PARIS — TYPOGRAPHIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue Saint-Louis, 46, au Marais.

LES PRISONS
DE L'EUROPE,

BICÊTRE, LA CONCIERGERIE, LA FORCE, LA SALPÊTRIÈRE, LE FOR-L'ÉVÊQUE,
SAINT-LAZARE, LE CHATELET, LA TOURNELLE, L'ABBAYE, SAINTE-PÉLAGIE, PIERRE EN CIZE,
POISSY, HAM, FÉNESTRELLES, LE CHATEAU D'IF, CHATEAU TROMPETTE,
LE MONT SAINT-MICHEL, CLAIRVAUX, LES ILES SAINTE-MARGUERITE, LA TOUR DE LONDRES,
PIGNEROLLES, LE SPIELBERG, LES PLOMBS DE VENISE,
LES MINES DE SIBÉRIE, LES SEPT TOURS, LES CACHOTS DE L'INQUISITION.

Histoire des prisonniers d'état, des Victimes du Fanatisme politique et religieux,
Intérieur des Bagnes, Travaux et Punitions des Forçats,
Détails inédits sur toutes les Prisons élevées par le Despotisme.

PAR

MM. Alboize et A. Maquet,
Auteurs de l'Histoire de la Bastille.

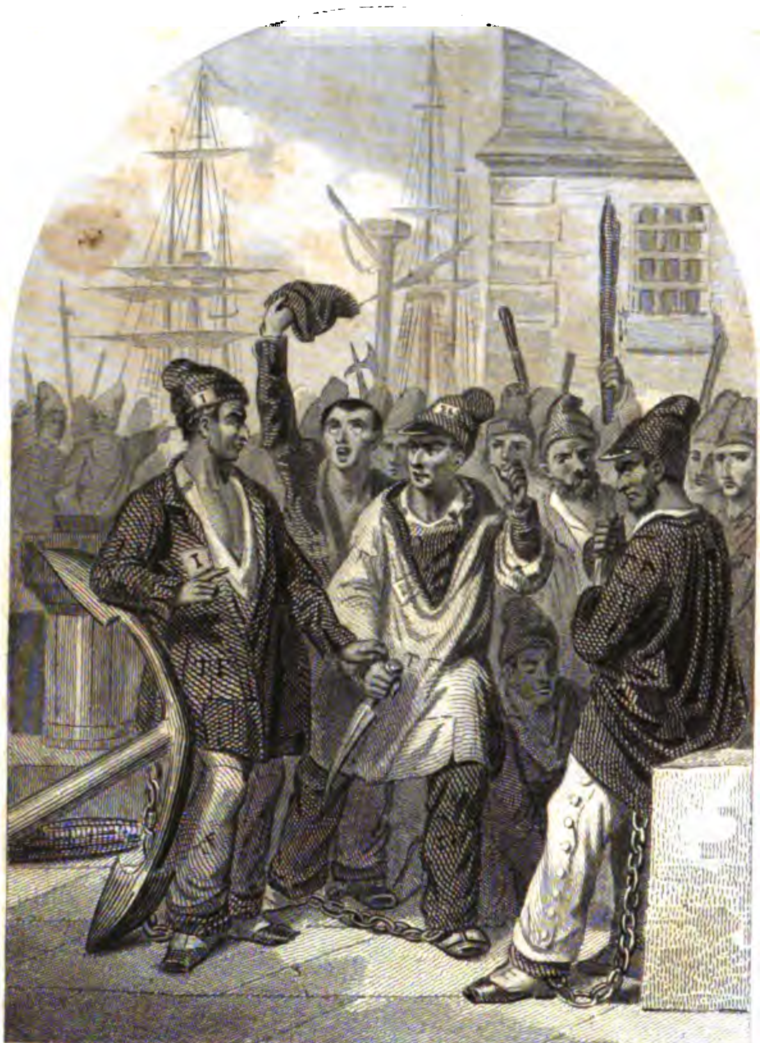
MAGNIFIQUE ÉDITION,

SPLENDIDEMENT ILLUSTRÉE DE GRAVURES SUR ACIER.

I

PARIS.
ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE,
RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, 32, PRÈS LA BOURSE.

1850



Marckl del. Audibran sc.

UNE RÉVOLTE AU BAGNE.

LES PRISONS DE L'EUROPE.

BICÊTRE.

Quand on sort de Paris par le faubourg Saint-Marcel, à une demi-lieue seulement des barrières, s'élève, sur un monticule dissimulé par les amas de pierres blanches extraites des carrières voisines, un immense château, dont les toits aigus couverts d'ardoises, les murs grisonnants rongés d'une sorte de lèpre, et les mille cheminées tendues au ciel comme des bras suppliants, inspirent au passant la tristesse et l'horreur.

C'est qu'en effet cette maison au profil sinistre est depuis si longtemps l'hôtellerie du crime et du malheur, du remords et de la souffrance, elle a tant vu de maux sans remède, d'expiations sans fautes, d'agonies sans consolations, que parmi tous les hurlements, les blasphèmes, les adieux et les menaces dont le bourdonnement semble encore s'évaporer de ses murs, l'ange du jugement lui-même hésiterait à choisir la voix de l'innocent pour la porter devant le trône de Dieu.

Jamais édifice ne monta plus sinistre vers les nuages que ce château dont les vastes toits s'abaissent sournoisement sur la muraille commc des paupières noires sur des yeux gigantesques. Les monuments finissent par avoir leur réputation comme les hommes. La Bastille était solennelle, intéressante

et noble; Vincennes est lugubre et mélancolique; Bicêtre éveille toutes ces idées, moins la noblesse, plus le dégoût.

La Bastille fut destinée à emprisonner des hommes; sur dix, cinq étaient innocents. De là tout l'intérêt qu'elle inspira. Vincennes, place de guerre honorée par de beaux combats, a lavé glorieusement une partie des souillures de la prison d'état. Mais écoutez la généalogie des pierres de Bicêtre!

Saint Louis donne aux chartreux un terrain vide qu'il avait acheté des enfants d'un nommé le Queux. Sur ce terrain, Jean, évêque de Winchester, qui l'achète des chartreux, fait bâtir un château qui s'appela *Winchestre*, puis Wichestre, puis Bichestre, puis Bissestre, et enfin Bicêtre. Ce château est démoli au quatorzième siècle, et le duc de Berry, frère de Charles V, le remplace par un édifice magnifique. Mais la faction bourguignonne, dirigée par les bouchers Thibert, Saint-Yon et Legois, brûle sous Charles VI ce nouveau château, en violation du traité de paix qui, l'année précédente, y avait été conclu entre le duc de Bourgogne et les ducs d'Orléans et de Berry. Ce traité s'appela la trahison de Winchestre, premier déshonneur imprimé à ce nom.

Le duc de Berry voyant son château en ruines, le donna au chapitre de Notre-Dame. Mais le chapitre, au lieu d'y faire des réparations, le laissa devenir la proie des voleurs, qui s'y logèrent, s'y fortifièrent, et n'en sortirent que pris d'assaut en 1519.

Un moment Bicêtre parut destiné à une régénération. Richelieu en conseilla l'acquisition au roi Louis XIII. En 1632, on rasa tous les bâtiments anciens, on éleva ceux qui subsistent aujourd'hui, et le roi ayant fondé une communauté en

forme d'ordre de chevalerie du titre de Saint-Louis, on y installa des soldats invalides, avec règlements de levées pour les frais du nouvel édifice. En 1634, l'archevêque de Paris, François de Gondi, y permit la célébration de la messe dans une chapelle sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, qui fut remplacée en 1670 par l'église du même nom, qu'on voit s'élever aujourd'hui dans Bicêtre.

Mais Anne d'Autriche avait autorisé en 1648 Vincent de Paul à placer dans Bicêtre une certaine quantité d'enfants trouvés. L'air trop vif de la montagne rendit impossible, après quelques essais, le séjour du château à ces faibles créatures; et les soldats invalides, logés par Louis XIV dans un nouvel hôtel (les Invalides), laissèrent eux-mêmes le champ libre aux mendiants, pauvres et vagabonds, dont le nombre s'élevait pour Paris seul à quarante mille. Bicêtre fut réuni à l'hôpital général en 1657.

Après les mendiants et les estropiés, vinrent ces hideux malades, auxquels les chirurgiens étaient tenus, d'après le règlement, de faire appliquer une correction rigoureuse avant et après le traitement : l'une des deux salles consacrées au traitement de la syphilis était réservée aux hommes, et s'appelait *Saint-Eustache*; l'autre, *la Miséricorde*, était pour les femmes.

Un lit servait à huit malades, qui se relayaient pour l'occuper, et couchaient par terre en attendant leur tour. Les deux tiers mouraient après quelques mois.

Il y avait à Bicêtre en même temps : des vieillards estropiés, des aliénés hommes et femmes, des jeunes gens débauchés, pensionnaires ou non. C'était un réceptacle de souffrances et de corruptions. Bicêtre à cette époque était synonyme de

désastre, et l'on disait : Faire un bicêtre, comme on dit aujourd'hui faire un malheur. Cette maison, en un mot, avait laissé filtrer au dehors la lugubre réputation qu'elle avait au dedans; car, lorsque dans une des prisons de Paris, soit la Bastille, soit la Conciergerie, soit le For-l'Évêque, un prisonnier paraissait trop indocile, on le menaçait de Bicêtre comme d'un châtiment épouvantable.

Ainsi, au travers de cette filière immonde, nous sommes arrivés à la porte du Bicêtre de 1719, sous la régence de Philippe d'Orléans. Mêmes abords farouches, même rigueur de régime, et de plus encombrement; car on y transporte depuis deux mois tous les malheureux enlevés dans Paris qu'on destine à coloniser la Louisiane.

C'est à cet endroit de l'histoire qu'il faut ouvrir le livre pour y trouver un intérêt quelque peu soutenu. Triste intérêt! le crime et l'infamie en sont les premiers éléments. Plus d'une fois, en lisant, on se reportera aux détails de ce préambule, et l'on verra si chaque époque de Bicêtre n'a pas sa face honteuse, devant laquelle a souvent reculé le pinceau de l'écrivain.



ÉVASION DE CARTOUCHE.

BICÊTRE.

PERSONNAGES : Les Bohémiennes du mont Souris. — Les colons forcés. — Les femmes de Cartouche. — Augeard Guindon. — Nicolas Guillot. — Duchatelet.

Au mois d'avril 1719, à une heure du matin, un jeune homme à pied, vêtu d'un habit couleur de cannelle, courait le long des maisons de la rue du Faubourg Saint-Victor. Cet homme était d'une taille médiocre, mais bien prise, et la façon dont il portait la tête, la contraction de ses deux poings cachés dans les poches de son justaucorps, la rapidité même qu'il imprimait à son allure, malgré la privation des bras, ces deux ailes, ou plutôt ces deux rames qui font marcher plus vite l'esquif humain, tout en lui indiquait une force et une souplesse peu communes.

Il venait de faire longtemps sentinelle devant la fenêtre d'un premier étage, rue des Fossés-Saint-Bernard, et avait guetté le

jeu de la lumière et des ombres sur les vitres. Parfois une sourde impatience le poussait à monter sur une borne pour mieux voir dans la chambre suspecte. Alors un rugissement furieux lui échappait, et il semblait vouloir se précipiter dans la maison, puis, cédant à une réflexion plus puissante, il recommençait sa faction inquiète.

— Nul doute, murmurait-il, Honorine m'a déjà oublié; c'est bien le plumet d'un officier que je distingue sur le chiffonnier près de la fenêtre... En trois mois! Il est vrai que sans le savoir elle me rend la pareille... J'ai plus d'une fois dans ce voyage en Bourgogne violé les clauses de notre contrat; mais n'importe! il est honteux de ne pouvoir trouver asile chez ma maîtresse, et de rester là, dans la rue, à la pluie... exposé à toutes les rencontres...

Et il accompagnait ce monologue d'imprécations, et de regards tantôt menaçants lancés vers la fenêtre, tantôt prudents et observateurs, lorsqu'ils plongeaient dans la rue et sur le quai.

— Honorine semblait si réservée, si éprise, reprenait-il.... Bah! c'est ma faute.... toujours mystérieux, toujours gêné pour la conduire dans la ville... toujours attentif à n'être vu de personne, si ce n'est de Duchâtelet, une pareille existence aura semblé insupportable à la jeune fille autrefois si joyeuse. Et puis j'avais quitté Ursule pour elle... Ursule, une femme... presque légitime.

Et il se mit à rire en regardant la fenêtre.

— On me rend mon infidélité là-haut. Tout se paye dans ce monde, et fasse le diable que je ne sois jamais taxé plus chèrement! Allons, décidément le plumet ne quitte pas le chiffonnier... C'est pour la nuit, à ce qu'il paraît... Me voici dans le

quartier d'Ursule... rue des Fossés Saint-Victor, n° 16. Essayons si par là on pourrait me fournir un gîte; qui sait? C'est une si bonne raison pour être aimé d'une femme que l'avoir trahie pour une autre! Je dois avoir une clef qui ouvre mon ancienne maison, la sienne... justement.

Allons! bonne nuit, Honorine... Tu pourrais bien me le payer cher, cependant, ajouta-t-il avec une expression singulièrement haineuse qui contracta d'une façon sinistre ses traits doux et réguliers.

Il prit donc sa course par la rue des Fossés-Saint-Victor, et arriva en face de la maison qui portait le n° 16. Là il s'arrêta, ne vit aucun changement apparent, tira une clef de sa vaste poche, et la fit jouer adroitement dans la serrure d'une porte d'allée. Puis s'orientant avec une précision, une vitesse peu communes, il escalada, sans faire craquer seulement une planche, les trente marches de deux étages. Arrivé là, sur un palier, il vint près d'une porte située à gauche et écouta.

Le bruit d'une respiration calme, quoique assez sonore, parvenait distinctement à son oreille.

— Elle dort, pensa-t-il; excellente petite femme! Pourtant elle ne ronflait pas autrefois; c'était, je me rappelle, un sommeil d'oiseau.... Ce sont les chagrins peut-être.... les cauchemars.

Il dit, et introduisant dans la serrure, soit une clef, soit un instrument quelconque, il ouvrit...

— Voyons, la commode était à gauche... une table ronde à droite. Oh! oh! qu'est-ce cela?...

Il venait de se heurter contre une fontaine de grès. L'écho vibra si bruyamment que la dormeuse s'éveilla.

— Qui est là? dit une voix effrayée.

— Eh! ce n'est pas la voix d'Ursule, murmura le visiteur nocturne!

— J'entends marcher! qui est là?... au secours!

— Chut! chut! dit précipitamment le jeune homme.... ne craignez rien... je cherche Ursule...

— Au voleur! continue la voix; au voleur!

— C'est une vieille femme, Dieu me pardonne! dit le jeune homme. Où diable me suis-je fourré?... voulez-vous bien vous taire!

— Au voleur! au vol...

Elle n'acheva pas. Le jeune homme l'avait saisie à la gorge et la roulait en riant dans les draps, les couvertures, les matelas, de façon à ce qu'elle ne pût de quelques minutes se reconnaître ou se faire entendre. Puis, retrouvant son chemin, il se lança par les montées en voltigeant sur la rampe de fer, enfila l'allée noire, tira la porte sur lui, et reprit son chemin en disant :

— J'ai du malheur avec mes femmes! Bon! voilà la vieille qui crie... où aller?... une patrouille peut passer... Ah! Coupe-Barbe est près d'ici... et le cabaretier Geneté, qui n'est pas une femme, ne me sera peut-être pas infidèle, lui... Peste! comme elle crie! Allons, gagnons au pied. — Et il s'enfuit rapidement.

Nous avons dit qu'il courait le long des maisons, rectifions au plus tôt cette locution hasardée. Il n'y avait à cette époque que quatre-vingts maisons dans l'espace considérable compris entre la rue des Fossés-Saint-Victor et la rue Poulliveau ou des Saussaies. Le coureur longeait donc plus de jardins et de terrains

vagues que de maisons. Aussi, soit qu'il s'attendît à trouver un obstacle quelconque au coin de chaque mur ou derrière chaque palissade, il s'arrêtait à tout moment, faisait circulairement une visite rapide avec deux yeux flamboyants comme ceux d'un oiseau de nuit; puis, comme s'il eût sondé les ténèbres avec ce coup d'œil, et repris un nouveau courage, il continuait son chemin, effaçant le plus possible et son ombre dans les masses noires, et le bruit de son pas dans les flaques d'eau bourbeuse où la pluie faisait tremblotter la clarté rouge des vingt-deux lanternes accordées à cette rue par M. d'Argenson.

Il arriva ainsi à cent pas de la fausse porte Saint-Marcel, située à l'embranchement de la rue du Faubourg Saint-Marcel et de celle des Hauts-Fossés, et attenant à la maison même des Gobelins, qui s'appelait alors *Maison royale des Manufactures du Roy, pour les tapisseries, peintures, sculptures, et aussi pour la teinture de la belle écarlate.*

Là notre homme regarda plus soigneusement que jamais, écouta, se blottit, et tira d'un petit sifflet de corne caché dans sa manche un son bizarre qui imitait à s'y méprendre le cri des chats-huants, hôtes fort nombreux d'ailleurs de ce quartier perdu, où le cimetière Saint-Marcel et les marais de la rue du Banquier leur offraient des abris inviolables.

Mais quoique plusieurs de ces animaux funèbres eussent répondu dans le lointain à l'appel qu'on venait de leur adresser, ce n'était pas à eux qu'avait affaire l'homme dont nous parlons. Il concentrait toute son attention sur la porte ou la fenêtre d'une petite maison de sinistre apparence, placée comme en vedette au beau milieu de la rue du faubourg, grâce aux tolérances de l'édilité d'alors. Notre homme n'avait pas

manqué d'apercevoir qu'à travers les fentes des volets et par les tuiles mêmes d'un toit fort délabré, filtraient quelques rayons de lumière. Il y avait plus : cette oreille subtile avait deviné plutôt que perçu certains bourdonnements qui décelaient une vie agitée au sein de la ruche si paisible en apparence. Ce bouge n'était rien moins qu'un cabaret, et ce cabaret avait son enseigne; et s'il eût fait plus clair, ces mots tracés en lettres rouges sur le mur grisâtre : *A Coupe-Barbe*, eussent renseigné suffisamment le voyageur; d'ailleurs à côté de la légende était l'image : un énorme rasoir tranchait une énorme barbe; tout cela peint à fresque par un Zeuxis de la place Maubert, qui, facétieusement, et pour éveiller quelques idées riantes dans l'esprit des habitués, avait tranché avec la barbe la tête même de l'homme rasé; en sorte qu'au lieu du mot cabaret, on eût pu prononcer échaudoir, et au lieu de coupe-barbe, lire coupe-gorge. — Peut-être l'artiste, abonné au vin et à la cuisine de l'endroit, avait-il traité le sujet *ex professo*.

— Allons, dit l'homme, on ne me répond pas. C'est comme rue des Fossés Saint-Bernard. On m'a oublié.

Toujours est-il qu'au troisième coup de sifflet un des volets s'entr'ouvrit; l'habit cannelle poussa un quatrième signal, et ne se montra point. Au contraire, ses mains rentrèrent dans les poches, et s'y occupèrent à apprêter une arme.

Cependant la porte elle-même s'ouvrit, et la lumière, un momoment dévoilée, traça un long sillon doré sur les terrains humides. Dans le centre de ce foyer lumineux apparut un homme dont un buffle blanc serrait la taille.

— Oh! eh! murmura l'habit cannelle, j'avais bien raison de prendre mes précautions; un garde ici! Sait-on déjà que je

suis revenu?... Peste! j'ai pourtant bien caché mes traces, et la vieille que j'ai réveillée ne peut encore avoir donné des renseignements sur mon compte.

L'homme au buffle regarda tout autour de lui, et répéta le signal qu'on venait de donner.

— Ruse de guerre, continua l'habit cannelle... Oui, siffle, siffle, brave soldat aux gardes! — Pas mal imité, pas mal, en vérité... Ah! l'on connaît ainsi mon signal?... Quel malheur qu'un si bon pipeur ne me trouve pas soit dans les carrières de Gentilly, soit au boulevard du Mont-Parnasse!... comme j'irais à lui!... Mais, en vérité, poursuivit l'homme avec une sorte d'inquiétude, je crois que c'est lui qui vient à moi!.... Attention!

La porte s'était refermée : obscurité complète, malgré les efforts du vingt-deuxième réverbère du faubourg. Le buffle blanc avait pris un parti, et s'avançait, le sabre au poing, dans la direction de l'habit cannelle.

— Voilà un audacieux compère! murmura ce dernier... il chantonne, autre ruse de guerre!...

Le soldat aux gardes chantonnait en effet ce refrain entremêlé de réflexions :

> Cric! croc! marpeaux et mions.
> Trut! trut! argotichons!

— Stupide animal que je suis! ajouta-t-il, je vais à la chasse aux chats-huants, pas autre chose... J'avais cru distinguer pourtant... Oh! oh! voilà une borne qui remue... cordieu! nous allons voir si mon sabre a le fil...

Un petit craquement bien vif, bien sec, le cloua sur la place.

— La borne arme son mousqueton, dit-il, je suis perdu!

— Eh! non, imbécile, cria en se levant l'habit cannelle.... ne reconnais-tu plus ni mon sifflet ni la platine de mes pistolets?

— A d'autres, brave homme! répliqua le soldat, qui opéra une retraite savante.

— Duchâtelet! arrête donc!

A cette voix, le soldat aux gardes fit plus que de s'arrêter, il accourut les bras ouverts du côté de l'habit cannelle, qui, de son côté, ouvrait les bras, et ricanait complaisamment.

— Le capitaine!... en chair et en os!

— Eh! oui... me prends-tu pour un vampire?

— Vous revenez comme cela sans dire gare!

— Tu vois bien que j'ai dit gare, puisque tu te sauvais de moi..

— Écoutez donc, il faut être prudent.

— Tu as été si prudent que je meurs de froid et de faim... Mais pourquoi Geneté, l'hôte de Coupe-Barbe, n'est-il pas venu lui-même?... C'est lui que j'attendais, et non pas toi... Serais-tu cabaretier à sa place?

— Non pas; il vous a bien entendu, et m'a fait signe de l'œil, car nous sommes là-dedans avec un tas d'archers et d'exempts.

— Bah!

— Comme j'ai l'honneur de vous le dire... nous buvons du vin chaud... Or, Geneté a bien entendu, mais il a craint quelque ruse, et m'a dépêché...

— Je te croyais à la Courtille, *au Pistolet*; n'y loges-tu plus?

— Non, le Pistolet est plein d'espions... je vous conterai

cela.... Mais pourquoi venez-vous par ici plutôt que d'y aller *au Pistolet?*

— Parce que, comme tu dis, ce cabaret est surveillé.

— Et vous savez cela déjà?

— Je sais tout.

— Et les affaires? ont-elles été bonnes en province?

— Tièdes... insignifiantes...

— Comme ici... on ne fait absolument rien... Il était temps que vous revinssiez!

— Voilà une nouvelle averse... tâche de me faire entrer à *Coupe-Barbe*; j'ai assez d'eau comme cela, essayons du vin... à propos, Duchâtelet...

— Capitaine?

— Combien sont-ils là-dedans, et qui sont-ils?

— Huit hommes, sept archers et un exempt.

— Pourquoi cette réunion? et à quel titre en fais-tu partie?

— Bon! des soupçons!

— Pourquoi pas?

Duchâtelet se mit à rire aux éclats...

— Voilà qui est joli! me soupçonner! moi!

— Tu as fait tes preuves, diras-tu, mais des preuves, qu'est-ce que cela prouve?

— Vous avez raison. Les apparences sont contre moi.

— C'est clair cela... j'ai déjà dit que trop d'archers, c'est trop... Qu'on en voie quelques-uns par-ci par-là, passe... cela fournit des renseignements au besoin; mais huit d'un coup... si c'était un piége... comment résisterais-tu?... avec ta batte d'arlequin...

— Vous êtes devenu bien défiant en province. Écoutez-moi

donc. Ces archers qui vous font peur sont de braves gens avec lesquels je me suis associé.

— Violation des statuts! pas d'association particulière!

— Vous êtes d'une férocité ce soir... Allons, capitaine, il faudra que je vous remette le cœur avec un verre de notre vin chaud.

— Je n'en tâterai pas de ton vin... je ne trinque jamais avec huit archers... tant qu'ils ne sont que quatre à la bonne heure, car j'ai dans ma poche la raison de quatre hommes...

— Alors vous y perdrez doublement.... car la lippée est bonne, et vous auriez pris part en amateur à une expédition que nous préparons en ce moment.

— Conte-moi cela!

— Eh! tenez, voilà Genetè qui s'inquiète de ma longue absence... vous défierez-vous aussi de lui?..

Duchâtelet siffla, et le cabaretier s'approcha aussitôt, puis reconnaissant l'homme à l'habit cannelle, il fit un bond de joie et lui sauta au cou.

— Le voilà! le voilà donc enfin! dit-il.

— Oui, mon brave, me voilà, et bien dispos.

— Venez chez nous, capitaine; il y a compagnie; mais je vous ferai passer pour un de mes parents... ils sont ivres-morts, ne craignez rien.

Un regard plus fin, plus perçant qu'une lame de stylet, fut la réponse de l'homme à l'habit cannelle. Après ce rapide examen des visages de ses amis, il se décida et les suivit.

— Corbleu! dit Duchâtelet, combien vous faudra-t-il de temps pour reprendre vos bonnes habitudes, capitaine? Vous

êtes sur vos gardes avec nous comme si nous avions reçu mille pistoles pour vous livrer.

— Je ne vous défends pas d'être sur vos gardes avec moi, chers amis.

— Chut! dit Geneté, nous pourrions être entendus.... entrons....

Ils montèrent un escalier tellement roide, tellement englué d'ordures et rocailleux de boue séchée, que l'habitude n'était pas moins utile que l'agilité pour le succès de l'ascension. Dans une petite salle horriblement puante et enfumée, huit hommes vêtus de la casaque des archers jouaient, juraient et buvaient, sans prendre garde à ce qui se passait au dehors. Leurs mousquetons et leurs sabres étaient jetés çà et là parmi les chapeaux et les bouteilles. L'exempt, seul, embrassant des deux bras un vieux poêle encore tiède, regardait autour de lui avec un œil assez attentif; il vit donc entrer les trois hommes que nous connaissons déjà.

— Eh! eh! compère Hurot, dit Duchatelet à l'exempt, voilà un parent que nous rapportons...

— Un parent? dit l'exempt en toisant l'habit cannelle avec cet aplomb que donne l'habitude... Il est bien mouillé, le parent.

— J'arrive de la campagne, monsieur, dit avec politesse le nouveau venu.

— A pied?

— A cheval, monsieur.

— Et votre cheval, où est-il?

— Il est à l'auberge, monsieur.

— A quelle auberge?

— *Au Vainqueur*, monsieur ; près des Fossés Saint-Bernard, monsieur.

Duchatelet et Geneté se tenaient les côtes pour ne pas éclater de rire à la vue de cette humilité, de cette naïveté qui resplendissaient sur la figure de leur ami.

— On dirait le béat saint Martin, regarde-le donc! dit Duchatelet tout bas à l'aubergiste... Est-il beau! Retourne-t-il l'ami Hurot?

— Mais, poursuit l'exempt, si votre cheval a logé à l'auberge du *Vainqueur*, que n'y logeâtes-vous aussi, au lieu de faire tout ce chemin?

— C'est que, monsieur, il y avait place à l'écurie pour mon cheval, tandis qu'il n'y avait pas de lit pour moi dans les chambres, monsieur.

Toutes ces questions ressemblaient si fort à un interrogatoire sérieux, que les archers avaient dressé l'oreille, abandonné les cartes et suivaient la conversation. L'exempt Hurot ne se tint pas pour battu.

— Mais, ici, vous ne trouverez pas plus de lit qu'au *Vainqueur*, reprit-il.

— Je n'en savais rien, monsieur.

— Vous devez savoir pourtant que votre parent Geneté ne loge pas.

— Je sais qu'il ne loge pas, c'est vrai, monsieur.

— Eh bien! alors?

— Il ne loge pas les autres; mais moi... c'est différent.... monsieur. Est-ce pas, cousin Geneté, que vous me donnerez bien la moitié de votre lit?...

— Bon! et sa femme, s'écria étourdiment un archer, à qui Hurot lança un regard furieux, comme pour lui faire rentrer cette parole dans le ventre.

— Ah ça, monsieur, dit l'habit canelle en passant du flegme à l'impatience, est-ce que vous n'allez pas me laisser en repos?... Qui êtes-vous?...

— Et vous? demanda Hurot en se levant et en faisant signe à ses archers, qui se levèrent aussi.

L'inconnu lança un coup d'œil rapide à Duchatelet, qui, comprenant sa pensée, cessa de caresser la poignée de son sabre et s'assit paisiblement. Geneté, qui sournoisement avait allongé la main dans une armoire et touché un large couteau de cuisine, imita son compagnon et s'adossa de l'air le plus calme à cette armoire.

— Monsieur, répliqua l'inconnu du même ton de politesse ferme, je suis ici chez moi. Mon cousin Geneté tient cette maison de moi; il la gère en mon nom. Je suis fils d'un bon laboureur de la Brie, et je viens à Paris pour mes affaires; mais je me rappelle qu'il y a sept ans je faisais la guerre en Flandre; et si votre intention est de berner un pauvre paysan, je vous avertis qu'il en faudra découdre; j'ai la tête mauvaise, et j'espadonne agréablement toutes les fois que j'en trouve l'occasion.

Hurot était déjà à cent lieues du plus léger soupçon. Ce maintien, cette assurance n'appartiennent guère aux gibiers dont les exempts sont les chasseurs.

— Voilà qui est parler, dit-il; et vous m'excuserez, mon brave... On fait ce qu'on doit, vous m'entendez bien, et surtout ce qu'on peut...

L'inconnu salua de la tête et ne répondit pas... mais il re-

garda Genetê, qui comprit alors que c'était à lui à prendre la parole.

— Comment, dit-il d'un ton larmoyant, comment, monsieur Hurot, je vous reçois dans un endroit chaud, je vous offre mon meilleur vin, et vous faites des algarades pareilles à mes parents !... Ah ! c'est un vilain trait...

— Ma foi, oui, dirent les archers; ce pauvre Genetê a raison.

— Eh ! mon cher, c'est chez vous que nous avons pris, l'autre mois, La Madeleine, le plus fameux lieutenant de Cartouche... Que diable ! on fait ce qu'on peut...

— Quoi ! La Madeleine est pris? interrompit l'inconnu avec une vive surprise; vraiment? Mais me comparez-vous à ce voleur?..... demanda-t-il en armant son visage de tout ce qu'il put trouver de loyauté dans son regard et son geste.

— Allons, allons, la paix ! il est dit que je me suis trompé, et j'ai demandé excuse, répliqua Hurot.

— Vous êtes excusé; de plus, comme il n'est pas juste que je vienne rogner votre portion, je paye un broc de vin sucré... Alerte, cousin !... et prends garde de réveiller ta femme !

L'inconnu venait, par ce coup de main, de renverser les derniers scrupules du méticuleux Hurot. Les archers applaudirent à l'arrivée d'un nouveau renfort de bouteilles. Dès lors le paysan, le suspect, le niais disparurent; il ne resta plus à table avec les archers du roi qu'un homme de vingt-six ans, à l'œil joyeux, aux propos lestes, au gosier avide, qui fut bientôt le boute-en-train et le roi de la fête.

Duchatelet, qui avait vu les choses prendre un tour si favorable, ne put maîtriser sa gaieté. Il parla tant, qu'il fut forcé de boire beaucoup, et il but tant de fois à la santé du cousin

de Geneté, qu'il finit par être ivre. Les archers, y compris leur chef, l'étaient encore plus que lui.

L'horloge criarde de Saint-Marcel sonna deux heures.

— Eh! s'écria Hurot, deux heures! Nous allons manquer notre affaire.

— Quelle affaire? demanda l'habit cannelle, qui, ayant reconquis sa supériorité, questionnait à son tour.

— Affaire d'une vingtaine de pistoles.

— Tiens! vous faites de ces affaires-là, vous autres, officiers et gens du roi?

— Nous les faisons au nom du roi! dit Hurot avec majesté.

— Contez-moi cela? Vous m'intéressez.

— C'est très-simple, dit l'exempt, fort empêché pour s'exprimer correctement; vingt têtes, à une pistole pièce, font vingt pistoles.

— Des têtes de quoi?

— Demandez à Duchatelet; c'est lui qui nous procure l'affaire... Et puis il conte bien, Duchatelet.

Celui-ci essaya de se lever pour pérorer.

— Voilà ce que c'est, cap...

— Plaît-il? demanda sévèrement l'inconnu... voyant Hurot ouvrir des yeux fort éveillés à ce commencement d'un mot étrange.

— Capedebious! disais-je, fit Duchatelet un peu dégrisé. Je suis Poitevin, moi, et je jure gascon; cela vous déplaît-il, mon cher monsieur?

— Cela me plaît infiniment, dit l'inconnu; continuez.

— Il arrive donc que sa majesté le petit roi et monseigneur le régent, pour faire plaisir à M. Law, — c'est bien le moins

— Est-ce que vous croyez cela, vous? dit l'habit cannelle; réellement, dites, est-ce que Cartouche existe?

Hurot haussa les épaules d'un air de dédain.

— Il existe si bien, que M. d'Argenson a promis deux mille livres à qui le trouverait, et j'ai déjà couché en joue la petite maison que je veux acheter avec ces deux mille livres.

— En vérité! dit l'habit cannelle.

— Je me suis consacré à cela particulièrement. Et comme Cartouche n'est pas à Paris en ce moment, je chôme : je pelote en attendant partie, et j'enlève des colons pour le compte du gouvernement.

— Et M. Duchatelet s'est associé avec vous pour cela, à ce que je vois?

— J'ai du temps de reste, dit Duchatelet; or, je n'aime pas l'oisiveté, enlever m'occupe. Et tout en montant ma garde, car, tel que vous me voyez, je suis de garde rue Mouffetard, et de faction à cinq heures du matin..... mais le sergent m'a autorisé....

— Et vous avez quelque chose à faire cette nuit?

— Oui, j'ai découvert une bande de bohémiens que je destine au Mississipi. Ce sont gens du Midi, habitués à la chaleur, ils s'acclimateront fort bien.

— Un moment, compère, dit Geneté, tu ne dis pas tout. Tu caches à mon cousin le plus joli de l'affaire. Figurez-vous, cousin, que l'une de ces bohémiennes est depuis deux mois l'amie, la tendre amie de Duchâtelet. Grâce à sa protection, messieurs du guet la laissaient librement exercer sa petite industrie. Elle prophétisait, mendiait, coupait la bourse au besoin; elle faisait voir le diable, et Duchatelet jouait assez bien

le rôle du diable en ces circonstances... Mais la brouille survint entre les amants, et Duchatelet, pour éviter de retomber dans le mal, pour éloigner de lui la tentation, a imaginé un petit enlèvement; un autre eût battu son amante, lui l'exile.

— Avec sa famille, ajouta Duchatelet en se caressant le menton.

— C'est noble, c'est royal, dit l'habit cannelle. Mais à propos de quoi est venue la querelle ?

— Amour-propre froissé, mon cher monsieur; Ursule ne cessait de me répéter...

— Ursule ! dit l'habit cannelle...

— Ursule, oui, elle s'appelle Ursule; voilà deux mois que je lui fais la cour, moi, un gentilhomme, un soldat aux gardes, et elle me repousse en me répétant sans cesse qu'elle a été la femme d'un grand homme, d'un héros, sans autre commentaire : ma foi, je fus humilié...

— Ursule ! murmura l'autre...

— Cette créature vous serait-elle connue ? dit Hurot avec curiosité.

— A moi ! non pas... Cependant, j'eus en garnison quelques rapports avec une Ursule...

— Il voudrait nous faire croire, s'écria Hurot très-ivre, qu'il est le grand homme que regrette mademoiselle Ursule.

Un sourire singulier plissa les lèvres du jeune homme pensif...

— Donc, vous faites enlever votre Ursule par ces messieurs ? ajouta-t-il.

— Oui, je ne me soucie pas de paraître, vous comprenez... cela ferait mauvais effet. Il y aurait larmes, gémissements,

scène de ménage; tout cela fait perdre du temps... le temps est si précieux!

— C'est cette nuit que s'accomplira l'aventure?

— Immédiatement. Ces messieurs vont prendre leurs mousquetons, et me suivre dans la chambre à coucher de la belle et de ses vingt parents.

— Belle chambre? — Ce n'est pas celle où j'ai réveillé la vieille, pensa l'inconnu.

— Oui, une chambre toute en pierres de taille...

— Qu'est-ce à dire?... dans quel quartier?

— C'est une carrière de Gentilly...

Les archers se mirent à rire de la stupéfaction du jeune homme, qui jouait la naïveté pour apprendre mieux toute l'histoire.

— Une carrière de Gentilly!... le Mont-Souris peut-être!

— Justement!

— Eh! mon Dieu! s'écria-t-il comme effrayé, le repaire des loups-garous, des lutins, des sorciers!

— C'est cela même. Ursule est une sorcière des plus distinguées.... Un désespoir d'amour l'a poussée à lier commerce avec le diable. Comme elle brûle les cheveux avec grâce sur un réchaud! Comme elle sait composer un philtre avec des os de pied de mouton que les badauds prennent pour de l'huile de pendu!

Il soupira.

— C'est égal, elle m'aura rapporté pas mal de petits écus, cette pauvre Ursule, sans compter les dix livres de sa vente définitive.

Cette dernière plaisanterie, toute féroce, toute ignoble qu'elle fut, souleva l'hilarité des assistants. A tout prendre, les bohémiens dont on parlait eussent eu autant de raison pour enlever MM. les archers du roi que ceux-ci croyaient en avoir pour enlever les autres.

— Parbleu! dit le jeune homme inconnu en se levant de table avec son sourire étrange, je serais bien curieux de voir cette expédition-là.

— C'est facile! dit Hurot, vous n'avez qu'à nous accompagner.

— Il y a plus, dit Duchatelet, monsieur nous sera de la plus grande utilité : il jouera le rôle du provincial qui a envie de voir le diable.

— Je le veux bien; comment fait-on?

— J'arriverai le premier, dit Duchatelet. La bande n'aura pas défiance de son diable ordinaire; j'annoncerai qu'un provincial, dont j'ai fait la rencontre dans la journée, s'est décidé à venir consulter Lucifer, et qu'il est en marche. On enverra au-devant de lui un ou deux narquois de l'endroit pour le guider à travers les trous et les pierres, puis l'office infernal commencera. C'est alors que paraîtront messieurs du guet que voici, et la capture s'effectuera.

— Gare les coups! dit le jeune homme.

— Il y a douze femmes, à ce que dit M. Duchatelet, six vieillards et deux hommes seulement. Or nous, nous sommes huit mousquetons, si je ne m'abuse pas; il faudrait avoir du malheur pour être battus.

Le départ s'effectua rapidement. Geneté, en prenant congé de son cousin, voulut l'embrasser et lui prêter un manteau.

Cependant les archers avaient déjà gagné la rue, précédés de leur chef. Duchatelet veillait au seuil de la porte.

— Capitaine, dit précipitamment Genetó, défiez-vous de Hurot ; c'est le plus fin, le plus audacieux des exempts. Aujourd'hui qu'il est lieutenant de robe courte comme, ils disent, ses pouvoirs sont assez étendus pour qu'il mette sur pied, en deux ou trois heures, une centaine de cavaliers du guet ou de la maréchaussée. Ne vous aventurez pas à conter les sornettes si spirituelles qui vous sont familières, car s'il a un soupçon seulement, il vous pincera.

Le jeune homme se mit à rire.

— Mon pauvre Genetó, dit-il, tu as perdu la mémoire. Tu ne sais plus qui je suis.

— C'est parce que je le sais que je vous avertis. Vos pistolets sont-ils toujours dans vos poches?

— Tâte un peu. Les reconnais-tu?

— Il pleut, l'amorce ne prendrait pas!

— Elle prendra s'il le faut.

— Allez donc! mais ce n'est pas là votre place. Vous nous négligez, nous ne faisons plus rien.

— Laisse faire ; avant peu tu entendras parler de moi. Depuis mon arrivée j'ai mis déjà trois affaires en train.

La figure de Genetó s'illumina d'un rayon de joie avide.

— Adieu! dit-il, adieu, cousin, je ferme boutique.

Le cousin descendit agilement l'escalier si roide, et rejoignit les archers, qui s'impatientaient.

De la porte Saint-Marcel à Gentilly la route est longue. Il faisait nuit, il pleuvait ; et sans l'espoir des vingt pistoles,

faible denier après tout pour une société de huit hommes; archers, exempts et curieux, fussent restés auprès du poêle de Coupe-Barbe. Mais les uns cherchaient la gloire d'une capture, les autres une occasion de tourmenter quelques femmes jeunes et sans conséquence. Et puis les vapeurs du vin chaud, concentrées par une bise glaciale, enflammaient les imaginations et ranimaient la vigueur.

Hurot avait fait sa société du jeune homme candide auquel on voulait faire voir le diable. Il lui tenait le bras, et de temps à autre, soit qu'il fût chancelant grâce aux libations de la nuit, soit qu'il fît ses expériences d'homme à recherches, il frôlait les flancs du jeune homme de façon à inspecter, pour ainsi dire, au seul toucher, ses poches et sa poitrine. Celui-ci se hâta de transporter dans sa poche droite — Hurot le serrait à gauche — le pistolet et le couteau qu'il portait de ce côté; puis, plus confiant que jamais, il se livra sans réserve aux investigations volontaires ou non du lieutenant à robe courte. Il faut croire que ce dernier fût satisfait de l'épreuve, car leur amitié était réellement expansive lorsqu'on approcha du Mont-Souris. Hurot avait raconté au jeune homme avec force détails les crimes, les évasions, les subtilités du nommé Cartouche, et révélé quelques-uns des plans qu'il croyait les plus ingénieux pour capturer ce brigand célèbre.

Tout cela était fort naturel, Cartouche étant à cette époque le sujet de toutes les conversations. En effet, dit un historien, dans chaque cercle on ne s'abordait qu'avec cette phrase : Et Cartouche? Une gazette qui n'eût pas au moins donné le bulletin vrai ou faux de la santé du bandit n'avait aucune chance d'être lue. La politique, la littérature, la nouvelle du jour ne

— Fais que je voie ton Ursule avant qu'on fasse la moindre démonstration hostile... et rends-moi mes pistolets...

— Oui, capitaine, répondit l'autre.

Hurot revint donc à la charge avec le flacon; mais il trouva son jeune ami debout et en bonne disposition... C'était, disait-il, un simple étourdissement que les sels avaient dissipé.

— Procédons alors! s'écria Hurot... Allez, Pépin; renversez les fagots!

— Un moment, camarades; laissez-moi passer, interrompit Duchatelet; si je ne vais pas les distraire, le chien aboiera, et ils se sauveront peut-être par l'extrémité opposée de la caverne.

— Il a raison; laissons-le passer.

Duchatelet avait à peine sauté dans l'enceinte fermée par les pierres et les fascines, qu'un énorme chien, bondissant au-devant de lui, fit retentir les voûtes de hurlements vraiment effroyables.

— Oh! oh! dit le jeune homme à Hurot, vous comptiez douze femmes, six vieillards et deux hommes; mais ce gardien-là, qu'en pensez-vous?

Duchatelet dit quelques mots au chien, qui s'apaisa et le suivit en frémissant de joie. Mais l'alarme était donnée; les sorciers et les sorcières accoururent vers l'entrée de la caverne...

— C'est moi, c'est moi, Ursule! dit Duchatelet.

— C'est bon! répliqua une voix faible dans le lointain...

— Eh! venez donc à ma rencontre; viens donc..... Ton diable t'appelle!

— Je le verrai bien assez tôt, reprit la voix boudeuse et méprisante.

— Allons! elle ne se montrera pas, murmura le jeune homme.

Sa voix me rappelle sans doute quelques souvenirs; mais c'est trop peu de la voix... Passons-nous, monsieur Hurot?...

— Et le chien?

— Ne vous embarrassez pas; je le ferai bien taire...

— Ah! fit Hurot surpris, et comment?

— Moi! un homme de la campagne; vous craignez que je ne sache pas dompter un chien!... Ah! vous me faites tort.

— Va donc comme vous le dites; d'ailleurs on lui tirera un coup de carabine.

— Il n'en sera pas besoin... Marchons.

Les archers passèrent par le trou agrandi... Mais au bruit de leurs pas le chien s'arracha tout hurlant des mains caressantes de Duchatelet, et, en trois sauts, fut dans le couloir sombre. Il s'élança sur le jeune homme, qui précédait l'escorte, et Hurot trembla pour cet audacieux. Alors l'homme de la campagne se contenta de sortir une main de sa poche et de toucher le dogue, qui roula comme une masse en poussant un hurlement sourd, et demeura immobile aux pieds de ce dompteur.

— Parbleu! vous m'apprendrez ce secret-là, s'écria Hurot, c'est précieux!

— Vous le saurez... c'est facile... mais hâtons-nous... Entendez-vous les cris? on dirait qu'ils se doutent de quelque chose.

Hurot s'élança suivi de ses hommes, et entra dans la grotte en criant :

— Au nom du roi je vous arrête!

Alors s'offrit aux yeux du jeune homme, qui avait à dessein laissé parler devant lui les archers, un de ces spectacles dont le

cœur d'un tigre eût été attendri; mais les hommes surpassent de beaucoup les tigres en férocité.

Dix à douze jeunes filles, belles malgré leurs haillons et la pâleur livide de leur visage marbré par la peur et par la faim, se précipitèrent aux pieds de Duchatelet, dont elles devinaient la trahison... Il se mit à rire; une vieille, dont les cheveux argentés se répandaient en longues mèches sur des vêtements souillés par la misère, joignit les mains devant lui; deux vieillards pleurèrent.... Il continua de les railler, et d'encourager Hurot, dont les soldats liaient déjà leurs victimes.

Mais du sein de ce groupe s'élança une jeune femme aux cheveux noirs, à l'œil de feu; elle leva sur Duchatelet un couteau à lame courte et large; c'en était fait du misérable, si un bras plus prompt que l'éclair n'eût arrêté le coup. Duchatelet s'esquiva, et tira à demi son sabre, tandis que Hurot saisissait les poignets de la jeune femme, et, au risque de les broyer, les ramenait l'un contre l'autre en arrière. Dans ce mouvement, qui forçait la malheureuse à se cambrer comme une patiente sur la roue, elle jeta son regard ardent sur le jeune homme qui avait sauvé Duchatelet. Aussitôt ses cheveux se hérissèrent, elle arracha ses poignets meurtris de l'étau qui les mordait, et dans un transport de fureur presque sublime :

— Cartouche! s'écria-t-elle! tu livres ta femme après l'avoir abandonnée.

Le jeune homme sembla perdre la tête, et jeta ses bras en avant comme pour supplier la femme de se taire. Mais Hurot, chez qui la stupéfaction avait fait place à une résolution énergique....

— Cartouche! répéta-t-il!... ce bon petit jeune homme... eh

bien! je m'en doutais.... Ah! l'homme et la femme d'un seul coup de filet.... Hola! mes enfants.... couchez-moi ce gaillard-là en joue, et faites feu s'il bouge.

Cartouche jeta autour de lui un regard empreint de sérénité, fit mine de s'élancer en avant, et les archers ayant fait feu tous ensemble, on s'aperçut que le drôle s'était jeté à plat-ventre, puis relevé; qu'il avait glissé dans la fumée jusqu'aux remparts de fagots... on ne le voyait déjà plus. Seulement sa voix vibrante et railleuse lança cet adieu terrible à ses ennemis :

— Je pourrais t'abattre, maître Hurot, car j'ai deux bons pistolets dont tu entends crier les batteries, mais je n'ai pas besoin d'un meurtre. Seulement, prends-y bien garde.... s'il arrive malheur à Ursule, tu mourras.

On l'entendit grimper sur la paroi glissante de la carrière, et il disparut, laissant les archers dans la stupeur, et leur chef dans le désespoir. Hurot s'arrachait les cheveux... les femmes riaient autour de lui. Duchatelet, sentant bien qu'un soupçon de connivence allait peser sur lui, se hâta de le prévenir par quelque dévouement exagéré.

— Tuons toujours la femelle, dit-il bas à Hurot, puisque le scélérat de mâle nous a échappé...

— Du tout, reprit Hurot en secouant tristement la tête... ne nous vantons de rien, et contentons-nous de gagner nos vingt pistoles... A Bicêtre, madame Cartouche!

— Je le dirai! je le dirai! que je suis femme de Cartouche, hurla celle-ci en battant des mains.

— Il y a des folles aussi à Bicêtre, répliqua Hurot... et c'est une folie comme une autre que de se croire femme de M. Car-

touche! Il y a pour ces sortes de folies les douches, le fouet, le cachot, la faim!

Ursule, atterrée, se laissa garrotter avec ses compagnes, et toute la bande, gardée à vue par les archers, parquée comme un troupeau, attendit le point du jour pour être conduite au château de Bicêtre. L'exempt retourna seul dans Paris avec Duchatelet.

— C'est au tour de maître Geneté, dit Hurot à Duchatelet. Il est parent de Cartouche! c'est de bonne prise.

Sûr que Cartouche avait dû passer au cabaret de Coupe-Barbe pour prévenir le cabaretier, Duchatelet appuya la proposition, et accompagna l'exempt au bouge de la porte Saint-Marcel. Mais ce respectable établissement n'avait plus de chef; on ne trouva Geneté ni dans la cave ni dans son lit. Celle même qui passait pour sa femme avait disparu.

— Et vous, mon brave! dit Hurot à Duchatelet en le regardant de travers, vous avez cautionné aussi ce parent-là, je me rappelle. Qui répond paye.

Le soldat aux gardes se crut perdu, mais l'exemple de son capitaine lui donna de l'audace.

— Ai-je aussi cautionné sa femme que j'allais enlever avec vous? dit-il; et si je l'eusse connu, lui, l'eussé-je mené parmi vous, hier au soir?... D'ailleurs, je suis gentilhomme, maître Hurot, et nous irons devant M. d'Argenson, s'il vous plaît! Mon colonel répond de moi.

— Vous avez raison, dit Hurot, pensif... je suis un butor... C'est que, voyez-vous, les deux mille livres perdues me tiennent au cœur...

— Et votre peau? ne l'estimez-vous pas bien deux mille li-

vres? Sautez de joie, compère; car j'ai vu le moment dans la carrière où cette peau allait être endommagée de deux trous.

— J'irai faire un tour à la Courtille, se dit Hurot; le drôle va courir par là se vanter de ma déconfiture.

— Comment faire ma paix avec le capitaine? pensait Duchatelet; car il est fâché contre moi sans nul doute... Enlever sa femme! aurais-je pu croire que Cartouche fût marié?... Il m'avoue une maîtresse, et me cache ses secrets de famille! Bah! il y a encore là-dessous quelque chose... attendons!

Duchatelet rentra au corps de garde de la rue Mouffetard avant l'heure que lui avait fixée le sergent, et il se disposait à oublier dans un somme sur le lit de camp les scènes orageuses de la nuit, quand un de ses camarades se réveillant au bruit :

— Duchatelet, il y a une lettre pour toi, dit-il sans aucun mystère.

— Une lettre pour moi! et de qui?

— L'homme qui l'a apportée m'a trouvé à la guérite; j'étais de faction. Il a demandé où tu étais; j'ai appelé le sergent, qui s'est gardé de dire que tu courais les champs... car enfin, n'est-ce pas, sergent, si, en l'absence de notre lieutenant, vous êtes bon enfant avec des gentilshommes comme nous, si vous nous laissez quelque peu vagabonder la nuit, ce n'est pas une raison pour que le bourgeois en sache quelque chose.

— Pardieu! dit le sergent, le bourgeois ne dormirait plus tranquille, et il aurait bien raison; car MM. les gardes-françaises, au lieu de le garder, sont lâchés sur lui la nuit... à commencer par le lieutenant du poste.

— Ah! pour ce qui est de moi, sergent, dit Duchatelet, demandez à M. Hurot, lieutenant de robe courte; si nous n'avons

pas fait ensemble une promenade édifiante... Mais brisons... où est la lettre?

— Ho! tambour... qu'a-t-on fait de la lettre?

— Sous le fallot, sergent!

Duchatelet prit la lettre avec une sorte d'impatience, regarda l'écriture, et son visage exprima aussitôt la plus vive surprise. Comme on avait les yeux sur lui, il se remit du mieux qu'il fut possible.

— Qu'y a-t-il donc? te voilà bouleversé.

Duchatelet froissa le papier dans ses mains, et répondit :

— Voilà une écriture que je ne connais pas... est-ce quelque malheur qu'on m'annonce?...

— Lettre d'amour, dit un Picard qui goguenardait.

— Apportée par un mari!

— Serait-ce?... s'écria Duchatelet emporté par l'émotion.

— Ah ça, qui donc?

— Quelque prince?... demanda un camarade.

— Ou quelque joueur malheureux qui réclame assistance?

— Ou quelque frère fâché qui vient venger une famille?...

Duchatelet promena un regard inquiet sur toutes ces figures rieuses. Peut-être avait-on indiscrètement lu le contenu de sa lettre; peut-être aussi trop de circonspection semblerait-elle suspecte... Il flottait dans ces perplexités,quand le sergent lui cria soudain :

— Lisez donc... ne dirait-on pas qu'il s'agit d'un crime?

Ces mots réveillèrent notre homme. Il brisa le cachet, lut avidement la seule ligne que contînt ce papier, et affectant un trouble extrême :

— Voulez-vous savoir ce que c'est? dit-il au sergent.

— Bah! pourquoi? fit celui-ci, qui en mourait d'envie...

— Vous allez frémir; prenez garde...

— Le sergent et les gardes éclatèrent de rire...

— Frémissons! dirent-ils.

— Eh bien, lisez, ajouta Duchatelet en leur tendant le papier.

Le sergent s'en empara et lut :

« *Si Ursule est conduite à Bicêtre, songe au pistolet de Cartouche.* »

Le sergent laissa échapper le papier de ses mains et les soldats frissonnèrent en effet, comme le leur avait prédit leur camarade.

— Cartouche! dirent-ils... Tu connais Cartouche?

Une franche confidence des événements de la nuit était la seule ressource de Duchatelet. Il appréciait d'ailleurs toute l'habileté de son chef, qui, par son incroyable démarche, lui faisait tenir du même coup et la plus complète justification en cas de soupçons, et un rendez-vous impénétrable. Il raconta donc comment la fatalité avait voulu que lui, galant gentilhomme, un peu trop facile en amours, il s'adressât précisément à une femme ou à une maîtresse de Cartouche, absent depuis plusieurs mois; il avoua ses projets d'enlèvement, auxquels pas un des gardes ne manqua d'applaudir, tant l'esprit de corps rend les hommes indulgents; puis il termina par l'apparition étrange et la disparition non moins étonnante du petit jeune homme en habit cannelle.

A ce dernier renseignement, le Picard et le sergent firent un bond, comme s'ils eussent mis le pied sur une couleuvre.

— Habit cannelle! air candide..... taille moyenne..... Mais c'est lui-même qui est venu!

— Quand je vous le disais!

— Cartouche dans un poste de gardes-françaises! Ah! le brigand!... le vaurien!

Ce furent, durant un quart d'heure, des jurons, des blasphèmes, des tonnerres, des imprécations à faire peur aux échos si peu religieux, si peu chastes des corps de garde.

— Il s'est moqué de nous, disait l'un énergiquement.

— Je l'ai appelé monsieur et je l'ai salué, disait l'autre en jettant son chapeau par terre avec rage.

— Il va dire partout qu'il nous a joué ce tour... Nous crèverons sous le bât comme des ânes!

— Et moi, je crèverai d'une balle de pistolet, dit Duchatelet, car la divine Ursule entrera demain à Bicêtre. Hurot l'a promis, et il tient sa promesse aussi religieusement que Cartouche.

— S'il tombe un cheveu de ta tête, s'écria le sergent, nous exterminerons Cartouche avant que le bourreau n'ait seulement flairé sa piste.

— C'est consolant pour mon ombre, répondit Duchatelet.

— Oh! quand le lieutenant va rentrer, dit le tambour, va-t-il être furieux! va-t-il se frapper la poitrine! Manquer Cartouche! lui, dont cette capture est le rêve!

— On ne peut pas tout prendre, répliqua le sergent; M. Pacome, notre lieutenant, est occupé à capturer cette nuit rue des Fossés-Saint-Bernard, une jolie marchande de poisson dont il a fait la rencontre hier... La femme vaut le brigand, sans doute?

— Une poissonnière de la rue des Fossés Saint-Bernard? dit Duchatelet tout ému...

— Aux armes! aux armes! cria tout à coup une voix dans

la rue, et la sentinelle répéta ce cri en ajoutant : Un officier! vite, aux armes!

Un officier, les habits en désordre, la tête nue, un tronçon d'épée à la main, se précipita en effet dans le poste en appelant à l'aide.

— Le lieutenant! monsieur Pacome!

— Vite, enfants, à moi! chargez les armes...

— Qu'y a-t-il, lieutenant?

— Il y a que l'on vient de me guetter au sortir d'une maison où j'étais allé faire une visite, et qu'un homme s'est précipité sur moi. J'ai en vain tiré l'épée, on me l'a brisée dans les mains; j'ai vu luire un couteau, des pistolets, mais je suis sans blessure. Hâtons-nous! C'est quelque ennemi personnel, et je veux le retrouver... ses traits sont gravés dans ma mémoire, et la couleur de son habit, couleur sombre, m'aiderait à le retrouver... A la lueur du réverbère, j'ai distingué parfaitement un drap marron... rougeâtre...

— Grand Dieu! s'écria le sergent, et avec lui tout le poste.

— Eh bien! répéta le lieutenant, que dites-vous de cela? Cet homme m'a soufflé ces paroles dans l'oreille, comme un démon : « Si tu reviens chez cette femme, tu es mort... » Eh bien! je veux le retrouver... savoir son nom!...

— Si c'était Cartouche! crièrent vingt voix à l'unisson.

— Cartouche! qui diable vous parle de Cartouche?

— Lui-même, lieutenant... il est venu ici... il nous a parlé... il a écrit à Duchatelet.

Et aussitôt l'aventure de Duchatelet fut racontée à l'officier, qui s'écria :

— La femme de Cartouche à Bicêtre! Sa maîtresse rue Saint-

Bernard! Cartouche revenu là même où on peut le chercher!... Non... c'est un amant jaloux...

— Heu! répliqua Duchatelet; croyez-moi, lieutenant, ne courez plus après cette nuit. Il y a de certaines gens qui n'ont qu'à siffler pour amasser une centaine d'hommes. C'est le quartier, voyez-vous!

— Elle, perfide à ce point! murmurait le lieutenant confus... Ce serait à en perdre la raison... Mais voyons... est-il temps encore de le chercher? cet homme, de le joindre... car je n'y puis croire encore... Une femme si douce, si honnête en apparence... décidément je n'y crois pas.

— Tiens! lieutenant, vous n'avez plus votre montre... dit un soldat.

— C'est vrai... et ma tabatière, et ma bourse, répliqua l'officier stupéfait.

— Disparues dans la bagarre! dit le sergent.

— Allons, voilà qui se complique. C'est bien un voleur à qui j'ai eu affaire.

— Il me reviendra au moins dix écus sur cette prise-là, pensa Duchatelet; sa tabatière était d'or fin.

— Eh bien! s'écria le lieutenant, si par hasard la belle poissonnière s'entend avec un voleur, punissons-le dans sa maîtresse... Il me vient une idée...

— Oh! oh! dit Duchatelet, qui craignit de se compromettre en cette affaire.

— En avant, six hommes! poursuivit l'officier; si l'interrogatoire confirme les soupçons, qu'on arrête cette drôlesse et qu'on la jette à Bicêtre avec la femme légitime; tout cela partira en même temps pour Mississipi.

— Prenez garde, lieutenant, prenez garde! c'est imprudent. Et puis, où est la lettre de cachet?

— On dirait que vous avez peur, monsieur Duchatelet?

— Lieutenant, vous me faites injure! Je suis gentilhomme, entendez-vous? et si je parle, c'est uniquement pour votre intérêt. Qu'on prenne, qu'on viole, qu'on brûle mademoiselle Honorine, que m'importe?

— Honorine, dites-vous? vous savez son nom! Vous la connaissez? demanda M. Pacome avec surprise.

Duchatelet s'enfonça les ongles dans les chairs, pour ne pas rougir de la bévue qu'il venait de commettre.

— Vous avez parlé d'une poissonnière de la rue Saint-Bernard... jolie... riche... je ne connais qu'elle de ce nom...

— Ah! fit le lieutenant rêveur... il paraît que vous êtes connaisseur, monsieur Duchatelet; vous découvrez les jolies femmes, vous!

— Diable! pensa Duchatelet, est-ce le vin de Geneté qui me pousse à faire et à dire tant de sottises aujourd'hui? Allons! je n'ai plus d'autres ressources que d'être le plus enragé de l'expédition. Il est écrit que toutes les femmes du capitaine coucheront demain à Bicêtre. Qu'il aille les y chercher..... c'est son affaire.

— Autre idée, dit le lieutenant; ce voleur guettait peut-être mon départ pour aller dévaliser Honorine. Enfin nous allons nous éclaircir. Voyons, en avant six hommes!

— Marche! répondit le sergent, tout joyeux de l'expédition.

— Encore un coup, dit timidement Duchatelet, lieutenant, vous n'avez pas de lettres de cachet, et ce n'est pas là une bohémienne.

— Non, mais c'est peut-être une misérable qui m'a volé elle-même...

— Oh! lieutenant! cette pauvre petite...

— Allons! qu'on me suive! je suis bien assez porté à l'absoudre... elle est si jolie! mais il faut que je sache si elle a cet homme chez elle.

— Je suis perdu s'il m'emmène, pensa Duchatelet, car Honorine me connaît, et va m'interpeller... La malheureuse enfant, qui ne sait pas qu'elle avait l'honneur d'appartenir à Cartouche... va se rattraper à moi comme à un sauveur... Eh bien... lieutenant...

— Venez-vous, Duchatelet?

— Excusez-moi, lieutenant... j'ai connu cette jeune femme, ce serait d'une grande inconvenance à moi d'aller l'arrêter, l'enlever...

Pacome regarda le soldat et réfléchit un moment.

— Vous avez raison, dit-il; suivez-moi, vous autres.

La petite troupe partit au pas de course vers la rue des Fossés-Saint-Bernard.

Il est temps de revenir au bandit dont on fait bien à regret le héros de cette histoire. Mais il en est des héros comme de tous les superlatifs, ils expriment le bien ou le mal, quelquefois l'un et l'autre à des degrés supérieurs, et voilà tout.

Cartouche avait, dans la rapidité prodigieuse de sa fuite, accosté Geneté chez lui, fait déguerpir sa femme, envoyé le cabaretier lui-même au Pistolet, à la Courtille, et lui, fidèle à son premier plan, qui était de renouer connaissance cette nuit avec

une de ses anciennes maîtresses, il avait une seconde fois repris la faction sous les fenêtres d'Honorine.

Justement, M. Pacome sortait enveloppé dans son manteau. Cartouche l'aborda comme on sait, le dépouilla, et revint, avec l'audace qui était le trait principal de son caractère, ouvrir la porte de sa maîtresse.

Honorine, charmante créature de vingt ans, s'était laissé séduire, en l'absence de Cartouche, par le plumet et l'épée dorée de M. Pacome. Ne pas recevoir de nouvelles d'un amant pendant deux mois, c'est être abandonnée. A l'époque dont il s'agit, une femme ne se laissait pas abandonner si complaisamment qu'elle ne songeât un peu à se venger. Si l'on cherchait bien de nos jours, on trouverait encore des traces de ce sentiment d'amour-propre chez les femmes qui se disent passionnées.

Honorine avait toujours regardé Cartouche comme le fils d'un riche marchand nommé Lejeune. Duchatelet, présenté chez elle, n'était qu'un ami de son amant, un loyal garde-française; pour cette pauvre étourdie, type malheureusement vulgaire, le monde était semé d'âmes honnêtes, Paris n'était pavé que d'Amadis. Honorine vivait avec des bandits, vivait de leurs brigandages depuis un an, et en était encore à regarder comme fabuleuses les histoires qui couraient sur un Cartouche, dont chaque jour elle pressait la main. Or, comme M. Pacome la conduisait souvent à la comédie, comme Lejeune était au contraire avare de ces divertissements publics, Honorine avait déjà un faible pour M. Pacome, et de jour en jour l'image de son premier amant s'effaçait en son cœur.

Ce soir-là même, revenue avec l'officier d'un petit souper

chez une amie, elle avait laissé monter M. Pacome, que la servante regardait déjà comme le futur maître de la maison, tout en regrettant les présents que M. Lejeune ne manquait jamais de lui faire au retour de ses petits voyages, c'est-à-dire de ses expéditions. M. Pacome, enhardi, avait prolongé sa visite, espérant que la jeune femme oublierait l'heure, ou, pour mieux dire, s'apercevrait qu'il était trop tard pour que le visiteur s'en retournât. Mais Cartouche, revenu du Mont-Souris, avait donné le signal dans la rue; ce signal était un cri de chat répété quatre fois, et Honorine avait été si troublée, si évidemment inquiète, que Pacome était sorti maugréant contre l'indiscret, contre l'importun, et décidé à lui chercher querelle. La suite de cette querelle est connue.

Cartouche monta : Honorine pleurait. Le bandit, qui ne manqua jamais d'esprit en sa vie, et qui désirait coucher quelque part, se garda bien de débuter par une scène conjugale. Il gronda paternellement Honorine de son trop de confiance, ne fit pas deviner qu'il soupçonnât des torts plus graves, et donna de si bonnes raisons de son absence, allégua tant d'oncles morts, tant de marraines malades, qu'il fut pardonné. N'oublions pas qu'il avait déposé aux mains d'Honorine un fort beau diamant de cou volé à une dame de Dijon dans le coche. La servante eut quatre louis tirés de la bourse même de M. Pacome.

En sorte que Cartouche avait réduit la jeune femme à se creuser la tête pour trouver un bon biais qui éloignât l'officier; terrible écueil que ces retours de maris empressés, repentants, magnifiques : écueils auxquels viennent se briser presque toujours les amours commencées en leur absence.

Honorine en était à son troisième prétexte, et Cartouche déposait son habit cannelle sur une chaise, lorsque des pas mesurés retentirent dans la rue. Tout autre que le brigand eût éprouvé à ce bruit la douce satisfaction du citadin qui sent que la force publique veille sur son bonheur et sur son sommeil. Mais Cartouche n'avait pas de faveur semblable à attendre des patrouilles. Toute promenade nocturne d'archers ou de mouchards lui paraissait une personnalité. Il s'approcha donc de la fenêtre, et reconnut l'officier avec les gardes-françaises, qui, ayant rencontré une escouade d'archers du guet, échangeaient le mot d'ordre. Puis, tous ensemble se mirent en devoir d'enfoncer la porte après avoir frappé rudement.

— Ma chère amie, dit-il sans se troubler, voilà ce que c'est que de recevoir des officiers ; j'en ai trouvé un dans la rue tout à l'heure, je l'ai provoqué. Ce lâche, au lieu de me faire raison, vient ici pour m'arrêter.

Honorine poussa un cri d'effroi.

— Il faudrait que je le tuasse ou qu'il me tuât, continua le bandit avec la plus parfaite tranquillité. Mais comme il a douze hommes avec lui et que je suis seul...

— Cachez-vous ! cachez-vous, au nom du ciel !

— Je le veux bien ; mais ils me trouveront, car ils viennent pour cela... Montre-toi donc un peu, cela les calmera peut-être.

Honorine se pencha vers la fenêtre.

— Holà ! cria Pacome... ouvrez, belle Honorine ; c'est moi, et un de mes amis.

— Bon ! se dit Cartouche, ils ne savent pas que je suis là....

Ce n'est qu'une petite scène entre l'officier et Honorine... je suis sauvé. Si tu descendais, dit-il...

— Le poltron! murmura la jeune femme... Vous êtes chez votre maîtresse; est-ce un crime?

Cartouche se prit à sourire dans l'ombre...

— Je ne suis pas un militaire, moi, dit-il, et un marchand n'est pas forcé d'être brave.

— C'est bon, cachez-vous! reprit avec un souverain mépris la jeune femme, dans le cœur de laquelle l'officier gagna tout ce que venait d'y reperdre son rival.... je descends.... je me livre!

— Eh bien! ouvrez-vous? venez-vous? cria Pacome du seuil de la porte.

— Ne crains rien, continua Cartouche, descends! je suis là!

Honorine haussa les épaules, et répondit :

— Ils vont me lutiner, me railler à ses yeux! et il le souffre! Oh! si jamais je renoue connaissance avec des fils de marchands!

— Va! dit Cartouche, d'un air singulier, va, Honorine; moi je me cache.

— Adieu! Arlequin, répliqua-t-elle, faisant allusion à l'Arlequin poltron, dont elle avait tant ri le soir même avec M. Pacome à la comédie.

Elle descendit donc. Cependant, caché derrière le rideau, Cartouche avait compté les hommes, et calculé leur position à chacun. Fuir était impossible; il apprêta ses armes, et se mit en devoir de résister si la chose était nécessaire. Cependant il ne croyait pas qu'on en voulût à M. Lejeune, et attendait sans trop d'inquiétude le dénouement de l'aventure

La porte de la maison s'ouvrit, et un cri fut soudain poussé par la jeune femme!

— Ah! dit Cartouche, ils vont monter.

Et aussitôt il courut à un cabinet de toilette pour s'y blottir, mais la clef ne tourna pas dans la serrure.

— Au diable! dit-il, il ne me reste plus que la ruelle du lit.

Il venait à peine de s'y jeter, quand Honorine rentra suivie de Pacome et d'un homme que Cartouche ne pouvait voir

— Vous dites donc, belle Honorine, continua l'officier en prenant la main de la jeune femme, que cet homme qui m'a attaqué, volé même, n'est pas de votre connaissance?

— Oh! j'en jure le ciel! Un homme de ma connaissance, voler!

— Elle a réellement l'accent de la vérité, dit Pacome à son compagnon, qui promenait çà et là un œil investigateur.

— Mais oui, mais oui, répliqua celui-ci fort distrait.

— Cependant il faisait des signaux, il imitait le cri du chat. Vous avez été fort troublée... Or, après mon départ, cet homme se sera empressé de profiter d'une occasion si belle...

— Pour voler! oh! non, personne ne m'a volée...

— Une femme comme vous, Honorine, peut inspirer d'autres sentiments que la cupidité... On serait entré chez vous non pour votre argent, mais pour vous-même... Vous ne répondez pas...

— Vous ne répondez pas? dit sévèrement le compagnon de Pacome; songez qu'il s'agit d'une affaire très-grave; songez que vous êtes accusée d'avoir des relations avec un voleur... d'avoir attiré M. le lieutenant que voici dans un guet-apens.

— Moi! moi! s'écria-t-elle en se levant toute épouvantée.

— Eh! tenez, sur le dos de la chaise que vous occupiez, voilà un chapeau d'homme... il y a un homme ici.

— Peste! pensa Cartouche, il brûle, il brûle... Maudit chapeau!... Mais il me semble bien connaître cette voix-là!

Pacome était devenu pâle, son compagnon tournait et retournait la coiffe du chapeau....

— Allons! lieutenant, dit-il, c'est sérieux... Holà! Pépin! cria-t-il par la fenêtre. — Eh! n'avez-vous pas entendu un craquement par ici?... on dirait du ressort d'un pistolet... L'épée à la main, mon officier, ne badinons point.... pas de quartier!

— Non, messieurs, non! s'écria Honorine, presque folle de peur, et en retenant par le bras les deux hommes prêts à commencer leurs recherches... Ne craignez rien, je vais tout vous dire. Ce chapeau... pardonnez-moi, monsieur Pacome, de ne pas vous avoir dit que je n'étais pas libre; ce chapeau est celui d'un jeune homme qui a le droit de venir ici, et qui y est venu ce soir...

— Ah! firent les deux officiers! Et.... s'il a le droit, d'où vient qu'il se cache?

— Dame! il n'est pas fort brave... ce n'est pas un militaire, lui, et vous lui aurez fait peur, avec vos grosses voix! Un fils de marchand, ajouta-t-elle d'un ton visiblement dédaigneux.... Voyons, monsieur Lejeune, montrez-vous, ces messieurs ne vous feront pas de mal...

— Ah! Honorine, Honorine! murmura Pacome avec tristesse.

— Eh bien! paraîtra-t-il? demanda aigrement le chef des archers.

— Voilà qui est à merveille, pensait le brigand dans sa cachette, je suis plus que jamais M. Lejeune. On me tirera peut-être un peu les oreilles, on me bernera, on me mystifiera, mais je me sauverai. Montrons-nous spirituellement.

Là-dessus on vit s'élever de la ruelle du lit, d'abord un dos rond, puis une tête honteuse... Cette tête mit à se retourner tout le temps que mettent d'ordinaire des têtes de cire obéissant à un ressort. On en vit d'abord les oreilles, puis les tempes, puis le profil, enfin la face. Honorine riait, malgré son émotion, de voir ce timide Lejeune aux yeux baissés, à l'air piteux.

Soudain le compagnon de Pacome, saisissant un flambeau pour mieux voir cette figure, attira l'attention du bandit, qui fit un mouvement et se dit :

— Hurot! je suis perdu.

— Cartouche! s'écria l'exempt.. A moi, Pépin!

— Cartouche! répéta l'officier tremblant malgré lui et brandissant son épée.

— Cartouche! murmura Honorine, dont la paleur, le frisson, la terreur glacée, faisaient en ce moment une vivante image de l'épouvante.

— Ma foi, oui, messieurs; oui, ma toute belle, dit le bandit, c'est moi, je l'avoue... Cartouche, le fameux, je n'ose dire l'illustre Cartouche... Allons! monsieur Hurot, vous gagnerez les deux mille livres, c'est décidé.

— Un moment! un moment! cria l'exempt, qui se défiait de ce calme et pressentait la tempête... ne vous y fiez pas... le drôle a des pistolets. Peste! ne touchez pas, lieutenant; il mord!

— Si j'avais des armes, mon brave homme, dit Cartouche, vous seriez déjà mort... Allons! ma destinée est d'être pris par vous; que ma destinée s'accomplisse. Je sors de mes retranchements... Qui va m'aider?...

Un éclair d'hésitation, de doute, passa dans l'esprit de l'exempt... Pépin lui-même, qui allait chercher main-forte, s'arrêta sur le seuil de la chambre. Cartouche mit cette seconde à profit : sans qu'on eût vu son mouvement, car il feignait de tendre la main à quelqu'un pour enjamber par-dessus le lit, il lâcha un coup de pistolet sur Pépin et le renversa mort; puis, de la main gauche, qu'il ramena en même temps, il fit sauter la cervelle au malheureux Hurot, qui tomba dans les bras de Pacôme. Les deux explosions n'en firent qu'une!

Déjà Cartouche avait bondi par-dessus le lit, et il n'était plus dans la chambre; au bruit du coup de feu, les soldats enfoncèrent la porte et franchirent les degrés quatre à quatre. C'était bien là-dessus que comptait le brigand, car ils ne furent pas plus tôt arrivés, qu'abandonnant l'étage supérieur vers lequel il était remonté, il glissa comme la foudre le long de la rampe, culbuta le dernier archer qui allait pénétrer dans l'antichambre d'Honorine, et s'enfuit par l'allée. Nul ne se fût rendu compte de son évasion, sans l'insolence qu'il eut de s'arrêter sous la fenêtre en ricanant. Puis il disparut.

— Si Honorine me prend encore pour un poltron, dit-il en partant, j'aurai du malheur.

Il est temps de revenir à ce château de Bicêtre, autour duquel tournent les sinistres héros de cette histoire, pareils à ces papillons qu'attire un fallot la nuit.

Nous l'avons dit dans l'Introduction, Bicêtre est encombré,

Ce n'est plus assez pour la vieille maison de ses habitués les voleurs, des fous, des prostituées, des malades de toute sorte et des moribonds octogénaires; la régence en a fait un dépôt provisoire. L'égout se gonfle, les murailles craquent et vont dégorger ce trop plein, si la mort ne se hâte d'éclaircir les rangs.

Au lieu des huit malades propriétaires d'un seul lit, on en compte vingt, parce que chacun se fait malade pour avoir le droit d'être couché; parce qu'aussi les mieux constitués, les plus sains, ne tardent pas à devenir malades. Or, les lits sont attendus, guettés par cette foule qui aspire à y mourir; la paille est devenue un luxe. C'est dans les cours, dans les caves, dans les corridors, sur le carreau, que s'entassent les nouveaux venus. Le gouvernement, qui a payé dix livres par tête d'enlevé, se croit débarrassé de toute obligation, et ne songe plus à les nourrir. Ces malheureux attendent des journées entières le morceau de pain que l'hôpital leur jette par charité.

Et puis ce n'est pas seulement le blé qui manque; c'est l'eau. Il n'y a pas de réservoirs dans cette maison qui contient plus de six mille âmes. La faim, la soif commencent l'œuvre de destruction. Que manque-t-il? l'incendie. Attendez; voici un fléau tout aussi redoutable : la *fièvre des prisons*, effroyable typhus, s'allume sourdement dans le fond des cachots en putréfaction.

Alors les geôliers, les infirmiers, les directeurs réfléchissent. M. Law, qui tremble pour le succès de ses actions, se décide à demander le départ des chaînes de colons; M. d'Argenson répond qu'il n'a pas d'argent. Le ministre de la guerre, Leblanc, fournira des chevaux, des fourgons, des archers même.

Pourquoi pas des canons et de la mitraille? Ce serait plus tôt fait pour ces colons.

On les eût déjà fait partir ; mais les vaisseaux ne sont pas prêts encore, et les provisions manquent dans les ports comme à Paris. Depuis qu'il n'y a plus d'argent en France ni de papier, car on l'a usé à fabriquer des billets de banque, les denrées sont devenues valeurs réelles, plus réelles que l'or. Tel duc ruiné par le système, achète les farines et s'enrichit de nouveau; tel prince accapare le sel, tel autre les huiles et les épices. Il faut être bien riche pour manger; que sera-ce si l'on est pauvre!

Enfin, après des semaines, des mois écoulés pour les colons futurs dans les angoisses de la faim et du froid, l'ordre du départ arrive. Ce n'est plus rien que la misère, le besoin; voici l'exil qui vient dans le lointain, et la mort sur la terre étrangère! Les victimes se lèvent soumises, on les accouple, on les fait descendre dans les cours, et l'on s'aperçoit alors qu'une grande partie manquent à l'appel... Au lieu de partir pour la Louisiane, beaucoup des colons du roi sont demeurés morts sur la dalle humide, en ouvrant encore un œil terne vers la porte par où venait le distributeur du pain trop rarement quotidien!

Des charrettes garnies de quelques poignées de paille attendent les prisonniers dans la grande cour. Comme il est convenu que tous les hommes déportés ont déplu à sa majesté, que toutes les femmes enlevées sont des créatures perdues, les archers traînent ce bétail par les cordes qui le lient, et frappent lorsqu'il ne marche pas.

Aux grilles de la porte, les curieux sont rares, car il est petit jour, et personne n'a pu deviner que les chaînes de ces galériens d'un nouveau genre partiraient ce jour-là. Il y a cepen-

dant quelques vieillards, quelques femmes, quelques enfants, qui pleurent, tendent les bras, et envoient des baisers aux charrettes. D'autres leur montrent du pain, et parmi les prisonniers on en voit qui rient comme des insensés, ou qui secouent leur chaîne comme des dogues furieux, pour atteindre aux aliments qui les tentent.

Jamais spectacle plus varié n'a frappé les regards de l'homme. Il y a de l'horrible, il y a du burlesque, il y a du sublime. Dans un des groupes insultés par les archers, une femme demi-nue se débat contre les attaques furieuses de cinq mégères qui l'ont dépouillée et la battent. C'est une malheureuse comédienne arrachée la nuit dernière des bras de son amant, par la jalousie d'une maréchale célèbre, qui avait ses projets sur le jeune homme. — *Elle corrompt les jeunes gens*, dit le registre d'écrou. L'infortunée accouplée à des prostituées ne comprend pas encore et se révolte, et appelle à l'aide : les archers encouragent du geste et du sourire les cinq furies, qui, pour achever l'éducation de *cette mijaurée*, déchirent le peu de vêtements qui lui restent, et lui font boire de force une gorgée d'eau-de-vie dans la gourde du chef de brigade.

Plus loin, sur l'herbe froide, deux femmes sont étendues côte à côte, et dans un tel état d'immobilité que la mort semble les avoir frappées toutes deux. Ce n'est pourtant pas la mort, mais le froid. L'une, la plus jeune, est une ouvrière de la rue Sainte-Avoie, une lingère; la vieille est sa mère. Toutes deux revenaient un soir de rendre l'ouvrage de la semaine, dans la rue du Mail. La mère n'avait pas voulu laisser son enfant courir les risques d'une course nocturne dans Paris, où tant de corrupteurs tendent des piéges aux jeunes filles : c'est un trésor

si précieux pour elle que l'innocence et le bonheur de son enfant! Or, elles ne trouvèrent personne dans la maison où elles avaient reporté le linge; mais comme elles étaient reparties bien tristes de n'avoir pas été payées, l'intendant, homme de cœur, courut après elles, les rejoignit au Carré Saint-Martin, et leur donna le salaire si impatiemment attendu. Justement, les archers passaient, ces dignes gardiens de la morale publique. Ils arrêtèrent la mère et la fille. Elles crièrent vainement, vainement elles rappelèrent l'intendant, pour qu'il témoignât de leur innocence : les archers avaient besoin de leurs vingt livres, et ils conduisirent à Bicêtre l'une et l'autre. Si la fille n'est pas morte, c'est que sa mère lui donnait son pain; si la mère a survécu, c'est que Dieu a fait un miracle.

Il y a des hommes aussi, à l'écart. Des hommes! non, ce sont des ombres. L'un ouvre et ferme les yeux comme un insensé. C'est un agioteur rongé par le jeu dévorant de la banque de Law. En trois semaines ce jeune homme, fils d'un gentilhomme de Champagne, a perdu, regagné et reperdu sept cent mille livres. Puis, il est allé trouver son père, non pour se jeter à ses pieds et lui demander pardon de l'avoir ruiné, mais pour lui arracher sa dernière pièce d'or et les titres de propriété de sa dernière pièce de terre. Le démon du jeu était là, qui le mordait de sa dent venimeuse. Le père a refusé. Le fils a battu son père! Des voisins accourus au bruit ont livré le malfaiteur à M. d'Argenson, et aujourd'hui c'est le père qui prie, qui gémit, qui tend les bras au travers de la grille là-bas; il redemande son fils unique. Mais plus, cruelle encore que la justice des hommes, celle de Dieu a frappé un coup terrible, le jeune homme est fou. Il compte ses millions sur la paille, et — qui

sondera tes volontés, ô Providence! — c'est le père qui se trouve puni d'avoir été trop vengé!

Quatre bandits bien enchaînés s'amusent à tirer le manteau des archers, qui répondent à cette plaisanterie par d'énormes coups de leurs hallebardes; les chairs se gonflent de tumeurs livides, le sang coule, et les misérables rient malgré la honte et la douleur. Ils ont été surpris couchés sur le boulevard Mont-Parnasse, à vingt pas d'un homme assassiné. Aucun d'eux n'a pu justifier sa présence près du cadavre. M. d'Argenson voulait leur faire infliger la torture et les envoyer au gibet, mais il a réfléchi que le Mississipi avait besoin de colons, et les brigands ont été épargnés. On les a jetés à Bicêtre.

D'où peut venir leur insensibilité étrange? d'où naissent les transports presque frénétiques de leur joie? Ils lancent parfois du côté de la grille un regard fauve qui se détourne aussitôt, comme celui de l'avare qui craint, en fixant les yeux trop longtemps sur son trésor, d'attirer l'attention d'un larron. On dirait que leurs hideuses têtes font ou répètent un signal. Leurs chansons, soutenues par une fébrile ardeur, se succèdent, et vont frapper au loin un écho qui ne doit pas être sourd.

Mais un d'entre eux, un jeune homme, ne partage pas cette effroyable hilarité. Son œil se dilate chaque fois qu'il regarde vers la grille, et la crainte lui fait aussitôt baisser la vue. C'est un malheureux maçon qui, venu de la Limagne, et soumis au cruel régime qui attend le pauvre dans la capitale, a payé dès la première année au dévorant Paris son tribut de misère, de larmes et de crime. Le maçon a volé pour vivre; puis comme cet argent lc brûlait, il a voulu reprendre les outils et redevenir honnête homme; mais ses compagnons l'ont dénoncé

à Cartouche, le chef suprême; espionné, menacé, il a dû poursuivre sous peine de mort la carrière qui aboutit au gibet. Une nuit l'infortuné a pris sa résolution; il allait profiter du sommeil de ses compagnons et s'enfuir, s'enfuir si loin que l'on perdît ses traces. Dans les montagnes, à force de travail, à force de prières, il eût effacé devant Dieu sa vie passée, et regagné l'estime des hommes. Mais les archers l'ont pris avec les bandits, ses confrères, et sans les intérêts de la colonisation il était roué!

N'importe! il arrivera au même but par un chemin différent. Pourvu qu'on lui épargne la mort, et surtout la mort infâme, le jeune homme pourra se réhabiliter. Là-bas, à la Louisiane, on verra encore le ciel, on travaillera; il y a des forêts où l'on peut fuir. Être déporté, c'est un bonheur immense pour ce malheureux! Il se réjouissait donc, et osait remercier Dieu; la vue des chaînes, des charrettes, qui gonflent le cœur des autres, lui semblait à lui douce et flatteuse, c'était la perspective de son affranchissement. Tout à coup ses hideux compagnons ont murmuré un mot, un nom à son oreille; il a frémi, ses cheveux se sont dressés sur sa tête, il a regardé vers les grilles, et une pâleur livide a couvert son visage lorsqu'il a vu.... mais n'anticipons point.

A vingt pas de cette charrette, deux femmes, au milieu d'un groupe de bohémiennes, attirent les regards des archers, l'une par sa beauté, l'autre par son audace. L'une pleure, et se roule par terre avec désespoir; l'autre danse, bat des mains, et pousse des exclamations de joie. La première est Honorine, la seconde Ursule, que, par manière de classification, les archers ont accolées l'une à l'autre.

— Voilà, disent-ils, les deux femmes de Cartouche.

— Oui! oui! vocifère Ursule! c'est moi! Cartouche a mis en fuite Hurot et ses douze hommes! Je suis la femme de Cartouche.

— Ne croyez pas que je sois la femme de Cartouche, s'écrie Honorine en joignant les mains; je ne le connais pas! Non, messieurs...

Un éclat de rire dédaigneux de sa compagne lui coupe la parole.

— C'est heureux pour toi, la belle! dit un archer, que ton brigand de mari t'ait laissé enlever, car tu serais peut-être pendue à l'heure qu'il est.

— Parce que?

— Parce que le scélérat a tué ce bon M. Hurot...

— Ah bah! s'écria Ursule! C'est vrai cela? Il a fait cela? le grand Cartouche!

— Demande à ta rivale, à la sultane n° 2; elle l'a vu tuer; c'est chez elle qu'on tue!

Honorine poussa un cri terrible, et, comme réveillée en sursaut :

— Oui! oui! dit-elle, on a tué chez moi!

La pâleur de son visage, le tremblement nerveux de ses mains, inspirent de la pitié à Ursule elle-même. Mais les archers, qui regrettent de n'avoir personne sur qui venger leur chef, haussent les épaules.

— Elle joue les attaques d'épilepsie, la seconde femme à Cartouche, dit l'un d'eux, et c'est avec cela qu'elle a su attendrir ce brave lieutenant Pacome. Oh! comme je l'aurais noyée, tout

de suite, s'il ne nous en eût empêchés! Mais il est amoureux! amoureux de la femme à Cartouche!

Ces mots s'achèvent au milieu d'un éclat de rire qui fait tressaillir Ursule. Il y a réellement de la folie dans ces deux femmes : chez l'une c'est la prostration stupide; chez l'autre, l'exaltation frénétique.

— Heureusement, dit un exempt, qu'avant la Louisiane il y a les cales, les tempêtes, la famine et les rats; et qu'à la Louisiane, outre les fouets des commandeurs, on trouvera d'assez jolis tigres et des serpents à sonnettes. Voilà le paradis des femmes de brigand!... Ah! vous ne riez plus, mesdames les scélérates; c'est que vous savez cette fois que votre protecteur ne vous retirera pas de la gueule des lions!

La terreur fait place à l'égarement sur le visage des deux femmes. Mais Ursule, en rejetant ses cheveux noirs en arrière, a porté les yeux vers le groupe des bandits, attentifs depuis le commencement de cette scène, et l'un des quatre s'écrie :

— Vive la femme de Cartouche! Vive la *largue du daron!*

Et, d'un coup d'œil expressif, il indique à Ursule la grille située à l'extrémité de la cour.

La malheureuse pousse un grand cri, rappelle un moment ses souvenirs, bondit de joie, et, relevant sa compagne abattue, elle la prend dans ses bras par un geste d'héroïque abnégation. Honorine se laisse faire machinalement.

— Il est là, lui dit-elle tout bas : ne crains rien.

— Qui donc est là?

— Lui! tiens, regarde... regarde, il met sa main sur sa bouche... Ah! nous sommes sauvées, il nous enlèvera aussi, lui. Mais ris donc, saute donc! dansons, ma sœur!

Là-dessus, la terrible folle saisit les poignets d'Honorine et l'entraîne dans une ronde furieuse ; les bohémiennes se mêlent à la danse, sans deviner de quoi il s'agit ; elles comprennent seulement qu'il y a un bonheur caché sous cette frénésie de leur compagne.

C'est alors que le fouet des archers et des gardes se lève et s'abaisse en sifflant sur les épaules des femmes qui bondissent, des hommes qui applaudissent ; alors aussi une cloche au timbre lugubre sonne huit heures.

C'est le signal du départ : les chaînes s'agitent, les charretiers courent à leurs fourgons, les archers montent à cheval ou endossent leurs manteaux. On va se mettre en route.

Mais le jeune maçon, qui d'abord était si joyeux du départ, fouille depuis un moment sa poitrine avec ses ongles, car l'infortuné sait que Cartouche est là, bien accompagné ; qu'il médite un coup de main pour délivrer ses amis ; que désormais la vie de brigand est inévitable ; qu'il n'y aura plus ni espoir de pardon près des juges, ni fuite possible au milieu des bandits. Il prend une résolution désespérée : il feint de se laisser tomber au moment de monter sur la charrette, et serrant la main d'un des archers :

— J'ai à vous parler, dit-il tout bas ; gardez qu'on nous écoute !

Celui-ci regarde avec surprise, et, sans paraître occupé d'autre chose que de relever le jeune homme, il a pourtant profité de l'ouverture qu'on vient de lui faire.

— En voici un, dit-il, qui est mal enchaîné... Il se sauverait... Holà, camarades !

Deux archers accourent.

— Aidez-moi à rattacher les nœuds de sa corde..... Appelez le lieutenant. Toi, dit-il à un autre, occupe les trois brigands ; fais qu'ils ne regardent pas de ce côté.

Le maçon se couche à plat ventre tandis qu'on resserre ses liens. Le lieutenant de la chiourme, averti de ce qui se passe, vient en apparence surveiller l'opération ; mais, en réalité, il écoute, il interroge.

— Qu'avez-vous à dire? demande-t-il en cachant sa bouche sous son mouchoir, comme s'il craignait le brouillard du matin.

— C'est une trahison ; mais qu'importe ! répond le malheureux en se levant avec effort. Cette vie de brigand m'est pire que la mort. Je sais bien que Cartouche me tuera ; eh bien ! tant mieux !....

— Nous vous protégerons ; parlez !

— Eh bien ! monsieur, Cartouche est à la porte de Bicêtre ; il a plusieurs hommes à lui dans la foule. Il médite quelque coup...

— Diable ! s'écrie le lieutenant, pâle d'émotion. Êtes-vous sûr?...

— Je dis la vérité. Vous pouvez me croire, puisque je ne vous demande rien... Il y est, vous dis-je.

— Et que supposez-vous qu'il veuille faire?

— Il veut enlever sans doute les deux femmes et nous.

— Diable! diable ! répète le lieutenant ; je n'ai que vingt archers ! diable !

— Reconduisez-moi vite à la charrette, dit le jeune homme ; on aurait des soupçons ! Je serais perdu ! Attachez-moi bien avec les autres !

Le lieutenant, en proie à une perplexité terrible, finit par donner quelques ordres à son premier exempt. Celui-ci perd la tête, et, sans plus de dissimulation, il va porter un mot d'ordre à ses archers, qui chargent aussitôt leurs mousquets.

Cependant le triste cortége se met en chemin : quatre archers ouvrent la marche ; il y a trois charrettes bien chargées, deux de femmes, l'une d'hommes. En tout, trente prisonniers. Ce doit être ainsi tous les jours, jusqu'à parfaite évacuation de l'hôpital. En sortant de la cour, les gémissements, les supplications des assistants éclatent avec fureur; les adieux s'échangent sous le regard, malgré les bourrades des archers ; et quelques-uns des exilés reçoivent le peu d'argent ou de pain qui les attendait.

En vain les bandits cherchent-ils Cartouche ; il n'y est plus. Un rayon d'espoir illumine le visage du pauvre maçon, la rage flamboie dans les yeux d'Ursule.

— Qu'est-ce que cela signifie? se disent les brigands désappointés.

Mais les charrettes ne sont pas encore abandonnées ; les suprêmes adieux n'ont pas été prononcés. Une vingtaine de femmes, d'enfants, quelques hommes, des vieillards surtout et des mendiants, suivent, en se hâtant, les chevaux du dernier groupe d'archers; ils vont même en avant des voitures et font des signes à leurs amis.

— Il n'est plus là! Nous sommes perdues! s'écrie Ursule.

— S'il m'avait sauvée, au moins! murmure Honorine.

— Ce drôle de Guillot a voulu nous faire peur, dit le lieutenant à son brigadier. Qu'on le fouette ce soir, à la première étape.

Entre l'hôtel des Invalides, récemment construit, et le châ-

teau de Grenelle, qu'on appelait autrefois hôtel de Craon, s'étendait, à gauche d'une chaussée bordée d'arbres, un terrain vague adjacent à la grande avenue qui aboutissait aux Invalides. On voyait de là s'élever dans la plaine de Grenelle le gibet de la justice de Saint-Germain des Prés, et bien loin, par-delà les marais du Gros-Caillou, le Pré-aux-Clercs, et la Seine se brisant à la pointe de l'île des Cygnes. Il était trois heures et demie; le temps menaçait, un vent furieux secouait la cime des arbres couverts de bourgeons.

Deux hommes s'assirent dans le petit clos dont nous avons parlé : l'un se mit à guetter dans la direction des Invalides; l'autre épia sur la route qui succédait alors au boulevard extérieur.

— Les voitures n'arrivent pas, dit le plus jeune, qui n'était autre que Cartouche; cependant nous avons traversé Paris bien lentement, et nous avons perdu au moins deux heures à faire prévenir Duchatelet.

— Duchatelet n'est plus mon homme, capitaine; ce n'est pas un consciencieux comme nous, il ménage sa réputation, dit-il.

— Laisse-le faire, Geneté; quant à cela, je l'approuve. Un garde-française est toujours un bon appui. L'autre soir, il m'a prêté son habit tellement à point, que, sans cela, l'on m'arrêtait dans cette maison de la rue Montorgueil où nous avons dévalisé M. l'abbé de Saint-Loup. Quel traquenard! Je me suis cru perdu. Les archers ont laissé passer un garde-française, ils eussent arrêté tout autre.

— Et lui!.. qu'est-il devenu?

— Il a raconté que je l'avais forcé, le pistolet au poing, de me céder son uniforme... Bah! il n'est pas sot, il s'en tire. Ce

pas-là était moins embarrassant pour lui que celui des bohémiennes, tu sais...

— C'est égal, vous fites bien de *rebâtir ce raille* de Hurot! C'était un ennemi celui-là! Vivent les *crucifix*, capitaine! et votre manière de vous en servir!

— Oh! je les ai aujourd'hui; je leur dois plus qu'à ma mère, car elle ne m'a donné qu'une fois la vie, et voilà plus de dix fois qu'ils me sauvent! Mais on vient par là...

— Non, capitaine; c'est un oiseau qui passe.

— On vient, te dis-je.

— En effet! Ah! quelle oreille!

— C'est un pas de soldat.

— Eh bien! alors?

— Alors tais-toi. Faut-il donc tuer ceux qui passent? Tu n'es qu'un poltron avec ton audace; les braves sont ceux qui n'éprouvent pas le besoin d'oser.

— C'est un soldat; oui, je le vois.

— Et moi aussi, je le vois... c'est Duchatelet!

— Allons! tant mieux; je l'avais mal jugé.

Cartouche se cacha et poussa son petit cri de ralliement. Duchatelet feignit de n'avoir pas entendu et continua d'avancer en se dandinant.

— Tu aurais répondu, toi, Geneté, dit Cartouche.

— Oui, certes.

— Et tu n'es qu'un sot. Penses-tu que la police ne connaisse as mon cri? Un jour on te tendra quelque piége, et que dias-tu pour t'excuser, après avoir répondu?

— C'est vrai.

— Regarde Duchatelet, il vient droit à nous sans en avoir

l'air. Il nous a vus; tiens, il a la main au sabre. Ah! voilà mon élève! je le proclame un digne lieutenant.

Cartouche alors se leva, et la reconnaissance eut lieu entre les trois brigands, derrière lesquels se dressaient trois potences vacantes, dont les bras semblaient les appeler.

— Eh bien! les voitures?

— Elles ne viendront pas, capitaine, avant le soir; elles veulent coucher au Point-du-Jour, et ne se pressent pas... Ferret les a vues derrière le Mont-Parnasse; il paraît que les archers ont eu quelque alarme. Ils craignent de s'éloigner de Paris.

— Bien! Qui amènes-tu?

— J'ai convoqué Fortin et le Craqueur; j'ai aussi rencontré le Chevalier, votre petit frère, et ils sont tous derrière le château de Grenelle. Pour contenance, j'ai amené la Fanchon, elle m'attend là-bas. Et le signal?

— S'il fait encore jour, mon chapeau en l'air pour *colletiner la rousse*. S'il fait nuit, nous sommes assez de quatre. Ah ça, tu as donc compris de quoi il s'agissait?

— Parbleu! j'ai compris que vous vouliez délivrer vos femmes. Avez-vous peu de chance avec ces créatures! C'est à y renoncer.

— Non pas! il me faut mon compte de quatre sultanes. J'ai à présent une marquise, mon cher! en dirais-tu autant, toi, qui es gentilhomme?

— Ma foi, non! Mais cette marquise, la ferez-vous aller aussi à Mississipi?

— En outre, j'ai trouvé une greffière.

— Bon! lançons-nous dans la chicane. Mais pour Dieu! pré-

venez-moi, capitaine, des noms, prénoms et adresses. Voyez ce que j'ai fait pour votre première! Vous m'en voulez, n'est-ce pas? Une femme légitime!

—Moi! que m'importe? Ursule est ma femme comme Honorine, comme la marquise et la greffière... Non, je me trompe, elle l'est un peu plus. Son frère, digne garçon!—on l'a pendu à Montauban, il y a six mois,—me la fit épouser un soir de six à sept heures; il fut à la fois le prêtre, le témoin et le père de la mariée. Lien sacré...

Les éclats de rire des bandits troublèrent les ébats de quelques corbeaux qui déchiquetaient de souvenir le bois immonde des justices de Saint-Germain des Prés.

— Alors pourquoi vous risquer à reprendre cette femme?... Laissez-la coloniser Mississipi... Ah! c'est pour reconquérir la jolie poissonnière?

— Pas plus pour elle que pour l'autre... c'est une femme légère qu'Honorine! je l'aimais pourtant... Si je veux attaquer les archers, reprendre mes femmes et nos amis, ce n'est que pour la gloire. Il ne faut pas qu'on puisse dire qu'on a volé quelque chose à Cartouche.

Nouveaux éclats plus bruyants que les premiers.

— Aurons-nous de la peine? demanda Duchatelet.

— Je le crois. Mais nous allons travailler au piége. L'ornière n'est pas faite.

— Quel piége? quelle ornière?

— Celle-ci... regarde : il faut creuser à trois pieds de profondeur, et recouvrir cela de branches ; les roues de deux charrettes doivent s'y briser d'un coup. Pendant ce tumulte, ce

pêle-mêle de femmes et d'archers; nous arriverons en curieux, en officieux. Allons, creuse avec nous!

Duchatelet obéit.

— Mais moi! on me reconnaîtra dans l'action, dit le garde-française!

— Toi, tu te mettras avec les archers; tu sais bien que c'est toujours ton rôle; et tandis que tu seras censé garder les prisonniers, tu couperas leurs cordes et distribueras ces quatre couteaux... Allons, c'est assez creux, arrêtons-nous.

— A merveille! voilà une bataille qui fera le pendant du duel avec messieurs Hurot et Pépin. Au lieu de deux mille livres, c'est dix mille qu'on va promettre à qui vous prendra.

— Ce sera mon adieu à Paris; le coup fait, je retourne en province.

— Ah! capitaine! vous nous abandonnez!

— Deux pendants comme ceux-là feraient une série de pendus. N'attendons pas la mauvaise chance. Chut! du bruit là-bas.

— C'est un bateau qui craque au loin.

— Te voilà comme Geneté, tout à l'heure... Je te dis que c'est une charrette. Allons, gagne au large, et feins de sortir des Invalides. Alerte! cours donner le signal à nos hommes. Le chapeau jeté en l'air!

— Oui. Nous reverrons-nous?

— Au Pistolet, sans faute, après l'affaire. J'ai mille écus à partager entre vous tous.

— Excellent capitaine! Oh! j'entends un bruit de roues. Adieu!

— Nous, Geneté, soyons ivres-morts; nous revenons de

pitancher au Gros-Caillou. Allons! du *pivois* dans les *guibolles*, mordieu! et la main au *pliant*. *Rossignole* donc misérable. Dirait-on que c'est un *piollier?* il ne connaît pas l'usage de sa marchandise! Ma foi, oui! ce sont les charrettes; sitôt! diable! il fera jour encore : tant pis!

Et les deux brigands, tournant et se heurtant comme des gens ivres, entrèrent dans le chemin au-devant des charrettes. Duchatelet avait déjà rejoint les autres voleurs, et se dandinait dans la prairie en cajolant Fanchon. La nuit commençait à tomber sur Paris.

Cependant, au bout de l'avenue, un petit nuage de poussière soulevé par les pieds des chevaux, tranchait avec l'horizon d'un noir bleuâtre, et révélait l'approche du convoi. Une oreille attentive eût même distingué le bruit des fouets, car on se pressait d'arriver à l'étape.

Ainsi la mise en scène pouvait être celle-ci : Cartouche et Geneté longeaient le chemin bordé d'arbres; dans la plaine, à deux cents pas, c'est-à-dire sur l'autre route qui conduit aux Invalides, Duchatelet et la fille, sa complice; derrière les murs d'un enclos voisin du château de Grenelle, le chevalier, frère de Cartouche, avec la bande des brigands. Cartouche et Duchatelet conduisaient donc parallèlement toute l'action qui allait s'engager.

Le convoi parut après dix minutes. Il arriva bientôt à l'ornière, et la première charrette seule y brisa sa roue; c'était le fourgon des hommes. Cartouche et Geneté surveillaient l'effet de cette machination. Aux cris des bandits ils se dirigèrent vers le lieu prescrit. Mais avant qu'ils n'eussent été en mesure de prêter main-forte à leurs compagnons, un officier des gardes

françaises qui accourait des dernières charrettes, jeta au-devant du fourgon brisé un piquet de huit archers, le mousquet au poing. Cette manœuvre bizarre fit réfléchir le chef des bandits, et il n'avança pas plus loin.

Pendant qu'on relevait les prisonniers et qu'on s'occupait de leur donner quelques soins, car plusieurs d'entre eux étaient blessés, Cartouche vit distinctement l'officier causer avec un de ces hommes, qui n'était autre que le jeune maçon, dont le poignet avait été foulé dans la chute. Puis ce fut le tour du chef des exempts, qui vint prendre aussi quelques renseignements, d'après lesquels les voitures furent bien entourées d'archers.

— Ils sont prévenus, dit-il bas à Geneté; mais n'importe, c'est une bataille, et nous pouvons la livrer, nous sommes vingt contre vingt!

— Vous êtes vingt contre cent! s'écria tout à coup une voix frémissante à son oreille; cachez-vous, capitaine, ou nous sommes perdus. Il y a quatre-vingts gardes-françaises derrière les deux haies du château de Grenelle et de la justice Saint-Germain des Prés..... Nous sommes littéralement cernés. Moi, j'ai réussi à ramper jusqu'ici pour vous prévenir. Quant aux autres, le premier mouvement qu'ils feront les trahira, et ils seront pris! Ah! l'on nous a trahis!

— Tu crois! dit Cartouche en le regardant avec l'air du soupçon. Mais pourquoi des gardes-françaises plutôt que des archers?

— Parce que M. Pacome que vous voyez là...

— Ah! c'est M. Pacome! ma foi, oui, c'est M. Pacome.

— Vous n'aviez donc pas compris qu'il aura voulu revoir Honorine encore une fois?

— Avec quatre-vingts hommes?

— Non, certes; mais là est la trahison.... Enfin nous sommes perdus.

— Eh bien! moi, s'écria Cartouche, je dis que j'aime mieux savoir à quoi m'en tenir, et m'assurer si réellement mes hommes sont fidèles... Il faut marcher à la charrette... Allons!

— Mais, capitaine....

— Pas de mais!

— Mon uniforme me fera reconnaître.

— A bas l'uniforme; mets-toi en chemise comme moi, allons!

Il fallut bien obéir. Cartouche prit ses pistolets et se montra. Aussitôt de la haie voisine se levèrent les brigands qui attendaient le signal; tous au cri de leur chef fondirent sur les archers. Mais leur visite était prévue. Ils furent reçus à coups de mousquet. L'un d'eux tomba percé de deux balles. Le bruit de l'explosion fit sortir les gardes-françaises cantonnés à cent pas de là, et d'assaillants les bandits devinrent fuyards aussitôt que retentit le sifflet de Cartouche.

— Le coup est manqué, dit celui-ci en arpentant la plaine avec des jambes de cerf.

— L'avais-je prédit ou non? demanda Duchatelet, qui rivalisait avec lui de vélocité.

— Tâche de te sauver pour savoir de Pacome quelques détails, car il importe que nous apprenions le nom du traître. Tire à droite, et rentre à Paris; moi je pars avec Geneté; nous allons acheter des vins en Bourgogne. Pas de démarche sans mon ordre, surtout! pas d'expéditions en troupe..... Volez, tuez, si vous

voulez, mais isolément. J'ai besoin qu'on me croie toujours à Paris. Voici trente louis dans ce rouleau. Adieu.

Duchatelet, heureux de n'avoir plus rien à craindre, ni rien à faire qui pût le compromettre, s'assit au bord de la rivière, que Cartouche et son compagnon traversèrent dans un bateau dont ils coupèrent l'amarre. Par toute la plaine, selon la leçon qui leur avait été faite, fuyaient les brigands un par un; cette tactique avait pour but de diviser tellement l'attention et les forces de l'ennemi, qu'une bonne partie de la bande pût dans tous les cas échapper. Les archers, qui craignaient une ruse de guerre, n'abandonnèrent pas les fourgons. Les gardes françaises, plus ardents à la poursuite, furent bientôt rappelés par leur clairon; car l'officier craignait pour eux un piége au milieu des ténèbres et sur ce terrain inconnu.

— Allons! c'était vrai! bien vrai, murmura l'exempt en donnant l'ordre du départ, après que la roue du fourgon eut été raccommodée.

— Guillot n'a pas menti, dit M. Pacome. Ce Cartouche est un audacieux scélérat. Mais avez-vous bien tout votre monde, brigadier?

— Oui, monsieur; nous pouvons repartir.

— Non pas J'ai une promesse à tenir. Voyez la douleur de ce pauvre Guillot, son repentir. Songez quel avenir s'ouvre encore devant ce garçon s'il trouve l'occasion de devenir honnête homme. Eh bien! cette occasion je la lui fournirai.

— Comment cela, monsieur?

— Supposez qu'on nous eût enlevé un prisonnier; il était perdu pour la société et pour la justice. Nous eussions essuyé la honte d'un échec! Guillot nous sauve tout cela. Voici quelle

sera sa récompense... Si vous ne m'approuvez pas, je prendrai la chose sur moi

— Je vous approuverai, monsieur, si vous mettez ma responsabilité à couvert.

— Soyez tranquille. Guillot est évanoui, je crois, et on ne l'a pas encore fait revenir à lui.

— On n'y peut parvenir, monsieur.

— Je m'en charge. Faites courir le bruit qu'il est mort. Ses compagnons n'auront pas le moindre soupçon, c'est ce qu'il importe.

— Rien de plus facile... Après?

— Après, vous allez voir.

Le brigadier retourna vers ses archers, et d'une voix assez haute pour qu'on l'entendît des charrettes :

—Guillot a été décidément tué, dit-il; il est inutile de charger la charrette de son cadavre. En passant au faubourg Saint-Germain, monsieur l'officier Pacome aura l'obligeance de l'envoyer chercher par un commissaire. Partons!

Un silence lugubre des prisonniers accueillit cet ordre. Les bandits enviaient le sort de leur compagnon, et ils n'avaient pas tort.

Quand les premières charrettes furent parties :

— Avez-vous encore quelque chose à dire, monsieur? dit le brigadier, qui voyait l'officier rêveur et immobile.

— Non... c'est-à-dire... j'en appelle à vous. Une terrible perplexité assiége mon esprit.... Répondez-moi en honnête homme et en homme sincère... Avez-vous entendu ce cri qui est sorti de la dernière charrette des femmes quand les bandits ont crié : Voilà Cartouche?

— Oh! oui, monsieur; une des prisonnières s'est écriée : Tuez-moi! je vous en supplie, avant que ce monstre ne me reprenne en son pouvoir!

— Et sa compagne l'a frappée si rudement au visage qu'elle est tombée sur la paille, l'infortunée!

— C'est vrai... tenez, elles sont là... toutes deux... on va les remonter dans le fourgon...

— Eh bien.... devinez-moi, mon cher monsieur.... car je n'ose prendre sur moi de défaire ce que le hasard semble avoir fait providentiellement.

— Vous voudriez faire aussi passer celle-là pour morte, dit l'exempt avec un sourire. Le fait est qu'elle est jolie.

— Ne vous y trompez pas, interrompit gravement le jeune officier... Je ne pense à rien de ce qui vous fait sourire. Cette femme si jeune, si belle, a été trompée par le bandit qui voulait la reprendre tout à l'heure. Il me semble arracher une âme au démon en sauvant cette créature, toute souillée qu'elle soit, des mains de Cartouche. Vous avez le coup d'œil exercé, vous, monsieur; l'habitude de voir des coupables vous met en garde contre des grimaces hypocrites. Croyez-vous au sincère désespoir d'Honorine?

— Je crois à sa démence... La malheureuse est devenue folle.

— Voyez si vous m'approuverez : je ferais reconduire cette femme à Paris. Ma sœur est la trésorière du couvent des Filles de la Visitation; je payerais pendant un an la pension de cette pauvre folle, et, si elle revenait à la raison, je crois qu'elle reviendrait aussi à la vertu... Cela vaut-il mieux que de l'envoyer à la Louisiane?

— Eh! mon cher monsieur, tous ces malheureux-là n'iront jamais la Louisiane; ils mourront de froid et de faim dans les petits ports de Saint-Valéry, de Fécamp, de Tréport.

— Eh bien?...

— Eh bien? vous avez raison... Vous faites de moi aujourd'hui tout ce que vous voulez, car, sans votre secours, j'étais battu, tué peut-être, comme ce pauvre Hurot; et c'était pour déshonorer à jamais les archers et la prévôté de France! Je vais vous faire détacher la malheureuse fille.

— Merci; vous êtes un digne homme. Je me souviendrai de ce trait, monsieur.

— Il va sans dire que vous prenez la responsabilité?

— Sur l'honneur. Tenez, je fais signer à Guillot cette promesse d'engagement, et demain j'aurai écrit à ma sœur pour Honorine.

L'exempt s'éloigna, fit déposer la jeune femme près du corps de Guillot, sans autre cérémonie que s'il se fût agi d'une pièce de bétail; et serrant la main de l'officier, il remonta à cheval et rattrapa les fourgons.

— Maintenant, se dit Pacome, évitons des scènes sentimentales dont seraient témoins quatre-vingts gardes-françaises. Sergent!

Le sergent que nous connaissons arriva fort empressé.

— Reconduisez le détachement à Paris.

— Vous laisser seul, lieutenant, dans cet affreux séjour!... à cent pas d'un gibet! seul, avec deux cadavres! vous n'y pensez pas!

— Obéissez.

— Mais ces cadavres-là, mon officier... qu'en fera-t-on?

— Je préviendrai l'abbé de Saint-Germain des Prés. C'est dans son domaine que s'est passé l'événement; vous savez qu'il est jaloux de ses droits... Je lui dois une visite... On a tiré sur ses terres.

— Fâcheux gibier! Lieutenant, si vous m'eussiez cru, c'était plus simple : nous eussions été accrocher les trois brigands que voici, mâles ou femelles, aux potences qui se croisent les bras là-bas...

— Voilà des plaisanteries déplacées... dit Pacome, qui s'applaudit bien sincèrement de n'avoir pas cédé à son premier mouvement, car il voulait charger les soldats de rapporter les prétendus morts, et l'on voit ce qu'ils en eussent fait. Ramenez le détachement à Paris.

— J'obéis, lieutenant.

Un moment après, Pacome avait ranimé avec des sels le malheureux Guillot, et le prenant par la main :

— Écoutez-moi, lui dit-il; vous allez remonter du fond de l'abîme infâme au niveau des gens qui n'ont jamais failli. Je vous ai sauvé de la mort, du déshonneur, de l'exil; vous allez redevenir heureux et libre... Jurez-vous que vous serez honnête homme?

Guillot, hors de lui, tremblant de joie, sentait vaciller ses yeux dans leurs orbites, comme ébloui de la vue de ce paradis ouvert à ses regards.

— Monsieur, ne vous jouez-vous pas de moi?... Est-ce bien pour me sauver?...

— Jurez-vous d'être honnête homme?

— Ah! monsieur, dit Guillot, les yeux inondés de larmes et

tombant à genoux, je vous le jure, comme je le jurerais à Dieu!

— C'est bien. Quelle carrière voulez-vous embrasser?

— Celle que vous m'ordonnerez de suivre.

— Voulez-vous vous engager? Avez-vous de l'ambition?

— Ah! monsieur, je chercherai l'obscurité, la solitude... Mon passé est si horrible, que je tremble de l'exposer au jour!

— L'uniforme vous cachera mieux... Vous entrerez dans les régiments qu'on destine pour l'Espagne.

— Oui, monsieur.

— Un moment. Regardez cette femme qui se relève près de vous, et qui, tout à l'heure, était comme vous un cadavre. C'est une âme que je veux sauver en même temps que la vôtre. C'est une sœur que je vous confie pour votre apprentissage de probité. Vous allez prendre ces vingt louis et conduire la malheureuse femme au couvent des Filles de la Visitation, où vous demanderez à parler à la sœur trésorière Angélique. Elle a perdu la raison, mais son mal n'est pas sans remède; dès aujourd'hui, elle ne connaît personne au monde que vous. Veillez sur elle jusqu'à ce qu'elle soit en lieu de sûreté. Un dernier mot. Ce qui vous a tiré d'affaire aujourd'hui, c'est votre aveu; mais songez-y, la délation est une lâcheté!

— Monsieur, je le sais bien; mais rappelez-vous que je ne pouvais prétendre à ce qui m'arrive, et qu'en révélant le secret de mes compagnons, je ne faisais aucune condition à mon avantage. Hélas! tout ce que je demandais, c'était de fuir Cartouche! Oh! s'il m'eût fallu seulement mourir, vous eussiez vu que je ne suis pas un lâche.

— C'est bien, dit Pacome. Vos forces sont rétablies, n'est-ce pas?

— Je soulèverais le monde!

— Courez chercher un fiacre; il doit y en avoir près des Invalides. Rappelez-vous mes recommandations... Cette femme s'appelle Honorine... elle est votre sœur... un événement terrible... inventez-le... lui a fait perdre momentanément la raison... vous avez imploré l'appui du lieutenant Pacome... c'est moi... et j'ai ouvert à votre sœur le couvent de la Visitation. Allez maintenant; j'aurai prévenu la sœur Angélique quand vous arriverez. Demain vous recevrez votre engagement pour l'Espagne; où logerez-vous?

— Commandez, monsieur.

— Avez-vous des parents? des amis?

— Des amis! Hélas!... j'avais des complices... Des parents! j'en ai qui me maudissent peut-être... mais ils sont loin.

— Allez loger au *Vainqueur*, près des Fossés-Saint-Bernard... J'y demeure aussi.

— Oh! monsieur, vous daignez me rapprocher de vous! Merci.

Le fiacre arriva quelque temps après. Pacome avait regardé encore une fois à la lueur du crépuscule la pâle jeune femme, si belle dans son immobile stupeur, et ne lui avait pas même serré la main. Elle se laissa emmener sans résistance, sans explications... Guillot, en prenant congé de l'officier, mit une main sur son cœur, et de l'autre montra le ciel, comme pour le prendre à témoin du serment qu'il faisait d'être reconnaissant.

— Voilà une aventure que je ne raconterai jamais, se dit Pacome en retournant chez lui... on rirait trop! Sauver un voleur! renoncer à une jolie fille! mes camarades m'enverraient aux loges de Bicêtre!

En 1721, un régiment revenait d'Espagne, décimé par les combats et par les maladies, mais fier et joyeux, car de cette rude guerre la France était sortie victorieuse. Un jeune sergent obtint la permission de quitter les rangs à la porte de la Conférence, et se dirigeant vers la caserne des gardes-françaises, demanda au factionnaire à parler à M. le lieutenant Pacome.

— M. Pacome est aide-major, répondit la sentinelle. Entrez, vous le trouverez dans sa chambre.

Guillot, c'était lui qui revenait ainsi, alla se jeter aux pieds de l'officier, qui lui tendit la main et le reçut avec bonté.

— Vous voilà redevenu homme, dit-il ; le feu des Espagnols a effacé tout votre passé. Maintenant, m'avez-vous écrit, vous désirez avoir votre congé... Pourquoi cela ?

— Monsieur, c'est parce que j'aime, depuis le jour où je l'ai vue, cette jeune femme que je conduisis au couvent de la Visitation, et que, je l'espère, elle m'aime aussi.

— Et comment cela ? s'écria Pacome surpris.

— Vous savez, monsieur, que je restai huit jours encore dans Paris avant de partir pour l'Espagne. Pendant ces huit jours j'allais voir ma sœur au couvent. Pauvre fille ! elle n'était pas assez folle quand je lui promettais de veiller sur elle comme un bon frère, car elle me souriait, et cela me rendait trop heureux pour que je m'en tinsse à ce sentiment de fraternité. Elle me recommanda de lui donner de mes nouvelles sitôt que je serais à l'armée ; je la priai de me répondre si je lui écrivais ; nos cœurs s'entendirent ainsi. J'ai reçu trois lettres d'elle chaque année ; dans la dernière elle m'annonçait qu'elle avait demandé la permission de quitter le couvent et qu'elle était libre.

— C'est vrai! ma sœur le lui a permis. Elle a repris son ancienne profession, et par sa conduite, son infatigable activité, elle amasse, dit-on, une petite fortune.

— Eh bien, monsieur, voulez-vous me permettre de l'épouser?

L'officier posa la main sur son front et réfléchit profondément. Il lui semblait qu'une voix secrète l'avertissait de ne pas consentir... que Guillot entrait dans une voie funeste... qu'un malheur était suspendu sur sa tête.

— Que vous disait Honorine... dans ses lettres?... demanda-t-il avec hésitation... parlait-elle de sa... famille... de ses premières années, de sa vie passée?

— Mais oui, monsieur... elle m'expliquait surtout cette fatale méprise qui la fit condamner par vous à être déportée... Il s'agissait, disait-elle, d'un vol commis dans la maison qu'elle habitait...

— Ah! voilà tout? elle ne nommait personne?

— Personne.

— Et vous... Guillot, vous ne lui confiâtes jamais votre secret, n'est-ce pas?

Guillot pâlit, et porta vivement la main à son cœur. Il suffoquait.

— Non... non, monsieur... Hélas! comment aurais-je osé risquer de perdre tout mon bonheur?... Est-ce qu'il le faut?

— Non, mon ami. Moi seul je sais le passé... Or avez-vous un meilleur ami que moi?

— Oh! que vous êtes généreux! Mais veuillez me répondre: me permettez-vous de quitter le service et d'épouser Honorine? Je reprendrai mon état, je serai quelque chose de plus, car là-

bas j'ai étudié un peu les mathématiques, le dessin; je me ferai entrepreneur de bâtiments. Aujourd'hui que la fièvre de l'agiotage est un peu calmée, on place beaucoup d'argent en constructions... Ma femme dans son commerce, moi dans mes entreprises, nous gagnerons de quoi vivre honorablement, et ce bonheur sera encore votre ouvrage.

— Eh bien, faites comme il vous plaira, mon ami, et rappelez-vous que je veux donner le trousseau à la mariée.

— Tenez, monsieur, si vous n'étiez qu'un homme comme moi, je vous dirais : Mettez votre main sur mon cœur, il brûle d'amour et de reconnaissance pour vous; mais vous êtes un Dieu! et alors vous devez savoir ce qui se passe dans les cœurs.

— Brave garçon! on m'a dit que vous étiez vaillant là-bas!

— D'abord, monsieur, je cherchais à me faire tuer; mais comme la mort n'a pas voulu de moi, je me suis accoutumé à vivre, et à la fin j'y tenais beaucoup... Mais aujourd'hui je ne suis pas sans crainte, tout brave que je puisse être; mon ennemi, le seul! mais bien terrible, vit encore! Dites-moi, monsieur.... ajouta-t-il en baissant la voix, sait-on ce qu'est devenu le scélérat?... Cartouche est-il à Paris?

— Il est absent depuis longtemps, car les vols et les crimes ont beaucoup diminué depuis votre absence; mais, par une circonstance que je ne m'explique pas, depuis huit jours les meurtres recommencent. Cette nuit on a trouvé trois victimes assassinées dans le quartier Saint-Jacques; avant-hier les filets de Saint-Cloud ont arrêté quatre cadavres. Paris s'inquiète de nouveau. Mais ne craignez rien! Votre obscurité, ce bruit de votre mort que j'ai fait courir autrefois, vous garantissent suffisamment. On ne vous connaît plus.

— Vous me rendez la confiance. Et puis vous voir était une si douce récompense pour moi! Ah! que je retrouve Honorine dans des dispositions favorables, et je serai le plus heureux des hommes!

— Elle demeure présentement dans une maison de confiance, espèce d'hôtellerie d'un ordre inférieur, mais dont l'hôtesse m'est connue, parce que plusieurs de mes gardes qui ont habité là quand nous avions quatre postes à fournir dans ce quartier vantent constamment le bon cœur, la propreté, la probité de cette femme. C'est d'hier seulement qu'Honorine a quitté le couvent pour s'installer dans cette maison; car depuis quinze jours elle rentrait chaque soir au couvent après avoir fait son petit négoce. Cherchez l'auberge du *Bon Henry*, rue du Roi de Sicile. Là se trouvent et la boutique et la chambre d'Honorine. Quant au mariage, prévenez-moi à temps.

Et l'officier congédia Guillot, qui partit ivre de joie.

Le soir de ce jour, un garde-française qui semblait éviter d'être vu, et courait pour sortir plus vite de la rue du Faubourg du Temple, chemin qui mène à la Courtille, comme on sait, se jeta dans la rue de la Folie-Moricaud, dans laquelle il n'y avait alors ni maisons le jour, ni lanternes la nuit, et vint gagner par les marais la rue également déserte de Ménilmontant; c'est par là qu'il descendit dans la ville, et une demi-heure après il venait frapper à la porte du *Bon Henry*, rue du Roi-de-Sicile.

— L'expédition, se dit-il, aura lieu à neuf heures; ici je serai plus près de mes affaires. Et puis, les alibis sont commodes à se procurer au *Bon Henry;* dans cette chambre qui donne au rez-de-chaussée sur la rue, de l'autre côté de la boutique, on

peut, quand chacun est couché, ouvrir le volet, sauter dans la rue, courir où l'on a besoin d'aller, et rentrer toujours par ce volet, sans que nul s'en soit douté; le lendemain, s'il y avait soupçon, l'on invoque le témoignage de la brave madame Forest, qui jure qu'elle vous a vu coucher chez alle...

— Ah! c'est vous, monsieur Duchatelet! s'écria l'hôtesse; eh bien! quel hasard vous amène dans ce quartier?...

— Mère Forest, j'ai une petite amourette dans le voisinage, je veux surveiller mes affaires moi-même. Or, de la caserne je serais trop éloigné, car l'heure de ma faction quotidienne sous les fenêtres de la belle est huit heures... A neuf je ne serais pas rentré. Or, vous le savez, je me couche toujours à neuf heures.

— Où logerez-vous?

— Mais, au n° 2, vous savez, ma chambre de prédilection.

— Malheureusement elle est occupée, mon cher monsieur Duchatelet.

— Ah bah! mais en priant un peu le locataire.

— La locataire! C'est une jeune dame...

— Raison de plus!

— Oh! non! c'est impossible... Et puis elle attend ce soir son mari, son futur, comme il vous plaira, et ces tourtereaux n'aimeraient pas à être dérangés.

— Diable! diable!

— Mais il y a dix autres chambres à votre service... pourquoi tenez-vous à celle-là?...

— Vous voyez que je ne suis pas le seul... la dame y tient aussi.

— C'est différent pour elle... car occupant la boutique, elle préfère habiter de plain-pied. Voilà pourquoi...

— Ah! c'est une marchande?

— Marchande, oui... de poissons et de fruits... Mais on la protége, elle et son futur, un gentilhomme officier... Parbleu! officier de votre régiment... Monsieur Pacome, connaissez-vous?

— Tiens!... Ah! par exemple!

— Cela vous étonne...

— Pas du tout... Elle est jolie?

— Elle est charmante... et le jeune homme aussi, allez! un beau couple. Il est arrivé de l'armée tout à l'heure; c'étaient des poignées de main, des soupirs, des petits baisers fraternels, comme ils disent : ça fendait le cœur.

— Eh bien! mère Forest, décidément je réfléchis, je ne logerai pas aujourd'hui.

— Capricieux! va!

— Ah! je tiens à mes habitudes. Il n'y a pas d'homme rangé comme moi! Si la petite dame eût été un homme, et qu'elle eût consenti à me céder la chambre, je ne dis pas...

— J'entends... vous prenez mon refus pour de la mauvaise volonté. Vous ne me croyez pas. Mais, tenez, voici la locataire qui ouvre la porte du puits... vous allez voir si je mens... Mademoiselle Honorine!

— Mademoiselle Honorine! répéta Duchatelet saisi d'étonnement..... marchande de poissons! protégée par monsieur Pacome! Quelle coïncidence!

— Elle vient... demandez-lui!...

Honorine entra dans la salle basse et sombre où avait lieu cette explication. Son visage était riant, sa démarche légère.

— Me voici, madame Forest; que voulez-vous de moi?

— Dites donc, s'il vous plaît, ma petite dame, à monsieur que vous habitez ma boutique et le n° 2...

— C'est elle! murmura Duchatelet stupéfait...

— Mais certainement, dit-elle sans arrêter ses regards sur le soldat aux gardes, qui se cachait le visage avec son chapeau; je suis votre locataire, madame Forest.

— Eh bien! êtes-vous convaincu, monsieur Du...?

Duchatelet serra la main de l'hôtesse, et l'interrompit précipitamment avant qu'elle n'eût prononcé son nom.

— C'est bien, dit-il, très-bien; je logerai ici; montrez-moi ma chambre.

Et, quittant la salle le plus adroitement qu'il put, pour ne pas se faire voir en face, il conclut le marché avec la vieille.

— Voilà une nouvelle à annoncer au capitaine, s'écria-t-il dans son enthousiasme; lui qui regrettait cette femme, et qui eût presque fait le voyage de la Louisiane pour la retrouver! Va-t-il être furieux! Quelle aubaine pour moi! je demanderai une part de plus dans la prise que nous allons faire ce soir chez le banquier de l'île Saint-Louis!

Et il se mit à courir rapidement dans la direction de la Courtille, où Cartouche, logé au cabaret du *Pistolet*, dans une cachette pratiquée par lui et pour lui, tenait conseil avec quelques affidés, au sortir d'une expédition contre le curé de Saint-Jean, à Belleville. Les voleurs se passaient de main en main et estimaient un calice et une montre d'or, fruits de ce vol.

Duchatelet donna le mot d'ordre, fut introduit, et, comme il l'avait deviné, le brigand devint pâle de colère.

— On m'a joué, s'écria-t-il. Ah! monsieur Pacome! ah! mademoiselle Honorine! nous verrons beau jeu. C'est proba-

blement le Pacome qui joue le rôle de fiancé, et en fait accroire à la mère Forest.

— Qui sait, capitaine? Honorine peut fort bien avoir pris un amant quelconque.

— On le lui ôtera! Ah! M. Pacome a sauvé Honorine... et tu crois, imbécile, que ce n'est pas pour son compte?

— Allons! allons! capitaine, ne vous fâchez pas, que diable! dit sournoisement Duchatelet, qui se plaisait à irriter la bête féroce pour se procurer une émotion, car il connaissait la colère de Cartouche.

— Mène-moi chez la mère Forest. Je veux voir ce fiancé, moi!

— Y pensez-vous? il fait jour!

— Obéis!

— Elle vous reconnaîtra, criera; on viendra, et nous serons arrêtés. Il y a plus de dix postes aux environs... Si vous me promettiez d'être raisonnable, je vous proposerais un moyen... mais vous voilà hors de vous!

Cartouche se calma soudain, et, d'une voix parfaitement douce :

— Parle, dit-il.

— Voici : nous irons ensemble vers le soir rue du Roi-de-Sicile. Je me rappelle avoir fait au volet du rez-de-chaussée un trou qui me servait à voir dans la rue lorsque je voulais sortir; ce trou n'est bouché qu'avec de la cire; nous le déboucherons, et nous verrons aussi nettement dans la chambre de la belle que si nous y étions au coin de son feu... Hein! que dites-vous de cela?

— C'est bien! Vous autres, laissez-nous..... Le rendez-vous

est à l'île Saint-Louis, à huit heures précises... De là chacun se sauve comme il peut, et le rendez-vous général sera indiqué ultérieurement.

Tout s'exécuta en effet selon les ordres du brigand. A huit heures il était avec son digne compagnon devant la fenêtre d'Honorine. La nuit favorisait cette expédition. Dans la rue du Roi-de-Sicile, à cet endroit écarté, il n'y avait que de rares passants. Du côté de la maison, les murs du couvent du Petit-Saint-Antoine ; de l'autre, le jardin de l'hôtel Desmarets. A droite, en face, il y avait bien le pavillon quadrangulaire de l'hôtel de la Force qui regardait sur la rue avec les quatorze fenêtres de chacun de ses trois étages ; mais le propriétaire soupait chez M. Leblanc, ministre de la guerre, et l'on eût dit la maison déserte.

Duchatelet déboucha le trou pratiqué dans le volet et y appliqua l'œil.

— Capitaine, dit-il, elle est seule... Voyez ! nouvellement installée, elle n'a pas eu le temps de poser ses rideaux, et elle les coud en ce moment. Le galant va donc arriver ; tâchons de jouir du coup d'œil.

— Ce sera facile ; mets-toi au bout de la rue des Ballets, je prendrai position à la rue Pavée, de cette façon nous tenons tous les débouchés.

— Que ferons-nous de l'homme ?

— Rien, d'abord. Il est de trop bonne heure ; personne n'est encore couché. Si tu entends venir de ton côté, viens du mien ; je ferai la même manœuvre.

Il achevait à peine, quand un pas précipité retentit à l'angle de la rue des Ballets ; un homme arriva, enveloppé d'un man-

teau de soldat, et, jetant de côté un regard indifférent sur ces deux promeneurs, se hâta d'entrer dans la maison.

— Connais-tu cela, toi?

— Il me semble que oui..... quelque vague souvenir..... Ce n'est pas M. Pacome; voilà ce qu'il y a de sûr.

— Eh! mais alors mademoiselle Honorine aime la variété!

Cartouche se mit à l'observatoire au moment où le jeune homme, ouvrant les bras à sa fiancée, déposait un tendre baiser sur son front.

— Par le diable! s'écria-t-il en reculant et en saisissant le poignet de son lieutenant; suis-je ivre ou fou? Qu'est-ce que j'ai vu là?

— Eh bien! eh bien! qu'avez-vous donc, capitaine? on dirait que vous avez vu le *tolle*.

— Regarde, esprit fort!

Duchatelet s'approcha du trou et poussa une exclamation aussi énergique. Puis tous deux demeurèrent supéfaits à se regarder en silence.

— Voilà qui est neuf! dit Duchatelet le premier; les morts qui reviennent!

— Voyons! ajouta lentement Cartouche, si quelque ressemblance étrange ne nous abuse pas. Il s'agit d'être sûr de son fait ici!... Non, c'est bien Guillot, Guillot en personne! Ah ça, je crois que la mystification est complète... Honorine sauvée par M. Pacome, Guillot protégé par M. Pacome; tous deux unis et dotés probablement par ce même M. Pacome... Duchatelet, on s'est moqué de moi.

— Ma foi! capitaine, j'en ai peur.

— Ah! mons Guillot, nous tranchons de l'honnête homme! nous nous rangeons! ah! nous abandonnons nos amis!... Mais à propos! continua Cartouche en fronçant le sourcil avec cette profondeur de malice qui changeait en un caractère infernal la douceur ordinaire de sa physionomie, pour que M. Pacome ait pris sur lui de faire évader ainsi le Guillot et sa future, il faut que l'un ou l'autre ait rendu quelque service à ce M. Pacome... Or, je me rappelle la mine pâle, l'air embarrassé, le silence du Guillot le jour du départ de la chaîne; je me rappelle aussi ce colloque entre lui et le chef des exempts, colloque très-mystérieux à la suite duquel les archers chargèrent si brusquement leurs armes que nous fûmes forcés de fuir... Je me rappelle aussi que notre plan d'attaque près des Invalides échoua, et par trahison... J'en avais le vague soupçon.

— Mais oui, mais oui, dit Duchatelet rappelant ses souvenirs; oui, cela est certain... Il y a plus... un jour M. Pacome causait devant moi de cette affaire, et il lui échappa de dire ces mots que je n'ai pas oubliés, car je le crus prévenu contre moi: « Heureusement que, parmi les brigands les mieux disciplinés, il y en a toujours un plus honnête ou plus traître... »

— Plus de doute! Guillot est un *frollant* et un *mouton*

— A ce compte-là, je suis perdu, car il aura tout dit à M. Pacome...

— Non, tu n'as pas paru le jour des Invalides, et, ne te voyant pas, il n'aura pas pensé à toi... d'ailleurs tu serais déjà pris... N'as-tu pas, depuis ce temps-là, travaillé cent fois?

— C'est vrai... Guillot n'aura rien dit..

— Oui; mais regarde... Il est du régiment de Conti, et revient aujourd'hui même. Il n'y a pas de temps de perdu. Ce

qu'il n'a pas dit, il le dira, et la première fois que cet honnête homme, ce *faraud* t'apercevra, ton compte est bon. Il faut le prévenir; d'ailleurs je veux un exemple, un exemple terrible!

— C'est nécessaire, je crois.

— Et quand ce ne serait pas nécessaire, ne suffit-il pas que je le veuille?

— Bon! bon! voilà que vous vous mettez en colère...

— Je n'en ai pas le temps. Cours à l'île Saint-Louis... Mais non, j'irai moi-même. Toi, reste ici : guette le Guillot, suis-le à la sortie de la maison, et voici tes instructions.

Cartouche emmena son lieutenant et lui parla bas quelques minutes, puis se dirigea vers l'île Saint-Louis.

Guillot, dans cette fatale soirée, avait fait part à Honorine de tous ses projets d'avenir : mariés cette semaine même, installés dans un petit appartement de la rue Saint-Antoine, ils essayeraient de réunir quelques économies et se retireraient bien loin à la campagne. Ces deux infortunés, qui se cachaient mutuellement un funeste secret, désiraient aussi ardemment l'un que l'autre la solitude pour ensevelir à jamais leur passé. Alors, se disaient-ils, chacun au fond de son cœur, plus de rencontres, plus de regards curieux ou envieux, plus d'altération possible dans ce bonheur acheté par tant de remords et de souffrances!

Dix heures sonnèrent. Guillot prit congé d'Honorine. Elle était plus triste que de coutume, soit que la conversation, qui avait effleuré tant de points brûlants, eût produit en elle ce retour fâcheux aux sombres idées, soit qu'un pressentiment lui fît deviner le malheur dans l'adieu de son ami. Elle voulut le retenir encore, lui prit la main, l'embrassa tendrement... et

s'avoua en soupirant que, si elle eût été encore l'Honorine d'autrefois, elle n'eût pas laissé partir le pauvre Guillot.

Guillot, lui, tout rayonnant, tout enivré, ne cessait d'entasser projets sur projets. Il effleurait la terre d'un pas tellement agile, que sa marche ressemblait à une course. M. Pacome l'attendait pour lui rendre compte des démarches relatives à sa libération et à son établissement.

Tout à coup, au détour du pont de la Tournelle, il se sent frapper sur l'épaule. Un frisson le saisit : qui peut le reconnaître, si ce n'est un ancien ami, c'est-à-dire un malfaiteur? Il se retourne en tremblant...

— C'est lui! c'est ce cher Guillot, s'écrie Duchatelet en lui ouvrant les bras! Ce n'est pas un fantôme!

— Vous vous trompez, camarade! répond froidement Guillot, dont tout le sang venait de se porter au cœur; je ne vous connais pas.

— Oui, oui, ajoute le brigand avec un soupir, je comprends, tout s'explique! Vous avez rompu avec d'anciennes liaisons.... Ce bruit de votre mort était le signal d'un retour à une vie meilleure... Eh bien, mon cher Guillot, tendez-moi la main, car si vous abjurez votre passé, j'exècre le mien; si vous vous cachez pour vivre libre et honnête, moi je voudrais être mort pour jouir à jamais de cette liberté, de cette pureté de la conscience.

Et un nouveau soupir termine cet hypocrite discours. Guillot, sans défiance, se rapproche...

— N'oseriez-vous rompre votre chaîne? demande-t-il à Duchatelet.

— J'ai tout rompu, cher ami, mais il reste des traces d'autrefois. On me soupçonne, on me menace... Cartouche...

Et à ce mot le brigand feignit une horreur profonde que ressentait bien réellement Guillot... Cartouche va, dit-on, revenir à Paris... On me fait solliciter de reprendre mes fonctions de lieutenant j'ai refusé net. D'un autre côté, monsieur Pacome me maltraite depuis quelques jours, il me rudoie, me lance des regards investigateurs. Ce soir même, tenez, il m'a fait dire de l'aller chercher dans une maison de la rue du Chasse-Midy, où il soupe... Son air me fait trembler... vous me voyez donc dans une perplexité terrible.

— Rue du Chasse-Midy? interrompit Guillot... mais il m'avait donné rendez-vous chez lui.

— Apparemment à son retour, continua Duchatelet. Toujours est-il que j'y vais... Que m'arrivera-t-il, je l'ignore, mais j'aime mieux être châtié par un honnête homme que pardonné par des brigands!

— Si vous saviez le bien que me font vos paroles! dit Guillot en serrant la main du bandit. Oui, persévérez! N'est-ce pas que c'est une douce vie que celle de l'homme qui se lève sans avoir rien de honteux à faire, et qui peut s'endormir en priant Dieu? Mais nous voici au carrefour Bussy. Je vous quitte. J'attendrai M. Pacome chez lui, comme il me l'a recommandé! Adieu!

— Ce n'est pas mon compte! murmura Duchâtelet, il faut que tu viennes, mon drôle! En avant le dernier moyen que m'a fourni le capitaine.

— Un mot encore, mon brave Guillot, dit-il en serrant les mains du jeune homme. Aidez-moi à me raffermir dans les

bonnes résolutions. Souvent lorsque je me vois pressé par M. Pacome, ou dans la crainte de notre ancien chef Cartouche, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux avant de quitter définitivement cet homme redoutable, me réconcilier avec lui par quelque service rendu. Dernièrement l'occasion s'en est offerte. Figurez-vous que j'ai trouvé dans une hôtellerie de la rue du Roi-de-Sicile...

Guillot tressaillit.

— De la rue du Roi-de-Sicile! mais il n'y en a qu'une, je crois, celle du *Bon Henry!*

— Précisément, chez la mère Forest, j'ai, dis-je, découvert une jeune femme.

— Ah! mon Dieu! soupira Guillot comme s'il eût été blessé à mort.

— Une petite marchande condamnée il y a deux ans à être déportée au Mississipi.

Guillot sentit une sueur froide tomber à gouttes pressées de son front.

— Précisément, continua l'impitoyable narrateur, qui entraînait toujours Guillot sans qu'il s'en aperçût.... Je savais sur cette femme un secret à double face qui pouvait également me servir d'arme contre M. Pacome ou contre Cartouche.

Guillot regarda Duchatelet d'un air hébété. Celui-ci le prit par la main pour lui faire traverser la rue des Canettes.

— Contre monsieur Pacome et contre Cartouche? répéta-t-il stupidement.

— Nous approchons, se dit Duchatelet en regardant autour de lui; car ils étaient arrivés devant l'académie royale pour

apprendre à monter à cheval, située en face de la vieille paroisse de Saint-Sulpice.

— Oui, cher ami, cette Honorine que j'ai reconnue...

— Ah! Honorine?

— Était, il y a deux ans et quelques mois, la maîtrese de Cartouche et celle de M. Pacome en même temps!

Pour cette fois le coup de poignard avait été enfoncé si brutalement que Guillot poussa un cri, et joignit les mains en implorant miséricorde. Duchatelet glissant son bras sous celui de l'infortuné, l'entraîna encore en avant.

— Qu'avez-vous donc? lui dit ce tigre avec une douceur paternelle; vous êtes pâle!

— Oui, je me sens défaillir.... cette femme.... qui est à la fois... qui avec un passé tellement hideux, ose vivre encore... Non, c'est impossible, s'écria-t-il tout à coup. Vous vous trompez, Duchatelet... Non, M. Pacome n'aurait jamais commis cette action infâme... sa maîtresse...

— Mais c'est un vert-galant que l'aide-major! Et puis la petite était si jolie! Oh! je me la rappelle, quand le capitaine m'ordonnait de lui servir de factionnaire, et de garder son manteau ou son cheval, tandis qu'il montait chez elle, rue des Fossés-Saint-Bernard!

— Duchatelet! vous mentez! vous avez un intérêt infernal à me dire ces choses hideuses, à me pousser à la fureur...

— Moi! mais cher ami? qu'avez-vous donc? vous m'effrayez!

— Il y a que j'aimais cette femme, que je l'aime encore, que je devais l'épouser... et que je la crois innocente! Je sais son passé, elle m'a fait des confidences complètes.... Accusée

de vol.... arrêtée à l'improviste par M. Pacome lui-même, elle a su lui prouver son innocence.

— Lui a-t-elle aussi prouvé qu'elle n'avait pas été la maîtresse de Cartouche? Vous hésitez à me croire... Eh bien! pour vous convaincre, pour vous empêcher de faire une folie...

— Oh! je saurai bien lui faire avouer à elle-même, et je cours...

— Chez elle?... sans autre renseignement qu'une délation qui vous est déjà suspecte? Ne soyez pas tellement désarmé contre les pleurs et les mensonges d'une femme. Justement nous voici au bout de la rue Cassette, à deux pas des Carmes déchaussés.

— C'est vrai! murmura Guillot en s'essuyant le front, je ne m'étais pas senti marcher...

— Ni moi, je vous jure... dit le brigand avec un sourire diabolique. Venez donc chez moi... rue du Regard... et comme j'ai dans mes papiers toute la correspondance de cette femme et de Cartouche...

— En vérité!

— Vous le verrez, si vous venez

— Vous me promettez une preuve si éclatante que je ne puisse plus douter?

— Je m'y engage!

— Alors je vous suis.

— Allons donc! murmura Duchatelet.

Ils entrèrent ou plutôt s'engouffrèrent dans la rue de Vaugirard, complétement noire et déserte, car d'un côté s'étendait le mur d'enceinte du jardin du Luxembourg, de l'autre celui des Carmes déchaussés, puis des terrains abandonnés aboutis-

saient à la barrière du Regard des Carmes qui longeait la rue de ce nom.

— Qu'il fait sombre! qu'il fait froid! dit Guillot, que Duchatelet attirait rapidement à suivre.

— Nous voici arrivés, répliqua celui-ci; nous sommes dans la rue du Regard.

Mais au lieu de le faire tourner dans cette rue à droite, il l'emmena derrière la communauté de Sainte-Thècle, et la chapelle du Saint-Esprit, rue Notre-Dame-des-Champs; cordon immense qui se déroulait au milieu des champs sans lanternes, et sans habitations autres que neuf cabanes de maraîchers, échelonnées à des distances considérables sur cet espace immense.

Aussitôt qu'ils y furent profondément entrés, Duchatelet tira un son aigu du sifflet qu'il portait dans sa poche, et soudain, derrière les haies, du fond des fossés, du chaperon des murs, surgirent une foule de fantômes noirs, qui, après ce premier mouvement, se groupèrent silencieux et mornes autour des deux arrivants.

— Qu'est-ce cela, bon Dieu! demanda Guillot, dont les cheveux se hérissèrent.

— C'est la preuve que vous m'avez demandée et que je vous ai promise, répliqua le bandit en riant aux éclats.

Au même instant les rangs s'ouvrirent et Guillot aperçut un homme assis sur une large pierre vers laquelle on le poussait. Tous ces fantômes avaient des figures qu'un autre eût méconnues, tant leurs coiffures bizarres, le noir de fumée et leurs masques les rendaient terribles et étranges; mais l'infortuné reconnut bien ces anciens compagnons du sein desquels il avait

lui pour trouver une existence meilleure. Quant à celui qui semblait présider l'assemblée du haut de son siége de pierre, c'était Cartouche lui-même, l'air sombre et les mains crispées par la colère.

— Tenez, capitaine, dit Duchatelet en amenant le prisonnier aux pieds du juge sinistre, voilà Guillot, qui veut savoir si réellement Honorine la poissonnière a été votre maîtresse...

— Et moi, s'écrie Cartouche en se levant, je veux savoir si Guillot n'est pas le traître qui a dénoncé aux archers et au chef des gardes-françaises le projet que j'avais formé, en 1719, pour la délivrance de nos compagnons déportés au Mississipi.

Guillot baissa la tête, foudroyé par ce regard ardent; mais quand fut dissipée l'espèce de remords qui agitait cette âme honnête au sein même de ces bandits, le jeune homme, qui se voyait perdu, voulut au moins finir en homme de cœur.

— Oui, c'est moi, dit-il, qui, pour vous échapper, me suis adressé à M. Pacome; et ses yeux sont ouverts! prenez garde.

— Tu sais, continua Cartouche tremblant de colère, à quel châtiment s'expose le traître qui a fait partie de notre association. Tu sais que vous avez tous juré de me défendre, de me soutenir et de m'arracher même à l'échafaud. Quiconque viole ce serment est puni de mort!

— Je le sais!

— Tu vas mourir.

— Oh! tant mieux, s'écria Guillot en joignant les mains. Je remercie le ciel, qui m'ôte la vie par vos mains, car, si vous m'eussiez épargné, j'allais me jeter à la Seine. Brigand! tu as souillé ma vie et mon bonheur en y touchant.

— Il veut dire que vous avez aimé mademoiselle Honorine, dit Duchatelet avec son rire infernal.

— Avance, Duchatelet, cria Cartouche.

— Me voici, capitaine.

— Prends ce poignard et frappe le traître; je veux faire cet honneur à ta loyauté.

Duchatelet sentit le vertige monter à son front. Certes il n'était pas accessible à la pitié, certes il avait trop de fois exercé son bras au meurtre pour reculer devant un coup de poignard; mais la singulière idée de Cartouche, qui le choisissait parmi tant d'autres, lui semblait un calcul menaçant du chef. Voulait-on l'éprouver? Il était donc suspect? Voulait-on le charger d'un assassinat presque public, afin qu'il ne pût jamais échapper à la justice humaine?

— Eh bien! insista le capitaine.

— Me voici! me voici!

— Duchatelet s'approcha tenant à la main le poignard. Un silence funèbre régnait dans cette foule de démons, pour qui s'accomplissait l'exemple épouvantable.

— Frappe! cria Cartouche.

Le bras du bandit s'allongea comme un ressort. Guillot chancela, étendit les mains et tomba renversé en murmurant ce seul mot: Merci!

— Maintenant, selon l'usage, ajouta Cartouche, que chacun de vous vienne donner son coup à ce traître.

La sinistre procession des assassins défila autour du cadavre, et chacun en se baissant plongea son couteau dans la masse immobile et sanglante qui, une heure auparavant, était un homme heureux et aimé.

— Maintenant, dit Cartouche bas à Duchatelet, occupons-nous de l'autre. Je n'aime pas qu'on me soit infidèle, et puis elle parlerait peut-être...

— Elle ne sait rien.

— Qui te l'a dit? N'a-t-elle pas son monsieur Pacome pour lui apprendre ce qui se passe? Ne peut-elle te dénoncer, quand la mère Forest prononcera ton nom?

— Je la menacerai.

— Mauvais moyen. Il faut ou qu'elle ne puisse plus parler, ou qu'elle soit punie si elle parle! La tuer est dangereux, Pacome la vengerait. Mais nous préparer une vengeance à nous, est facile. Je vais au *Pistolet*... toi, rentre à ton hôtellerie...

— Il est trop tard ou trop tôt, capitaine; la mère Forest sera couchée, et je n'ai plus la ressource du volet...

— Tu as raison, dit Cartouche avec un affreux sourire. Viens dans ma chambre du *Pistolet*... tu y passeras la nuit et tu rentreras au jour rue du Roi-de-Sicile... Ah! donne-moi mon manteau rouge, et souviens-toi que demain, à dix heures du matin, il y a conseil à la Courtille. Le mot de passe sera : *Y a-t-il quatre dames?*

— Très-bien, capitaine.

Les deux bandits congédièrent leur monde après que le chef eut passé une sorte de revue, et que le cadavre, tellement percé de coups que la tête était détachée du tronc, eut été porté dans la rue du Regard, au milieu même d'une demi-lune formée par la porte de l'abbaye Notre-Dame-des-Prés. Cartouche, arrivé au *Pistolet*, fit coucher Duchatelet, annonça l'intention d'aller, lui, rendre visite à l'une de ses maîtresses, et

— Vous entendez ce qu'on crie, poursuivit Pacome en s'adressant à la vieille avec un grand soupir.

— Hélas! oui, mon bon monsieur; c'est ce que je disais à monsieur Duchatelet, on s'y accoutume.

— Je ne m'accoutumerai pas à ce meurtre-là! continua l'officier... la victime était un honnête homme, et sa mort va faire verser des larmes ici, madame Forest, chez vous.

— Chez moi! juste ciel!

— Vous logez toujours mademoiselle Honorine?

Duchatelet pâlit et voulut s'esquiver...

— Attendez, Duchatelet, dit monsieur Pacome; je me souviens qu'autrefois vous m'avez dit connaître cette jeune femme, et vous allez aider madame votre hôtesse à lui apprendre l'affreux malheur qui l'attend; c'est son fiancé qui a été massacré cette nuit...

A ces mots, la bonne femme recula d'épouvante, et son regard sembla dévorer le soldat qui chancelait près de la table.

— Oui! monsieur connaît mademoiselle Honorine, dit l'hôtesse, et mademoiselle Honorine connaît bien aussi monsieur, elle m'en parlait ce matin... à propos de son nom que par hasard j'ai prononcé devant elle...

— Ah! balbutia Duchatelet essayant de sourire.

— Mais qu'avez-vous donc là sur votre cravate? s'écria tout à coup la bonne femme, qui semblait enfin perdre patience; depuis le matin je vous regarde pour m'en rendre compte, et je ne le puis...

Duchatelet porta vivement la main à son cou, et ses yeux s'obscurcirent.

— C'est du sang, je crois! continua la vieille.

— Du sang! répéta l'officier en fronçant le sourcil et en s'approchant du soldat, qui recula vers la porte... Ne bougez pas! laissez voir votre cravate!

— Mais, major, me soupçonnez-vous?

— Moi! pas le moins du monde... D'où vient ce sang?...

— En me rasant, major...

— Votre barbe est longue, le sang est frais; et puis... vous rasez-vous avec une cravate au cou?...

— Le sang aura jailli, major.

— Votre menton est sans blessure.

— C'est peut-être votre camarade de nuit qui vous a égratigné, dit la vieille...

— Quel camarade? demande l'officier...

— Celui qui loge faubourg Saint-Germain et chez qui monsieur a couché, dit la bonne femme.

— Mais Duchatelet a couché ici cette nuit, il me l'a dit.

— Et à moi.... monsieur, il m'a affirmé avoir couché au faubourg Saint-Germain. D'ailleurs questionnez la pauvre Honorine, il paraît qu'elle en sait de belles sur son compte! A son nom seul je l'ai vue trembler et s'évanouir de peur!

— Votre épée, Duchatelet!

— Mais, major!...

— Si vous hésitez un instant, je vous casse la tête avec ce pistolet!

— Voilà mon épée, major...

L'officier dit un mot à l'oreille de la bonne femme, qui sortit rapidement en levant les bras au ciel.

Cependant Duchatelet, pressé de questions, se coupant mille fois, menaçant, suppliant, se démenant dans les liens où

l'adresse de l'officier le garrottait plus étroitement de minute en minute, finit par se précipiter aux pieds du major.

— Eh bien! dit-il... major... je vais tout vous dire; j'ai eu une querelle avec Guillot.

— Tu mens! misérable... Guillot a été frappé de cent coups de couteau! Maintenant, songes-y; le premier mensonge que tu me vas faire te conduit droit à la roue! Je me souviens maintenant de tes détours, de tes absences, de tes liaisons suspectes... Cent fois on m'a fait sur toi des rapports terribles que je n'ai pas voulu croire, ou que j'ai laissé oublier, pour ne pas souiller l'honneur du corps auquel tu appartiens. Mais dès ce moment tu appartiens au bourreau si tu tergiverses! Et d'abord, réponds : fais-tu partie de la bande de Cartouche?... Tu hésites! J'ai vingt hommes que ton hôtesse a été chercher au poste de la prison de Saint-Éloi!

— Major! major! ayez pitié de moi!

— Tu trembles, lâche! tu as peur d'être tué par tes complices, si tu les dénonces, et peur de l'échafaud, si tu te laisses convaincre sans avouer. Eh bien! je te jure sur mon épée que tu auras la vie sauve! Mais avoue! fais-tu partie de la bande de Cartouche?

— Oui, murmura l'assassin après une cruelle hésitation.

— Ce brigand est-il à Paris?

— Oui.

— Tu vas me le livrer...

— Oh! major! major!

M. Pacome fit un signe, et les hommes de garde amenés par l'hôtesse vinrent se poster à l'entrée de la salle.

— Décide-toi! lui, ou toi-même!

— J'obéirai, major.

Au bout de trois quarts d'heure, Duchatelet, conduit à la Courtille par les soldats, entrait au *Pistolet*, qui fut cerné de toutes parts. L'hôte n'avait rien vu de cet appareil terrible, et il obéit au mot d'ordre *Y a-t-il quatre dames?* prononcé par Duchatelet. Cartouche se levait. On entra, et trois de ses complices furent d'abord arrêtés. Le sergent, qui connaissait le brigand capable de lui tuer au moins deux hommes, usa de ruse, et feignant de ne pas voir Cartouche lui-même blotti sous la ruelle du lit :

— Ah! malheur! s'écria-t-il; Cartouche n'est pas avec eux! nous le manquons!

Cartouche prit ces paroles pour argent comptant, et se laissa glisser sous le lit; mais là, il était hors d'état de se défendre. On lui appuya un mousquet sur la tempe, et on le tira de sa cachette tout en chemise. C'est dans cet équipage qu'on lui fit traverser Paris, pieds nus, afin que le peuple, qui tremblait au seul nom de ce bandit, pût le voir à son aise dans la honte de sa défaite.

Cartouche reconnut bien la trahison de Duchatelet... Je ne me suis jamais trompé sur toi, lâche, lui cria-t-il. Mais patience!

Cartouche fut emprisonné au Châtelet d'abord, puis à la Conciergerie. Jugé, condamné, le 26 novembre 1721, le 27 on l'appliqua à la question, qu'il souffrit sans rien avouer. Puis on le conduisit en place de Grève, où il devait être roué. On aura lu dans les mille biographies plus ou moins apocryphes, les tentatives d'évasion que fit Cartouche en ses différentes prisons, les visites qu'il reçut des grandes dames de la cour du

régent, et surtout de madame de Phalaris, maîtresse de ce prince. Nous n'insisterons pas sur les détails. La suite de notre histoire nous appelle devant l'échafaud, qui fit pour la première fois tressaillir Cartouche, et amena sur ses joues la pâleur de l'épouvante.

— Voilà un vilain aspect, dit-il en tournant plusieurs fois la tête, pour voir si parmi les milliers de spectateurs accourus à cette exécution, lui apparaissaient tous les brigands ses sauveurs, obligés par serment à l'arracher des mains de la justice.

Il ne vit rien au loin; rien aux environs de l'échafaud. Il chercha parmi les archers, les gardes... rien... son œil perçant interrogea le coin des rues et les angles des maisons.... personne. Il était abandonné.

Au moment où le bourreau allait le courber sur la croix de saint André, le brigand l'arrêta par cette seule parole :

— J'ai des révélations à faire.

Les hommes de justice, radieux, s'empressèrent de conduire le prisonnier à l'hôtel de ville, au grand dépit des assistants, qui perdaient leur spectacle. Cartouche avait d'abord voulu gagner du temps, pour laisser aux siens la faculté d'opérer leur enlèvement. Mais comme nul ne bougea, il commença les révélations promises.

Il avoua tous ses crimes, depuis un vol qu'il avait commis étant écolier du collége de Clermont, et nomma tous ceux qui depuis dix ans lui avaient servi de complices. Hommes, femmes, laquais, grands seigneurs, qui avaient trempé dans ses entreprises, il énuméra tout avec une prodigieuse mémoire, donnant les renseignements et les adresses pour chacun; en sorte,

qu'avant de rien ébruiter, le lieutenant de police lança ses archers, ses sbires, qui arrêtèrent dans Paris tous les personnages inculpés. Il y en avait un nombre considérable.

Jamais la liste n'en a été publiée, elle était demeurée enfouie avec les documents secrets dans les archives de la police (2). On sera peut-être curieux de la consulter dans les notes de cet ouvrage.

Lorsqu'il eut achevé son récit et ses délations :

— A propos, dit-il, j'oubliais : j'ai trois maîtresses: *ma Sultane, ma Sœur grise*, et *la Poissonnière*.

A ce mot un officier caché dans le groupe des soldats tressaillit : Cartouche l'avait bien remarqué.

— Cette dernière fille, dit-il, demeure rue du Roi-de-Sicile, au *Bon Henry*.

L'officier s'approcha du lieutenant de police, et lui parla bas à l'oreille.

— Mais, dit le magistrat, cette femme a pu être votre maîtresse autrefois, et depuis vous l'avez perdue de vue.

— J'ai passé la nuit chez elle la veille de mon arrestation.

— Il ment! s'écria l'officier, qu'on reconnut pour l'aide-major des gardes françaises!

— Il est aisé de me convaincre de mensonge, répliqua le brigand avec son sourire insultant; en questionnant les habitants de la maison et de la boutique voisine, on leur fera peut-être avouer qu'ils m'ont vu sortir de chez elle au matin, et je désignerai le costume que je portais ce jour-là... D'ailleurs Honorine l'avouera elle-même.

Pacome, frémissant d'horreur, se hâta d'aller tirer Honorine du couvent où on l'avait placée, pour la soustraire aux ven-

géances des complices de Cartouche. Un archer, un greffier, l'accompagnaient.

Lorsqu'elle comparut devant le brigand, et qu'il la pressa d'avouer la vérité, elle suffoqua d'indignation, de douleur, et le foudroya de son éloquent mépris ; mais il ne se déconcerta pas.

— Ai-je passé ou non cette nuit chez vous? dit-il.

— Par violence, oui ! et grâce aux menaces que vous faisiez de révéler au pauvre Guillot mon passé honteux ! grâce à vos crimes.

— Cela est si faux, dit Cartouche, et la dame est tellement hypocrite, que ma patience m'abandonne. Demandez-lui ce qu'elle a fait des objets précieux que je lui ai confiés.

— Quels objets? demanda la jeune femme épouvantée.

— Le calice et la montre d'or volés chez le curé de Saint-Jean, à Belleville.

— Ah ! misérable, s'écria Pacôme, il a encore tramé cette calomnie.

— Cherchez dans son armoire, dit Cartouche, derrière son linge. Vous trouverez ces objets enveloppés dans un de ses mouchoirs, à moins qu'elle ne les ait vendus.

Une simple perquisition amena en effet la découverte du calice et de la montre. Pacôme, écrasé par le doute, se retira l'âme navrée. Honorine s'était évanouie. On lui rasa les cheveux comme aux deux autres femmes du bandit, et on la conduisit à Bicêtre.

Alors apparurent en longues files les voleurs, les assassins, les recéleurs dénoncés par Cartouche. Quand il les vit pâles, suppliants, déjà condamnés par leur attitude :

— Ecoutez-moi, leur dit-il en les nommant chacun par son nom : voici quelle a été ma conduite envers vous... Je vous ai enrichis, soutenus, j'ai souffert une torture douloureuse, sans vouloir rien avouer, selon le serment que nous nous étions fait les uns aux autres ; et enfin, je suis monté sur l'échafaud confiant en vos promesses.. Voici quelle a été votre conduite à vous... L'un d'entre vous m'a vendu. Vous vous êtes cachés lors de mon arrestation, et le jour fixé pour l'exécution vous m'avez abandonné. Nous sommes donc quittes, et je n'ai plus de compte à rendre qu'à Dieu. Vous vous présenterez comme moi devant lui. Quant à ceux qui matériellement n'ont pu me secourir, je les absous, et je ne les dénonce pas. Ceux-là, j'en suis certain, me vengeront. Allez!

Cartouche fut rompu vif le lendemain de onze coups de barre de fer. Un des archers, au lieu de le laisser souffrir sur la roue comme l'arrêt l'enjoignait, se glissa sous l'échafaud, et passant sa main par la fente des planches, attira la corde qui attachait le cou du patient, la serra et l'étrangla.

M. Pacome tint sa promesse; il supplia le régent de faire grâce à Duchatelet, en faveur de ses révélations; et, chose étrange! cette grâce fut accordée! Faut-il admirer ce respect que le chef de l'état portait à la parole d'un simple gentilhomme? Faut-il blâmer cette reconnaissance exagérée pour un service rendu à la société, non par le repentir, mais par un lâche effroi? Mais c'est ici, au sein même de cette faveur inespérée, qu'éclata la vengeance que Dieu préparait à ce monstre sur la terre.

Duchatelet libre avait reçu une pension. Il pouvait quitter la France, et, jeune encore, recommencer une vie modifiée par

un si terrible exemple. Alors, l'esprit de Dieu souffla sur ce brigand, et il fut saisi d'une terreur incessante, normale comme les battements de son cœur. D'horribles hallucinations lui montraient un vengeur de Cartouche le suivant dans l'ombre avec le poignard levé; partout il retrouvait ce fantôme. Ni jour ni nuit il n'osait prendre un instant de repos. Il en vint à se jeter aux pieds du lieutenant de police, pour le supplier de le protéger.

— Mais comment? demanda le magistrat. Vous n'exigez pas des gardes du corps, je suppose.

— Monsieur, de bons murs, bien gardés! des portes de fer! des serrures et des verrous!

— C'est une prison, alors?

— Oui, monsieur, oui! une prison inaccessible! je ne trouverai que là le repos et la sécurité.

— Mais, monsieur, vous coûtez déjà assez cher au roi; comment voulez-vous qu'un surcroît de dépense soit autorisé à votre égard?

— Monsieur, au lieu des trente écus par moi, que je tiens de la générosité de sa majesté, je ne demande que dix sols par jour. Avec cela on me fera vivre dans l'asile que je réclame de votre bienveillance, de votre humanité!

Le lieutenant de police se détourna pour cacher un sourire.

— Dieu! pensa-t-il, a tenu cette fois à compléter ce que les hommes laissaient imparfait. Le remords, en effet, n'était pas assez pour un scélérat semblable. Obéissons à Dieu!

— Formulez votre demande, dit-il à Duchatelet; voici une plume et du papier.

Le brigand s'empressa d'obéir avec la joie insensée d'un homme qui vient d'échapper au plus terrible danger.

— C'est bien, fit M. d'Argenson; prenez la lettre que voici, — et il écrivit cette lettre, — puis vous la porterez vous-même au recteur de Bicêtre. Il y a des murs solides dans cette maison, et des serrures capables de vous rassurer.

— Merci, merci! monsieur; vous me sauvez la vie en me retirant du milieu des hommes.

— Tu ne les reverras pas! murmura le magistrat.

Deux heures après, Duchatelet avait remonté le faubourg Saint-Marcel, comme un daim poursuivi par la meute; ses terreurs le talonnaient sans relâche, et lorsqu'il passa devant le cabaret fermé de *Coupe-Barbe*, il sentit ses cheveux se hérisser. Une seule fenêtre, brisée par le vent, s'ouvrait et battait avec une plainte stridente. Le brigand se figura qu'on l'appelait; il s'attendit à recevoir par-derrière un plomb mortel plus rapide que sa course frénétique. Haletant, couvert de sueur, il se précipita enfin dans Bicêtre, et tendit la lettre de M. d'Argenson au recteur.

— Ah! c'est ainsi? dit, après avoir lu, le supérieur de cette maison terrible, qui attacha sur Duchatelet un long regard: vous avez donc bien peur?

— Oui, mon père, oui, j'ai bien peur... mais ici je serai en sûreté, n'est-ce pas?

— Choisissez votre chambre..... Voulez-vous habiter au milieu des fous?

— Oh! les fous sont quelquefois des coupables qui feignent la folie pour échapper au châtiment, pour méditer la vengeance, s'écria Duchatelet avec une mystérieuse épouvante... Non! pas de fous!

— Au milieu des condamnés alors... le travail distrait ; les gardiens sont là pour protéger.

— Un gardien peut s'absenter, se retourner ! Non, non, mon père.

— Vous voulez être seul, je le vois. Mais vous n'échapperez jamais au regard de Dieu, si reculée que soit votre demeure.

— Ce sont les hommes que je crains, murmura le bandit, emporté par l'élan de sa terreur...

— M. d'Argenson a raison, dit le recteur à son délégué ; le misérable est gâté sans ressource. Cachons le spectacle hideux de cette plaie vivante ; et pour obéir à l'ordre du ciel, qui demande une punition pour le coupable, ouvrez-lui le dernier cabanon de Saint-Léger.

Ce n'est pas sans raison que le passant se signait, à cette époque, en apercevant le château de Bicêtre ; que les malades pleuraient d'y être conduits, et que les prisonniers redoutaient moins les terribles cachots du Châtelet et du For-l'Évêque, que les cabanons de cet enfer anticipé ! Il suffira de lire une description simple, une topographie exempte de commentaires, pour apprécier la localité. Un règlement de la maison peut en faire apprécier le régime.

Ni le For-l'Evêque ni le Châtelet n'avaient les priviléges de Bicêtre. De grands scélérats comme Cartouche et Desrues infectèrent de leurs soupirs les voûtes de ces prisons ; mais on n'y versait jamais à flots, comme dans Bicêtre, la lie et la fange. C'est à Bicêtre que tous les voleurs, les honteux criminels, les monstres impurs, héros en tout genre de corruption, se succédaient incessamment comme les ondes d'un fleuve à la vase sanglante Ceux que leur famille voulait soustraire à l'écha-

faud et à la honte étaient jetés dans les cabanons de Bicêtre et payaient les uns cent livres, les autres cinq cents livres de pension. Il est facile de concevoir combien de fois l'arbitraire et le despotisme confondirent, dans les lettres de cachet, le scélérat avec l'innocent; mais, toute philanthropie à part, ce n'est pas à Bicêtre que s'exerça le plus odieusement l'abus des *ordres du roi*.

On dépouillait le prisonnier à son arrivée; on l'habillait d'une chemise en toile d'emballage; d'un gilet tiré de l'immonde vestiaire des morts ou des libérés, déchiré ou maculé, tel qu'il se présentait enfin; un habit, des culottes de bure, des sabots et un bonnet de laine ou de coton complétaient le costume. Le prisonnier avait comparu devant *le bureau* composé d'un chef ou économe, directeur de la maison, maître absolu; du capitaine de la compagnie des gardes de Bicêtre, du lieutenant, du sous-économe, du contrôleur et des deux commis. Ces employés interrogeaient, examinaient et reconnaissaient le prisonnier, puis ils indiquaient son logement. Chacun de ces gens-là avait droit de punir le prisonnier du cachot, mais il n'avait pas celui de le faire sortir sans la permission du chef suprême. Il y a de ces absurdités monstrueuses devant lesquelles l'esprit recule comme devant les fantômes d'un cauchemar.

Toutes les fois que le prisonnier arrivait directement de la police ou du tribunal, c'est-à-dire quand il n'était pas enlevé en vertu d'une lettre de cachet, on le revêtait d'un uniforme; la veste, la culotte et le bonnet étaient mi-partis de blanc et de noir.

Les prisonniers des cabanons pouvaient quelquefois s'entendre les uns les autres, ils ne pouvaient se voir qu'une fois

par jour. En voici la raison : dans de longs corridors larges de six pieds, s'alignaient de chaque côté une rangée de cabanons. c'est-à-dire de cellules parallèles. Un guichet, qu'on n'ouvrait qu'une fois le jour, facilitait le service des vivres; un lit, c'est-à-dire un matelas de bure du poids de quinze à vingt livres, pas de chaise, pas de table, une écuelle de bois, voilà l'ameublement du cabanon. Chaque matin, le sergent et les servants ouvraient les guichets, et tous les prisonniers, passant à la fois leur tête par cette lucarne, se saluaient, s'apostrophaient et se renvoyaient ou les plus sales injures ou les plus grossiers compliments.

C'est là que Duchatelet, amené au milieu du silence commandé par le règlement, crut trouver la solitude; c'est là qu'il trouva la plus horrible société, la plus effrayante du moins, car il vit, au matin suivant, se pencher vers lui, nouveau venu, toutes ces têtes échevelées; il vit flamboyer les yeux, il entendit rugir les voix furieuses, et ses visions furent sans cesse entretetenues par le bruit perpétuel, par les menaces, par les voies de fait, car plusieurs de ses nouveaux compagnons lui lancèrent à la tête des écuelles, des morceaux de grès. Le misérable, réduit au régime de ces prisonniers, plus malheureux que les damnés, passait le temps à ronger son pain noir, à boire l'eau croupie et à trembler devant ses compagnons.

Chaque détenu recevait cinq quarterons de pain par jour, et se servait de l'écuelle de bois pour tailler une soupe sur laquelle on venait verser un bouillon jaunâtre et insipide.

Il y avait alors à Bicêtre, outre les bâtiments destinés aux fous et ceux de l'hôpital, deux salles pour la prison : la Force et Saint-Léger. Plus tard, en 1780, l'on en comptait une troisième, le fort Mahon, bâtie par M. Lenoir.

Mais les gens qui pourrissaient dans les cabanons, avec les rats et la vermine, ces malheureux affamés qu'on espérait soutenir avec quatre onces de viande par semaine, et quelle viande! tandis qu'on leur donnait parfois pour le reste de cette semaine une assiettée de pois rongés par les pucerons, ou une once de fromage pourri pour deux jours, ces misérables, disons-nous, étaient des bienheureux en comparaison des détenus qui habitaient les cachots blancs!

Sous la cour que renfermaient les trois ailes de la prison à cette époque, seule promenade des détenus favorisés, s'étendaient, comme des tuyaux divisés en compartiments, deux corridors situés à vingt-deux pieds sous la terre. Un escalier noir et humide plongeait dans ce gouffre. On n'arrivait à l'escalier lui-même que par un couloir inconnu à la plupart des habitants de Bicêtre. Dans les corridors trente-quatre cachots fermés par des portes d'un chêne doublé de fer. Ces cachots ne recevaient de jour que par un soupirail ouvert sur une galerie inhabitée, murée, impénétrable aux rayons du soleil, en sorte que la lumière tamisée dans cette espèce d'entonnoir n'arrivait que blafarde et sans chaleur aux lèvres de ce soupirail, et se perdait avant d'entrer dans le cachot. Quelques fentes disséminées çà et là dans le pavé de la cour Royale, et que parfois le passant foulait sans savoir qu'il disposait ainsi du peu de jour et d'air accordé aux prisonniers, voilà tout ce qui révélait eux yuex les cachots souterrains de Bicêtre. Dallée en pierres dures, bâtie en pierres de taille, du pavé à la voûte, cette prison, rongée par l'humidité, semblait un de ces sépulcres dont on ne lève la pierre que pour y descendre des cadavres. D'énormes chaînes de fer pendaient du mur pour atta-

cher et suspendre le prisonnier. Pendant deux siècles, des victimes humaines furent jetées à la mort dans ces antres. Quatre étages de cachots pareils s'entassaient les uns sur les autres et se commandaient. L'été, quand la terre s'embrasait, une vapeur infecte et brûlante tourbillonnait dans ces grottes, et asphyxiait les détenus L'hiver, dans les gelées, l'air s'y engouffrait en sifflant, et faisait l'effet d'une douche dévorante sur le corps du malheureux qui ne pouvait trouver de refuge.

Louis XVI fit supprimer les plus horribles de ces cachots. Mais on en avait conservé cinq sous la chapelle de la prison. On les réservait pour ces cas imprévus et extraordinaires qui entrent en ligne de compte dans les colères du despotisme. Assurément la Bastille n'eut rien de si affreux, et l'on a vu Constantin de Renneville affirmer qu'au plus profond des cachots de cette prison, le geôlier fit souvent pénétrer par ordre du major du Jonca, des vins fins, des fruits et des poissons exquis, dont le nom même n'avait jamais été prononcé à Bicêtre. La suppression complète des cachots blancs date seulement de 1814, époque, du reste, à laquelle on en fit construire d'autres.

A Bicêtre, un prisonnier de cabanon pouvait écrire; on lui vendait plumes et papier. Seulement il était défendu expressément aux veilleurs de faire remettre les lettres ou de s'en charger eux-mêmes. Chaque matin, après le service, un lieutenant passait dans le corridor en criant : Bonjour, messieurs! Tous les détenus qui avaient écrit, et le nombre en était considérable, car écrire est la folie du prisonnier! frappaient du doigt à leur cloison; le lieutenant prenait leur lettre, et recevait un sou; ce sou était son profit; faute de le donner, un pri-

sonnier était sûr de se voir refuser la lettre. Le sou donné, le facteur devenait inspecteur de police, et portant les lettres *au bureau*, il les lisait à ses confrères. On discutait alors le plus ou le moins d'utilité qu'il y avait à faire porter telle ou telle lettre, et pour peu qu'elle renfermât une plainte ou exprimât un blâme sur le régime de la maison, la lettre, papier inutile, allait grossir avec le sou les revenus du lieutenant.

Qu'on se figure la confusion, l'horreur, le pillage de cette maison, où l'ordre n'avait jamais lui; où les malades, dirigés par un économe, et payant quelquefois pension, attiraient à eux les subsistances, les médicaments; où les fous, traités en coupables, subissaient des châtiments cruels; où les prisonniers, enfin, rebut de la société, semblaient être placés là pour exercer le bras et la rage des employés condamnés à les servir!

Veut-on savoir comment les infirmiers traitaient les misérables dans les plus graves et les plus douloureuses affections, fruits amers du régime et de l'habitation de Bicêtre? Écoutons l'un de ces prisonniers, le plus intéressant, le plus patient peut-être (3).

« Sans compter les puces, les poux, les rats, j'avais bien d'autres ennemis à combattre; les plus cruels étaient l'humidité et le froid. Dès que le temps devenait pluvieux, ou en hiver dans les moments de dégel, l'eau découlait de toutes parts dans mon cachot; j'étais accablé de rhumatismes. Les douleurs qu'ils me causaient étaient si vives que j'étais quelquefois des semaines entières sans me lever. Les veilleurs ne me donnaient pas de bouillon alors, parce que je n'approchais pas mon écuelle du guichet; ils jetaient mon pain sur ma couverture, et je restais en proie à mes tourments.

» Quand le froid vint, ce fut bien pis! La fenêtre de mon cabanon, armée d'une grille de fer, donnait sur le corridor, dont la muraille était percée, précisément en face, à la hauteur de dix pieds. C'est uniquement par ce trou, qui était pareillement garni de barres de fer, que je recevais un peu d'air et de jour dans mon cachot, mais j'y recevais aussi la neige et la pluie. Je n'avais ni feu ni lumière, et je n'étais vêtu que du costume misérable de la prison. J'étais obligé de casser avec mon sabot la glace de mon seau et d'en mettre les morceaux dans ma bouche pour me désaltérer. Alors je bouchais ma fenêtre, et ce fut bien autre chose! L'odeur des égouts, des tuyaux, dont j'étais entouré, m'étouffa bientôt. Cet air fixe se condensait et me causait dans les yeux, dans la bouche et les poumons, d'horribles cuissons. Depuis trente-huit mois que j'étais dans cet horrible cachot, je souffrais la faim, le froid, l'humidité; j'y succombai bientôt.

» L'odeur infecte me venait de ces tuyaux où les infirmeries situées au-dessus jetaient les déjections et les saletés des scorbutiques. Il était impossible que les parties volatiles de ces excréments n'affectassent pas mes poumons. Je finis par être scorbutique moi-même. »

Avant de laisser ce prisonnier, qui semble avoir épuisé toutes les horreurs de la captivité, poursuivre son horrible histoire, disons que le scorbut avait pénétré dans ces prisons, comme les fièvres dans celles d'Angleterre, et qu'à Bicêtre, comme dans les équipages altérés par la famine ou des salaisons, les prisonniers se changeaient après quelque temps en scorbutiques, les scorbutiques en cadavres! Ce sera toujours une odieuse tache pour des hommes attachés à la terre, jouissant du soleil et de

la liberté, d'avoir laissé subir à d'autres hommes aussi sur la terre, des supplices que l'impérieuse nécessité, la faim et les solitudes de l'Océan, fléaux de Dieu, devraient seules occasionner en ce monde.

« Le scorbut dont j'étais attaqué, dit notre victime, se déclara par une lassitude dans tous mes membres, et des douleurs qui m'empêchaient de m'asseoir et de me lever. En dix jours, mes jambes, mes cuisses, étaient gonflées du double, depuis les reins jusqu'aux pieds; mon corps était noir; mes dents, ébranlées dans mes gencives, ne pouvaient plus broyer le pain. Déjà l'on ne me donnait plus de nourriture; depuis trois jours j'étais à jeun. On me voyait mourir, et personne n'y faisait attention !

» Mes voisins voulurent me parler : je ne pouvais leur répondre; ils me crurent mort, et appelèrent pour qu'on m'enlevât. On vint; j'expirais. Le chirurgien me fit porter à l'infirmerie.

» La salle où l'on me mit s'appelait l'infirmerie de Saint-Roch. A l'une des extrémités de cette salle sont des malades de la syphilis, non pas seulement ceux de Bicêtre, mais de toutes les prisons. Le reste de la salle est consacré aux scorbutiques. Quand le nombre en est trop considérable, on met les lits près l'un de l'autre, on pose les matelas en travers, on entasse les malades les uns sur les autres. L'un expire à droite, celui de gauche est déjà mort, et les survivants promènent sur ce spectacle leurs yeux et leur douleur !

» Il est impossible que des draps qui ont servi au traitement d'un scorbutique puissent jamais devenir propres et blancs. A Bicêtre on les laissait sous le malade pendant toute la durée de

ce traitement, quelquefois six mois. Les draps s'imprègnent alors de styrax, de la sueur du malade, et de la substance de son mal. Ils ne sont bientôt plus qu'un fumier infect, et dans cet état on avait l'atrocité de les faire servir pour un autre. On les passe dans l'eau, il est vrai, ou dans de mauvaises lessives; mais ces draps ainsi pourris seraient bien vite déchirés si on ne les lavait avec beaucoup de ménagement, et on en use le moins possible à Bicêtre. D'ailleurs, après un premier traitement, ces draps imprégnés de styrax, d'onguents, sont à peu près comme un emplâtre; et on avait bien soin de ne pas trop délayer cette graisse, qui leur donnait plus de corps! C'est dans cet état qu'on les délivrait au malheureux qui pendant plusieurs mois encore devait les baigner de ses larmes.

» Quant aux infirmiers de la prison, les économes administrateurs de Bicêtre se gardaient bien de prendre, pour en faire les fonctions, des gens qu'il eût fallu payer; n'avaient-ils pas dans les salles de force une foule d'hommes vigoureux qui, échappés du gibet ou de la roue, se trouvaient trop heureux de n'être soumis qu'à soigner et garder des malades? C'étaient donc des prisonniers de cette classe qu'on chargeait de ces fonctions à Bicêtre. Quels soins attendre de pareils êtres! Il y en avait deux par salle d'infirmerie; leur payement consistait en une double portion de pain et de viande, et en tout ce qu'ils pouvaient voler aux malades, c'est-à-dire tout ce que ceux-ci possédaient. »

Quand le scorbut avait envahi le malade et atteint son développement complet, on appliquait des emplâtres de styrax sur les parties inférieures. Deux fois par semaine les infirmiers

traînaient près de chaque lit un grand vase de cuivre dans lequel on avait fait fondre soixante à quatre-vingts livres de cet onguent. Ils en imbibaient quatre grandes feuilles de papier gris dont ils enveloppaient les jambes et les cuisses du malade. Plus le styrax est chaud, plus il pénètre à travers les pores, et dissout mieux le sang coagulé dans les veines du scorbutique. Très-souvent les infirmiers, abusant de la permission qu'on leur donnait d'administrer ce remède un peu chaud, brûlaient à plaisir le malheureux patient qui était tombé en leur disgrâce.

Qu'on se figure maintenant un homme honnête, jeté par le despotisme dans cet enfer, couché au milieu de scélérats dont les crimes étaient à cette heure la moins repoussante infirmité. Qu'on se représente ce malheureux subissant les railleries, les brutalités de ses gardiens, qui jetaient sur les draps mêmes tout pourris par plusieurs cadavres, le pain, la viande dont il leur fallait se nourrir sous peine de mourir de faim.

Eh bien, les faits que nous venons de rapporter datent de soixante ans! Il y a soixante ans seulement, en France, on tuait, par un raffinement infernal, des malheureux qu'on n'eût osé assassiner au grand jour d'un coup de fusil ou d'un coup de hache, et, sous prétexte que ces malades ne méritaient ni pitié ni soins, parce qu'ils étaient la plupart des criminels, on appelait le lieu où on les torturait ainsi *l'infirmerie*, et on se vantait d'être envers eux charitable!

Il y avait à Bicêtre trois de ces infirmeries correspondant chacune à une salle de cabanons et situées à l'étage supérieur. L'infirmerie semblait donc attendre et appeler d'en bas les misérables restes de la faim, de la vermine et du froid. Ces atrocités se commettaient là froidement, sans rancune et

sans colère, car si, à la Bastille, un M. de Saint-Mars, un Corbé, si, à Vincennes, un Rougement suppliciaient leurs prisonniers, ils avaient pour prétexte l'ordre du roi, la cause de l'État, qu'ils prétendaient venger sur des coupables. Mais à Bicêtre la loi avait souvent prononcé, condamné des criminels à la prison; les avait-elle donc condamnés à des châtiments cent fois plus horribles que la mort?

Sous le règne de Louis XV le Bien-Aimé, ces infamies, résultat d'une démoralisation partie du trône, avaient envahi tout le système pénitentiaire de la France : tous les ans des visites de commissaires avaient lieu dans les prisons. Sous la régence même et sous Louis XIV, ces visites avaient lieu quatre fois l'année. On trouvait encore des magistrats charitables qui, pénétrés de l'importance de leur mission, se faisaient ouvrir chaque cabanon, interrogeaient le prisonnier en consultant son registre d'écrou, ses notes, et appréciant sa misère, ses souffrances, comparant la peine au délit, lui ouvraient souvent la porte de ce purgatoire, avec la conviction que ses fautes avaient été suffisamment expiées.

Mais, le croira-t-on, à mesure que marchaient le siècle et les idées si libérales qui aboutirent à la régénération de la France, l'administration, plus effrayée du mouvement de réforme, ferma les portes à ces commissaires, et finit par supprimer les visites. On semblait redouter que l'élargissement de quelques détenus ne révélât les mystères honteux de cette maison. Incapables de réformer, d'améliorer, ils aimaient mieux détruire et enfouir! N'était-ce pas la maxime du roi lui-même qui répétait à chaque abus nouveau dont un mémoire lui signalait l'horreur : « Laissez faire, assoupissez! Pourvu que cela dure

autant que moi, voilà tout ce qu'il faut. Après moi la fin du monde! »

Décidément ce ne sont pas les Phalaris et les Néron qui ont fait le plus de tort à l'humanité!

Quelques mots nous restent à dire sur le bandit Duchatelet, enfermé à Bicêtre : il fut transféré des cabanons dans les *cachots blancs*. Il y vécut, dit-on *quarante-trois ans*. D'après ce que nous avons rapporté du régime de la prison, on voit qu'il aura plus souffert que Cartouche sur sa roue, et plus d'une fois l'ombre sinistre du terrible chef de voleurs sera venue dans son cachot lui faire entendre son ricanement sardonique.

On a pu voir quelle était la population de Bicêtre : nous la retrouverons à différentes époques variant d'un total de quatre mille à quatre mille cinq cents prisonniers. On peut supposer que, dans des temps de désordre comme ceux que nous avons décrits, les registres d'écrous furent aussi peu exacts que les livres de fournitures, et Bicêtre aura plus d'une fois enfermé dans ses murs sombres une foule de détenus qu'il ne pouvait nourrir. Ce réceptacle d'immondices manquait même du plus précieux élément de vie et de salubrité : l'eau ne venait à Bicêtre que par des transports de tonneaux qu'on allait remplir au port de l'Hôpital, et, selon l'habitude de la maison, les pourvoyeurs, jaloux de ménager leur peine, faisaient le moins de voyages qu'ils pouvaient. Les inconvénients de ce système d'alimentation durent être bien manifestes, car en 1733 on décida qu'il serait construit un puits à Bicêtre même et sur les dessins de Boffrand, fameux architecte. L'entrepreneur Vrac Dubuisson commença les fouilles cette année même.

Au fond des rocs, base première du terrain de Bicêtre, courent les sources intarissables qui, depuis cette époque, ont fourni à ce puits gigantesque une quantité d'eau toujours égale. Sa profondeur est de vingt-huit toises et demie, qui font cent soixante-onze pieds; quinze mètres de diamètre en œuvre, voilà sa largeur. La hauteur de l'eau est de neuf pieds; on a pratiqué, à deux toises au-dessus du niveau de l'eau, une retraite d'une toise dans le mur, avec un appui de fer au niveau de ce mur dans toute sa circonférence, pour les ouvriers et les matériaux nécessaires à son entretien et à des réparations. Pour tirer l'eau de ce puits, les mains de l'homme eussent été insuffisantes; voici donc le plan de la machine qui fut confectionnée à cet usage : A un gros arbre debout est attachée horizontalement à huit pieds de hauteur une charpente tournante de trente-six pieds de diamètre, composée de huit pièces principales entretenues par des traverses, et au bout desquelles sont huit queues d'où pendent huit palonniers où l'on peut atteler les chevaux, dont quatre doivent continuellement travailler. Cet appareil met en mouvement toute la machine. On y attela d'abord des chevaux en effet, puis on leur substitua des prisonniers. C'est à M. Lenoir, le plus intraitable des lieutenants de police, que Bicêtre dut cette économie, qu'il appelait une amélioration. Depuis, on employa soit des fous, soit des aveugles, que l'appât d'une petite récompense portait au travail avec plus de goût. Ces prisonniers, au nombre de trente-deux, ou de seize au moins, ne pouvaient fournir assez d'eau pour la grande consommation, bien qu'on les changeât toutes les heures; et dans la prison dite du Grand Puits il y eut un grand nombre de révoltes nées de cet excès de travail qui dégénérait en supplice.

Au sommet de l'arbre posé dans le centre, un tambour de six pieds de haut et d'un diamètre égal reçoit deux câbles de trente-huit toises de longueur, qui se divisent sur ledit tambour, et filent en sens contraire. Les câbles ont trente pieds d'étendue pour arriver à deux grosses poulies posées au-dessus de l'ouverture. Ils portent chacun deux seaux qui contiennent un muids d'eau, et sont armés de fer dans leur hauteur et leur contour ; ils pèsent douze cents livres. Au fond de chaque seau sont quatre soupapes qui puisent l'eau perpendiculairement par le poids des seaux, pour obvier aux vibrations contre les parois du puits, qui causeraient bientôt leur ruine. L'un des seaux monte et l'autre descend en même temps, grâce à la séparation des câbles posés sur le tambour en sens contraire. Mais voici un défaut auquel l'auteur de la machine aurait dû remédier : c'est que, dès l'arrivée du seau montant, il faut détacher les chevaux ou les hommes de leurs palonniers, et les atteler aux palonniers de réserve entre les deux, pour les faire tirer en sens contraire, ce qui demande un service de plus à chaque cinquième minute que le seau met à monter. A peine est-il arrivé à sa hauteur qu'il est renversé dans la bâche par deux crochets mobiles qui saisissent une anse de fer ajustée sur le bord du seau. Ils tirent environ cinq cents muids d'eau par jour. Cette eau, versée dans la bâche, va se rendre dans le réservoir (4).

Ce puits est l'un des ouvrages de l'homme qui ont été conçus avec le plus de largeur; s'ils n'atteignent jamais ce grandiose que la nature a imprimé aux siens, ils suffisent à éveiller dans l'imagination des autres hommes les idées les plus imposantes de sa puissance. Quiconque se penche sur la rampe de

fer dont est couronnée la margelle du puits, et voit, dans un gouffre absolument noir, descendre ces seaux géants d'où l'eau s'échappe avec des rebondissements sonores, aura pu comprendre l'horreur de ces cataractes sauvages dont le bruit donne une sorte de vertige au voyageur qui les écoute la nuit. Une pierre qu'on laisse tomber dans le puits met de sept à dix secondes à toucher l'eau.

Toute cette eau tirée s'écoule dans un vaste réservoir d'une construction savante et pittoresque. Les voûtes en sont entrelacées avec une science infinie. De lourds piliers quadrangulaires les soutiennent et baignent dans l'eau à la profondeur de huit pieds huit pouces, quand le réservoir est plein. Le bassin est un carré de soixante pieds; il contient quatre mille muids d'eau. Tout autour des murs règne un trottoir ou banquette d'une toise, avec un appui de fer. On le mettait à sec tous les trois ans pour le curer exactement. Mais aujourd'hui ce travail se fait beaucoup plus fréquemment, et l'eau qu'il renferme est celle même de la Seine, amenée dans le réservoir par des conduits qui ont rendu inutile le mécanisme du puits. Ce puits donc est devenu le lieu pittoresque et traditionnel de Bicêtre. Un vieil ouvrier le montre aux curieux avec permission du directeur, et la consigne défend que personne y pénètre sans guide. Un Anglais qui visitait Bicêtre il y a peu d'années fut pris du vertige ou d'un accès de spleen en se penchant sur la rampe du puits, et s'y précipita. Un des ouvriers attachés à la corderie voisine se plaça dans l'un des seaux, et descendit courageusement à la recherche du malheureux, qu'il saisit et ramena au jour et à la vie. Peut-être l'impression qu'il aura sentie en plongeant dans cette eau glacée, qui bruit et sourd

dans d'épaisses ténèbres, aura-t-elle agi plus favorablement sur le spleen que les douches n'agissent d'ordinaire sur le moral des aliénés.

La maison, dit un auteur qui visitait les prisons de Paris vers la fin du dix-huitième siècle, a séparé chaque genre de malades ou de prisonniers. Cela n'est pas rigoureusement exact; car dans les infirmeries, ainsi que nous l'avons vu, régnait la plus déplorable confusion. Outre les trois salles de prisonniers que nous avons mentionnées plus haut, il y avait un dépôt appelé la *Petite Correction*, où venaient prendre place des enfants de famille, enfermés par ordre de leurs parents, et des enfants dans toute l'acception du mot, — car la plupart n'avaient pas quinze ans, — qui, pour *leurs crimes*, étaient condamnés à une *réclusion perpétuelle!*

Tous ces prisonniers vivant dans une profonde oisiveté, occupés seulement du souvenir de leurs forfaits ou de l'espérance folle d'une liberté incertaine, n'étaient-ils pas des germes tout développés de corruption, dont la première occasion devait faire des monstres, et qui eussent été sans doute des coupables repentants, après quelques mois d'une correction paternelle et sage?

Howard raconte que dans sa visite à Bicêtre il remarqua sur tous les visages l'empreinte d'une morne tristesse. C'était là la docilité qu'avaient obtenue les mauvais traitements de leurs gardiens. Cette tristesse qui rongeait les prisonniers n'était-elle pas de l'atonie et du désespoir? N'était-ce pas aussi l'impuissance causée par les tortures et les privations? Car, ajoute l'observateur, il n'y a ni cheminée ni feu dans aucune des chambres de cette maison, qui est la plus mal administrée de celles de la ville, et dans les froids rigoureux de 1775, *plusieurs cen-*

taines de prisonniers y moururent. Howard visitait Bicêtre quelque temps après cette époque, et si les employés avouaient à un visiteur étranger plusieurs centaines, était-ce le chiffre réel des victimes de cet abominable régime?

Dans les prisons d'état, la tâche de l'historien, toute cruelle qu'elle puisse être, s'adoucit du moins en ce qu'il réhabilite des noms souillés à tort, en ce qu'il répare autant qu'il peut les maux qu'a faits le despotisme aux victimes. Mais, hélas! on devrait fermer les yeux, et passer avec un soupir devant les soixante énormes in-folio qui sont les registres d'écrou de Bicêtre, si à de rares intervalles la voix d'un malheureux innocent ne venait réclamer notre appui. Quelles histoires à raconter que celle d'un Delaunay, dont le nom figure sur ces registres, et dont la trace a été perdue! Encore une atrocité! mais n'avons-nous pas prévenu le lecteur qu'il s'agissait de Bicêtre!

C'était le fils d'un honnête écrivain de Poitiers. Son père l'avait fait étudier aux Jésuites. Il maniait agréablement le paradoxe théologique, que ces bons Pères appellent le dogme religieux. Brillante instruction! disait le père ivre de joie. Superbe avenir! murmuraient les jésuites à l'oreille du jeune Delaunay. Pour mieux avancer cet avenir, Delaunay vint à Paris. Il était moitié homme d'église, moitié homme de robe, travaillant le jour dans une étude de procureur, mais suivant le soir les cours et les intrigues de ses maîtres, qui lui cherchaient un emploi. Bientôt Delaunay trouva un poste digne de ses talents, et digne aussi de ses protecteurs. Il devint le secrétaire d'un homme de cour fort inutile et fort inconnu, dont cinquante mille livres de rente et un titre de marquis avaient fait le personnage le plus vain et le plus sot de Versailles.

Louis XV vivait alors, et madame de Pompadour régnait en France.

Le marquis de Branteau avait une fille d'une grande beauté. Mais cette fille n'avait effectivement pas de père, car le marquis, homme de plaisir, la laissait au couvent pour ne pas la marier si vite, et garder quelque temps encore le maniement de la fortune que Thérèse de Branteau tenait de sa mère, morte depuis trois ans. M. le secrétaire Delaunay n'ayant rien à écrire pour un maître qui chassait toujours et suivait assidûment l'Opéra, se mit en tête de s'occuper, et devint amoureux à cet effet de la jeune fille, qu'un de ses professeurs jésuites l'avait mené voir au couvent.

En séparant la particule inséparable de son nom roturier, mais que les jésuites se réservaient d'anoblir à leur fantaisie, le vilain pouvait être changé en gentilhomme; avec son audace, sa facilité à suivre le torrent du mal, il pouvait devenir un personnage. Le père Delaunay, écrivain à Poitiers, les eût bien un peu gênés, mais il y avait les possessions françaises d'Amérique et les prisons; il y avait en un mot l'éloignement de par le roi, qui vaut la mort, et n'est pas un crime, ainsi que l'avaient enseigné les jésuites.

Delaunay commença donc à se croire quelque peu gentilhomme, et résolut de pousser le siége de ce couvent, dont plusieurs religieuses étaient déjà ses amies. Mademoiselle de Branteau, seule, ne paraissait pas répondre comme il l'eût désiré à son amour trop expressif.

Lorsqu'il eut quelque temps attribué à la timidité, à la vertu, cette inintelligence de ses sentiments, Delaunay conçut quelques doutes, car mademoiselle de Branteau n'était pas timide.

— Tenez! sur le crucifix qui pend à votre col, sur le saint livre que vous avez sous le bras, je jure...

— Ne jurez pas! malheureux, ce... surveillant... c'était moi, et j'ai vu de mes yeux...

— Vous m'avez vu? s'écria Delaunay avec cet accent de la vérité qui ne manque jamais son effet, parce qu'il est impossible à l'imposteur d'en trouver l'intonation puissante et spontanée.

L'abbé fut embarrassé. Mais se rappelant combien les jésuites savent pousser loin la théorie de la dissimulation, et à quel élève distingué des révérends Pères il avait affaire en ce moment, il jugea prudent de ne pas s'aventurer dans une discussion interminable, puisqu'il n'avait pas de preuve irrécusable à fournir. Ce n'était pas qu'il doutât; seulement il ne pouvait confondre son adversaire, et ne pas croire à un pareil serment eût semblé de mauvais goût. Delaunay insista cependant.

— Vous dites, ajouta-t-il, avoir vu quelqu'un dans le jardin du couvent?

— Je le dis.

— Près de mademoiselle de Branteau?

— Près d'elle.

— La nuit? en rendez-vous amoureux?

— J'ai vu tout cela... de onze heures à minuit.

— Et croyez-vous toujours que ce soit moi? demanda Delaunay.

— Votre serment me force de croire que j'ai rêvé...

L'abbé garda le reste de sa pensée, Delaunay garda toute la sienne. Or voici ce que pensaient ces deux honnêtes personnes.

L'ABBÉ. — Je le prendrai sur le fait. Il est enraciné dans son mensonge, signe évident que les pères ne se sont pas trompés, et que, confiant en ses forces, il veut à lui seul conquérir la main et la fortune de mademoiselle de Branteau. Mais je le forcerai bien à me mettre dans la confidence. A cette nuit.

DELAUNAY. — L'abbé a voulu battre le chien devant le loup. C'est une épreuve. Les révérends Pères trament quelque chose, et peut-être l'abbé me prévient-il charitablement à la façon des jésuites... sans se compromettre. Mais comme il y a dans tout cela du louche de leur part, et de la mienne du doute, à cette nuit.

La nuit vint. Le couvent de mademoiselle de Branteau était situé rue de la Couture Sainte-Catherine, au Marais, près de l'hôtel Carnavalet. On l'appelait les *Annonciades Célestes* ou *Filles Bleues* : un roulage occupe aujourd'hui l'emplacement de cette maison détruite. Les murs de l'est donnaient sur la rue Payenne, presque entièrement déserte. Une sorte de portier jardinier ouvrait par là une fausse porte destinée à l'introduction des charrettes de fumier et à la sortie des immondices. Corrompre ce portier était chose facile ; mais c'était l'abbé qu'il fallait redouter ; car en sa qualité de directeur des consciences, le jeune abbé dirigeait aussi quelque peu la maison ; les valets lui obéissaient, les chiens le connaissaient, il avait donc l'avantage.

Delaunay se décida pour la corruption. Il réunit dix louis, et en fit deux petits paquets pour diviser ses forces, et ne les pas exposer toutes à un refus. En effet, le jardinier, insensible à la première tentative, s'adoucit à la seconde, et, les deux paquets acceptés, Delaunay fut introduit dans le jardin du couvent. Ce n'était pas chose rare, à cette époque, de voir s'humaniser un

portier de nonnes. Cet homme savait bien d'ailleurs que la bergerie était close, et que les loups n'avaient à espérer qu'une promenade sous les arbres du jardin.

Delaunay se glissa donc derrière une charmille, et attendit qu'un nuage bien épais voilât les éclaircies ouatées du crépuscule. Mais comme il ne voyait rien, il continua d'avancer vers la maison. Alors il entendit fort distinctement deux bruits, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche. Le premier était le plus proche, et il en connut bientôt la cause, car l'abbé lui frappa sur l'épaule en lui disant : Je vous y prends cette fois! allez-vous nier que vous soyez dans le jardin du couvent?

— Je crois que vous vous trompez encore, répliqua Delaunay, fort pâle; regardez.

En effet le bruit qui se faisait à gauche méritait toute l'attention de ces deux spectateurs intéressés. Le frôlement du feuillage des tilleuls qui montaient le long du mur de la rue Payenne annonça d'abord qu'un homme venait de s'y introduire; puis cet homme sauta légèrement sur un tas de fumier qui amortit la chute et la répercussion, puis il disparut aux yeux des conspirateurs ébahis. L'abbé prit alors Delaunay par la main, le conduisit à pas de loup vers l'infirmerie, se plaça derrière un rempart de cloches en verre.

— C'est là mon observatoire, dit-il.

— Je crois que vous reconnaissez votre méprise, l'abbé; est-ce moi l'homme qui parle là-bas près de la fenêtre de mademoiselle Thérèse?

— Si ce n'est pas vous, il vous ressemble bien, toujours!...

— Oui, même démarche, même âge; un garçon bien découplé. Ah! l'abbé, vous me voyez au désespoir.

— C'est un coup terrible en effet, si vous aimez mademoiselle de Branteau.

— Sans doute, je l'aimais...

— Ah! vous ne l'aimez plus?

— Le mérite-t-elle?... et faut-il que je dispute...

— Ses cinq cent mille livres?... En ma qualité d'homme d'église, j'ai deux conseils à vous donner... la prudence, la patience; mais un homme d'épée vous en donnerait trois... persévérance, audace et coup de main.

— Cependant, dit Delaunay pâlissant à mesure que l'abbé semblait perdre, lui, de sa longanimité... on ne peut tuer cet homme.

— Qui vous parle de tuer?...

— Comment supprimer un rival?...

Le jeune abbé se mit à rire, et, s'il eût fait plus grand jour, on l'eût vu hausser les épaules.

— Et puis faire esclandre dans un couvent! poursuivit Delaunay... D'ailleurs qui est ce galant?... quelque grand seigneur peut-être... Retirons-nous, l'abbé...

— Ce Delaunay est un sot et un lâche, pensa l'abbé. Tant mieux, il ne pourra se passer de nous... Vous le voyez, monsieur, ajouta-t-il, voilà une affaire rompue, et décidément mademoiselle de Branteau ne vous aime pas. Je vous fais réparation. Les pères seront instruits de votre innocence, et... dit-il avec bienveillance, on vous dédommagera de ce mariage.

— Vous croyez donc que ce soit une déroute complète..... On ne saurait renouer l'affaire?

— Ce sera difficile...

— En prévenant mademoiselle de Branteau.

— J'y songeais... mais qui la préviendra?...

— Moi?

— Vous vous ferez exécrer d'elle. J'ai ouï dire que les femmes regardent comme des ennemis mortels tous ceux qui les conseillent contrairement à leurs inclinations.

— Vous avez raison, l'abbé; mais vous, vous, son directeur!

— C'est délicat; mademoiselle Thérèse a gardé là-dessus un secret impénétrable, même au tribunal de la pénitence.

— Il faut que les choses soient bien avancées!

— J'en ai peur, répliqua l'abbé, heureux de voir le désappointement du lâche ambitieux dont s'envolaient ainsi toutes les espérances.

Cependant le jeune homme inconnu s'était approché de la fenêtre de mademoiselle de Branteau. Un coup sec frappé à volet suffit pour le lui faire ouvrir, et, dans le silence de la nuit, un chuchottement léger parvint peu à peu aux oreilles de Delaunay, placé par l'abbé dans une position favorable. L'entretien des deux amants s'éteignait parfois dans un tendre baiser; puis ils déploraient leur esclavage, et l'amant racontait comment il avait rassemblé quelques amis, quelque argent et préparé une fuite en Angleterre.

Delaunay sentit la jalousie envahir son cœur. Mais ce n'était pas une jalousie ordinaire. Il y a encore de la noblesse dans ce sentiment lorsqu'il naît d'un amour malheureux; c'était de l'envie et de la cupidité trompée. Il serra le bras de l'abbé et lui dit.

— Je crois qu'en ce moment, fût-ce un grand seigneur, je percerais volontiers ce traître de mon épée.

— Vous ne voulez pas faire d'esclandre, répliqua le conseiller avec ironie.

— Oh ! je doutais encore lorsque j'ai dit cela.

— Oui ; mais maintenant j'ai réfléchi, moi, se dit l'abbé, et l'homme que voilà m'est nécessaire encore pendant quelques jours. Non, mon frère, ajouta-t-il en calmant Delaunay par des étreintes affectueuses, ne perdez pas patience, car si vous tenez à faire de mademoiselle de Branteau votre femme, il importe qu'elle ne soit pas perdue de réputation par vous.

Delaunay parut céder à la logique de ce raisonnement, laissa donc fuir le jeune amant le long d'une haie de rosiers et de troënes, puis, reconduit jusqu'à la petite porte par l'abbé, avec force recommandations de discrétion, il rentra plus agité que jamais d'avoir vu s'écrouler en une heure son échafaudage de rêves.

— Elle aime quelqu'un! se dit-il; j'aurai donc besoin des révérends pères pour forcer son inclination. Mais quel est ce jeune homme? un audacieux ! Escalader ainsi les murs d'un couvent, au risque d'être pris et roué !... Il faut que de nombreux amis le protégent... Eh bien ! moi aussi, je me ferai protéger... Mais l'abbé ne m'a pas paru fort dévoué ce soir... il semblait distrait, préoccupé... Cependant j'ai la promesse de la société.

Les tortures de l'ambition déçue ne peuvent, dit-on, se comparer qu'à celles de l'amour sans espoir. Delaunay put se faire illusion en prenant ses souffrances pour un mal d'amour; mais l'abbé Bidard, dont le premier essai avait faussé ce frêle instrument de la politique des jésuites, Bidard, qui avait sondé d'un seul coup d'œil l'âme de Delaunay si avide et si indécis, venait de concevoir une nouvelle combinaison pour arriver au même but, bien que la route fût différente.

Il fit mander mademoiselle de Branteau, lui prit affectueusement la main, et lui dit :

—Vous savez, mademoiselle, que jamais, en qualité de directeur, je n'abusai de mes pouvoirs pour vous assujettir ; je croyais lire dans votre âme, et vous m'avez trompé, ou, pour mieux dire, c'est Dieu que vous avez trompé... Dieu, qui voit le fond des cœurs, m'a transmis sa puissance pour vous sauver... Vous aimez quelqu'un, mademoiselle, d'un amour illicite et profane.

Mademoiselle de Branteau pâlit légèrement, et une émotion à peine visible fit tressaillir les muscles de son visage.

— Qui vous fait penser cela, mon père? dit-elle.

—Un rapport fidèle. Avez-vous quelquefois songé que monsieur votre père disposera de vous selon sa volonté, que cette volonté ne sera peut-être pas la vôtre, et que, dans ce conflit du pouvoir paternel et de la désobéissance de l'enfant il y aura scandale et triomphe pour l'esprit malin ?

— Le marquis ne s'occupe pas de sa fille, monsieur l'abbé, et je puis dire en toute sûreté que, depuis la mort de ma pauvre mère, je n'appartiens réellement qu'à moi.

— Et à Dieu!

— Je n'ai pas prononcé de vœux, mon père, répliqua vivement la jeune fille, dont l'accent fier et hautain révéla au diplomate les difficultés qu'il éprouverait dans sa négociation. Je suis à moi, bien à moi, vous dis-je; le couvent ne m'est pas imposé, d'ailleurs je ne prendrai pas le voile. On m'a placée chez les Annonciades Célestes pour se débarrasser des soins qu'exige une fille de bonne maison, et pour épargner les frais d'un entretien coûteux dans le monde; mais j'ai le droit d'agir pour mes intérêts, puisque personne ne s'en occupe.

— Que ne confiez-vous ce soin à des amis? dit mielleusement le jeune prêtre.

— Celui-là serait-il amoureux aussi de moi? pensa la jeune fille en faisant baisser les yeux à l'abbé par un mouvement de défiance qui n'échappa point à ce dernier.

— Ma fille, continua Bidard, vous recevez un amant la nuit.

Thérèse, cette fois, rougit de colère en regardant fixement l'abbé.

— Il y a donc des espions ici? dit-elle. Pourquoi ne m'ont-ils pas dénoncée plus tôt? on m'eût chassée du couvent, et c'est ce que je demande.

— Ma fille, vous vous égarez.

— Mon père, je vous le répète, jamais personne ne m'a aimée. Toujours seule, toujours jetée au bras de quelque servante ou de quelque mercenaire, je ne connais ni lien de parenté ni autorité de famille... Au milieu des hypocrisies de trois couvents dans lesquels on m'a fait traîner ma jeunesse, j'ai appris à me défier de la religion même, de ce sentiment divin qui doit guider les gens heureux et consoler les infortunés; je n'oserais vous dire que je ne connais pas Dieu, car il y en a un qui vit et règne au fond de mon cœur, mais je ne connais pas celui que l'on veut me faire adorer ici. C'est le dieu des fourbes et des tyrans. Oh! ne vous révoltez pas; votre étonnement va croître quand vous m'aurez entendue : soumise, discrète, humble, voilà comme on m'a vue depuis trois ans. Mais je dissimulais pour être plus libre, mais je ne faisais que couvrir de cendres un feu qui me dévorait. Tant qu'on ne me persécutera pas, disais-je, j'achèterai mon repos par cette apparente résignation; je me contraindrai pour ne pas gêner les

autres, à charge par eux de ne me pas gêner dans le seul bonheur que j'aie au monde. Mais voilà le secret découvert; eh bien! je jette le masque, et je vous dis : Me ferez-vous la guerre? j'accepte la guerre.

Thérèse venait de se révéler à l'abbé sous une forme si superbement nouvelle que le jésuite demeura quelque temps abasourdi, et se contenta de répéter :

— On vous a vue causer la nuit avec un amant.

— Eh bien! que prétendez-vous faire? m'empêcher de le voir?

— Mais... votre père?

— Il est convenu que mon père n'a rien à démêler dans cette affaire. Ma fortune est liquide, inaliénable; le testament de ma mère m'en donne la jouissance absolue, du jour où je prendrai un époux...

— Encore une fois, ma fille, vous raisonnez comme une enfant... Le père le moins tendre a des droits... pourquoi le vôtre n'userait-il pas des siens?...

— Êtes-vous donc chargé de me proposer un mariage?

— Non... mais n'allez-vous pas déjà me regarder comme un ennemi? Voyons... est-ce que je vous menace?...

— Où veut-il en venir? pensa Thérèse.

— Qui est ce jeune homme?... le visiteur nocturne?...

— Vos espions sont donc bien maladroits! répliqua-t-elle en souriant; comment! ils l'ont vu et ne le connaissent pas?

— Ma fille, on veut tenir toute la connaissance de cette affaire de vos aveux seulement... de votre confiance.

— Eh bien! voilà parler, mon père. M. Lafresnaye est fils de

l'intendant de ma maison de Fourrières. C'est un jeune homme plein d'honneur... mon frère de lait... sa mère était ma nourrice; il a vingt-quatre ans et jouit d'une honnête aisance; il a fait la guerre deux ans en Lorraine et n'a quitté le service qu'à la suite d'une blessure. Il n'est pas gentilhomme, c'est vrai, mais j'ai vu tant de gentilshommes vils et dégradés, que mon regard s'est arrêté complaisamment sur l'honnête homme là où je l'ai trouvé. D'ailleurs que me fait à moi le titre?... je veux vivre loin de Versailles, en campagnarde, et je sais que mon époux futur est issu d'une famille honorablement connue depuis deux cents ans.

— Mais, interrompit l'abbé, que dira votre père?...

— Mon père ne dira rien si je lui abandonne deux cent mille livres sur les cinq cent mille qui me reviennent... Je les abandonnerai.

— Diable! pensa l'abbé... et que nous restera-t-il alors?

— Êtes-vous suffisamment renseigné, mon père?... Non, n'est-ce pas? vous voulez encore apprendre quelque chose... Je vais vous satisfaire : un monsieur Delaunay, secrétaire de mon père, me poursuit de ses hommages... vous en savez quelque chose, car souvent il vous est arrivé, involontairement sans doute, de me vanter ce jeune homme... Mais je ne l'aime pas... ne me parlez donc plus de lui... Vous savez à présent tout ce que j'avais sur le cœur... acceptez maintenant d'être mon ami ou mon persécuteur.

— Un moment... un moment, ma fille.. Tous ces secrets m'écrasent... Avant de vous répondre, il faut que je consulte l'autorité supérieure...

Thérèse regarda l'abbé avec mépris...

— Je comprends, dit-elle... vous voulez réfléchir... eh bien! faites. Quoi qu'il arrive, vous ne pouvez m'influencer, et, quant à moi, mes réflexions sont toutes faites.

Bidard prit congé de mademoiselle de Branteau, la sueur au front et les mains froides... Tant de fermeté subite le terrassait... il y avait même dans cette jeune fille une affectation de fanfaronnade, une provocation aux hostilités qui lui causait mille inquiétudes...

— Elle est donc bien sûre de son fait! pensait-il.

Mais après un conseil tenu en famille aux jésuites, Bidard reçut des instructions positives sur la conduite qu'il avait à observer. Il fut décidé que l'on favoriserait le mariage, l'enlèvement même de mademoiselle de Branteau, plutôt que de laisser consentir le père, c'est-à-dire plutôt que de laisser passer entre ses mains l'argent que Thérèse voulait lui abandonner. Ensuite, avaient pensé les révérends pères, on pourra faire arrêter ce M. Lafresnaye, et la demoiselle se jettera de douleur dans la religion, abandonnant ainsi le reste de la somme... On avisera au moment du partage.

Mais Delaunay que devenait-il? Sacrifié à cette politique nouvelle, il suppliait vainement Bidard de travailler au succès de ses espérances; le jésuite attermoyait, faisait des demi-promesses, encourageait, décourageait, et le fils de l'écrivain de Poitiers ne devenait pas du tout gentilhomme. Il remarqua même que les révérends pères, lui ayant écrit un jour, n'avaient plus pris la peine d'isoler la particule de Launay, comme ils affectaient de le faire autrefois; d'un autre côté, Bidard se montrait si sobre de communications, qu'on n'en pouvait plus tirer d'éclaircissements sur les amours de Thérèse et du jeune

homme... C'étaient toujours ces mots vagues : Je crois que nous nous sommes trompés... Ce doit être fini... Mademoiselle de Branteau n'y pense plus.

Delaunay courut un jour chez le jardinier de la rue Payenne pour conclure un nouveau marché. Mais cette fois il trouva un gardien changé en Cerbère, moins la ressource des gâteaux de miel. Ce jardinier avait peur de perdre sa place... Il ne pouvait... Il y avait eu des soupçons... Delaunay se vit battu encore de ce côté, et comme il avait décidé de passer outre, et de franchir aussi les murs du jardin pour avoir ces renseignements qu'on lui refusait, il trouva la rue Payenne gardée par deux gentilshommes très-échauffés à une prétendue conversation, et qui lui montrèrent la pointe de l'épée dès qu'il voulut s'approcher des Filles-Bleues. Il en conclut que l'amant revenait toujours, que les jésuites avaient sans doute passé le traité en question avec lui, que le jardinier avait été gagné par Bidard, et que tout était perdu.

Il résolut donc d'écrire à M. de Branteau, pour lui donner avis de toute cette affaire. Mais Bidard, qui depuis deux mois le voyait manœuvrant pas à pas, Bidard, qui lisait aussi clairement dans ses idées que dans le bréviaire, jugea prudent d'agir de son côté. Comme on ne pouvait forcer mademoiselle de Branteau à entrer en religion et s'approprier ainsi son bien, puisque alors il fût revenu à M. le marquis, héritier de sa fille, puisque les jésuites se résignaient à n'avoir qu'une part du gâteau, encore fallait-il que cette part ne fût pas écornée par l'intervention du marquis dans le partage. Voici donc ce qui arriva :

Bidard guetta le moment où la lettre au père serait écrite; il

l'intercepta par le moyen d'un valet gagné, puis ayant été trouver le jardinier de la rue Payenne, il lui dit :

— Vous avez ouvert une fois la porte à un homme qui vous a donné dix louis; je l'ai su, et vous ai pardonné à condition que vous ne recommenceriez pas. Cet homme est revenu à la charge, et se flatte de vous corrompre encore. Or, je n'ai pas seul pénétré ce secret... une pensionnaire, mademoiselle de Branteau, a vu rôder un homme dans le jardin. Elle veut se plaindre. Je vous fais chasser si vous ne profitez pas du premier moment où mademoiselle de Branteau se promènera dans le jardin pour lui dire que ce M. Delaunay...

— Il s'appelle M. Delaunay! Je l'ignorais, mon père, s'écria le jardinier tremblant.

— Il s'appelle Delaunay, oui. Vous vous excuserez donc près de mademoiselle de Branteau; vous l'assurerez que cet audacieux n'a pu s'introduire qu'une fois, de onze heures à minuit, dans le jardin... que vous l'avez vu se cacher derrière les couches, et guetter quelque chose pendant une demi-heure...

— Mais, monsieur l'abbé! mademoiselle de Branteau va me faire chasser...

— Et moi, je vous fais mettre à Bicêtre, si vous n'obéissez pas, si, ayant obéi, vous ouvrez la bouche de tout ceci, et si vous prononcez mon nom; car je veux bien vous épargner, malheureux, mais non passer pour votre complice!

Le jardinier, plus mort que vif, accomplit sa mission le jour même. Il porta un bouquet à Thérèse et avoua tout. Les yeux de la jeune fille étincelèrent, ses lèvres s'agitèrent convulsivement.

— Quel jour cela s'est-il passé? dit-elle.

Le jardinier réfléchit, compta sur ses doigts...

— Le 17 mai, dit-il.

— Précisément la veille du jour où l'abbé m'a parlé, pensa-t-elle... Ce Delaunay est l'espion... il a mon secret... misérable!

— Ne me faites pas chasser, mademoiselle!

— Mais pourquoi m'avoues-tu cela... à moi?...

Le jardinier se souvint de la menace de Bidard; il prit un air saintement hypocrite, comme il l'avait vu prendre souvent au confessionnal, et baissant la voix et les yeux :

— Le remords! dit-il...

— C'est bon, va... prends cet écu. Adieu.

Thérèse fit mander aussitôt l'abbé. Elle lui raconta le fait, et l'interrogea.

— Je le savais, dit Bidard.

— Mais ce jardinier... pourquoi s'est-il adressé à moi de préférence?

— Parce que M. Delaunay aura commis quelque indiscrétion.

— Je suis perdue alors; s'il a parlé à un jardinier, il parlera à mon père...

— Il lui allait parler, mademoiselle, et vous étiez bien réellement perdue comme vous dites... mais vous avez des amis, bien que vous sembliez en douter.

— Ah! mon Dieu! que dites-vous là!... Il allait parler à M. de Branteau....

Pour toute réponse, Bidard tira la lettre de Delaunay encore toute cachetée, c'est-à-dire recachetée, parce que les bons pères

— Il s'agit, dit tout bas Lafresnaye, d'une lettre écrite par vous à M. de Branteau.

— Ah ! fort bien, s'écria Delaunay, qui crut le jeune homme envoyé par le marquis ; je vous suis, monsieur.

Un carrosse attendait. Ils y montèrent, et bientôt après ils descendaient sous les arbres du Cours-la-Reine, hors la porte de la Conférence.

Quatre gentilshommes attendaient l'arrivée du carrosse. Ils s'approchèrent.

— Messieurs, dit Lafresnaye, voici M. Delaunay, secrétaire de M. le marquis de Branteau. Il a bien voulu venir pour nous donner quelques éclaircissements sur cette lettre écrite au marquis

Un peu surpris de voir aux mains d'inconnus cette lettre confidentielle et si intéressante pour l'honneur de la famille, Delaunay commença de concevoir des inquiétudes.

— De qui tenez-vous cette lettre? dit-il...

— Est-elle bien de vous?

— Mais répondez-moi... d'abord.

— Je la tiens de mademoiselle de Branteau, s'écria le jeune homme avec une explosion de colère, et je suis *l'homme aux visites nocturnes* dont vous faites le portrait !

— Juste ciel ! murmura Delaunay foudroyé.

— Oui, juste ciel ! Je crois que vous avez raison, répliqua le jeune homme. En effet, c'est une vengeance toute divine que nous allons accomplir. Vous avez commis une lâcheté infâme en surprenant, pour en abuser, des secrets qui ne vous appartenaient pas. Vos calculs tendaient cependant à vous procurer ce bien que vous m'enviez, et dont vous avez voulu me dépouil-

ler par trahison, car enfin, vous aussi, vous avez jeté les yeux sur mademoiselle de Branteau.

Tant de chocs à la fois avaient épuisé les forces de Delaunay, il regarda autour de lui et ne vit que des visages animés par l'indignation et la colère. Quant à répondre, il ne le pouvait... sa langue semblait clouée dans son gosier.

— Je pouvais, continua Lafresnaye, me contenter de vous faire rouer de coups ou de vous faire assassiner, mais ces façons de grands seigneurs ne me conviennent pas, à moi, qui suis simplement un roturier. De plus, je n'ai pas voulu, comme vous, être un lâche. Je consens donc à jouer ma vie contre la vôtre. Deux de ces messieurs, officiers au régiment du roi, voudront bien vous servir de témoins, pour attester que j'ai fait les choses en brave homme. Allons! l'épée à la main, et prenez garde, car il faut que le secret soit enseveli à cette place avec le corps de l'un de nous.

Delaunay eût peut-être trouvé du courage en toute autre occasion, bien qu'il fût d'une nature vulgaire. Mais la conscience parlait plus haut en ce moment que tous les sentiments d'orgueil dans le cœur de ce misérable; et puis les yeux brillants de l'honnête homme lui faisaient peur.

— Je ne me battrai pas, murmura-t-il; je vois bien qu'on veut m'assassiner.

— Infâme! ton épée est au fourreau, la mienne est à deux pouces de ta poitrine. Ce lieu est désert; j'ai quatre amis qui me pressent de faire justice; or, réponds, qui m'empêcherait de te tuer? Rien. Tu vois bien que je t'offre plus de chances que tu ne mérites... Ça, l'épée à la main!

Delaunay se croisa les bras.

— Encore une fois! voulez-vous tirer votre épée? dit Lafresnaye, que la colère commençait à secouer de ses mains puissantes. Vous ne répondez pas... Eh bien?...

— Tue-le, dit un des officiers; ce n'est pas un homme, cela, c'est un chien...

— Non, je ne tacherai pas mon épée... Le drôle est bien l'élève des jésuites; il dénonce, il calomnie, mais il n'ose regarder son ennemi en face. Tiens, ajouta-t-il, voilà toute la punition que je t'infligerai aujourd'hui, et chaque fois que je te rencontrerai.

Et, du revers de sa main désarmée, il souffleta son adversaire, dont la pâleur devint effrayante...

— Allons, allons, il est pâle; il se battra, dit un des officiers...

Mais Delaunay ne remua plus... Alors chacun des quatre jeunes gens défila devant lui et le souffleta à son tour.

— Je me vengerai! murmura le lâche, si bas que sa voix ressemblait à un soupir.

— Oui, dit Lafresnaye, tu te vengeras... mais prends-y garde... si tu touches en quoi que ce soit à mademoiselle de Branteau, tu périras...

— Et si tu touches à Lafresnaye, dit ensuite l'un des officiers, nous te ferons pendre.

Puis ils partirent en ricanant et le laissèrent demi-mort de frayeur et de rage.

Tel n'était pas le dénouement qu'avait prévu et ménagé peut-être l'abbé Bidard. Selon ses prévisons, Lafresnaye devait être instruit de tout par Thérèse; il irait trouver Delaunay, le tuerait dans un bon duel, enlèverait son amante, et serait arrêté

comme ravisseur et comme duelliste. Mais la jeune fille, reconnaissante envers les révérends pères, et entretenue par eux dans l'espoir d'une délivrance chimérique du pauvre Lafresnaye, finirait par entrer en religion, et donner son bien à ses protecteurs. Le plan était beau, même en admettant que Delaunay eût tué son rival dans ce duel, car alors on le faisait enfermer aussi, et c'était une sorte de consolation que mademoiselle de Branteau eût payée fort cher. Mais, nous l'avons dit, toutes ces combinaisons devaient échouer; l'homme ne pénètre jamais le secret que Dieu lui cache, et ce secret c'est le hasard.

À peine les cinq amis eurent-ils abandonné Delaunay, que celui-ci, envisageant d'un coup d'œil toute l'horreur de sa position, c'est-à-dire la défection des jésuites, le ressentiment de mademoiselle de Branteau et de Lafresnaye, la honte indélébile de l'affront qu'il n'avait pas su s'épargner, l'impossibilité ou le péril de dénoncer lui-même ses ennemis au marquis, courut chez le lieutenant de police, et, dans son bureau même, lui écrivit le détail de l'aventure.

Il n'était pas assez sot pour accuser ouvertement les jésuites, mais il voulait se venger d'eux en même temps que de Lafresnaye, ôter aux uns le gain qu'ils attendaient de cette spéculation, à l'autre son bonheur et peut-être sa liberté. Le lieutenant de police instruisit aussitôt l'affaire, écrivit à M. de Branteau, lequel arriva de la campagne le jour même où Lafresnaye venait d'enlever Thérèse par la petite porte du jardin. En effet, Thérèse, lorsqu'elle apprit de Lafresnaye les circonstances de ce duel, se rappela soudain un conseil de Bidard, conseil qu'elle avait transmis soigneusement à son ami... c'était de ne

pas quitter Delaunay, s'il survivait, dans la crainte qu'il ne trouvât le moyen de révéler à temps le secret au marquis. Lafresnaye avait oublié cette recommandation et laissé respirer un ennemi. Un quart d'heure avait suffi pour tout perdre.

Les pauvres amants étaient donc partis pour éviter de plus grands malheurs, et Bidard les avait adressés à un jésuite de Bruxelles qui, pour condition de leur mariage, leur ferait signer la fameuse donation, sous prétexte de rendre insaisissable, en cas de procès, la fortune des deux époux. Les archers de M. le lieutenant de police firent une telle diligence, que les fugitifs, rattrapés à Valenciennes, furent ramenés, Thérèse à son couvent, Lafresnaye à Bicêtre, en vertu de lettres de cachet.

Le marquis, servi à souhait, triomphait ainsi, sans le savoir, des jésuites et du séducteur. Delaunay triomphait de son rival... la justice avait aussi son triomphe; les jésuites seuls n'avaient rien. Ils représentèrent au magistrat combien sa conduite irréfléchie leur faisait tort, et tâchèrent de se rattraper au moins sur Delaunay; mais il avait disparu.

Le jugement sollicité par le marquis fut terrible. Lafresnaye se vit condamner aux galères et à la flétrissure, comme ravisseur et spoliateur; mademoiselle de Branteau fut confinée par lettres de cachet dans une maison de pénitence, et les jésuites tournèrent leurs batteries du côté du père, puisqu'il n'y avait plus rien à tirer du gendre ou de la fille. Sans les influences que firent agir les amis du malheureux Lafresnaye, on l'eût condamné à mort, comme sacrilége.

Le jour même de cette condamnation, un homme jeune et vigoureux, mais dont les vêtements en lambeaux, la pâleur et de fréquents tressaillements indiquaient la misère et l'in-

quiétude, alla frapper à la petite porte du bâtiment du pilori Saint-Eustache, qu'habitait, comme autrefois, le bourreau de Paris. C'était une tour octogone surmontée d'un long toit aigu; elle s'élevait au milieu du carrefour de Guillery, près les piliers des halles.

— Que voulez-vous? demanda le maître de cette lugubre demeure.

— J'ai appris aujourd'hui même qu'un de vos valets est grièvement malade, et je viens de sa part m'offrir à vous pour le remplacer. Je suis pauvre et mes exigences ne seront pas grandes.

— Mais c'est une profession difficile que la nôtre; l'avez-vous déjà exercée?

— Je sais tout ce qu'il faut qu'on sache, et j'ai la bonne volonté; d'ailleurs vous n'ignorez pas que dans les exécutions à mort la tâche de l'aide est fort mince; il ne s'agit que de faire un nœud ou de planter une échelle.

— Comment vous nommez-vous?

— Il n'est pas d'usage qu'un aide de bourreau porte son nom. N'en demandez pas plus que je n'en veux dire.

— Vous aurez un écu par jour; vous mangerez chez nous. Il y a des gratifications tous les jours d'exécution.

— C'est plus que je n'espérais.

— Demain, je procède à une flétrissure; voulez-vous commencer dès demain?

— Volontiers.

Le lendemain, en effet, le malheureux Lafresnaye, amené de la prison au pilori, fut livré à onze heures au bourreau, qui devait le retrancher à jamais du rang des hommes. Pour un

coupable tel que celui-là, le fer rouge qui trace une fleur de lis sur l'épaule valait la hache qui fait rouler une tête. Quand il s'avança, triste, les yeux baignés de larmes et prêt à s'évanouir, sous les milliers de regards curieux ou indifférents, quand il sentit une main s'appuyer sur son épaule, et que la chaleur du brasier monta jusqu'à sa tête allourdie, dans laquelle plongeait le fer...

— Ah! qu'ai-je fait? murmura-t-il; je suis innocent...

— Et moi, je me venge à ma manière, lui dit à l'oreille une voix qu'il put seul entendre.

Au moment où il cherchait à regarder de ce côté, une douleur aiguë, mordante dévora son épaule, et courut comme un serpent de feu dans ses ongles et dans ses veines. Mais le malheureux avait moins souffert de cette angoisse physique que de l'indignation et de la rage dont il fut saisi en reconnaissant Delaunay. Il poussa un cri et tomba en défaillance. Lorsqu'il revint à lui, l'affreuse vision avait disparu. Il était seul dans un cabanon de Bicêtre, obtenu comme une faveur spéciale de la bienveillance du ministre. La détention perpétuelle avait remplacé les galères, et Lafresnaye, cet homme sans tache, ce fils d'une race honorable, cet amant heureux de la belle Thérèse de Branteau, n'était plus qu'un misérable galérien flétri par la justice, et condamné à souffrir une vie pire que la mort.

Dieu semble parfois laisser à dessein se reposer sa colère, comme si de cette puissance infinie ne pouvaient émaner incessamment les peines terribles encourues par les méchants. Delaunay put jouir un mois de sa vengeance; mais le mois suivant il tomba sous les coups de ce formidable hasard que nous nous obstinons à nommer les réserves de la Providence.

Valet de bourreau, pour cette fois, il croyait avoir assez fait à Paris contre Lafresnaye, les jésuites et mademoiselle de Branteau. Mais le piége n'est jamais placé dans un endroit visible. Lorsque Delaunay voulut quitter l'emploi sinistre qu'avait recherché sa haine, il fut très-surpris de trouver seulement là une possibilité d'existence. M le lieutenant de police le cherchait; M. de Branteau, animé par les jésuites, le cherchait; mademoiselle de Branteau, du fond de son couvent, le poursuivait d'une furieuse ardeur de vengeance; les planches de l'échafaud étaient sa seule retraite, il y demeura. Ce fut lui qui présenta la barre au bourreau son maître, le jour de l'exécution d'un fameux assassin, roué en place de Grève.

Parmi les spectateurs attirés par la sombre cérémonie se trouvaient quelques provinciaux. L'un d'eux, en voyant cet homme à l'habit gris, aux manches retroussées, manier la barre de fer avec une odieuse élégance, s'écria : « Mon fils ! » et tomba évanoui au milieu de la foule. On le secourut, on le questionna. Il déclara s'appeler Jérôme Delaunay, natif de Poitiers. C'était l'écrivain public, père de l'élève des jésuites, celui-là même qui avait prédit de si belles destinées au valet du bourreau.

Un personnage placé à quelque distance de ce malheureux père entendit toutes ses plaintes, les recueillit, les déposa devant le trône de sa majesté, qui, au moyen de ce qu'elle appelait justice égale, condamna le fils Delaunay à une détention perpétuelle, comme elle avait condamné Lafresnaye aux galères, avec cette seule différence — considération inaperçue — que l'un était un odieux criminel, et que l'autre était un innocent. L'écrou portait ces mots : *Libertin, pourrait déshonorer sa famille.*

Bicêtre reçut Delaunay comme il avait englouti Lafresnaye, et un matin, à l'ouverture des guichets et des grilles, l'amant de mademoiselle de Branteau aperçut en face de soi, de l'autre côté du corridor, le visage pâle et honteux de son ennemi. Ce fut une scène de désespoir et de rage comme en a tracé Dante. Lafresnaye oublia son caractère d'homme fier et dédaigneux pour ces misérables qui l'entouraient; il les interpella, leur raconta l'odieuse vengeance de Delaunay.

— C'est le bourreau! s'écria-t-il.

Il n'en fallait pas davantage pour faire bondir tous ces tigres, dont pas un peut-être n'avait échappé aux mains de ce redoutable vengeur de la société. Ils l'accablèrent d'injures, de malédictions; les yeux étincelaient, les dents grinçaient, les poings s'étendaient menaçants vers le misérable, qui se cacha tremblant derrière le rempart de son lit. Lafresnaye seul pouvait encore l'apercevoir, car son cabanon était absolument parallèle à celui de Delaunay. Il saisit une bouteille, et la lança si furieusement à son ennemi, que le verre se brisa sur sa clavicule gauche, et le renversa expirant aux applaudissements furieux de toute la salle.

Deux jours après, Lafresnaye gémissait sur le pavé glacé d'un cachot blanc. Qu'était-il advenu de mademoiselle de Branteau? Sept mois après son entrée au couvent elle accoucha d'un fils qu'on lui enleva aussitôt. Mais certains amis veillaient sur elle avec persévérance. L'enfant acheté aux religieuses, qui le portaient à l'hospice des orphelins, fut élevé dans un village du Vexin. Des secours, des consolations, parvinrent à la mère; c'est que Bidard, dépêché près du marquis de Branteau, l'avait trouvé insensible aux éloquentes insinuations des révérends

pères, et que l'espoir de la donation s'évanouissait morceau par morceau, grâce aux folles prodigalités du marquis redevenu jeune homme. Les jésuites firent sortir mademoiselle de Branteau de sa pénitence, et lui rendirent son enfant bien et dûment authentique, pour la somme de cent mille écus qu'elle donna d'elle-même, avec une joie presque insensée. Elle offrit alors le reste de sa fortune pour retrouver aussi Lafresnaye. Mais à la délivrance de ce prisonnier, dont peut-être personne n'avait plus connaissance à cette époque, s'opposait au fond la plus imposante de toutes les raisons d'état, c'est-à-dire la crainte des révélations. Quel effet n'eût pas produit au milieu de la société d'alors, si corrompue, si insouciante qu'elle pût être, le récit des souffrances endurées à Bicêtre par un homme digne à tous égards du respect et de la protection de ses semblables!

Il y avait peut-être une autre cause. Celle-là, si le voile qui a couvert toute la fin de cette histoire eût pu se soulever entièrement, donnerait le caractère le plus effrayant à la puissance mystérieuse qui, pendant deux siècles, disposa en France de la vie et des secrets du citoyen.

Un homme sortit un jour de la prison de Bicêtre. On le conduisit à la chapelle, où il fit un serment, et où il reçut les premiers ordres. Puis on l'envoya dans un couvent de Picardie, avec une escorte et des recommandations sévères. Cet homme, sans aucun doute, était Lafresnaye, auquel on avait persuadé que mademoiselle de Branteau était morte, que le marquis avait dissipé son bien, et que le roi ne pardonnait à Lafresnaye, ravisseur et spoliateur, que pour l'offrir à Dieu comme victime expiatoire. Mais dans ce couvent, bien éloigné du monde cependant, et impénétrable aux bruits du dehors, l'infortuné

apprit qu'on l'avait trompé, que mademoiselle de Branteau vivait encore. Hélas! vingt ans s'étaient écoulés depuis leur bonheur; mais pour le prisonnier qui vit seul, qui ressasse la même pensée, le même souvenir, sans fin ni trêve, vingt ans de douleurs, de tortures, n'apportent pas la modification que deux heures de liberté font subir à l'âme. Lafresnaye était un homme de quarante-quatre ans, aussi droit, aussi robuste, aussi ardent, que le jour où on l'avait arraché des bras de sa maîtresse. Cette femme, il l'aimait comme au premier jour.... il la rêvait aussi jeune, aussi belle... Le temps pour lui n'avait jamais marché... Le temps! c'est l'espoir ou le regret, qui dans leur marche inverse signalent à l'œil le progrès qu'a fait la vie; c'est l'usage de la vie elle-même, c'est la collection des événements qui la composent. Pour un prisonnier, pas d'événements, pas d'analogie.

Lorsque Lafresnaye apprit qu'on l'avait trompé, il voulut courir à Paris. Mais il fut arrêté dès les premières tentatives, et réintégré à Bicêtre dans un des sépulcres profonds où dans l'angle du mur il voyait béante sa tombe définitive, qui semblait l'appeler chaque jour. Heureusement Dieu jeta son regard au fond de ce cachot.

Delaunay disparut. On pense que, dans une des révoltes des condamnés du Grand Puits, il aura succombé aux coups des gardes, ou à la fatigue même des travaux imposés par le règlement. Les registres d'écrou sont très-rarement pourvus de notes explicites sur le sort des prisonniers remarquables; ceux surtout que les lettres de cachet faisaient écrouer sortaient souvent de prison, morts ou vivants, avec cette seule indication : *Sorti le...*, etc. Voulait-on dire qu'ils étaient sortis du monde?

On voit à la même époque une foule de prisonniers enfermés par les sollicitations de leur famille. C'était la rubrique la plus ingénieuse. Ce malheur n'arrivait pas au prisonnier de par le roi, ni de par une courtisane toute-puissante; ce n'était pas non plus un commis du ministre qui se vengeait, un prêtre qui se faisait justice des aveux extorqués au confessionnal; non... le condamné avait encouru la disgrâce de sa famille..... Que dire à ceux qui agissaient en vertu de la morale et de l'ordre? On cite à cette occasion un prisonnier nommé Perrault, que *sa famille* avait fait écrouer à Bicêtre. Ce malheureux avait des enfants, et il leur écrivait les lettres les plus touchantes et les plus vives. Jamais elles ne parvenaient, sans doute, mais enfin le bureau n'était pas moins obligé de les lire et de les brûler, chose fatigante et pénible pour ces messieurs, d'autant mieux que de semblables épîtres devaient renfermer parfois des commentaires peu édifiants sur le régime de la maison, la moralité des chefs, et les causes de la détention. Bref, on enjoignit à Perrault de ne plus écrire. Il se révolta. Ne plus écrire, c'était garder sur sa poitrine le poids terrible dont quelques lignes tracées au milieu des sanglots et des soupirs le soulageaient quotidiennement.

— C'est une tyrannie! s'écria-t-il.

— Vous êtes fou! Vos lettres ne parviennent jamais, stupide écrivain que vous êtes...

— Oui! mais je les écris! et si vous ne les envoyez pas, elles ne peuvent vous nuire; laissez-moi donc les continuer.

— Vous n'écrirez plus!

— Eh bien! si je n'écris plus que vous êtes des infâmes, je le crierai tout le jour....

— A votre aise ; seulement vous le crierez dans un cachot où l'on ne vous entendra pas.

La garde vint ; on voulut saisir Perrault, qui se cramponnait à son lit, à ses portes, et se défendait des pieds et des mains. Le surveillant du corridor s'était mis de la partie, et avait à cet effet interrompu son repas. Perrault aperçoit sur un escabeau le couteau fiché dans le pain ; il s'élance, saisit cette arme, et égratigne en la brandissant l'un des gardes qui le tenaient.

Aussitôt, criblé de coups de poings, assommé de coups de bâton, demi-mort, et ne luttant plus, il fut traîné par les pieds dans un cachot blanc ; l'une des chaînes pendues à la voûte l'étreignit par le corps ; des menottes, des anneaux de fer, furent rivés à ses pieds et à ses mains. Il obtint à force de larmes et de promesses qu'on le laisserait se coucher à terre au lieu d'être suspendu, et il demeura en cette situation jusqu'au jour de sa mort, que les jeûnes et les coups avaient accélérée. Le porte-clefs en apportant sa maigre pitance, à laquelle il ne touchait pas depuis huit jours, n'entendit plus sa respiration stridente et son hurlement perpétuel ; il appela : on releva ce cadavre couché sur le côté gauche, et l'on trouva que ses jambes, ses cuisses et ses flancs étaient rongés par les poux !

Tel fut aussi le supplice qu'endura dix-sept ans Isidore Munier, menuisier, fils d'un boulanger de Paris, qui, accusé de vol et interrogé par M. de Sartines, au Châtelet, osa s'indigner de l'insolence de ce magistrat, et lui rappela des jours moins brillants, où lui, le lieutenant-criminel d'aujourd'hui, était parasite ordinaire M. Lenègre, lieutenant-criminel d'alors, et mangeait avec voracité au bas bout de la table. M. de Sartines était orgueilleux. Il rougit de honte, et lança sur Isidore un re-

gard furieux; puis, comme le prisonnier semblait le railler encore :

— Vous ne songez pas assez, lui dit M. de Sartines, que vous êtes aujourd'hui, vous, un voleur dont je tiens le dossier dans ce portefeuille.

— Si, je vous reconnais pour juge, répliqua Isidore, c'est que vous ne pouvez rien contre moi, et que les papiers même contiennent la preuve de mon innocence.

— Ah! vraiment! répliqua M. de Sartines avec un sourire infernal.

— C'est aussi vrai, monsieur, continua l'imprudent, que vous avez fait antichambre deux heures chez M. Lenègre pour tâter un peu de ce fameux pâté de venaison qui venait d'Allemagne; vous savez...

M. de Sartines répondit cette fois par un calme parfait à la nouvelle injure du malheureux Munier. Mais il prit le portefeuille rempli de papiers, et comme on était en hiver, et que le magistrat s'était fait allumer un grand feu, il vida le portefeuille dans le brasier. Tous les papiers tourbillonnèrent, s'engloutirent, flamboyèrent, et furent dévorés en un moment.

Isidore avait poussé un cri terrible, et, les mains dans ces charbons ardents, il cherchait à ressaisir quelques lambeaux de ses papiers. Mais quand il vit que l'œuvre de destruction était consommée, quand ses doigts, entamés par les flammes, ressentirent les premières douleurs, il perdit la tête; arrachant un tison enflammé des cendres, il le lança au visage de M. de Sartines, qui détourna la tête et ne fut pas atteint. Bientôt les gardes et les geôliers du Châtelet eurent saisi le jeune homme. M. de Sartines rédigea, séance tenante, une lettre pour le di-

recteur de Bicêtre, et Isidore fut condamné au cachot blanc à perpétuité. *Oubliez-le*, disait la lettre.

Isidore eût été oublié, en effet, sans une visite que M. Albert, devenu lieutenant de police, fit à Bicêtre quelque temps après son avénement. Il voulut visiter les affreux cachots dont on effrayait toujours les commissaires en leur répétant qu'ils étaient habités par des maniaques, par des furieux qui éteignaient les flambeaux et se jetaient sur les assistants. M. Albert passa outre. On lui ouvrit le tombeau où expirait lentement, sous le poids de toutes les misères humaines, ce triste objet d'une vengeance que le plus irascible, le plus haineux tyran de nos jours ne pourrait assouvir qu'au moyen d'une condamnation de trois ans de détention au plus; encore serait-il nécessaire qu'il fût secondé par la complicité de douze jurés ou de deux assesseurs. Isidore était enseveli sous les chaînes; sa barbe descendait, inculte et souillée, sur sa poitrine; son visage disparaissait sous la forêt de cheveux qu'il ne pouvait relever qu'en soulevant soixante livres de fers; ses ongles, longs et crochus, ressemblaient à des griffes, et son corps était à peine couvert de haillons pourris et dégoûtants qui servaient d'asile à des légions d'insectes dévorants.

M. Albert pâlit à cette vue.

— Quel crime a donc commis cet homme? demanda-t-il.

— Ah! monsieur, s'écria Isidore d'une voix rauque et à peine intelligible, cherchez bien! cherchez bien! j'ai été accusé de vol il y a dix-sept ans, et voilà tout... mais j'oubliais... oh! oui; mon grand crime est d'avoir insulté M. de Sartines.

— Dix-sept ans! murmura le magistrat. Est-ce que cela est vrai? demanda-t-il aux employés qui l'accompagnaient.

— Il y a, en effet, dix-sept ans, monseigneur, répliqua l'un d'eux.

— Mais le crime de cet homme, quel est-il?... répondez!

— Il a insulté M. de Sartines, monseigneur.

— Et. . voilà tout?

L'employé, accoutumé à regarder ce crime comme le plus effroyable de tous, regarda d'un air stupéfait le magistrat qui prononçait ce mot *voilà tout?* à propos d'un semblable forfait.

— Oui, monseigneur, dit-il.

— Eh bien, s'écria vivement M. Albert, qu'on détache à l'instant même les chaînes qui entourent cet homme; qu'on le mette dans un bain; qu'on lui donne des vêtements propres et qu'il soit placé dans une chambre... dans une chambre, vous entendez! non pas dans un cabanon!

— Mais, monseigneur, si vous daignez prendre la peine de consulter les ordres que M. de Sartines nous avait donnés, ils sont exprès...

— Entendez-vous les miens? répliqua M. Albert avec mépris.

Isidore écoutait avec cette joie étrange qu'on ressent dans des rêves fantastiques. L'homme lui semblait un dieu, la prison un ciel, les geôliers des démons terrassés par cette divinité bienfaisante!... Il se mit à genoux et essaya de joindre les mains..... deux larmes roulaient lentement sur ses joues amaigries.

— C'est affreux! murmura le magistrat en s'éloignant; un homme! Si dans une heure mes ordres, à moi, vous entendez, ne sont pas exécutés, je vous chasse tous!

Eh bien! cet œil perçant, qui venait de découvrir un malheureux perdu dans Bicêtre, n'aperçut pas Lafresnaye. C'est que

celui-là était un *ravisseur*, un *spoliateur*, un homme flétri de la fleur de lis, et dont les nouvelles persécutions avaient fait en outre un prêtre coupable d'avoir rompu son ban. Lafresnaye devait être sauvé seulement par un miracle. Latude aussi avait provoqué par ses malheurs inouïs un miracle de la Providence. Pour tant d'autres, le ciel permit qu'une révolution se fit en France.

III

Abolition des lettres de cachet. — Dons publics. — Bicêtre en 89. — Visite de Mirabeau, Barrère, Fréteau et Castellane à Bicêtre. — Frère Louis. — Le fils de mademoiselle de Branteau. — Delaunay et Lafresnaye.

« Nos enfants sont bien-heureux, écrivait Voltaire vers la fin du dix-huitième siècle ; ils verront de grandes choses. » L'accomplissement de cette prophétie, que devait réaliser l'année 1789, eût étonné, scandalisé peut-être le philosophe prophète, s'il lui eût été donné d'en être le témoin. Mais Voltaire dormait depuis onze ans dans la tombe lorsque le canon du peuple parisien fit crouler les murs de la Bastille.

L'histoire de cette prison nous a fourni l'occasion de raconter la plus grande révolution peut-être qui se soit faite dans un état depuis le commencement du monde ; nous rappellerons seulement en peu de mots qu'après la journée du 14 juillet, eurent lieu l'organisation d'une garde nationale, avec le général Lafayette pour chef, et la constitution de la municipalité de Paris, avec Bailly pour maire. Ce sont là deux honnêtes et pures renommées que le temps pourra faire pâlir, mais jamais effacer. Ces bases étant posées, bases timides et vacillantes encore d'un régime nouveau que les partisans de l'ancien appelaient la régularisation de la révolte, l'Assemblée nationale constituante se mit à l'œuvre pour déblayer enfin le sol

tout hérissé des priviléges odieux et absurdes qui l'encombraient.

La nation avait ses griefs contre l'ancien ordre de choses; mais ce qui avait causé réellement la ruine de la monarchie, c'était l'énorme déficit dans les finances, gouffre sans fond ouvert par les courtisans, les courtisanes et les rois, gouffre dans lequel tous ils vinrent s'engloutir, parce qu'ils n'avaient pas eu, depuis un siècle, le courage ou le talent de le combler peu à peu. Cette noble tâche était réservée au peuple, qui s'en acquitta splendidement.

Après la révolution, les dons volontaires se manifestèrent avec enthousiasme. Chaque jour la tribune nationale retentissait du nom des citoyens de tout rang qui venaient apporter leur offrande sur l'autel de la patrie, comme on disait alors. L'assemblée envoyait au trésor l'or monnoyé; aux creusets de la Monnaie les bijoux d'or et d'argent, les orfévreries, les ornements de métal précieux. A ce moment, les dons partirent si bien de toutes les classes, que les corps religieux eux-mêmes, dont cette révolution brisait la puissance et l'avenir, offraient leur argenterie, présents des fidèles. Bien plus, on vit ces créatures déshonorées par leurs vénales amours s'enorgueillir avec raison, pour la première fois, d'avoir amassé des richesses en aimant, et s'efforcer de remonter à l'estime d'elles-mêmes et des autres par le sacrifice qu'elles faisaient de ces richesses à la nation.

Tandis que les événements, s'amoncelant comme des orages, précipitaient la chute de la monarchie; que la nuit du 11 août, surnommée la Saint-Barthélemy des priviléges, abolissait les droits féodaux; quand, bientôt après, l'imprudence de la reine et le zèle égoïste de ses courtisans provoquaient les journées

des 5 et 6 octobre, où le peuple, maître à Versailles, en ramenait la famille royale dans ce château des Tuileries, sa première prison; au milieu, disons-nous, de ces réformes successives, l'Assemblée nationale n'avait pu distraire une seule de ses précieuses séances pour travailler à la réforme des prisons.

Le château de Bicêtre gardait encore sur sa colline aride l'attitude lugubre qui effrayait les amis de l'humanité; il enfermait aussi profondément qu'autrefois les malheureux que le caprice ministériel ou le despotisme des familles avait entassés dans les cabanons et les cachots. C'étaient pour eux les mêmes souffrances et le même avenir, malgré le rayon de liberté qui s'était fait jour au travers des pierres de leurs sépulcres, lorsqu'un événement singulier fournit à l'Assemblée nationale l'occasion que beaucoup de ses membres regrettaient de n'avoir pas eu le temps de chercher ou de mettre à profit.

Le président lisait, selon la coutume, les noms des donateurs et le chiffre de leurs dons, lorsque parmi les lettres déposées sur le bureau se trouva l'offrande d'un pauvre religieux enfermé à Bicêtre depuis vingt-six ans par lettre de cachet. Cet infortuné offrait à l'Assemblée un contrat de rentes qu'il possédait, et la totalité de sa fortune dont on l'avait dépouillé injustement autrefois; mais, en homme prudent, il demandait que sa lettre de cachet fût révoquée. Son nom, placé au bas de cette lettre, était obscur et parfaitement inconnu de tous ceux qui l'entendirent prononcer.

Sur cette demande une discussion s'engagea. Fidèle à ses principes de prudence et de temporisation, l'assemblée paraissait disposée à faire une démarche près du roi pour en obtenir à titre de grâce la révocation de la lettre de cachet : d'autre part,

plusieurs membres proposaient de refuser le don d'un homme qui n'était pas libre, et contre lequel pouvaient s'élever des accusations plus ou moins graves.

Aussitôt le comte de Montmorency se lève, et agrandissant la question qui menaçait de s'aller perdre dans les difficultés d'une question individuelle, il proposa que l'Assemblée demandât au roi la révocation de toutes les lettres de cachet..... Sa proposition n'avait pas besoin de longs développements; c'était le vœu de la France entière que ce député de la noblesse venait d'énoncer. Le président la mit aux voix, et elle fut adoptée.

Mais l'Assemblée était encore en défiance. Elle ne pouvait se dissimuler que, souvent arbitraire et injuste, la détention des prisonniers enfermés par lettre de cachet avait souvent aussi des causes légitimes, sinon des formes légales. Elle revint donc sur ses pas, et décréta la nomination d'un comité de quatre membres pour examiner les motifs de la détention, et en rendre compte à l'Assemblée nationale. Ainsi cette mesure que d'abord on eût pu regarder comme émanant d'un système rétrograde, conciliait admirablement les exigences de la justice avec la poursuite des abus. On flétrissait les actes injustes du gouvernement despotique, et l'on confirmait les sentences prononcées contre les criminels. Les quatre membres de cette commission furent le marquis de Castellane, Fréteau, Barrère et Mirabeau aîné.

Paris comptait alors trente-deux prisons d'état dans son sein. Il n'est pas sans intérêt d'observer que ce nombre est égal à celui des prisons de Paris au plus fort de la terreur. Ainsi tout ce que l'exagération de la nécessité avait pu faire au milieu des plus graves circonstances de la guerre civile et de la guerre étrangère, c'était d'égaler les moyens de répression ou de châ-

timent mis en usage par la monarchie alors qu'elle gravitait, calme, et pacifique dans sa prospérité normale

Ces prisons d'état étaient situées dans les quartiers les plus reculés de Paris, pour que l'œil des magistrats les découvrît moins facilement. On se convaincra en examinant cette opinion que toutes les mesures étaient prises par le pouvoir exécutif pour rendre inabordables à la curiosité bienveillante ces antres peuplés de victimes plus ou moins intéressantes. Cet éloignement importait aux familles puissantes qui ensevelissaient dans ces prisons, non pas seulement des hommes, mais des secrets dangereux pour leur fortune ou leur honneur. A quoi leur eût-il servi de commettre le crime d'une suppression — pourquoi cet euphémisme? — d'un meurtre, si une révélation indiscrète en détruisait les résultats?

Bicêtre ne fut pas oublié dans cette visite. Et sans doute ce fut un curieux spectacle que celui d'une perquisition de commissaires, dont deux avaient souffert la captivité illégale sous l'ancien régime, l'un victime du despotisme ministériel, l'autre victime du despotisme de famille, rendant la liberté à des malheureux qui avaient hérité de leurs cachots et de leurs fers. En effet, le donjon des îles Sainte-Marguerite avait reçu Fréteau avant 1788, et nous avons expliqué dans l'histoire du *Donjon de Vincennes* dans quelles prisons s'était écoulée l'orageuse jeunesse de Mirabeau. Aussi disait-il à ses collègues en mettant le pied sur le seuil du donjon de Vincennes : Eût-on pu croire que le prisonnier du donjon serait un jour chargé d'en ouvrir les portes à ses semblables!

La rédaction du travail fut confiée à Barrère et au marquis de Castellane. Fréteau fournit ses conseils, Mirabeau apporta

le prestige de son nom, son expérience, et le souvenir de ses malheurs.

Si jamais mesure fut efficace, ce fut cette visite appliquée à Bicêtre. Les mots de liberté, d'égalité, lancés comme des projectiles incendiaires au milieu de cet enfer, avaient réveillé les victimes assoupies par l'excès même de leurs douleurs. Ces malheureux entendant tout un peuple libre s'agiter autour d'eux, et absorber dans ses cris de joie ou de triomphe leurs cris d'angoisse et de désespoir, avaient fini par demander à la révolte une liberté que leurs concitoyens ne songeaient pas à leur donner..... Toute chaîne peut se briser! L'homme sans espoir est si fort et si terrible! Aussi dès 89 une révolte étouffée dans le sang avait inspiré à un journal de Paris cette apostrophe aux législateurs : Oublierons-nous donc les esclaves du pouvoir injuste, parce que nous sommes libres aujourd'hui?

Voici dans quelle situation la visite des commissaires nommés par l'Assemblée nationale trouva le château de Bicêtre.

Il renfermait : des pauvres, des malades, hommes et femmes, attaqués de la syphilis, et des coupables ou présumés tels.

Le personnel de l'administration supérieure se composait de 7 ecclésiastiques, 1 économe, 1 sous-économe, 1 capitaine de la compagnie des gardes, 1 lieutenant, 1 premier commis de bureau, 1 chirurgien gagnant maîtrise, une supérieure, et des sœurs officières; en tout 24 personnes, auxquelles il faut en adjoindre 26 autres, formant l'administration subalterne, et parmi lesquelles on voit figurer 1 maître des enfants de chœur. Ces 50 individus, nourris au château, composaient ce qu'on nommait la première table. La deuxième réunissait 289 employés en sous-ordre.

Venaient ensuite, sous la dénomination d'*emplois*, six divisions principales ayant leurs sous-divisions, dans lesquelles se trouvait répartie et parquée la population de cette triste maison.

L'ordre de cette nomenclature n'est pas intéressant seulement comme renseignement sur le Bicêtre de cette époque, on l'appliquera utilement à la statistique de la maison lors des massacres que nous raconterons en leur lieu.

La Cuisine, premier emploi, comprenait :

Les cabanons, renfermant 35 prisonniers pensionnaires, et 89 sans pension.

2e	—	le fort Mahon,	19	prisonniers.
3e	—	la Force,	16	
4e	—	le Poli des Glaces,	78	
5e	—	le Grand Puits,	72	
6e	—	l'infirmerie,	7	pensionnaires et 189 non-pensionnaires.

Total 572 personnes.

Saint-Joseph, deuxième emploi. Ce département ne renfermait que des pauvres infirmes, paralytiques ou valides, au nombre de 376.

Saint-Maxent, troisième emploi. Là se trouvaient encore des pauvres valides, des gens de divers états, et l'infirmerie des gens de service. Total 571 personnes.

Le bâtiment neuf, quatrième emploi. Dans cette division étaient les enfants infirmes, les pauvres imbéciles, épileptiques, teigneux et scrofuleux, 187 fous, et 22 vidangeurs et apprentis de boutiques; en tout 584 personnes.

Saint-Charles, cinquième emploi. Là vivaient des pauvres

valides, les bons pauvres, 23 enfants de chœur, les hommes et les femmes *gâtés*; en tout 802.

Saint-Guillaume, sixième emploi. Ce département ne contenait que des pauvres valides au nombre de 459.

Ainsi la population de Bicêtre s'élevait en totalité, au mois de décembre 1789, à 4094 personnes.

Les commissaires vinrent inopinément à Bicêtre, accompagnés de quelques officiers ou secrétaires qui comprenaient combien de révélations intéressantes allaient résulter de cette perquisition.

On se rappelle que le roi Louis XVI avait déjà ordonné la suppression des cachots blancs; mais au lieu de la suppression, c'était une simple réduction que les ministres avaient opérée. Il restait encore, ainsi que nous l'avons dit, plusieurs de ces cachots... les plus horribles peut-être. Les commissaires demandèrent à y descendre.

— Il n'y a plus de condamnés à demeure dans ces cachots, répliqua le directeur. Nous en usons, d'après les ordres du ministre, comme d'un moyen de répression envers les prisonniers mutins. Huit jours de ce régime les mettent à la raison.

— Vides ou non, voyons-les, dit Mirabeau. Ils sont célèbres, nous les comparerons à ceux de la Bastille.

— En ce moment, monsieur, reprit le directeur, vous n'y trouverez qu'un prêtre de quarante-cinq ans environ, homme dangereux, flétri par la justice, et qui a tenté même d'abuser la justice de l'Assemblée nationale par l'offre d'un don patriotique...

— Quoi! ce religieux qui proposait sa rente?...

— Eh! messieurs, il n'a pas de rentes; ses biens ont été con-

fisquée après sa condamnation aux galères... Il n'ose même pas signer les lettres qu'il écrit de son nom véritable, qui est souillé par un jugement.

— Mais comment est-il ici, puisqu'il était condamné aux galères?

— La clémence royale, messieurs, a commué sa peine

— Lettre de cachet! n'est-ce pas? dit Fréteau soupçonneux; montrez-nous cet homme.

Il fallut obéir... Chemin faisant, Mirabeau se faisait lire quelques notes d'écrou par un jeune officier qu'il avait amené.

— Voyez-vous parmi ces noms celui que votre mère nous a recommandé, monsieur de Branteau? dit le commissaire.

— Non monsieur, pas encore; j'ai en vain parcouru tout ce volume, et je n'ai plus à lire que quelques pages de l'année 1768. Ma mère s'intéresse tellement à ce prisonnier, que j'eusse bien désiré lui en rapporter des nouvelles..... C'était, m'a-t-elle dit souvent, un ami bien fidèle, bien dévoué, que le despotisme lui a enlevé.

— Nous continuerons là-haut; car voici l'escalier des souterrains, et vous ne verriez plus clair... Oh! les sombres murailles!... comme l'eau ruisselle des voûtes, comme les pieds plongent dans la vase!... C'est aussi bien qu'à la Bastille; monsieur le directeur, je vous en fais mon compliment.

Et Mirabeau salua ironiquement le directeur, qui se sentait bien mal à l'aise.

— Une, deux, trois, quatre portes, reprit Fréteau à son tour... deux, trois, quatre serrures... c'est merveilleux! On pourrait donc sortir de ces cachots? Je ne le pensais pas; il me

semble que la mort doit empêcher bien vite le prisonnier de préparer son évasion.

— C'est au nº 4 que se trouve le prisonnier, dit le geôlier.

— Ouvrez !

Les trois portes roulèrent l'une après l'autre sur leurs gonds massifs, et à la lueur du flambeau que portait un valet du directeur, les commissaires aperçurent dans un angle, sur quelques brins de paille rongée, un corps humain qui tremblait de peur et de froid.

— Comment s'appelle ce prisonnier ? dit Mirabeau.

— Frère Louis.

— Ce n'est pas un nom cela... et d'ailleurs je ne vois pas même ce frère Louis figurer sur le registre. Comment se trouve-t-il ici ?

— Par lettre de cachet, monsieur ; voici cette lettre en marge du registre, à la date du 20 avril 1786.

— Ce prisonnier serait ici seulement depuis quatre ans, alors ?

Une voix sépulcrale et pleine de larmes répondit alors :

— Depuis vingt-et-un ans je suis prisonnier, messieurs ! Oh ! si j'ai commis une faute, elle est bien cruellement punie !

— Vingt-et-un ans ! Quel crime avez-vous commis ?

Le prisonnier baissa la tête et ne répondit pas.

— Demandez-lui son nom dit tout bas à Mirabeau le directeur de la prison ; cela rappellera peut-être le crime à quelqu'un de MM. les commissaires.

— Comment vous nommait-on avant votre condamnation ?

— Je me nommais Lafresnaye, monsieur...

—Lafresnaye, s'écria Mirabeau avec surprise... N'est-ce pas ce nom-là, monsieur de Branteau, que vous cherchiez?

Le jeune homme avait à peine tourné les yeux vers le prisonnier, que celui-ci, réveillé de sa stupeur par ce nom magique, se dressa au devant des commissaires avec un grand bruit de chaînes.

— Prenez garde! il est furieux, dit le directeur au geôlier.

La voix du prisonnier devint suppliante, entrecoupée; il joignit les mains.

— Il y a ici... un M. de Branteau? demanda-t-il avec une douceur étrange...

— Oui... c'est monsieur!...

— Ce jeune homme!... Quelle ressemblance, grand Dieu! Ah! par pitié, répondez-moi, monsieur; mademoiselle Thérèse de Branteau, fille du marquis de ce nom, vit encore, n'est-ce pas?

— Sans doute, répondit le jeune homme tout ému... Mais seriez-vous ce M. de Lafresnaye dont ma mère a cherché si longtemps la trace?...

—Votre mère! vous êtes le petit-fils du marquis de Branteau?...

— Oui, certes...

—Demandez à votre mère, demandez-lui, s'écria Lafresnaye en suffoquant de douleur, si elle se rappelle le malheureux...

— Voyez! il s'évanouit, dit Mirabeau... Secourez ce malheureux... Mais, encore une fois, quel est son crime?

— Ravisseur, spoliateur...

— Moi! interrompit Lafresnaye! moi! messieurs, je ne ré-

clame qu'une grâce; accordez-la-moi. Ce jeune homme, quel âge a-t-il?...

— Je suis né en 1769, quelques jours après la mort de la marquise de Pompadour...

Un cri perçant s'échappa de la poitrine du prisonnier; puis, répétant tout bas cette date, Lafresnaye s'agita comme pour rappeler ses idées et ses forces; il fixa sur le jeune homme un long regard, chercha le ciel pour le remercier. Enfin faisant un effort violent sur lui-même :

— Non, murmura-t-il, je ne dirai rien.

Ces mots furent accueillis par un sourire du directeur et un éclat ironique du geôlier.

— Messieurs, dit Lafresnaye, j'ignore si la volonté du ciel est que je meure ici, mais vous saurez cependant une chose : c'est que les vêtements hideux, les chaînes et la prison que vous voyez enferment un noble cœur, dont, malgré tant de souffrances, Dieu ne s'est pas encore retiré. J'étais détenu dans un cabanon; j'ai écrit à l'Assemblée nationale, quand ma lettre, échappée à la surveillance des employés, est parvenue à son adresse, et l'on s'est vengé ici de mon succès en me condamnant au cachot. Ce que je demandais alors, ce n'était pas tant ma liberté que la présence d'un être humain qui voulût bien compatir à ma misère. Je vous ai vus, messieurs, j'ai parlé..... oh! que Dieu est bon!... au fils de mademoiselle de Branteau... Maintenant voici mon seul désir... Veuillez dire à mademoiselle de Branteau que le malheureux Lafresnaye existe, qu'il souffre, et qu'il n'a rien dit...

— En attendant, reprit Mirabeau après un silence prolongé par l'émotion, vous ne demeurerez pas ici. Ce séjour est mor-

tel, et rien n'indique que vous soyez condamné à mort... votre nom n'est même pas sur le registre d'écrou.

— Il y a celui du frère Louis, dit le directeur...

— Pourquoi, monsieur, qui s'appelait autrefois Lafresnaye, se nommerait-il aujourd'hui frère Louis?

— J'ai promis de ne pas parler, interrompit Lafresnaye en contemplant incessamment le jeune officier avec un doux sourire.

Le marquis de Castellane prit la parole à son tour

— On mettra monsieur à l'infirmerie, dit-il, car il a la fièvre et ses yeux paraissent malades...

— Que pensez-vous de tout cela, marquis? fit à son collègue Mirabeau.

— C'est une petite histoire dans le genre de la vôtre, mon cher confrère; il y a là-dessous quelque crime de famille. Feu M. de Branteau a persécuté sa fille, vous le savez... On a beaucoup parlé d'un enfant qu'elle aurait eu, qui lui aurait été enlevé, puis rendu, et qui n'est autre après tout que ce jeune officier auquel le grand-père, pénétré de remords, a rendu en mourant un nom, une fortune, sans lui rendre un père... Qui sait si le malheureux que nous venons de voir n'a pas joué un rôle dans l'enlèvement de cet enfant?... Sa discrétion qu'il vante...

— Marquis, j'ai peur de voir plus loin que vous dans ce mystère... En fait de catastrophes de famille, je suis tellement expert... Que ne venez-vous ce soir chez mademoiselle de Branteau?

— De grand cœur!

On eût dit que la vie se retirait de Lafresnaye à mesure qu'il

voyait s'éloigner le jeune homme. Il ne fit plus attention à ses geôliers qui le transportaient, au directeur, qui lui offrait des vêtements convenables...

— Il est parti! murmura-t-il, il est parti! c'était de toutes les épreuves la plus cruelle à supporter.

Le soir, — car nous tenons à ne plus interrompre le cours de cette histoire, — mademoiselle de Branteau attendait le retour de son fils, et quelques renseignements, si vagues qu'ils fussent, sur le malheureux Lafresnaye disparu du monde.

— Madame, s'écria le jeune homme en venant au logis, nous avons découvert enfin ce qu'était devenu l'infortuné auquel vous vous intéressez!

— Où est-il mort? demanda la pauvre femme en tremblant à ce souvenir.

— Hélas! madame, il eût mieux valu qu'il fût mort! il a tant souffert!

— Il vit! s'écria Thérèse en se levant et en joignant les mains; il vit! et je ne le sais pas!

— Qui le savait? enterré dans un cachot... oublié, condamné à la mort la plus odieuse...

— Il vit!... Oh! savez-vous à quel endroit?... Mais non, ce n'est pas possible... Réfléchissez bien, mon fils, avant de me dire encore que M. Lafresnaye est vivant!

— Je l'ai vu.

— Vous!...

Elle n'en put dire davantage, son trouble, l'égarement de ses traits épouvantèrent le jeune homme, qui voulut appeler au secours.

— Non! dit la courageuse Thérèse, non! mon fils!... Vous

m'avez frappée d'un coup terrible... mais la joie ne tue point! Vous avez vu M. Lafresnaye?

— Dans une hideuse prison... et MM. les commissaires vont dénoncer le fait à l'Assemblée nationale. Avant peu votre ami sera vengé, délivré... Mais, dites-moi, ma mère... comment ce M. Lafresnaye est-il votre ami, lui qu'on m'a dit avoir commis un crime?...

— Silence! mon enfant! interrompit Thérèse avec solennité; ce criminel a sauvé l'honneur de votre mère!... Vous apprendrez cette histoire le jour où M. Lafresnaye sortira de prison...

— Voici M. de Mirabeau, ma mère, et M. le marquis de Castellane; ils vous donneront eux-mêmes les détails que vous souhaitez d'apprendre.

Thérèse congédia son fils d'un geste amical, et s'approchant des deux commissaires, qui depuis longtemps étaient ses amis:

— Voilà le jour venu, dit-elle, de vous dévoiler mon secret. J'ai cru que je l'emporterais dans la tombe, mais Dieu ne l'a pas permis... Messieurs, mes amis, recevez ma déclaration solennelle...

— Allons! marquise, allons, du calme... votre voix tremble, vous pâlissez...

— J'ai peur de mourir avant d'avoir parlé... Est-il bien vrai que M. Lafresnaye soit vivant?

— Nous avons vu un prisonnier de ce nom.

— Un homme de votre âge, marquis, n'est-ce pas?

— Un malheureux âgé de vingt-deux ans de prison!

— Et ce malheureux vous a dit?...

— Il nous a dit, en poursuivant d'un étrange regard le jeune marquis notre compagnon : Dites à mademoiselle de

Branteau que je vis, que je souffre, et que je n'ai rien dit.

Un ruisseau de larmes s'échappa des yeux de la marquise; elle appuya sa main tremblante sur son cœur qui se brisait

— Cet infortuné, s'écria-t-elle, c'est mon époux, c'est le père de mon fils, c'est la victime que feu le marquis, mon père, a sacrifiée à sa fureur, et qui, sans se plaindre, sans m'accuser, sans rien révéler de ma faiblesse, s'est laissé condamner comme ravisseur, comme spoliateur, à la peine infamante de la flétrissure, à une détention éternelle... que dis-je! à la mort, car déjà l'on dressait son échafaud! Cependant j'étais plus coupable que lui; c'est moi qui l'avais engagé à fuir.

— Oh! marquise, que ce digne ami a souffert! Oui, nous le sauverons; mais comment, depuis la mort de M. de Branteau, n'avez-vous pas imploré la clémence du roi?

— Je l'ai fait, non pas une fois, mais mille; non pas seulement depuis la mort de mon père, mais toujours, sans relâche, lui vivant, lui me menaçant de me déshériter, de faire exiler mon fils!

— Cependant le roi n'a rien fait; il s'occupait cependant de ces bonnes œuvres au commencement de son règne.

— Jusqu'au jour où le père Bidard est venu me dire que le roi, lassé de n'entendre parler que de moi, me priait de ne plus l'importuner, j'ai chaque semaine rédigé un placet pour sa majesté Louis XVI, comme je le faisais du temps de Louis XV, même après une insulte que me fit subir madame Dubarry à Versailles!

— Le père Bidard! un jésuite, n'est-ce pas? celui auquel vous devez, disait-on quelquefois, d'avoir retrouvé votre fils.

— Oui, sans doute!

— Et qui est mort à Bruxelles, dix jours après la prise de la Bastille?

— Encore un ami que je perdais!

— Un ami! s'écria Mirabeau; pauvre aveugle! vous appelez de ce nom l'homme qui vous a vendu votre fils! l'homme qui a fait condamner Lafresnaye! l'homme qui vous a dépouillée d'une partie de vos biens extorqués à votre père!... l'homme qui a forcé Lafresnaye à changer de nom, à se faire ordonner prêtre! celui enfin qui a causé tous vos malheurs en ce monde, et qui est mort de rage le jour où il a pu craindre que ses crimes ou ceux de ses confrères ne fussent révélés au grand jour de notre révolution!

— Mais, balbutia Thérèse toute épouvantée, vous me faites voir un monstre!

— Prenez donc cette note que j'ai eu le bonheur de découvrir en remuant les archives sanglantes de Bicêtre... Votre nom, qui s'y trouve, m'a frappé. Je l'ai lue. Elle est d'un homme qui a expié aussi misérablement ses crimes... Vous l'avez oublié celui-là...

— Delaunay! murmura Thérèse en regardant la signature.

— Oui, Delaunay, l'ancien secrétaire de votre père, celui que les jésuites ont mis en avant, et qui, déçu par eux, les a dénoncés et a cherché à envelopper tous ses ennemis dans sa vengeance. Un jour on trouva dans le puits de Bicêtre un cadavre méconnaissable... Sur ce misérable était attachée à quelques lambeaux d'habits la boîte de fer-blanc dans laquelle on envoie aux prisonniers du Grand-Puits leur triste ration de chaque jour. Delaunay, qui s'était révolté avec ses compagnons la veille, et qui était certain d'aller pourrir au fond des cachots blancs, aura

mieux aimé, à ce qu'il paraît, mourir tout de suite. Nul n'a révélé les détails de sa mort. Mais en lisant ce papier, qui porte une date, et qu'il avait enfermé dans la boîte de fer-blanc, on ne saurait douter ni de son suicide ni de ses remords...

— Mais Lafresnaye! Lafresnaye! où est-il?...

— Marquise, vous pouvez croire qu'après cette révélation j'ai sur-le-champ été trouver sa majesté... Voyons, du calme, du calme!

— Je ne puis... mon inquiétude... mon espoir... Mais vous regardez vers la porte...

— Non, marquise, non... Écoutez-moi... J'ai demandé à sa majesté et j'ai obtenu ce que jamais n'avait demandé le jésuite Bidard... et M. Lafresnaye... rendu à la liberté sur-le-champ... Voyons, marquise... prenez patience... ne tremblez pas ainsi... M. Lafresnaye emmené dans notre carrosse...

— Eh bien?...

— Attend au rez-de-chaussée, près de votre fils, que vous soyez assez raisonnable pour le voir sans vous tuer comme vous le faites en ce moment.

Thérèse poussa un cri déchirant, s'élança comme une insensée par les portes entr'ouvertes... Mirabeau demeura dans le salon avec le marquis de Castellane.

— Eh bien! dit le célèbre orateur à son collègue..... nous sommes gentilhommes vous et moi, riches tous deux, populaires tous deux, mais avouez qu'aujourd'hui nous serions heureux de nous appeler Lafresnaye tout court.

— Mais les vingt-deux ans de Bicêtre! dit M. de Castellane.

— Mais leurs sanglots et leur joie en ce moment? répliqua Mi-

rabeau en montrant du doigt le chemin qu'avait suivi Thérèse.

— Si Barrère était là, continua le marquis, il nous ferait ce paradoxe : que les crimes de l'ancien régime étaient utiles pour faire paraître la vie meilleure.

— Je l'approuverais, mon ami : en sortant de Vincennes j'avais reconquis une jeunesse, une puissance de facultés appréciatrices...

— Silence, malheureux ! ne dites pas ces choses-là, vous ferez plaisir à l'abbé Maury ! On répandrait que nous favorisons la contre-révolution, et que nous avons envie de faire réédifier la Bastille !

Cependant les commissaires avaient poursuivi leur examen ; ils signalèrent à Bicêtre une foule de malheureux enfermés en vertu d'ordres du roi, qui n'avaient été signés que longtemps après l'incarcération. D'autres ordres n'avaient jamais été signés, c'est-à-dire que les prisonniers souffraient en vertu d'un pouvoir chimérique des tourments qui ne pouvaient avoir de fin, car on ne saurait gracier des gens qui n'ont pas été condamnés.

Un malheureux avocat de Nancy, nommé Nicolas Dour, professant le latin, l'italien et l'allemand, était condamné aux loges par ordre d'un commissaire, sur l'attestation de quatre témoins, et l'un des parents de cet infortuné, le sieur Davrange, commis au bureau de la guerre, écrivait à ce sujet : « J'ignore absolument le parti qu'on peut prendre sur ce prisonnier, le sieur *Dour n'ayant aucune espèce de fortune !* »

Il est impossible d'expliquer plus nettement que Bicêtre était bien l'enfer où l'on entrait en laissant l'espérance, quand on n'était ni gentilhomme pour obtenir pardon, ni riche pour l'acheter.

Ces emprisonnements pour folie n'étaient pas rares; mais l'un des plus affreux exemples de cet abus est l'histoire de douze malheureux prisonniers transférés de la Bastille à Charenton, pour faire place à douze députés bretons arrêtés en 1788. La Bastille regorgeait alors de prisonniers. Les douze détenus dont les nouveaux venus usurpaient le cachot et les chaînes, ne trouvant plus de place parmi les voleurs et les criminels d'état, furent en conséquence déclarés atteints d'aliénation mentale, et reçus comme fous à Charenton. Ce fut seulement deux ans après, par les soins du comité des lettres de cachet dont nous avons parlé, que les douze prisonniers furent mis en liberté... Ils étaient pleins de raison, dit dans ses mémoires Barrère, l'un des membres de cette commission philanthropique.

Plus loin les commissaires découvrirent des enfants prisonniers, qui, accablés de tous les maux de la misère, et trop pauvres cependant pour n'être pas honnêtes, étaient mis à côté d'un scélérat criblé de vingt-huit procès criminels. Ce brigand ne manquait jamais de dire aux nouveaux venus, après le récit de ses exploits :

« Je brûlerais la cervelle à celui qui se flatterait d'être plus coquin que moi. » Horrible fanfaronnade si voisine du délire, atmosphère infecte dans laquelle on laissait croître ou plutôt s'étioler de malheureux enfants.

Cela rappela souvent à Mirabeau les lignes éloquentes qu'avant la révolution il avait écrites sur Bicêtre, sous le nom d'un Anglais qui visite la prison :

« Je savais comme tout le monde que Bicêtre était à la fois un hôpital et une prison; mais j'ignorais que l'hôpital eût été

construit pour engendrer des maladies, la prison pour engendrer des crimes. »

En effet, après avoir passé en revue ces tristes demeures où des enfants au-dessous de douze ans étaient enfermés à perpétuité en vertu de lettres de cachet, Mirabeau ajoutait les lignes suivantes :

« Tout est si bien disposé dans cette prison pour faire d'un libertin apprenti un déterminé scélérat, qu'à moins de connaître par des preuves particulières les bonnes intentions du gouvernement, on dirait qu'il a voulu former un séminaire de voleurs pour empêcher le relâchement de la police et l'inactivité de ceux qui en sont les ministres. »

La visite de la commission avait eu pour but de soulager les souffrances des détenus innocents ; mais il était resté à Bicêtre un grand nombre de coupables, et tout en abolissant la captivité pour les prisonniers détenus par lettres de cachet, on avait reculé devant la réparation complète des malheurs causés par cet abus, dans la crainte d'un scandale bien terrible. Le bon plaisir royal avait ouvert les cabanons à des misérables auxquels cette captivité épargnait les justes supplices qu'eût infligés la loi. Sauver ces criminels était chose impossible et immorale; les libérer sous prétexte qu'ils n'étaient pas détenus en vertu d'un jugement, était une faute cent fois plus périlleuse. Les commissaires durent eux-mêmes fermer les yeux pour être justes, et laissèrent subsister l'arbitraire dans la crainte de devenir cruels. En effet, après la captivité rigoureuse que plusieurs avaient subie et qui n'était qu'un châtiment trop doux, il eût été monstrueux cependant de livrer aux juges, c'est-à-dire à la mort, des scélérats déshabitués de songer à l'échafaud.

La commission fut bien surprise quand elle vit les prisonniers oubliés ainsi réclamer contre la décision qu'ils eussent dû bénir C'est que le séjour de Bicêtre était insupportable, et que la mort semblait meilleure à beaucoup de ces criminels. Au mois de février 1790, un sieur Musquinet de la Pagne, emprisonné à Bicêtre pour être soustrait à la rigueur des lois, voyant que l'espoir de la délivrance lui était enlevé, osa publier, par l'entremise d'un ami inconnu, une brochure dédiée à M. de Castellane, sous le titre de *Bicêtre réformé*. Pour faire du bruit avec la conscience que ce bruit appellerait une enquête et amènerait de nouveau la hache sur une tête miraculeusement sauvée, il fallait que le prisonnier se trouvât moins puni par l'échafaud que par le cabanon.

Ces prisonniers d'*ordres du roi*, que la liberté n'avait pas touchés en passant sur le château de Bicêtre, résolurent de se sauver, et dans la nuit du 17 au 18 février de la même année, ils tentèrent une évasion au travers d'une crevasse de mur. Plusieurs avaient déjà gagné les toits, lorsque la garde du château, prévenue à temps, fit feu sur les fugitifs. L'un d'eux fut tué, les autres furent repris.

De leur côté, les prisonniers du Grand-Puits, voulant légitimer leur insurrection par la rigueur dont on userait envers eux, c'est-à-dire donnant un prétexte aux mauvais traitements pour avoir un prétexte de révolte, résolurent de faire manquer d'eau la maison en refusant de travailler. — On sait que les attelages d'hommes fonctionnaient au puits dès l'administration de M. Lenoir. Ils se retranchèrent donc dans la cour, derrière des palissades, se barricadèrent à l'aide de pavés et de poutres, bien déterminés à se défendre. La garde du château fut insuffisante

à les réduire. Il fallut que le lieutenant de maire se transportât sur le champ de bataille avec cent hommes, le 19 au matin : les exhortations furent sans effet. Le magistrat fit alors lire aux insurgés la loi martiale qui venait d'être rendue et promulguée dans Paris avec un appareil sinistre. A la troisième sommation, les révoltés, qui voyaient déjà s'abaisser les canons de fusil et n'avaient d'autres ressource que la soumission, renversèrent eux-mêmes leurs retranchements et se rendirent.

Pour bien apprécier le but de ces révoltes de Bicêtre, il faut jeter les yeux en passant sur une conspiration plus sérieuse et plus connue dont le dénouement occupa un mois Paris et toute la France. Nous raconterons ce fait en peu de mots, parce qu'il trouvera une place plus large dans l'histoire du Châtelet et de l'Abbaye.

Le jour même qui vit éclater la révolte de Bicêtre, au même instant, pour ainsi dire, un rassemblement s'était formé dans le faubourg Saint-Antoine, et brûlait, après s'en être emparé de vive force, deux voitures de paquets ou effets du magasin de Saint-Denis, que le directoire de la guerre faisait transporter au château de Choisy-le-Roi.

Ces tentatives de soulèvement avaient une coïncidence bizarre avec la lugubre cérémonie qui se préparait sur la place de Grève, et qui dénouait, ainsi que nous l'avons dit, l'un des principaux drames de la révolution naissante. Il s'agissait d'une vaste conspiration tramée contre l'état par un gentilhomme exécré du peuple, et qui n'avait été, disait-on, que l'instrument mis en œuvre par un fort grand seigneur dont le nom ne fut point prononcé pendant tout le procès, bien qu'il fût dans toutes les bouches. L'instrument, la victime, était le marquis de

Favras; l'instigateur iconnu était, dit-on, le comte de Provence, frère de Louis XVI.

Le soir même de ces émeutes, un homme portant par dessus sa veste une chemise et un écriteau, chaussé de bas blancs et de pantoufles, descendait d'un pas ferme les degrés de l'hôtel de ville, où il venait de dicter son testament de mort. Il avait été amené là, dans un tombereau, à la lueur d'une torche funèbre portée à sa gauche. A sa vue, tout le peuple battit des mains. La nuit était venue; des lampions brillaient çà et là sur la place de Grève; on en avait placé jusque sur la potence par un raffinement de joie barbare.

Arrivé au troisième échelon, le condamné s'arrêta et fit faire silence

— Braves et généreux citoyens, dit-il, je vais paraître devant Dieu; je ne suis pas suspect de mentir en cet affreux moment. Eh bien, je vous jure à la face du ciel que je ne suis pas coupable et que vous versez le sang d'un innocent. J'ai dit. Vous, faites votre office, ajouta-t-il en se tournant vers le bourreau.

Et le condamné fut enlevé par la corde fatale aux cris étourdissants de : Saute, marquis!

C'était, en effet, le marquis de Favras qui payait de sa tête sa complaisance ou sa complicité. Pendant qu'il expirait à la potence, il se passait au Luxembourg, chez le comte de Provence, une scène d'un autre genre. *Monsieur* était sombre et arpentait à grands pas son salon rempli de courtisans. Il attendait avec une anxiété fort manifeste des nouvelles du dehors, et les chuchotements de ses hôtes poussaient au comble cette inquiétude de plus en plus douloureuse. Enfin un des fami-

liers du prince entra dans le salon, et, composant son visage, sur lequel tous les assistants cherchaient à lire l'explication de cette tristesse du maître...

— Je viens, dit-il, monseigneur, d'assister par hasard à un triste spectacle ; j'ai vu mourir M. de Favras...

— Ah! il est mort l'infortuné? dit le comte de Provence..... et... a-t-il fait preuve de courage?

— Oui, monseigneur, il a protesté de son innocence, puis...

— Puis?...

— Il s'est livré au bourreau sans ajouter une parole.

Le prince, après cette nouvelle rassurante, reprit sur-le-champ toute sa belle humeur; il sourit, et les assistants trouvèrent leur hôte plus gracieux et plus enjoué que jamais. C'est qu'il n'avait plus rien à craindre de son complice Plus généreux et dévoué jusqu'à la mort, le marquis avait emporté son secret dans la tombe.

On lit dans les mémoires de Barrère que cette ènigme fut déchiffrée par plusieurs personnages influents de l'epoque. Le général Lafayette fut un de ces sphinx dangereux pour la sécurité du comte de Provence. Ce secret qu'il possédait, dit-on, lui fut bien utile par la suite, et le général interrogé un jour pourquoi sous la restauration il avait été si peu persécuté par Louis XVIII, lui, l'homme le moins sympathique à cette restauration :

— C'est que, répondit-il, le comte de Provence ménageait un homme qui eût pu faire revivre le secret du marquis de Favras.

Or, la simultanéité de cette exécution avec l'insurrection de Bicêtre et celle du faubourg Saint-Antoine fit croire généralement que ces deux derniers événements avaient été provoqués

dans un but et pour un motif demeurés inconnus jusqu'ici.

Deux jours après, c'est-à-dire le 20 février, le marquis de Castellane fit à l'Assemblée nationale le rapport du travail des lettres de cachet. Il était divisé en quatre parties déterminées par la nature et les circonstances de la détention. La première comprenait les détenus sans accusation juridique, la deuxième ceux qui depuis leur détention avaient perdu l'usage de la raison, la troisième ceux dont on avait commué la peine, enfin la quatrième les individus dans les liens d'un décret. L'impression fut ordonnée, et la discussion ajournée ultérieurement. Mais elle eut lieu le 13 mars suivant; le marquis de Castellane proposa un projet dont le premier article portait que tout détenu sans jugement préalable serait mis en liberté dans les six semaines. L'abbé Maury, fougueux partisan de l'ancien régime, s'éleva avec force contre cette proposition, qu'il voulait faire ajourner après la confection des lois générales.

— Mais, monsieur, s'écria Robespierre, songez donc qu'il s'agit de statuer sur le sort de malheureux qui ne sont accusés d'aucun crime. Ordonner des délais, ce serait consacrer l'acte illégal qui les a privés de leur liberté.

Puis répondant aux semblants de sensibilité de l'abbé Maury :

— Si quelque chose doit nous affecter, disait-il, c'est le regret de siéger depuis dix mois sans avoir encore prononcé la mise en liberté de ces malheureuses victimes d'un pouvoir arbitraire. Vous n'avez pas sans doute oublié cette maxime : Qu'il vaut mieux sauver cent coupables que de punir un innocent. Fixons donc le délai de publication du décret à huit jours, et que le huitième jour tous les détenus soient libérés.

Malgré cet amendement de Robespierre. l'Assemblée natio-

nale maintint la conclusion de la commission, et le délai fut fixé à six semaines, au bout desquelles le maire de Paris, Bailly, fut chargé de faire exécuter le décret. Son nom se retrouve fréquemment en marge du premier livre d'écrou de Bicêtre, à la colonne des sorties.

Ainsi furent vidés la plupart des cabanons par la révolution, qui ne recula point devant la crainte de sauver des coupables, pourvu qu'elle délivrât des innocents. La forme emporta le fond, et le principe de l'incarcération motivée par jugement triompha cette fois encore, mais avec des chances de durée qu'il n'avait pu se fonder sous la régence d'Anne d'Autriche, alors que le parlement extorquait à cette princesse la promesse de donner sous vingt-quatre heures des juges à tout particulier qu'elle ferait incarcérer. On a vu par l'histoire de la Bastille combien de temps survécut cette institution à la Fronde. Sous Louis XVI l'Assemblée nationale écrivit sur le bronze avec l'épée du peuple ce que les parlements n'avaient tracé en 1642 que sur le sable remué par les émeutes dorées de la noblesse.

Et pourtant, moins de huit jours après la promulgation de ce décret, on voit figurer sur les registres une sorte de lettre de cachet à la date du 19 mars 1790, signée Louis, et contre-signée comte de Saint-Priest. Elle est conçue dans le vieux style despotique dont on sera peut-être curieux de retrouver la formule :

« De par le roy,

» Chers et bien amés, nous vous mandons et ordonnons de » recevoir à l'hospital le sieur de Fontalard, gentilhomme, et

» de le garder jusqu'à nouvel ordre de notre part. Si n'y faites
» faute, car tel est notre plaisir.

» Donné à Paris, le 19 février 1790. »

Le registre porte ensuite : « Marc-Antoine de Fontalard, gentilhomme garçon, âgé de trente ans, né à Champagnac en Auvergne, près Mauriac, diocèse de Clermont. »

Quel était son crime? Pourquoi n'avait-il pas été livré aux tribunaux comme l'exigeait la nouvelle loi? Après un séjour de six mois, Fontalard obtint la liberté des cours, c'est-à-dire que jusque-là il n'avait pas dû sortir de son cabanon. Lorsqu'on songe à la profondeur, à la tenacité des racines que pousse le despotisme, on ne s'étonne plus qu'il ait fallu bouleverser si impitoyablement le sol de la patrie pour en extirper quelques-unes. Renaissent-elles plus vigoureuses, renaissent-elles appauvries et timides, voilà ce que nous enseignent les cinquante premières années qui suivent une grande commotion politique; mais elles renaissent!

Vers 1790, un jeune chirurgien de Bicêtre, nommé Colon, publiait une brochure intéressante sous le titre de : *Réclamation des malades de Bicêtre;* lui aussi se plaignait que la révolution n'eût rien changé au sort des prisonniers pauvres et malades de cette maison. Malgré la décision des commissaires nommés par l'Assemblée nationale, la direction, double par le fait, puisqu'elle comprenait l'hospice et la prison, était encore confiée à un seul et même administrateur; Bicêtre n'avait pas d'infirmerie réelle. Les malades étaient dirigés sur l'Hôtel-Dieu. A la suite de tableaux affligeants pour l'humanité, il proposait, par exemple, d'envoyer dans un lieu commode, tel que le couvent des Capucins du faubourg Saint-Jacques, tous les malades

atteints de la syphilis. Mais ces réformes étaient de vagues projets, perdus pour les administrateurs dans le tourbillon des millions de réformes plus urgentes pour la santé du grand corps social. Si le décret relatif aux lettres de cachet rendit nombre de malheureux à la liberté, nous ne voyons pas que des améliorations aient été tentées pour adoucir le sort des prisonniers qui restaient, car une lettre du comité de mendicité, signée du nom de divers membres, et notamment de celui du docteur Guillotin, dont nous allons parler plus bas, appela l'attention de Duport-Dutertre, alors ministre de la justice, sur la position des détenus de Bicêtre et de la Salpêtrière. Ce n'était plus cette fois l'abolition des lettres de cachet qu'on réclamait, c'était la révision des arrêts prononcés par des lois anciennes plus sévères que morales contre des malheureux trop sévèrement punis par un long séjour dans ces horribles prisons.

Doublet, médecin distingué, dans un Mémoire sur l'état des prisons, lu à la Société de médecine du 30 août 1791, reconnaissait l'impossibilité de détenir renfermés perpétuellement dans les cabanons « des hommes jeunes pour la plupart, et pour lesquels la liberté du préau pendant quelques heures du jour était un besoin aussi pressant que celui de prendre de la nourriture. »

De plus, les infirmeries étaient devenues inhabitables, et, chose triste, c'était les détenus eux-mêmes qu'il fallait accuser des dégradations : dans leurs moments d'égarement ou d'insurrection ils avaient brisé, détruit lits, vases, ustensiles. Doublet avait observé les mêmes faits à la Conciergerie, à l'hôtel de la Force et à l'Abbaye. Il attribuait cet esprit d'indocilité, cette rage de destruction, à l'oisiveté dans laquelle

on tenait tous ces malheureux. Il proposait enfin dans son Mémoire, d'établir un courant d'air rapide dans le corridor des cabanons, de supprimer plusieurs cachots dits *cachots blancs, qu'il n'est pas possible de rendre habitables*, et de faire sortir tous les jours, au moins une heure, les prisonniers de leurs cellules.

On a vu, dans les histoires précédentes, ce qu'étaient les cachots blancs, si longtemps habités, et par tant de malheureux! On sait que des années, un demi-siècle même, s'écoulèrent pour quelques-uns dans l'étroit espace où, sans air, sans jour, sans feu, ils appelaient, non pas la mort, mais la douce liberté, le premier des biens après la santé sur cette terre.

Quand le comte Jean-Frédéric de Struensée, après une prison rigoureuse, où il avait été privé d'air et de soleil, fut amené sur la place publique, où sa main droite devait être coupée, sa tête tranchée, son corps dépecé en lambeaux; à la vue du jour, à la chaleur du soleil, qu'il ne devait plus voir et sentir que durant peu de minutes, le visage du condamné s'épanouit, un sourire rayonna sur ses lèvres, et, sous la main du bourreau, on l'entendit murmurer en regardant le ciel : « Oh! qu'il fait bon respirer l'air pur! »

Terminons cette statistique nécessaire du Bicêtre de la troisième époque par les courtes réflexions de Mirabeau, qui, si elles n'excusent pas suffisamment la lenteur de l'homme à réparer le mal qu'il a causé, expliquent du moins que ce sentiment de tiédeur ou de négligence est commun à la misérable humanité.

« Nous vivons, disait le grand orateur à propos de sa vi-

site à Bicêtre, au milieu d'une foule d'oppressions et de misères qui nous laissent à peu près indifférents. Si nous en détournons nos regards, c'est pour oublier ce spectacle hideux, et non pour reposer notre âme ; c'est dans la crainte de flétrir notre imagination, et non dans le saisissement d'une véritable horreur; c'est par bon goût et non par commisération. »

IV

Établissement d'un mode uniforme de supplice. — Essai de la guillotine à Bicêtre. — Histoire de la guillotine.

Le 17 avril 1792, à sept heures du matin, plusieurs ouvriers, sous la direction du sieur Guidon, maître charpentier, chargé de la fourniture des bois de justice, s'occupaient à dresser dans une des cours de Bicêtre, une machine dont la forme nouvelle excitait la curiosité de plusieurs spectateurs admis dans l'enceinte.

Quelques prisonniers malades, réveillés par le bruit des marteaux et des poutres, montraient derrière les vitres de l'infirmerie leurs têtes pâles et inquiètes. Peu à peu la machine, semblable à un édifice sinistre, grandit sous la main des travailleurs ; elle fut bientôt complète, sans que personne de ceux qui travaillaient ou qui regardaient comprît le sens de cette énigme étrange, posée fièrement au milieu de la prison qu'elle semblait menacer.

Sur un échafaud de forme basse et large, s'élevaient deux longues poutres, liées à leur extrémité par une autre poutre transversale, au-dessous de laquelle maître Guidon hissa, par le moyen de deux rainures, un couperet en forme de croissant, qu'une corde retenait fixé à cette hauteur.

Cependant, plusieurs personnes sorties de la prison étaient venues faire cercle autour de la machine. C'étaient d'abord les employés supérieurs de Bicêtre, avec le docteur Philippe Pinel,

médecin de la maison, puis quelques administrateurs des hospices, parmi lesquels se trouvait le célèbre Cabanis, médecin et ami de Mirabeau. Le charpentier Guidon expliqua le plus nettement qu'il put à ces personnages le mécanisme de la hache glissant perpendiculairement entre deux rainures pratiquées dans les deux bras de la machine, et venant s'abattre avec une force doublée par la rapidité de la chute sur la plate-forme de l'échafaud.

On vit alors quatre hommes entrer dans la cour et s'avancer rapidement vers le groupe des examinateurs. Ils étaient vetus fort simplement, et, contrairement à l'usage d'alors, leurs cheveux n'étaient pas poudrés (5). Leur chef, un homme de cinquante-trois ans environ, était de haute taille; il inspirait la confiance par sa physionomie ouverte et son sourire bienveillant. Derrière lui ses trois compagnons se parlaient à voix basse, et semblaient porter péniblement le poids des regards et des murmures partis des groupes de prisonniers qui, attirés par le spectacle, commençaient à se montrer aux environs, et désignaient surtout du doigt et de la voix les quatre nouveaux personnages introduits dans l'enceinte.

C'est qu'en effet, pour les prisonniers condamnés la plupart pour des crimes, la présence de ces quatre hommes sans poudre donnait un terrible sens à l'énigme dressée au milieu de la cour; car leur chef était Charles-Henri Sanson, bourreau de Paris, qui, né le 15 février 1739, avait été reçu à la fin d'août 1778, mais exerçait depuis 1758 environ. Ses trois compagnons étaient son fils et ses deux frères.

Ils firent halte à dix pas environ de la machine, et pendant que Guidon, fier de son ouvrage, faisait remarquer encore aux

directeurs de Bicêtre et aux principaux spectateurs la solidité et la belle ordonnance de l'œuvre, Sanson promena son regard exercé sur la machine, en examina les proportions, le dessin, et fronçant le sourcil :

— Qui sait, dit-il à son fils, si en simplifiant l'ouvrage on ne nous fera pas un jour travailler davantage !

Le fils se tut. Sanson vint alors saluer respectueusement l'assemblée, et attendit en silence qu'on lui adressât la parole.

— Eh bien! maître Sanson, dit Guidon au bourreau, puisque vous voici, nous allons pouvoir commencer. Vous voyez que la machine est prête, elle n'attend plus que M. le docteur Louis.

Et l'honnête charpentier accompagna cette phrase d'un jovial sourire et d'une poignée de main protectrice, dont Samson le remercia par un nouveau salut. Puis il s'approcha encore de la machine, en toucha les pièces avec la curiosité, l'habitude d'un amateur, monta l'escalier, étendit la main vers la corde, et poussa un bouton qui la tenait fixée. La lourde hache tomba avec un bruit sourd sur le plancher de l'échafaud.

— Eh ! prenez garde, maître Sanson, s'écria Guidon, voyez quelle entaille; vous ébrécherez le couteau inutilement. Attendez au moins que notre *demoiselle* ait quelque chose à mettre sous la dent.

— J'ai voulu voir si le couteau glissait bien, et si les bras étaient bien parallèles, dit le bourreau. Quant à votre demoiselle, car vous l'appelez ainsi...

— Parce qu'elle n'a encore épousé personne, dit Guidon avec un gros rire qui fit éclore quelques pâles sourires autour de lui. Mais voici M. le docteur Louis à la grille... et avec lui le père de la *petite demoiselle*...

Tous les yeux se portèrent de ce côté. En effet, le célèbre chirurgien, beau vieillard d'environ soixante-dix ans, noble et imposante figure, venait d'entrer dans l'enceinte, appuyé sur le bras d'un homme, dont le costume élégant, coquet même, eût attiré tout d'abord l'attention, sans la curiosité qui déjà s'attachait à sa personne.

Qu'on se figure un petit homme tout agile et tout éveillé, bien qu'il eût déjà passé le milieu de la vie. Sa perruque poudrée avec recherche, sa culotte courte pinçant le genou, ses bas de soie irréprochablement tirés, et dessinant une jambe dont il semblait fier, les boucles d'or de ses souliers, son habit d'un vert pistache à raies abricot, toute cette toilette aristocratique et musquée rappelait ce qu'à cette époque on nommait déjà l'ancien régime. Nous ne parlerons que pour mémoire de sa canne, magnifique jonc à pomme d'or ciselée, qui devenait le complément obligé du costume, et l'un des signes distinctifs de sa profession. Sa figure intelligente, aimable, railleuse, rachetait l'exagération quelque peu prétentieuse de sa mise, et prévenait les sourires moqueurs. C'était un ancien membre de l'Assemblée constituante, l'un des électeurs de Paris de 1789, un médecin distingué enfin, et dont le nom allait acquérir une terrible et sanglante célébrité ; c'était l'excellent et respectable Guillotin.

Le docteur Louis, dont la figure altérée portait déjà les traces de la maladie qui devait un mois plus tard l'enlever à la science, s'assit dans un fauteuil qu'on venait de lui apporter. Guillotin s'approcha à son tour de la machine, qu'il examina dans ses moindres détails; puis se retournant brusquement vers Guidon, qui, le sourire sur les lèvres et l'air épanoui, sui-

vait tous ses mouvements et semblait quêter son approbation :

— Bien, fort bien, dit-il; l'ouvrage est bon. L'idée est exécutée d'une façon satisfaisante... Mais combien coûtera cette machine?

— Je ne saurais la livrer à moins de cinq mille six cent soixante livres, répondit le charpentier.

— Vous êtes fou, maître Guidon. Le charpentier Schmidt, de Strasbourg, a demandé huit cent douze livres, et M. le procureur syndic du département, M. Rœderer, mon ex-collègue à l'Assemblée constituante, me disait encore hier qu'il trouvait ce prix trop élevé...

— Pardon, messieurs, si je me mêle à ce débat, fit observer un homme d'un extérieur modeste, mais je crois que si l'on cherchait bien...

— Parlez, monsieur Giraut; vous êtes architecte du département; vous devez connaître les prix de fabrication.

— Messieurs, un ouvrier m'offrait ces jours derniers de confectionner cette machine pour six cents francs. Maître Guidon sait combien les ouvriers charpentiers ont montré jusqu'ici de répugnance à se charger de ce travail, et il abuse un peu de sa position, qui lui assure l'entreprise de toutes les fournitures de justice.

— Répugnance! dit Cabanis, et que signifie cette répugnance? L'homme qui a taillé ces arbres, celui qui a trempé cette lame, celui qui a scié ces planches, ont-ils répugné à le faire?... En assemblant les pièces de la machine, fait-on autre chose qu'obéir à la loi, et concourir à la répression des crimes.

Guidon allait répliquer, lorsqu'un geste de Guillotin lui im-

posa silence. On vit s'ouvrir le groupe des spectateurs les plus éloignés, et plusieurs hommes portant dans une forte toile quelques objets de forme vague et d'un poids considérable, se frayèrent un passage jusqu'à l'échafaud. Par un mouvement spontané chacun se recula, et les prisonniers qui guettaient par les vitres et les grilles, redoublèrent de curiosité.

La toile rejetée en arrière, on reconnut trois cadavres livrés par l'administration des hospices, et sur lesquels l'essai de la machine devait être fait.

Sanson et ses aides montèrent un de ces corps sur l'échafaud, le couchèrent entre les deux bras de la machine, la face tournée vers le plancher. Tous les yeux se portèrent alors sur le couteau. Au signal donné par l'un des ouvriers, Sanson pressa le bouton qui retenait la corde, et le couperet, fort de son poids, glissa rapidement entre les coulisses, et sépara la tête du tronc avec la vitesse du regard, selon l'expression de Cabanis lui-même. Les os furent tranchés net. Aussitôt retentirent quelques applaudissements réprimés par un geste des deux médecins. Les deux autres essais, successivement effectués, réussirent de la même manière. C'était désormais un résultat acquis.

Pendant que les principaux spectateurs adressaient leurs félicitations aux deux médecins dont l'invention tendait à rendre plus prompte et moins douloureuse l'application de la peine capitale, seul, le vieux Sanson, les yeux fixés sur le dernier cadavre, dont la tête avait roulé si rapidement, si facilement, sans que sa main exercée eût fait autre chose que de pousser un ressort, répétait avec tristesse :

— Belle invention ! pourvu qu'on n'abuse pas de la facilité !

— Dites donc, père, interrompit le fils, à quoi donc serviront

ces deux belles épées que nous a données le parlement, et qui ont coûté six cents livres la pièce?

— Mon fils, elles ont fait leur temps, comme la noblesse à qui elles étaient destinées, répondit le bourreau avec un soupir... Désormais les patients ne nous souriront plus, ne nous prieront plus; ils n'auront plus besoin de nous, et nous n'aurons plus même le triste bonheur d'être humains, en accomplissant notre fonction avec adresse et sang-froid... La machine aura toujours le coup d'œil sûr et le bras fort!

Les spectateurs sortirent de l'enceinte, et allèrent rendre compte de l'invention nouvelle, les uns à l'assemblée, les autres par la ville... Quant aux prisonniers, ils se regardèrent les uns les autres, et descendirent des appuis des fenêtres sur lesquelles ils avaient grimpé.

— C'est, dit l'un d'eux, le fameux projet d'égalité... tout le monde mourra de la même manière.

— Oui! répliqua un plaisant de Bicêtre, cela nivelle!

Cependant la machine reçut encore quelques modifications. Lorsque Louis XVI en vit le plan et le mécanisme, il fit observer que la hache, disposée en croissant, comme nous l'avons vu, attaquait la chair brutalement et tranchait avec plus de difficulté.

— Ne vaudrait-il pas mieux, ajouta-t-il, que le fer reçût une forme triangulaire, afin qu'en tombant, ce triangle coupât de biais comme la scie? La section serait ainsi rapide et irrésistible (6).

Elle était triangulaire et conforme à l'observation du roi, la hache qui, neuf mois plus tard, fit tomber la tête de Louis XVI.

L'architecte Giraud fit faire aux coulisses plusieurs change-

ments destinés à accélérer la chute du fer, auquel on adapta par le sommet un mouton du poids de trente livres.

Huit jours après cette expérience faite à Bicêtre sur des cadavres, le nouvel échafaud se dressait sur la place de Grève, aux regards de la foule ébahie, qui, selon son langage terriblement railleur, venait assister, disait-elle, à la première repré sentation sur le théâtre national. Celui qui inaugurait cet ins trument de mort s'appelait Jacques Pelletier, arrêté pour vol avec violence, rue Bourbon-Villeneuve, le 14 octobre 1791. Il avait été condamné à mort, le 24 janvier suivant, par le deuxième tribunal criminel de Paris. Ainsi, depuis trois mois, le malheureux attendait son sort.

L'exécution réussit parfaitement, et la foule put s'écouler en toute sécurité, grâce aux mesures prises par la direction du département, dont le procureur syndic Rœderer écrivait, le 25 avril, au général Lafayette de prendre les mesures nécessaires pour que la foule, dans sa brutale curiosité, ne commît pas de dégradation à la machine. Déjà le capitaine de la gendarmerie nationale avait écrit pour demander des ordres en conséquence, ajoutant naïvement que le commissaire désirait savoir s'il n'y aurait pas d'inconvénient à faire le lundi suivant une exécution capitale.

Expliquons maintenant pourquoi un si long retard avait été apporté à l'exécution de la loi.

Un an avant la révolution, Louis XVI avait aboli la torture préparatoire; mais cette concession aux idées de civilisation et d'humanité était bien faible encore, si l'on songe au luxe de supplices et de tourments qui s'étalaient orgueilleusement dans les lois criminelles de l'Europe. Ce fut seulement quelques

mois après la prise de la Bastille, vers la fin de 1789, que Guillotin demanda, pour les délits de même nature, une seule et même peine, sans égard pour le rang et l'état du coupable. Il s'éleva aussi contre le préjugé barbare qui entachait d'infamie les familles des condamnés, et réclama contre la confiscation de leurs biens.

La première de ces propositions, c'est-à-dire l'uniformité de peine, fut seule adoptée à la séance du 1er décembre 1789; les autres le furent également par décret, à la séance du 21 janvier 1790. Enfin le Code pénal, décrété le 25 septembre 1791, contenait, articles 2 et 3, ces sages dispositions :

« La peine de mort consistera dans la simple privation de la vie, sans qu'il puisse être jamais exercé aucune torture sur les condamnés. Tout condamné à mort aura la tête tranchée. »

Cette uniformité de peine était encore un corollaire du principe d'égalité que l'Assemblée constituante voulait implanter en France. La potence et le coutelas du bourreau établissaient des distinctions entre les condamnés : le premier moyen était ignoble pour les gentilshommes; le second moyen emportait une idée de distinction. Mais une machine conciliait les deux idées. Nobles et vilains devaient s'accommoder du même mécanisme.

Guillotin l'avait déjà proposé à l'Assemblée avant d'avoir un plan très-précis; sa machine n'était qu'à l'état d'idée. Tout rempli de son projet, le bon docteur l'avait exprimé avec un bien naïf enthousiasme, lorsqu'il s'écriait en homme convaincu :

— Avec ma machine, je vous fais sauter la tête d'un clin d'œil, et vous ne souffrez pas...

Puis il ajoutait, sans prendre garde à l'effet qu'il venait de produire :

— Ce supplice est si peu douloureux qu'on ne saurait que dire si l'on ne s'attendait pas à mourir, et qu'on croirait seulement avoir ressenti une légère fraîcheur.

A cette bizarre apologie l'Assemblée, elle aussi, n'avait su que dire, et avait approuvé l'invention philanthropique du médecin.

Voici comment un journal royaliste de l'époque rend compte de la séance dans une suite de couplets. Nous retrouverons dans toute la révolution cette vieille habitude française de chansonner les hommes et les choses. Il ne faudrait pas croire que l'époque la plus sanglante de notre histoire soit aussi celle où l'on a chanté le moins.

AIR : *Paris est au roi.*

Monsieur Guillotin,
Ce grand médecin,
Que l'amour du prochain
Occupe sans fin,
S'avance soudain,
Prend la parole enfin,
Et d'un air benin
Il propose
Peu de chose
Qu'il expose
En peu de mots,
Mais l'emphase
De sa phrase
Obtient les bravos
De cinq ou six sots.
Monsieur Guillotin, etc.

AIR : *En amour c'est au village.*

Messieurs, dans votre sagesse
Si vous avez décrété
Pour toute humaine faiblesse

La loi de l'égalité,
Pour peu qu'on daigne m'entendre
On sera bien convaincu
Que s'il est cruel de pendre,
Il est dur d'être pendu.

AIR *de la Baronne.*

Comment donc faire?
Quand un honnête citoyen,
Dans un mouvement de colère,
Assassinera son prochain,
Comment donc faire?

En rêvant à la sourdine,
Pour vous tirer d'embarras,
J'ai fait faire une machine
Qui met les têtes à bas.

AIR : *Quand la mer Rouge apparut.*

C'est un coup que l'on reçoit
Avant qu'on s'en doute,
A peine on s'en aperçoit,
Car on n'y voit goutte.
Un certain ressort caché,
Tout à coup étant lâché,
Fait tomber, ber, ber,
Fait sauter, ter, ter,
Fait tomber,
Fait sauter,
Fait voler la tête;
C'est bien plus honnête.

En conséquence de la nouvelle loi pénale, le docteur avait fait des recherches, tandis qu'un nommé Schmidt, de Strasbourg, s'occupait également de perfectionner la machine à décapiter, que, sous divers noms, on retrouve établie en Écosse, en Allemagne et en Italie. En France même le maréchal de Montmorency avait été décapité à Toulouse, en 1632, au moyen d'une machine que Puységur, en ses Mémoires, décrit ainsi :

« En ce pays-là, on se sert d'une doloire qui est entre deux morceaux de bois, et, quand on a la tête posée sur le bloc, quelqu'un lâche la corde, et cela descend et sépare la tête du corps. »

Enfin, quelques années avant la révolution, cet instrument de mort avait figuré sur le théâtre d'Audinot, dans une pantomime intitulée *les Quatre Fils Aymon*.

Mais, pour en revenir à l'application de la peine capitale, dès le commencement de 1792, les nouveaux tribunaux criminels s'étaient trouvés dans le cas de prononcer des condamnations à mort, et l'exécution devait en être faite par le nouveau mode de supplice; cependant l'instrument manquait à la loi. Pelletier fut condamné au dernier supplice avant que les juges, enchaînés par la législation récente, pussent indiquer au condamné de quelle façon il devait mourir.

Mais alors s'engagea entre les commissaires royaux, les juges et Rœderer, procureur syndic de la commune, une correspondance de trois mois, qui témoigne à chaque ligne de l'attention scrupuleuse avec laquelle on voulait organiser le nouveau mode de supplice. Le 7 mars 1792, le docteur Louis donna son avis motivé sur la manière dont on procéderait à la décollation, et, le 20 mars du même mois, l'Assemblée législative, après avoir entendu le rapport de Carlier de l'Aisne, au nom du comité de législation, prit l'arrêté suivant :

« Le mode de décollation sera uniforme dans tout l'empire Le corps du criminel sera couché sur le ventre entre deux poteaux barrés par le haut d'une traverse, d'où l'on fera tomber sur le col une hache convexe, au moyen d'une déclique; le dos de l'instrument sera assez fort et assez lourd pour agir effica-

enfonçant comme le mouton qui sert à enfoncer des pilotis, et dont la force augmente en raison de la hauteur d'où il tombe. »

Puis le pouvoir exécutif fut chargé de faire procéder à la confection de la machine. Nous avons vu comment Guidon, le charpentier, spéculant sur la répugnance des ouvriers à s'occuper de cette sorte d'ouvrage, s'offrit, et demanda, rien que pour exécuter le plan, un prix exorbitant, qui lui fut refusé. Gavière, ministre des contributions publiques, autorisa le Directoire à traiter avec *tous artistes* (le mot est tel), pour la confection de l'instrument. Pendant ces délais, les condamnés à mort attendaient toujours qu'il plût au sieur Guidon de travailler à un prix raisonnable.

Nous croyons devoir faire observer, pour justifier Rœderer de tous ces retards, qu'à la même époque il était surchargé de travail pour le recouvrement des contributions, réparties également entre tous les citoyens, et que les retardataires étant presque tous riches ou nobles, augmentaient les difficultés de ce recouvrement. Il pressa pourtant les travaux, de concert avec le docteur Louis, et la machine essayée le 17 avril 1792, à Bicêtre, selon le récit que nous en avons fait, il n'y eut plus d'inconvénient à faire huit jours après une exécution à mort, pour répéter l'expression du gendarme Fortin. Un devis dressé le 5 juin suivant, par ordre de Rœderer, estimait que la machine bien conditionnée serait payée suffisamment trois cent cinq francs, et le sac de peau pour recevoir la tête vingt-quatre francs.

Si bien perfectionnée que fût la machine, elle donna vers la fin de juillet un spectacle horrible aux amateurs d'exécutions publiques. Le col d'un condamné ne fut qu'à demi tranché par la chute incomplète du couteau et, chose horrible à dire, le

misérable intérêt du constructeur en fut cause ; il avait simplement creusé les rainures dans le bois, sans garnir de cuivre l'intérieur.

Longtemps avant sa mise en œuvre, le nouvel instrument avait reçu le nom de *guillotine*. L'origine de cette dénomination est due à une chanson publiée dans les *Actes des Apôtres*, journal royaliste. Les aristocrates — ainsi appelait-on les partisans de l'ancien régime — trouvèrent plaisant de célébrer la nouvelle invention sur l'air d'un menuet. La chanson suivante est donc aussi nécessaire dans cette histoire sérieuse que le serait un paragraphe de loi :

> Guillotin,
> Médecin
> Politique,
> Imagine un beau matin
> Que pendre est inhumain
> Et peu patriotique.
> Aussitôt
> Il lui faut
> Un supplice,
> Qui sans corde ni poteau
> Supprime du bourreau
> L'office.
> C'est en vain que l'on publie
> Que c'est par la jalousie
> D'un suppôt
> Du tripot
> D'Hippocrate,
> Qui d'occire impunément,
> Même exclusivement,
> Se flatte.
> Le Romain
> Guillotin
> Qui s'apprête,
> Consulte gens du métier,
> Barnave et Chapelier,
> Même le coupe-tête,
> Et sa main

Fait soudain
La machine
Qui simplement nous tuera
Et que l'on nommera
Guillotine.

Plus tard, lors de la coopération du docteur Louis au perfectionnement de la machine de Guillotin, cette machine prit les noms successifs de *Louise*, *Louisette*, et la *petite Louise*. Mais bientôt l'horreur qu'inspirait au peuple le nom royal de Louis contribua beaucoup à restituer à l'instrument de mort, auquel pourtant Louis avait payé son tribut, son ancien nom; or, le sobriquet de guillotine lui est resté et lui restera probablement, tant que nos mœurs en nécessiteront le terrible usage, et que nos lois le permettront.

Pouvoir redoutable, la guillotine eut ses poëtes et ses chansonniers. Chansons railleuses, féroces, obscènes, nous les passerons sous silence, tant qu'elles ne seront pas absolument de nécessité historique. La guillotine eut même son historien; oui! il se trouva un homme qui osa imprimer sous son nom le compte-rendu des prouesses de la guillotine, et cela dans un style et avec des réflexions qui ne nous permettent aujourd'hui que de donner le titre de cet ouvrage monstrueux :

« Compte rendu aux sans-culottes de la république française, par très-haute, très-puissante et très-expéditive dame guillotine, dame du Carrousel, de la Place de la Révolution, de la Grève, et autres lieux, contenant les noms et surnoms de ceux à qui elle a accordé des passe-ports pour l'autre monde, etc.

» Rédigé et présenté aux amis de ses prouesses, par le citoyen Tisset, rue de la Barillerie, n° 13, *coopérateur* des succès de la république française.

» De l'imprimerie du Calculateur patriote, *au Corps sans tête*, l'an II de la république française une et indivisible, et deuxième de la mort du tyran.» (2 vol. in-8° en quatre parties.)

Toutefois, à propos des hommes ou des événements de la révolution, nous pourrions être forcés de rapporter les passages les plus caractéristiques de cet ouvrage, très-rare à retrouver aujourd'hui. En attendant, mentionnons l'audacieuse inscription proposée par le *Journal des Révolutions de Paris*, dans son numéro du 28 juillet 1792. — C'était le dessin d'une guillotine appliquée devant le guichet du Louvre, avec cette inscription :

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.

Certes, le vieux Malherbe ne prévoyait pas qu'un jour on travestirait ainsi ses vers. Cette inscription était plus qu'une allusion menaçante, c'était une prophétie que le 21 janvier de l'année suivante devait réaliser.

Bientôt la mode s'empara de la guillotine; elle en fit un objet de luxe et de caprice, une fantaisie élégante, un jouet, un passe-temps; la machine du bon docteur Guillotin se reproduisit en bois, en ivoire. L'or, l'argent, furent employés dans la fabrication de ces petits meubles, dont les riches ornaient leurs consoles et leurs étagères. Au Palais-Royal, devenu Palais-Égalité, on vendit des petites guillotines en acajou, destinées à être offertes en cadeaux. Plus d'un enfant en reçut à titre de jouet. Les révolutionnaires l'adoptèrent pour cachet, tandis que les aristocrates, cachés au fond de leurs hôtels déserts, après le 10 août, amusaient leur oisiveté ou trompaient leurs inquié-

tudes, en s'occupant, au sortir de table, à exécuter en effigie, avec de petites guillotines, des figurines baptisées du nom des plus célèbres révolutionnaires; c'étaient Danton, Marat, Robespierre, Pétion et d'autres, qui venaient tour à tour *mettre la tête à la chatière*, *demander l'heure au vasistas*, faire *le saut de carpe*, et *éternuer dans le sac*, suivant la phraséologie de l'époque.

Cependant les spectateurs, ravis de joie, regardaient ces petites exécutions avec transport, et au moment où la tête séparée du corps tombait aux applaudissements des convives, on voyait tout à coup jaillir de la figurine, en guise de sang, une liqueur rose, que les dames recueillaient avec empressement sur leurs mouchoirs, et qui n'était autre chose qu'une eau parfumée d'ambre ou de rose. Combien de nobles gentilshommes, combien de pauvres femmes, en montant quelques années plus tard sur le véritable plancher de la guillotine, purent se rappeler ces innocentes vengeances, et les comparer aux terribles représailles qu'exerçait le couteau tranchant de Guillotin!

Au plus fort de la terreur, au moment où la guillotine battait monnaie chaque jour sur la place de la Révolution, un libraire de Paris avait pris pour enseigne une guillotine peinte sur un caisson de forme oblongue. Les deux bras de la machine et sa traverse supérieure encadraient la liste des condamnés dont l'exécution devait avoir lieu ce jour même. Vers le soir on éclairait ce lugubre tableau, qui devenait alors un transparent.

Pour en finir avec ce qu'on peut appeler l'histoire privée et intime de la guillotine et de ses agents, rappelons ici que par

suite du nouveau mode d'exécution les frais et dépenses de l'exécuteur des hautes-œuvres augmentèrent, et qu'il se crut obligé d'en écrire à Rœderer, pour appeler son attention sur ce sujet. Voici un passage de cette lettre; nous le transcrirons littéralement :

« J'ay quatorze personnes tous les jours à nourire, dont huit » sonts à gages; trois chevaux, trois chartiers, les accessoires, » un l'oyer énormes à raison de l'état (de tous les temps l'exé» cuteur a toujours été l'ogé par le roy). »

Il termine en réclamant le prix des mémoires fournis huit mois auparavant. Sanson écrivait ainsi le 6 août 1792, peu de temps avant la mémorable journée du 10 août et l'institution d'un tribunal criminel, précurseur menaçant du tribunal révolutionnaire. Était-ce prévision de sa part? Devinait-il déjà le pénible labeur auquel il allait être condamné? Sanson voyait se réaliser une partie de ces pressentiments qui l'agitaient à Bicêtre lors du premier essai de la machine. En effet, la complaisance de la machine était inépuisable comme sa force et son insensibilité. Mais bien que Sanson n'eût plus à faire preuve de vigueur ni d'adresse, le moment approchait où son service allait dépasser les forces d'un seul homme. Ses appointements furent donc mis en rapport avec le surcroît de travail que lui imposait la république. Ce ne fut pas toutefois faute de concurrents; car un citoyen, patriote à sa manière, déposait le 17 germinal an II, sur le bureau de la Convention une pétition, par laquelle il offrait une somme annuelle pour l'entretien et les réparations de la guillotine. Cette proposition fut unanimement repoussée avec indignation.

Comment terminer cet étrange chapitre? Peut-il avoir une

fin qui ne soit pas une introduction au chapitre suivant? Voilà la révolution bien constituée; elle a ses tribunaux, ses coupables, son instrument de supplice..... Mais non, la simple guillotine ne lui suffira pas plus peut-être que ses tribunaux ordinaires ne suffiront. Bicêtre est destiné à voir un nouvel essai de machine homicide. Mais cette fois nous sommes sûrs de ne plus trouver de philanthropes autour du nouvel échafaud.

V

Les massacres de septembre 1792 à Bicêtre.

Nous voici arrivés à l'une de ces terribles réalités en présence desquelles l'historien doit imiter le témoin qu'on amène devant un tribunal : il met une main sur son cœur pour en sonder la force et la vertu : il étend l'autre vers Dieu, souverain juge des intentions et des mystères ; recueille ses souvenirs, et prononce la vérité qui résulte de cette triple épreuve, religion, conscience, examen.

Nous aborderons sans hésitation, sinon sans douleur, cette partie importante de l'histoire de nos prisons. Le bruit que font à nos oreilles les gémissements des victimes, les invectives des accusateurs, ne doivent pas nous distraire d'une grave préoccupation sans laquelle l'écrivain s'expose à juger au point de vue de la sentimentalité ou de l'enthousiasme aveugle, un des faits les plus solidement soudés à la grande chaîne des événements de la révolution. Le massacre des prisons et la mort de Louis XVI, deux arguments terribles contre les révolutionnaires, sont-ils des actes logiques et avoués, ou de capricieuses atrocités? Produits à la lumière que l'historien fait rayonner sur le passé, demeurent-ils monstrueux, inexplicables, comme

ces taches de sang desquelles le passant s'écarte frissonnant et pâle? Peut-être, diront quelques-uns. Mais comme nous répugnons toujours à comparer une grande nation à un seul homme, parce que l'erreur et le crime dominent moins facilement dans une masse que dans un individu, parce qu'une masse ne manque jamais de certaines vertus, tandis qu'un être isolé peut n'en connaître aucune, nous réprimerons, ainsi qu'il convient à des juges, le frisson et la pitié; nous essayerons d'entendre avec calme l'effroyable détail de ce récit, et, puisque nous aurons eu le bonheur de n'être amenés à ce détail qu'à travers les faits antérieurs, nous nous efforcerons, en appréciant, de ne point séparer le résultat de ses causes; c'est le devoir de la postérité, qui, n'ayant point agi, n'a pas d'excuses à chercher aux actes; c'est le travail que l'homme fait souvent sur ses propres actions, quand la chaleur est dissipée, qui les lui avait fait commettre.

Oui, dans cette histoire terrible, tout fait isolé, attriste, étonne, révolte, qui, s'il était déduit selon l'impérieuse logique des événements, semblerait seulement douloureux. La prise de la Bastille, les massacres de l'hôtel de ville, qui suivirent cette victoire, peuvent-ils être compris par quiconque n'aura pas lu ni l'histoire de Louis XIV, ni celle de Louis XV? Avec un peu de patience pour remonter on trouve toujours la raison de ce que beaucoup de gens en politique nomment complaisamment un hasard.

« J'arrivai à Paris le 8 août 1792, dit Barrère dans ses Mémoires. Tout était en grande fermentation; le château des Tuileries ressemblait à une place forte menacée de siége; tout Paris était un camp armé de toutes pièces par l'opinion. Les

nobles et châtelains étaient accourus de toutes les provinces, et remplissaient les Tuileries jusqu'aux combles de l'édifice. »

On n'en était plus aux symptômes avant-coureurs; cette opinion armée, comme dit Barrère, était plus qu'armée, elle combattait partiellement, préludant par des escarmouches aux grandes et sanglantes luttes dont le temps approchait. Déjà, lors de la plantation des arbres de la liberté sur les principales places publiques, le peuple en avait dressé un en face des fenêtres du château; et, par une sorte d'allégorie menaçante, avait fait choix non pas d'un peuplier, symbole usité en pareille circonstance, mais d'un *tremble*.

Quelques jours après, le château était pris d'assaut par la population en armes; Louis XVI, réfugié d'abord avec sa famille à l'Assemblée nationale législative, dont les séances avaient lieu au Manége, écoutait prononcer sa déchéance en mangeant des pêches, et, comme l'observe un journal de ce temps, sans perdre un seul coup de dent. Quelques jours plus tard, le roi était prisonnier au Temple, de nouveaux ministres gouvernaient, parmi lesquels Danton entrait, comme il l'écrivait lui-même, au ministère de la justice par la brèche du canon du 10 août.

Au dehors, les frontières étaient envahies par de nombreuses armées, qui se promettaient insolemment le partage de ce royaume dont les Français venaient de faire une patrie. Nos places fortes étaient démantelées, les garnisons douteuses, les munitions insuffisantes. La coalition s'avançait donc à pas de géant vers la capitale, pour ronger le cœur après avoir entamé les extrémités. Mais, au dedans, les citoyens encore échauffés par le combat, animés par le danger de la patrie, irrités

de septembre; mais ici nous n'avons à parler que de Bicêtre.

Le lendemain lundi, un bon pauvre de cette maison, qui, la veille, avait obtenu permission de sortie, et connaissait l'histoire de cette terrible journée, demanda une nouvelle permission d'aller à Paris. Cet homme, par ses récits exagérés ou vrais, avait porté le trouble dans tout l'établissement. Il fallait peu de chose pour faire remonter à la surface l'horrible limon refoulé si laborieusement au fond de Bicêtre... Bref, la permission fut refusée. On donna pour raison à cet homme que, s'il était vrai que Paris s'agitât dans le sang, nul ne devait désirer d'aller à Paris.

Alors le malheureux se répandit en invectives contre les administrateurs. Il ne cacha pas plus longtemps le secret de ses découvertes de la veille, et, menaçant directeurs, employés, domestiques, de l'arrivée des massacreurs, il leur promit de les faire égorger tous. A ces mots, la nouvelle passa de l'état de bruit à l'état de certitude, et la joie fut immense parmi les prisonniers

— Nous allons être libres, disaient les uns.

— Nous nous vengerons, disaient les autres.

— Moi, je ferai tuer tel employé qui me maltraite.

— Moi, je tuerai moi-même tel garde qui m'a battu.

La terreur était au comble, et les administrateurs avaient fini par désespérer de leur salut. On réunit toute la garde de Bicêtre, garde spéciale et destinée au service seul de la prison et de l'hospice. Le poste s'établit aux portes, avec mission de protéger l'établissement contre un coup de main.

Dix heures sonnaient à la vieille horloge, quand on vit du sein d'un nuage de poussière reluire des baïonnettes, des faux,

des piques, puis une longue ligne noire ondulant comme un serpent au travers des arbres, fut reconnue bientôt pour un corps de Parisiens qui avançaient d'un pas régulier dans la direction de Bicêtre.

Un silence funèbre s'abattit tout à coup sur la sombre maison, et dans les préaux et dans les vastes cours, aux guichets, aux grilles, aux portes, sur les toits même, se postèrent les spectateurs, stupéfiés par une attente fiévreuse.

On n'entendait plus que le bruit des dernières portes fermées par la garde et le pas précipité de quelque employé cherchant une retraite, lorsqu'un homme escaladant un mur d'enceinte, sans être inquiété ni poursuivi, sauta en bas et prit sa course par la campagne pour rejoindre la foule armée qui venait au château. Il n'était plus qu'à trente pas de la première colonne, lorsqu'une fumée blanche en partit avec une explosion. L'homme tomba mort sur la place. C'était le pauvre, qu'un coup de fusil venait de frapper dans la poitrine; les gens de l'expédition l'avaient pris pour un prisonnier qui se sauvait.

Arrivé à cent pas des bâtiments, la foule, qui n'avait présenté jusqu'alors qu'une masse confuse, hérissée d'armes étincelantes, se laissa reconnaître peu à peu dans son effrayant détail. Les costumes étaient variés comme les armes; une grande partie, vêtus de haillons, faisaient ressortir çà et là quelque uniforme de garde national. Dans ces derniers on remarquait plus de miliciens départementaux que de Parisiens. C'étaient des fédérés Bretons, des Marseillais, dont le langage grave ou véhément, emporté ou réfléchi, contrastait avec l'aisance toujours active de la populace parisienne. Enfin, dans les rangs mêmes et surtout à la tête de la foule armée, des groupes for-

par les soupçons, les trahisons, les influences étrangères, regardaient autour d'eux avec une sourde rage, comme ces taureaux furieux qui méditent leur attaque en fouillant le sable de leurs cornes, avant même que leurs yeux aient distingué l'ennemi sur lequel ils vont fondre d'abord.

Le 17 août, on instituait déjà un tribunal criminel extraordinaire pour juger les auteurs ou les complices de la journée du 10; Robespierre, nommé président, ayant refusé, la présidence fut dévolue à Osselin, le premier juge nommé après le député d'Amiens. Enfin, la guillotine, dressée sur la place du Carrousel, alors appelée place de la Réunion, apprit aux ennemis du nouvel ordre de choses, que la résistance serait désespérée jusqu'à devenir agressive.

Au moment où Paris lançait chaque jour de son sein dix-huit cents soldats vers la frontière, où tous les royalistes, centralisés à Paris, s'agitaient sourdement pour être prêts à la première occasion, et armaient aussi, mais dans l'ombre, le bras qu'ils espéraient tendre bientôt à la coalition victorieuse, lorsque, dans les prisons même, circulaient et grossissaient, en se propageant, des bruits de conspiration contre la république, Danton seul ne désespéra pas de l'avenir de la France.

— De l'audace, criait sa voix formidable du haut de la tribune; de l'audace! encore de l'audace! On vous dit qu'il faut faire ceci, qu'il faut faire cela, et moi je vous dis seulement une chose : il faut... il faut terrifier les royalistes!

— Marchons! répondait alors le peuple, chassons les armées étrangères! cela frappera d'épouvante les ennemis de la révolution.

Mais au sein de la Commune, un orateur s'était écrié :

— Marchons ! mais qu'il ne reste pas derrière nous un seul de nos ennemis vivants, car nous pouvons être écrasés dans une lutte inégale, et l'on se réjouirait ici de nos revers, et l'on tuerait en notre absence nos femmes et nos enfants laissés par nous en otages.

Voilà les rumeurs qui agitaient Paris depuis le 10 août. Tels étaient les nuages effrayants où peu à peu se forgeait la tempête.

Le 2 septembre était un dimanche. La population de Paris s'était répandue tout entière dans les rues ; sans être absolument calme, car elle avait depuis deux ans perdu le repos et la gaieté, la ville jouissait d'un beau ciel et du loisir de la fête hebdomadaire. Soudain, vers trois heures, paraît une proclamation de la Commune ; elle annonce que Longwy est pris, que les Prussiens marchent sur la capitale ; elle appelle aux armes tous les citoyens. Les groupes se forment aussitôt ; les hommes sortent armés de leurs maisons, on voit courir inquiets les citoyens zélés pour la révolution, on voit un sourire d'espoir et d'ironie éclore sur le visage des contre-révolutionnaires.

Justement passaient dans des voitures quelques prêtres condamnés à la déportation ; une querelle s'engage entre un des gens de l'escorte et des fédérés, qui, depuis le 10 août, résidaient à Paris ; des cris s'élèvent, on accourt, un des prêtres a frappé de sa canne un fédéré ; celui-ci met le sabre à la main et perce la poitrine de son agresseur. Mille instruments de mort reluisent au soleil, et les malheureux prêtres sont massacrés. Ainsi commencèrent les sanglantes exécutions ; nous en ferons un détail circonstancié dans l'histoire de l'Abbaye. Là, en effet, on voit naître et se dérouler tout entier le drame funèbre des journées

tribunal. Les employés pâlirent, le porte-clefs tressaillit, et s'appuya sur la muraille.

— Amenez le n° 2, dit alors le président.

Cependant la porte s'était rouverte, et un homme, la main rouge de sang, apportait au greffe quelques pièces d'argent et un étui de même métal, qu'il déposa sur la table en disant :

— Voilà ce qu'on a trouvé sur le mort.

— Enregistrez ces effets, dit le président à l'économe, et qu'ils soient déposés en lieu sûr, avec ceux qui vont passer par vos mains.

Le second accusé se défendit plus mal encore que le premier. C'était un faussaire, qui avait détourné un héritage... Ses notes le présentaient comme un homme sans mœurs et d'une indocilité trop souvent réprimée.

— A l'Abbaye! prononça le président.

Celui-là eut le même sort que son prédécesseur. Deux des égorgeurs l'attirèrent vers le groupe au milieu duquel il fut englouti dans un tourbillon de lames, de pointes et de massues. Les dix premiers furent condamnés à mort.

Un jeune homme tout pâle, tout tremblant, entra dans la salle et comparut devant les juges.

— D'où vient que ton crime n'est pas inscrit sur le registre? demanda le président; qu'as-tu fait?

— Mon crime! Demandez à ceux qui m'ont conduit ici quel est mon crime... Je travaillais, je gagnais ma vie honorablement dans une imprimerie... Les livres que nous composions ont été saisis, l'auteur a pris la fuite, notre patron a racheté sa liberté; moi j'ai payé comme payent les pauvres, de ma personne... et je meurs ici de rage et de honte.

Le président et les juges avaient attaché un regard profond sur cet homme ; ils se consultèrent un moment.

— Cet homme est libre, dit le président.

Aussitôt les deux huissiers prirent le jeune prisonnier chacun par un bras, et le conduisirent dans la cour en criant aux égorgeurs :

— Le citoyen que voici est libre ! Au nom de la nation, protégez-le !

— Vive la nation ! répétèrent mille voix avec enthousiasme, et chacun des bourreaux s'empresse autour du prisonnier ; on l'embrasse, on lui serre les mains, on le conduit à la porte de Bicêtre, sans s'apercevoir qu'il frissonne, qu'il chancelle. Il a vu les cadavres mutilés, et il marche dans le sang. Celui-là une fois délivré, les égorgeurs retournent à leur besogne.

En effet, chaque fois que la porte s'ouvrait, et que les mots *à l'Abbaye !* frappaient leurs oreilles, les bourreaux s'élançaient sur la victime. Placés sur deux lignes hérissées de fer, ils l'enfermaient dans un cercle étroit, et frappaient à coups redoublés le malheureux, qui n'était bientôt plus qu'une masse informe. Parfois, à l'aspect de cette horrible boucherie, un condamné paraissant au haut du degré, refusait d'avancer dans la cour et se cramponnait aux rampes de l'escalier. Alors quelques égorgeurs armés de crocs aigus attiraient à eux le condamné, en lui enfonçant ces harpons dans les chairs. Bientôt il allait grossir le monceau de cadavres entassés dans la cour ; on le déshabillait, et chaque objet de valeur trouvé sur lui, soit argent, soit bijoux, soit assignats, était fidèlement rapporté au greffe, où l'économe était chargé de mettre en ordre ces sanglantes dépouilles.

Quelques-uns de ces malheureux essayèrent une défense désespérée. L'horrible existence qu'ils traînaient dans les cachots en invoquant la mort leur parut bien douce aussitôt que la mort parut. Ceux-là furent tués plus lentement et ne firent que prolonger leur agonie.

On vit alors triompher l'audace et la présence d'esprit. Ceux des prisonniers qui, apportèrent à leurs juges un front calme, des réponses adroites, ceux qui,pénétrant, soit d'instinct, soit de fait, la mission du tribunal, se firent un rôle de persécutés, et démentirent hardiment notes et renseignements; ceux-là, pour la plupart, furent sauvés. Mais bientôt les juges s'aperçurent que leur indulgence élargissait trop de prisonniers, et ils se mirent tout haut à se reprocher les uns aux autres leur excès de facilité.

Cependant les employés étaient présents, mais ce tribunal bizarre semblait n'avoir de secrets pour personne.

— Nous nous oublions, citoyens, dit le président. Il est certain que parmi tous ces libérés il y a une bonne partie de gredins qui se moquent de nous et de notre justice une fois sortis de Bicêtre. Le despotisme! le despotisme! Eh! pardieu! s'ils se donnent tous ce mot d'ordre, les absoudrons-nous tous? Quoi! nous sommes venus ici pour purger la prison et assurer la tranquillité de Paris, et nous renvoyons à Paris des gens qui vont reprendre leur métier de brigands en touchant le faubourg, comme le poisson se remet à nager quand on le rejette à l'eau!

— Eh bien! dit un des membres du tribunal, rien de plus simple, n'épargnons plus que ceux dont la position et les antécédents nous offriront des garanties. Quiconque n'aura ni ressources ni connaissances, à l'Abbaye!

— Et de plus, ajouta un troisième, ne les renvoyons pas à Paris, même en les épargnant. Il sera toujours temps de les avoir ici quand on voudra. Qu'ils se nourrissent à Bicêtre ou à Paris, c'est toujours une ration. En effet, nous avons mission de débarrasser la république et non de l'embarrasser. C'est à la Commune à prononcer l'élargissement définitif.

— Adopté! s'écrièrent les juges.

Ils commencèrent donc à faire deux catégories... Le prisonnier interrogé était envoyé aux massacreurs ou jeté dans l'église. Plus tard on le réintégrait dans son cabanon.

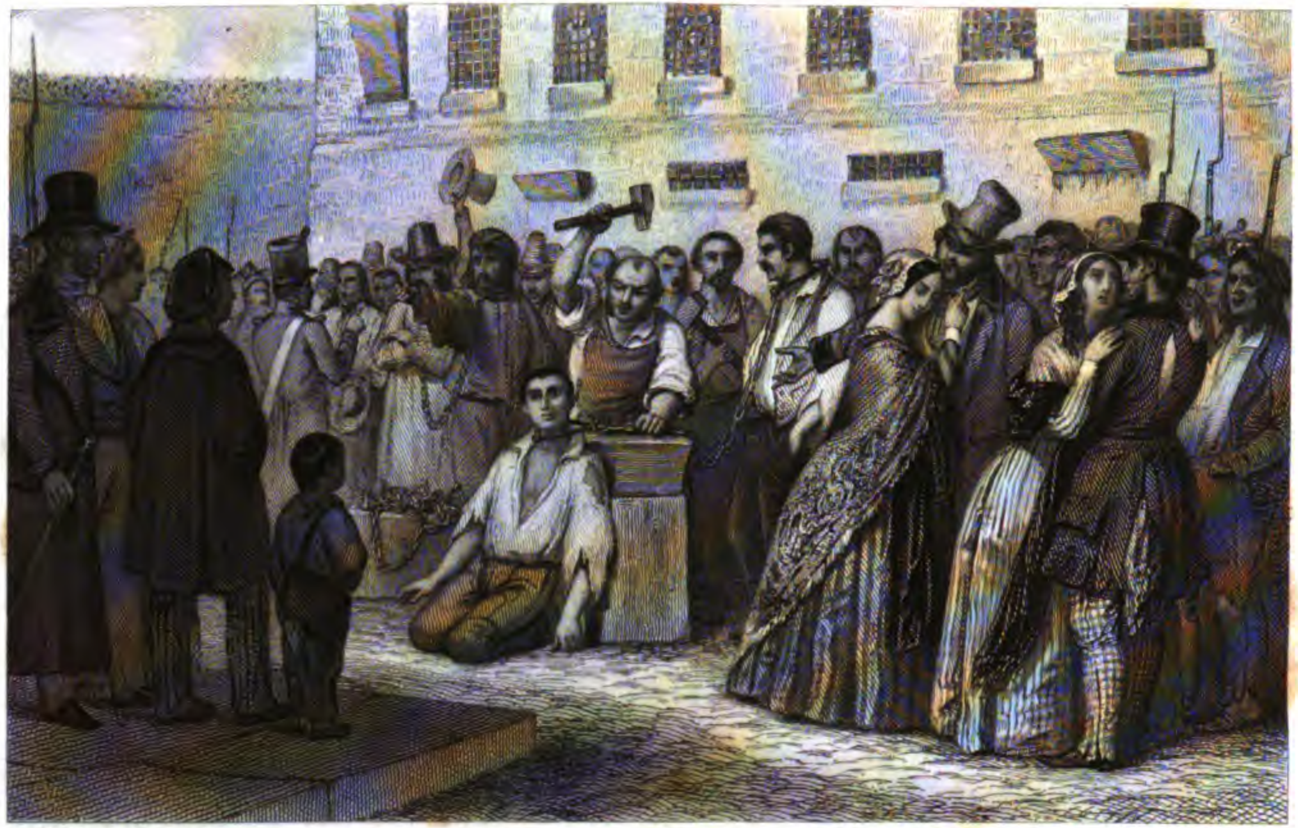
Mais ceux qui n'étaient pas encore interrogés entendirent de leurs cachots les cris lugubres des victimes qu'on égorgeait. Horrible situation! Lorsque la porte du corridor s'ouvrait, et qu'un nom retentissait, le détenu refusait de marcher... En vain lui parlait-on d'un tribunal, de la liberté, il fallait user de violence pour arracher le malheureux des grilles et le traîner par les montées. Devant les juges il refusait de dire son nom pour ne pas se compromettre, et parfois prenait le nom d'un autre, espérant se faire moins coupable. Des sentences de mort furent alors rendues par erreur; les meurtriers seuls ne se trompèrent pas, et tuèrent fidèlement, sans demander à s'éclaircir. Cette scène dura jusqu'au soir; les bouchers déposèrent leurs armes et se croisèrent les bras; ils étaient fatigués.

On observa que leur sobriété avait été parfaite; sans doute ils avaient été trop occupés. A l'heure du souper, ils reçurent des vivres en échange de bons en règle signés par leurs chefs, et procédèrent tranquillement à leur repas. Les chefs s'informèrent avec le plus grand soin de la situation des malades et des aliénés qui avaient été consignés. Aucun désordre

n'avait eu lieu dans cette partie de Bicêtre; seulement on n'avait pu empêcher les cris et le bruit de parvenir jusque dans les dortoirs, et l'imagination avait doublé, pour ces malheureux séquestrés, l'horreur de la scène sanglante. Ils savaient qu'on égorgeait sans connaître les victimes, et redoutaient pour eux-mêmes un pareil destin; eux, malades, inutiles, pauvres, onéreux à la république... A chaque mouvement du dehors ils tressaillaient d'une épouvante indicible; quelques-uns de ces malades ou des vieillards pauvres devinrent fous. Quelques fous, au contraire, recouvrèrent un moment la raison. Triste faveur du ciel, car ils purent comprendre combien leur position était affreuse.

La nuit arrivée, toute la multitude venue de Paris s'établit dans les cours, dans les chambres abandonnées, dans le greffe, et partout où elle put reposer et dormir. Dormir! oui; car ces hommes qui venaient d'accomplir un massacre de huit heures consécutives avaient la conviction d'avoir accompli une œuvre de justice. Eux aussi répétaient : « Ne laissons derrière nous personne de ces scélérats, qui pourraient égorger nos femmes et nos enfants quand nous serons à la frontière, occupés à repousser les envahisseurs. » Ils dormirent donc, et la lune, se levant rouge et sinistre sur la noire maison, vint contempler dans les cours désertes tous ces cadavres amoncelés dans des ruisseaux de sang.

Le lendemain, les *travaux* recommencèrent avec le jour. Mais, hélas! faut-il le dire? à l'enivrement d'une conviction féroce ou d'un fanatisme de commande se joignit l'ivresse immonde du vin. Les égorgeurs obéissaient déjà malgré eux à l'immortel instinct de la nature; ils redoutaient de réfléchir.



Marckl del. Langlois sc.

FERREMENT DES FORÇATS À BICÊTRE.

nt au-
's pas-
mbre
uns
r-
s

Le reste des détenus fut jugé et massacré. Puis, cherchant autour d'eux s'il ne restait pas quelque besogne, les égorgeurs passèrent aux enfants. On sait que Bicêtre renfermait bon nombre de ces petits malheureux condamnés à la correction, les uns pour quelques années, d'autres, en trop grand nombre, à perpétuité. Il s'en trouvait cinquante-cinq lorsque les égorgeurs entrèrent dans Bicêtre; à leur départ, vingt-deux seulement vivaient encore. Les trente-trois autres furent tués, et leurs corps, mis en un monceau dans un coin de la cour, furent ensuite, comme ceux des hommes, portés dans le cimetierre et brûlés dans deux lits de chaux vive.

On compta donc, et l'on reconnut cent soixante trois cadavres; neuf ne purent être reconnus, soit qu'ils fussent en lambeaux méconnaissables, soit que plusieurs victimes eussent été soustraites à la mort.

Cinquante et un détenus furent mis en liberté sur-le-champ, et cent quatre-vingt-huit acquittés, mais laissés dans la prison. Il y avait, si l'on s'en souvient, quatre cent onze prisonniers à Bicêtre le matin du 3 septembre.

Il faut ajouter au nombre des morts le bon pauvre tué hors des murs à l'arrivée de la bande, un autre pauvre tué par mégarde dans la cour qu'il traversait malgré les défenses, et enfin l'économe de l'hospice, nommé Béchet, qui fut renversé d'un coup de fusil dans les reins par un garde même de l'hospice, et achevé par un fédéré breton, qui lui déchargea son fusil dans la tête. Ce meurtre abominable était le résultat d'une vengeance toute personnelle, car les administrateurs ayant obtenu de l'Assemblée nationale le rejet d'une pétition des gardes de Bicêtre, qui demandaient à être assimilés aux soldats des

armées, afin de s'assurer comme ces derniers la retraite des Invalides, une violente animosité couvait parmi ces gardes, et ne demandait qu'une occasion pour éclater. L'économe de la prison, nommé Letournaux, faillit être tué de même par les gardes de l'hospice, et ne dut son salut qu'aux massacreurs qui le défendirent.

Tout prisonnier acquitté fut conduit au vestiaire, et reprit les habits qu'on lui avait fait quitter à son arrivée pour cette affreuse livrée blanc et noir dont nous avons donné la description.

Les exécutions étant achevées, la multitude quitta Bicêtre le mardi 4 septembre, vers trois heures de l'après-midi, pour rentrer à Paris, et se répandre dans les différentes prisons de la capitale, où d'autres massacreurs poursuivaient de leur côté la même tâche. Ce fut seulement après le départ de la bande que les employés de la maison firent l'appel des prisonniers demeurés vivants, et purent établir sur le livre d'écrou les chiffres que nous avons donnés plus haut, et dont la réalité ne saurait être contestée. Cette réflexion est nécessaire quand on voit les exagérations que l'horreur et l'indignation publiques firent subir au chiffre, hélas! formidable de ces massacres. Mais quelle différence pourtant de cent soixante-six victimes aux *quatre mille* dont nous parlent quelques historiens, à propos de Bicêtre (7)!

Le reste du jour se passa pour les survivants dans des alarmes continuelles. Les nouvelles, fausses ou vraies, venaient si rarement, et montraient Paris dans un tel état d'effervescence, que Bicêtre se croyait trop favorisé dans les exécutions de la veille, et redoutait une seconde visite des égorgeurs. Cepen-

dant il n'y eut rien de semblable ce jour-là, et la nuit ramena aux uns quelque confiance, aux autres des terreurs plus grandes.

Mais le lendemain, avec l'aurore, on voit une troupe nombreuse se représenter devant le château. Voilà une recrudescence de terreurs; cette fois plus de pitié à espérer, car au lieu des massacreurs désintéressés, on a reconnu tous les prisonniers libérés la veille, qui, ayant ramassé bon nombre de bandits, viennent exercer leurs vengeances contre les employés, les geôliers, les chefs, auxquels ils ont tant de griefs à reprocher. La garde ne peut tenir, les portes sont ouvertes de vive force, et les plus horribles menaces rappellent les effrayants préliminaires de l'avant-veille.

Cependant le directeur sort par une porte de dégagement, et court à Paris supplier la commune de venir à son aide. Il explique les intentions des nouveaux envahisseurs, et réclame un secours efficace. La commune détache alors plusieurs bataillons de gardes nationaux et de volontaires, qui, se portant avec rapidité sur le théâtre du désordre, refoulent ou incarcèrent de nouveau les furieux. Mais la victoire avait besoin d'être consolidée. Ces bataillons, qui appartenaient aux sections des Thermes de Julien et de l'Observatoire, demeurèrent trois jours à Bicêtre pour éteindre jusqu'aux derniers vestiges de la sédition. Ils partirent ensuite, emmenant avec eux aux frontières trois jeunes enfants, qui n'étaient condamnés qu'à une détention temporaire.

C'est à Danton, ministre de la justice, qu'on doit l'abolition de ces châtiments iniques exercés sur des enfants privés de raison, ou qu'une éducation mauvaise et de fâcheux exemples

avaient prématurément corrompus. La détention perpétuelle pour les enfants fut abolie, et, quant aux peines temporaires, elles durent cesser de droit le jour où ces prisonniers atteindraient leur majorité. Ainsi se trouvaient réduites à l'impuissance ces haines de famille, abus terribles, mystérieux, qui avaient plus fait de victimes que le fanatisme et l'arbitraire royal. Danton, le terrible fauteur des massacres de septembre, attacha son nom à cette mesure pleine de justice et d'humanité.

Il nous reste à dire ce que devinrent les effets des morts, que les assassins mettaient fidèlement de côté. Deux membres du fameux conseil de surveillance de la commune, conseil qui fut l'organisateur des massacres, Panis et Sergent, reconnurent et enlevèrent ces tristes héritages. Les noms de ces deux agents d'un pouvoir qui fut sans bornes se retrouveront plusieurs fois sous notre plume dans le détail des événements qui ensanglantèrent les prisons de Paris

Telle fut la part de sang que fournit Bicêtre à cette effroyable hécatombe qui sauva peut-être la France, et qui vivra éternellement dans l'histoire sous le nom des *journées de septembre.*

VI

Le conventionn Osselin et la marquise de Chary. — Publicola. — Conspiration des prisons à Bicêtre.—Visite de Fouquier Tinville. —Valagnos. — Decharmes.— Senlis. — Guillot, augmentatif de Guillotin.

Dans un appartement élégamment meublé d'une ancienne maison située rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain, un homme jeune encore, et d'une grande élégance de costume et de manières, arpentait à grands pas le parquet d'un salon éclairé avec une certaine recherche. Quelquefois il se détournait de sa promenade rêveuse pour aller regarder sur la cheminée l'heure au cadran qu'un amour doré portait sur son dos comme un vinaigrier son baril.

C'était au mois de janvier 1793, huit jours après la mort du roi Louis XVI. Il faisait nuit, et le plus grand silence permettait d'entendre jusqu'au pas des rares voyageurs attardés dans ce quartier suspect.

— Huit heures, dit le promeneur inquiet. La marquise ne viendra-t-elle point, comme elle me l'a promis?... Lui serait-il arrivé quelque chose?..... Mais j'entends ouvrir la porte de la rue... c'est elle...

— Citoyen député, une lettre, dit au jeune homme le domestique déguisé sous le nom de *nécessaire* ou de *familier*.

Il faut dire, pour n'y plus revenir, que ce jeune homme était Charles Osselin, député de Paris, l'un des plus fougueux conventionnels.

Osselin prit la lettre qu'on lui tendait, et il pâlit en reconnaissant l'écriture. Le *nécessaire* disparut.

— Une lettre! murmura Osselin, une lettre au lieu d'elle-même!... Il lut, et, de surprise, d'effroi, de désespoir, il retomba dans un fauteuil.

« Mon ami, disait ce billet, au moment où vous recevrez ce » message, je serai bien loin, nous serons séparés pour tou» jours; mon mari, M. de Chary, après avoir émigré, m'avait » laissée seule, sans appui...

— Sans appui! murmura Osselin, avec amertume.

» Je vous aimais, sans pouvoir accepter votre protection, car » j'appartenais encore à un autre. Ce n'est pas tout. Cet autre » m'a fait savoir qu'il vivait à Bruxelles, misérablement, dans » la douleur. Je me dois à mon époux. Je pars donc partager » avec lui mes dernières ressources. Vous savez, mon ami, que » j'ai épousé M. de Chary sans amour; l'ordre de mes parents » et les convenances ont imposé ce mariage à une jeune fille » qui sortait du couvent. Vous ne soupçonnerez donc pas à » mon départ d'autre motif que celui du devoir. Adieu! » Charles, adieu! au revoir dans une patrie meilleure que la » nôtre. »

Le papier s'échappa des mains du jeune homme, et plongé dans une douleur stupide, il n'en sortit que pour éclater en soupirs et en reproches adressés à l'absente.

— Voilà, dit-il, le fruit de mes soins; c'est pour en arriver là que j'ai tant de fois risqué de compromettre et ma réputa-

» tion de sincère patriote et ma vie; car cette liaison avec une femme de qualité était de la part d'un magistrat, d'un membre du gouvernement révolutionnaire, une sorte de trahison. Oh! perfides et lâches, oui! tous ces aristocrates sont nés pour le malheur du plébéien!

Si l'on veut jeter les yeux en arrière, quelques mots suffiront pour expliquer la conduite d'Osselin, et ses rapports avec la marquise. Ce n'est pas une peinture oiseuse que le portrait d'un des plus influents, d'un des plus actifs coopérateurs dont la révolution ait dévoré la vie, et même la célébrité toute éphémère. Nous espérons tirer plus tard de ce portrait d'Osselin des réflexions utiles pour l'étude physiologique de la grande époque de 93. Charles-Nicolas Osselin, fils de bourgeois aisés, avait fait ses études pour être notaire; mais de mœurs faciles, et d'une médiocre application au travail, il n'avait pas tardé à se faire noter de telle façon par la chambre notariale, qu'elle lui refusa net, et à une touchante unanimité, l'honneur de devenir un de ses membres. Cependant l'un des motifs de cette expulsion est bon à connaître. Osselin avait fait de fréquentes visites aux coulisses de l'Opéra, et, en outre, avait supplanté près d'une chanteuse un digne notaire, syndic de la compagnie, lequel, chargé d'examiner les titres d'Osselin à l'admission, trouva commode de faire venger par la Chambre son affront particulier. Osselin appela de cette décision au parlement de Paris, plaida lui-même sa cause et la perdit. Il se jeta dès lors dans la politique dont beaucoup de gens s'occupaient à cette époque; il fit de l'éloquence au Palais, des chansons à la ville, et devint un héros dans le monde élégant, faute de n'avoir pu être un notaire.

En 1789, il figura parmi les électeurs de Paris, puis devint membre de la municipalité, dont Bailly était le maire. Osselin se conduisit avec distinction dans les premières luttes de ce pouvoir nouveau contre les exigences d'un peuple naissant à la liberté.

Mais les événements à cette époque emportaient les hommes ou les brisaient. Osselin, jeune, ardent, bondit avec les flots du torrent, et adopta sans réserve les théories démocratiques. Ennemi furieux de la cour, il combattait aussi les excès populaires. Le propre de ces organisations extrêmes est de se brouiller avec tous les partis. C'est ainsi qu'Osselin, pendant la session de l'Assemblée constituante, se fit le même jour orateur du peuple pour prononcer l'oraison funèbre des citoyens morts pour la patrie, et antagoniste de ce peuple pour lui arracher le malheureux Berthier massacré sur la place de Grève. Et quand, à la suite de ces scènes de désordre, le général la Fayette voulut donner sa démission de commandant des gardes nationales, Osselin, dans un élan d'enthousiasme, alla jusqu'à prier à genoux le général de conserver son commandement; démarche peu digne, que censura Bailly lui-même, et dont Marat se servit plus tard pour dominer Osselin, et le pousser dans les exagérations déjà trop naturelles à ce caractère mobile.

Après le 10 août, lors de la création du tribunal exceptionnel institué pour juger les vaincus, le deuxième nom qui sortit de l'urne fut celui d'Osselin. Le premier était Robespierre, au refus duquel Osselin présida le tribunal. Il échangea ces fonctions contre celles de député de Paris à la Convention nationale. Là, le jeune enthousiaste se livra tout entier à sa vieille

haine pour la *robinocratie*. La pratique et la robe n'eurent pas d'ennemis plus ingénieux et plus acharnés. Dans l'*affaire du roi*, pour parler le langage du temps, il vota la mort, et se prononça contre l'appel au peuple et le sursis. Or, déjà, vers la fin de décembre 92, Marat, rappelant à Osselin dans *l'Ami du Peuple* sa génuflexion devant la Fayette, l'engageait *à marcher droit*.

Vers cette époque Osselin avait rencontré dans le monde, bien éparpillé depuis la prison du roi, Félicité, marquise de Chary. Il en devint épris, avant de savoir qu'elle eût émigré. Or, la marquise avait déjà plusieurs fois quitté, puis regagné la France. Jeune, belle, frivole, la marquise distingua Osselin, malgré son zèle de montagnard et ses motions furibondes. C'est que le jacobin terrible gardait dans son maintien, dans ses discours, dans son costume, une élégance de bon goût repoussée par le plus grand nombre de ses frères et amis, comme entachée d'incivisme et d'aristocratie. Chose bizarre, cet homme qui savait proposer et faire adopter à la Convention les mesures les plus violentes, redevenait dans les salons un poëte, un musicien, un artiste. On ne se doute guère aujourd'hui qu'il soit l'auteur de la romance *Te bien aimer, ô ma tendre Zélie!* qui, mise en musique par Plantade, faisait les délices des femmes de l'aristocratie, dont Osselin poursuivait la ruine et la mort.

L'homme connu, passons à l'événement.

Osselin voyait donc par la fuite de la marquise s'éteindre devant lui ce flambeau qui l'avait guidé pendant quelques instants. La célébrité si terrible de son nom, sa popularité, étaient deux fardeaux qu'il ne soutenait qu'à grand'peine, même lorsque la marquise, avec son fin sourire et sa moue cares-

santé, l'appelait *jacobin! buveur de sang!* et lui offrait sa main à baiser en le priant de ne pas lui faire couper la tête. Mais que devint-il lorsqu'il crut s'apercevoir que cette femme l'avait joué! Nature fougueuse, esprit défiant, il passait subitement de l'amour à la haine... Un accès de haine le prit, et il mordait de rage le billet de la marquise, lorsqu'un homme fut introduit dans son cabinet par le *nécessaire* respectueux...

Osselin tâcha de composer sa physionomie, cacha le billet de Félicité, donna un coup d'œil au miroir, et alla au devant de son visiteur.

— Le citoyen Marat, annonça le *nécessaire*, beaucoup trop tremblant pour être emphatique.

— Marat! répéta tout bas Osselin que cette visite ne laissa pas d'inquiéter.

— Moi-même! citoyen, répondit en s'avançant le rédacteur fougueux de *l'Ami du Peuple*, petit homme aux formes grêles, à l'œil rond et hardi, au nez recourbé, comme celui des oiseaux de proie, et obliquant légèrement à droite.

— Eh bien, asseyez-vous, citoyen Marat, mon cher collègue, et dites-moi à quel heureux hasard je dois l'honneur de votre visite.

— Citoyen-prince, car c'est bien la demeure d'un prince, et tes habits semblent le galon d'or, je suis venu pour te demander un avis et te donner un conseil.

— Parlez.

— Tu sais, mon ex-président, qu'il entre dans ma profession d'exercer une surveillance impitoyable. Je te surveille donc comme les autres, et plus que les autres, ce qui m'a conduit à

découvrir que tu agis en vrai ci-devant, en patriote amateur, et non pas en franc révolutionnaire.

Osselin sourit avec tristesse.

— Il faudrait le prouver, répliqua-t-il, et *l'Ami du Peuple* n'a pas de logique assez forte pour cela.

— Tu crois?

— J'en suis sûr.

— Si tu n'étais pas un des nôtres, je te lâcherais une meute de nos *tape-dur*, qui feraient, *l'Ami du Peuple* à la main, une inspection de ton mobilier, et trouveraient des tabatières d'or à emblèmes, des lettres de marquises, des portraits d'émigrés ou d'émigrées... comme celui-ci, par exemple.

Et Marat montrait un médaillon fermé qu'Osselin avait oublié sur la table, près de sa montre.

— Je croyais, citoyen, dit Osselin, que tu étais venu pour me donner un avis, et tu ne m'as encore fait que des menaces.

— Mon cher collègue, on ne témoigne pas son amour à la patrie en composant des chansons sentimentales et en adorant des marquises. Guéris-toi de ces infirmités. N'oublie pas que tu es un homme de talent, et que tu dois l'usage de ce talent à ton pays, qui en a besoin. Fais des lois, et non des chansons; aime le peuple, et non les aristocrates... Un moment, car je vois que tu te fâches; Marat n'est pas grondeur; tu sais que je suis un bon diable, mais je n'aime pas ceux qui se moquent de moi. Tu viens aux Jacobins et à la tribune nous faire des discours magnifiques, et dans ta vie tout dément le sens de tes paroles... Je t'avertis d'une chose, Osselin : voici le moment où les vrais patriotes vont se regarder dans le blanc des yeux, et les épurations seront aussi nécessaires à la surface qu'au fond

dans un vase remué comme est la France. Si tu tergiverses, je te dénonce; si tu me vois faiblir, dénonce-moi.

— Faiblir! tergiverser! mais vous perdez la tête, Marat.

— C'est toi qui perdras la tienne, répliqua le journaliste avec son rire moqueur. Sois blanc ou sois rouge. Pour ma part, j'estime fort ceux qui ne mêlent pas les couleurs, et toutes les fois que je vois mourir bravement un aristocrate, je m'écrie : Bravo! voilà un Français qui s'est trompé, qui est puni, mais qui ne déshonore pas la France. Quant aux traîtres...

— Ah ça, vous m'insultez, citoyen! Regardez de près tous les actes de ma vie, en trouvez-vous un seul qui ne soit d'un bon patriote, et puis, comme vous disiez tout à l'heure, vous avez le droit de me dénoncer, de m'accuser; faites!

— Ce serait déjà fait, si je te croyais gangrené sans ressource, et je ne t'eusse pas prévenu, mon cher collègue. Si je suis venu, si je te parle encore cette fois, c'est parce que tu peux devenir le meilleur, le plus utile, le plus célèbre d'entre nous. Vois Danton, il se perdra par son luxe et ses débauches... L'amour est comme l'orgueil... il lui faut de l'or pour se satisfaire, et tu as beau te dire poëte, tu n'es pas philosophe. Allons! Osselin, à bas les aristocrates! les marquises! Tu es jeune, tu es beau, tu peux devenir illustre; ne te perds point par ta faute, et que tes caprices ne ruinent pas ton pays.

Il n'en fallait pas beaucoup à Osselin, dans la disposition d'esprit où il se trouvait, pour l'exalter et tourner au profit de la politique toute la séve que refoulait son amour méprisé.

— Citoyen! s'écria-t-il, tu les hais cent fois moins que moi ces patriciens qui nous humilient sans cesse, malgré la tenacité de notre vengeance, et l'horrible avenir que leur font nos re-

présailles. J'ai déjà fourni bien des gages à la révolution, mais si l'occasion se présentait d'en donner de nouveaux...

— Elle se présente, répondit Marat négligemment. Que tu sois un élégant, un beau, un poëte musqué, je t'assure que cela ne me tourmente guère. J'aime parfois à te voir briller à côté des aristocrates; tu as plus de noblesse naturelle, et tes parfums sont meilleurs; cette supériorité même me flatte dans un plébéien comme moi. Mais tes actes, mais ton service de député, voilà l'essentiel... Tu hais les aristocrates? tant mieux, car tu pourras m'aider de tes lumières dans un projet que j'avais conçu...

— Parlez.

— Le tyran est mort; mais il reste des tyranneaux. Nous les avons laissés partir comme des sots que nous sommes. Les uns sont en Flandre, les autres en Angleterre, pays dont le grand chemin est un va et vient perpétuel de toutes les intrigues. Il faut obvier à cela. Nous avions toléré qu'un émigré fût reçu en France, c'est comme si nous avions dit : Allez porter une lettre en Westphalie, et revenez ici avec la réponse (8)... Ainsi tous ces misérables se sauvent, emportant notre or.

— Je vous comprends, citoyen; vous aimeriez à avoir un travail sur cette matière.

— Plus qu'un travail... citoyen!

— Une loi?

— Précisément. Tu es le plus habile rédacteur, le plus adroit jurisconsulte.

— Je ferai de mon mieux; et soyez persuadé que je frapperai cruellement; car l'émigré emporte non-seulement notre or, mais nos secrets, mais nos affections.

— Nos affections? dit Marat surpris..... notre affliction, veux-tu dire?

— Oui, c'est cela; oui, citoyen...

— Eh bien! je te félicite. Tu es acquis à la chose publique. Travaille, et tu auras *l'Ami du Peuple* pour ami.

— Et je me vengerai! murmura Osselin.

— Plus de marquises, n'est-ce pas? plus de chansons trop tendres, et surtout plus de faubourg Saint-Germain!

— Oh! mon cher collègue, s'écria Osselin... Tu verras si les marquises, les chansons, et le faubourg Saint-Germain, empêchent un bon député de rédiger une bonne loi contre les émigrés.

Marat serra la main de son collègue, et partit avec un ricanement silencieux.

Quatre jours après, Osselin faisant trêve à ses douleurs d'amour, à ses souvenirs doux et cruels à la fois, Osselin, s'animant lui-même à une vengeance terrible, avait composé le texte de la fameuse loi sur les émigrés, qui portait en substance :

« Que tout émigré revenu en France, et surpris sur le terri- » toire français, serait condamné à la peine de mort.

» Que tout particulier convaincu d'avoir donné asile à un » émigré, ou d'avoir favorisé son émigration ou son retour, » serait condamné à la même peine. »

Marat, transporté d'enthousiasme, appuya avec toute la Montagne, et fit passer la loi. Ce fut un triomphe pour le parti révolutionnaire, et pour le rapporteur Osselin. Cette loi inaugurait réellement le régime de la terreur.

Il rentrait le soir, à trois heures, presque étourdi de son succès, lorsqu'une lettre lui fut remise par un courrier. Osselin

frémit, l'écriture lui était si bien connue. Il avait tant de fois, depuis quinze jours, lu, relu, et baisé, en s'indignant de sa faiblesse, la lettre de l'ingrate marquise!... Or, cette écriture était la même.

« Charles, disait-elle, on ne peut fuir sa destinée. J'ai voulu combattre, je suis vaincue. Je reviens en France. Vendredi, à quatre heures du soir, ma chaise de poste entrera à Paris par la barrière de Fontainebleau. »

— Grand Dieu! s'écria Osselin, pâle de terreur et de joie... vendredi! mais c'est aujourd'hui... quatre heures; mais il en est trois... Elle est perdue, la pauvre femme... Ça, Léonidas! mon manteau.

Le nécessaire avait trouvé bon de s'appeler Léonidas, au lieu de Léonard... Osselin sauta dans un fiacre, et se fit conduire à la hauteur de Bicêtre. Un quart d'heure ne s'était pas écoulé quand il vit, sur la route blanche de neige, apparaître silencieusement la voiture de la marquise. Celle-ci avait deviné qu'il viendrait, elle le guettait par la portière ouverte, malgré l'intensité du froid. Osselin courut ouvrir le marche-pied, la jeune femme lui serra les mains, et, suspendue à son bras, renvoya la voiture, qui reprit rapidement le chemin de Corbeil.

— Eh bien! Charles, me voici, dit-elle.

— Hélas! hélas!

— Vous dites hélas?...

— Ah! madame, vous êtes perdue.

— Bon! parce que vous avez fait en mon absence une loi sur les émigrés?

— Vous savez cela?

— Nous savons tout là-bas, mieux que vous, qui faites les

nouvelles. Mais, me suis-je dit, c'est parce qu'il y a un danger à revenir près de lui que j'y reviendrai. Ensuite, j'aurais bien du malheur si vous m'appliquiez tout de suite une loi qui n'a pas encore deux mois!

— Vous riez!

— Non, mon ami, je ne dois pas rire... Vous m'en avez bien voulu!

— Mais... madame... me dire un éternel adieu!

— Vous voyez bien qu'il n'y a rien d'éternel que Dieu. J'étais partie pour accomplir un devoir, mais celui pour qui je me sacrifiais a jugé à propos de me rendre libre le plus tôt possible. Sa misère était réelle, mais les débauches en étaient la cause. Il jouait... il courait les tripots et les ruelles de ces misérables créatures qui, se disant émigrées, vont déshonorer la France à l'étranger. Mon mari commença par dévorer le peu d'argent que je lui apportais, et que m'avait réalisé notre ancien intendant, le citoyen Publicola...

— Oui! un révolutionnaire ardent...

— L'intime ami de M. de Chary, son confident, celui qui lui fait passer des fonds, ou qui fait avec lui des spéculations en France sur les propriétés abandonnées..... un misérable enfin...

— Poursuivez, madame.

— Quand mon argent fut épuisé, je me permis de faire quelques observations à mon seigneur et maître. Il me tourna le dos, et comme j'insistais, il fit partager sa maison à une femme...

— C'est horrible...

— C'est admirable, car il me chassa, tandis que jamais je ne

l'eusse quitté, s'il eût seulement sauvé les apparences. Me voilà libre..... Mais vous allez dire peut-être que je ne suis revenue que parce qu'on m'avait chassée?

— Oh! marquise...

— Ah! bien, vous m'appelez marquise; eh! si votre Ami du peuple vous entendait, s'il vous voyait avec une aristocrate au bras, pauvre Osselin, ses frères et amis le dévoreraient comme Saturne mangeait ses enfants.

—Toujours gaie, railleuse, mon amie... cette fois pourtant vous devez voir à mon front soucieux que le péril est grave.

— Mais pas du tout... vous avez dû faire à la Convention de si grands bras et de si gros yeux, que vous êtes le plus populaire des sans-culottes... vous me servirez de bouclier...

—Enveloppez-vous bien dans votre manteau, car nous voici près de la barrière, et nous allons être arrêtés... Mais, prenez garde, deux hommes viennent à nous, et nous regardent.

Deux hommes passèrent en effet rapidement à la gauche d'Osselin, et après un coup d'œil furtif ils s'éloignèrent. La marquise poussa un petit cri et un éclat de rire.

— Ces costumes d'une grossièreté affectée, ce regard inquisiteur jeté sur vous m'annoncent des espions, dit Osselin.

— Du tout, monsieur le député, murmura la jeune femme à l'oreille de son ami; l'un de ces prétendus espions, qui voudraient bien que tout le monde se trompât comme vous sur leur compte, est le marquis de Fleury, qui, suspect dans Paris, va chaque soir chercher un asile pour la nuit dans les campagnes de la banlieue; et l'autre est un officier des gardes-suisses... revenu avec moi lors de mon second voyage... Combien de gens de qualité se trouvent dans leur position!... On sait cela à Bruxelles,

Mais parlons sérieusement. La loi a passé, nous allons tâcher de l'appliquer le plus tôt possible, et le premier de ces monstres d'émigrés qui nous tombera sous la main...

Osselin frémit : il ne songeait déjà plus aux paroles passionnées qu'il avait prononcées le jour même pour aider à l'acceptation de sa loi.

— Ah ça, tu es de glace... as-tu donc épuisé toute ta verve? Oh! tu n'as pas de fond...

— J'ai faim...

— Viens dîner chez moi... J'ai Robespierre, Couthon, Chabot, et l'inséparable Bazire; nous allons un peu remuer le sac pour y trouver quelque bon expédient contre cette perfide Gironde.

— Je dois les flatter, pensa Osselin, car ils tiennent à présent ma vie en leurs mains..... Que m'importe la Gironde, pourvu que la marquise soit sauvée?

Et il partit avec Marat. Tout ce qu'on lui demanda d'énergie, de fiel, de provocations, contre les girondins, il l'accorda. Une fois lancé dans cette voie, c'est-à-dire talonné par la rancune, par la crainte, et par l'amour-propre, il ressemblait à ces chevaux ivres qui se déchirent eux-mêmes en dévorant l'espace, et qui finissent par tomber épuisés de sang.

Tout en faisant les affaires de la Montagne, Osselin n'oubliait pas les siennes; cet esprit réellement actif croyait pouvoir mener de front la politique et l'amour, le bonheur du foyer et le travail austère du législateur. Il consulta plusieurs de ses amis, ci-devant avocats au parlement, sur une idée qui lui était venue, et de laquelle dépendait le salut de ma-

dame de Chary. La réponse qu'il obtint s'accordait avec son désir, il se hâta donc d'aller près de la marquise.

Assise près de la fenêtre, et le guettant derrière les rideaux, la jeune femme reçut son ami avec un mouvement de joie. Elle était très-belle, de cette beauté attrayante qui fait plutôt les passions profondes que la beauté régulière et froide. Brune et pâle, avec des yeux d'un noir cuivré, ses dents brillantes, ses narines gonflées par une respiration active, ses lèvres admirablement ciselées, mais un peu grosses, indice infaillible d'une nature sensuelle et hardie, faisaient de la marquise, avec sa toilette élégante et sa taille aux suaves contours, une dangereuse rivale pour cette déesse jalouse qui tua tous ses amants à cette époque, et qu'on appelait la liberté!

En voyant entrer Osselin, la marquise lui tendit la main, et une légère rougeur colora ses joues d'une pâleur nacrée.

— Vous arrivez bien, mon ami, dit-elle, je vois la joie sur votre visage; vous me serrez la main, tout cela pour me gronder tout à l'heure.

— Vous gronder?

— Oui. Toutes vos recommandations si sages que je m'étais répétées cette nuit, afin de ne pas faire de sottises, selon mon habitude, je les ai oubliées ce matin durant une minute, et pendant cette minute j'ai commis une grave inconséquence.

— Allons donc! vous m'effrayez, dit Osselin en essayant de sourire, avec une peur qu'il ne put dissimuler... Contez-moi cela.

— Ce matin, j'ai commencé par envoyer à mon ancien hôtel, pour donner à mon fidèle suisse ma nouvelle adresse, au cas où quelques lettres viendraient pour moi. Puis tout à l'heure, le

portier de cette maison, l'honnête Coriolan, est monté avec un petit registre huileux, et m'a priée de lui donner mon nom. Je pensais justement à cette charmante ville d'Anvers, où sur la place Verte j'habitai huit jours une chambre délicieuse; figurez-vous des arbres en fleurs, des sycomores allongeant leurs bras sur mon balcon, et la tour découpée en dentelles de Notre-Dame, me regardant à gauche par les yeux de tous les monstres de ses gouttières... Je rêvais donc, et je vous désirais là, près de moi dans Anvers, quand ce portier m'a présenté sa requête. — Signons sur le registre des voyageurs, me suis-je dit, car c'est l'usage.

— Et vous avez mis votre nom!

— Je l'ai mis...

— Malheureuse!

— Je sais tout ce que vous m'allez dire; car M. Coriolan, m'ayant vue griffonner ce nom maudit, ajouta sur-le-champ avec confiance : Ah! citoyenne, c'est que le nouvel arrêté de la Commune est rigoureux! Lisez donc un peu le beau réquisitoire du citoyen Anaxagoras Chaumette.

— Quel arrêté? quel réquisitoire? quel Chaumette? lui répliquai-je.

— Citoyenne! c'est sur la motion du grand Chaumette que la Commune a décrété 1° que chaque locataire d'une maison donnerait son nom au citoyen portier; 2° que tous ces noms seraient écrits sur un tableau affiché à la porte.

— Hélas! oui! dit Osselin, je l'avais oublié...

— Vous comprenez que si j'eusse prié M. Coriolan d'omettre mon nom, ce digne Romain eût pris des soupçons; mais à votre

mine contrite, je vois qu'il n'en sera ni plus ni moins pour moi...

Osselin ne répondit rien. Il froissait avec impatience son mouchoir entre ses doigts.

— Je suis perdue, n'est-ce pas? dit tranquillement la marquise.

— Mon amie, il n'est qu'un seul moyen de vous sauver; mais un moyen sûr, et qui nous donnera pour jamais la sécurité.

— C'est admirable alors; voyons, parlez vite.

— Je n'ose vous le proposer...

— Parce que?

— Parce que je crains de vous blesser par une brusque déclaration de mes intérêts..... Oui! marquise, un seul moyen nous reste, et... ma foi! je me risque... il faut quitter ce nom fatal pour en prendre un autre...

— Voilà le moyen! s'écria la marquise en accueillant les paroles d'Osselin par un rire forcé, que démentait l'agitation de son sein et le léger tremblement de ses mains divines. Mais c'est naïf comme la chanson de M. la Palice... J'aime mieux vos chansons, mon bon Charles.

Osselin fronça le sourcil, et se détourna pour cacher un mouvement d'humeur.

— Vous plaisantez sans cesse, chère marquise, dit-il, et vous ne me comprenez pas; la marquise de Chary, la femme d'un émigré, émigrée elle-même, a tout à craindre dans Paris. Mais la femme d'un brave et honnête bourgeois, par exemple...

— Oh! c'est que je n'ai pas l'honneur d'être une bourgeoise, mon ami; le destin m'a condamnée à être marquise; il m'a refusé même la douceur de mourir de faim et de froid, comme

les bons patriotes. Tous les maux fondent sur moi en même temps; je suis jeune, riche, titrée, et je suis à la veille d'encourir la disgrâce de M. Anaxagoras Chaumette, fils d'un cordonnier de Nevers!

— Allons! madame, dit Osselin en se levant, si vous m'eussiez porté quelque affection, votre esprit s'exercerait moins aux dépens de mon cœur. Je vais tâcher de vous sauver par quelque moyen qui ne blesse ni votre jeunesse, ni votre fortune, ni votre rang.

— Ah! vous vous fâchez, mon ami, répliqua la jeune femme avec un douloureux sourire. Charles, ne m'ôtez pas ma gaieté, c'est le seul trésor qui reste à cette misérable qui se dit riche... Ne cessez pas de m'aimer, c'est le seul bonheur qui n'ait pas été enlevé à la pauvre femme qui ose se dire heureuse...

—Félicité! votre main, que je la serre. Oui, je vous le disais: M. de Chary vous a méconnue, insultée, abandonnée; il a rompu le dernier lien qui vous attachât encore à lui. Vous voilà séparés pour jamais; n'hésitez plus; achevez l'ouvrage que ce misérable a commencé lui-même; rendez-vous libre pour vous d'abord, puis pour moi. Car je ne vous le cache pas, Félicité, tout autre moyen que celui-là nous perdra tous deux : je ne puis demander à mes collègues la faveur de l'oubli et leur partialité que pour ma femme!

— Il faut que je divorce! songez-y!

— Il faut que vous ne mourriez pas victime de votre délicatesse, il faut que vous n'entraîniez pas dans votre ruine un ami tel que moi.

— Qu'avez-vous à craindre, vous... député à la Convention, membre du comité de sûreté générale?...

— Et rapporteur de la loi sur les émigrés! ne l'oubliez pas, mon amie; ce passé m'engage à me sacrifier moi-même; reculer aujourd'hui devant mes œuvres serait une lâcheté, une trahison...

— Vous me décidez, s'écria la marquise en serrant tendrement la main du jeune conventionnel... Ce n'est pas la peur de vous perdre, entendez-vous bien, c'est le désir de vous rendre heureux, qui m'engage à vous céder. Allez donc! et changez la marquise de Chary en une bourgeoise honnête... Faites de moi une révolutionnaire...

— Chère amie, je cours chez mes amis. Chabot, Bazire m'attendent au comité; ma besogne expédiée, j'irai à la séance de la Convention, et quand je reviendrai, tout sera prêt, mon avenir, le vôtre, ne feront plus qu'un seul bonheur...

— Vous parlez de besogne... Quelle besogne donc?

— Eh! chère amie, des signatures pour l'arrestation des émigrés en contravention... pour votre arrestation à vous, madame la marquise, si, par malheur, le farouche Osselin voit votre nom affiché à quelque porte dans Paris.

Il dit, et baisant tendrement les mains de la jeune femme, il sortit.

Souriante, elle le regardait de sa fenêtre. Arrivé en bas, il lut l'écriteau placé par le citoyen Coriolan, menaça Félicité du doigt en riant aussi, lui envoya un dernier baiser, et disparut.

— Je ne me doutais guère qu'un jour je serais marié de par Anaxagoras, pensait Osselin en gagnant les Tuileries, où siégeait alors la Convention nationale. Les bureaux du comité de sûreté générale étaient situés dans l'hôtel de Brionne, près du

château. Osselin s'y rendit tout d'abord avec un air joyeux, dont ses collègues ne devinaient pas la cause.

— Citoyens! dit-il sur-le-champ, occupons-nous un peu de mes affaires.

— Un moment! un moment! citoyen parfumé, lui cria d'une voix de Stentor et avec un gros rire un énorme personnage, dont la barbe épaisse, le col nerveux et débraillé, la carmagnole d'un rouge brun, le pantalon à raies, et le bonnet rouge, donnaient une expression triviale à la figure la plus mythologique qu'on pût voir. C'était en effet Chabot, l'ex-capucin, véritable satyre déguisé en patriote français.

— Tes affaires... sont-elles plus pressées que celles de la patrie? continua-t-il.

— Y a-t-il donc du nouveau? demanda Osselin.

— Vois donc : dans cette dénonciation...

— Un émigré rentré à Paris... Eh bien!

— Lis toujours.

— « Un bon citoyen prévient les membres du comité de sûreté générale que mercredi...

— C'est aujourd'hui, dit Chabot; continue.

— « Que mercredi arrive à Paris un émigré voyageant sous le nom de Durand. Le citoyen qui donne cet avertissement donnera tous les renseignements nécessaires sur ce retour, comme aussi sur le trésor que vient ici chercher l'émigré Durand. »

— Eh bien! qu'en penses-tu?

— C'est curieux... mais est-ce vrai? dit Osselin.

— Le délateur est là, et veut être interrogé.

— Faisons vite alors.

— Citoyen huissier, cria Chabot de sa grosse voix à un des gars vigoureux qui, placés dans l'antichambre, faisaient le service de plantons, de sentinelles et d'huissiers, fais entrer le citoyen... ma foi je ne sais plus son nom.

— Publicola.

— Il me semble que je connais ce nom-là, dit Osselin en rêvant.

— Eh! mon cher, il y a plus de dix mille Publicola en ce moment.

— C'est vrai...

Publicola, petit vieillard maigre, louche, et souriant pour faire voir des dents fort belles encore, montra dans l'encoignure de la chambre son habit pistache, ses bas bleus trop larges pour ses jambes fluettes.

— Approche! dit Chabot... raconte ce que tu sais.

— Du marquis?... dit Publicola.

— Ah! c'était un marquis... bon... mais parle-nous d'abord du trésor...

— Voilà ce que c'est, citoyens... le marquis...

— Il n'y a plus de marquis! cria Chabot de sa rude voix.

Publicola tressaillit, et fit un bond en arrière.

— Durand... le citoyen Durand, reprit-il avec frayeur...

— A la bonne heure! continue.

— Il était parti en Belgique, laissant ici dans son hôtel un trésor enfoui.

— Ah! diable!

— Il m'écrivit pour que je lui trouvasse un passe-port, et moi, désirant servir la république, qui a tant besoin d'argent,

j'envoyai le passe-port d'un de mes amis, dant la ressemblance avec le marquis...

— Il n'y a plus de marquis, tonna Chabot, tout joyeux d'épouvanter ainsi Publicola.

— Durand, poursuivit le vieillard, dont les dents claquaient, revint en France, il a déterré son trésor, et il est sur le point de repartir avec une somme considérable; seulement je lui ai repris l'ancien passe-port au nom de Durand...

— C'est le moment, s'écria Chabot enthousiasmé.

— D'où connais-tu cet émigré? demanda Osselin au vieillard...

— Je faisais partie de sa maison...

— Quel brigand! souffla Chabot à l'oreille d'Osselin... Mais laisse faire, j'ai mon idée..... coffrons le coffre et les deux compères...

— Tu es prêt à signer ta déposition, Publicola? poursuivit Osselin.

— Oui, citoyen.

— Écris donc sur ce bureau les noms, surnoms, faux noms de *ton ami*, et son adresse.

— Il a deux adresses, citoyen, mais je n'en mettrai qu'une, celle de l'endroit où on le trouvera... car il est allé de son hôtel chez sa femme.

— Couple enchanteur! dit Chabot, nous allons vous désunir!

— C'est bien, continua Osselin, voyant que Publicola avait fini d'écrire; passe-moi un mandat, Chabot, que je le remplisse.

Déjà Osselin se préparait à lire la dénonciation de Publicola, quand un des sans-culottes ou *tape-dur*, préposés, comme nous

l'avons dit, aux triples fonctions de l'antichambre, entra, et remit à Osselin une lettre dont l'écriture le fit frémir. Il décacheta promptement le billet : « Venez sur-le-champ, disait la marquise; il arrive une chose imprévue, terrible; le moindre retard peut nous perdre. »

Osselin se leva soudain, et d'une voix qu'il s'efforça de rendre calme :

— Citoyen, dit-il à l'oreille de Chabot, je suis réclamé par une affaire des plus urgentes..... Achève seul, et signe le mandat...

— Bon! répliqua Chabot en riant, je devine ton affaire urgente; mais, d'abord, signe aussi, ajouta-t-il en lui présentant la plume; deux noms valent mieux qu'un.

Osselin, pour se débarrasser, signa la feuille encore blanche sur laquelle Chabot se mit à transcrire les indications données par Publicola, et Osselin n'était pas au bas de l'escalier, que Chabot expédiait le mandat confié à Publicola lui-même, avec le renfort de quatre *tape-dur*, armés de leurs gourdins, vulgairement appelés *constitutions*.

On peut croire qu'Osselin fit promptement le trajet des Tuileries à la rue Loustalot. Félicité ne l'attendait pas à la fenêtre, comme à son habitude. Osselin monta et entra, sans que le citoyen Coriolan l'eût aperçu pour lui donner les explications qu'il était chargé de lui transmettre. Il vit près de la marquise, dans un fauteuil, un homme jeune encore, dont les traits réguliers, mais altérés par une pâleur livide, par l'affaiblissement des yeux cerclés de bistre, annonçaient une nature épuisée par les excès ou les souffrances. Debout près de la cheminée, la main

collée sur le marbre, les yeux baissés, la marquise semblait anéantie par une profonde douleur.

De ce coup d'œil rapide qui embrasse tout l'ensemble d'une scène, et fournit à l'imagination plus rapide encore le sujet de ses mille opérations simultanées, Osselin découvrit sur la table un coffre entr'ouvert, de l'or, des diamants, des papiers. Il vit aussi des larmes sur les joues de la marquise, et le sourire aux lèvres de l'homme assis.

Au bruit que fit le député, la marquise leva la tête, et l'étranger repoussant son fauteuil, salua en silence. Lui et Osselin, s'étreignant d'un regard, s'étaient reconnus ou plutôt devinés.

— Le marquis de Chary! se hâta de dire la jeune femme en présentant l'étranger à son ami.

— Ah! monsieur est le citoyen Osselin, interrompit le marquis sans quitter des yeux son interlocuteur. Madame la marquise m'a vanté, monsieur, votre pouvoir et votre complaisance.

Osselin ne répondit pas. Il n'avait pas entendu. Ce fut un bonheur, car il eût peut-être compris l'ironie mal enveloppée sous les politesses du marquis. Il se demandait comment cet homme était revenu, comment il avait retrouvé l'adresse de la marquise...

— Monsieur a voulu revoir Paris, se hâta de dire la marquise, comprenant l'agitation d'Osselin; et, passant à son ancien hôtel, il a questionné naturellement le suisse, auquel j'avais fait donner des instructions ce matin même.

Osselin n'avait qu'à saluer, il salua.

— Monsieur, c'est-à-dire citoyen, dit le marquis en se levant,

je sais qu'on peut se fier à vous. J'ai bien entendu parler d'une loi contre les émigrés, d'un danger,.. mais les intérêts qui m'appelaient ici étaient pressants. Ce n'est pas tout d'être chassé de son pays, il faut vivre en pays étranger. Vos institutions nouvelles ne donnent pas de pain même aux bons patriotes, comme vous dites; à plus forte raison négligent-elles de faire des rentes à des scélérats de grands seigneurs comme nous. Voyant cela, je me suis hasardé à venir déterrer certaine cassette que j'avais prudemment enfouie..... Ma dernière ressource, monsieur; la voici, je l'ai bien, mais il faut l'emporter.

— Et vous avez compté sur moi, monsieur? dit Osselin avec un sourire étrange?

— Ma foi, oui! citoyen... c'est fort amusant de dire citoyen; cela me fait un effet tout drôle; peste! quelle couleur locale!... J'ai donc compté sur vous, citoyen Osselin, ajouta le marquis avec un cynisme qui répugna aux deux amants, trop éclairés pour ne pas deviner sa pensée. Vous êtes ami de ma femme; moi aussi; entre amis nous nous devons secours et protection... sûreté et fraternité, voilà ma devise pour notre petite république... Qu'en dites-vous?

— Je dis, monsieur, répliqua Osselin d'un ton presque dédaigneux, que si vous avez pu venir seul, vous pouvez bien partir de même.

— Non, c'est ce qui vous trompe, s'écria le marquis en riant avec la même impudeur; en venant ici j'avais le secours et la protection de mon ancien laquais, le citoyen Publicola...

— Publicola? murmura Osselin surpris.

— Un vrai Romain, qui m'a fourni, pour arriver, un passeport, et, pour creuser la terre dans la cave, une pelle et une

pioche... Romain désintéressé, qui s'est contenté de la moitié de la somme, c'est-à-dire de cinquante-cinq mille livres en diamants et en or, pour ne pas me dénoncer. Mais il paraît que le digne Publicola n'avait pas compris dans ce marché la propriété du passe-port, et depuis qu'il a pris sa part de mon trésor, il a disparu avec le précieux papier, ne me laissant plus même la consolation de m'appeler Durand, comme l'indiquait le passeport.

— Durand! s'écria Osselin, qui pendant ce récit avait plusieurs fois tressailli d'impatience et d'effroi. Vous êtes venu en France sous le nom de Durand?

— Mon Dieu, oui!

— Et servi par ce Publicola?...

— Publicola le désintéressé!

— Allons! trêve aux plaisanteries, monsieur, dit soudain le conventionnel; vous êtes dénoncé au comité de sûreté générale.

— Moi! par qui? personne ne sait mon arrivée.

— Publicola sort du comité; je l'ai entendu, j'ai signé l'ordre d'arrestation.

— Grand Dieu! s'écria la marquise en joignant les mains.

— Je suis donc perdu? dit le marquis fort pâle, et qui tomba du haut de son ironique fanfaronnade.

— Vous êtes perdu!

— Je vais m'enfuir... On ne connaît pas cette demeure.

— On la connaît; Publicola m'a dit que vous alliez chez votre femme en sortant de votre hôtel.

— C'est un grand scélérat que ce Romain, répondit le marquis en essayant un triste sourire.

— Mon ami! mon ami! sauvez-le! supplia la marquise.

— Il est trop tard, répondit Osselin d'une voix sourde. Entendez-vous?

C'étaient en effet les gourdins des estafiers qui heurtaient rudement à la porte.

— N'y a-t-il pas d'autre issue? demanda Osselin troublé.

— Pas une, dit la marquise.

— Écoutez, interrompit le marquis. Ne compromettons personne. Je vais me livrer... laissez-moi descendre.

— Demeurez, monsieur; c'est un bon mouvement que vous avez eu là, et ce mouvement je vous en tiendrai compte..... J'étais froid à vous servir, mais votre générosité échauffera mon zèle. On n'entend plus rien, ce me semble.

En effet, les envoyés du comité de sûreté s'entretenaient avec le citoyen Coriolan. Osselin avança la tête.

— Publicola! s'écria-t-il... ce misérable a osé venir?

— L'infâme! dit le marquis... Ah! je suis bien perdu.

— Vous êtes sauvé au contraire... Vous allez voir.

En effet, Publicola s'était adressé en bas au portier, lequel, effrayé d'une arrestation opérée dans sa maison à lui patriote zélé, s'empressait de citer le nom d'Osselin, du député, du membre du comité de sûreté générale, qu'il prétendait être le véritable locataire. Il n'avait pas fallu beaucoup de perspicacité à Publicola pour deviner les relations de la marquise et d'Osselin. Mais Coriolan, fort troublé, ne comprenait pas la présence du marquis de Chary, il la niait.

— Au nom de la loi! dit le chef des *tape-dur*, passage!

Et Coriolan laissa passer en gémissant l'escouade redoutable.

Cependant Osselin avait recueilli ses idées au milieu des soupirs de la marquise et des incertitudes désespérées de son mari.

Lorsqu'on frappa du salon à la porte de l'antichambre, et que les mots sacramentels : *Au nom de la loi!* retentirent, Osselin, masqué par une toilette ornée de rideaux de mousseline, fit signe à la marquise d'ouvrir et de ne rien craindre.

Deux des porte-gourdins entrèrent, Publicola s'abritait derrière cette avant-garde. Il aperçut le marquis, et le désignant du doigt :

— Celui-ci est le marquis de Chary, dit-il, en contravention à la loi sur les émigrés.

Les tape-dur s'avancèrent.

— Ah! misérable lâche! s'écria le marquis..... tu m'as trahi, toi!

— Moi! j'exécute simplement l'ordre de la Commune, répliqua Publicola. On m'envoie, je viens, je n'ai dénoncé personne.

Osselin sortit de sa cachette, et se montrant aux yeux effarouchés du vieillard, dont les dents claquèrent de plus belle :

— Tu as dénoncé, Publicola! et tu as bien fait, dit-il. La preuve que tu as dénoncé, c'est que je suis venu par moi-même vérifier ta déposition. Il y a en effet ici un marquis de Chary et une cassette; — l'un est mon prisonnier, je vais l'interroger, et j'en réponds! l'autre, ces braves citoyens vont la porter scellée de mon cachet au comité de sûreté générale; mais il y a aussi dans cette chambre un traître et un voleur. Oui, citoyens, ce misérable s'est approprié la moitié de ce que contenait la cassette, et il fait la part de la nation après avoir fait la sienne.

— Moi! balbutia Publicola, plus jaune que l'or de la cassette.

— Toi! Conduisez-le à la Force, citoyens, et revenez me prendre ici, pour que nous fassions chez lui une perquisition.

— A la Force! un bon citoyen? s'écria Publicola.

— A la Force, un voleur! citoyens, je le recommande à vos *constitutions*. Tenez, mes braves, la patrie peut bien récompenser vos services. Je prélève sur ce trésor conquis par nous un tribut légitime dû à votre patriotisme.

Et Osselin offrit une pièce d'or à chaque sectionnaire, cacheta la cassette, la confia aux patriotes enthousiasmés, qui entraînèrent Publicola plus rudement que ne l'ordonnait la loi sur la sûreté individuelle.

— Maintenant, dit Osselin, c'est à vous de voir, monsieur, si vous voulez vivre ou mourir. Voici un passe-port, c'est le mien; j'ai retiré furtivement quelques rouleaux d'or et ce diamant de la cassette, les voici; prenez les meilleurs chevaux, crevez-les, ne quittez pas les étriers, car, si le jour de demain vous trouve en France, je ne réponds plus de vous. Vous..... madame..... il en est temps, si vous voulez accompagner monsieur, je n'ai qu'à ajouter ces mots au passe-port..... *avec sa femme.*

Osselin avait prononcé ces paroles avec une voix si profondément émue, la marquise avait caché son visage dans ses mains avec l'expression d'un désespoir si sombre, que le marquis les ayant envisagés tristement :

— Moi, dit-il, je risquerais la vie d'une femme!... je compromettrais un homme d'honneur!... car le départ de madame la marquise amènerait de la lenteur dans notre fuite, trahirait peut-être notre secret... Non, restez, madame. Dieu m'est témoin que du fond de mon cœur je vous souhaite un bonheur égal à votre mérite... Oui, marquise, et je vous demande pardon, à vous que j'ai outragée... Oubliez-moi... Que suis-je? Un

malheureux écervelé, proscrit, auquel personne ne s'intéressera... Tenez, depuis une heure un voile qui me cachait la vérité s'est déchiré devant mes yeux, et je me vois tel que je suis... peu de chose... Ah! marquise! si je pouvais recommencer ma vie... Mais je perds un temps précieux; ces hommes peuvent revenir...

— Je n'ai fait que gagner du temps, et Publicola va se remuer, dit Osselin avec une hésitation timide, pour éviter de précipiter le départ du marquis.

— Oui, monsieur, oui, mon généreux ennemi... permettez-moi de serrer votre main loyale... et vous, madame, accordez-moi la faveur de toucher une dernière fois la vôtre.

Félicité demeurait immobile, la tête renversée sur la tenture, les yeux humides de larmes. Le marquis lui prit la main, la baisa respectueusement, et partit avec lenteur, tandis que Coriolan stupéfait le regardait aller du seuil de la porte

Huit jours après cette scène, le marquis de Chary, retourné à Bruxelles, prit une querelle au jeu avec un Espagnol, et fut tué dans le duel qui s'ensuivit.

Mais, comme l'avait prévu Osselin, Publicola s'était remué. Furieux de perdre et son argent et sa liberté, ce digne citoyen avait révélé au concierge de la Force l'histoire des relations d'Osselin avec la marquise. Le concierge indiquait ces faits à un sien ami, membre du comité révolutionnaire de la section du Luxembourg, et, dans la nuit du 30 avril au 1er mai 1793, une visite dimiciliaire, faite par ordre de Marat, fit découvrir plusieurs lettres suspectes chez la marquise. On la conduisit donc à la maison d'arrêt de la section de Mucius Scœvola.

La position s'aggravait de jour en jour, car le tribunal cri-

minel extraordinaire, créé par la loi du 10 mars précédent, venait de condamner à mort un jeune homme de vingt-trois ans, Antoine Jazeau, négociant d'Angoulême, convaincu d'émigration; l'exécution avait eu lieu immédiatement. Un sort pareil n'était-il pas réservé à la marquise émigrée, prisonnière? Heureusement Osselin veillait sur elle.

Soulis et Froidure, administrateurs de la police, prévenus par le conventionnel, mirent tant d'indulgence dans l'interrogatoire qu'ils firent subir à madame de Chary, qu'elle put sortir de prison moyennant la caution de deux citoyens d'un patriotisme éprouvé. Osselin, avec un certain M. Lagardie, maréchal de camp, furent les deux cautionnaires.

— Allons, mon amie, lui dit Osselin le jour où elle put respirer l'air de la liberté, Paris ne vous convient plus; c'est une nouvelle émigration qu'il vous faut. Mais cette fois je vous exile et vous fixe le lieu de la résidence. Épargnée aujourd'hui par les amis qui me restent, vous seriez arrêtée demain si Marat venait à vous apercevoir, à vous deviner. Bientôt je vous parlerai de mon ancienne proposition interrompue par la mort de votre mari. En attendant, madame, j'ai trouvé pour vous une charmante petite maison sous les arbres, dans le voisinage de Paris.

— Et vous?

— J'irai vous voir chaque jour.

— Mais, si connu, vous serez découvert.

— C'est en allant voir mon frère, curé à Saint-Aubin, près de Versailles, que je verrai, par la même occasion, madame Petit, sa gouvernante

— Madame Petit...

— Sans doute. Votre mari s'appelait bien Durand ; ne pouvez-vous pas vous appeler Petit? Tous les noms vous sont bons, hors le vôtre... et le mien.

La marquise trouva dans le presbytère la vie heureuse et calme qui pouvait seule lui faire oublier tant de craintes pour l'avenir, tant de regrets du passé. C'était l'époque où, minée par le parti montagnard, la Gironde commençait à fléchir sous les coups multipliés de Marat et de Robespierre. Osselin avait pris à cette guerre une part terrible : il avait tant besoin de se faire pardonner *son émigrée !* comme disait Marat. Dans la lutte engagée entre les girondins et les montagnards, avant le procès même de Louis XVI, les premiers se portèrent aggresseurs en foulant aux pieds le principe d'inviolabilité des députés, pour envoyer Marat leur collègue devant le tribunal révolutionnaire. Dès lors ils furent perdus. Eux-mêmes avaient frayé le chemin sur cette pente rapide et sanglante où, le 31 octobre, glissèrent et s'engloutirent les vingt-deux députés girondins, guillotinés à Paris. La république, menacée pendant cinq mois au dehors par l'Europe coalisée et les tentatives des émigrés au dedans, par le fédéralisme girondin et le fanatisme de la Vendée, aima mieux terminer cette lutte désespérée, scandaleuse pour les amis de la révolution, en sacrifiant tout d'un coup à la condition fatale de son unité, c'est-à-dire de son existence, ses plus brillants orateurs et ses plus habiles diplomates.

Là commence pour Osselin une double existence, égarement perpétuel qui a perdu tous les hommes politiques assez faibles pour se soutenir par la poésie sans les principes. De moment en moment le soupçon soulevé contre lui par Marat semblait revêtir des apparences plus menaçantes. Ce qui eût satisfait de

la part d'un autre semblait insuffisant, hypocrite, de la sienne. Un homme qu'on accuse de trembler n'a plus pour le public ni vertu ni courage, il n'a que de la tactique; il semble que ses meilleures inspirations lui aient été imposées; ce n'est plus lui que la foule applaudit lorsqu'il a bien fait : la foule s'applaudit elle-même.

Osselin, pour conserver sa popularité si précieuse au salut de la marquise, entassa preuves sur preuves, efforts sur efforts. Nul, parmi les plus fougueux, ne se monta au diapason de cette colère fouettée sans cesse par Marat d'une part, et d'un autre côté par la conscience. Il devint l'instrument avec lequel les montagnards entamèrent leurs anciens collègues suspects ou redoutés. Tous les gages qu'Osselin donnait à l'opinion publique, il ne vit pas qu'il les donnait contre lui-même, et que la première réaction le perdrait.

Sans doute il trouvait à ces luttes sanglantes, à ces orages, une compensation bien douce et telle qu'il n'en avait jamais rêvé de plus charmante, lorsqu'après la séance de la Convention, quittant la tribune, laissant à Paris les interpellations fougueuses, les dénonciations, les enquêtes, toutes armes à deux tranchants, qui blessent aussi celui qui s'en sert, lorsqu'après la journée du Paris hurlant et fanatique, Osselin partait pour Saint-Aubin sur un cheval rapide, et que, de loin, dans les allées ombreuses, il apercevait la marquise venant à sa rencontre avec le chien favori, tandis que, plus loin, lisant son bréviaire, marchait son frère, lent et recueilli dans sa méditation. Alors tout disparaissait, il n'y avait plus de nuages au ciel, de menaces dans l'avenir, ce n'était que du bonheur à deux, sous ces beaux marronniers du presbytère, futurs témoins du ma-

riage que projetaient les deux amants Retrempé par la douce soirée passée à Saint-Aubin, le conventionnel revenait le lendemain à Paris. Retrempé! disons-nous... Oh! non... mais activé par la crainte de perdre tant de joie. Et personne ne se doutait, en le voyant si agressif, si haineux, qu'il n'était que vigilant et inquiet pour sa paix intérieure.

Marat n'avait jamais perdu de vue l'occasion de courber plus bas encore cette tête obéissante. On le vit une fois à Saint-Aubin, regardant à la promenade la gouvernante du curé et le curé lui-même. Il feignit de ne pas voir Osselin, qui disparut derrière un massif. Mais il l'avait si bien vu, que le lendemain il fit trembler Osselin pendant toute la séance, en l'entretenant de ces *heureux frocards* qui, moyennant une ombre de patriotisme, vivent tranquilles aux dépens de la nation, et ne sont plus même obligés d'observer les canons qui prescrivent l'âge de discrétion à leurs gouvernantes.

Osselin se crut perdu. Mais le coup de couteau de mademoiselle Charlotte de Corday le délivra de ses craintes au mois de juillet. Osselin crut pouvoir alors rétrograder dans le chemin sanglant qu'il venait de parcourir; mais *l'ami du peuple* avait des doctrines vivaces et dont Marat n'avait pas emporté l'essence au fond de sa tombe. Attaqué au milieu de sa course rétrograde, Osselin se vit dénoncer à la séance des jacobins du vendredi 13 septembre, comme ayant fait mettre en liberté plusieurs personnes suspectes, entre autres le fameux Bonnecarrière. On pourrait croire que le citoyen Publicola n'était pas étranger à cette dénonciation. Ce fut Raisson qui accusa Osselin et demanda sa radiation séance tenante; mais elle ne fut prononcée que plus tard.

L'orage approchait; des symptômes certains l'annonçaient à chacun, même aux deux amants. Osselin sentit que le sol tremblait sous ses pieds; il voulut combattre courageusement pour son salut, et jouer quitte ou double la dernière partie de sa popularité. Il s'agissait, pour se sauver, de sacrifier les autres. Osselin engagea la partie.

La terrible loi des suspects venait d'être votée sur la proposition de Merlin. Osselin se hata de demander la mise en accusation des députés signataires de protestations contre le 31 mai et le 2 juin, et, chose étrange! Robespierre combattit cette proposition de son collègue. Elle fut repoussée. Le moment était donc venu où la république disait ne vouloir plus du zèle d'Osselin. Il se contenta de demander que les scellés fussent mis sur les papiers des députés en état d'arrestation; on lui fit la grâce d'adopter cet amendement.

Il ne s'arrêta pas là. C'est vraiment l'histoire de ce malheureux pris dans les sables mouvants, qui voit l'abîme se creuser à mesure qu'il veut s'en dégager; son dernier effort amène sa ruine. Osselin fit la motion que les jurés du tribunal criminel extraordinaire pussent, dans le cours des débats, se déclarer suffisamment instruits et couper court aux éclaircissements ultérieurs. La Convention adopta. Cette arme terrible devait servir à tuer d'abord les girondins, puis, l'année suivante, Camille Desmoulins et Danton avec leurs amis, sans qu'ils fussent même entendus.

— A force de tuer mes ennemis, dit-il un jour à la marquise, je finirai par n'en plus avoir, et nous nous reposerons en sécurité.

Il se trompait. Robespierre avait pris la place de Marat pour

stimuler l'amant de la marquise. La folle recommença à tourner, écrasant de droite et de gauche. Mais enfin un grain de sable arrêta la machine.

On présenta à Osselin un travail tout prêt; c'était la mise en accusation d'un membre du comité des marchés, député de l'Aube, Perrin, ancien maire de Troyes, l'un de ses collègues, qui, d'après le dire de Charlier, avait reçu une commission pour les fournitures de toile de coton. Osselin hésita... quelque chose lui disait de s'arrêter là... il reçut même un avis anonyme qui l'engageait à ménager Perrin, et dont l'écriture réveilla un vague souvenir chez la marquise.

— Marche! lui disait Robespierre.

— Si je mécontente Robespierre, pensa Osselin, il cherchera et découvrira...

Il fit si bien, qu'au moment où Perrin se défendait de son mieux à la tribune, la parole fut ôtée à ce malheureux. On le fit descendre de la tribune à la barre, où, décrété d'accusation, il fut condamné à douze ans de fers et à huit heures d'exposition publique. Perrin mourut de chagrin en arrivant au bagne.

Le lendemain, à une heure, un mandat d'arrêt lancé contre la citoyenne Petit, à Saint-Aubin près de Versailles, donnait lieu à une enquête qui constata l'identité de la marquise de Chary. Les sectionnaires de Mucius Scævola se préparaient à enlever leur proie, mais le comité révolutionnaire de Versailles, prévenu par le frère d'Osselin, réclama son droit de priorité, et, s'opposant à l'arrestation de la marquise, se réserva de l'opérer par lui-même. Elle était sauvée encore une fois, si un homme n'eût été trouver les membres du comité de sûreté générale pour leur raconter l'histoire du marquis de Chary. Cet

homme était Publicola, récemment sorti de prison, et qui, engagé pour des sommes considérables dans l'affaire de Perrin, se voyait ruiné et suspect par la faute du seul Osselin. Publicola, qui n'avait dû sa libération qu'à de certaines concessions faites à Chabot, menaçait Chabot de sa seule présence. Or, celui-ci sacrifia son collègue pour se sauver lui-même, et le comité de sûreté générale, pour mettre les parties d'accord, confisqua la marquise à son profit, et la fit incarcérer à Paris.

Par suite, à la séance du 11 novembre 1793 (primidi, 3e décade de brumaire an II), l'ex-vicomte de Barrans, dont M. Berryer nous a laissé dans ses souvenirs un effrayant portrait, vint lire à la tribune un rapport de cette affaire, au moment même où Osselin essayait d'atténuer le coup qu'on venait de lui porter. Le rapport lu, il demanda qu'Osselin fût décrété d'accusation et renvoyé au tribunal révolutionnaire, avec tous ceux qui avaient pu tremper dans cette affaire. C'étaient Gaillac-Lagardie, Soulis et Froidure, administrateur de police, dont l'un avait, si on se le rappelle, cautionné, les autres absous la marquise, lors de son premier jugement

Merlin de Thionville s'aperçut bien qu'Osselin était fort compromis ; car ce décret d'accusation contre un homme qui avait accusé tant de gens semblait une douce vengeance et une satisfaction à plusieurs. Merlin demanda en vain qu'Osselin fût entendu.

— Et sa proposition, cria quelqu'un, sur le libre arbitre des jurés? Nous sommes suffisamment éclairés!

— Je suis perdu, dit Osselin.

— Pas encore, lui dit Chabot.

En effet, Chabot et ses amis, compromis dans ces intrigues

d'argent dont les mystères commençaient à percer, comprirent que, s'il fallait vivre sous le coup d'une accusation presque certaine, avec l'impossibilité de parer ce coup par une bonne défense, c'en était fait de leur salut à tous. Ils proposèrent donc, dès le lendemain du décret porté contre Osselin, que tout député dénoncé à la tribune eût le droit d'être entendu... La proposition fut acceptée ; mais lorsque Osselin en réclama l'effet pour lui-même :

— Vous avez vingt fois interdit aux autres, lui dit-on, le bénéfice de ces effets rétroactifs.

Pendant que le malheureux se débattait dans ce réseau tramé par lui-même, un homme, placé dans une tribune avec deux femmes, applaudissait aux violentes interpellations adressées à l'ex-conventionnel. Ces femmes animaient contre la victime toutes les tricoteuses de l'auditoire, furies impitoyables, à qui l'habitude de ces débats permettait de prophétiser juste à l'accusé sa condamnation imminente. L'homme était le citoyen Publicola, échappé aux dénonciations, grâce à la tolérance intéressée de quelques membres du comité de sûreté générale. Publicola était ruiné, mais il se vengeait. Les femmes étaient la sœur et la femme de ce vertueux citoyen ; l'une, femme de chambre autrefois chez la mère de la marquise, alors que Publicola lui-même servait le marquis ; l'autre, haïssant Osselin par esprit de famille d'abord, puis par amour de la patrie. Publicola n'était pas au bout de ses triomphes, ni Osselin au bout de ses réparations.

On vint arrêter le conventionnel pour le conduire à la Conciergerie. Bien des fois, en lisant l'*Histoire des Prisons*, on verra le condamné passer ainsi d'une prison dans l'autre, et confon-

dre, comme à plaisir, l'ordre dans lequel l'historien doit classer ses souffrances. Mais c'est une tâche triste et rigoureuse de choisir parmi tous ces lieux de douleurs celui où l'homme souffrit le plus, et d'où il partit pour cesser de souffrir. La Conciergerie fut la moindre torture que subit Osselin, et nous le verrons à Bicêtre regretter ce séjour lugubre qui, à son arrivée, lui semblait plus cruel que le tombeau!

Un Montagnard emprisonné! la révolution commençait donc à dévorer ses enfants! L'arrivée d'Osselin fit sensation : il était le premier de sa nuance qui succombât sous l'arrêt des siens. Dans les cours, dans les corridors, les prisonniers qu'il avait contribué à faire incarcérer se disaient les uns aux autres : Avez-vous vu Osselin? Allez donc voir Osselin!

Les prisonniers, victimes de la loi des suspects, ou ceux qu'on avait accusés de modérantisme, venaient complimenter le nouveau venu sur l'heureux résultat qu'avaient obtenu ses motions violentes et ses dénonciations impitoyables. Osselin souffrait et ne répondait pas. Personne ne savait encore la véritable cause de son arrestation.

Quelle douleur pour cet homme qui, pendant près d'une année, avait joué son avenir, sa réputation, sa conscience pour l'amour d'une maîtresse, et qui se voyait à la veille de perdre la vie sans pouvoir même sauver l'objet de tant de sacrifices! Homme populaire, il encourait le reproche de trahison en protégeant une aristocrate; homme intègre, il avait corrompu des fonctionnaires et fait incliner la loi devant une exception injuste; homme enfin, il s'était baigné dans le sang de ses amis, de ses collègues, sans haine, sans conviction, le tout pour obtenir, pour conserver un peu d'amour.

Et la marquise n'était pas là pour le remercier par un sourire. En butte aux reproches, aux railleries des prisonniers ses compagnons, Osselin ne se découragea point, et ceux qu'il put amener à une attention soutenue apprirent bientôt que le sanguinaire Montagnard, dont personne n'avait compris l'incessante exaltation, n'était qu'un pauvre amant poussé au désespoir par la peur de perdre son trésor.

Un jour, on vit entrer à la Conciergerie une prisonnière que chacun se hâtait d'aller visiter comme une reine. Belle, parée d'habits les plus somptueux, les plus nouveaux, souriante jusque dans ce lieu désolé, la marquise de Chary n'avait pas cessé de trouver la vie heureuse. Elle était bien de celles dont le poëte a dit : L'illusion féconde habite dans son sein.

Osselin apprit comme les autres cette nouvelle accablante. Venir à la Conciergerie, c'était s'approcher du tribunal révolutionnaire; comparaître devant ce tribunal, c'était s'exposer à ne sortir que par la porte fatale à laquelle attendait le bourreau avec ses charrettes. Tout autre qu'Osselin eût été atterré; lui ne se découragea pas. Un homme qui avait su, dans ces temps difficiles, accepter les deux parts de cette vie pénible et trouver l'excès du bonheur dans l'excès des maux, un homme que les cris féroces de la foule, les gémissements d'amis isolés n'avaient jamais effrayé ni fléchi, pouvait-il bien se laisser aller dans un moment suprême?... Osselin n'eut qu'un moment d'hésitation... Mourir avec la marquise ou se sauver avec elle. Il n'était pas de ceux qui eussent donné leur vie pour le salut de leur maîtresse. On est trop égoïste alors que l'on aime excessivement.

— Me sauver d'abord! pensa Osselin; car la prison paralyse

toutes mes forces; et je languis dans un centre d'action restreint par ces murs et ces geôliers. Me sauver à tout prix! tout de suite! puis briser les fers de la marquise.

Osselin, lorsqu'on l'interrogea dans la séance préparatoire, se mit à charger madame de Chary. Il raconta ses émigrations successives, son dévouement pour le marquis dénué de tout à Bruxelles. Il espérait faire passer pour des calomnies les bruits de leur liaison intime.

— Je voyais madame de Chary, dit-il, parce qu'elle s'appelait madame Petit. Je ne la soupçonnais pas marquise.

De son côté, madame de Chary avait déclaré n'avoir jamais émigré, n'avoir jamais caché son nom ni sa demeure.

Osselin était donc condamné par elle; elle par lui. On leur opposa l'un à l'autre leurs interrogatoires.

Ce fut alors qu'on les mit en présence. Osselin appelait ce moment de tous ses vœux. Que devint-il lorsque la marquise, froide et insultante, lui reprocha les moyens honteux, lâches, qu'il avait employés pour essayer de se sauver en la perdant. Tout avouer était tout perdre; se justifier c'était acheter au prix de la vie une minute de satisfaction. Osselin ajouta ce poids encore aux lourds fardeaux qu'il portait depuis si longtemps.

Plus d'espoir! Il venait de relire la terrible loi qu'il avait faite lui-même, et dans laquelle, avec une sagacité infernale, il avait pressenti toutes les chances favorables à l'accusé pour les lui enlever sans miséricorde. Osselin avait ajouté aux peines portées contre l'émigré, des peines pour le receleur, le protecteur de l'émigré; de sorte qu'il avait aiguisé

n même temps le couteau pour la tête de madame de Chary et pour la sienne,

On eut alors le singulier spectacle d'un législateur réduit à étudier jour et nuit la loi rédigée par lui-même, afin d'y trouver un vide, une équivoque, une nullité. Hélas! en vain consulta-t-il dans le préau tous ses anciens ennemis devenus compatissants à la vue de son infortune : la loi était trop bien faite, et nul échappatoire ne s'y trouva!

Le jour approchait où le tribunal révolutionnaire devait connaître de cette affaire. Plus de doute. Dans les ténèbres de son cachot, Osselin avait médité trop profondément chacun des termes de l'arrêté pour ne pas savoir d'avance le verdict des jurés. Pour échapper au sort qui l'attendait, il devait fuir et recourir pour cela aux industries qui naissent du désespoir.

Osselin corrompit un geôlier nommé Réné. Cet homme, alléché par l'espérance d'une fortune que lui garantit le prisonnier, consentit à deux choses, savoir : à porter un billet à la marquise et un autre à des amis qu'Osselin avait conservés à Paris. Quant à s'aventurer plus loin, il n'y voulut pas entendre, parce que, disait-il, je ne dispose que de moi et n'ai confiance qu'en moi; mon meilleur ami me dénoncerait, je serais décapité, et ne pourrais jouir de la fortune que vous m'offrez...

Ce raisonnement valait son prix. Les geôliers de cette époque ayant des convictions politiques, on risquait fort à essayer de les séduire. D'ailleurs celui qu'avait gagné Osselin ne pouvait ouvrir qu'une porte, et cinq autres portes étaient gardées..... Une fortune royale n'y eût pas suffi.

Voici ce que le prisonnier écrivit à ses amis de la ville.

« Trouvez-vous demain, depuis le soir jusqu'au matin, à la

» tour du Palais qui regarde le pont au Change. Ayez une voi-
» ture. Commandez des relais ; tâchez qu'on sache qu'un voya-
» geur est parti en poste de ce point, et gardez-moi une double
» place chez vous dans la cachette que vous savez. »

Il envoya le billet suivant à la marquise :

« Amie bien chère, vous m'avez jugé sans votre cœur. De-
» main vous me remercîrez de ce que j'ai fait et me demanderez
» pardon de vos soupçons, car demain nous sortirons tous
» deux de la Conciergerie. La porte de votre chambre sera
» laissée ouverte à l'heure où on la ferme d'ordinaire. Tenez-
» vous prête. Ni peur ni bruit. Adieu : à demain. Vous me
» verrez de votre corridor agiter mon mouchoir dans la cour.
» Alors, descendez. »

Maintenant comment Osselin espérait-il assoupir la vigilance des cinq gardiens étagés jusqu'à la porte extérieure, c'est-à-dire jusqu'à la liberté?

Il se montra plein d'aménité tout ce jour avec les geôliers, leur offrit du sucre, du tabac, causa, et c'était un des plus habiles conteurs qu'il y eût alors. On écoutait avec plaisir le galant conventionnel dans les cercles les plus lettrés de la prison; ce succès s'étendait jusqu'aux employés eux-mêmes.

Mais comme on endort rarement les argus par cette mélodieuse musique des paroles, Osselin imagina un stratagème plus efficace. Il avait dissimulé à tous les yeux une poudre soporifique, cachée dans la doublure de son habit : il la pétrit en petits globules, la mêla à son tabac, en ayant soin de disposer ces globules dans certains coins de sa boîte; et l'heure de la promenade étant venue, il se mit à offrir sans trop d'affectation

aux cinq geôliers cet excellent tabac qu'ils aspiraient avec plaisir à cause de son parfum.

Mais Osselin n'avait pas réfléchi que tout parfum se divise; que les vertus des narcotiques s'étendent à d'incroyables puissances. Son tabac réservé dans le bon coin de la boîte était devenu aussi soporifique que le reste. Forcé de priser pour engager les priseurs, il observait l'effet de sa poudre sur les autres, et s'oubliait lui-même.

La nuit vint. Osselin, rentré dans sa cellule, éprouva un mal de tête violent qu'il attribuait à la fiévreuse préoccupation de la journée. Tout allait réussir : les gardiens dormaient sans doute, et, dans la stupeur du premier sommeil, ils laisseraient passer leur compagnon Réné, guide des deux fugitifs, et chargé d'ouvrir avec les clefs même de ses collègues dormeurs les bienheureuses portes de la prison. Mais ce mal de tête bizarre ébranla tout le cerveau; le sang envahit le crâne avec cette impétuosité opiniâtre qui provoque le sommeil par des secousses moelleuses. Osselin ne s'y trompa point; il voulut se délivrer de cet ennemi terrible et secouer les étreintes du sommeil. En vain se leva-t-il, il retombait; en vain chercha-t-il à plonger sa tête dans l'eau fraîche; il s'arrêta au milieu de ce mouvement, ses yeux se fermèrent comme si les paupières en eussent été de plomb; sa bouche essaya quelques sons inarticulés. René vint ouvrir la porte, le secoua, l'appela, le tirailla en tous sens. Il dormait.

La marquise attendit toute la nuit dans le corridor avec l'horrible battement de cœur qui fait écho à chaque seconde. Elle compta ainsi toutes les heures jusqu'au point du jour, passant par des angoisses inexprimables, de l'espoir le plus doux à la plus déchirante agonie.

L'occasion était manquée. René ne consentit plus à la faire renaître.

Le 15 frimaire (5 décembre 1793), Osselin fut appelé au tribunal révolutionnaire devant la section qui siégeait dans la salle de la Liberté, autrefois Grand'chambre du Parlement de Paris. La marquise parut à son tour, pâle et si belle, parée avec une recherche si distinguée, que le malheureux Osselin souffrit cruellement de voir s'engloutir peu à peu, par sa faute, tant de charmes, tant de bonheur promis. Tandis qu'il se lamentait tout bas, un homme venait s'asseoir à côté de lui sur le banc des accusés; Osselin reconnut le Girondin Rabaut-Saint-Étienne, l'un des restes de la faction qu'il avait depuis six mois poursuivie d'attaques implacables.

— Vous ne m'attendiez pas ici, lui dit le Girondin. Tous deux nous avons, par une route différente, atteint le même but. Persécuteur et proscrit, nous voici au même niveau... Non, je me trompe, car vous attendez une condamnation, monsieur, tandis que, moi, j'attends l'exécution. Je suis déjà condamné; seulement le bourreau demande à constater que ma tête est bien celle qu'il faut abattre.

Osselin frémit à ce souvenir. En effet Rabaut, mis hors la loi depuis quelque temps, et saisi chez un ami, venait s'asseoir, pour cette simple formalité de la constatation, sur le banc des accusés. Le bourreau attendait, dans la chambre voisine, la marquise, pour laquelle Osselin avait sacrifié cet homme. Rabaut et Osselin n'avaient qu'un pas à faire pour mourir ensemble.

Cependant la jeune femme put recouvrer un instant l'espoir en voyant la tournure que prenaient les débats, et la bienveillance marquée des juges. « Jamais ils n'oseront faire tomber une

aussi jolie tête ! » avait-elle dit le matin à madame de Bussy, sa compagne de captivité. Cela fut vrai, tant que les dépositions des témoins cités furent insignifiantes comme celles du digne Coriolan et des habitants de Saint-Aubin. Mais au moment où le salut de l'accusée paraissait le plus sûr, lorsque déjà Osselin, qui avait suivi chaque mot avec une avidité dévorante, souriait à sa maîtresse et lui disait merci pour sa présence d'esprit, un dernier témoin parut et renversa tout l'échafaudage.

C'était une femme à l'œil sournois et ironique; elle échangea un regard dans le prétoire avec quelqu'un que n'avait pas aperçu Osselin, un regard tellement acéré que le malheureux amant de la marquise en frissonna malgré lui, et suivit la direction des yeux de cette femme. Dans un angle, adossé à un pilier, Publicola faisait un signe en réponse à ce regard. Osselin sentit la force lui manquer. Bientôt la déposition de cette femme, qui avait été au service de la marquise, prouva jusqu'à l'évidence les deux émigrations de madame de Chary et sa haine pour le nouvel ordre de choses. Après les paroles, elle produisit des lettres. Osselin, pâle et consterné, sentait son âme s'envoler au-devant de celle qui allait mourir.

Les juges se consultèrent d'un seul coup d'œil ; la marquise fut condamnée à mort à l'unanimité. Osselin, convaincu, disait l'arrêt, d'avoir prévariqué dans ses devoirs en abusant de son caractère et de sa qualité de membre du comité de sûreté générale de la Convention, pour prêter secours à Charlotte-Félicité Luppé, femme du ci-devant marquis de Chary... fut condamné à la déportation.

La marquise se leva, comme si un ressort l'eût fait mouvoir, et voulut parler ; mais elle sourit tout à coup et revint s'asseoir

sur le banc. Osselin la vit porter sa main à son corsage et se rappela qu'elle lui avait fait acheter un jour de l'opium, sans avoir voulu jamais en indiquer l'usage. Il comprit le regard et le mouvement de la jeune femme, et, donnant à son regard suppliant l'expression la plus persuasive, il arrêta la mort sur les lèvres de cette pauvre victime. Puis, comme ils étaient séparés et ne pouvaient se parler que du geste, il lui adressa un signe étrange qu'elle comprit, et qui rappela la vie sur ses joues décolorées.

— Merci! dit-elle à Osselin avec un charmant sourire.

On l'emmena dans le greffe avec Rabaut-Saint-Etienne et un autre député condamné à mort de la veille. C'était l'antichambre de la mort. Le bourreau voulut s'approcher de la marquise, elle le repoussa doucement et lui dit :

— Vous n'êtes pas le médecin qu'il me faut, monsieur; je suis enceinte.

Sa déclaration enregistrée, elle fut ramenée en prison, et la charrette conduisit les deux députés à la place du Trône. Publicola et ses dignes compagnes, désappointés de ne pas voir la marquise dans la charrette, perdaient pour cette fois la partie.

Kersaint et Rabaut furent conduits au supplice. Osselin dut envier leur sort qui terminait leurs misères, car il se vit séparé de la marquise, à laquelle de nouvelles épreuves étaient réservées. Si la déclaration des médecins allait la démentir, si la mort hideuse et solitaire allait tout à coup s'emparer de sa proie?

Osselin n'avait plus de nouvelles; on se défiait de lui. Renfermé dans sa cellule, et attentif à l'heure des promenades pour guetter un nouveau venu qui lui apprît quelque chose,

voilà comment il vécut durant plusieurs jours. Enfin, un matin, il aperçut dans le préau une robe de soie et des cheveux noirs; c'était bien la marquise. Les médecins en avaient eu pitié et s'étaient prononcés selon ses désirs.

Elle était bien changée, la pauvre femme! La condamnation capitale avait pesé de tout son poids sur cette tête insouciante, et le sourire ne paraissait plus qu'un souvenir sur ses lèvres pâlies. Elle serra la main de son ami, lui assura qu'elle avait compris toute sa politique et admiré ses efforts.

— Vous vivrez, lui dit-elle, pour me regretter, car je vous aimais. Mais il est bien juste, ami, que je porte la peine des maux que j'ai causés. C'est moi qui ai tant de fois armé votre main, envenimé votre pensée; vous me préfériez à tout..... et Dieu est jaloux! Votre vie s'est passée, mon ami, en vengeances, qui toutes ont retombé sur votre tête depuis la loi sur les émigrés, par laquelle je meurs, et qui vous fut dictée par un dépit d'amour.

— Ne parlez pas de mourir, lui dit Osselin. J'ai tout gagné, chère amie, en gagnant du temps. De deux choses l'une arrivera : ou les Montagnards, se dévorant les uns les autres, laisseront arriver une réaction suite de leurs excès et de leur épuisement, ou les amis que j'ai conservés dans le parti me tendront une main secourable. Il s'agit seulement d'attendre... Vous avez plusieurs mois... c'est beaucoup dans les circonstances où nous vivons. Quant à la déportation, croyez-vous qu'elle m'effraye?... Je ne suis pas parti, et si l'on m'exile, je saurai bien revenir. Du courage! et surtout rappelez-vous qu'à votre confesseur lui-même il faut soutenir que vous êtes enceinte!... Ne révélez pas même ce secret à votre ombre.

Les adieux furent touchants. La marquise fut conduite à la Salpêtrière ; Osselin fut transféré à Bicêtre pour y attendre le départ de la chaîne.

Le jour même de la séparation, la marquise avait trouvé un billet dans sa chambre ; il ne contenait que ces mots :

« Un trou sera pratiqué dans la muraille de l'infirmerie ; » que la marquise fasse une corde de ses draps et se glisse » le long de cette corde. »

C'était l'impossible pour cette femme délicate, élevée dans un luxe qui impliquait l'inexpérience de toutes choses utiles. Félicité reconnut bien vite qu'elle ne parviendrait jamais seule à réussir dans ce travail. Comme elle avait feint une maladie pour aller à l'infirmerie, et que l'une des infirmières lui plaisait par sa gaieté intarissable et l'espèce de sympathie qu'elle témoignait aux prisonnières, la marquise résolut de confier son secret à cette femme.

Elle n'eut pas plus tôt parlé que la confidente changea de couleur et répondit en termes vagues. Heureusement la marquise n'avait avoué ni le trou pratiqué dans la muraille, ni le nom de ses protecteurs. Elle put donc feindre sans invraisemblance que ses projets étant impraticables, elle y avait renoncé.

— Impraticables? dit la femme, un jour qu'elle avait remis la conversation sur ce sujet ; mais non, vraiment.

— Vous croyez?

— J'en suis sûre... Pour cent louis bien assurés j'attacherais une corde aux barreaux de la salle basse, et avec de bons poignets une prisonnière pourrait descendre.... Il y a vingt-cinq pieds au plus... les mains seront bien un peu écorchées, mais qu'importe?

— Oh!... dit la marquise, qu'à cela ne tienne... Eh bien! les cent louis sont à vous...

Un éclair de joie brilla dans les yeux de l'infirmière.

— Mais, dit-elle, savez-vous bien qu'en prenant ainsi votre liberté vous offensez Dieu?

— Comment cela?

— Et que vous commettez un crime.

— Vous m'épouvantez.

— Sans doute... Dans cette périlleuse descente vous tuerez votre enfant! et je ne voudrais pas avoir à me reprocher...

— Rassurez-vous, ma bonne, s'écria la marquise emportée par sa joie imprudente... Je ne suis pas enceinte... ma grossesse n'est qu'un jeu.

A peine la marquise avait-elle achevé ces mots, que la porte d'un cabinet voisin s'ouvrit, et un vieillard, précédé de deux employés de la maison, parut sur le seuil.

— Vous l'avez entendue, dit-il en désignant la marquise qui chancela et tomba sur un siége. Le témoignage est irrécusable... Vous voyez si elle s'est jouée de la justice nationale!

Félicité avait reconnu Publicola. L'infirmière était sa sœur, qui, placée par hasard depuis quinze jours à la Salpêtrière, avait trouvé l'occasion d'accomplir une vengeance depuis longemps attendue.

Tandis qu'Osselin, bien tranquille sur son sort, cherchait les moyens de se réunir à elle par la fuite ou par l'exil même, la marquise était amenée de la Salpêtrière à la place de la Révolution, et décapitée le 10 germinal an II (avril 1794); elle avait vingt-sept ans, de l'esprit, plus de connaissances et de force d'âme que n'en avaient à cette époque les femmes de la no-

blesse. Nous avons sous les yeux une chanson composée par elle dans sa prison, et une lettre adressée à une amie, qu'elle instruit des principaux traits de l'histoire que nous avons racontée.

A l'époque environ où Osselin fut transféré à Bicêtre, l'accusateur public Fouquier-Tinville faisait conduire à cette prison tous les malfaiteurs détenus précédemment à la Conciergerie pour meurtre et pour vol. Cette population infâme dut faire place aux prisonniers politiques, que la loi des suspects et les nombreuses arrestations commandées par les comités révolutionnaires amenaient chaque jour aux prisons de Paris. On entrait dans l'ère de la terreur. Les lois allaient se taire jusqu'à la paix, devant la nécessité du salut public. A partir de la sombre automne de 1793, les exécutions devinrent plus fréquentes, une partie des anciens colléges ou couvents étaient changés en prisons.

Pendant la première partie de cette sombre époque, seule entre toutes, la maison de Bicêtre conserva sa physionomie habituelle et ses hôtes ordinaires. Le tribunal révolutionnaire, qui levait chaque jour sur chaque prison sa dîme de condamnés, semblait avoir oublié que Bicêtre existât. Il semblait qu'en raison des peines plus ou moins graves dont les prisonniers de cette maison avaient été frappés par les tribunaux ordinaires, la justice du tribunal extra-légal n'eût rien à faire là.

Ce fut un prisonnier de Bicêtre même qui attira sur ses compagnons de captivité l'attention du redoutable comité de salut public. C'était un jeune homme de vingt-neuf ans, nommé Valagnos. Il avait été membre du comité révolutionnaire de la section des Thermes, et l'un des commissaires chargés de

l'équipement des volontaires. Dans ces dernières fonctions, il avait prévariqué, commis des vols nombreux, et pour ce, avait été condamné, en frimaire an II, à douze ans de fers, puis déposé à Bicêtre pour attendre le départ de la chaîne.

Pour cet homme l'exil était plus cruel que la mort. Il voyait se perdre l'espérance de jouir tranquillement du fruit de ses larcins. En vain il avait déposé des sommes considérables chez quelques amis intéressés au silence; une fois déporté, il pouvait craindre d'être dépouillé, car les gens de cette espèce ont des amis assortis à leur humeur et à leurs habitudes.

Ce Valagnos, détenu dans un cabanon, trouva moyen de lier connaissance avec quelques-uns de ses voisins. Mais parmi les compagnons de captivité qu'il cherchait à rallier à sa cause, plusieurs refusèrent de communiquer avec lui. Si Valagnos ne pouvait les voir, il les entendait. Il ne pouvait préciser l'endroit où ils étaient détenus, car les cabanons étaient, on le sait, parallèles, et alignés de sorte qu'on ne pût voir qu'en face de soi à l'ouverture du guichet. Quelques coups frappés d'une façon uniforme, et suivis d'une réponse de même nature adressée à un plancher, firent naître à Valagnos une idée que ce misérable exploita aussitôt.

Nous avons dit qu'il communiquait avec plusieurs prisonniers. Ces malheureux étaient au nombre de sept. Valagnos écrivit au comité révolutionnaire de sa section que si on lui promettait sa grâce il dénoncerait un complot d'évasion formé par ses compagnons de captivité. Mais l'habitude qu'on avait de ces propositions la fit rejeter d'abord. Valagnos écrivit une seconde fois sans se décourager, et donna quelques détails.

— C'était, dit-il, un plan d'évasion facile à exécuter quand

la chaîne serait en route. Des amis devaient arriver au secours des condamnés, dissiper l'escorte, etc. Valagnos ne mentait point tout à fait, car il avait deviné au nombre des coups frappés sur le plancher le sens de ce langage *du bâton*, que parlent, qu'ont parlé, que parleront infailliblement tous les prisonniers de tous les pays... et qui consiste à frapper autant de coups qu'il en faut pour représenter le chiffre qu'occupe la lettre dans l'alphabet.

La chaîne devait partir le 8 messidor suivant. Il était urgent de décider quelque chose. Valagnos insista, et Barrère, ainsi que Robespierre, renvoyèrent la dénonciation au commissaire des administrations civiles, police et tribunaux. De là, elle parvint à la commission de la marine et des colonies.

Sur cet avis, Lanne, adjoint à la commission de la police et des tribunaux, se transporta à Bicêtre pour y interroger Valagnos, et savoir de sa bouche les détails de la conspiration. Celui-ci, enchanté de l'importance qu'il venait d'acquérir, dénonça tous ses voisins, fournit pour témoins les brigands ses confrères, avec lesquels il était en relation, et deux jours après un arrêté du comité de salut public traduisit au tribunal révolutionnaire seize prisonniers de Bicêtre prévenus de conspiration. Cet arrêté portait en outre :

« Le comité de salut public... autorise au surplus les commissions... à traduire au tribunal révolutionnaire *tous autres individus* détenus dans ladite maison de Bicêtre, qui seront prévenus d'avoir pris part au complot. »

Le lendemain, Lanne retourna à Bicêtre, accompagné de Fouquier-Tinville ; des gendarmes faisant le service des tribunaux les escortaient.

Ce dut être un moment de terreur indicible pour les prisonniers, quand on apprit dans Bicêtre l'arrivée de ces terribles visiteurs. Un bureau fut dressé dans la cour. Fouquier-Tinville et Lanne y prirent place ainsi que deux autres commissaires, et tous les prisonniers furent conduits tour-à-tour devant eux pour subir un interrogatoire. Les condamnés aux fers furent préalablement déferrés; les questions furent simples, courtes, et les juges firent leur liste.

Osselin, prudent comme tous ceux qui ont subi les vicissitudes de la fortune, avait par son silence, ses allures modérées, ses maladies fréquentes, effacé autant que possible le bruit de son nom et de sa vie. Il attendait impatiemment le départ de cette chaîne qui lui procurerait enfin la liberté, la vie, loin de ses ennemis, dont il redoutait toujours quelque funeste retour.

Dans la visite il étonna même Fouquier-Tinville, qui ne soupçonnait pas la présence de l'ancien conventionnel au milieu de ces bandits. L'accusateur public remarqua combien avait été sage la conduite de ce malheureux; pas un rapport, pas une note. Osselin semblait être l'ombre non-seulement de ce corps jadis plein d'élégance et de vigueur, mais l'ombre aussi de cette intelligence brillante et active. Il n'était plus à craindre, on pouvait l'épargner.

Fouquier, revenu à Paris, dressa donc une liste de trente-trois individus choisis parmi les prisonniers, et l'envoya le même jour, 26 prairial, à dix heures et demie du soir, à Lanne, avec cette lettre :

« L'accusateur public près le tribunal révolutionnaire, au
» citoyen Lanne, adjoint de la commission des administrations
» civiles, police et tribunaux.

Paris, 26 prairial an II.

« Citoyen, ci-joint l'état des prévenus trouvés dans notre » opération faite aujourd'hui à Bicêtre. Je t'invite à me faire » passer demain à dix heures ou à onze heures au plus tard » toutes les pièces de cette affaire, notamment les arrêtés.

» Salut et fraternité.

» *Signé* : A. L. FOUQUIER-TINVILLE. »

Lanne, qui s'était pourvu d'un arrêté en blanc de la commission, y remplit sur-le-champ les trente-trois noms qui lui étaient fournis par Fouquier; quatre autres leur furent adjoints, et le 28 prairial, les gendarmes, avec un commissaire, venaient appeler dans les corridors de Bicêtre ceux dont le tribunal révolutionnaire allait prononcer l'innocence ou la culpabilité.

Osselin, renfermé dans sa cellule, entendit crier les verrous, et retentir les voûtes du nom des incriminés. Il avait trop l'usage des formes judiciaires, même étranges comme celles de l'époque, pour ignorer que chaque nom de prévenu serait deux heures plus tard un nom de condamné à mort, et le soir même un nom de supplicié. On peut juger du frisson qui parcourut ses membres, tant que dura le funeste appel. Enfin, la voix du commissaire cessa de retentir; les portes se refermèrent, Osselin était sauvé.

Les trente-sept comparurent ensemble, furent condamnés ensemble, et exécutés le jour même pour fait de conspiration.

Cependant Valagnos n'avait pas recueilli de sa dénonciation tout le bénéfice qu'il en attendait. On l'avait seulement mis dans une chambre à part avec les brigands dont le témoignage avait confirmé ses infâmes délations. L'administrateur de police, Dupaumier, ancien bijoutier, envoyé à Bicêtre par

et n'y reconnaissez-vous là qu'une habileté peu commune?

— Mais, dit Dupaumier, nous avons eu déjà beaucoup de peine à trouver les trente-deux noms de la nouvelle liste.

— Vous avez oublié le chef, l'âme de l'entreprise : Osselin, le fameux Osselin est à la tête du complot.

— Lui! un homme qui ne communique jamais avec personne, qui ne parle jamais au geôlier... qui n'écrit jamais... et qui passe tout son temps à dormir?

— Il a des voisins.

— Sans doute; mais ils sont inoffensifs comme lui. C'est le jeune Descharmes, un enfant de dix-neuf ans...

— Oui, parlons-en! le bâtard d'un Sillery! un raffiné ci-devant, une jeune vipère qui n'attend que le soleil pour mordre! Et puis il y en a d'autres avec eux!

— L'autre voisin est l'abbé Senlis, qui marmotte son bréviaire toute la journée.

— Croyez cela! C'est l'ancien vicaire de Saint-Louis-en-l'Ile. Tous ces gens-là se sont connus dans le monde. Je le sais, moi qui les ai fréquentés autrefois. Eux tranquilles! eux innocents! Ce sont les plus redoutables.

— Alors tu les dénonces, citoyen Publicola?

— Moi, et tous les citoyens de la chambre des amis de la patrie, nous nous dévouons encore cette fois pour le salut de la nation.

Dupaumier présenta la liste à l'administration de police, qui saisit Fouquier de l'affaire. Fouquier avait écarté le nom d'Osselin, Lanne le rétablit avec celui des deux autres suspects.

Encore un jour et Osselin allait renaître à la vie. Il se croyait

oublié. Toute la tourmente des mois passés avait grondé sur sa tête sans l'atteindre. Le lendemain 8 messidor, par un temps pur que présageait l'été le plus doux, la chaîne devait partir. Osselin, conduit au bagne, se confondait avec les autres criminels, et abritait sous la livrée du crime cette fatale célébrité qui eût pu attirer sur lui l'attention du gouvernement. Quelquefois l'homme le plus défiant sourit à la fortune, et respire comme s'il était sûr de son lendemain. Le malheureux, qui ne voyait pas d'obstacles sur la route, ne pouvait-il pas se croire arrivé au but?

Il était deux heures de l'après-midi. Les prisonniers venaient de dîner. Osselin entend refermer les portes. C'en est fait de son dernier nuage d'inquiétude; les portes ne se rouvriront plus que le lendemain, et le lendemain, c'est le salut! Tout à coup, à l'étage supérieur, des bruits singuliers réveillent sa défiance, quelques portes crient sur leurs gonds, des pas pesants et nombreux font gémir l'escalier de bois qui descend aux cabanons; enfin la porte même de ce corridor s'ouvre, et une voix retentit : c'est un appel de prisonniers.

Osselin se lève; il écoute; une sueur froide inonde son front: vingt-cinq détenus ont été successivement emmenés.

— Decharmes! crie la voix.

Et un geôlier vient ouvrir le cabanon voisin de celui où Osselin respire à peine.

— Senlis! continue la voix.

Le cabanon de gauche s'ouvre aussi, et un homme en sort avec un profond soupir. Puis un silence qui paraît éternel.

— Osselin! dit le commissaire.

Ce nom vibre aux oreilles du malheureux avec l'éclat de cent

trompettes terribles : il se trouble... il chancelle... Déjà sa porte a été ouverte, il est dans le corridor; il marche avec un instinct purement machinal. La liste est close bientôt après, et les accusés sont conduits par une force armée considérable au milieu de la cour, où des charrettes les attendent.

L'air, la vue de plusieurs spectateurs, le sentiment de dignité naturel à l'homme supérieur, ont rendu Osselin calme et réfléchi. Il regarde tous les spectateurs que son nom attire sur son passage; et les voyant immobiles, dans l'attitude de l'indifférence ou de la stupeur :

— Vous me regardez, leur dit-il en souriant, comme les moutons regardent leurs semblables qu'on mène à la boucherie C'est notre tour aujourd'hui : demain ce sera le vôtre.

— Il paraît que tu prends bien la chose, citoyen, dit une voix cassée à deux pas d'Osselin; tant mieux!

Osselin regarda son interlocuteur; et voyant un petit vieillard aux yeux caves et dévorés d'un feu sombre :

— Pourquoi m'affligerais-je? dit-il. Je suis innocent, et je le prouverai au tribunal. Vous affligerez-vous demain quand on viendra vous prendre aussi?

— On ne me prendra pas, répondit le vieillard à Osselin, qui cherchait à se rappeler un souvenir confus, celui de ce visage étrange qu'il avait aperçu quelque part, sans pouvoir y appliquer le nom de l'homme.

— Alors vous êtes plus heureux que moi, citoyen; mais, croyez-moi, votre bonheur n'est pas encore complet.

— Il le sera demain soir, répliqua l'autre; j'en ai déjà goûté la première moitié le 10 germinal de cette année.

— Pourquoi cela? demanda Osselin, qui se sentait attiré par

une avide curiosité vers cet homme dont la vue lui causait une impression douloureuse

— Parce que, citoyen, c'est ce jour-là que la marquise de Chary a été guillotinée sur la place de la Révolution.

Osselin poussa un cri terrible, et regarda autour de lui avec une suppliante inquiétude.

— Hélas! ne le saviez-vous pas? lui dit à l'oreille le vicaire Senlis.

Osselin était un homme plein d'énergie dans les moments désespérés. Ce ne fut donc pas sans une résistance énorme que se brisèrent en lui la seule vertu, la seule espérance, la seule religion qui l'eussent soutenu jusqu'à ce jour suprême. Il se tordit les mains dans une désolation farouche; et sans regarder autour de lui, pour ne pas rencontrer l'affreux sourire de Publicola qu'il venait de reconnaître, il monta sur la charrette à la place désignée.

Partis de Bicêtre vers trois heures après midi, les accusés arrivèrent le soir aux portes de la prison Égalité, située rue Saint-Jacques, dans les bâtiments de l'ancien collége du Plessis et Louis-le-Grand. Pendant ce trajet, Osselin se trouva placé à la droite du jeune Decharmes-Sillery, qui, avec l'inépuisable confiance de son âge, s'efforçait de prouver à son voisin combien il serait facile d'établir devant le tribunal révolutionnaire leur non-participation à des complots qui n'avaient jamais existé.

Osselin, la tête baissée, l'œil fixe, entendait sans écouter. Il ne répondit rien. Le jeune homme respectait sa douleur, mais essayait de l'amener à faire une déclaration identique à la sienne. Lorsque les charrettes furent arrivés dans la cour de la

prison Égalité, avant de descendre de charrette, Sillery répéta sa phrase.

— Du courage, du sang-froid, du bon sens, et nous leur échapperons!

— Je sais bien un moyen de leur échapper, répliqua Osselin...

Et ce fut tout; car au moment où le jeune homme se préparait à recueillir une parole si précieuse, les guichetiers, se jetant au milieu d'eux, les séparèrent.

— Ah! vous complotiez encore! dit l'un d'eux.

Sillery envoya un adieu amical à Osselin, qui, retombé dans sa morne impassibilité, se laissa conduire ou plutôt traîner au fond d'un cachot. Son nom, sa renommée, son ancienne position, le rendaient non pas intéressant, mais redoutable. On le traita donc plus mal que les autres, qui furent disséminés, faute de place, dans les cours, dans les escaliers ou les corridors.

— Une nuit, leur dit-on, est si vite passée!

Le lendemain de bon matin, tous les geôliers, répandus dans la maison, appelaient çà et là les prisonniers de Bicêtre pour les charger sur les charrettes qu'on allait diriger vers le tribunal révolutionnaire. Avant de faire l'appel, on compta les prisonniers : il en manquait un.

Sillery et Senlis avaient regardé autour d'eux à plusieurs reprises sans voir Osselin.

— Son moyen était bon, pensa le jeune homme. Que n'a-t-il pu m'en faire part! je serais en liberté comme lui, à cette heure.

—Trente-quatre! trente-quatre! répétait le chef de l'escorte;

il m'en faut trente-cinq..... Ah! voilà mon dernier! s'écria-t-il en saisissant un jeune homme qui s'était avancé vers les prisonniers et leur adressait quelques consolations.

— Moi! dit l'inconnu; mais je suis de la maison.

Le chef d'escorte se mit à rire.

— Eh bien, tu changeras de maison, dit-il..... nous allons à la Conciergerie.

— Du tout! du tout! s'écria le jeune homme en se débattant; je suis prisonnier ici, et je ne veux pas aller autre part sans jugement...

— Tiens! pourquoi es-tu donc dans cette cour? demanda le chef d'escorte de plus en plus railleur.

— Parce que, continua le jeune homme en luttant de toutes ses forces et en poussant un cri d'effroi, parce que M. Haly, le concierge, m'a accordé la liberté des cours; interrogez-le, vous verrez si je mens...

Aux cris du malheureux, le concierge accourut et certifia ce qu'il avait avancé.

— Ma foi, tant pis! dit le chef d'escorte... il y est, qu'il y reste.

— Je veux mon prisonnier! cria Haly furieux.

— Et moi, je veux mon total de trente-cinq... Allons, citoyen concierge, retournez à vos affaires et ne me troublez pas dans mes opérations.

— Mon prisonnier! criait Haly, outré de colère.

— On vous le renverra s'il est à vous, citoyen concierge, continua le chef d'escorte; dirait-on pas que la justice du tribunal révolutionnaire est une justice aveugle... est-ce qu'il n'y

en a pas pour tous? ajouta-t-il avec un gros rire... Allons, mon petit citoyen, sur la charrette!...

Cependant Haly et le jeune homme s'épuisaient en cris, en protestations. L'un des geôliers se frappa le front tout à coup.

— Hé! cria-t-il aux charretiers; doucement! holà! citoyens! un moment, s'il vous plaît! J'avais oublié que le trente-cinquième prisonnier est enfermé au cachot 8. Ah! mordieu! j'allais faire de là belle besogne!...

Le jeune homme fut mis en liberté sur-le-champ, et Haly s'en empara comme d'un trésor recouvré. Bientôt après, on vit revenir le geôlier ses clefs à la main. Il était fort pâle, et s'essuyait le front d'un air effaré.

Il parla tout bas au chef de l'escorte, qui pâlit à son tour, et ayant réfléchi quelques moments, commanda que deux hommes escortassent le geôlier jusqu'au cachot d'Osselin. Pendant ce temps, les charretiers, pressés de partir, s'emportaient en imprécations à propos de ce retard, et les prisonniers se regardaient avec surprise, en attendant le dénouement de la scène.

Ce ne fut pas long; les trois hommes apparurent au fond de la cour, portant sur leurs bras Osselin déjà roidi. Derrière lui, à chaque pas des geôliers, la terre se rougissait d'une trace de sang.

Osselin, sans espoir, sans avenir désormais, avait arraché un clou du mur de son cachot, et se l'était enfoncé dans la poitrine. A la vue de cet horrible spectacle, le chef de l'escorte et les guichetiers tinrent conseil pour savoir ce qu'il convenait de faire : on agita plusieurs questions, excepté celle d'appeler un chirurgien.

Un des prisonniers voulut arracher le clou de la blessure,

pour finir l'agonie du malheureux; mais Haly s'y opposa formellement, sous prétexte qu'il serait responsable de cette mort, tandis que là-bas, disait-il en étendant la main dans la direction du palais de Justice, ils feraient d'Osselin ce que bon leur semblerait.

— Et puis, ajouta-t-il philosophiquement, ce n'est pas pour durer.

Alors, malgré les soupirs et les gémissements que des douleurs atroces arrachaient au blessé, malgré la fureur et les malédictions des prisonniers un moment détournés des souvenirs de leurs propres maux par la souffrance de leur compagnon, quatre hommes hissèrent Osselin sur la charrette et l'attachèrent aux ridelles. Le convoi funèbre descendit ensuite au grand trot la longue et fangeuse rue Saint-Jacques.

A huit heures à la Conciergerie, à dix devant le tribunal révolutionnaire, les trente-cinq accusés prenaient place dans la salle de la Liberté, sur les bancs qu'on appelait les *gradins de Fouquier*. Osselin, apporté à l'audience sur un brancard, occupait le fauteuil, c'est-à-dire le siége en avant, réservé à celui qu'on regardait comme le principal accusé. Les juges étaient Naulin, vice-président, Deliége et Garnier Launay. Parmi les jurés, au nombre de neuf, siégeait Vilate, jeune homme de vingt-six ans, qui périt plus tard avec Fouquier-Tinville. Liendon occupait le siége de l'accusateur public. Osselin était si fort affaibli par la perte de son sang et par la souffrance, qu'il ne pouvait se faire entendre. Il fallut que le président descendît de son siége, et vînt près de lui recueillir ses réponses.

Les trente-cinq accusés étaient tous des individus *politiques* ou non, condamnés à diverses peines afflictives ou infamantes,

ce qui motivait leur séjour à Bicêtre, et ce jour même ils devaient partir au bagne avec la chaîne.

Tous furent condamnés à mort, convaincus, dit l'arrêt, « de
» s'être rendus les ennemis du peuple, en complotant même
» dans la maison de justice, où les avait fait enfermer leur con-
» duite criminelle, — formant le projet de forcer la garde de
» cette maison, ainsi que les portes; — se réunir aux agents de
» Pitt et de la faction de l'étranger, répandus dans Paris, se por-
» ter à la Convention, et singulièrement aux comités de salut
» public et de sûreté générale, en égorger les membres les plus
» marquants, *leur arracher le cœur, le faire rôtir et le manger*,
» s'emparer des postes du Pont-Neuf, l'Arsenal et autres, et
» enfin livrer Paris aux horreurs du pillage, de l'assassinat, de
» l'incendie, pour servir l'infâme faction de l'étranger et réta-
» blir la royauté. »

Osselin entendit cet arrêt sans bouger de sa place et sans faire une seule observation. Il songeait à tous les arrêts qu'il avait demandés contre d'autres; il songeait à l'amie dont la sûreté lui avait imposé tant de sacrifices. Il n'eut pas même la joie de rendre le dernier soupir à l'endroit où était morte sa maîtresse, et il expira au moment où la charrette qui le conduisait avec Sillery et Senlis arrivait à la barrière du Trône, dite *barrière renversée*.

— Ce pauvre homme, dit le jeune Sillery à l'abbé Senlis, en voyant Osselin roide et sanglant à ses côtés; il a payé bien cher les dix minutes qu'il gagne sur nous. Il appelait cela un moyen d'échapper... triste moyen, n'est-ce pas, monsieur l'abbé?...

— Et c'est un suicide! répondit le prêtre.

— Hélas ! mon frère, pardonnez à cette pauvre âme désolée : elle voulait rejoindre plus vite une autre âme...

— Heureux celui qui meurt dans le Seigneur, répondit le prêtre d'une voix sombre en se recueillant avant de monter l'escalier fatal.

Les trente-cinq cadavres furent inhumés immédiatement après l'exécution, en un lit de chaux vive, dans un terrain dépendant de l'ancien couvent de Picpus.

Osselin n'avait pas quarante ans. Si nous sommes entrés dans quelques détails sur cet homme, dont le nom est presque oublié de nos jours, c'est que l'histoire de sa vie et de sa mort offre un enseignement utile. En lui se personnifie toute une classe d'hommes, malheureusement trop nombreux, qui se lancèrent dans la révolution en aveugles, et sans autre mobile qu'un intérêt personnel ou qu'une haine privée. Dépourvus du savoir-faire qui conduit au but l'intrigant, du sentiment du devoir qui fait les martyrs et les bonnes renommées, ces caboteurs étourdis disparurent sans gloire dans les vastes tempêtes qu'ils avaient soulevées, n'ayant su ni briller par le succès de leur trahison, comme Talleyrand et Fouché, ni purifier leur vie, et sanctifier leur mort par un généreux dévouement, comme Lebas, qui voulut mourir avec Robespierre.

Le 9 messidor, Bicêtre avait repris sa physionomie triste et taciturne, mais une terreur profonde pesait encore sur cette maison, séjour éternel, comme on le voit, de douleurs et d'épouvante. Au moindre bruit de roues et de portes, les prisonniers croyaient voir arriver les charrettes et recommencer l'appel. Déjà le 7 messidor, jour du départ d'Osselin, un vieillard de soixante-dix-neuf ans, nommé Bajat, avait offert une preuve

terrible des effets de cette épouvante. Le malheureux s'était ouvert le ventre avec son rasoir, après avoir jeté dans la fosse d'aisance sa bourse, sa montre, et les divers objets qu'il possédait.

Environ trois semaines après ces événements, Bicêtre fut de nouveau le théâtre d'un essai de guillotine perfectionnée. Mais, comme nous l'avons dit, ni le docteur Louis, ni Guillotin, n'assistaient à l'épreuve. Le premier était mort depuis deux ans; le second, détenu comme suspect dans une des prisons de Paris, s'attendait à faire d'un jour à l'autre sur lui-même l'expérience de son mécanisme homicide.

Il s'agissait pour cette fois d'un progrès dans l'art de tuer. Le couperet mécanique, perfectionnement ingénieux d'une hache aux mains du bourreau, ne suffisait plus à la rude besogne du nivellement révolutionnaire. Un mécanicien nommé Guillot, demeurant rue des Sept-Voies, proposa au comité de salut public le modèle d'une guillotine à neuf tranchants; mais l'essai ne réussit pas, et la mise en œuvre de cette machine fut ajournée.

Le 9 thermidor arriva, et le projet fut abandonné. Désormais on croyait pouvoir se contenter d'une seule hache. Mais le mécanicien qui s'était endetté pour mener à bien sa terrible invention, tomba dans la misère, et fabriqua de faux assignats. Il fut découvert, condamné à mort, et périt sous le fer de la guillotine à un coup. Guillot n'eut pas le temps de développer Guillotin.

VII

BICÊTRE SOUS LA RÉPUBLIQUE, L'EMPIRE, LA RESTAURATION ET DEPUIS 1836.

Poissey. — L'abbé Fournier. — Cadoudal et ses aides de camp. — Évasions et massacre en 1806. — Hervagault, le faux Louis XVII. — Le comte de Sainte-Hélène. — Contrafatto. — Molitor. — Un départ de chaîne. — Galériens, — Condamnés à mort. — Réflexions générales. — Bicêtre en 1845.

Nous devons à la découverte toute fortuite d'une brochure fort rare, de connaître le nom et les aventures d'un malheureux prisonnier de Bicêtre, dont nous allons raconter l'histoire (9).

Il descendait de l'illustre et infortuné baron de Goërtz, gentilhomme suédois, décapité à Stockholm, après la mort de Charles XII, dont il était le favori. Orphelin de bonne heure, et maître à dix-huit ans d'une fortune honnête, il se laissa entraîner aux goûts dispendieux qui devaient amener bientôt sa ruine, et affaiblir son âme destinée à supporter de si cruels revers. Quelques talents et un jugement rempli de délicatesse le sauvèrent momentanément; il fut choisi par le commerce de Lyon pour présenter à la cour de Louis XVI et faire recevoir les dessins les plus nouveaux des fabriques. Dans un voyage à Marseille, un duel qu'il eut avec un Italien, à la suite d'une partie de plaisir, le précipita dans cette longue suite d'infor-

tunes où depuis s'est épuisée sa vie. Il blessa dangereusement son adversaire, qui mourut quinze jours après de ses blessures. L'affaire fut présentée de telle sorte au parlement d'Aix, que Foissey fut condamné à mort par cette juridiction. Mais il obtint des lettres de grâce du roi, et une commutation de la peine capitale en une détention perpétuelle. Conduit d'abord au château d'If, avec 1,200 livres de pension, puis à Saint-Pierre le Canon, avec une pension de 300 livres, il fut enfin amené de la Provence à Bicêtre, avec une rente de 200 livres aux frais de sa famille.

A peine arrivé dans cette maison, il comprit que le seul moyen d'adoucir sa captivité était de travailler sans relâche. Il fut enfermé dans un cabanon, sans permission de sortie, et ce fut là qu'il composa plusieurs ouvrages importants. Un de ses amis les plaçait à Paris et à la cour. Cet ami joua le rôle d'éditeur pendant toute la captivité de Foissey, rôle beaucoup plus lucratif que celui de l'auteur, sans compter l'amour-propre satisfait et la liberté. Car Foissey ne pouvait signer ses ouvrages et n'en connaissait pas le prix. Foissey vécut plus largement dans sa prison qu'un détenu ordinaire, mais l'ami s'enrichit, et passa pour un homme de haute portée.

Depuis 1784, Foissey avait lié connaissance avec Masers de Latude. Ils avaient présenté de concert au gouvernement, lors du siége de Gibraltar, un projet de batteries flottantes incombustibles, une pompe foulante et aspirante qui (d'après la brochure que nous citons) valut à Latude le suffrage de l'Académie Française et l'aida pour obtenir sa liberté.

Foissey, lui, se fût bien passé du suffrage de l'Académie; quant à la liberté, c'était autre chose. Il la préférait, dit-il, à

des chaînes d'or. Son ami, pendant douze ans, le leurra d'espé rances chimériques, et, comme le geai de la fable, après s'être paré des plumes du paon, il ne voulait pas risquer de perdre sa parure. Aussi ne fit-il pas la moindre démarche en sa faveur. Enfin la révolution amena l'abolition des ordres du roi, lettres de cachet, de grâce, etc., et toutes les maisons de force furent ouvertes, comme nous l'avons dit, aux détenus victimes du bon plaisir.

Mais Foissey n'eut qu'une liberté provisoire : d'abord on lui permit la promenade dans les cours, puis de fréquents voyages à Paris pour ses affaires, à charge de rentrer chaque soir à Bicêtre, enfin il lui fut permis de prendre un logement à Paris, à condition qu'il se représenterait chaque fois qu'il en serait requis.

Libre de fait, il se mit ardemment au travail : c'étaient quelques écrits d'économie politique et commerciale. Il vendait lui-même ses ouvrages et voyageait pour les placer avantageusement. Puis, de retour à Paris, il reprenait sa tâche et son obscurité ; car, bien qu'on lui eût offert souvent des emplois, il savait que l'horrible séjour de Bicêtre souille même l'innocent, et qu'à peine serait-il en vue, ce préjugé surgirait contre lui et l'accablerait.

Néanmoins il fallait vivre. Foissey accepta une place dans l'administration des subsistances sous les ordres de Proly. Mais Proly fut guillotiné, et Foissey, incarcéré comme suspect, resta onze mois à Bicêtre. La chute de Robespierre le sauva encore une fois ; il prit un logement ignoré derrière les Gobelins, essayant de se faire oublier du monde entier. Trois ans s'écoulèrent, et, sans autre prétexte qu'une dénonciation anonyme, il

fut arrêté, le 1er avril an v, conduit au bureau central, et seize jours après à Bicêtre, comme un homme couvert de tous les crimes.

Il réclama, et le ministre de la justice lui fit la réponse suivante :

« Le ministère de la justice au concierge de la maison dite de » Bicêtre.

» Vous voudrez bien, citoyen, prévenir le nommé Foissey que » j'ai reçu sa pétition. Vous lui ferez observer qu'il n'est pas » fondé à se plaindre de l'exécution des lettres qui ont commué » la peine prononcée contre lui en celle d'une détention per- » pétuelle, puisqu'elle est à son avantage. Le jugement portant » condamnation à mort subsisterait dans son entier, il serait » irrévocable, il devrait être exécuté, si l'on considérait les » lettres de commutation comme annulées.

» Salut et fraternité.

» Lambreth. »

Plus tard, à de nouvelles réclamations adressées à Cambacérès, l'année suivante, 19 vendémiaire an viii, le prisonnier reçut la réponse suivante :

Bureau criminel,
N° 2199. D. D. LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

« Le ministre de la justice au concierge de la maison dite de » Bicêtre.

» Vous informerez, citoyen, le nommé Foissey, détenu dans » la maison confiée à votre garde, que j'ai reçu la pétition du » 5 de ce mois, et que je pense, comme mon prédécesseur, » qu'aucune des dispositions du Code pénal réclamé par lui » n'est applicable au cas où il se trouve. Les lettres qui ont

» commué sa peine ne pourraient être attaquées sans faire re-
» vivre le jugement dont elles ont pris la place.

» Salut et fraternité.

» *Signé :* CAMBACÉRÈS. »

Sous le consulat, le malheureux réclamait encore et espérait toujours. Il n'est pas sans intérêt de voir cette rigoureuse application de la justice dans un temps où les perturbations politiques avaient sauvé tant de coupables.

Il en fut de même de l'abbé Fournier, qui, pour avoir prêché la passion avec des allusions trop claires au sort de Louis XVI, fut arrêté par ordre du préfet de police Dubois, et jeté à Bicêtre dans un cabanon, au milieu des fous. On l'avait rasé, revêtu de la camisole de force, et, dans cet état, l'abbé Fournier, par sa contenance, par ses discours pleins de sagesse, s'était fait respecter et obéir des fous les plus dangereux, les plus déraisonnables.

Comme ses amis avaient réussi à découvrir le lieu de sa détention, et sollicitaient activement pour lui, le préfet de police le fit, au bout de dix jours, transférer à la citadelle de Turin. Le cardinal Fesch obtint son élargissement en 1804, et l'emmena à Lyon, où l'abbé Fournier recommença ses prédications sans fiel et sans timidité. Peu de temps après, son protecteur le fit nommer chapelain de l'empereur Napoléon, et, en 1806, il était évêque de Montpellier. M. de Beausset racontait à ce sujet que Napoléon regrettait souvent de s'être laissé tromper si cruellement par la police sur le compte de ce respectable ecclésiastique, auquel depuis il s'attacha maintes fois à prouver son affection et son estime.

Dans les affreux cachots blancs conservés à Bicêtre, furent

enfermés, après leur condamnation, Georges Cadoudal et ses aides de camp, dont on lira l'affaire détaillée dans notre *Histoire du Temple*. Ces cachots furent supprimés en 1814 et remplacés par d'autres, parce que le bâtiment sous lequel ils s'étendaient fut concédé à l'hospice.

En 1806, plusieurs tentatives d'évasion eurent lieu. La prison était encombrée de prisonniers politiques dont les noms sont encore un secret aujourd'hui. A la dernière de ces tentatives, que les geôliers appelaient des révoltes, plusieurs prisonniers réussirent à monter sur les toits de la maison, de là quelques-uns gagnèrent les champs; un d'eux se sauva, un autre fut tué, tout le reste, poursuivi par la garde, les paysans et les geôliers, fut ressaisi en moins d'une heure. On raconte le trait suivant, que nous rapportons d'après quelques historiens, sans avoir pu l'éclaircir par nous-mêmes : Le prisonnier d'État D... était assis au haut d'un bâtiment de la prison qui a cinq étages; les soldats le couchant en joue du côté de l'église, il cria qu'il se rendait, et le curé de Bicêtre les arrêta en criant : « Ne tirez pas, il se rend. » Les soldats abaissèrent leurs armes; soudain un féroce guichetier, se glissant par une lucarne à côté du prisonnier, le précipita d'un coup de pied dans les reins, et il tomba du haut du toit dans la cour, où il se broya la cervelle.

Un autre prisonnier, B..., était malade dans son cabanon et n'avait aucunement participé à cette vaine tentative. On l'accusa d'avoir trempé dans la précédente. Il fut arraché de son lit, frappé dans l'estomac à plusieurs reprises avec la pointe d'une barre de fer qui sert à sonder les barreaux. Il en mourut le troisième jour.

Dans une semblable circonstance, lorsque l'on eut replongé

dans les cachots les prévenus d'évasion, lorsqu'on les eut chargés de chaînes, des porte-clefs descendirent la nuit dans ces antres, et assommèrent à coup de nerf de bœuf les malheureux sans défense. Souvent, dans les temps de calme, lorsque les détenus s'abritaient en cas de pluie sous les auvents, on les chassait à coups de fouet. Le régime de Bicêtre, sous l'empire, était horrible, et l'on y parle encore d'un vieillard de soixante-seize ans, ancien capitaine de navire, qui renfermé par mesure de haute police, et condamné au cachot pour une légère infraction à la discipline, eut les pieds gelés pendant la nuit. Le lendemain, on le transporta au greffe. Ses jambes avaient enflé d'une façon hideuse; la chaleur du poêle, près lequel on l'avait placé, fit crever la peau et jaillir une grande quantité d'eau sur le plancher. Plusieurs autres détenus eurent également les pieds gelés au cachot, à tel point qu'ils se détachaient à l'infirmerie, et demeuraient dans les mains du chirurgien.

C'est pour cela que le docteur Pariset disait en 1819, dans son rapport au conseil des prisons : J'ai vu Bicêtre à deux époques; dans l'une c'était l'enfer des poëtes; dans l'autre c'est un couvent.

En 1812, mourut au mois de juin, à Bicêtre, Jean-Marie Hervagault, fils d'aventurier, qui avait pris le nom de Charles de Bourbon (Louis XVII), et revendiquait l'héritage de Louis XVI.

Il fut établi que cet Hervagault, né le 20 septembre 1781, état fils légitime de Jean-François Réné Hervagault, tailleur d'habits, et de Nicole Bigot.

Cet imposteur avait parcouru d'abord le département de la Manche, et, arrêté à Cherbourg, il s'était dit tantôt fils de

madame de Lavaucelle, tantôt fils du prince de Monaco; d'autres fois le fils du duc d'Ursel. Traduit devant le tribunal de Bayeux, il avait été rendu à ses parents. A Laval, introduit chez mademoiselle Valon Lacombe, il s'était donné pour un seigneur émigré rentré. A Méry, près Châlons, il avait pris le nom de M. de Longueville fils. Enfin, ce fut dans la maison d'arrêt de Châlons qu'il se fit passer pour le dauphin enlevé secrètement du Temple.

L'aventurier, profitant de la crédulité de quelques bonnes âmes, avait réussi à se former une espèce de cour, qui lui rendait tous les respects et tous les soins réservés autrefois aux membres de la famille royale. Le fils du tailleur cherchant à se faire roi de France, était une contre-partie tristement bizarre du malheureux dauphin que Simon le cordonnier cherchait à faire savetier.

Poursuivi rudement par le ministère public, bien que la défense opposât qu'il n'y avait contre Hervagault ni plaignant ni dénonciateur, le fils du tailleur de Saint-Malo fut condamné par le tribunal criminel en quatre années d'emprisonnement, comme étant coupable d'escroquerie en récidive.

Nous renvoyons les lecteurs qui désireraient connaître à fond les métamorphoses et travestissements d'Hervagault, à un roman historique intitulé : *Le faux Dauphin, ou Histoire d'un Imposteur se disant fils de Louis XVI*, par Alphonse B... Paris, Lerouge, an XI (1803). Quant à nous, en fait d'impostures expiées à Bicêtre, nous avons préféré raconter au long celles qu'on va lire.

Au mois de septembre 1805, vers le soir, un homme qui s'était tenu abrité tout le jour sous une roche écartée, à deux lieues de Toulon, et sur le rivage même de la mer, vit arriver

une frêle embarcation, dont le patron déposait le chargement à terre dans une crique. Il sortit de sa retraite, après avoir cherché à n'être pas aperçu, proposa un marché au patron, qui, en échange de quelques pièces d'or, consentit à le prendre sur son navire.

Le patron était Espagnol, et se rendait en Catalogne. Peu scrupuleux, comme un contrebandier qu'il était, il ne s'informa point de la cause qui forçait son passager à fuir précipitamment sans passe-port et sans bagage. Il lui raconta seulement, pour essayer d'obtenir quelques renseignements, que le matin, en louvoyant pour attendre le soir, il avait entendu tirer trois coups de canon dans la direction des bagnes.

— C'est possible, répondit l'inconnu.

Et ce fut tout. On mit à la voile. Le vent était bon, le navire fin voilier. On marcha cette nuit même avec tant de rapidité, que le lendemain, au point du jour, l'inconnu poussa un soupir de satisfaction en s'apercevant que la côte de France n'apparaissait plus même comme une ligne plus pâle à l'horizon de la mer.

Bientôt le navire débarqua heureusement en Catalogne. L'inconnu, grâce à une connaissance suffisante de la langue espagnole, avait lié amitié avec les quatre hommes de l'équipage. On causa de part et d'autre. L'inconnu questionnait beaucoup; les matelots, alléchés par quelques promesses, racontaient sans se faire prier.

La Méditerranée a parfois des flots si doux qu'ils laissent la vue planer de loin sur la côte, comme si l'œil glissait sur la surface unie d'un lac. L'inconnu se fit désigner les maisons les plus apparentes de la plage sur laquelle on allait aborder. Il se

mit au courant des mœurs et des localités, retint plusieurs noms. N'était-il pas naturel qu'il prît des renseignements sur un pays dans lequel il voulait passer sa vie? On lui donna tous les renseignements qu'il désira.

C'était un homme de vingt-huit à trente ans, robuste, plutôt beau que laid, mais beau vulgairement. Sa physionomie intelligente et mobile savait forcer la sympathie des plus réservés. Les matelots, ses nouveaux compagnons, le chérissaient déjà comme un bon vivant, au poignet de fer, à la main prodigue. Ils le regrettaient en le débarquant.

Il pénétra dans l'intérieur des terres, et arriva près d'une ville située à quelques lieues de la mer. Il faisait beau; la route était charmante, des grenadiers à la feuille rougie, des sycomores au vert argenté, traçaient de larges ombres sur un gazon fin et humide. Un petit ruisseau coupait ce gazon, et allait traverser un large champ de fraises embaumées. Notre homme s'arrêta, but de l'eau, mangea des fraises, et se restaurait ainsi pour reprendre sa route, quand un gémissement frappa son oreille.

Il vit, seule sur le chemin, s'essuyant les yeux, et pleurant bien à l'aise, une belle fille de vingt-quatre ans environ, au corset de velours noir, à la jupe verte, aux bas rouges; de beaux cheveux noirs serrés dans une résille un peu fanée, de bonnes mains plus robustes que blanches, une jambe hardiment cambrée, semblaient annoncer une de ces santés épanouies qui d'ordinaire laissent peu d'accès à la mélancolie. Cependant la belle fille pleurait à chaudes larmes. L'inconnu quitta ses fraises, s'essuya la bouche, et s'avança vers l'affligée, qui poussa un cri et cacha son mouchoir.

— Qu'avez-vous donc à pleurer, senora? Vous a-t-on offensée? avez-vous besoin de secours ou de protection? Parlez, je vous en prie; il ne sera pas dit qu'on aura fait pleurer une femme en ma présence...

— Merci, senor français, répondit la fille, à qui l'accent de son interlocuteur faisait reconnaître un étranger; vous ne pouvez rien pour me consoler; personne ne m'a offensée; je pleure parce que je suis triste.

— Et vous êtes triste parce que?...

— Ah! senor, ce serait trop long à raconter.

— Bah! dites toujours, il fait beau; voici de l'eau excellente et des fraises... Tenez, mangez donc celle-ci, elle embaume.

La fille sourit; cette galanterie peu dispendieuse ne lui déplut pas. Cependant après avoir refusé puis mangé la fraise, elle soupira encore, et dit :

— Adieu! senor français.

— Ah! vous n'allez point partir comme cela tout de suite après dîner.

— Il le faut, je veux être ce soir au port pour m'embarquer demain.

— Voilà qui est bizarre; j'arrive, moi, de l'endroit où vous allez, et je vais probablement à l'endroit que vous quittez, dit l'inconnu en montrant du doigt le ville, dont les clochers se distinguaient à travers les arbres.

— Et que je n'eusse jamais quitté, senor, sans le malheur qui m'est arrivé.

Nouveau soupir; la jeune fille recommença à pleurer.

— Ah! contez-moi cela, mademoiselle... Parbleu! vous ne sauriez avoir plus de malheur que moi... Contez-moi cela, pour

me consoler un peu, au cas où je trouverais quelqu'un plus maltraité que moi de la fortune.

— C'est bien simple, senor : j'étais au service de M. le comte de Pontis de Sainte-Hélène, émigré français, qui, après avoir fait longtemps la guerre en Amérique, vint prier sa majesté le roi d'Espagne de lui donner du service en ce pays, parce que le climat de l'Amérique était nuisible à sa santé. C'était un fameux général. Il avait gagné tous ses grades à la pointe de l'épée... Il s'établit donc en Espagne, loin de sa famille, d'origine picarde, que la révolution avait ruinée... On l'incorpora dans un corps sédentaire, et il commençait à vivre heureux, lorsque la mort le suprit dans une petite maison qu'il occupait à deux lieues de la ville que vous voyez là-bas. Je l'ai bien soigné, comme si j'eusse été sa fille ou sa femme, et, comme il n'avait plus rien, il ne me fit pas bien riche en mourant : j'ai sa montre d'or, quelques ducats, un peu de linge que je vendrai à la première occasion, et cette petite cassette qui contient des paperasses inutiles, dont M. le comte faisait, hélas! beaucoup de cas. Ce que c'est que la mort! elle apprend aux hommes combien leurs intérêts les plus chers sont peu de chose.

— Pardieu! voilà raisonner, dit l'inconnu intéressé par cette franche et honnête physionomie. Comme cela, vous êtes seule?

— Oui, je veux travailler, mais en France. M. le comte a, dit-on, une parente du côté de Soissons; je lui porterai les papiers; elle me prendra peut-être à son service. Il me faut peu pour vivre, et vivre dans le souvenir de mon bon maître sera une fortune pour moi.

— Vous êtes une bonne personne, senora; comment vous nomme-t-on?

— Maria Rosa, senor.

— Un nom charmant. Tenez, senora, si vous étiez moins jolie et plus malheureuse que moi, je vous dirais que vous me convenez fort. Je suis, moi, un pauvre mécanicien d'un grand talent; mais qui n'ai pas toujours aimé le travail. Une autre passion m'a perdu... J'ai aimé une femme qui, par sa légèreté, sa perfidie..... mais laissons cette conversation..... Vous avez quelques ducats, m'avez-vous dit; eh bien! moi je n'en ai plus qu'un; vous avez du linge, une montre; moi je n'ai que mes habits en assez mauvais état, et ce briquet qui vient de ma grand'mère... Vous avez des papiers dans une cassette; moi je n'ai ni cassette ni papiers. Vous êtes donc incomparablement plus heureuse que moi. Vous faire la cour, ce serait vous exposer à une mésalliance...

— Pauvre senor étranger! dit Maria Rosa.

— Mademoiselle, je puis cependant vous rendre un service. Vous m'avez parlé de paperasses inutiles, et auxquels M. de Pontis de Sainte-Hélène tenait beaucoup; eh bien, je vous apprendrai qu'il n'y a jamais de paperasses inutiles, et vous avez peut-être une fortune dans ces papiers-là. Montrez-les-moi, je vous instruirai si bien que vous m'en saurez gré peut-être.

— D'autant mieux que M. le comte était Français, et que je ne comprends pas le français; or ses papiers sont écrits la plupart en cette langue. J'accepte donc, senor caballero

— Jamais notaire ou alguazil ne vous épluchera des papiers comme je le sais faire. senora, dit gaiement l'inconnu,

qui, en un tour de main, prit et retourna la cassette, s'apprêtant à l'ouvrir.

— Un moment! dit tout à coup Maria Rosa, un moment, senor! Ah! maudite que je suis! je n'y pensais pas.

— A quoi?

— C'est que pour lire les papiers, il faut ouvrir la boîte, et je veux la donner intacte à la parente de mon maître.

— C'est-à-dire que vous voulez vous dépouiller en faveur d'une inconnue, de la fortune, peut-être immense, qui est contenue dans ce coffre. Un coffre, voyez-vous, c'est toujours si bon à ouvrir!

— Vous avez raison; ouvrez, senor

Elle n'avait pas achevé que, sans clef, avec la pointe d'un canif, l'inconnu avait fait sauter le couvercle du coffre et plongeait dans les papiers qu'il parcourait avec un œil exercé. Maria Rosa le regardait faire non sans un intérêt qui parut de bon augure au procureur de nouveau genre.

— Acte de naissance; bon... bon... de baptême..... de mariage .. Ah! fort bien, acte de naissance de madame la comtesse.. Il paraît qu'il s'était marié.

— Oui, et il parlait souvent de sa femme avec tant de plaisir.

— Maintenant, ce sont les parchemins, les titres de noblesse... et puis les actes de service... Peste! il était formaliste, le comte de Sainte-Hélène... ces papiers sont d'une régularité, d'une méthode!...

Et l'inconnu se mit à rêver.

— A quoi pensez-vous, senor? demanda la jeune fille.

— Donc, il est mort, le comte de Sainte-Hélène?

— Hélas! oui.

— Et ses parents, les connaissez-vous?

— Il n'en avait plus.

— Ses amis?

— Il vivait seul.

— Mais ses connaissances...

— Il revenait d'Amérique; toutes ses connaissances étaient là-bas.

— Personne ne le connaît donc en ce pays?

— Oh! son nom a été dans les gazettes.

— Tant mieux, morbleu! s'écria l'inconnu, dont le sang colora les joues comme il arrive à tout homme inspiré. Voyons, relisons, calculons de nouveau; oui, c'est cela, rien n'y manque... c'est parfait...

Et il retomba dans sa méditation

— Il faudrait refermer le coffre, monsieur, et me dire adieu, car voilà bien longtemps que nous jasons... Croyez-vous encore que ces papiers renferment une fortune?

L'inconnu sourit d'une façon étrange.

— Qu'avez-vous rêvé depuis votre enfance, Maria Rosa?..... la richesse ou la grandeur, le plaisir ou l'orgueil?

— Tout, répondit naïvement la belle fille; mais j'ai rêvé, voilà tout.

— Eh bien! voulez-vous dès demain jeter ces vêtements vulgaires, fouler en carrosse le pavé des grandes villes, abandonner ce nom charmant, mais trop simple?

— Je ne vous comprends pas.

— Voulez-vous être riche, parée, respectée..... faire envie à la plupart des femmes dont vous détournez les yeux par crainte de devenir envieuse?

— Expliquez-vous !

— Voulez-vous dès demain être appelée madame la comtesse de Sainte-Hélène, et jouir de tous les biens qui sont attachés à cette noblesse qui vous éblouit? Oui, ne me regardez pas avec ces grands yeux étonnés; oui, Maria Rosa, oui, comtesse de Pontis de Sainte-Hélène, laissez-vous persuader, développez cette intelligence qui brille dans votre sourire, et nous serons heureux à notre façon, non pas comme de pauvres ouvriers, non pas comme des serviteurs enrichis par leurs maîtres, mais libres, chamarés de dignités, protégés par les rois, enrichis des deniers publics.

— Je comprends, dit Maria Rosa, réfléchissant à son tour. Soyons les personnages dont les titres dorment dans cette cassette et dont les os dorment en Amérique et dans le cimetière de la ville d'Espagne.

— Vous l'avez dit.

— Mais de l'argent pour commencer?

— Je vous remercie de n'avoir pas parlé en femme ordinaire... Je tremblais que vous ne vinssiez à me dire : *Si nous étions découverts?*

Maria sourit.

— J'ai beaucoup pensé dans ma vie, senor, dit-elle, si j'ai peu agi.

— Eh bien! concluons-nous?

— Si vous me trompiez? si vous m'alliez abandonner quand vous tiendrez les papiers...

L'inconnu regarda la jeune fille en lui disant :

— Un penchant involontaire, qui m'attire vers vous, me transfigure aujourd'hui... Beaucoup de gens à ma place se fus-

sent contentés de vous voler cette cassette et les quelques ducats que vous possédez.

— Non, senor, dit tranquillement Maria, car j'ai un bon poignard.

Et elle fit luire aux yeux de l'inconnu une belle lame de quatre pouces de longueur, acérée comme un dard de vipère, tranchante comme un rasoir.

— Diable ! j'ai trouvé une digne compagne. Alors, pourquoi me parliez-vous de crainte, de défiance?

— Pour voir ce que vous me répondriez; car enfin, senor, si vous avez les papiers, j'aurai votre secret, et si je fais votre fortune, vous ne pourrez me dépouiller de ma part sans perdre la totalité.

— Je ne vous demande donc plus si c'est chose conclue.

— En France, on se frappe, je crois, dans la main, senor?...

— Oui, Maria Rosa.

— C'est-à-dire, oui, comtesse de Sainte-Hélène, voulez-vous dire.

— C'est vrai.

— A propos, comment vous nomme-t-on, senor?

— On me nomme le comte de Pontis de Sainte-Hélène.

Et l'inconnu ajouta d'un seul trait toute la kyrielle des titres, offices et recommandations décrits dans les papiers du comte, et que sa prodigieuse mémoire avait retenus sans une ombre d'erreur.

— Voici ma main, comte.

— Voici la mienne, comtesse.

— A propos, dites-moi, je vous prie, pourquoi vous pleuriez

tout à l'heure, car, avec votre tempérament et votre caractère, la faiblesse est incompatible et la sensibilité outrée...

— Je pleurais de voir un si lugubre avenir ouvert à ma jeunesse, au lieu du destin que j'ai le droit d'attendre.

— A la bonne heure! Je sens, Maria Rosa, que je vous aimerai à la folie.

— Tant mieux... car je n'ai jamàis aimé personne.

Après quelques moments donnés au plaisir d'une si heureuse découverte, les deux associés partirent ensemble et gagnèrent la ville prochaine. Ils vendirent quelques hardes, consultèrent et apprirent par cœur leurs généalogies, leurs titres de noblesse, voyagèrent huit jours environ, ce qui suffit à les lancer au milieu de l'Espagne. Là, ils prirent définitivement les noms de comte et de comtesse de Sainte-Hélène. Leur plan ne manquait ni d'habileté ni d'une certaine élévation de vues.

Maria Rosa devait passer pour une Espagnole, que le comte aurait épousée, bien qu'elle fût sans fortune. Fille d'un riche planteur ruiné, bonne femme de ménage, elle ne devait paraître qu'aux occasions solennelles. Le comte, qui pouvait choisir entre toutes les carrières, s'était décidé pour celle des armes, que son homonyme avait suivie avec honneur. Il alla trouver le général Mina, qui, confiant en ce nom de Pontis Sainte-Hélène, lui donna une compagnie dans un de ses régiments. Le nouveau capitaine, au niveau de sa position, déploya une bravoure remarquable en plusieurs rencontres, et reçut, comme récompense, les ordres de Saint-Wladimir et d'Alcantara.

Cependant Maria Rosa s'élevait à son tour, et devenait, par l'éducation et la circonspection la plus intelligente, une femme capable de figurer avantageusement dans le monde.

C'était l'époque où la France méditait une invasion en Espagne. Il s'agissait pour l'officier de Mina de ne pas déshonorer son titre de Français, en portant les armes contre sa patrie. D'ailleurs n'eût-il pas ainsi fermé à jamais sa carrière? Il passa en France avec sa femme quelques mois avant l'invasion, se présenta chez le maréchal Soult, auquel il exhiba titres, états de service et plans de campagne. Il avait bonne mine, il parlait en homme profondément instruit de la question militaire espagnole. Le maréchal offrit au comte de Sainte-Hélène les épaulettes de chef de bataillon, et pendant toute la guerre, fidèle à ses antécédents, engagé par le nom qu'il portait, l'époux de Maria Rosa fut cité comme un modèle de valeur et de bonne conduite dans l'armée.

Mais la restauration vint détruire l'édifice élevé par cet ingénieux imposteur. Tout autre eût été anéanti par sa chute. Notre homme se rappela tout à coup qu'il était émigré, fils de noble race royaliste, qu'il avait d'ailleurs une parente en France, et que Louis XVIII ne devait pas ignorer le nom du comte de Sainte-Hélène. Les deux époux allèrent présenter leurs hommages et leurs papiers à Louis XVIII. Ce prince, heureux de rallier autour de son trône chancelant la noblesse dispersée par la révolution et l'empire, témoigna une grande faveur au noble descendant des Sainte-Hélène de Pontis, s'apitoya sur les maux qu'il avait dû souffrir, et lui donna de l'argent. Pendant les Cent-Jours il emmena son nouveau serviteur à Gand, le combla de gratifications, de donations, promettant de ne pas en rester là si jamais on revoyait la France.

Les Cent-Jours écoulés, Louis XVIII, redevenu roi, fut fidèle à ses promesses. Le comte de Sainte-Hélène n'avait pas manqué

de les lui rappeler. Il fut nommé lieutenant-colonel de la légion de la Seine, en garnison à Paris. C'était une position magnifique. Le comte ouvrit une maison somptueuse, dont sa femme fit les honneurs avec une grâce parfaite. Nul salon n'était plus fashionable; il semblait que le comte fût réellement déplacé autre part que dans le sein de ce luxe et de cette considération qui lui allaient si bien. Bientôt arrivèrent la croix de chevalier de Saint-Louis, la croix de chevalier, puis celle d'officier de la Légion d'honneur. On parlait déjà de le nommer aide de camp du duc d'Angoulême. Rien n'eût manqué à l'ambition et à la fortune de l'imposteur.

Quelquefois on pouvait se demander de quel coffre de famille le comte de Sainte-Hélène pouvait tirer les énormes sommes employées à ses dépenses de luxe. Mais le prestige du nom avait imposé silence aux soupçons, les vagues révélations d'un héritage, tout jusqu'à la présence même chez le comte d'une parente qui occupait un rang honorable dans le monde, et avait reconnu son parent. Cette parente était une demoiselle de Pontis, femme de l'intendant militaire M. Prévost, qu'avaient abusé les dehors et les artificieuses confidences de l'imposteur. Malheureusement pour lui, le moment approchait où le basard, dont ne se défient jamais les criminels, allait jouer aussi son rôle dans cette comédie tramée avec tant d'habileté.

En 1818, par un soleil brillant de mai, le comte, revêtu de son uniforme et monté sur un magnifique cheval bai, assistait à une revue sur la place Vendôme. Bon cavalier, accoutumé à se faire admirer, le comte mena son cheval jusque sur les curieux, et faillit à en renverser un qui le regardait avec trop d'attention pour se ranger.

Ni le danger ni les cris des assistants n'émurent cet homme. Il avait les yeux rivés sur l'officier couvert d'or, et demeurait bouche béante à le contempler. La revue finit, et l'homme regardait toujours. Lorsqu'il vit l'état-major défiler, il s'approcha d'un fourrier, et lui demanda le nom de ce colonel couvert de décorations.

— C'est M. le comte de Pontis de Sainte-Hélène, répliqua le sous-officier.

L'étranger ne répondit rien, tant sa surprise était grande. Il suivit les chevaux aux Tuileries, puis attendit que le colonel revînt à son domicile. Il entra derrière lui, et sans se laisser décourager par les rebuffades du valet de chambre, réussit à parler au comte. Seul avec lui, il commença par fermer soigneusement la porte.

— Me reconnais-tu? lui dit-il.

— Plaît-il, monsieur?

— Pas de monsieur, pas de façons; n'aie pas peur, je t'ai toujours aimé, tu le sais bien... Je ne te ferai pas de tort.

— Mais qui êtes-vous donc? demanda le comte en faisant un effort extraordinaire pour demeurer impassible.

— Serait-il possible que tu ne reconnusses pas ton camarade de chiourme, Darius? Voyons... ne te fâche pas, Coignard.

Le comte, pâle de colère, fit un geste pour s'élancer sur Darius.

— Misérable! s'écria-t-il, quel tissu d'abominations venez-vous me raconter! Me prenez-vous pour une dupe?...

— Allons, Coignard, je t'en supplie, je t'ai trop bien reconnu à ton petit mouvement des lèvres, et au tic que tu as dans l'œil... Ne te fâche pas. C'est si simple que tu aies fait for-

tune, toi qui avais tant d'esprit... Tiens! je me rappelle encore les transes où me jeta ton évasion..... Je t'aimais. Eh bien! écoute, je ne suis pas exigeant; tu es riche, moi je meurs de faim; ouvre-moi un peu ta bourse; je ne demande pas à venir chez toi; quelques secours, un peu d'amitié, de loin... et je te serai si reconnaissant, si dévoué!

Coignard fronça le sourcil, réfléchit une seconde, puis feignant une fureur nouvelle...

— Ah! le scélérat! s'écria-t-il; veux-tu donc faire un pareil scandale chez moi... Ne sais-tu pas bien à qui tu as affaire?...

— Un mot, Coignard..... Il en est temps encore..... ne me repousse pas.

— Holà! quelqu'un! cria le comte. A moi! mes gens!

— Coignard, réfléchis!...

Darius n'avait pas achevé que les valets du comte et la comtesse elle-même, accourus au bruit, forcèrent Darius à une prompte retraite.

Un moment inquiet, Coignard avait bientôt repris son sang-froid; il lui paraissait impossible que de si bons titres sur parchemin, des attestations si régulières, tant de belles connaissances et sa fortune, ne l'emportassent pas sur l'assertion d'un forçat libéré. Il confia une partie de ses craintes et de ses espérances à Maria Rosa, en lui avouant seulement qu'un ancien ouvrier de ses amis, croyant l'avoir reconnu, avait voulu profiter de cette découverte pour lever sur lui quelque contribution.

Une heure après, l'aide de camp du général Despinoy, commandant la première division militaire, vint prier le lieutenant-colonel de Pontis de Sainte-Hélène d'aller rendre visite

au général. Coignard s'y rendit sur-le-champ. Sa tenue était brillante, il avait l'air calme et souriant. Mais lorsqu'il vit l'attitude sévère du vieux général :

— Darius a parlé, dit-il.

En effet, M. Despinoy fit subir à Coignard un terrible interrogatoire. L'imposteur se défendit avec un entraînement qui lui eût assuré le succès. Mais une porte s'ouvrit, et Darius parut.

— Laissez-le nier, général, dit-il, je persiste dans mon accusation. Je signalerai tout son passé. J'indiquerai jusqu'aux signes de son corps. Je fournirai des témoins parmi nos compagnons du bagne.

— Et l'on écoute ce misérable! s'écria Coignard; on ose balancer la parole d'un homme tel que moi par les mensonges infâmes d'un pareil brigand! Tant mieux! s'écria-t-il, car je te perdrai, scélérat! Je vais retourner prendre mon portefeuille; on verra mes papiers, mes titres de noblesse et de service. Et alors, malheur à toi... misérable forçat!

— Un moment! interrompit le général; vous serez accompagné dans cette recherche. Un de mes officiers vous surveillera. Si vous prouvez la fausseté de ces accusations.... il sera temps de vous faire des excuses. — Capitaine!

Un capitaine de service entra, reçut l'ordre de surveiller le colonel et de le ramener à l'état-major. Deux gendarmes devaient lui prêter main-forte. Coignard obtint de l'officier qu'on les laisserait dans la cour de sa maison. L'officier accompagna Coignard, accepta d'être présenté à la comtesse, que ces préparatifs alarmaient, et qu'un signe de son mari rassura. Maria Rosa fit servir du vin d'Alicante que l'officier accepta, tandis

que Coignard, sous prétexte d'entrer chez lui pour chercher les papiers, empruntait les habits de son domestique, et prenant un plumeau sous son bras, sortait nu-tête au milieu des gendarmes occupés à regarder les plantes grimpantes dans les caisses de la cour.

Quand l'officier eût savouré le vin en compagnie de la comtesse, et que, l'heure s'écoulant, il ne vit revenir personne, l'inquiétude le prit; mais il était trop tard. Il apprit alors la mystification dont il était l'objet, et revint l'oreille basse chez le général avec ses gendarmes.

Dès lors la police fut prévenue. Maria Rosa sut à quel homme elle avait fourni les moyens de faire fortune, et tous les alguazils de Paris se mirent à la recherche de Coignard. On découvrit que son salon si fashionable était un atelier de vols au moyen desquels il fournissait à ses dépenses ruineuses. Il faisait voler ses hôtes en donnant des indications aux brigands qu'il dirigeait du haut de sa grandeur.

Une fois échappé, il se rendit complice de plusieurs bandits célèbres par leur audace, et dans une attaque dirigée contre sa personne par les agents de police, il en blessa un d'un coup de pistolet. Arrêté, et traduit devant les assises de la Seine pour voir constater son identité, il invoqua en vain ses fidèles parchemins; il ne sortit des débats que le fameux forçat évadé, Pierre Coignard. Le comte Pontis de Sainte-Hélène s'était évanoui avec les habits dorés qu'avait secoués si rudement Darius.

Coignard fut condamné ensuite aux travaux forcés à perpétuité. Sans les bons témoignages qui furent rendus de son zèle et de sa valeur en Espagne, il eût subi la peine capitale. Maria Rosa fut acquittée.

Lorsqu'en 1819 il dut partir de Bicêtre pour le bagne, une immense quantité de spectateurs vint contempler cet homme, qui avait pendant longtemps joué dans le monde un rôle que semblaient légitimer ses talents et sa rare énergie.

Maria Rosa l'accompagna dans son exil infâme, et le servit fidèlement, jusqu'à ce qu'il mourût, c'est-à-dire vers 1836. Elle s'était établie à Toulon pour le voir plus souvent, et ne pas manquer une occasion de lui prodiguer ses soins.

La cour de Bicêtre fut souvent le rendez-vous des gens qui cherchaient les émotions dans la souffrance des hommes : le départ des chaînes de forçats, le terrible ferrage de chaque prisonnier, étaient des spectacles fort courus, surtout quand, parmi les condamnés, on espérait trouver l'un de ces héros du crime. Il serait trop long, le lecteur l'avouera, de nommer chacun des scélérats qui passèrent par Bicêtre, mais il peut être curieux de s'arrêter un moment sur les détails de l'opération du ferrage. Un grand poëte, M. Victor Hugo, et plusieurs écrivains, nous en ont donné des descriptions auxquelles nous joindrons le résultat de nos observations et de nos souvenirs particuliers.

On attendait pour composer une chaîne que les cadres fussent incomplets aux bagnes, ou que les prisons fussent trop pleines à Paris. Avait-on un nombre suffisant de galériens à expédier, on prenait jour, on doublait les postes de la prison, et l'on faisait venir les fers à Bicêtre.

C'étaient d'abord des chaînes assez longues pour unir vingt-six prisonniers les uns aux autres, par le moyen de colliers attachés de distance en distance, et qui attendaient le col du forçat.

Ces chaînes arrivaient vers midi dans la cour de la prison.

On faisait entrer les curieux munis de billets, et l'on fermait les grilles; puis les condamnés arrivant comme une longue file par le guichet, venaient s'asseoir l'un après l'autre sur le pavé devant le collier placé à trois pieds derrière eux. Alors le travail commençait.

Un argousin, saisissant la tête de chaque condamné, essaye de la faire entrer dans le collier, précaution nécessaire pour que ce collier triangulaire ne puisse s'enlever ainsi d'une tête trop petite. Mais ce bandeau de fer s'arrêtait toujours au front, comme une couronne. Alors le carcan s'ouvrant à charnière, serre le cou du patient, et se referme avec un clou rivé à froid. Pendant cette opération terrible, les plus fougueux pâlissent et demeurent immobiles. L'enclume touche leur menton, le clou rivé est à deux pouces de leur crâne, et le moindre mouvement de la tête, trompant la direction de l'énorme marteau, ferait jaillir la cervelle du patient. Cette besogne achevée, un détenu, armé de longs ciseaux, vient couper ou plutôt hacher à tous les forçats les cheveux et les favoris.

Chaque fois qu'une chaîne de vingt-six est ferrée, de façon à former un attelage d'hommes placés deux à deux, le chef des argousins l'examine, fouille les condamnés, les déshabille pour leur donner les grossiers habits de toile, uniforme du voyage. Chaque forçat porte environ trente livres de fer pour sa part.

Le vieux criminel et le jeune condamné, l'assassin et le simple faussaire, marchent de front, et aucune différence n'est faite entre les motifs des condamnations et la moralité des condamnés. Ainsi tout devient égalité parmi les galériens; c'est-à-dire solidarité de crimes et d'ignominie. Cependant on a vu quelquefois une pauvre mère apporter un habit à son fils, une

sœur envoyer un peu de linge à son frère; c'étaient là des différences.

Ferrés et habillés, on les fait dîner assis par terre. C'est le moment où la charité des rares visiteurs admis à ce spectacle s'exerce plus ou moins libéralement. Quelques condamnés pleurent pour attendrir, d'autres déploient un cynisme qu'ils prennent pour de la bravoure; les uns boivent, les autres chantent, souvent plusieurs se battent pour la pièce de monnaie que l'un d'eux a reçue. Ce sont là des orages que dissipe l'argousin à coups de bâton.

Comme l'opération du ferrage est longue, et entraîne les plus minutieuses perquisitions de la part des employés de la prison et des argousins, le soir arrive. Il est impossible que les forçats puissent rentrer avec leurs fers dans les bâtiments. On leur jette de la paille sur le pavé; autrefois on les faisait entrer dans l'église transformée en magasin; ils s'y couchent, et dorment paisiblement quand leurs compagnons ivres ou les argousins le permettent, les uns à force de crier ou de chanter, les autres à force de battre et de visiter les dormeurs, pour voir s'ils ne liment pas leurs fers, malgré les précautions prises.

Au point du jour, entrent dans l'enceinte de longs chariots, assez semblables aux haquets de brasseurs. On fait placer sur chacun d'eux un cordon de vingt-six hommes, dont treize sont tournés à gauche et treize à droite, c'est-à-dire dos à dos, et les jambes pendantes. Le signal est donné, les gendarmes et les argousins mettent le sabre à la main; on pousse les chevaux, les chariots roulent, les grilles s'ouvrent, et un long hourrah de douleurs ou de huées salue Bicêtre, que beaucoup

de ces malheureux reverront peut-être un jour. — La chaîne est partie.

En mars 1828, on vit partir de Bicêtre les abbés Contrafatto et Molitor, condamnés aux travaux forcés, pour attentat à la pudeur, commis sur de jeunes enfants. Ces coupables, dont le crime s'aggravait de l'intelligence et de la haute fonction du criminel, furent cependant traités avec des égards que l'on n'eût jamais pour des victimes d'une hérésie politique. Au lieu de les enchaîner avec les farouches brigands dont ils avaient mérité le sort, on osa les faire conduire au bagne dans une voiture suspendue, sous prétexte qu'il fallait honorer le caractère sacerdotal dont ils avaient été revêtus ! comme si la religion avait besoin d'être respectée dans de pareils ministres !

La dernière chaîne qui soit partie de Bicêtre s'est mise en route le 8 octobre 1835 ; elle comprenait cent soixante-douze condamnés. Pas un curieux n'avait été admis à l'opération du ferrrage.

On assure, dit le *Dictionnaire de la Pénalité*, que, cette fois, les patients n'ont fait entendre ni chants indécents ni cris de douleur. Un morne repentir était empreint sur tous les visages, plusieurs condamnés versaient des larmes. Les forçats, accouplés deux à deux, ont été conduits à la chapelle, où le vénérable abbé Montès leur a fait une allocution. Vingt-cinq gendarmes à cheval, et trente gardes à pied, armés de leur fusil à baïonnette, escortaient les voitures.

Ces gardes, surnommés argousins, sont, pour la plupart, dit un célèbre condamné dans ses *Mémoires*, des Savoyards ou Auvergnats; qui, dans les interruptions de leur commerce; se font aides de police.

Les condamnés à mort partaient ordinairement de Bicêtre, où après l'arrêt ils avaient été renfermés dans un sinistre cachot tout de pierre, qui s'appelait Chambre des morts. C'est là qu'on venait leur signifier le rejet de leur pourvoi en cassation, puis on les dirigeait sur Paris, pour la toilette du condamné, qui se faisait à la Conciergerie.

On comprendra que nous n'ayons fait aucun choix parmi les noms d'horrible célébrité qui retentirent à Bicêtre depuis la révolution. Il faudrait en citer mille et forcer le lecteur à reculer devant ces annales de sang et d'infamie. Pour compléter les documents de statistique impartiale sur cette maison célèbre dans toute l'Europe, il nous reste plusieurs lignes que nous avons réservées afin d'en tirer un parallèle entre le Bicêtre qui n'est plus et celui que pourront édifier un jour la justice intelligente et la charité bien entendue.

Abus complet de la force, oubli constant de la protection que doit la société, même à celui dont elle se venge; dédain coupable de ces améliorations qui doivent suivre toute peine; des prisonniers dont on osait doubler la peine dans la prison, qu'on assassinait dans l'ombre, ou qu'un régime prétendu meilleur laissait mourir dans la paresse, la crapule et les vices infâmes qui rongent plus vite encore que la lèpre et la vermine, voilà le hideux spectacle que Bicêtre offrit aux yeux du monde pendant deux cents ans.

En 1836, les prisonniers furent transportés définitivement de Bicêtre à la Roquette; les cachots, les cabanons furent démolis. Bicêtre n'est plus aujourd'hui qu'un hospice de vieillards et une maison de santé pour les fous.

Sous les tilleuls de sa vaste cour, vont et viennent par grou-

pes les vieux pensionnaires qui attendent ou qui reçoivent les visites de leurs amis. Quelques-uns payent deux cents francs de pension et séjournent à Bicêtre en attendant une place dans la maison de la Rochefoucaud. Pour les pensionnaires, la nourriture et les soins ne diffèrent en rien du régime des pauvres. D'immenses dortoirs, tenus avec une propreté presque somptueuse, le silence, si doux au vieillard, des soins, du soleil et la sécurité, voilà ce qui frappe l'attention du visiteur.

La division de Bicêtre en plusieurs départements distincts date de l'empire. Mais ce fut une idée réellement philanthropique et honnête que la translation des prisonniers dans une autre localité. Bicêtre était, à peu de chose près, le bagne, puisqu'on y ferrait les forçats; il était presque l'échafaud, puisque les condamnés à mort y râlaient leurs derniers soupirs. Etait-il juste que ces douleurs honteuses, expiatoires, vinssent troubler de leurs bruyants accès le repos des pauvres malades à qui la société doit sa compassion, son respect, ses soins dévoués? Était-il juste que le criminel vînt déshonorer de sa présence l'asile où le pauvre vieillard veut mourir en paix?

Beaucoup d'hommes, jadis éminents par l'intelligence, la fortune et la position sociale, sont confondus, dans Bicêtre, à la table du prolétaire invalide. Quelques noms, presque illustrés, font retentir çà et là les échos des promenoirs et, parfois, après avoir consulté les registres d'admission, nous avons vu avec une émotion profonde passer lentement au soleil ou sous les arbres de la cour une tête blanche, courbée, qui autrefois se dressait, élégante et fière, dans un noble salon, dans le prétoire ou dans le tumulte de la bataille, car tous les vieux capitaines ne sont pas aux invalides!

L'une des divisions qui offre le plus d'enseignement au spectateur réfléchi, le plus d'intérêt au spectateur sensible, c'est la division des *enfants idiots*. Ce que l'administration de M. Mallon, directeur de Bicêtre, a fait de bien à ces malheureuses créatures maudites du ciel, l'inexplicable mélange de pitié, d'horreur et de joie qui saisit le visiteur en présence de ces idiots à demi régénérés, voilà toute la matière d'un long ouvrage. D'un animal farouche jusqu'à la brutalité, incomplet jusqu'au crétinisme, le régime doux, humain, intelligent, appliqué à ces idiots, réussit à faire des créatures soumises, actives, souriantes. Oh! ce sourire de joie sur le visage de l'idiot doit être le plus riche trésor pour l'âme de celui qui l'a fait naître; c'est le premier, le plus pur rayon de l'intelligence!

On voit donc à Bicêtre des enfants idiots qui lisent, additionnent, dessinent, et parviennent à une perfection de mécanisme organique, dont beaucoup d'êtres prétendus raisonnables et raisonneurs n'atteignent jamais le premier développement. Ces enfants chantent, cultivent leur mémoire, machinalement sans doute, mais assez pour que le rayon céleste n'éclaire pas le vide affreux, mortel, le jour où il descendra dans ces pauvres cerveaux!

Ces enfants forment une petite division à part. L'idiot n'est plus confondu avec le fou, et Bicêtre, naguère encore l'enfer, ne dit plus à aucune souffrance : Laissez en entrant l'espoir.

Ce qui fait encore aujourd'hui la spécialité de Bicêtre, c'est le traitement de l'aliénation mentale. On chercherait vainement dans ses cours, dans ses cellules, les anciens cabanons, les cachots, où sur une pierre nue, dévorant quelques brins de paille, et faisant horreur à l'humanité, le pauvre fou voyait

s'envenimer chaque jour son mal physique de la surexcitation fébrile causée par des injures ou des coups. On ne trouverait pas non plus dans la division des aliénés cette confusion coupable qui rendait le fou tranquille solidaire et passible de toutes les extravagances du fou dangereux. Il y a le quartier des aliénés libres : ils se promènent ensemble, causent, écrivent, travaillent en commun ; on donne à quelques-uns l'instruction que jadis, sains d'esprit, ils n'ont pas reçue. Ces aliénés mangent dans un réfectoire à une table commune ; ils se servent de fourchettes, de couteaux. Nul parmi les surveillants et les infirmiers ne semble redouter un oubli, une aberration de ces terribles hôtes. On a même poussé l'industrie de ce traitement efficace jusqu'à envoyer dans la ferme de Sainte-Anne, vaste dépendance de Bicêtre, une colonie d'aliénés travailleurs qui cultivent les terres, blanchissent les toiles, exploitent en un mot l'établissement, moyennant une rétribution quotidienne, dont les fonds sont placés au profit de chacun de ces travailleurs, et servent à leur procurer pour le présent même une foule de petites jouissances autorisées par le règlement et le régime. Une visite à Sainte-Anne convaincra les plus incrédules que l'aliénation, si elle est parfois incurable, peut toujours être mitigée dans ses effets sur le physique et le moral du malade.

Un pavillon particulier est affecté aux aliénés en traitement. C'est une double rangée de cellules précédées d'une galerie couverte, et qui commande une cour plantée d'arbres. Chaque cellule renferme un lit. Le malade jouit d'une liberté un peu plus restreinte que dans la division des aliénés simples ; mais enfin il est libre, à moins que les accès de fièvre cérébrale ne forcent le médecin à des mesures de coërcition momentanée.

Un dernier pavillon, dit pavillon de sûreté, renferme les fous dangereux. Pour ceux-là une surveillance active, incessante, énergique, est de rigueur. Les malades sont presque tous des criminels condamnés, à qui le traitement de l'aliénation a sauvé l'application d'une peine sévère. Dans ce petit coin de la maison s'est réfugié le dernier souvenir de l'horrible Bicêtre d'autrefois : des grilles de bois secouées par les furieux haletants, des barreaux de fer aux croisées, des yeux hagards, des hurlements sinistres, d'horribles révélations lancées comme de fauves éclairs dans cette pénombre de la pensée du fou; voilà le tableau dont nos mœurs, notre civilisation, nos connaissances médicales, n'ont pu adoucir encore les principaux traits.

Une sage réforme a exclu de Bicêtre les buvetiers fermiers qui formaient autrefois une colonie considérable et scandaleuse dans la maison. La cantine est approvisionnée par la maison même, qui fournit, au prix le plus modique, vin et liqueurs d'une qualité satisfaisante, mais qui règle la quantité d'après les lois de l'hygiène et des convenances. Le pensionnaire de Bicêtre qui reçoit des amis, des parents, aux jours permis, peut leur offrir un verre de son vin, un rafraîchissement quelconque, mais il ne doit et ne peut plus présenter à personne le scandale de l'ivresse. Quant aux aliénés, qui sont considérés comme des malades, le traitement leur interdit tout accès aux cantines.

Bicêtre, immense bourg peuplé de quatre à cinq mille âmes, s'approvisionne lui-même, et exploite lui-même ou détaille ses produits. Ainsi l'abattoir du boucher, du charcutier, les magasins du grainetier, de l'épicier, sont les appendices de la cui-

sine, dont le chef n'a qu'un cri à pousser pour faire arriver sur son fourneau les comestibles préparés à Bicêtre même. La porcherie de Bicêtre est une des plus considérables de France. Elle est située à la ferme Sainte-Anne. On nous pardonnera ces humbles détails de statistique. Mais ils sont nécessaires comme renseignements pour l'avenir.

Tel est Bicêtre en ce moment. Ce ne sera jamais un riant séjour que celui des infirmités physiques et morales de l'homme; mais, ainsi que nous l'avons dit, partout où le pauvre vieillard s'abrite et se nourrit, où le malade espère, où l'enfant chante et prie, tout est bien de la part de l'homme, car il donne, console, instruit, comme fait Dieu.

FIN DU PREMIER VOLUME.

NOTES.

(1) Toutes les actions de la fameuse Banque de Law représentaient des terres situées dans le Missisipi. On connaît les résultats de cette fièvre d'agiotage, qui dévora et ruina la France pendant la minorité de Louis XV. Il est réel que les colons manquèrent à la colonisation, et cela seul eût bien suffi à discréditer les actions, sans compter les autres motifs, c'est-à-dire l'exagération des valeurs fictives, l'émission frauduleuse d'un nombre excédant d'actions, et le trafic de ce papier chimérique négocié par les chefs du gouvernement.

(2) Cartouche nomma trois cent soixante-dix personnes dans ses aveux; cent trente-quatre femmes, dont voici quelques noms :

Renée Podailler, la belle Laitière :
Marie-Anne Rossignol, également surnommée la belle Laitière;
Javotte, la grosse Poulaillère;
Anne Roger de Saint-Vigor;
Marguerite Roger de la Penière;
Catherine Noël, dite Margot la Religieuse;
Catherine Linotte Desloriers, la belle Hôtesse.

Il y avait parmi les hommes des orfévres, des cabaretiers, des cafetiers, un Suisse et des garçons de la Banque, des gentilshommes ainsi désignés : le nommé de Saint-Martin, Pierre d'Antraguet, un quidam nommé Boutteville, un sergent de la ville marchand de vins, et enfin les deux frères de Cartouche, Louis et François-Antoine. Le document que nous fournissons ici n'a jamais été publié.

(3) Latude, que l'on retrouve fatalement à la fin du siècle dernier, partout où il s'agit d'une souffrance, d'une iniquité. (*Mémoires de Latude.*)

(4) Hurtaut et Magny ont donné la description de ce puits. Nous y avons changé peu de chose.

(5) Placé par l'usage dans une dépendance humiliante, l'exécuteur des hautes œuvres était astreint à quelques formalités de costume et d'extérieur. La poudre lui était interdite.

6) *Dictionnaire de médecine.* Cet ouvrage attribue au roi Louis XVI le perfectionnement de la section diagonale.

(7) Rien n'est plus important que l'évaluation précise de ce chiffre, autour duquel se groupent les adhésions et les répulsions des partis à l'œuvre révolutionnaire. Prud'homme raconte, dans ses *Révolutions de Paris*, pages 429-430 (et Prud'homme est contemporain!) que, hormis les prisonniers pour dettes et ceux jugés par le tribunal correctionnel et les pauvres, *tout le reste* fut tué. Ce reste ferait trois mille personnes au moins. Un autre historien parle de la mort du concierge, tué *en voulant mettre le*

feu à deux canons qu'il braquait contre le peuple. Un autre narrateur invente purement et simplement un récit romanesque de cette journée. Les prisonniers se seraient défendus comme des lions. Conduits par leurs gardiens, ils auraient *défendu leurs cachots comme de généreux citoyens leur liberté, leur patrie*, Fusillade, mitraille, rien ne lui coûte, et il parle de *six mille morts*, en ajoutant : « Cette évaluation est exagérée, sans doute ; mais ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'est que les meurtriers n'*épargnèrent personne*. Prisonniers, malades, gardiens, tout périt, excepté deux cents qui n'avaient point été flétris et qui furent renfermés dans l'église. »

Notre récit, emprunté aux sources les plus sûres, les plus impartiales, permettra au lecteur de comparer les chiffres et d'établir la vérité. Nous avons à dessein donné la statistique de la maison vers cette époque et les cadres de sa population.

Nous ajouterons que les documents précieux d'un historien, M. Ch. Ménétrier, qui a profondément étudié cette époque, nous ont fourni pour toute la période révolutionnaire des chiffres, des faits et des aperçus sans réplique, comme il convient pour l'appréciation d'une œuvre politique si souvent controversée.

(8) C'est en Westphalie, à Hamm, que s'était retiré le comte de Provence (Louis XVIII), qui s'intitula régent de France à la mort de Louis XVI, et il fit partir de là ses manifestes contre-révolutionnaires.

(9) LE DIABLE BOITEUX A BICÊTRE, sans nom d'auteur, et avec un nom suspect d'imprimeur.

FIN DES NOTES.

TABLE.

I

II

III

IV

V

VI

VII

BICÊTRE SOUS LA RÉPUBLIQUE, L'EMPIRE, LA RESTAURATION ET DEPUIS 1836.

FIN DE LA TABLE.

[illegible]merie DONDEY-DUPRÉ, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

LES PRISONS

DE L'EUROPE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue Saint-Louis, 46, au Marais.

LES PRISONS

DE L'EUROPE,

BICÊTRE, LA CONCIERGERIE, LA FORCE, LA SALPÊTRIÈRE, LE FOR-L'ÉVÊQUE,
SAINT-LAZARE, LE CHATELET, LA TOURNELLE, L'ABBAYE, SAINTE-PÉLAGIE, PIERRE EN CIZE.
POISSY, HAM, FÉNESTRELLES, LE CHATEAU D'IF, CHATEAU TROMPETTE,
LE MONT SAINT-MICHEL, CLAIRVAUX, LES ILES SAINTE-MARGUERITE, LA TOUR DE LONDRES.
PIGNEROLLES, LE SPIELBERG, LES PLOMBS DE VENISE,
LES MINES DE SIBÉRIE, LES SEPT TOURS, LES CACHOTS DE L'INQUISITION.

Histoire des prisonniers d'état, des Victimes du Fanatisme politique et religieux,
Intérieur des Bagnes, Travaux et Punitions des Forçats,
Détails inédits sur toutes les Prisons élevées par le Despotisme

PAR

MM. Alboize et A. Maquet,

Auteurs de l'Histoire de la Bastille.

MAGNIFIQUE ÉDITION,

SPLENDIDEMENT ILLUSTRÉE DE GRAVURES SUR ACIER.

II

PARIS.

ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE,

RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, 32, PRÈS LA BOURSE.

1850

LES TOURS DU TEMPLE.

I

Nuit de 1306. — Philippe le Bel. — Jacques de Molay. — Guillaume de Plasian. — Pierre de Jumeau, prévôt de Paris. — Révolte des Parisiens pour l'altération des monnaies. — Culture du Temple. — Ses palais. — Ses maisons. — Ses priviléges, etc. — Tours du Temple. — Leur description. — Luxe et richesse des appartements. — La révolte augmente. — Philippe le Bel demande de l'argent aux Templiers. — Rois de l'Europe tarifés sur les registres du Temple. — L'os d'un ministre. — Dévouement de Marigny. — Philippe le Bel détenu captif au Temple par les Parisiens. — Le peuple mange son dîner. — Le roi faux monnayeur. — Trésor du Temple. — Philippe le Bel l'examine en détail. — Cent cinquante mille florins. — Charge en argent de dix mulets. — Vaisselle d'or et d'argent. — Les deniers de Judas. — La tête de saint Jean-Baptiste. — La maison de la sainte Vierge. — Projet que conçoit Philippe le Bel à la vue de tant de richesses. — Il promet tout aux Parisiens. — La révolte cesse. — Le roi sort libre des tours du Temple. — Vingt-huit bourgeois pendus.

Une nuit de l'an de grâce 1306, le grand maître des Templiers, Jacques de Molay, fut réveillé en sursaut par les serviteurs qui veillaient auprès de sa personne. Un d'eux lui annonça que trois chevaliers inconnus, ayant pénétré, malgré les gardes,

dans la culture du Temple, étaient parvenus au pied des tours et demandaient qu'on leur ouvrît les portes du palais; que, vainement repoussés, ils avaient insisté pour qu'on réveillât le grand maître, disant qu'il s'agissait d'une affaire importante et qu'un des trois chevaliers, qui refusaient de se nommer, avait remis un anneau auquel le grand maître devait reconnaître la qualité de ceux qui attendaient. Le serviteur présenta en même temps cet anneau au grand maître, qui, l'ayant reconnu, s'écria :

— Philippe le Bel! le roi de France, ici, à cette heure, sans suite et avec ce mystère!... Allez; qu'on éclaire à l'instant la grande salle de réception; que tous les chevaliers soient debout, et que le roi de France et ceux qui l'accompagnent soient introduits. Je cours les joindre sur l'heure.

Cela dit, il s'habilla rapidement, recouvrit ses épaules du large manteau blanc où brillait la croix rouge, et s'achemina vers la salle où il avait ordonné de recevoir le roi. Quand il y pénétra, il trouva Philippe le Bel assis, ayant à ses côtés deux seigneurs qui se tenaient debout. C'étaient messire Enguerrand de Marigny, surintendant des finances, et Guillaume de Plasian, conseiller du roi. A l'approche du grand maître, Philippe le Bel se leva, et, ayant fait quelques pas au devant de lui, il lui dit :

— Grand maître, voici le roi de France qui vient vous demander asile pour quelques jours, et traiter d'affaires avec vous.

— Ce n'est pas la première fois, répondit Jacques de Molay, que le saint ordre des Templiers a l'honneur de recevoir les rois dans cette enceinte : en 1258, le roi d'Angleterre, Henri III, préféra le séjour du Temple à celui du palais, que lui offrait le

grand roi Louis IX, votre aïeul. Nous y recevrons votre altesse aussi noblement qu'il y fut reçu.

Cette réponse accusait la fierté de l'ordre, qui avait la prétention de marcher au moins à l'égal des rois : elle blessa intérieurement Philippe le Bel ; pourtant il se garda d'en rien faire paraître et continua sur le même ton.

— Les embarras que m'ont suscité la Flandre et le pape Boniface, la victoire de Mons en Puelle, qui m'a ruiné, ont nécessité de nouvelles levées d'impôt, et un nouveau mode de remplir mon trésor.

— J'ai su en effet que les Florentins Musicati et Bichi avaient proposé une nouvelle manière de combler le vide de votre trésor, en altérant la monnaie.

— Cette altération ne sera que momentanée, dit le roi avec un peu d'humeur qui perçait malgré lui. Quand j'aurai fait face aux dépenses urgentes sans lesquelles je ne puis plus marcher, je rendrai à la monnaie sa valeur première et intrinsèque ; en attendant, messire de Marigny, que voilà, a exécuté le projet des deux Florentins, et je viens au Temple...

En ce moment, le chevalier qui commandait la garde de nuit entra dans la salle, et s'adressant à Jacques de Molay :

— Grand maître, lui dit-il, le prévôt de Paris demande l'entrée du Temple pour parler au roi de France.

— Qu'il vienne ! qu'il vienne ! s'écria Philippe le Bel.

Mais le chevalier, loin d'obeir à cet ordre, resta immobile devant Jacques de Molay. Celui-ci fit un signe d'assentiment, et le chevalier sortit aussitôt. L'instant d'après, Pierre de Jumeau, prévôt de Paris, se présenta devant le roi.

— Eh bien ! messire prévôt, dit celui-ci, que se passe-t-il

par la ville? les Parisiens sont-ils plus raisonnables ou veulent-ils toujours incendier mon palais?

— Sire le roi, répondit le prévôt, ce n'est pas sans graves motifs que j'ai conseillé à votre altesse de venir chercher un refuge au Temple. La révolte n'a fait qu'augmenter depuis votre départ du palais; le peuple et les bourgeois n'ont cessé de proférer des menaces; plusieurs se sont armés; tous ont pris des pierres et en ont accablé vos gardes et les miens; ma voix a été méconnue, et, si ce n'était l'obscurité de la nuit et l'heure avancée, ils n'auraient quitté ni les places publiques ni les rues.

— C'en est trop, s'écria Philippe le Bel; je ne saurais souffrir plus longtemps l'insolence de ces manants, et je vais, au point du jour, me présenter moi-même au milieu d'eux et les faire mettre à genoux à coups de plat d'épée.

— Mais je vous l'ai déjà dit, reprit le prévôt, la plupart ont des armes.

— Eh bien! je répondrai aux armes par les armes. A Mons en Puelle, j'ai tenu seul avec vingt gentilshommes contre une armée de Flamands; à Paris, je ne reculerai pas contre une poignée de manants, et je trouverai bien vingt gentilshommes qui viendront se ranger à mes côtés.

En disant ces derniers mots, le roi avait regardé d'une manière significative les chevaliers du Temple, qui, selon l'ordre du grand maître, s'étaient tous rendus dans la grande salle de réception. Mais ces mots n'excitèrent en eux aucun mouvement, et ils se bornèrent à fixer les yeux sur Jacques de Molay, qui dit aussitôt:

— Le roi de France ne peut traiter les Parisiens, ses sujets, comme il a traité les Flamands, ses ennemis.

— Il faut donc que mon pouvoir soit méconnu, ma volonté méprisée?

— Sire le roi, dit Plasian, qui jusqu'alors avait gardé le silence, vous ne vous rappelez plus les conseils de vos fidèles serviteurs. Ce n'est pas messire de Jumeau seul qui vous a conseillé de vous refugier au Temple; messire Enguerrand de Marigny et moi-même vous en avons supplié et vous y avons accompagné. Il était convenu alors qu'au milieu de ces braves chevaliers, dans ce lieu impénétrable, vous donneriez à messire de Jumeau le temps d'apaiser la sédition qui gronde, et vous n'exposeriez pas votre personne; c'est parce que nous connaissons votre valeur téméraire, que nous vous avons conseillé ce parti... et pour d'autres motifs que vous semblez oublier, ajouta-t-il tout bas.

— Malgré le petit nombre de troupes dont je peux disposer, dit le prévôt, j'espère avoir bientôt tout fait rentrer dans l'ordre. Demain, sans doute, la fureur des bourgeois commencera à se calmer, et dans quelques jours...

— Quelques jours! répéta le roi.

— Temporisez comme avec Boniface VIII, ajouta Plasian, cela vous a déjà réussi. C'est plus sûr que la force brutale.

— Eh bien, soit, dit le roi. Dès ce jour, nobles chevaliers, le roi de France est votre hôte; j'abandonne ma personne à votre loyauté, et j'ouvre mon âme à vos conseils.

— Sire le roi, dit le grand maître, l'ordre des chevaliers du Temple reconnaîtra dignement votre confiance. Dès cet instant une garde d'honneur veillera près de votre personne, et vous serez ici roi de France comme dans votre palais. Tout est-il

prêt? ajouta-t-il en se tournant vers Hugues de Peralde, grand trésorier de l'ordre.

— Oui, grand maître, répondit celui-ci en s'inclinant.

— Sire le roi, nous sommes à vos ordres, dit Jacques de Molay.

— Où me conduisez-vous?

— A l'endroit réservé pour le séjour des rois qui nous honorent de leur visite, et que le roi d'Angleterre a inauguré; à l'endroit le mieux gardé, car il contient notre chose la plus précieuse, notre trésor; aux tours du Temple.

Aussitôt les chevaliers se rangèrent militairement sur deux files, et servirent d'escorte à Philippe le Bel.

Les tours du Temple s'élevaient à la suite du palais du grand maître, auquel elles semblaient tenir. La *culture* ou l'*enclos du Temple*, comme on l'a appelé depuis, du nom que leur avait donné l'ordre des Templiers, était un espace de trois cent cinquante à trois cent quatre-vingts arpents de superficie. C'était un lieu qui avait quelques travaux de guerre de l'époque. Cet espace s'étendait entre les rues de Vendôme, Charlot, de la Corderie et du Temple. Dans cette culture étaient construits le principal palais du grand maître et ceux des dignitaires et des chevaliers, entourés de jardins magnifiques, de vignes et de champs. On y voyait en outre leurs églises, leurs tours, leurs charniers, leurs fontaines, leurs moulins, leurs fours, et une infinité de maisons qui servaient d'asile à une population nombreuse qui vivait là. Cette population était justiciable de l'ordre des Templiers, qui avait seul sur elle droit de haute, moyenne et basse justice, comme le prouvaient les échelles patibulaires dont quelques-unes existaient encore à la fin du dernier siècle.

Elle partageait à l'ombre des tours les priviléges immenses que cet ordre avait acquis, entre autres celui de voir l'étendue de sa culture lieu d'asile pour tout le monde, et notamment pour les débiteurs insolvables ou les faillis.

En un mot, la culture du Temple, par sa grande étendue et son importante population, formait à cette époque un tiers de la ville de Paris, et par les richesses et les priviléges de l'ordre, représentait au sein de la France un petit état presque indépendant de l'autorité royale.

En face de la rue de la Corderie, dont elles n'étaient séparées que par le beau jardin du grand maître, et plus rapprochées de la rue Charlot que de celle du Temple, avaient été bâties les tours, par frère Hubert, trésorier de l'ordre, qui mourut en 1212; elles étaient composées d'une tour carrée, flanquée de quatre autres tours rondes. Sur un massif, du côté du nord, étaient deux autres petites tourelles, qui furent construites plus tard sur les dessins d'Ivan le Turc, commandeur de l'ordre, et qui déparaient la régularité de l'édifice. Les tours étaient entièrement bâties en pierres de taille, avaient neuf pieds d'épaisseur, et cent cinquante d'élévation, non compris le comble. Au pied du comble et dans l'intérieur des créneaux régnait une galerie. Les tours renfermaient quatre étages; à chaque étage on trouvait une grande salle de trente pieds carrés; au milieu de chacune d'elles s'élevait une colonne à laquelle venaient aboutir les arcs curvilignes des quatre tours rondes, beaucoup plus petites que la tour carrée; trois formaient des chambres, la quatrième contenait un bel escalier aboutissant à chaque étage et aux tourelles.

C'est par cet escalier que Philippe le Bel fût conduit aux

appartements qui lui étaient préparés au premier étage. Ils étaient décorés avec toute la magnificence de l'époque, et reluisaient d'or et d'étoffes de pourpre, à la lumière des mille flambeaux qui éclairaient la grande salle de la tour carrée. Au milieu était dressée une table couverte de vaisselle et de vases d'or contenant les mets les plus recherchés et les vins les plus exquis. Douze pages et vingt varlets, à la livrée du Temple, se tenaient respectueusement debout à distance, prêts à servir le roi. On remarquait sur cette table des coupes artistement ciselées et incrustées de pierres précieuses; sur les murs de la salle, étaient des trophées d'armes richement damasquinées, conquête des Templiers sur les Sarrasins, des étoffes et des décorations étincelantes, don des soudans ou butin de la guerre sainte; en un mot, tout le luxe de l'Asie, marié avec goût à celui du moyen âge, étalait là sa grâce et sa splendeur.

Tout roi de France qu'il était, Philippe le Bel fut ébloui de cet éclat, et en éprouva une secrète jalousie. Jacques de Molay et les Templiers, au contraire, fiers de lui donner une hospitalité plus que royale, en ressentirent une joie qui flattait leur vanité. Philippe le Bel s'assit, et invita le grand maître à partager son repas; celui-ci refusa cet honneur, et piqué de tout ce qu'il voyait, Philippe le Bel se prit à dire :

— Il paraît bien, grand maître, que les ordonnances du roi de France n'ont pas force et valeur dans la culture du Temple, car celle que j'ai rendue en 1294 sur le luxe est loin d'être exécutée dans cet endroit.

— Cet endroit est destiné à recevoir les monarques de la chrétienté qui nous honorent de leurs visites, répondit le grand maître, et nous cherchons à approcher autant que possible de

la pompe royale, afin qu'ils se croient encore chez eux. D'ailleurs c'est moins le luxe qui brille ici que les trophées du courage et de la gloire de l'ordre. Tout ce qui vous environne a été conquis les armes à la main sur les infidèles, ou bien est un don qui prouve l'estime qu'ils faisaient de la vaillance des Templiers.

Plus vivement piqué à cette réponse, le roi voulut à son tour humilier le grand maître. Il rejeta divers mets auxquels il avait à peine goûté, et déclara qu'il ne pourrait se faire à une nourriture de cette espèce. En conséquence il ordonna à Marigny, qui, outre ses diverses charges, remplissait celle de maître d'hôtel, d'avoir à lui envoyer ses repas tous les jours, disant à Jacques de Molay qu'il n'acceptait de son hospitalité que le logement; puis il dit à son ministre et au prévôt d'aller dans Paris, de prendre toutes les mesures qu'ils jugeraient nécessaires, et de venir lui en rendre compte. Il congédia alors le grand maître et les chevaliers, et se retira dans sa chambre à coucher, où il resta seul avec Plasian.

— Richard Cœur de Lion a dit en mourant, s'écria Philippe le Bel : Je laisse mon avarice aux moines de Cîteaux, ma luxure aux moines gris, et ma superbe aux Templiers ; ces derniers ont scrupuleusement recueilli l'héritage. Quel orgueil ! quelle insolence !... Ah ! j'ai eu besoin de toute ma patience pour endurer aussi longtemps leur audace vaniteuse, et je consentirais, je crois, à mourir demain, si, comme Richard, je pouvais dire à ma dernière heure : J'ai jeté les Templiers du haut de leur orgueil dans la boue.

— Sire le roi, ces sentiments ne sont pas chrétiens, dit Plasian; il faut savoir souffrir patiemment, et dissimuler ses souf

frances pour préparer plus à l'aise une vengeance qui peut venir tôt ou tard.

— Eh ! qu'ai-je fait autre chose?..... Mais cette vengeance comment viendra-t-elle?

— Quand ils vous auront rendu le service que vous attendez d'eux. Vous êtes tranquille ici, à l'abri du populaire qui s'agite dans les rues ; au lieu de songer à humilier les Templiers, faites vos affaires.

— Tu as raison, et quand j'aperçois un but à atteindre, ce n'est ni la patience ni la temporisation qui me manquent. Je te l'ai prouvé avec le pape Boniface, tu le reconnais toi-même.

— Agissez donc de la même manière dans cette circonstance, et croyez-en un serviteur fidèle ; montrez-vous plus doux, plus caressant envers eux, et comme on vous l'a conseillé, empruntez à leur trésor, et comptez sur les ressources du sire de Marigny pour ne jamais rembourser... C'est là une bonne vengeance ; surtout que votre altesse ne se brouille pas avec eux. Qu'elle ne s'étonne de rien, qu'elle ne se fâche de rien. Celui qui vous sait son ennemi se tient sur ses gardes ; celui qui vous croit son ami est si facile à tromper !

— Je profiterai de tes conseils, Plasian, et je parlerai au grand maître ; mais comme il faut jouir de toutes ses facultés pour bien traiter cette affaire, je vais dormir quelques heures pour avoir la tête reposée.

Le lendemain la plus grande agitation régnait dans Paris; la disparition du roi, que le prévôt des marchands apprit aux habitants, les étonna d'abord. Ils n'y crurent pas. Pierre de Jumeau, pensant faire cesser l'émeute, admit dans le palais une députation qui le parcourut en tous sens et s'assura de l'ab-

sence de Philippe le Bel. Alors la fureur des Parisiens se tourna vers Enguerrand de Marigny et les deux Florentins, qui avaient conseillé au roi cette indigne altération des monnaies. On courut à la maison de ces étrangers, et on y mit le feu. On se rendit au palais du surintendant; et ne pouvant y pénétrer à cause des gardes, on en brisa à coups de pierre tous les vitraux, et la foule resta stationnaire dans les rues voisines, vomissant des imprécations et des menaces contre le ministre et contre le roi, qu'elle croyait retiré chez lui.

A l'aide d'un déguisement, Enguerrand de Marigny parvint à s'échapper, et se rendit au Temple en toute hâte, pour annoncer au roi ce qui se passait. Celui-ci, convaincu par les conseils que Plasian n'avait cessé de lui donner, reçut cette nouvelle avec calme, et se montra décidé à attendre derrière les murs épais du Temple que la révolte fût apaisée. Mais Enguerrand de Marigny devenait pressant et faisait de la sédition un tableau qui tendait à effrayer Philippe le Bel.

— Sire le roi, lui disait-il, je n'ai jamais approuvé la mesure que vous m'avez ordonnée en altérant les monnaies; je craignais ce qui arrive, et je crains plus encore, car, malheureusement, la raison est du côté du peuple et des bourgeois, cette fois.

— Aviez-vous donc d'autres ressources pour alimenter mon trésor, messire de Marigny?

— Hélas! non; aussi ne me suis-je décidé à employer celle-là que pour faire face au plus pressé. Maintenant que nous l'avons fait, il faut réparer au plus tôt les pertes qui ont été essuyées, et combler avec de la monnaie bonne et valable celle que nous avons émise et qui ne vaut rien.

— Pour cela il faut de l'argent.

— N'êtes-vous pas venu au Temple dans l'intention d'en demander?

— Eh bien, je vais voir le grand maître.

Philippe le Bel fit en effet chercher Jacques de Molay, qui s'empressa de se rendre auprès de lui. Là, après toutes les caresses et les cajoleries imaginables, il le pria de lui ouvrir le trésor du Temple, pour subvenir aux embarras que lui suscitaient les affaires présentes.

C'était la troisième fois que le roi de France empruntait à ce trésor, et il n'avait pas rendu les deux premières. A la demande du roi, Jacques de Molay quitta cet air et ce ton de fierté qu'il avait eu jusqu'alors, et que lui commandaient les règles de l'ordre. Il ne vit plus devant lui qu'un créancier malheureux, et il voulut traiter de bonne foi et sans morgue. Mais les statuts de l'ordre pouvaient enchaîner son bon vouloir : l'ordre du Temple, en temps de paix, trafiquait de son argent avec tous les rois de l'Europe. Chacun de ces souverains était tarifé sur le livre du grand trésorier selon la responsabilité et les ressources de son royaume, et nulle autorité chez les Templiers ne pouvait aller au delà. Le grand maître envoya chercher le grand trésorier avec ses livres; on examina les comptes, et on vit qu'il ne restait plus qu'une faible somme à prêter à Philippe le Bel, pour atteindre le chiffre qu'il était défendu de dépasser.

A l'air grave et chagrin de Marigny, on fut convaincu sur-le-champ que cette somme ne pourrait suffire. Alors de Molay en exprima sincèrement ses regrets au roi de France, et ne pouvant, comme il le lui avait démontré, dépasser cette somme, d'après les statuts de l'ordre, il lui offrit, ce qui était en son pouvoir,

l'hospitalité au Temple, où lui et tous ses serviteurs seraient défrayés par le trésor autant de temps qu'il le voudrait. Philippe le Bel accepta, par ce grand principe de Plasian que, *pied ou aile, il fallait toujours prendre*, et appliqua à ses besoins particuliers les sommes que les Templiers pouvaient lui prêter encore. Se tournant ensuite vers Marigny, il lui dit :

— Messire Enguerrand, vous le voyez, il faut à tout prix apaiser la révolte et faire passer notre monnaie.

— Sire le roi, répondit Marigny, je n'ai d'autre moyen que celui d'un sacrifice personnel ; je vais donner au peuple le pillage de mon palais, autour duquel il ne cesse de crier. Cela le satisfera peut-être et éteindra la sédition.

— Sans doute, dit Plasian ; quand un loup a la gueule pleine, il ne peut plus hurler, et si nous apaisons les cris, la monnaie passe.

— L'os d'un ministre à ronger, ajouta Enguerrand de Marigny avec un sourire amer, est le meilleur mets pour les Parisiens ; puisse-t-il apaiser leur appetit !

Cela dit, le surintendant sortit du Temple, se rendit à son palais, fit retirer la garde et clore les portes, afin de laisser au peuple le plaisir de les briser. Celui-ci ne tarda pas à se jeter sur sa proie ; il pénétra à la fin du jour dans ce vaste palais, qu'il parcourut en tous sens, qu'il mutila de toutes les manières, et qu'il pilla avec fureur, moins pour s'enrichir que pour détruire. Enguerrand, du haut d'une maison voisine, suivit cette terrible exécution, calculant aux progrès qu'elle faisait si la fureur du peuple pourrait être détournée de son maître, et revint au Temple apporter à Philippe le Bel cette es-

pérance puisée dans son acte de dévouement. Il y fut reçu presque en triomphe par son maître, qui lui témoigna publiquement sa reconnaissance. Plusieurs années après, sous un autre règne, ce même Enguerrand de Marigny, aussi fidèle et aussi dévoué à son maître d'alors qu'il l'était à celui d'aujourd'hui, devait être conduit prisonnier au Temple, maltraité, humilié, accusé de félonie, de vol et d'autres crimes, et pendu enfin à son gibet de Montfaucon, pour être réhabilité plus tard. Telle est la justice héréditaire des princes.

Le pillage du palais de Marigny dura trois jours, pendant lesquels le roi de France reçut des Templiers tous les égards, tous les respects, tous les soins que l'ordre devait à un hôte aussi illustre. Le malheur momentané qui pesait sur Philippe le Bel avait sensiblement diminué la *superbe* des chevaliers, qui montraient par là la générosité de leur caractère. Lorsqu'il n'y eut plus rien à prendre ou à briser au palais du ministre, on crut que la sédition rentrerait chez elle satisfaite, et le roi se prépara à quitter le Temple et à retourner à sa résidence habituelle. Sur les instances affectueuses du grand maître, il consentit à rester encore un jour, pour assister à une fête que les chevaliers du Temple lui offraient. Les préparatifs s'en firent à grands frais et à grand bruit. Ce jour-là même, Philippe le Bel, qui avait appelé auprès de lui une partie de ses serviteurs, voulait sortir de la culture du Temple pour essayer une promenade hors de cette enceinte, qui lui paraissait si étroite comparée à son beau royaume de France, et déjà il était au bas de l'escalier des tours, prêt à franchir la porte du palais du grand maître, lorsque le prévôt de Paris accourut en toute hâte et lui dit :

— Sire le roi, ne sortez pas ; il y va des plus grands dangers pour votre personne.

— Que voulez-vous dire? s'écria Philippe.

— La révolte, qui semblait apaisée, s'est réveillée tout à coup. Les préparatifs de la fête que le grand maître donne à votre altesse ont dévoilé sa présence en ces lieux. Un peuple immense envahit la culture du Temple, et ne cesse de proférer des menaces et des cris. Les bourgeois se sont organisés en compagnies, et marchent en ordre vers ces murs. Les habitants mêmes de la culture s'agitent en tous sens. La fureur est au comble; elle est partout.

Au même instant arrivèrent successivement plusieurs chevaliers qui venaient prévenir le grand maître de la menace d'une attaque générale du dehors, tandis que d'autres venaient annoncer que la même menace existait chez les habitants de la culture. Philippe le Bel, cédant encore à un premier mouvement, voulut aller affronter les révoltés, mais il fut retenu par les instances de Plasian et du prévôt de Paris, et surtout par le grand maître, qui lui dit :

— Non, sire le roi, vous ne sortirez pas d'ici tant que votre sûreté sera compromise. Vous êtes venu demander asile aux Templiers. Cet asile demeurera inviolable, et nous mourrons tous jusqu'au dernier avant que le peuple pénètre jusqu'à votre personne.

— Aidez-moi donc de vos bras pour écraser ce peuple, dit le roi, et marchez avec moi pour soumettre ces rebelles.

— Le saint ordre des Templiers, répondit le grand maître, est institué pour combattre les infidèles et conquérir le tombeau du Christ ; toute autre guerre lui est interdite. Dans les

cas donnés, il se défend et n'attaque jamais; dans celui-ci il défendra la culture du Temple, qui est son asile, contre les Parisiens, contre la France, contre le monde, s'il le faut; mais il n'est pas en son pouvoir de vous secourir, ni vous ni aucun roi de la terre, en marchant contre vos ennemis. Les chevaliers du Temple ne sont pas à la solde des rois, ils sont à la solde de Dieu.

Philippe le Bel eut besoin de tout l'empire qu'il avait sur lui-même pour arrêter la colère qu'il ressentit à ces paroles; les regards suppliants et obliques de Plasian, l'effroi des serviteurs qui l'entouraient, lui arrachèrent ces paroles qu'il prononça avec une ironie amère :

— Puisque le roi de France est prisonnier de par le peuple de Paris, remontons aux tours du Temple qui me servent de prison.

Ce que venait de dire Philippe le Bel était de la plus exacte vérité. Ses sujets veillaient en armes autour des murs du palais et des tours, comme autant de geôliers, et le roi n'en pouvait sortir, et n'en sortit en effet que par leur volonté. Aussi, sans exagération aucune, nous placerons Philippe le Bel en tête des prisonniers du Temple. La différence n'était pas si grande entre lui et Louis XVI, qui fut détenu plus tard dans les mêmes lieux, et les bourgeois et le peuple faisant la garde sous les tours du Temple pour retenir captif le roi de France de 1306 valaient, sauf l'organisation, la Convention nationale écrouant le roi de 1792.

C'est qu'au dehors et au dedans de la culture du Temple le plus grand tumulte existait. En vain Marigny avait cru apaiser la révolte en lui jetant *un os à ronger*; ce morceau l'avait mise en

appétit. Le peuple, qui doutait peut-être de sa force, se sentit fier de cette première victoire, qu'il n'attribuait qu'à son courage, et voulut aller plus loin. Sa cause était juste; il voulait la gagner.

Le grand maître des Templiers déploya tant d'activité et de fermeté pour la révolte commencée dans la culture du Temple, qu'il parvint bientôt à la maintenir; mais malgré les préparatifs menaçants ordonnés par lui sur les murs du palais, malgré ses sommations au peuple de se retirer, il ne put venir à bout de celle du dehors. Les bourgeois et le peuple, voyant que les Templiers, s'était mis sur la défensive, empêchaient d'entrer, et refusaient de livrer le roi qu'on demandait à grands cris, se bornèrent à cerner les palais et les tours du Temple, à faire bonne garde autour, et à examiner attentivement tous ceux qui entraient ou sortaient. Or il arriva que, selon les ordres du roi, ses gens voulurent lui apporter les mets préparés pour sa table. Aussitôt que le peuple reconnut les officiers de bouche, il les entoura, les maltraita, et s'empara des viandes et des vins, qu'il se partagea sur-le-champ. Alors commença une espèce d'orgie, au milieu de laquelle le peuple trahissait par ses paroles la colère dont il était animé.

— Si nous ne pouvons le prendre d'assaut, disait l'un, nous le prendrons par famine.

— Va lui dire que le peuple boit à sa mort, disait l'autre.

— La culture du Temple est lieu d'asile pour tous les malfaiteurs, criait un troisième, mais le roi de France est excepté de la catégorie.

— Tu te trompes, s'écria un bourgeois goguenard. Philippe

le Bel a droit d'asile comme les voleurs et les assassins; n'est-ce pas un *faux monnayeur?*

Ce mot fit fortune, et fut répété à l'instant dans les masses; ce mot, dit par le peuple, a été conservé et est parvenu jusqu'à nous. L'histoire a surnommé Philippe le Bel, *le roi faux monnayeur*.

Cependant le bruit de cette scène était parvenu jusque dans la tour du Temple aux oreilles du roi. Le caractère que prenait la révolte lui fit faire de mûres réflexions. La position était embarrassante pour lui. D'un côté il ne voulait pas céder, de l'autre il ne pouvait tirer aucun secours des Templiers, ni en argent ni en hommes; les Templiers se bornaient à garantir la sûreté de sa personne. Outré de colère contre cet ordre, et sans reconnaître au moins l'hospitalité périlleuse qui lui était donnée, Philippe le Bel conçut dès lors la première idée de vengeance contre ses hôtes. En attendant, il fut décidé dans son conseil, et sur l'avis de Plasian, de temporiser, afin de lasser la sédition.

— Nous sommes bien ici, dit-il au roi, et le peuple fait la garde et souffre. Les bourgeois négligent leurs affaires, et nous faisons les nôtres. Notre nourriture est splendide, et eux ils manquent de pain. Cet état peut durer longtemps pour nous, très-peu pour eux; attendons.

— Mais les chevaliers du Temple peuvent se lasser aussi de cette hospitalité coûteuse, et qui n'est pas sans danger, dit Philippe le Bel au grand maître, qui assistait au conseil.

— Nous ne pouvons prêter aux rois plus qu'il n'est inscrit sur nos livres, répondit Jacques de Molay; nous ne pouvons tirer l'épée pour leurs querelles; mais nous sommes assez riches

pour leur donner asile, assez forts pour les défendre, assez nobles pour qu'ils s'en fient à notre foi.

Sur cette réponse, le roi adopta l'avis de Plasian, et continua à rester prisonnier dans les tours, tandis que le peuple continua de son côté à faire bonne garde et à proférer ses cris de malédiction et de mort.

Pendant ce temps, les Templiers, qui s'étaient fait une loi de rester étrangers à la querelle du roi et du peuple, cherchaient à faire honneur à leur hôte, et à lui procurer toutes les distractions qui étaient en leur pouvoir. Le grand trésorier, Hugues de Peralde, remplaçait le grand maître auprès de Philippe le Bel, toutes les fois que les occupations de ce dernier l'empêchaient d'y venir. Un jour que le roi était monté avec lui sur la galerie établie sous le comble des tours, et qu'il pouvait se convaincre par lui-même de la persévérance de ses sujets à le garder, il lui dit :

— C'est dommage, grand trésorier, que vous ayez choisi l'appartement royal au premier étage. Si vous l'aviez mis au troisième, on aurait été en meilleur air, et l'on serait venu plus souvent jouir de l'admirable vue qui se découvre de cette galerie.

— Nous sommes fâchés, répondit le trésorier, de ne pouvoir satisfaire le désir que témoigne votre altesse ; mais les deux derniers étages de ces tours étant occupés par notre trésor, nous ne pouvons en opérer sur-le-champ le changement.

— En effet, dit Philippe le Bel d'un air rêveur, le grand maître m'a dit qu'on logeait les rois dans le même bâtiment. Je n'avais jamais pensé que j'avais autant de richesses sur ma tête ; mais puisque j'ai un voisin plus puissant que moi dans

ce moment-ci, je lui dois une visite de politesse, et je ferai volontiers les premiers pas pour la lui rendre.

— Quant à cela, je puis sur-le-champ obéir à votre altesse. Tous les hôtes des Templiers qui désirent voir le trésor sont admis dans ces tours.

— C'est cela. Je ne savais comment passer ma journée; j'emploierai mon temps à examiner vos richesses.

Le grand trésorier alla sur-le-champ chercher les clefs déposées en double chez lui et chez le grand maître; et, fier d'avance pour son Ordre du spectacle qu'il allait offrir au roi, il le fit descendre de la galerie au troisième étage.

Dans la salle carrée était un poste commandé par un dignitaire, qui veillait nuit et jour, trois gardes faisant constamment faction aux trois entrées des tours qui étaient à la suite. Les portes en étaient triples; une en bois, une en fer, et la dernière en airain. Chaque porte avait sa serrure particulière, et un secret pour l'ouvrir. Dans la première tour étaient déposés les cent cinquante mille florins que les Templiers avaient rapporté de la guerre sainte, en 1191, quand les croisades furent terminées. Dans les deux autres étaient, outre la charge en argent de dix mulets, rapportée à la même époque, tout celui qu'on avait amassé depuis par les redevances et les revenus qui avaient été payés au Temple, et qui avaient presque doublé la somme. Philippe le Bel loua avec aisance la manière dont cet or et cet argent étaient rangés le long des murs, le soin avec lequel chaque somme était étiquetée, et les précautions prises pour garder tant de richesses. Ils descendirent ensuite au second étage, qui présentait le même aspect. Dans la première tour que Peralde ouvrit, le roi aperçut une coupe mons-

trueuse en ébène, au fond de laquelle trois deniers étaient incrustés dans trois ronds d'agate.

— Ceci est la chose la plus précieuse de notre trésor, dit Hugues de Peralde; ce sont les deniers de Judas.

Le roi s'arrêta peu de temps à les considérer.

Ils passèrent dans la seconde tour. Elle était remplie de vases d'or de toutes les espèces, de tous les temps, de toutes les sectes, de tous les peuples. Le roi les examina longtemps, de même que ceux qui étaient dans la troisième tour, pleine jusqu'au comble de vases d'argent.

Dans le dernier étage des deux tourelles étaient des armures précieuses et des reliques. Parmi ces dernières, on remarquait la tête de saint Jean-Baptiste dans une double châsse d'or, et la maison de la sainte Vierge, avec l'étable, les animaux, saint Joseph, les mages prosternés, l'enfant Jésus sur les genoux de sa mère, le tout en or massif.

Plus rêveur que jamais, Philippe le Bel descendit dans son appartement. Les sires de Plasian et de Marigny l'attendaient avec le prévôt des marchands. Plasian avait été chargé d'une dernière tentative auprès du grand maître, et sortait de la faire. Philippe s'adressant à lui d'abord :

— Eh bien! Plasian, qu'as-tu obtenu? dit-il.

— Rien, sire le roi, répondit Plasian.

— Ton éloquence a échoué comme la mienne!

— J'ai circonvenu le grand maître par tous les bouts. Je me suis adressé à son honneur, à son cœur, à sa fierté; j'ai échoué partout. Retranché derrière les règles de son Ordre, il n'a voulu accorder ni secours ni argent.

— Et les promesses, les offres que je t'avais chargé de lui faire?

— Il les a écoutées avec un air qui me donnait quelque espoir, puis il m'a dit : « Le grand maître des Templiers est habitué à obliger les rois, au lieu que les rois l'obligent. »

— Quelle insolence!

— Sire le roi, ces gens ont à la fois l'égoïsme des moines et la morgue des chevaliers. Il est si facile quand on appartient à un Ordre d'en mettre ses statuts en avant pour faire excuser un refus! Il faut prendre d'autres moyens pour venir à bout d'eux.

— J'y ai songé, répondit Philippe le Bel d'un ton significatif. Et vous, messires, continua-t-il en s'adressant aux deux autres, que venez-vous m'annoncer? Le peuple se lasse-t-il enfin de cette guerre?

— Moins que jamais, sire le roi, dit Marigny. La révolte gagne tous les jours davantage.

— Et j'en connais les chefs, ajouta le prévôt des marchands; ils sont au nombre de vingt-huit; tous riches bourgeois influents dans leurs quartiers.

— Avez-vous leurs noms?

— Les voilà.

— Donnez; cela peut servir plus tard. Pour l'instant voici ce que j'ai résolu. Si le peuple ne se lasse pas, je me lasse, moi, d'être prisonnier. Je veux sortir d'ici à tout prix. Voyez ces chefs de la révolte, messires; gagnez-les par des largesses pour eux, par des promesses pour le peuple, par des concessions pour les bourgeois; il faut espérer qu'ils seront moins rigides que nos beaux chevaliers du Temple. Faites tout, en un mot,

pour qu'aujourd'hui, demain au plus tard, je puisse sortir d'ici.

— Eh quoi! des concessions! dit Plasian.

— Tout pour être libre!

— Mais, sire le roi, dit Marigny, la seule chose que nous puissions leur dire, et qui puisse les engager à calmer le peuple, c'est que cette altération des monnaies...

— Dans un an l'or et l'argent le plus pur circuleront en France; dans un an, vous-même, messire de Marigny, ferez rentrer toutes les monnaies altérées.

— Mais pour cela il faudrait des richesses...

— Égales à celles des Templiers, interrompit vivement Philippe le Bel; nous les aurons, je vous en donne ma parole royale; nous les aurons. Allez; exécutez mes ordres, et revenez au plus tôt me tirer de cette triste demeure où mes grands projets sont enchaînés.

Philippe le Bel avait dit ces dernières paroles de ce ton bref et assuré qu'il prenait quand il voulait être obéi, quand sa résolution était arrêtée. Le ministre et le prévôt, qui étaient faits à ce langage, se préparèrent à obéir au roi sans faire d'autres observations, et sans avoir compris la portée de ce qu'il leur avait dit. Ils s'inclinèrent et sortirent.

Plasian, resté seul avec le roi, n'osait à son tour l'interroger et le regardait en silence se promener à grands pas. Enfin le roi s'arrêta devant son conseiller, et, l'ayant interpellé, lui dit :

— Plasian, les proverbes sont la sagesse des nations, et moi j'ajoute : celle des rois. Connais-tu tes proverbes?

— Oui, sire le roi.

— Te rappelles-tu celui-ci? Quand un mari craint pour sa femme, il ne doit la montrer à son hôte.

— Oui, sire le roi, répondit Plasian, plus surpris à mesure que Philippe le Bel parlait.

— Eh bien les Templiers l'ont oublié, car ils m'ont montré leur trésor.

Il se fit de nouveau un moment de silence pendant lequel leurs regards échangés étaient plus éloquents que la parole.

—Ah! mon doux ami, dit le roi, si tu savais que de richesses sont entassées dans les deux derniers étages de ces tours! des rcihesses telles qu'un roi de la terre n'en possède pas de pareilles; des richesses à acheter et payer comptant mon beau royaume de France, comme autrefois ils avaient acheté et payé comptant le royaume de Chypre; et je ne suis pas disposé à leur vendre ma France.

— Eh quoi! ils ont eu l'imprudence de montrer à votre altesse...

— Dis l'insolence, Plasian, car ils savent combien je suis pauvre en ce moment! Ils m'avaient déjà humilié par leur luxe dans ces tours, par le refus de secours et par celui d'argent; ils me montraient, d'un côté, leurs chevaliers et leurs écuyers, dont une poignée aurait suffi pour écraser le peuple; de l'autre, ils ont voulu me montrer qu'ils possédaient cent fois l'or qu'il fallait pour remplir mes coffres. Oh! si tu savais avec quelle impudente vanité le grand trésorier m'a fait faire la revue de toutes ces richesses; comme il jouissait de mon étonnement et de ma convoitise; comme il m'avait mis à nu, avec ma pauvreté, devant ce trésor! C'est aussi une règle de leur Ordre de montrer à tout venant leurs richesses, pour se pavaner devant

lui. Depuis le roi d'Angleterre, je suis le seul souverain qui les ait visités sans doute; dans cette vaniteuse hospitalité qu'ils m'ont accordée, il ne leur manquait plus que ce triomphe; ils l'ont obtenu complet, immense, mais ils ont oublié qu'un roi de France n'a jamais pu voir deux fois un sujet, fût-ce un grand maître des Templiers, plus puissant et plus riche que lui. L'orgueil les a perdus; la seconde fois que je verrai ce trésor, ce sera pour en prendre possession.

— Quoi! votre altesse croit parvenir.....

— J'en suis sûr; mon plan est arrêté.

— Mais un Ordre aussi puissant, aussi fort...

— Sa force l'étouffera.

— Mais il est adroit et rusé; parfois il a l'hypocrisie des moines.

— Mais il n'en a pas la misère; sa richesse et sa puissance font sa sécurité. Il ne pourra croire qu'on ose concevoir l'idée de l'attaquer; cette orgueilleuse sécurité les laissera surprendre.

— En France, peut-être; mais ils s'étendent sur le monde entier.

— Et sur le monde entier ils cherchent à dominer comme ils dominent en France. Le grand maître a dit à Henri III d'Angleterre : « Vous régnerez tant que vous serez juste. » Menace terrible dans sa bouche. En répétant ces paroles, je lierai tous les rois à ma cause.

— Et le pape?

— J'ai montré comment je savais soutenir une excommunication. Benoît VIII, qui l'a lancée contre moi, a eu sa mémoire flétrie par son successeur; c'est un avis pour celui-ci. D'ailleurs Bertrand de Got n'est-il pas devenu le pape Clément V,

par mon crédit et mon influence? Il me doit tout, et, pour l'avoir sous ma main, je vais le déterminer à habiter Avignon.

— Messire de Marigny approuve-t-il aussi le projet de votre altesse?

— Il n'en sait rien. Ce projet m'est éclos dans la tête il y a une heure, en examinant le trésor. Quant à Marigny, je ne lui en parlerai pas, il ne pourrait me seconder: il n'est bon qu'à tenir registre, lever des impôts et sacrifier son palais au roi de France, comme il vient de le faire: il serait maladroit dans une intrigue qu'il désapprouverait peut-être. C'est toi que j'y emploierai.

— J'y ferai de mon mieux.

— Nous réussirons, car mon but est sacré; c'est pour ne plus battre de la fausse monnaie.

En ce moment on annonça au roi la visite du grand maître. Philippe le Bel s'empressa de le recevoir; jamais il ne fut plus courtois envers lui, jamais son courtisan ne fut plus obséquieux.

Deux jours après, Marigny et le prévôt des marchands avaient fait tant de promesses au peuple et aux bourgeois, chefs de la révolte, que ce même peuple consentit à ouvrir à Philippe le Bel les portes de sa prison, et l'escorta de ses cris d'enthousiasme et d'amour jusqu'à sa demeure royale. En prenant congé du grand maître, le roi se jeta dans ses bras, et l'assura dans les termes les plus expressifs qu'il saurait reconnaître la noble hospitalité qu'il en avait reçue.

Quelques jours après, quand son autorité fut bien rétablie, quand il put disposer de nouvelles forces, Philippe le Bel sortit de son sein la liste des vingt-huit bourgeois, chefs de la révolte.

fit informer contre eux, et les fit tous pendre, haut et court, partie aux portes de la ville, partie devant leur maison. Le peuple tenta un nouveau soulèvement ; mais, cette fois, tout était prévu ; les Parisiens furent contenus sans peine. Le roi ne quitta pas sa demeure royale, et fit exécuter une ordonnance qui défendait les rassemblements de plus de cinq personnes.

Telle fut la manière dont Philippe le Bel tint ses promesses envers son peuple. Nous allons voir comment il les tint envers les Templiers.

II

Défiance des Templiers. — Philippe le Bel les rassure. — Il augmente leurs priviléges. — Il leur décerne des honneurs. — Il les fait arrêter. — Il s'installe aux tours et s'empare du trésor. — Abolition de l'ordre du Temple par le pape. — Dure captivité des chevaliers. — Supplice de cinquante-quatre d'entre eux. — Jacques de Molay et Péralde sont brûlés vifs. — Le grand maître prédit la mort du pape et de Philippe le Bel. — Cette prédiction s'accomplit. — Le Temple donné aux chevaliers de Malte. — Ils y établissent le grand prieuré de France. — Les tours du Temple deviennent prison d'état jusqu'à la fondation de la Bastille. — Enguerrand de Marigny, premier prisonnier. — Trahison d'Édouard d'Angleterre. — Vengeance de Philippe de Valois. — Douze chevaliers bretons décapités aux halles. — Jean de Malestroit détenu au Temple. — Jean de Grailly, captal de Buch. — Son histoire. — Du Guesclin. — Les deux connétables. — Mort de Pierre du Tertre et du captal le même jour. — Prison des chevaliers de Malte au Temple. — Justice du grand prieuré. — Henri, moine, condamné à la prison perpétuelle. — Enclos du Temple. — Le chevalier d'Arc. — L'abbé de Chaulieu. — Le duc de Guise. — Jean-Jacques Rousseau. — Bussy Rabutin. — L'ouvrier de cent cinq ans. — 22 octobre 1788. — Prieur et Fouquier Tainville. — Marie-Antoinette et le comte d'Artois.

Peu de temps après que Philippe le Bel fut sorti du Temple, de sourdes rumeurs commencèrent à se répandre contre les chevaliers de cet ordre. Les moines, les dominicains surtout, prêchaient publiquement contre eux, et le roi avait un dominicain pour confesseur. Le chapitre s'assembla, et s'émut à ces attaques. Le grand maître se transporta auprès du roi pour en conférer avec lui. Philippe le Bel l'accueillit avec le même em-

pressement. Jacques de Molay communiqua au roi une réponse que l'ordre voulait faire aux calomnies dont il était l'objet. Philippe le Bel lui répondit aussitôt :

— Eh quoi! le saint ordre du Temple veut s'abaisser jusqu'à une justification? Il s'émeut des criailleries de quelques moines, des mensonges du populaire? Il est de votre dignité de vous taire, grand maître; il est de la mienne, qui vous connais, qui ai vécu parmi vous, de parler assez haut pour être entendu du monde entier. Je ne descendrai pas non plus jusqu'à réfuter les faux et méchants bruits dont votre saint ordre est l'objet; j'augmenterai vos priviléges en France, comme preuve d'amitié, de confiance et d'estime.

C'est ce qu'il fit en effet. Cette ruse royale empêcha les Templiers de publier leur justification. Les accusations continuèrent contre eux, et le roi fit habilement répandre que les nouveaux priviléges qu'il venait de leur accorder étaient la suite d'un engagement qu'il avait pris lorsqu'ils lui avaient donné l'hospitalité dans leurs tours.

Philippe le Bel en arrivait au point où il voulait venir. Il avait réveillé l'orgueil des Templiers, et la confiance aveugle dans leur puissance et dans sa protection; et le venin continuait à circuler et à s'étendre, sans qu'ils dussent rien faire pour l'arrêter.

Cependant, au moment où tout était prêt pour frapper le grand coup, soit crainte, soit ennui, soit précaution, le grand maître avait quitté Paris; et il était question de transporter sa résidence en Angleterre, où le trésor devait le suivre. A cette nouvelle, Philippe le Bel députa auprès de lui Plasian, qui vint solennellement le prier de la part du roi de France d'être

le parrain d'un de ses enfants. Heureux et confiant, Jacques de Molay se rendit en toute hâte à Paris, escorté de cent quarante chevaliers.

Peu de jours après son arrivée, il figura publiquement à une cérémonie, où le roi lui décerna la place d'honneur. Il tint le poêle à l'enterrement de la belle-sœur de Philippe le Bel avec trois autres grands personnages. Cette cérémonie avait lieu le 12 octobre 1307; le lendemain, 13, il fut arrêté au Temple, au sein de son palais, avec les cent quarante chevaliers qui se trouvaient à Paris. Plasian avait en effet habilement mené l'intrigue.

Nous n'avons pas cru devoir entrer dans plus de détails sur les moyens employés par Philippe le Bel et ses agents pour frapper ce grand coup. On les trouve dans vingt histoires. Qu'il suffise de savoir que les mesures étaient si bien prises qu'on arrêta le même jour, par toute la France, tout ce qu'il y avait de Templiers, entre autres soixante à Beaucaire; que l'on s'était à l'avance assuré du consentement de l'université; que ce jour-là les bourgeois de Paris furent appelés par paroisse et par confrérie dans le jardin du roi à la Cité, où les moines prêchèrent la destruction de l'Ordre du Temple, lurent la fameuse lettre royale qui leur imputait des crimes hideux, et les révélations de deux chevaliers du Temple sur les secrets de leur Ordre qui pénétraient d'horreur et de dégoût. C'était, comme l'a dit M. Michelet dans le savant récit qu'il en trace, *un coup de trompette du jugement dernier*.

Le grand maître et Hugues de Peralde, le grand trésorier, furent mis ensemble dans un cachot situé au-dessous de la tour carrée, qui forma plus tard un souterrain aboutissant à la

Bastille. Immédiatement Philippe le Bel, escorté de messires de Marigny, Plasian, Pierre de Jumeau, et d'une foule de clercs, revint s'installer dans les appartements royaux du premier étage, où il avait reçu une si noble hospitalité.

— Dans un an, vous avais-je dit à tous trois, s'écriait-il, dans un an nous aurons le trésor des Templiers. L'année est écoulée : nous sommes maîtres du Temple, et voici les clefs du trésor. Venez, j'ai retenu la manière dont on fait jouer les serrures et les secrets.

Et aussitôt il monta au troisième étage, indiqua la manière d'ouvrir les triples portes, et fit inventorier sous ses yeux ces richesses, qu'il venait d'acquérir d'une manière si déloyale.

Quelles que soient les opinions diverses des écrivains sur la culpabilité ou l'innocence des Templiers, nous n'avons pas à nous en occuper ; nous nous bornons à constater les faits arrivés dans les tours du Temple, dont nous écrivons l'histoire. Nous serons brefs sur les événements qui en découlèrent, et dont nous devons compte à nos lecteurs, pour qu'ils puissent comprendre la suite de ce récit, et nous renverrons ceux qui seront curieux de plus amples détails aux historiens spéciaux de ce grand procès (1).

Ainsi, nous dirons que le grand maître et le grand trésorier ne restèrent pas longtemps dans les cachots souterrains du Temple ; que, transportés ailleurs par les nécessités de leur procès pour lequel on ne savait pas leur trouver de juges, on les fit errer de prison en prison jusqu'au jour de leur supplice.

Séduit par les paroles de Plasian, intimidé par les menaces de Philippe le Bel, le pape Clément V rendit, le 22 mai 1312, une bulle qui supprimait l'ordre des Templiers dans tout le

monde chrétien. Alors les évêques purent juger les chevaliers du Temple.

Jusques-là ces chevaliers avaient traîné leurs jours dans les misères et les cruautés de la captivité la plus atroce. Une seule circonstance en peut donner l'idée. On leur accordait douze deniers par jour pour leur nourriture et leur entretien, sur lesquels ils étaient obligés de payer leur passage sur l'eau quand on les conduisait au tribunal, et jusqu'aux gardiens qui rivaient leurs fers.

Poussés par le roi de France, les juges ecclésiastiques les condamnèrent. Le peuple de Paris vit avec stupeur le supplice de cinquante-quatre Templiers, qui furent brûlés dans la même journée à la porte Saint-Antoine, le mardi 13 mai 1310. Ils soutinrent au milieu des flammes leur innocence et la pureté de leur Ordre. La commission qui les jugeait continua à tenir ses séances le jour même, à la lueur des feux du bûcher.

Peu de temps après arriva, comme dernier coup, le supplice de Jacques de Molay et de Peralde. L'exécution eut lieu à la pointe de l'île qui forme aujourd'hui le Pont-Neuf, à peu près sur l'emplacement où est la statue de Henri IV. Les deux chevaliers montèrent comme des martyrs sur le bûcher qui leur était préparé. Comme ceux qui les avaient devancé, ils attestèrent leur innocence, et d'une voix qui avait quelque chose de surhumain, le grand maître levant les yeux au ciel comme pour y lire l'avenir, ajourna au tribunal de Dieu, dans l'espace de quarante jours, le pape Clément V, qui souffrait leur condamnation, et dans l'espace d'une année, le roi de France, qui était leur bourreau.

Ces prédictions terribles s'accomplirent, et, soit que, frappés



Pardinel sc.

SUPPLICE DE JACQUES DE MOLAY.

a nature
'associat
tèrent la
arqué à

années.
à habi-
chartes
à celui
e qu'il
e com-
accordé
opriété
ens de
le Bel
ean de
on de
perdu
, tout
lippe
se le
is du

n de
s de
rent
s le
des
procès,

le ces derniers mots d'un mourant, la faiblesse de la nature humaine les entraînât dans la tombe, soit que Dieu s'associât à la vengeance du grand maître, ces deux princes quittèrent la vie dans le délai prédit pour comparaître au jour marqué à l'appel fait devant le suprême tribunal.

Comme on le voit, le procès des Templiers dura sept années. Pendant presque tout ce temps, Philippe le Bel se plut à habiter les tours du Temple, où il avait fait transporter les chartes de France et les restes de son trésor pour être réuni à celui dont il s'était emparé. Cependant, au contraire de ce qu'il avait cru d'abord, tous les rois n'avaient pas fait cause commune avec lui contre cet Ordre. Plusieurs avaient accordé asile et protection à ses débris. Leur question de propriété royale était vivement agitée. Que devaient devenir les biens de l'ordre du Temple? Après maintes négociations, Philippe le Bel consentit à donner ces biens aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, alors chevaliers de Rhodes, par la possession de cette île, depuis chevaliers de Malte, quand ils eurent perdu Rhodes et que Charles-Quint leur eût donné Malte. Mais, tout en consentant à se dessaisir des biens des Templiers, Philippe le Bel garda ce qu'il avait surtout convoité, leur trésor. Il se le fit attribuer avec tout leur mobilier pour subvenir aux frais du procès.

Les chevaliers de Malte entrèrent donc en possession de la culture et des tours du Temple, qui ne changèrent pas de nom, malgré le changement de maîtres; pourtant ils n'en furent paisibles possesseurs que quelque temps après, car Louis le Hutin, succeseur de Philippe le Bel, exigea d'eux encore des sommes considérables, toujours pour les frais du procès,

sommes que les chevaliers de Malte aquittèrent sur leurs revenus. Ce fut lorsqu'ils se virent entièrement libérés, qu'ils choisirent le Temple pour y établir le grand prieuré de France, dont l'ancienne demeure des grands maîtres devint le palais, et ils jouirent dans leur culture des mêmes priviléges que leurs prédécesseurs. Il n'y eut qu'une charge nouvelle qui leur fut imposée, ce fut celle de laisser ériger leurs tours en prison d'état, pour le service des rois de France. Cette situation dura jusqu'à l'érection de la Bastille, dont Hugues Aubriot jeta les fondements en 1370. Alors la Bastille, construite dans le dessein de renfermer des prisonniers, parut plus propre à cet usage que les tours du Temple, élevées pour mettre à l'abri des trésors dans un lieu inexpugnable.

Nous verrons plus tard ce que devinrent les tours du Temple, quand elles cessèrent d'être prison d'état; pour le moment, nous devons compte à nos lecteurs des prisonniers qui furent mis dans ce lieu durant l'espace de ces soixante années.

L'histoire et les chroniques donnent peu de renseignements a cet égard. Il paraissait si naturel à cette époque que le bon plaisir du roi fît emprisonner ceux de ses sujets qui lui déplaisaient, qu'on a à peine consigné ces faits en passant. Pourtant, après avoir cherché avec la plus scrupuleuse exactitude, nous avons découvert les principaux prisonniers dont nous allons parler.

Le premier fut celui que nous avons déjà annoncé, messire Enguerrand de Marigny, qui, surintendant de Philippe le Bel, le fut également de Louis le Hutin.

Poursuivi et perdu par le comte de Valois, jaloux de son cré-

dit, et qui ne pouvait tirer de lui les sommes nécessaires à ses prodigalités, il fut arrêté, en 1315, à la Tour de Londres, dont il était châtelain, et de là conduit aux tours du Temple. Les réflexions de Marigny durent être amères quand il se vit prisonnier aux mêmes lieux où il y avait vu Philippe le Bel, son maître, auquel il avait sacrifié sa propre fortune pour obtenir sa délivrance. Mais il ne fit pas un long séjour dans cette prison. Le comte de Valois, craignant quelque complot pour son évasion, le fit trasférer à Vincennes, où résidait la cour; c'est là que fut instruit son procès, dont nous avons donné tous les détails dans l'histoire de ce donjon, et auquel nous renverrons le lecteur. Il nous reste à ajouter une seule chose importante pour le sujet que nous traitons; c'est sans doute par erreur que quelques historiens ont prétendu que Marigny avait été reconduit, après sa condamnation, dans les tours du Temple, *où il fut enferré de bons liens et anneaux de fer, et gardé très-diligemment.* Comme nous l'avons écrit, le Châtelet devint sa dernière prison, et ce fut de là qu'il partit pour être pendu à Montfaucon.

Sous le règne de Philippe de Valois, la Bretagne fut désolée par une guerre incessante entre le roi d'Angleterre et celui de France. L'Angleterre soutenait les droits du comte de Montfort; la France, ceux de Charles de Blois. Une trêve eut lieu entre les deux monarques. Philippe de Valois en profita pour célébrer avec pompe les noces de son second fils, Philippe de France. A ces noces, accoururent de tous les points du royaume et de l'étranger les seigneurs et les chevaliers, pour jouir des fêtes et combattre aux tournois. La plupart des nobles Bretons, quelle que fût la bannière sous laquelle ils combattaient, y vinrent en foule à l'abri de la trêve. Édouard d'Angleterre, au mé-

pris de la foi jurée, profita de cette circonstance pour détacher plusieurs seigneurs du parti de Charles de Blois, et les attirer dans celui du comte de Montfort. A leur tête, et le plus important, était Olivier de Clisson, père du connétable. Furieux à cette nouvelle, qu'on appuya de preuves tirées de la correspondance, Philippe fait arrêter les gentilshommes convaincus de félonie. Il condamne de son autorité privée tous les chevaliers à mort, et les seigneurs qui exerçaient des charges civiles à une réclusion perpétuelle. Douze chevaliers furent conduits aux halles, exposés au pilori et décapités; leurs corps flottèrent ensuite au gibet, et leurs têtes furent envoyées en Bretagne pour être appendues, comme exemple, aux portes des principales villes. Jehan de Malestroie, un des coupables, mais maître des requêtes, Breton attaché au comte de Blois, fut conduit aux tours du Temple pour y subir sa détention perpétuelle. Le roi avait ordonné qu'avant d'être écroué dans sa prison, il assisterait au supplice de ses complices, ce qui fut exécuté. Malestroie en éprouva un tel effroi, qu'à dater de ce jour, un tremblement nerveux ne cessa de l'agiter. Il vécut tristement au Temple jusqu'en 1345, année où il succomba.

Tel est le second prisonnier important de cette prison. Il ne nous reste à parler que d'un troisième. C'est le fameux Jean de Grailly, captal de Buch (2).

Le 6 mai de l'an 1364, par suite de la guerre que se faisaient, à propos du duché de Bourgogne, le roi de France, Charles V, et le roi de Navarre, Charles le Mauvais, encore soutenu par l'Angleterre, deux petites armées étaient campées près du village de Cocherel, à trois lieues d'Évreux, sur la rive gauche de l'Eure.

Celle des Navarrois, retranchée sur une colline, était commandée par le captal de Buch. Celle des Français, couvrant la plaine, était commandée par du Guesclin.

Ces deux guerriers, les plus célèbres de leur temps, s'étaient déjà mesurés plusieurs fois ensemble, se connaissaient et estimaient leur courage. L'armée de du Guesclin manquait de vivres dans la plaine; celle du captal était approvisionnée. Soit courtoisie réelle, soit forfanterie ridicule, le captal de Buch envoya un hérant d'armes à du Guesclin, pour lui offrir du vin et des vivres.

— Gentil héraut, répondit le futur connétable, vous savez très-bien prêcher; aussi, pour votre discours, je vous donne un coursier de cent florins. Mais dites au captal que je veux combattre, et que s'il ne vient pas à moi, je marcherai à lui avant la fin du jour, et mangerai au quartier du captal.

Ces paroles signifiaient qu'il aurait le quart de la rançon de Jean de Grailly, s'il le faisait prisonnier, comme c'était d'usage. Aussitôt il lui envoya à son tour un héraut, pour lui proposer de descendre dans la plaine et d'accepter le combat; mais voyant au bout de peu de temps ce héraut revenir sans réponse, il prend rapidement son parti, fait sonner la retraite et ordonne de lever le camp. A ce spectacle, les Navarrois croyant que les Français fuyent, veulent s'élancer à leur poursuite; vainement le captal cherche à les retenir, devinant une ruse de guerre.

— Je n'ai pas ouï dire que jamais du Guesclin ait daigné *décamper*, s'écrie-t-il au milieu du mouvement de ses troupes.

Vains efforts! sa voix se perd dans le tumulte, lui-même est entraîné par les siens, et les Navarrois sont déjà dans la plaine,

sur le point d'atteindre les Français. A cette vue, du Guesclin sourit en lui-même, et commandant d'une voix vibrante à ses soldats de se retourner et de prendre position, il ajoute gaiement :

— J'espère donner le captal au roi, pour étrennes de sa royauté.

Charles V venait en effet d'être déclaré roi de France.

Les deux armées furent dans l'instant face à face, et le combat commença. Il fut long et acharné ; de part et d'autre, soldats et capitaines firent des prodiges de valeur ; mais une circonstance fit pencher la victoire en faveur des Français. Trente chevaliers gascons, qui ne se quittèrent pas pendant l'action, avaient juré de faire prisonnier le captal ; ils s'avancèrent les rangs serrés, avec l'impétuosité du courage le plus téméraire, ne s'arrêtant pas, ne cherchant que lui, ne voulant que lui, pénétrèrent dans le bataillon où il combattait et parvinrent à l'enlever. Les Navarrois voyant leur chef au pouvoir de l'ennemi, se dispersèrent, prirent la fuite et abandonnèrent le champ de bataille aux Français. Du Gueselin accueillit le captal avec tous les égards dus au malheur et au courage. Il le confia à la garde d'un simple écuyer, nommé Roland Bodin, qui l'amena à Charles V. Celui-ci, non moins courtois, l'envoya au marché de Meaux, où il resta prisonnier sur parole. L'année suivante, le captal représenta le roi de Navarre à la conclusion du traité de paix de Saint-Denis, dont l'un des articles stipulait la délivrance du captal de Buch sans rançon. Cela fut exécuté et priva du Guesclin *de manger le quartier* qu'il s'était promis. Il s'en consola pourtant, ayant déterminé son rival à servir le roi de France, qui lui donna la seigneurie de Nemours. Le captal

prêta serment de foi et hommage à Charles V, et devint, dès cet instant, son vassal. Mais, pendant qu'il était en Guyenne, s'ennuyant du repos forcé auquel il était condamné, il eut occasion de voir le prince Noir, Édouard de Galles. Celui-ci, qui connaissait la trempe du captal, sut si bien s'y prendre à son tour, qu'après lui avoir fait les plus vifs reproches d'avoir abandonné ses compagnons d'armes; lui avoir assuré que les hostilités allaient reprendre, et qu'il allait se trouver face à face avec ses anciens camarades, et surtout lui avoir dit qu'on pensait que c'était la seigneurie de Nemours qui l'avait décidé à prendre cette résolution, il le détermina à quitter le service de Charles V. Mais le captal ne voulait pas être accusé de félonie. Il députa sur-le-champ son écuyer à la cour de France, fit remettre à Charles V l'original de la donation de Nemours, et fit annoncer qu'il renonçait à la foi et hommage qu'il avait prêtés au roi, et cessait d'être son vassal.

En 1371, le duc de Lancastre ravit au captal le commandement de la Guienne; peu après ce dernier fut fait connétable d'Aquitaine, pendant que du Guesclin était fait connétable de France. Les deux connétables furent encore opposés l'un à l'autre dans la guerre qui continua entre l'Angleterre et la France, et cette fois encore, en 1372, le captal fut fait prisonnier à une attaque près du château de Soubise, où son armée, du reste, était bien inférieure en nombre. On avait pris de nouveau toutes les mesures pour le saisir, et Charles V récompensa de quinze cents livres l'écuyer qui avait fait cette capture.

C'est à cette époque que le captal fut amené prisonnier au Temple, où Charles V ne voulut jamais entendre parler de sa rançon. Vainement les offres les plus belles furent-elles faites

au roi, vainement le captal employa-t-il auprès de lui le crédit de son rival du Guesclin, Charles V resta inébranlable. Il se transporta plusieurs fois aux tours du Temple pour le voir, et l'engager à reprendre du service sous la bannière de France; malgré les offres brillantes qui lui furent faites, malgré la rigueur de sa captivité, le captal de Buch refusa constamment ces offres.

Il languit cinq ans dans cette prison, plus cruelle pour lui que pour tout autre. Au bout de ce temps il lui fut donné un compagnon de captivité, Pierre Dutertre, secrétaire de Charles le Mauvais. Cet homme ne passa que quelques jours auprès de lui; il fut condamné à avoir la tête tranchée. On espérait par cet exemple amener le captal à ce qu'on voulait; pour cela on vint avec grand appareil chercher Pierre Dutertre, afin de le conduire aux halles, où l'exécution devait avoir lieu; mais loin de s'en effrayer, le captal envia son sort de finir sitôt une si triste vie, et lui dit en l'embrassant : « Dieu est bon. Il n'aura pas pitié que de vous. La douleur de la captivité tue aussi sûrement que la hache du bourreau. Au revoir. »

Le matin Pierre Dutertre fut décapité aux halles. Le soir le captal de Buch fut trouvé mort dans sa prison.

Ce sont les seuls prisonniers des tours qui méritent d'être mentionnés, jusqu'au moment où la Bastille fut en état d'en recevoir. Mais outre ceux-là, il y en eut encore d'autres, qui, s'ils ne furent pas renfermés dans les tours devenues une espèce d'arsenal par la suite, le furent du moins dans la prison du Temple, par la justice particulière des chevaliers de Malte. Outre la juridiction qu'ils exerçaient dans leur propriété, ils avaient un tribunal pour juger les crimes commis sur les mem-

bres de leur Ordre. On ne trouve pourtant que de rares traces de ces arrêts. Un seul mérite d'être mentionné dans cette histoire.

Thomas Lacoste, religieux et receveur du grand prieuré, fut assassiné le 3 août 1467, au moment où il rentrait au Temple. Le crime fut commis par un nommé Henri, religieux de son ordre. Henri prit la fuite, mais la justice le découvrit cinq jours après à l'hôtel Saint-Paul, où il s'était caché dans une armoire. Conduit d'abord au Châtelet, il fut transféré à la Conciergerie, sur l'appel qu'il forma au parlement. Mais le grand prieur et le chapitre de l'ordre de Malte le réclamèrent comme leur justiciable. Le parlement déféra à cette demande. Henri fut amené à la prison du Temple, située sur la porte d'entrée, dont je parlerai plus tard. Le grand prieur et les officiers du chapitre, constitués en tribunal, le condamnèrent à garder prison perpétuelle *dans un lieu ténébreux, et d'avoir illec tant qu'il y pourrait vivre le pain de douleur et l'eau de tristesse*. Henri mourut peu de temps après dans sa prison.

Cependant un changement notable avait été apporté à la culture du Temple sous Charles V. On l'avait clos d'un mur de vingt-cinq pieds d'élévation, sur lequel deux hommes pouvaient marcher de front. D'espace en espace s'élevaient de petites tourelles. Ce fut alors qu'on changea aussi le nom de culture pour celui d'enclos du Temple.

La porte d'entrée était située sur la rue du Temple, dans un enfoncement. C'était là qu'étaient la geôle et la prison, dont je viens de parler. Elle avait deux étages, et des cachots sous la porte, et c'était à proprement parler la prison de bailliage du grand prieuré. Il y avait en outre une chapelle pour dire la

messe aux prisonniers. Cette idée d'enclore de murs toute la culture du Temple avait surtout assuré les priviléges accordés aux chevaliers de Malte. L'enclos dù Temple devenait une ville entièrement séparée de Paris, avec sa juridiction, sa population, son industrie particulière. Par la suite des temps, l'ordre de Malte concéda dans son enclos beaucoup de terrains et de maisons, fit percer des rues et des places; de sorte que cette population devint fort curieuse et fort animée. Elle se divisait en trois classes : les grands seigneurs, qui trouvaient plus de commodités là qu'ailleurs; les ouvriers, qui pouvaient tenir commerce, car l'enclos du Temple exemptait du droit de maîtrise, et les faillis et les débiteurs insolvables, qui ne pouvaient y être arrêtés.

Parmi les personnages remarquables qui ont habité l'enclos du Temple, on distingue d'abord Philippe-Auguste de Sainte-Foix, connu sous le nom de chevalier d'Arc. Il y composa son *Histoire générale des Guerres* et son *Histoire du Commerce et de la Navigation*. Puis vient l'abbé de Chaulieu, surnommé par Voltaire *l'Anacréon du Temple*. Au fond d'une allée de marronniers, appelée *l'Allée des Soupirs*, s'élevait une vieille mais jolie habitation construite par le grand prieur, Meaux de Boiboudran. C'est dans cette maison que Chaulieu recevait les Lafare, les Jean-Baptiste Rousseau, les Campistron, tous les beaux esprits de la capitale. C'est là qu'il donnait ces délicieux soupers, connus sous le nom de *soupers du Temple*. C'est là qu'il mourut, en 1720, à l'âge de quatre-vingts ans. A quelques pas plus loin était l'hôtel de Guise, appartenant au duc de ce nom, beau-père du maréchal de Richelieu. Ce fut dans cet hôtel que Jean-Jacques Rousseau trouva un asile, lorsqu'il revint de Suisse,

en 1770, à l'abri de la protection du prince de Conti, grand prieur de France, et de madame de Boufflers, habitants aussi de l'enclos du Temple. Enfin Bussy Rabutin, le poëte Régnier, de Sozzi, célèbre avocat, Natier, peintre distingué, l'abbé Mangenot, poëte, Joseph Miaczinski, général polonais, ont tour-à-tour habité l'enclos du Temple.

Parmi les ouvriers, plusieurs se rendirent célèbres en esquivant le droit de maîtrise. L'un d'eux, établi pharmacien sans avoir pris ses grades, devint le médecin du grand prieuré. L'autre, épicier de son état, débitait un spécifique, espèce de panacée universelle, que tout Paris courait acheter. Celui-là faisait des gâteaux qui étaient en grande vogue; celui-ci des étoffes, dont il avait seul le secret; le dernier, et ce ne fut pas le moins adroit, était né au Temple, et y mourut à l'âge de cent cinq ans, jouissant de toutes ses facultés intellectuelles.

Il me reste à parler maintenant de deux personnages de la dernière catégorie qui se trouvèrent dans l'enclos du Temple, et furent témoins d'une circonstance remarquable pour cette histoire.

C'était le 22 octobre 1788. L'enclos du Temple avait entièrement changé d'aspect. Les vestiges de la féodalité avaient l'air de disparaître un à un; le vieux mur de clôture tombait en ruines, sans que personne songeât à le relever. La garde de cet enclos, ouvert de tous côtés, était confiée à quelques vétérans. De nouvelles rues avaient été percées, et une rotonde, bâtie sur les anciennes serres du prince de Conti, par les ordres du bailli de Crussol, commençait à sortir de terre. L'enclos entier prenait de jour en jour la physionomie d'une ville au sein

de laquelle s'élevaient, seules marques de la féodalité la plus reculée, le palais des grands prieurs et les tours qui y étaient adhérentes. Ce palais avait été fort embelli par le chevalier d'Orléans et le prince de Conti. Il présentait sur la rue du Temple une belle façade, où des sculptures de bon goût étalaient les allégories de la religion. Le jardin du prieuré, plus vaste encore qu'autrefois, avait été planté d'arbres magnifiques, et dessiné avec élégance. Les ombrages, la verdure et les eaux jaillissantes, lui donnaient un aspect de fraîcheur et de gaieté. Les tours s'élevaient au milieu de grands arbres séculaires, et semblaient sortir d'une touffe de verdure. L'intérieur de ces tours avait aussi été décoré suivant le goût de l'époque. Le prince de Conti, dernier grand prieur, en avait fait sa résidence habituelle, et avait transporté dans ce lieu toutes les aisances et tout le luxe de la vie. C'était alors Louis-Antoine, duc d'Angoulême, neveu de Louis XVI, qui avait été pourvu au berceau de la charge de grand prieur de France. On avait nommé pour administrer à sa place, en attendant qu'il eût atteint l'âge, ce même bailli de Crussol, dont je viens de parler. Le père du jeune grand prieur, le comte d'Artois, venait souvent au Temple. Les tours lui paraissaient un lieu charmant et solitaire dans lequel il accourait se divertir avec les jeunes seigneurs de la cour.

Ce jour-là un tumulte extraordinaire régnait dans le palais. Tous les serviteurs en grand costume allaient et venaient de l'intérieur dans la rue, exécutant les ordres que donnait d'un air affairé le bailli de Crussol. Vers midi un grand bruit de chevaux se fit entendre. Des piqueurs, à la livrée du comte d'Artois, parurent sur le seuil du palais, dont la porte s'ouvrit

à l'instant. Le bailli de Crussol et ses gens descendirent, et bientôt on vit arriver en élégant costume de chasse, à cheval au milieu de quelques gentilshommes, le brillant comte d'Artois lui-même. Du plus loin qu'il aperçut M. de Crussol, il lui cria :

— Tout est-il prêt? elle va arriver dans une heure.

M. de Crussol s'inclina pour toute réponse; le comte d'Artois entra au galop dans la cour du prieuré, suivi de ses gentilshommes, et les portes se refermèrent.

Au milieu de la foule accourue pour voir le passage du comte d'Artois, deux hommes, placés à côté l'un de l'autre, examinaient ce spectacle avec curiosité. C'étaient deux individus qui étaient venus chercher un asile au Temple.

— Encore une orgie à nos dépens! dit le plus jeune.

— Que m'importe! répondit le plus vieux; cela ne peut ni arranger ni déranger mes affaires.

— Mais cela influe sur les miennes, s'écria l'autre vivement. Mon père est devenu insolvable pour avoir fait les ciselures de la voiture du sacre, dont il n'a jamais pu être payé. Il a été forcé de chercher un refuge au Temple avec moi, et je ne puis voir de sang-froid tant d'argent dépensé par le roi et par les princes, tandis qu'on ne paye pas même le salaire de l'ouvrier.

— Ce n'est pas le comte d'Artois qui vous doit.

— Non, mais c'est lui qui dépense l'argent qui me revient C'est la même chose.

— Le comte d'Artois n'a pas le droit de toucher au trésor du roi.

— Cela ne l'empêche pas de le faire.

— Il a tort.

rendue en traîneau, pour assister à une fête que lui donnait le comte d'Artois en ce lieu. En 1785, elle y était revenue en relevant de couches, et maintenant, sortant de Notre-Dame, où elle était allée rendre grâces à Dieu pour l'anniversaire de la naissance de son premier enfant, mort depuis, en 1789, elle avait accepté au Temple une collation que le comte d'Artois lui avait offerte.

A peine Marie-Antoinette fut-elle descendue de voiture qu'elle s'écria en prenant gaiement le bras du prince :

— Aux tours! aux tours! mon frère; vous savez que j'aime surtout cet endroit.

Ils traversèrent rapidement le palais du grand prieuré et se rendirent au premier étage des tours, où, selon le désir de Marie-Antoinette, tout avait été préparé pour la recevoir.

Ils passèrent là quelques heures, pendant lesquelles les voûtes des tours retentirent des éclats d'une bruyante gaieté. Après le repas, la reine se mit au clavecin préparé pour elle, et fit résonner l'instrument sous ses doigts. Elle accompagna le comte d'Artois, qui chanta l'air de *Zémire et Azor*, alors fort à la mode, *Du moment qu'on aime, on devient si doux*; puis ils montèrent à la galerie, où, admirant le panorama qui se déroulait à leurs yeux, la reine s'écria :

— Quelle admirable vue! quelle belle situation que ces hautes tours au milieu de ce délicieux jardin! l'air y est pur et bienfaisant, on doit vivre ici centenaire.

— Pourquoi y venez-vous si rarement, ma sœur? dit le comte d'Artois.

— Oh! ce n'est pas faute d'envie, dit la reine; souvent, à Versailles, je pense aux tours du Temple, et je ne dis pas que

si Dieu m'avait enlevé mon époux, si mon fils régnait paisiblement sur la France, je ne viendrais pas me retirer dans ces tours, où je trouverais le repos et la santé.

— *Je ne sais pas prévoir les malheurs de si loin*, dit le comte d'Artois. Restez au brillant Versailles, dont vous faites la majesté ; au ravissant Trianon, dont vous faites les délices : seulement venez quelquefois visiter ce séjour, puisqu'il vous plaît; et quand nous en serons arrivés à l'époque dont vous parliez tout à l'heure, eh bien! si vous venez habiter les tours, je demanderai à mon fils de me laisser habiter le palais.

— C'est convenu, mon frère, nous passerons notre vieillesse aux tours du Temple, et ce sera pour nous un doux souvenir que les heures qui s'y sont écoulées au milieu des fêtes charmantes que vous m'avez offertes. Mais le temps s'écoule, il faut que je reparte pour Versailles.

— Puis-je espérer que vous reviendrez bientôt aux tours?

— Le plus tôt que je pourrai, répondit gaiement la reine.

Elle n'y revint que le 13 août 1793, pour y être enfermée avec ses enfants et le roi.

Un plus grand concours de peuple, qui s'était amassé pendant les heures du repas, attendait à la porte. Cette foule, qui sentait déjà le ferment de la révolution, s'entretenait tout haut des orgies royales qu'on reprochait, à tort sans doute, mais auxquelles on croyait fermement. Trompée, comme tous les souverains le seront toujours, la reine crut que tout ce peuple avait été entraîné sur son passage par amour pour elle; aussi elle voulut traverser Paris à leur vue, et ordonna qu'on découvrît sa voiture. C'est ainsi qu'elle sortit lentement du prieuré, adressant des saluts et des sourires à la foule.

— Quelle est belle ! s'écria malgré lui Prieur, qui était resté sur les lieux avec son ami.

— J'aime mieux ma femme, répliqua Fouquier Tainville.

Dans ce moment un des chevaux qui était au premier rang, soit maladresse du cocher, soit autre chose, se cabra, et faillit écraser Fouquier, qui se tenait en face de la porte, sur la première ligne du peuple. La reine et la princesse de Lamballe poussèrent un cri aigu. Fouquier, avec le sang-froid qui ne l'abandonnait jamais, retint lui-même le cheval par la bride ; la voiture tourna, et la reine, en passant, s'inclina devant lui.

Celui qui devait la faire condamner au tribunal révolutionnaire venait d'être sauvé de la mort.

Cependant les événements avaient marché ; les États généraux, l'Assemblée nationale, l'Assemblée législative, chacun avait enlevé une pierre de cet enclos du Temple, à la fois monastique et féodal. La confiscation des biens ecclésiastiques, l'abolition des ordres monastiques et militaires avaient détruit en France l'ordre de Malte et ses commanderies. Le comte d'Artois avait émigré avec son fils, le duc d'Angoulême, déchu de sa charge de grand prieur, et l'Assemblée législative avait décrété la main-mise sur l'enclos du Temple, et avait vendu ses maisons et dépendances aux plus offrants. Tout s'était donc écroulé avec les privilèges, et le vieux mur d'enceinte et les hôtels des grands et les églises ; seuls, le palais du grand prieur et les tours massives restaient debout et appartenaient à l'état. Or, c'est dans ces tours qu'on vit la seconde captivité d'un roi de France ; c'est derrière ces murs épais que se déroula le drame intime de Louis XVI et de sa famille dont nous allons

tracer le récit. Historiens impartiaux et libres, nous aurons, en écrivant ces faits, la pitié pour les souffrances de l'homme, la réprobation pour la cruauté, la justice pour les fautes du roi et l'impartialité pour ses gardiens et pour ses juges.

III

Le 10 août. — Le pistolet de la reine. — Conseil de Rœderer. — Les feuilles tombées des arbres. — La terrasse des Feuillants. — La pique de l'homme aux bras nus. — Le mot du Provençal. — Paroles du roi à l'assemblée. — Loge du logographe. — La famille royale s'y retire. — Attaque des Tuileries. — Déchéance du roi prononcée devant lui. — La famille royale aux Feuillants. — Dévouement des nobles. — Ils sont forcés de se retirer. — Mots de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — Départ de la famille royale pour les tours du Temple. — Tout est creux, statue et puissance. — Arrivée au Temple. — Premier repas. — Installation provisoire dans les tours. — L'homme à la longue barbe. — Précautions prises par la commune. — Compagnons de captivité renvoyés. — Cinquante hommes de garde en dedans. — Conseil des municipaux. — Nouvelles dispositions dans les bâtisses du Temple. — Surveillance sévère. — Manière des prisonniers de s'y soustraire. — Outrages dont ils sont l'objet. — Le guichetier Rocher. — Inscriptions. — Dépense de la table pour deux mois. — La famille va habiter les appartements qui lui sont préparés. — Description des appartements. — Manière de vivre de la famille royale. — Énigme proposée par le roi à sa famille. — Deux cent cinquante volumes lus par lui. — Rapports à la municipalité sur sa manière de vivre.

Le 10 août 1792, tout était prêt à l'aube du jour pour l'attaque du palais des Tuileries. Des masses noires d'un peuple irrité avaient suivi les Marseillais et les Bretons qui marchaient en tête. Les abords et le Carrousel même étaient encombrés de soldats improvisés ; l'artillerie était braquée sur le château ; le Prussien Werstermann dirigeait le mouvement, et tâchait

de mettre de l'ordre dans cette mêlée, en attendant Santerre, qui était à l'hôtel de ville.

Dans la cour et dans le jardin des Tuileries, des Suisses faisant bonne contenance, des gardes nationaux indécis, et les artilleurs de cette même garde nationale prêts à tourner vers le peuple, composaient seuls la défense de la royauté. Dans les appartements quelques centaines de gentilshommes étaient prêts à mourir.

Louis XVI et la famille royale avaient passé la nuit dans les transes et l'effroi. La reine avait cherché à donner du courage à son époux, et n'avait trouvé en lui que de la résignation. Vainement, saisissant un pistolet à la ceinture du vieil Auffry, et le lui présentant au moment où ce monarque descendait dans les cours pour passer la revue, elle s'était écriée :

— Allons ! monsieur, c'est le moment de vous montrer.

Le roi, repoussant ce pistolet, était descendu sans crainte, mais sans énergie. Il avait même suivi le chemin de la terrasse du bord de l'eau, qui n'était pourtant pas sans danger, et avait entendu retentir à ses oreilles ce cri, terrible à cette époque, *à bas le veto !*

Six heures venaient de retentir à l'horloge des Tuileries ; le roi était rentré dans sa chambre à coucher, désespérant du succès, et toujours indécis sur le parti qu'il devait prendre. Il était assis, accablé par la fatigue. Ses habits et sa coiffure se ressentaient de la nuit passée dans l'agitation. La reine, le dauphin, mesdames Royales, Élisabeth, de Tourzel, gouvernante du jeune prince, et la princesse de Lamballe, l'entouraient, et attendaient qu'une parole d'espoir sortît de sa bouche, lorsque la porte s'ouvrit, et que Rœderer, procureur-syndic de la com-

mune, remplaçant dans cette circonstance le maire de Paris Pétion, qui se faisait garder chez lui, entra revêtu de l'écharpe municipale.

Depuis le milieu de la nuit, ce magistrat n'avait cessé de veiller au château; il avait lu aux troupes l'ordre de défense, en cas d'attaque, signé Pétion, qui n'a jamais pu être retrouvé; les canonniers, pour toute réponse, avaient éteint leurs mèches.

— Sire, dit-il au roi, le danger est au-dessus de toute expression, la défense est impossible. Dans la garde nationale, il n'est qu'un petit nombre sur qui l'on puisse compter. Le reste, intimidé ou corrompu, se réunira dès le premier choc aux assaillants. Réfugiez-vous au sein du Corps législatif ; les jours de votre majesté, ceux de la famille royale, ne peuvent être en sûreté qu'au milieu des représentants du peuple. Sortez de ce palais, il n'y a pas un instant à perdre.

Ce parti était en effet le plus convenable. Par sa retraite, la famille royale évitait l'effusion du sang, en enlevant tout prétexte aux assiégeants; et si elle attendait au contraire l'assaut, dont le résultat n'était pas douteux, elle se livrait à la colère du peuple, aveugle et altérée de sang cette fois. Louis XVI le sentit, et se leva à ces mots comme pour obéir à ce conseil; mais la reine, se jetant au-devant de lui, s'écria :

— Jamais! on me clouera aux murs de ce palais, plutôt que de m'en faire sortir.

— Madame, vous exposez la vie de votre époux et celle de vos enfants, dit Rœderer; songez à la responsabilité dont vous vous chargez.

Une vive altercation eut lieu alors entre le roi, le magistrat

et la reine. Louis XVI y mit fin en prononçant ces mots :

— Partons.

— Monsieur, dit alors la reine à Rœderer, vous répondez de la vie du roi et de celle de mes enfants ?

— Madame, répondit celui-ci, je réponds de mourir à leurs côtés; mais je ne promets rien de plus.

Louis XVI ouvrit la porte de sa chambre, et marcha le premier, annonçant aux gentilshommes qui attendaient dans les appartements qu'il allait à l'assemblée. Tous aussitôt, d'un commun accord, voulurent l'accompagner; mais Rœderer à son tour les arrêta; et comme ils insistaient en disant qu'ils ne pouvaient se séparer du roi dans un pareil moment, il leur dit d'une voix significative :

— Voulez-vous donc le faire tuer (3)?

Rœderer avait raison. La défiance du peuple était telle pour tous ces nobles, dont les trois quarts avaient quitté la France pour aller se joindre aux armées coalisées, que le matin les gardes nationaux avaient menacé de se retirer, en les voyant dans leurs rangs, et que la reine, pour les retenir, avait été obligée de dire :

— Grenadiers, ce sont vos compagnons; ils viennent mour avec vous.

Le roi continua sa marche dans les appartements, et par venu à l'Œil-de-Bœuf, il saisit tout à coup le chapeau d'un garde national qui était à sa droite, et le coiffa du sien orné de plumes blanches. Le garde national n'osa conserver le chapeau, et le mit sous son bras. Arrivés à l'escalier, Louis XVI et la famille royale se séparèrent des gentilshommes, auxquels la reine dit d'une voix assurée :

— Messieurs, nous nous reverrons.

Le cortége royal, triste et désolé cette fois, se mit en marche par le jardin pour gagner la terrasse des Feuillants, en face de laquelle siégeait l'Assemblée législative dans le manége, situé alors rue de Rivoli, sur l'emplacement de celle de Castiglione. Seul le roi échangeait quelques mots avec Rœderer, et semblait douter encore de l'imminence du danger. Il lui faisait remarquer qu'on voyait peu de rassemblements, qu'on n'entendait pas de cris. Puis sur de nouveaux renseignements que lui communiquait le procureur-syndic, il hochait la tête et continuait sa marche.

On était parvenu en face du café des Feuillants. Là des feuilles tombées des arbres étaient amoncelées en tas, à tel point qu'on en avait jusqu'à moitié jambes.

— Voilà bien des feuilles, dit Louis à Rœderer; elles tombent de bonne heure cette année.

A peine avait-il dit ces derniers mots, que son visage prit subitement une teinte mélancolique. Il se rappelait sans doute un article célèbre de Manuel, qui avait été lu dans toute la France, et dans lequel il disait que le roi n'irait pas jusqu'à la chute des feuilles. Ce fut aussi peut-être pressé par cette idée qu'il se retourna involontairement pour jeter un dernier regard sur la demeure royale qu'il quittait dans de si pénibles circonstances, lorsqu'il aperçut derrière lui son fils, que la reine et madame de Tourzel tenaient chacune par la main, et qui, souriant avec la candeur de son âge où tout est plaisir, s'amusait à entasser les feuilles sous ses pieds, pour empêcher sa mère et M. Dubouchage, ministre de la guerre, qui lui donnait le bras, d'avancer aussi vite.

Telles sont les diverses faces des choses humaines. La pensée amère et triste pour le père devient quelquefois le jouet de l'enfant.

On parvint cependant au bas de l'escalier de la terrasse des Feuillants. On rencontra là une députation de l'Assemblée, composée de douze membres, qui venaient au-devant du roi lui offrir un asile dans son sein.

Mais à peine le cortége royal fut-il aperçu de la foule innombrable qui encombrait la terrasse, que des cris de malédictions et de menaces éclatèrent de toutes parts. La vue de la reine surtout sembla redoubler la fureur. *A bas l'Autrichienne!* furent pendant quelques instants les seuls mots qu'on put entendre

Rœderer chercha à haranguer le peuple ; mais vainement; sa voix fut couverte par mille voix insultantes. Alors, déterminé dans ce moment suprême, où la moindre hésitation pouvait tout perdre, il monte sur la terrasse et montre au peuple ses insignes tricolores. Un homme aux bras nus, au visage hâlé, brandissait une pique en vociférant d'une voix éclatante :

— A bas! à bas! il faut que cela finisse!

Rœderer s'approche, saisit sa pique, et la jette dans le jardin. A ce trait d'audace et de courage, la foule s'arrête muette et étonnée. Puis au signe impérieux du procureur-syndic, au mouvement que font les gardes nationaux, elle s'écarte pour livrer passage, et Louis XVI avec sa famille put arriver jusqu'à la porte du passage des Feuillants.

Là se trouvait la garde de l'Assemblée. Plus tranquille, le roi marchait entre deux haies de gardes nationaux : mais les clameurs contre la reine ne cessaient de se faire entendre. Un

Provençal en uniforme, voyant l'effet que cela produisait sur Louis XVI, s'approcha de lui et lui dit :

— Sire, n'ayez pas peur; nous sommes de bonnes gens, mais nous ne voulons pas qu'on nous trahisse davantage. Soyez un bon citoyen, sire; n'oubliez pas de chasser vos calotins du château.

Rœderer, qui rapporte ce propos, ajoute :

« N'oubliez pas! il était bien temps d'en prendre note! »

C'était l'histoire de Louis XVI pendant tout son règne.

Enfin la famille royale put pénétrer dans la salle de l'Assemblée. Aussitôt un garde national de haute stature s'empara du dauphin, et le porta sur le bureau du secrétaire. La reine le suivit avec anxiété, et, bientôt rassurée, elle fut prendre place à côté du roi sur les siéges destinés aux ministres. Les gardes nationaux qui avaient conduit le cortége se retirèrent au fond de la salle; mais sur les vives interpellations de Henriot et de Cambon, ils sortirent dans les couloirs.

Louis XVI prit la parole, et dit :

— Je suis venu ici pour éviter un grand crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous.

Vergniaud, qui présidait, lui répondit cette phrase ambiguë :

— Vous pouvez, sire, compter sur la fermeté de l'Assemblée; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées.

Après ces mots le roi s'était assis à côté du président. Chabot fit l'observation que l'Assemblée ne pouvait délibérer devant lui; alors on le pria, ainsi que sa famille, de se retirer dans la loge du logographe. Cette loge, située derrière le fauteuil du président, était un réduit étroit et incommode, de dix pieds de

largeur sur six de hauteur. On pouvait à peine s y tenir debout. Une grille le séparait de l'Assemblée. On fit disparaître cette grille, afin que si le peuple faisait irruption, le roi et sa famille pussent se réfugier dans le sein de l'Assemblée. Louis XVI, qui se connaissait en serrurerie, aida lui-même les ouvriers à enlever la grille, et prit place avec sa famille dans cette loge. De là il causa sans cesse avec Vergniaud et plusieurs députés, entre autres Coutard et Caton.

Rœderer fit alors un rapport dans lequel il présentait le peuple arrivé au dernier degré de la colère; on nomma aussitôt vingt députés pour aller le haranguer. Au même instant le bruit du canon se fit entendre; tout le monde tressaillit à ce bruit : c'était l'attaque des Tuileries. Le roi prit la parole et dit :

— J'ai envoyé, par M. Dervilly, aux Suisses, l'ordre de se retirer.

Les vingt députés sortent pour accomplir leur mission; Rœderer les suit, et, prudemment, court se cacher à la campagne d'un ami, à quelques lieues de Paris. Cependant le bruit du combat continue; les députés rentrent, disant qu'ils n'ont pu l'arrêter; l'Assemblée est dans le plus grand désordre; le président se couvre et veut en vain rétablir le calme. Enfin, à onze heures, le bruit de la mousqueterie cesse tout à coup, des cris éloignés de victoire se font entendre, ils se rapprochent. Tout à coup les portes s'ouvrent et la multitude inonde le prétoire, entraînant au milieu d'elle des Suisses prisonniers dont elle fait hommage à l'Assemblée. L'Assemblée les renvoie libres et le calme se rétablit.

Du fond de sa loge, Louis XVI avait vu ce spectacle : c'était

son trône brisé par le peuple, qui en rapportait les débris aux représentants de la nation; mais le pouvoir lui restait encore aux yeux de l'Assemblée. Par une circonstance sans exemple dans l'histoire, l'ordre du jour appelait la discussion sur sa déchéance. Louis XVI entendit toute cette discussion; elle se fit avec calme, il l'écouta d'un air impassible. Puis Vergniaud, ayant quitté le fauteuil, vint à la tribune au nom de la commission révolutionnaire, proposer la suspension provisoire du chef du pouvoir exécutif, et la formation d'une Convention nationale, motivée sur les dangers de la patrie et les justes défiances inspirées par la conduite du roi.

Cette mesure, toute acerbe et rude qu'elle paraisse dans ce livre, où nous n'avons pu jusqu'ici présenter le peuple que dans ses défiances et ses colères, était cependant motivée par la situation des choses et par les antécédents. La foule d'émigrés, guidée par les princes, était aux frontières, annonçant réactions et vengeances, mort de la liberté, rétablissement du pouvoir despotique. Les rois de l'Europe, coalisés, marchaient avec eux et parlaient de décimer la France; leur généralissime, le duc de Brunswick, avait fait paraître ce fameux manifeste qui trahissait à chaque page ses intentions coupables. Le roi, et on en avait des preuves, s'entendait avec eux et donnait des ordres. Ces ordres, à la vérité, étaient loin d'être sanguinaires; mais on les dépassait, et l'on était certain de marcher d'accord avec lui. Dans cette position, Louis XVI, déjà faible et indécis de caractère, se trouvait plus gêné dans ses actions, et ne présentait pas à la France ces garanties que l'on était en droit d'attendre du chef du gouvernement, lorsque les fortunes, les vies et la liberté des citoyens étaient menacées. Soit par ses ordres, soit

par l'impéritie ou la trahison de ses ministres, les frontières étaient dégarnies, et ce n'était qu'à force de courage et d'énergie que les généraux et les soldats défendaient pied à pied le territoire français. Or le peuple et la grande partie de l'Assemblée attribuaient à Louis XVI cet état de choses, que sa situation particulière semblait motiver, que sa fuite à Varennes semblait rendre plus certaine encore. De là cette guerre rude, mais loyale, que lui avaient faite les diverses assemblées; de là ces tergiversations perpétuelles de l'honnête homme luttant avec son entour liberticide et perfide, et lui concédant parfois des demi-trahisons arrachées à une conscience qu'un prêtre avait le privilége de rassurer. La réprobation de la nation pour le clergé, devant lequel Louis XVI se prosternait sans cesse; la reine hautaine et emportée; les journaux royalistes chantant déjà victoire et demandant des victimes; enfin ce qui avait été assez courageux parmi les nobles pour rester en France conspirant sans cesse contre le pouvoir légal, tels sont les motifs qui dictèrent le décret de déchéance.

Dans des circonstances pareilles à celles qui agitaient la France depuis les États généraux, il aurait fallu au cœur de Louis XVI le courage d'un homme et la dignité d'un roi; il n'avait que la faiblesse d'un homme honnête et la résignation d'un chrétien.

Ce fut, du reste, par une conséquence qui parut fatale, et qui pourtant était naturelle, la même voix de Vergniaud qui, président encore de la Convention nationale, prononça l'arrêt de mort de Louis XVI, comme, en sa qualité de président de l'Assemblée législative, il en avait prononcé la déchéance.

La famille royale devait rester dans le sein de l'Assemblée et

sous sa garde jusqu'à nouvel ordre, d'après le décret. Des proclamations affichées dans Paris disaient que c'étaient autant d'otages.

Louis XVI et sa famille ne quittèrent la loge du logographe qu'à deux heures et demie du matin, au moment où la séance fut levée. On les conduisit à l'ancien couvent des Feuillants, et on les établit, pour passer la nuit, dans le logement de l'architecte de la salle, donnant sur un corridor qui formait autrefois le dortoir des moines. Ce logement consistait en quatre cellules communiquant entre elles. La première servait d'antichambre; le roi couchait dans la seconde, la reine et madame Royale dans la troisième; le dauphin et madame de Tourzel dans la quatrième, une seule chambre séparée avait reçu madame Élisabeth et la princesse de Lamballe. Une garde nombreuse veillait autour, dans le couvent, et aux abords. On ne pouvait entrer ni sortir sans un laisser-passer signé de l'inspecteur de la salle. C'est là que la famille royale se retira dans l'intervalle des séances de l'Assemblée jusqu'au moment où elle fut conduite au Temple.

« Échappé au danger du 10 août, dit Hue dans ses mémoires, après avoir franchi tous les obstacles, j'arrivai à la chambre du roi. Je le trouvai qui reposait, la tête couverte d'une toile grossière. Ses regards attendris se fixèrent sur moi; il me fit approcher, et, me serrant la main, il me demanda avec un vif intérêt le détail de ce qui s'était passé au château depuis son départ. Oppressé par ma douleur et mes sanglots, je pouvais à peine m'exprimer. »

Là se trouvait encore réunis un petit nombre de gentilshommes et de dames de la cour qui étaient parvenus à péné-

trer dans le couvent, et offraient à la famille royale leurs consolations et leur dévouement, dernier et pur hommage de la fidélité au malheur! acte de courage plus fort que celui des nobles qui étaient aux frontières; car aux Feuillants était le vrai danger, aux Feuillants étaient la persécution et l'échafaud.

La manière dont la famille royale avait quitté le château ne lui avait pas permis de rien emporter, et dans ce moment elle manquait des choses les plus nécessaires. Un officier suisse, à peu près de la taille de Louis XVI, lui envoya quelques objets pour son service. La reine reçut de la duchesse de Grammont du linge de corps et d'autres vêtements. Lady Sutherland, femme de l'ambassadeur d'Angleterre, et qui, seule de toutes les dames de la cour, s'était trouvée à la dernière soirée des Tuileries, le 8 août, avait un fils du même âge que le dauphin; elle envoya pour son usage des vêtements de première nécessité.

Mais bientôt toutes les personnes accourues auprès de la famille royale reçurent l'ordre de se retirer. L'Assemblée législative en faisant signifier cet ordre au roi par l'inspecteur de la salle lui faisait observer que, dans l'état d'exaltation où se trouvait la multitude, encore toute échauffée du combat, la prolongation du séjour de ces nobles auprès de sa famille serait le prétexte de nouveaux malheurs.

A cette nouvelle, Louis s'écria :

— Je suis donc en prison? Charles fut plus heureux que moi, on lui a laissé ses amis jusqu'à l'échafaud (4).

C'était donc ainsi que Louis XVI jugeait de la situation des choses dans un pareil moment. Il avait entendu la canonnade des Tuileries, vu le peuple vainqueur de ses soldats; sa dé-

chéance avait été prononcée devant lui, motivée sur sa faiblesse et la trahison dont on l'accusait. Il pouvait entendre encore les cris de mort poussés par la foule contre lui et les siens; il était entouré de gardes, au pouvoir d'une assemblée sévère, à deux pas de son palais, dont les dégâts et le pillage attestaient la colère du peuple, dont une ceinture de piques sanglantes lui interdisait l'entrée; il était parqué dans un cloaque avec sa famille, et il s'étonnait d'être prisonnier!... Ces seuls mots prouvent la manière dont ce prince avait apprécié les grands événements de son règne et les leçons qu'il en avait dû tirer.

La reine ne s'y trompa pas.

— Maintenant, dit-elle à tous ces gentilshommes, nous sentons plus que jamais l'horreur de notre situation que vous avez su adoucir. Adieu, messieurs; puissions-nous nous revoir!

Tous ces serviteurs offrirent alors à leurs maîtres, comme dernière marque de dévouement, l'or, l'argent et les assignats qu'ils avaient sur eux. Mais ceux-ci refusèrent. D'Aubier, voyant cela, laissa cinquante louis sur la table, et voulut sortir précipitamment; mais la reine le retint, et le força à les reprendre en lui disant :

— Reprenez votre or. Vous en avez plus besoin que nous; car, suivant l'apparence, vous avez plus longtemps à vivre.

On était à la fin du souper, pendant lequel, suivant l'étiquette, les gentilshommes de la chambre servaient le repas. Ce fut la dernière fois qu'eut lieu cette cérémonie. Le souper fini, ces gentilshommes s'échappèrent pour ne pas être arrêtés, et la solitude et la douleur régnèrent seuls autour de cette famille.

Le prince de Poix avait offert à Louis XVI d'établir sa rési-

dence à l'hôtel de Noailles; mais Louis XVI n'avait déjà plus le choix. L'Assemblée législative avait agité la question de savoir où il serait logé. On avait successivement proposé l'hôtel de la Chancellerie et le palais du Luxembourg, dont on avait visité les souterrains, de même que le palais de l'archevêché. On avait même désigné la belle maison de Beaumarchais, située sur le boulevard de la Bastille. La Commune, chargée de veiller sur la famille royale, déclara qu'elle n'en acceptait la responsabilité que si elle était conduite au Temple, qui, par sa position isolée, offrait toute sûreté. Ce fut Manuel qui en fit la proposition, ajoutant que Louis serait confié à la loyauté du peuple et à la vigilance des magistrats.

Le 13 août, Louis venait de recevoir par une main amie le manifeste des princes ses frères, et des lettres qu'ils lui adressaient, lorsqu'on lui annonça la visite de Pétion, maire de Paris. Il s'empressa de faire disparaître ces papiers, qui auraient pu aggraver sa situation, s'ils eussent été vus. Pétion entra, suivi de Bourdon, alors officier municipal, plus tard membre de la Convention, et lui signifia qu'ils allaient le conduire au Temple.

Vers quatre heures on se mit en marche. La famille royale passa au travers d'une foule immense qui remplissait les appartements intérieurs et la cour des Feuillants, pour arriver jusqu'aux voitures. C'étaient deux grands carrosses attelés chacun de deux chevaux. Dans la première voiture étaient le roi, la reine, leurs enfants, madame Élisabeth, la princesse de Lamballe, madame de Tourzel et Pauline sa fille. Avec eux prirent place Pétion et Manuel. La seconde voiture contenait la suite du roi, et deux officiers municipaux; ces voitures étaient escor-

tées par des gardes nationaux à pied tenant leurs armes renversées, et par une foule immence qui retardait la marche. C'est là l'explication la plus naturelle et la plus simple du temps qu'on mit à arriver au Temple, sans y chercher un projet concerté à l'avance entre Manuel et Pétion.

Ce jour-là toutes les statues des rois de France avaient été brisées avec fureur par le peuple. L'exaltation était telle que le commandant de la gendarmerie, M. Guingerlot, passant sur la place des Victoires, et ayant laissé échapper quelques exclamations imprudentes sur cette mutilation, fut massacré sur-le-champ. Le cortége du roi traversa la place Vendôme. La statue de Louis XIV gisait à terre. Une foule de peuple était à l'entour et l'examinait curieusement. Elle témoignait surtout son étonnement naïf de ce que ces bronzes n'étaient pas massifs, et elle disait :

— Quoi! cela était creux!...

— Oui, tout creux, dit un député qui se tenait dans la foule; tout creux : puissance et statue.

Louis XVI, du fond de sa voiture, fut témoin de ce spectacle et entendit peut-être ces paroles. Du reste, partout sur sa route, il rencontra des hommes effaçant ou mutilant tous les insignes qui rappelaient la royauté. Il ne détourna pas ses regards de ce spectacle, comme pour s'y habituer, ne donna pas une seule remarque d'impatience et resta constamment silencieux et recueilli. La reine, au contraire, paraissait effrayée du tumulte et des cris de la foule; Pétion crut devoir la rassurer et lui dit :

— Ne craignez rien, madame, le peuple est bon; malgré son mécontentement, il ne vous fera pas de mal.

— Il ne fera que son devoir, et vous aussi, répondit durement la reine en ne daignant pas regarder le maire.

Cette scène rappelait celle de Varennes. Alors comme dans ce moment Pétion l'accompagnait dans ce voyage pour la ramener à Paris.

A sept heures du soir les voitures arrivèrent au Temple. Santerre, nommé commandant de la garde nationale parisienne, attendait les prisonniers dans la cour où ils descendirent. Il conduisit le roi et sa famille dans le palais que nous connaissons déjà. Ce palais avait entièrement changé de physionomie depuis la révolution. Les riches ameublements, les belles tapisseries avaient disparu, et nulle trace du séjour qu'y avait fait le grand prieur, nul vestige du luxe avec lequel le comte d'Artois l'avait décoré, ne se trouvait plus nulle part. Ce dut être pour la reine un amer souvenir, en se rappelant les fêtes brillantes et coquettes qu'elle y avait reçues. Quand elle entra dans les tours, lieu qu'elle aimait tant autrefois, ses impressions durent être plus douloureuses encore. Elle se souvint sans doute de ce dernier mot dit, en 1788, au comte d'Artois, qui lui demandait quand elle reviendrait.

— Le plus tôt que je pourrai !...

La destinée des rois et des grands de la terre est aussi sous la main de Dieu.

Ce fut dans le palais que la famille royale prit son premier repas. Manuel y assista debout, à côté du roi. Au milieu de la nuit, les prisonniers furent transférés dans les tours, où rien n'était préparé pour les recevoir.

Voici comment Hue rend compte de ses impressions en pénétrant dans cette triste demeure, dont la description, tout en ser-

vant de contraste avec celle que nous en avons faite lors de la dernière visite de la reine, fera juger des changements qui y avaient été apportés

« Un municipal, portant une lanterne, dit-il dans ses Mémoires, me précédait. A la faible lueur qu'elle répandait, je cherchais à découvrir le lieu qui était destiné à la famille royale; on s'arrêta au pied d'un corps de bâtiment que les ombres de la nuit me firent croire considérable. Sans pouvoir rien distinguer, je remarquai néanmoins une différence entre la forme de cet édifice et celle du palais que nous quittions. Le toit, qui me parut surmonté de flèches, que je pris pour des clochers, était couronné de créneaux sur lesquels, de distance en distance, brûlaient des lampions. Malgré la clarté qu'ils jettaient par intervalle, je ne compris pas quel pouvait être cet édifice, bâti sur un plan extraordinaire, ou du moins tout à fait nouveau pour moi.

» Je montai plusieurs marches; une porte étroite et basse me conduisit à un escalier construit en coquille de limaçon; lorsque je passai de cet escalier à un autre plus petit qui me mena au second étage, je m'aperçus que j'étais dans une tour. J'entrai dans une chambre éclairée de jour seulement par une seule fenêtre; dépourvue en partie des meubles les plus nécessaires et n'ayant qu'un mauvais lit et trois ou quatre siéges.

» — C'est là que ton maître couchera, me dit le municipal.

» Chamilly m'avait rejoint; nous nous regardions sans dire mot. On nous jeta comme par grâce une paire de draps. Enfin on nous laissa seuls quelques instants.

» Une alcôve, sans tenture ni rideaux, renfermait une couchette, qu'une vieille claie d'osier annonçait être infectée d'in-

sectes. Nous travaillames à rendre le plus propre possible la chambre et le lit. »

Quand Louis XVI, suivi de sa famille et des personnes qui avaient voulu partager son sort, entrèrent dans la tour, les premiers objets qui frappèrent leur vue furent des guenilles appartenant au concierge, et qui séchaient sur des cordes. Il était une heure du matin ; déjà madame de Tourzel, vers les onze heures, avait emmené coucher le dauphin, qui s'était endormi de fatigue sur les bras de ceux qui le portaient.

En entrant dans la chambre qui lui était destinée, Louis aperçut suspendues au mur diverses gravures, dont les sujets lui parurent peu convenables. Il les enleva lui-même en disant :

— Je ne veux pas que ma fille ait de pareils objets sous les yeux.

Madame Élisabeth fut obligée de coucher dans une salle qui servait autrefois de cuisine, et l'on prétend, dit une relation attibuée à la duchesse d'Angoulême (5), que Manuel parut honteux en la conduisant.

Une circonstance bizarre, et qu'on n'a jamais pu expliquer, étonna tout le monde dans cette nuit. Parmi les rares spectateurs de cette scène, curieux privilégiés ou appelés par leurs fonctions, un homme à longue barbe et porteur d'une physionomie sinistre se faisait remarquer par son zèle et par ses soins ; il avait constamment précédé la voiture du roi, en criant :

— A mort le tyran ! la liberté ou la mort !

Il s'était introduit, on ne sait comment et à quel titre, dans la tour. Il s'offrit au déblaiement des meubles et à l'arrangement des chambres, et ne consentit à se retirer que lorsqu'il

eut vu la famille royale installée et couchée. Etait-ce l'homme du peuple se défiant de la Commune et voulant voir par ses yeux, ou bien un partisan de la famille royale, ayant pris cette ruse et ce déguisement? c'est ce qu'on n'a jamais pu savoir.

La Commune, chargée de veiller sur les prisonniers du Temple, fit prendre toutes les mesures qui pouvaient assurer sa responsabilité.

Dès le 15 août, elle avait ordonné de renvoyer d'auprès de Louis et de sa famille les personnes étrangères qui avaient obtenu de les suivre. Cet arrêté ne fut exécuté que le 19; Manuel en avait obtenu la suspension jusque-là. Cet enlèvement eut lieu dans la nuit. La princesse de Lamballe, madame de Tourzel, Pauline et sa fille, madame de Navarre et les femmes qui étaient restées furent emmenées ainsi que Hue et Chamilly.

« Rassemblés dans le même lieu, dit Hue, nous attendions dans un morne silence notre sort ultérieur. La porte de la tour s'ouvrit : à la lueur de quelques flambeaux, nous traversâmes le jardin, et, gagnant la porte du palais du Temple, on nous fit monter dans les voitures de place. »

Le lendemain, à sept heures, les prisonniers apprirent que ces personnes ne reviendraient pas. Hue seul fut ramené le soir même, et, quelques jours après, on lui adjoignit, pour le service de la famille royale, un ancien commis aux barrières, nommé Tison, qui, avec sa femme, devait faire le gros ouvrage.

La commune avait songé aussi à la garde et à la surveillance à établir dans l'intérieur de la tour : outre les postes du dehors, elle voulut mettre cinquante hommes au-dedans. Ces cinquante hommes, pour plus de sûreté, devaient être choisis par égale

portion dans toutes les légions de la garde nationale; ils devaient rester vingt-quatre heures dans le Temple sans en sortir; ils étaient nourris aux frais de l'état. Un certain nombre d'officiers municipaux devaient former un conseil permanent résidant dans la tour; ce conseil devait être également renouvelé toutes les vingt-quatre heures; deux d'entre ses membres, et plus tard un plus grand nombre, quand la famille fut séparée, avaient ordre de se tenir auprès des prisonniers, et de ne les perdre de vue que le moins possible.

Le 17, on arrêta qu'il serait fait aux tours du Temple un mur et un fossé en avant, avec un pont-levis pour le traverser. Ces travaux furent confiés à Palloy, l'architecte qui avait démoli la Bastille. On abattit pour cela une partie du palais et tous les bâtiments touchant à la tour, afin de l'isoler. La portion du jardin qui devait d'abord servir de promenade aux prisonniers fut entourée de murs assez élevés pour en dérober la vue aux maisons voisines; on boucha presque entièrement plusieurs fenêtres donnant sur la partie de l'enclos du Temple appelée la Rotonde, et sur la porte d'entrée. Les autres croisées furent garnies d'épais barreaux de fer, et masquées à l'extérieur par des abat-jours en planches qui ne permettaient pas aux prisonniers de voir de l'intérieur ce qui se passait au dehors.

L'escalier qui conduisait aux étages supérieurs avait six guichets, dont les portes en fer étaient garnies d'énormes verroux. On n'ouvrait l'une d'elles qu'après que les précédentes avaient été fermées; à l'entrée de l'escalier était une septième porte encore en fer, mais si lourde et si épaisse, au dire d'un contemporain, qu'il fallut cinquante hommes pour la placer sur ses

gonds. Suivant Hue, la serrure de cette porte venait des prisons du Châtelet; à la droite du pallier était la loge des guichetiers.

Telle fut la nouvelle transformation que subit la tour du Temple, et qui, à quelques modifications près, tenant à la distribution intérieure des pièces, quand elle contint un plus grand nombre de prisonniers, resta la même jusqu'au moment où elle cessa d'être prison d'état pour être démolie.

Ce furent là les précautions que la Municipalité crut devoir prendre. Elles étaient fort gênantes pour la famille royale, et parfois même fort cruelles. Ainsi, outre la grossièreté de certains officiers municipaux envers le roi et les princesses, il s'en rencontrait qui poussaient la rigueur jusqu'à la tyrannie. Plusieurs de ceux-là suivaient le roi même dans son cabinet, où il pouvait à peine tenir deux personnes, s'asseyaient à ses côtés, tandis qu'ordinairement leurs collègues se contentaient de se tenir dans l'autre pièce en laissant la porte ouverte. Un autre ne voulait pas quitter la reine quand elle faisait sa toilette. Ces précautions poussées à l'excès, et quelquefois au ridicule, tourmentaient la famille royale, qui supportait tout avec une admirable patience; et pourtant elles étaient en quelque sorte motivées, comme on va le voir, car, malgré la rigueur de la surveillance, les manifestations d'intérêt ne s'arrêtèrent que tard, et les prisonniers ne cessèrent jamais d'avoir des relations au dehors pendant tout le cours de leur captivité. C'est une chose digne de remarque et peu connue que nous devons expliquer avec quelque détail. Dans le principe, des rassemblements nocturnes de trois à quatre cents personnes, dont les intentions en faveur du roi éclataient par des cris non équivoques, avaient lieu auprès de la tour. Le 25, jour de sa

fête, ces rassemblements avaient doublé et ces manifestations étaient devenues plus positives. Enfin, le 28, on avait arrêté plusieurs individus qui, introduits dans les cours du Temple, dessinaient le plan de ce bâtiment.

Au dedans c'était Cléry, valet de chambre du roi, qui, par les visites de sa femme, une fois par semaine, apprenait des nouvelles, quand le commissaire présent à l'entrevue ne les gênait pas trop. Madame Cléry amenait avec elle une de ses amies, qui passait pour sa parente, et qui détournait l'attention de l'argus; Cléry pouvait recevoir alors des journaux ou des lettres qu'il communiquait au roi. Un crieur avait été payé par madame Cléry pour publier à voix éclatante les nouvelles le plus près possible du Temple. Un nommé Turgy, garçon de cuisine, dévoué au roi, s'entendait avec Cléry; il pouvait sortir du Temple, faire des commissions et apporter tout ce qu'on voulait du dehors; ce fut lui qui, à l'aide d'un peloton de fil enveloppant le papier qu'il jetait sur le lit de Cléry, établit une correspondance entre le roi et la reine, pendant leur séparation durant les débats du procès. La famille royale avait en outre des relations directes avec un garde national, nommé Toulan, et neuf autres qui, les jours où ils étaient de service au Temple, l'instruisaient de tout ce qu'elle voulait savoir et faisaient aussi ses commissions (6). C'est par ce moyen surtout qu'auraient eu lieu les relations de la reine et de Manuel, sur lesquelles nous reviendrons. La plus grande difficulté, lorsque quelqu'un des prisonniers savait une nouvelle importante, était de la communiquer. Cléry surtout, messager naturel entre le roi et sa famille, éprouvait le plus d'obstacle. Quelquefois il passait des journées entières sans pouvoir dire au roi un seul mot en par-

ticulier ; car les commissaires se tenaient dans la pièce voisine de sa chambre, la porte ouverte, quand Louis XVI se levait ou se couchait. Alors on avait recours à mille ruses pour distraire l'attention des municipaux. C'était ordinairement madame Élisabeth, la moins surveillée, qui se chargeait de cela, ou bien les deux enfants, qui, par leurs jeux bruyants, parvenaient à faire qu'on ne s'entendait plus. Bref, les prisonniers arrivaient toujours à savoir ce qui les intéressait. Ainsi ces précautions, excitées par des soupçons et des demi-preuves, étaient presque indispensables, sauf peut-être la manière dont elles étaient prises. Mais là ne s'arrêtaient pas les souffrances que la famille royale avait à subir; et excités par des motifs que nous allons consigner plus loin, les gardiens commettaient envers elle des outrages que nous sommes les premiers à blâmer.

Les canonniers, lorsque la famille remontait dans sa prison, chantaient ce refrain :

> Madame à sa tour monte,
> Ne sait quand descendra.

Souvent on trouvait sur les murs de la tour, ou sur la porte des chambres, des inscriptions grossières et cruelles. Le roi vit une fois écrit sur la porte de sa chambre : « La guillotine est permanente et attend le tyran Louis XVI. » Il défendit à Cléry de l'effacer. Sur les murs, on lisait : « Madame Véto la dansera ; nous saurons mettre le gros cochon au régime ; il faut étrangler les petits louveteaux. » Et puis des dessins représentant tantôt une potence à laquelle était suspendu un homme, avec ces mots : « Louis prenant un bain d'air. » Une guillotine avec ces autres mots : « Louis crahant dans le sac. »

Parmi les employés du Temple, la municipalité avait nommé

deux guichetiers, Risberg et Rocher. Risberg n'avait qu'un extérieur commun, mais Rocher, qui plus tard se distingua à Lyon et harangua la Convention en lui ramenant Marat après son acquittement au tribunal révolutionnaire, Rocher était affreux à voir.

Vêtu en sapeur, avec de larges moustaches, un bonnet de poil noir sur la tête, un long sabre et un trousseau d'énormes clefs au côté, il n'ouvrait la porte qu'au moment où les prisonniers arrivaient pour la promenade, en ayant soin de les faire attendre. C'est lui qui, racontant orgueilleusement le parti qu'il tirait de la portion de tyrannie qu'il exerçait sur ceux dont la garde lui était confiée, disait à tout venant : « Antoinette faisait la fière, mais je l'ai forcée de s'humaniser; sa fille et Élisabeth me font, malgré elles, la révérence; le guichet est si bas que, pour passer, il faut bien qu'elles se courbent devant moi; chaque fois, je flanque à cette Élisabeth une fumée de ma pipe. Ne dit-elle pas l'autre jour à nos commissaires : — Pourquoi Rocher fume-t-il toujours? — Apparemment que cela lui plaît, répondirent-ils. »

Ce langage, ces inscriptions, ces chants, sont atroces, et nous les flétrissons de toute notre indignation. Mais, nous l'avons déjà dit à propos des massacres de septembre, n'oublions pas l'état de la France à cette époque, les dangers que courait la patrie, les excitations du parti royaliste et de ses journaux, et nous serons convaincus que les gardiens de Louis XVI croyaient user de représailles. Sans doute il eût été plus digne et plus généreux d'affronter le danger en silence, et de se renfermer dans le calme majestueux d'un peuple qui ne songe qu'à défendre sa liberté; mais dans cet effort surhu-

main où la France secouait en un instant tant de siècles de tyrannie, les passions politiques devaient tout dominer, et poussaient malgré eux les Français à la vengeance. Le garde national, l'officier municipal, qui venaient garder les prisonniers au Temple, avaient appris le matin l'entrée des troupes étrangères en Champagne. Ils avaient lu le manifeste du duc de Brunswick; ils avaient su que le nombre des émigrés augmentait; ils avaient appris leurs projets au retour; ils voyaient leurs espérances renversées, leurs maisons livrées à l'étranger; leurs femmes, leurs enfants sans asile; eux-mêmes punis du dernier supplice; à tort ou à raison, ils accusaient Louis XVI, la reine, la noblesse entière, d'être la cause de tous ces malheurs. Ils venaient dans la tour du Temple; ils voyaient le roi, la famille, dont l'air calme et résigné lui semblait encore une espérance coupable. Depuis la fuite de Varennes, le roi avait perdu la confiance du peuple. On ne se fiait plus à lui; tout de lui et de la cour paraissait suspect. Le gardien croyait que du fond de sa prison Louis pouvait correspondre avec les ennemis. Il croyait que son silence seul les excitait assez, et alors des cris de haine et de vengeance s'échappaient malgré lui, et il les traduisait en langage grossier, parce qu'on ne lui avait pas appris un autre langage.

Il entendait ensuite les demi-mots d'espoir répétés par les royalistes; il voyait le sourire sur leurs lèvres, la joie empreinte sur leurs fronts; il lisait leurs organes, leurs pamphlets, leurs journaux, plus menaçants parfois que ceux du parti révolutionnaire. A cette époque, on venait d'acquérir la preuve positive que la plupart de ces écrits avaient été payés par la liste civile; les insultes grossières avaient commencé de

leur côté. Un nommé Pelletier, l'un des rédacteurs des *Actes des Apôtres*, écrivait dans un ouvrage sérieux des phrases que notre plume n'oserait reproduire (7). Après avoir comparé Paris à une fille entretenue, il disait dans un autre écrit : « Que cette maîtresse chérie, lors de la révolution, ne ressemblait plus qu'à une vile prostituée qui avait ruiné, empoisonné et congédié son amant. Elle avait commencé par être la dupe de tous les filous constitutionnels qui l'avaient dépouillée; mais au 10 août elle était tombée, qu'on me pardonne le terme, *dans un essaim de racoleurs et de chenapans, qui partageaient en jurant les impures guenilles.* » Le même auteur reprochait à la Fayette de n'avoir pas emporté la caisse de son armée en quittant la France, et de n'avoir pas été livrer aux armées coalisées le secret des plans d'attaque et des projets de défense dont il pouvait avoir eu connaissance. « Il devait, ajoutait-il, livrer tout ce qu'il aurait pu de places fortes, de magasins et d'argent. » Et la lecture de ces articles et de bien d'autres où l'on conseillait la trahison, où l'on accusait de vol et de pillage les députés, où l'on menaçait de réactions sanglantes, la lecture de ces articles auxquels on croyait le roi et son parti d'autant moins étranger, qu'on avait la preuve que ces écrivains avaient été autrefois à ses gages, enflammaient d'indignation et de rage ceux qui faisaient la garde du Temple, et ils traçaient sur les murs les inscriptions que nous avons rapportées, et qui faisaient l'effroi et le tourment de la famille royale. Dans ces outrages que l'on a trop souvent renouvelés à leurs yeux, les sans-culottes n'étaient pas les seuls coupables.

Ah! sans doute, si tout le peuple eût été moins prévenu contre Louis, s'il avait pu le voir calme, doux, égal dans les fers, il

ne l'eût pas jugé peut-être comme un roi digne de commander à la France dans de si grandes circonstances; mais il l'eût du moins apprécié comme un homme vertueux et honnête. Mais ce même peuple ne connaissait le roi que par le résultat de ses actes, et ce résultat était déplorable. Il ne l'appréciait que par les projets, les menaces et les écrits de ses partisans; et ces projets, ces menaces, ces écrits, étaient effrayants pour sa liberté et pour son existence. Louis XVI, quoique prisonnier au Temple, était pour lui avec ses frères au milieu des armées ennemies; Louis XVI stipendiait toujours la plume des pamphlétaires royalistes; et les gardiens qui l'approchaient, imbus des mêmes idées, prenaient sa résignation pour de l'hypocrisie. Plaignons donc ce roi dans les fers, plaignons cette famille entière, qui, détournant la face de ses persécuteurs, trouvait dans ses partisans des ennemis plus terribles encore, et commençait à expier les fautes qu'ils avaient commises, et les maladroites et imprudentes menaces qu'ils ne cessaient de proférer.

Le rôle de la Commune dans ces circonstances était pénible et dangereux. Le parti révolutionnaire, en faisant conduire au Temple Louis XVI et sa famille, avait violemment rompu avec le passé; la lutte engagée avec la royauté et acceptée par les royalistes du dedans et du dehors, au milieu des troupes coalisées, ne pouvait finir que par l'anéantissement de l'un des deux partis. La Commune devait compte des prisonniers confiés à sa garde. C'était donc à la fois contre les folles espérances de ses amis et les terribles vengeances de ses ennemis, qu'elle cherchait à défendre les membres de cette malheureuse famille destinés à devenir, suivant l'occasion, des otages contre les

ennemis de l'extérieur, ou des victimes dévouées aux ressentiments de la nation.

Et si la Commune, ombrageuse et inquiète, exerçait une surveillance tyrannique au dedans; si elle leur refusait le maniement de l'argent, de peur qu'ils pussent corrompre, au dehors elle était large pour le service. Du 13 août au 30 novembre, on avait dépensé 33,000 francs pour leur entretien. Treize personnes étaient employées pour préparer les aliments des prisonniers dans une cuisine hors du Temple, et la dépense de la table s'élevait à 28,745 livres pour deux mois. Une seule des treize personnes pouvait pénétrer dans la tour, et cette personne était Turgy, qui a tant servi la famille royale. Ainsi la Commune était encore trompée.

A la fin du mois d'octobre, le roi et la reine furent transférés dans leurs nouveaux appartements. Celui du roi avait été prêt avant, et on l'y avait fait monter. Or voici quelle était alors la division de la tour :

Le rez-de-chaussée était à l'usage des officiers municipaux. Le premier étage servait de corps de garde. Le second était habité par le roi et le dauphin. On avait divisé la tour carrée en quatre chambres par des cloisons en planches.

« La première pièce de son appartement, dit Cléry dans ses mémoires, était une antichambre où trois portes différentes conduisaient séparément aux trois autres pièces. En face de la porte d'entrée était la chambre du roi, dans laquelle on plaça un lit pour M. le dauphin; la mienne se trouvait à gauche, ainsi que la salle à manger, qui était séparée de l'antichambre par une cloison en vitrage. Il y avait une cheminée dans la chambre du roi; un grand poêle placé dans l'antichambre

chauffait les autres pièces. Chacune de ces chambres était éclairée par une croisée, mais on avait mis au dehors de gros barreaux de fer et des abat-jours, qui empêchaient l'air de circuler ; les embrasures des fenêtres avaient neuf pieds de profondeur.

» Une autre tourelle donnait dans la chambre du roi, et y formait un cabinet. On avait ménagé une garde-robe dans la troisième ; la quatrième contenait du bois de chauffage. On y déposait aussi pendant le jour les lits de sangle sur lesquels les municipaux de garde auprès de sa majesté passaient la nuit.

» Les quatre pièces de l'appartement du roi avaient un faux plafond en toile ; les cloisons étaient recouvertes d'un papier peint. Celui de l'antichambre représentait l'intérieur d'une prison, et sur des panneaux on avait affiché en très-gros caractères la déclaration des droits de l'homme, encadrée dans une bordure aux trois couleurs. Une commode, un petit bureau, quatre chaises garnies, un fauteuil, quelques chaises de paille, une table, une glace sur la cheminée, et un lit de damas vert, composaient tout l'ameublement ; ces meubles, ainsi que ceux des autres pièces, avaient été pris au palais du Temple. Le lit du roi était celui qui servait au capitaine des gardes de monseigneur le comte d'Artois.

» La reine logeait au troisième étage ; la distribution était à peu près la même que celle de la chambre du roi ; les chambres à coucher de la reine et de madame Royale étaient au-dessus de celle du roi. La tourelle lui servait de cabinet. Madame Élisabeth occupait la chambre au-dessus de la mienne. La pièce d'entrée servait d'antichambre. Les municipaux s'y tenaient le jour et y passaient la nuit. Tison et sa femme furent

logés au-dessus de la salle à manger de l'appartement du roi. »

Il y avait sur la pendule de Louis XVI : « Lepaute, horloger du roi. » On effaça ces deux derniers mots pour y substituer : *de la république.*

Le roi se levait tous les matins à six heures. Il se rasait lui-même, puis passait dans son cabinet, dont la porte restait ouverte pour la surveillance de l'officier municipal, faisait à genoux ses prières, et lisait l'office des chevaliers du Saint-Esprit. A neuf heures, on venait le chercher avec le dauphin pour déjeuner; il montait chez la reine; on déjeunait en famille. Après le repas, Cléry arrangeait les cheveux des princesses, et madame Royale, par ordre de sa mère, apprenait à coiffer. Pendant ce temps, le roi faisait une partie d'échecs, de dames, de trictrac ou de piquet, avec celle des dames qu'on ne coiffait pas. A dix heures, le roi s'occupait de donner des leçons à son fils, et la reine à sa fille. Le roi traduisait pour lui plusieurs auteurs latins, et surtout Horace. Il apprenait en commun à ses enfants l'histoire, la géographie et le calcul, secondé en cela par madame Élisabeth et la reine. Cléry leur donnait des leçons d'écriture; puis les princesses travaillaient à divers ouvrages à l'aiguille, le roi lisait, le dauphin et sa sœur jouaient au volant et au jeu de siam. A une heure, quand le temps était beau, la famille royale allait à la promenade dans le jardin, escortée par quatre municipaux; et là, si d'un côté elle était en butte à des outrages du dedans, du dehors du moins elle emportait presque toujours des marques d'intérêt de la part de gens qui se réunissaient aux hautes croisées qui plongeaient dans le jardin. A deux heures, la famille remontait pour dîner. A cette même heure, Santerre venait toujours au Temple, et fai-

sait une visite exacte de toutes les chambres. Le roi lui parlait quelquefois, mais on a remarqué que la reine ne lui adressait jamais la parole. Les leçons, les lectures et les jeux continuaient jusqu'à quatre heures. En ce moment, le roi prenait quelque repos. Tout faisait silence autour de lui pendant ce sommeil. A la fin de la journée, la famille royale se plaçait autour d'une table; la reine ou madame Élisabeth prenait un livre, et lisait à haute voix quelques passages de l'histoire de France ou quelque pièce de théâtre des grands maîtres. Ces lectures étaient presque toujours une allusion à la position de la famille. A huit heures, on servait le souper du dauphin, qui s'allait coucher le premier. Pendant ce repas, le roi, voulant distraire sa famille, s'amusait à lui proposer des énigmes qu'il choisissait dans la collection du *Mercure de France*. Un soir, il en proposa une qui parut difficile à tout le monde. On renonçait à la deviner. Louis, insistant, donna quelques explications qui devaient mettre sur la voie; mais on ne trouvait pas davantage le mot. Alors il dit d'une voix grave :

— C'est pourtant, mes enfants, ce qui fait ici notre grand devoir de tous les jours, de tous les moments du jour. Le mot de l'énigme est *sacrifice*.

A neuf heures, le roi soupait en famille, et se retirait chez lui, où il lisait jusqu'à minuit. Les livres qu'il préférait étaient l'*Imitation de Jésus-Christ*, tout *le Théâtre classique*, *le Tasse*, en italien, *les Classiques latins*, *Montesquieu*, tous les *Voyages*, l'*Histoire de France*, et celle *d'Angleterre*, par Hume. Il étudiait surtout dans ce livre la captivité et le procès de Charles Ier. Louis XVI a lu pendant sa captivité deux cent cinquante volumes. Il les avait pris dans la bibliothèque de l'ordre de Malte,

qui existait encore en partie. Hué rapporte que la première fois qu'il entra dans cette bibliothèque avec lui, ayant aperçu les œuvres de Voltaire et de Rousseau, le roi lui dit :

— Ce sont ces deux hommes-là qui ont perdu la France.

A minuit, lorsque le roi voulait se coucher, les municipaux mettaient leurs lits de camp contre la porte de sa chambre.

Louis XVI donnait à chaque instant dans sa prison des marques de dévotion et de piété. Il refusait de manger les jours de jeûne, faisait absolument maigre, ou ne touchait pas aux aliments, quand ils étaient gras, les vendredis et samedis. Il lisait exactement la messe les dimanches et fêtes. Il était toujours calme et résigné, adoptant en cela le mot de l'énigme qu'il avait proposé. La reine éprouvait quelquefois des mouvements d'humeur et de colère dont elle n'était pas maîtresse.

Pour mieux prouver la vérité de notre récit sur la manière de vivre de la famille royale, nous allons donner ici des extraits curieux des rapports des commissaires à la municipalité.

« 12 septembre. — Louis passe une grande partie de la journée en famille, ou bien il se promène en lisant. Madame Élisabeth fait de même.

» 20 septembre. — Louis XVI s'occupe de littérature dans sa tour ; il prend des notes au crayon ; il fait expliquer les passages latins à son fils ; il choisit toujours ce qui est analogue aux circonstances. Marie-Antoinette fait lire ses enfants, et leur fait réciter des dialogues. Madame Élisabeth enseigne le dessin et le calcul à sa nièce.

» L'après-dîner se passe ordinairement en parties de piquet et en conversations. On cherche à parler aux commissaires.

Sur les cinq ou six heures, le temps est partagé entre la lecture et la promenade.

» Le soir, on fait des lectures; on choisit ordinairement *les Lettres de Cécilia*. Après cette lecture, qui souvent renferme des applications auxquelles la famille prend le plus grand intérêt, on se propose des énigmes; on devine celles du *Mercure*, on fait des jeux de cartes, etc. Les mêmes occupations reviennent dans la journée, et ces récréations périodiques recommencent avec les heures de chaque jour.

» Les commissaires de la municipalité ont remarqué qu'on se parlait toujours par chiffres, et qu'on employait le plus souvent devant eux un langage hiéroglyphique et mystérieux. »

L'uniformité de cette vie ne fut troublée que par des incidents dont nous allons rendre compte; on s'étonnera à bon droit de cette paisible existence que menait dans les fers le roi, qui semblait indifférent à tout ce qui se passait autour de lui, tant pour son peuple que pour sa famille; nous nous réservons de faire à cet égard, à la fin de cette captivité, les réflexions que l'étude profonde des faits nous a suggérées; pour l'instant, nous nous bornerons à continuer notre récit sans commentaires.

IV

Cléry entre au Temple. — Hue en sort pour n'y plus revenir. — Les 2 et 3 septembre. — Première visite de Manuel. — Grand tumulte au pied de la tour. — Députation du peuple auprès des prisonniers. — On annonce la mort de la princesse de Lamballe à la reine. — Tête de cette princesse au bout d'une pique. — Fermeté des officiers municipaux. — Le ruban tricolore. — Quarante-cinq sous. — Conduite de Manuel. — Il s'entend avec la reine. — Proclamation de l'abolition de la royauté et de l'établissement de la république. — Lubin. — Voix de Stentor. — Hébert, dit le père Duchesne. — Calme du roi et de la reine. — On enlève aux prisonniers tous les objets qui servent à écrire et toutes les armes. — Humeur de la reine. — Séparation du roi et de sa famille. — Cris et pleurs des princesses. — Simon attendri. — On leur permet de se voir et de vivre ensemble. — Seconde visite au Temple par Manuel. — Harmand (de la Meuse). — Deux inconnus. — On fait ôter au roi ses décorations. — Mouvement d'impatience de Louis XVI. — Mot de Manuel à Harmand. — Rapport de Manuel à la Commune.

Cléry, valet de chambre du dauphin, ayant appris la captivité de la famille royale au temple, écrivit à Pétion pour offrir de continuer son service auprès du prince, pendant sa captivité. Il fallait du courage et du cœur pour faire cette démarche à cette époque, aussi l'histoire a-t-elle classé Cléry dans les rangs peu nombreux des serviteurs dévoués aux nobles infortunes.

Ce fut le 26 août, à huit heures du soir, qu'il entra à la tour du Temple. Peu de jours après, le 2 septembre, Hue fut arrêté

par le municipal Mathieu et conduit à l'hôtel de ville, où Mannel le sauva des massacres qui eurent lieu dans les prisons à cette époque. Hue fut bientôt libre, mais il ne rentra pas au Temple. C'est à dater de ce jour que Cléry fut seul chargé de tout le service de la famille, excepté, comme nous l'avons dit, des gros ouvrages, pour lesquels on lui avait adjoint Tison et sa femme.

Cependant, ce jour-là, le tumulte du peuple dans les rues, le cliquetis des armes, les cris avaient pénétré dans la tour. Les municipaux paraissaient inquiets et préoccupés ; la veille, ils avaient dit entre eux, à quelques agitations qui s'étaient manifestées au dehors :

— Nous avons eu tort de les conduire à la promenade.

Manuel vint, dès le matin, annoncer au roi que Hue ne pourrait rentrer auprès de lui, et il lui offrit un autre serviteur pour le remplacer ; le roi refusa. Manuel chercha à rassurer la famille sur ce qui se passait dans Paris, sans lui en dire la cause, et dit à la reine que la princesse de Lamballe se portait bien. Il sortit ; mais ce jour-là on ne conduisit pas les prisonniers à la promenade. Pendant qu'ils dînaient, un tel tumulte se manifesta dans les rues, les municipaux se montrèrent si soucieux, que la famille quitta tout à coup la table et se retira dans la chambre de madame Élisabeth. Le roi, pour avoir une contenance devant eux, se mit à faire une partie de trictrac avec la reine ; mais à peine était-elle commencée, que le tumulte et les cris redoublèrent, et Cléry, pâle et tremblant, se présenta devant Louis.

— Qu'avez-vous ? dit le roi en le voyant ainsi.

— Rien, répondit Cléry, en balbutiant devant les commissaires ; je me sens indisposé...

Au même instant, un autre officier accourut parler bas à ses confrères.

— Est-ce un danger qui nous menace? dit alors Louis ; parlez, nous nous attendons à tout.

Un des commissaires, nommé Danjon, surnommé l'*Abbé de six pieds*, pour toute réponse alla fermer la fenêtre et tirer les rideaux. Cette démarche inquiéta davantage. Alors un des municipaux, après s'être consulté avec ses confrères, prit la parole et dit :

— Le peuple croit que vous et votre famille n'êtes plus dans la tour ; il demande que vous paraissiez à la fenêtre. Mais nous n'y consentirons jamais ; le peuple doit montrer plus de confiance dans ses magistrats.

Pendant ce dialogue, le bruit du dehors augmentait : on distinguait des injures adressées à la reine. Des pas précipités se firent entendre dans l'escalier, la porte s'ouvrit brusquement, et Rocher, dans son hideux costume, précédé et suivi d'officiers municipaux, pénétra dans la chambre. Ils amenaient au milieu d'eux quatre hommes députés par le peuple, qui venaient s'assurer de la présence de la famille. Le roi s'était levé, la reine et les princesses restaient immobiles près de lui ; des cris menaçants partaient du groupe de ces hommes, qui ordonnaient au roi de se présenter à la fenêtre. Les gardes municipaux s'y opposèrent avec force. Alors un des députés, revêtu du costume de garde national, portant un sabre à l'instar de Rocher, s'approcha et dit à la reine, d'une voix que l'accent de la vengeance rendait émue :

— On veut vous cacher la tête de la princesse de Lamballe, que l'on vous apportait pour vous faire voir comment le peuple

traite les tyrans ; montrez-vous à la fenêtre, je vous le conseille, si vous ne voulez pas que le peuple monte ici.

Mais la reine n'avait entendu que les premiers mots; elle était tombée évanouie. Le roi répondit avec calme :

— Nous nous attendons à tout, mais vous auriez pu vous dispenser d'apprendre à la reine cet affreux malheur.

Les officiers municipaux forcèrent le garde national à sortir sur-le-champ. La famille royale se retira dans la chambre de madame Élisabeth, en emportant la reine. Cléry, resté seul, vit cette tête de madame de Lamballe, dont l'histoire appartient à une autre prison. L'homme qui la portait au bout d'une pique était monté sur un tas de pierres au pied de la tour. Le tumulte dura près de six heures ; pendant plus d'une heure, la foule furieuse voulait briser les portes du Temple et pénétrer auprès des prisonniers. La fermeté des officiers municipaux empêcha seul le crime qu'on aurait commis sans doute. L'un d'eux trouva moyen d'arrêter le peuple par la faible barrière d'un ruban tricolore qu'il mit en travers de la porte. Chose étrange ! ce peuple, tout furieux et égaré qu'il était, respecta cette barrière et n'osa la franchir. Chose plus étrange encore ! celui qui avait eu cette idée, digne des temps antiques, et qui l'avait exécutée, exigea de Cléry quarante-cinq sous au compte du roi, pour le ruban qui l'avait sauvé.

La nouvelle de la mort de madame de Lamballe, donnée si brutalement à la reine, était d'autant plus terrible que, le matin, Manuel lui avait assuré que cette princesse vivait encore. Il le croyait, il avait pris toutes les précautions pour cela. Il fut trompé lui-même. Manuel, pendant tout le temps qu'il fut procureur-syndic, ne cessa, sous des dehors sévères et durs, de

protéger autant qu'il le put les prisonniers. C'est par lui que la reine était instruite de toutes les nouvelles qui pouvaient l'intéresser; c'est par lui aussi qu'elle entretenait au dehors diverses relations. La lettre que la reine lui écrivit à ce sujet, de même que la réponse de Manuel, ont été recueillies par un avocat nommé Roussel, qui avait été secrétaire de la commission chargée de réunir et vérifier les papiers trouvés aux Tuileries après le 10 août; il les a publiées, ainsi que d'autres pièces curieuses (9). Ainsi la conduite de Manuel est aujourd'hui un fait bien avéré.

Le coup porté à la famille et surtout à la reine avait pesé de tout son poids sur leur cœur. Les larmes de Marie-Antoinette n'étaient pas encore taries, lorsqu'ils furent tous soumis à une nouvelle épreuve.

Le 21 septembre, à quatre heures du soir, Lubin, membre de la Commune, vint faire devant la tour une proclamation avec tout l'éclat possible. C'était l'abolition de la royauté et l'établissement de la république. La voix de stentor de Lubin, choisi sans doute exprès par ses collègues, pénétra dans les murs du Temple et fit retentir ses sombres voûtes, au milieu du silence qui régnait alors. Les deux officiers municipaux de service ce jour-là, étaient Hébert, plus généralement connu sous le nom du *père Duchesne*, et Destournelles, depuis ministre des contributions. Ils observèrent avec beaucoup de curiosité la figure du roi et de la reine pendant que cette terrible déclaration retentissait à leurs oreilles. Louis tenait un livre à la main; il continua de lire, sans se détourner un seul instant. Maîtresse d'elle-même, la reine ne manifesta pas non plus la moindre émotion; pourtant cette proclamation devait attirer sur eux de plus grands malheurs. Dès le 29 septembre, la Com-

mune rendit un arrêté par lequel elle ordonnait que les personnes qui servaient les prisonniers ne pourraient plus sortir de la tour. Elle voulut ensuite les priver de papier, d'encre, de plumes, de crayons et de toute espèce d'armes; on avait déjà enlevé au roi son épée, ce qui avait été pour lui l'affront le plus sensible. On exécuta de même cette mesure. Toute humiliante qu'elle était, le roi et madame Élisabeth s'y soumirent sans murmure; la reine seule montra de l'humeur et dit :

— Si ce n'est que ça, on devrait bien nous enlever les aiguilles, car elles piquent vivement.

Mais ils n'étaient pas au bout de leurs peines : la plus pénible devait leur être imposée. On ordonnait que le roi fût séparé de sa famille. Le 29 au soir, en effet, on le fit monter dans la grosse tour, où son appartement était à peu près fini. Quand il demanda à descendre vers sa famille, on le lui refusa. Il fit quelques observations, puis se renferma dans un silence absolu. La reine, les princesses et le dauphin, au contraire, supplièrent les municipaux, avec des larmes et des cris, pour revoir le roi quelques instants dans la journée. Vaincus et attendris, ces officiers consentirent à ce qu'ils dînassent ensemble, et, le lendemain, l'arrêté de la Commune fut rapporté, et les prisonniers continuèrent à vivre de la manière que nous avons dit. La circonstance la plus remarquable de cette scène, c'est que le fameux Simon, que nous verrons plus tard préposé à la garde du dauphin, plus attendri que ses confrères les municipaux, s'écria :

— Je crois que ces b..... de femmes me feraient pleurer.

Puis il dit à la reine :

— Lorsque vous assassiniez le peuple, au 10 août, vous ne pleuriez pas.

— Le peuple est bien trompé sur nos sentiments, dit la reine.

Cependant toutes les formalités voulues par l'établissement de la république n'étaient pas encore accomplies : les décorations et les ordres étaient abolis en France, et Louis XVI les portait toujours dans la tour du Temple. La Commune rendit encore un arrêté à ce sujet, et ce fut Manuel qui se chargea de l'exécuter. On a prétendu qu'il avait sollicité cette mission, pour obtenir de Louis XVI une lettre de lui au roi de Prusse, dans laquelle il l'engagerait à retirer ses troupes de la Champagne. Le fait n'a jamais été prouvé ; nous ne le trouvons nulle part, Cléry le conteste, et nous pensons au contraire que Manuel avait besoin de parler au roi et de lui amener des personnes dont la vue devait le consoler ou l'instruire de quelque projet qui l'intéressait.

Un jeune homme, nommé Hermand (de la Meuse), membre silencieux de la Convention, par curiosité et par intérêt, sollicita de Manuel la permission de l'accompagner au Temple, pour voir la famille royale. C'est à lui que nous empruntons les détails de cette visite, dans le récit qu'il en a publié.

Le 2 octobre, vers les dix heures du matin, deux hommes montaient en fiacre, rue Saint-Honoré, près de la place Vendôme, et se dirigeaient vers le Temple ; arrivée dans la rue Saint-Martin, près celle Saint-Nicolas, la voiture s'arrêta. Deux autres personnes, qui semblaient l'attendre, s'approchèrent ; la portière s'ouvrit, ils montèrent, et la voiture reprit sa course pour ne s'arrêter qu'à la porte du Temple.

L'une des personnes qui se tenaient dans le fond de la voiture était Manuel, l'autre était Harmand, les deux autres sont restées inconnues. Comme il n'y avait que les officiers municipaux qui avaient le droit de pénétrer au Temple, ils s'étaient tous munis, excepté Manuel, qui était connu, d'écharpes tricolores.

Pendant le trajet, le silence le plus complet régna dans la voiture. Les trois personnes inconnues les unes aux autres s'observaient ou demeuraient absorbées dans leurs réflexions. Manuel, peu soucieux de rompre ce silence, s'était rejeté au fond de la voiture, et, comme s'il eût craint de gêner ses hôtes, il tournait ses regards vers la portière, ayant l'air d'examiner dans les rues. Ils arrivèrent enfin et furent introduits.

A leur entrée, le dauphin était debout dans les jambes de son père, qui se leva et le fit asseoir sur un tabouret. A la droite du roi, la reine, sa fille et madame Élisabeth, en demi-cercle, étaient occupées à broder. Devant le roi, était une petite table couverte d'un tapis vert, chargée d'une carte, d'une mappemonde et de divers livres et papiers.

Manuel s'avança vers le roi, qui, debout, semblait attendre qu'on lui adressât la parole, et jetait sur les deux inconnus des regards attentifs à des signes imperceptibles qui lui étaient faits. Les yeux fixés sur eux, il semblait rappeler ses souvenirs, quand le premier mot prononcé par Manuel le fit tressaillir; il se retourna vivement vers lui, ses traits prirent une expression de dignité dont on ne l'aurait pas cru capable. Cet éclair ne dura qu'un instant, sa physionomie reprit ce calme résigné dont il s'était fait une habitude ou plutôt un devoir. Le roi avait encore disparu sous le chrétien.

— *Monsieur*, avait dit Manuel. C'était ce mot qui avait produit cet effet sur le roi.

Manuel reprit après un instant de silence, et avec une sorte d'effort :

— La nouvelle qualification que je viens de vous donner, monsieur, vous étonne, mais c'est que vous ignorez sans doute que la royauté est abolie en France, que la république est décrétée et qu'il n'existe plus ni dignités ni décorations.

Par un mouvement aussi rapide que la pensée, le roi jeta les yeux sur son habit où se trouvaient les ordres de Saint-Louis et la Toison d'Or; il ne portait plus le Saint-Esprit depuis sa suppression par l'Assemblée constituante. Il pâlit, rougit tour à tour et parut hésiter à tourner ses regards vers la reine, comme s'il voulait éviter de voir la souffrance qu'elle devait éprouver.

Les deux inconnus qui accompagnaient Manuel, restés un peu derrière lui, à sa droite, exprimaient au roi par leurs regards toute la part qu'ils prenaient à sa situation, et le désir qu'ils avaient d'agir pour lui.

Pendant le court silence qui avait suivi les paroles de Manuel, Harmand s'était approché insensiblement de la table où reposait un livre ouvert et renversé. Profitant du moment où le roi, tourné vers Manuel, ne pouvait voir son mouvement, il souleva le livre. C'était Horace, avec la traduction en vers, ouvert à l'ode qui commence : RECTIUS VIVES.

— Prêtez-moi vos ciseaux, dit le roi, sans répondre à Manuel, et tendant la main vers la reine.

Il commença à découdre une broderie; mais n'en venant

pas à bout assez vite, il rejeta les ciseaux, et s'écria avec impatience :

— Cléry ! Cléry !

Celui-ci se présenta. Le roi lui dit avec vivacité :

— Que tout ceci disparaisse demain.

Puis reprenant tout son calme, il se tourna vers Manuel, et dit :

— Eh bien ! messieurs, êtes-vous contents ? J'en suis bien aise ; il était temps que tout cela finît ; je le désirais autant que vous, pourvu que cela vous rende plus heureux ; mais j'en doute.

Manuel ne répondait rien. Le roi ajouta :

— Qu'est donc devenu le serment du mois de juin ?

C'était le serment par lequel l'Assemblée législative avait proscrit, quelques mois auparavant, le système républicain, et juré de maintenir la royauté dans la famille régnante.

— La souveraineté du peuple, monsieur, répondit Manuel.

— En serez-vous plus heureux ? interrompit le roi. Je le désire ; mais j'en doute.

La conversation et la visite finirent là. Manuel, sombre et préoccupé, sortit, emmenant avec lui les faux commissaires, sans que pendant la route, depuis le Temple jusqu'à la Convention, aucun mot fût prononcé. Chacun roula son écharpe dans sa poche, sans même penser à remercier Manuel, et on se sépara.

Ce dernier, rencontrant le lendemain Harmand à la Convention, lui serra la main, et lui dit, comme s'il continuait à penser tout haut depuis la veille :

— On n'a pas connu cet homme-là !

Le récit que Cléry fait de cette scène dans ses mémoires diffère de celui d'Harmand, et est placé à une autre date. Pourtant nous croyons celui que nous venons d'écrire plus exact, sans toutefois accuser la sincérité de Cléry. Mais ce dernier n'était sans doute pas plus au fait de la conduite sécrète de Manuel envers la famille royale, qu'il ne l'était de celle de Toulan, qui le surprit tant, ainsi qu'il le déclare. Il présente Manuel comme ayant usé d'une familiarité indécente envers le roi, et il dit que cette scène se passa le 7 octobre au lieu du 2. Voici probablement d'où vient l'erreur de date, c'est que Cléry aura consulté, pour se la remettre en mémoire, celle des rapports à la Commune, et ce fut en effet le 7 que le rapport fut couché sur les registres; mais la scène se passa le 2. Ce rapport, que nous allons donner, prouve encore, comparé au récit d'Harmand, que ce que nous avons dit sur Manuel est la vérité.

« Les signes de la royauté, dit Manuel à la Commune, existaient jusque dans la tour du Temple. Louis, de la tour, ignorait qu'il n'était plus roi; il paraît que le décret ne lui avait pas été signifié. Je lui ai fait une visite. Dans la conversation, j'ai cru devoir lui apprendre la fondation de la république.

» — Vous n'êtes plus roi, lui ai-je dit; voilà une belle occasion de devenir bon citoyen.

» Il ne m'a pas paru affecté. J'ai dit à son valet de chambre de lui ôter ses décorations, et s'il a mis un habit royal à son levé, il se couchera avec la robe de chambre d'un citoyen. Il est coupable, je le sais; mais comme il n'a pas été reconnu tel par la loi, nous lui avons promis les égards dus à un prisonnier. Il est très-possible d'être sévère et bon.

» Louis, de la tour, n'est pas plus touché de son sort de pri-

sonnier qu'il ne l'était de celui de roi. Je lui ai parlé de nos conquêtes; je lui appris la reddition de Chambéry, Nice, etc., et je lui ai annoncé la chute des rois, aussi prochaine que celle des feuilles. »

Il paraît que la comparaison de la chute des feuilles et des rois était l'expression favorite de Manuel. Il dit, du reste, une vérité dans ce rapport : c'est que Louis ne paraît nullement touché de son sort. En effet, on remarque avec le plus grand étonnement le silence qu'il garde sur l'avenir qui lui est réservé, ainsi qu'à sa famille. Suivons les phases de cette captivité, et voyons combien de fois il aurait dû protester avec énergie, demander compte à la Commune et à l'Assemblée de sa personne, de sa captivité, du sort qu'on lui préparait à lui et surtout aux siens.

Aux Feuillants, on lui apprend que toutes les personnes qui sont auprès de lui vont se retirer, et il se borne à dire :

— Je suis donc prisonnier?

Puis comme prévoyant son sort, et en ayant pris son parti, il ajoute :

— Charles Ier a été plus heureux; on lui a laissé ses amis jusqu'à l'échafaud.

Des Feuillants, on le traîne au Temple; on le met dans la tour; on lui annonce qu'on fait construire des appartements pour lui et pour sa famille, et il ne demande pas même combien de temps probable il passera dans cette tour.

On lui enlève son épée, on lui enlève ses armes, tous moyens d'écrire, et il ne fait pas une observation; il se soumet.

On abolit la royauté; on proclame la république; on vient la lui annoncer officiellement; on lui fait arracher ses décora-

tions; un seul mouvement d'impatience, dont il s'excuse l'instant d'après, témoigne qu'il est sensible à cette mesure, et au lieu de protester énergiquement, il se borne à dire ces phrases timides :

— Qu'est devenu le serment du mois de juin? Je désire que vous soyez plus heureux; mais j'en doute.

Les conséquences de ces observations trouveront plus tard leur place.

V

Décret de comparution du roi à la barre de la Convention. — Précautions prises par Cléry et madame Élisabeth. — Partie de siam. — Le nombre seize malheureux. — Deux heures d'attente. — Paroles de Louis XVI après la lecture du décret. — Il se rend à la Convention. — Seul moment de vivacité. — Morceau de pain de Chaumette. — La mie de pain du roi. — Sa conversation avec Chaumette. — Son souper. — Réflexions des journaux. — Lettres de gens qui briguent la défense du roi. — Lamoignon de Malesherbes. — Paroles que lui dit Barrère. — Entrevue du roi et de Malesherbes. — Réponse de ce dernier à Treilhard. — De Sèze. — Calme du roi. — Inquiétudes pour sa famille. — Sa lettre à M. de Malesherbes. — Louis XVI est condamné à la peine de mort. — M. de Malesherbes le lui annonce. — Réflexions du roi au sujet de sa condamnation. — On vient lui lire son arrêt. — Son attitude pendant ce temps-là. — L'écrit qu'il remet. — L'abbé Egdeworth de Firmont. — Proposition d'Hébert. — Jacques Roux et Jacques Bernard. — Mot d'Hébert sur la mort du roi. — Première entrevue avec l'abbé de Firmont. — Dernière entrevue de Louis avec sa famille. — Récit qu'en a fait la duchesse d'Angoulême. — Louis se couche et dort. — Il communie. — Dernières dispositions. — Il remet son testament. — Mot de Jacques Roux. — Route du Temple à la place de la Révolution. — La prière des agonisants. — Arrivée devant l'échafaud. — Détails. — Colère et résignation du roi. — Ses dernières paroles. — Roulement des tambours. — Sa sépulture bénie. — Réflexions.

Le journal des *Révolutions de Prudhomme* porte, n° 179 :

« Du fond de la tour, l'ex-roi impuni, c'est l'épée de Damoclès suspendue par un cheveu sur la tête du peuple. Tant que Louis XVI existera, jugé ou non, il se dira roi, et trouvera des gens pour le croire. »

Cette opinion, émise en d'autres termes par tous les jour-

naux et tous les écrits du parti révolutionnaire, répétée par tous les démocrates, amena forcément la mise en jugement de Louis XVI. Les longs débats de cette Assemblée pour en déterminer les formes sont hors du cadre de cette histoire. Nous devons, pour nous borner aux événements qui se passèrent dans la tour du Temple, constater que le décret de la Convention ordonnait la comparution du roi à sa barre, le 11 décembre 1792.

Cléry, prévenu à l'avance de cette nouvelle, avait pu en avertir madame Élisabeth, qui en avait fait part à Louis. Mais une mesure plus cruelle avait été prise par la Commune; elle avait décidé que, pendant tout le temps du procès, le roi n'aurait aucune communication avec sa famille. Ce fut alors que Cléry convint avec madame Élisabeth des moyens de correspondance, à l'aide de Turgy et du peloton de fil. Il prit en outre un mouchoir de cette princesse, et décida avec elle que, si le roi était malade, il le lui renverrait comme oublié dans les appartements, et que la manière dont il serait plié annoncerait le genre de maladie du roi.

Le 11, au matin, le roi monta comme à l'ordinaire déjeuner en famille. Déjà le bruit du tambour et le piétinement des chevaux s'était fait entendre dans les cours. Les prisonniers, instruits à l'avance de la séparation qui allait avoir lieu, ne purent devant les municipaux donner un libre cours à leurs douleurs, ni rien déranger à leurs habitudes, de peur de paraître savoir ce qu'ils étaient censés ignorer. Le roi redescendit donc chez lui avec le dauphin, à l'heure ordinaire, et ce ne fut qu'à l'aide de regards furtivement échangés qu'il fit et reçut les adieux de sa famille. Une fois dans son appartement, au lieu de prendre

sa leçon ordinaire, le dauphin supplia le roi de faire avec lui une partie de siam. Le roi y consentit. Le dauphin perdit toutes les parties, et ne put jamais aller au delà du nombre seize.

— Toutes les fois que j'ai ce point de *seize*, dit-il avec un léger dépit, je ne peux gagner la partie. Le nombre *seize* est bien malheureux.

— Il y a longtemps que je le sais, répondit le roi.

A onze heures, les commissaires vinrent chercher le dauphin pour le faire monter chez sa mère, et annoncèrent en même temps à Louis XVI la visite du nouveau maire Chambon. Louis embrassa son fils, et attendit le maire, se préparant à paraître devant la Convention. Mais le temps se prolongea, et deux longues heures s'écoulèrent, pendant lesquelles le roi, paraissant vaincu par la douleur, s'était assis, et tenait sa tête tristement appuyée sur l'une de ses mains; mais lorsque le maire parut, il reprit son air calme, et répondit à la lecture du décret qui ordonnait que *Louis Capet* serait traduit à la barre de la Convention :

— Capet n'est pas mon nom. C'est celui d'un de mes ancêtres. J'aurais désiré que les commissaires m'eussent laissé mon fils pendant les deux heures que j'ai passées à vous attendre. Au reste, ce traitement est une suite de ceux que j'éprouve ici depuis quatre mois. Je vais vous suivre, non pour obéir à la Convention, mais parce que mes ennemis ont la force en main. »

Ces paroles de Louis XVI sont remarquables : par la première phrase relative à son fils, il dévoilait la cause de son abattement durant ces deux heures d'attente. Par la dernière, il protestait pour la première fois depuis qu'il était au Temple.

Cependant il ne continua pas ses protestations devant la Convention nationale. Il apporta à sa barre le calme, la sérénité, la résignation qu'il avait montrés depuis sa captivité, et par un incident bizarre, il occupa la même place et le même fauteuil où il était quand il jura la constitution. Barrère, président, l'interrogea avec convenance. On lut d'abord l'acte d'accusation, et on lui fit des questions à chaque article. On déroulait devant lui toutes les fautes de son règne, et on l'accusait de ces fautes commises par son parti. Les réponses de Louis furent brèves, précises, et quelquefois dignes. Une seule fois il sortit de son calme habituel; c'est quand on lui reprocha d'avoir fait couler le sang du peuple, au 10 août :

— Non, monsieur, non, ce n'est pas moi! s'écria-t-il d'une voix forte.

Louis demanda copie de l'acte d'accusation et la faculté de choisir un conseil pour le défendre. Ces deux choses lui furent accordées.

Au sortir de la séance, il était tard, et Louis XVI n'avait rien pris depuis le matin. Voyant un grenadier qui partageait un pain avec Chaumette, procureur de la Commune, qui l'avait accompagné, il lui en demanda un morceau. Chaumette le lui présenta. Louis XVI en ayant mangé la croûte, lorsqu'il fut remonté dans la voiture, était fort embarrassé de la mie, et consulta Colombeau, greffier de la commune, sur le moyen de s'en défaire : Colombeau prit la mie des mains du roi et la jeta par la portière.

— C'est mal, lui dit le roi, de jeter ainsi le pain quand il est si rare.

— Et comment savez-vous qu'il est rare? demanda Chaumette

— Parce que celui que je mange sent un peu la terre.

Chaumette ajouta quelques instants après, comme par réflexion :

— Ma grand'mère me disait toujours : « Petit garçon, on ne doit pas perdre une mie de pain; vous ne pourriez pas en faire venir autant. »

— Votre grand'mère était, à ce qu'il me paraît, une femme d'un grand bon sens, dit Louis XVI.

Ces circonstances et plusieurs autres moins importantes, révélées par la presse périodique, et prouvant la tranquillité et le calme du roi, furent interprétées à son désavantage. Le *Journal des Révolutions*, que nous avons déjà cité, disait : « Il a perdu de son embonpoint ; sa barbe un peu longue (on lui avait enlevé ses rasoirs), son extérieur négligé auraient intéressé pour lui la multitude, si son air d'insouciance n'avait pas détruit pour lui les dispositions généreuses dans lesquelles se trouve le peuple, bon de sa nature ; mais son visage, étranger, pour ainsi dire, à la scène dont il était le principal personnage, semblait dire aux spectateurs : « Eh bien, me voilà ! Quoi que vous disiez, quoi que vous fassiez, je suis votre roi. Eussiez-vous encore plus de griefs contre moi, vous n'oseriez toucher à ma personne. J'en serai quitte pour quelques mauvais compliments : ce printemps j'aurai mon tour et prendrai ma revanche. »

Ces réflexions de Prudhomme paraissent d'autant plus sincères, que dans le même article il blâme violemment les commissaires pour leur cruauté, à propos des deux heures durant lesquelles on l'avait privé de son fils pendant qu'il attendait le maire.

« Il se montra sensible, dit-il, au délai de trois heures qui se passa entre l'arrivée du maire et la notification du décret et le moment de partir. Il se plaignit avec justice de ce que pendant tout ce temps on l'avait privé de la compagnie de son fils : il est pourtant si facile de concilier les droits de la justice et de l'humanité! On se conduit avec les prisonniers du Temple de manière qu'ils finiront par exciter la piété. »

Pour ajouter à ce qu'avaient de fatal ces articles contre Louis XVI, on lisait encore dans le rapport d'Albertie, officier municipal de service au Temple, qu'il avait observé que le même soir, en rentrant de la Convention, le roi avait mangé à son souper six côtelettes, des morceaux de volaille assez volumineux, des œufs, et bu deux verres de vin blanc et un d'alicante.

Cependant le roi, dès son retour, avait demandé à voir sa famille ou au moins à ce que le dauphin fût amené pour souper avec lui. L'un et l'autre lui avaient été refusés. Il en fit faire la demande officielle; il lui fut répondu qu'il pourrait voir ses enfants, mais qu'ils ne retourneraient pas auprès de leur mère. Alors, ne voulant pas priver la reine de cette consolation, il se soumit lui-même à cette cruelle nécessité.

Le roi ne comparut de nouveau à la barre de la Convention que le 26 décembre. Tout le temps qui s'écoula jusqu'à ce jour fut employé par lui à la vérification de l'acte d'accusation et à préparer sa défense.

Louis XVI avait choisi pour défenseur MM. Tronchet et Target. Tronchet accepta sans hésiter. Target refusa sous un vain prétexte. Une députation de la Convention vint annoncer au roi

cette nouvelle, et lui montra trois lettres écrites par trois personnes qui briguaient la dangereuse faveur de le défendre. C'étaient MM. Sourdat, Huet et Lamoignon de Malesherbes, son ancien ministre. On lui présenta la lettre de ce dernier, et Louis XVI lut avec attendrissement cet écrit, resté dans l'histoire comme monument de courage et de fidélité (9). Louis XVI choisit ce vénérable magistrat.

Malesherbes était allé trouver Barrère après avoir écrit sa lettre. Celui-ci le reçut avec respect ; il l'engagea non-seulement à défendre le roi, mais il ajouta que si ses fonctions de député ne s'y opposaient pas, il se serait offert pour son conseil. Cependant, comme juge, il vota la mort. Et bien des années après, lorsque, prêt à descendre au tombeau, il se rappelait son vote, c'était sans regret, disait-il, et avec la conscience d'avoir fait son devoir (10).

L'entrevue du roi et de M. de Malesherbes fut des plus touchantes. Le vieillard se précipita à ses pieds avec des larmes, et le roi le releva et le serra dans ses bras. Malesherbes le traita avec le même respect que s'il eût été sur le trône, l'appelant toujours sire et votre majesté devant tout le monde. Personne aussi, même les officiers municipaux du Temple, ne crut devoir s'offenser du ton et des manières du vieillard. Treilhard seul, le 26 décembre, à la Convention, pendant que Louis et ses défenseurs causaient ensemble en attendant le moment de comparaître, ayant entendu Malesherbes se servir de ces qualifications, entra tout à coup, et dit :

— Qui vous rend si hardi de vous servir dans cette enceinte des expressions proscrites par l'assemblée des représentants du peuple?

— Mépris pour vous et mépris pour la vie, répondit le vieillard avec calme.

On adjoignit à Tronchet et à Malesherbes l'avocat de Sèze, qui, plus jeune qu'eux, devait porter la parole.

Dès ce moment, les défenseurs de Louis vinrent tous les jours conférer avec lui. M. de Malesherbes lui apportait les journaux que le roi lisait en cachette, et dont les expressions et la violence contre lui n'excitaient ni indignation ni colère. Des commissaires de la Convention vinrent à plusieurs reprises pour lui faire reconnaître et parapher des pièces découvertes dans l'armoire dite de fer des Tuileries. Les séances se prolongèrent très-tard. Louis XVI, avec l'aisance et la politesse qu'i aurait mise dans son propre palais, leur offrit des rafraîchissements qu'ils acceptèrent. Il n'assista pas au repas, et resta seu avec M. Tronchet. Au milieu de ses occupations, il n'oubliait pas sa famille, et témoignait toujours sa douleur d'en être séparé. On avait été forcé de lui rendre papiers, plumes et encre. Il s'en servait pour sa correspondance avec elle. Mais cela ne lui suffisait pas. Il s'inquiétait à chaque instant de sa situation. Le jour où les conventionnels soupèrent au Temple, il s'informa si cela n'avait pas retardé le repas de sa famille.

— J'aurais craint, dit-il, que ce retard lui eût donné quelques alarmes.

Le 19, jour anniversaire de la naissance de sa fille, il se la rappela au moment de dîner, et dit les yeux mouillés de larmes :

— Aujourd'hui son jour de naissance, et être privé de la voir!

Ce même jour il se souvint aussi que c'était jeûne, et refusa de prendre son repas du matin.

Cependant, au milieu de cette existence résignée, Louis songeait à l'issue de son procès, et éprouva un jour un mouvement de dignité royale qu'il traduisit dans la lettre suivante, adressée à M. de Malesherbes. Cette lettre est peu connue (11).

« Je n'ai point de termes, mon cher Malesherbes, pour vous exprimer ma sensibilité pour votre sublime dévouement. Vous avez été au-devant de mes vœux ; votre main octogénaire s'est étendue vers moi pour me repousser de l'échafaud; et si j'avais encore mon trône, je devrais le partager avec vous, pour me rendre digne de la moitié qui m'en resterait. Mais je n'ai que des chaînes, que vous rendez plus légères en les soulevant. Je vous renvoie au ciel et à votre propre cœur, pour vous tenir lieu de récompense.

» Je ne me fais pas illusion sur mon sort; les ingrats qui m'ont détrôné ne s'arrêteront pas au milieu de leur carrière; ils auraient trop à rougir de voir sans cesse sous leurs yeux leurs victimes. Je subirai le sort de Charles Ier, et mon sang coulera pour me punir de n'en avoir jamais versé.

» Mais ne serait-il pas possible d'ennoblir mes derniers moments? L'Assemblée nationale renferme dans son sein les dévastateurs de la monarchie, mes dénonciateurs, mes juges, et probablement mes bourreaux. On n'éclaire pas de pareils hommes; on ne les rend pas justes, on peut encore moins les attendrir; ne vaudrait-il pas mieux mettre quelque nerf dans ma défense, dont la faiblesse ne me sauvera pas? J'imagine qu'il faudrait l'adresser, non à la Convention, mais à la France entière, qui jugerait mes juges, et me rendrait dans le cœur de mes peuples une place que je n'ai jamais mérité de perdre. Alors, mon rôle à moi se bornerait à ne point reconnaître la

compétence du tribunal; la force me ferait comparaître. Je garderais un silence plein de dignité, et en me condamnant, les hommes qui se disent mes juges ne seraient plus que mes assassins.

» Au reste, vous êtes, mon cher Malesherbes, ainsi que Tronchet, qui partage votre dévouement, plus éclairé que moi. Pesez dans votre sagesse mes raisons et les vôtres; je souscris aveuglément à tout ce que vous ferez; si vous assurez cette vie, je la conserverai pour vous faire ressouvenir de votre bienfait; si on nous la ravit, nous nous retrouverons avec plus de charmes encore au séjour de l'immortalité. LOUIS. »

Louis XVI, inspiré par la lecture du procès de Charles Ier, avait vu que ce monarque refusa de se défendre et de reconnaître ses juges. Il avait trouvé cette conduite digne et noble, sans doute, et il avait résolu d'imiter cet exemple. Il avait déjà comparu à la barre de la Convention, et par le seul fait de ses réponses aux divers interrogatoires, et de sa soumission à tous les actes de procédure, il avait reconnu la compétence de ce tribunal. C'est sans doute par ce motif, et par l'espérance de sauver le roi à l'aide d'une défense modérée, que ses conseils ne crurent pas devoir admettre ce moyen. C'est sans doute aussi en souvenir de cette lettre que le jeune de Sèze eut le courage de prononcer dans sa défense cette phrase hardie, que la Convention écouta avec un calme honorable pour elle :

« Je cherche partout des juges, et je ne trouve que des accusateurs. »

C'était le 26 que le roi devait reparaître à la Convention. Le 25, jour de Noël, il fit son testament. Il est trop connu pour que nous le rapportions ici.

Le 26, en effet, il se rendit de nouveau devant ses juges, escorté de ses défenseurs, et revint au Temple à cinq heures du soir, après avoir entendu prononcer sa défense, ajouté lui-même quelques paroles, et montré à la Convention son calme habituel.

Jusqu'au 17 janvier, il n'eût aucune nouvelle sérieuse de son procès, et continua à vivre comme il l'avait fait jusque-là, en voyant tous les jours M. de Malesherbes et ses conseils. Le premier jour de l'an 1793 survint sur ces entrefaites. Cléry, seul, présenta au roi ses vœux pour la fin de ses malheurs. Il reçut ceux de sa famille par l'intermédiaire d'un municipal.

Il n'appartient pas à ce livre de dire les séances tumultueuses qui agitèrent la Convention, jusqu'au moment où elle eût prononcé sur le sort de Louis. Les histoires de la révolution française contiennent les efforts de quelques conventionnels pour sauver le roi, ceux de la multitude pour le perdre, les démonstrations maladroites du parti et des écrivains royalistes; enfin tous les détails qui se rattachent à cette grande affaire. Nous dirons seulement que la lutte était engagée entre un principe et un homme, et que le terrible tribunal qui avait dit : *Périssent nos mémoires, mais que la France soit libre*, devait dans ses idées sacrifier Louis XVI.

« Les uns comprenaient, dit M. Thiers, que procéder par le régicide envers l'ancienne royauté, c'était s'engager dans un système inexorable de vengeances et de cruautés, et déclarer une guerre à mort à l'ancien ordre de choses qu'ils voulaient bien abolir, mais non pas détruire d'une manière aussi violente. Les autres, au contraire, désiraient cette guerre à mort, qui n'admettait plus ni faiblesse ni retour, et creusait un abîme

entre la monarchie et la révolution. La personne du roi disparaissait presque dans cette immense question, et on n'examinait plus qu'une chose, savoir : s'il fallait ou ne fallait pas rompre entièrement avec le passé par un acte éclatant et terrible. On ne voyait que le résultat, et on perdait de vue la victime sur laquelle allait tomber le coup. »

Louis XVI fut condamné à la peine de mort. Ce fut le 17 au matin que M. de Malesherbes lui annonça sa condamnation. Cette scène fut déchirante par la douleur et les sanglots du vieillard, tandis qu'elle fut noble et digne par la sérénité et la religion du roi. Quand M. de Malesherbes fut parti, Louis XVI fit à Cléry cette simple réflexion : « La douleur de ce bon vieillard m'a vivement ému. » Puis il lui ordonna d'aller chercher dans la bibliothèque le volume qui contenait le récit de la mort de Charles Ier. Il le parcourut tous les jours.

Pourtant M. de Malesherbes espérait encore dans l'appel au peuple, qu'il était allé proposer. Cléry lui-même, qui avait quelques nouvelles du dehors, disait au roi :

— Le public murmure hautement; Dumouriez est à Paris; on dit qu'il est porteur du vœu de son arméee contre le procès qu'on a fait à votre majesté. Le peuple est révolté de l'infâme conduite de M. d'Orléans; le bruit se répand aussi que les ministres des puissances étrangères vont se réunir pour se rendre à l'assemblée. Enfin on assure que les conventionnels craignent une émeute populaire.

— Je serais bien fâché qu'elle eût lieu, répondit le roi; il y aurait de nouvelles victimes. Je ne crains pas la mort, mais je ne puis envisager sans frémir le sort cruel que je vais laisser

après moi à ma famille, à la reine, à nos malheureux enfants. Et ces fidèles serviteurs qui ne m'ont point abandonné ; ces vieillards, qui n'avaient d'autres moyens pour subsister que les modiques pensions que je leur faisais, qui va les secourir? Je vois le peuple, livré à l'anarchie, devenir la victime de toutes les factions ; les crimes se succéder, de longues dissensions déchirer la France. O mon Dieu! était-ce là le prix que je devais recevoir de tous mes sacrifices? n'avais-je pas tout tenté pour le bonheur des Français?

M. de Malesherbes avait promis de revenir ; trois jours s'écoulèrent sans que le roi le vît paraître, il adressa vainement des questions aux municipaux à cet égard ; n'en pouvant tirer aucune réponse, il se décida à écrire à la Commune. Il demandait à voir librement ses conseils et se plaignait de l'arrêté qui ordonnait de le garder à vue le jour comme la nuit, car on lui avait imposé cette nouvelle gêne ; il terminait en ces termes : « On doit sentir que, dans la position où je me trouve, il est bien pénible pour moi de ne pouvoir être seul, et de ne point avoir la liberté nécessaire pour me recueillir.

Ce jour-là, 20 janvier, à deux heures de l'après-midi, la porte s'ouvrit tout à coup, et Santerre dit à Cléry d'annoncer le conseil exécutif. Garat, ministre de la justice ; Lebrun, ministre des affaires étrangères ; Grouvelle, secrétaire du conseil ; le president, le procureur syndic, le maire et plusieurs autres personnes se présentèrent. Le roi, au bruit qu'il avait entendu, s'était levé ; il fit quelques pas, mais, à la vue de ce cortége, il s'arrêta entre la porte de sa chambre et celle de l'antichambre. Son air était imposant et plein de dignité. Garat s'approcha la tête couverte et lui dit :

— Louis, la Convention nationale a chargé le conseil exécutif provisoire de vous signifier ses décrets des 15, 16, 17, 19 et 20 janvier. Le secrétaire du conseil va vous en faire la lecture.

Grouvelle lut immédiatement d'une voix mal assurée ce décret, qui déclarait Louis coupable de conspiration contre la liberté de la nation, le condamnait à la peine de mort, qu'il devait subir dans les vingt-quatre heures, et rejetait l'appel au peuple fait par les défenseurs.

Aucune émotion ne parut sur les traits de Louis; seulement à ce mot, conspiration, un sourire d'indignation parut sur ses lèvres. Il fit un pas vers Grouvelle, prit le décret de ses mains, le plia et le mit dans son portefeuille; puis, en tirant un papier, il dit à Garat :

— M. le ministre de la justice, je vous prie de remettre à l'instant cette lettre à la Convention nationale.

Garat semblait hésiter à la prendre; le roi ajouta :

— Je vais vous en faire lecture.

Il lut à haute voix ce qui suit :

» Je demande un délai de trois jours pour pouvoir me préparer à paraître devant Dieu; je demande, pour cela, de pouvoir voir librement la personne que j'indiquerai au commissaire de la Commune, et que cette personne soit à l'abri de toute crainte, de toute inquiétude pour cet acte de charité qu'elle remplira auprès de moi.

» Je demande d'être délivré de la surveillance perpétuelle que le conseil général a établi depuis quelques jours.

» Je demande, dans cet intervalle, pouvoir voir ma famille quand je le demanderai, et sans témoin. Je désirerais bien que

la Convention nationale s'occupât tout de suite du sort de ma famille, et qu'elle lui permît de se retirer librement où elle le jugerait à propos.

» Je recommande à la bienfaisance de la nation toutes les personnes qui m'étaient attachées. Il y en beaucoup qui avaient mis toutes leurs fortunes dans leurs charges, et qui, n'ayant plus d'appointements, doivent être dans le besoin, et même de celles qui ne vivaient que de leurs appointements; dans les pensionnaires, il y a beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfants qui n'avaient que cela pour vivre.

» Fait à la tour du Temple, le 20 janvier 1793.

» *Signé* : Louis. »

Garat prit le papier des mains du roi et dit qu'il allait le remettre à la Convention.

— Monsieur, lui dit le roi, si la Convention accorde ma demande pour la personne que je désire, voici son adresse; et il remit la suivante :

« Monsieur Edgeworth de Firmont, rue du Bac, n° 483. »

La vérité de cette scène ne saurait être révoquée en doute, car elle a pour témoignage l'autorité irrécusable d'Hébert (le père Duchesne); il avait voulu assister à ce spectacle. Il raconta plus tard que la dignité du maintien et la contenance de l'accusé lui avaient arraché des larmes de rage. Ce fut en sortant de là qu'il proposa, puisque les prêtres, oubliant leur ministère, avaient voté la mort du roi et formé par suite la majorité, de choisir deux prêtres, parmi les commissaires de la Commune, et de les forcer de conduire le roi à l'échafaud, en guise de bourreaux et de gendarmes. Ce furent en effet deux prêtres, Jacques Bernard, et Jacques Roux qui remplirent cette mission.

Le même Hébert, le jour de la mort du roi, pleurait à chaudes larmes, et comme on lui en demandait la cause, il répondit :

— Le tyran aimait beaucoup mon chien, il le caressait souvent. C'est cela à quoi je pense en ce moment.

Il n'en fit pas moins paraître dans son *Père Duchesne* un article sur cette mort, intitulé : « Oraison funèbre de Louis Capet, dernier roi des Français, prononcée par le père Duchesne en présence des braves sans-culottes de tous les départements; sa grande colère contre les calotins qui veulent canoniser ce nouveau Desrues, et vendent ses dépouilles aux badauds pour en faire des reliques. »

Concilie qui pourra les idées qui bourdonnaient dans ces têtes républicaines.

Le sursis demandé par Louis XVI fut refusé; tout le reste lui fut accordé. Il en reçut la nouvelle à six heures du soir, par Garat, qui vint la lui porter.

A dater de ce moment-là Louis se prépara à la mort avec le même sang-froid que l'on se prépare à tout autre événement ordinaire dans la vie. Il montra du courage sans forfanterie, du calme sans affectation, de la sensibilité sans désespoir.

L'abbé de Firmont se présenta, et il vit en lui la plus grande consolation qu'il pût espérer sur la terre. Pourtant, aux larmes que versait cet ecclésiastique, des larmes de Louis répondirent, et il se hâta de dire :

— Pardonnez ce mouvement de faiblesse, si toutefois on peut le nommer ainsi; depuis longtemps je vis au milieu de mes ennemis, et l'habitude m'a en quelque sorte familiarisé avec eux; mais la vue d'un sujet fidèle parle tout autrement à

mon cœur : c'est un spectacle auquel mes yeux ne sont plus accoutumés.

Essuyant alors ses larmes, il le conduisit dans son cabinet, et, après l'avoir fait asseoir, lui dit de nouveau :

— C'est donc à présent, monsieur, la grande affaire qui doit m'occuper tout entière. Hélas! la seule affaire importante; car que sont les autres auprès de celle-là? Mais je vous demande quelques moments de répit, car ma famille va descendre. En attendant, voici un écrit; je suis bien aise de vous le communiquer.

Il lui lut alors deux fois à haute voix son testament.

« Sa voix était ferme et son visage ne s'altérait, dit l'abbé de Firmont en rendant compte de cette lecture, que lorsqu'il prononçait des noms qui lui étaient chers. Alors toute sa tendresse se réveillait, il était obligé de s'arrêter, et ses larmes coulaient malgré lui; mais lorsqu'il n'était question que de lui-même et de ses malheurs, il n'en paraissait pas plus ému que ne le sont les autres hommes lorsqu'ils entendent le récit des maux d'autrui. »

On lui annonça l'arrivée de sa famille, avec laquelle il allait avoir sa dernière entrevue. Il avait obtenu de la voir sans témoins, mais les municipaux étaient convenus que cette entrevue aurait lieu dans la salle à manger, d'où, au travers du vitrage, ils ne le perdraient pas de vue. Il se soumit sans observation à cette dernière rigueur, et eut la prévoyance de dire à Cléry d'enlever une carafe d'eau à la glace, et d'y en substituer une autre, au cas où la reine voudrait boire, afin qu'elle ne fût pas incommodée.

Les détails de cette entrevue n'ont pu être connus de per-

sonne; la duchesse d'Angoulême, seule, nous en a laissé un récit que nous allons copier.

« Nous apprîmes, dit-elle, la sentence rendue contre mon père le dimanche, 20, par les colporteurs qui vinrent la crier sous nos fenêtres. A sept heures du soir, un décret de la Convention nous permit de descendre chez lui; nous y courûmes, et nous le trouvâmes bien changé. Il pleura de douleur sur nous, et non sur la crainte de la mort. Il raconta son procès à ma mère, en excusant les scélérats qui le faisaient mourir. Il lui répéta qu'on voulait recourir aux assemblées primaires, mais qu'il s'y opposait, parce que cette mesure mettrait le trouble dans l'état. Il donna ensuite des instructions religieuses à mon frère, lui recommanda surtout de pardonner à ceux qui le faisaient mourir, et lui donna sa bénédiction, ainsi qu'à moi. Ma mère désirait ardemment que nous passassions la nuit auprès de mon père; il le refusa, en lui faisant sentir qu'il avait besoin de tranquillité; elle lui demanda au moins de venir le lendemain matin; il le lui accorda; mais quand nous fûmes partis, il dit aux gardes de ne pas nous laisser redescendre, parce que notre présence lui ferait trop de mal. »

Pendant ce temps, le groupe des prisonniers était celui-ci : le roi était assis, la reine à sa gauche, madame Élisabeth à sa droite, madame Royale, presque en face, le dauphin debout entre les jambes de son père. L'entrevue dura sept quarts d'heure.

« A dix heures un quart, dit Cléry, le roi se leva le premier, et tous le suivirent. J'ouvris la porte; la reine tenait le roi par le bras droit; leurs majestés donnaient chacune une main à M. le dauphin. Madame Royale, à la gauche, tenait le roi embrassé

par le milieu du corps; madame Élisabeth, du même côté, mais un peu plus en arrière, avait saisi le bras gauche de son auguste frère. Ils firent quelques pas vers la porte d'entrée, en poussant les gémissements les plus douloureux.

— Je vous assure, dit le roi, que je vous reverrai demain à huit heures.

— Vous nous le promettez? répétèrent-ils tous ensemble.

— Oui, je vous le promets.

— Pourquoi pas à sept heures? dit la reine.

— Oui, à sept heures, répondit le roi; adieu.

» Il prononça cet adieu d'une manière si expressive que les sanglots redoublèrent. Madame Royale tomba évanouie aux pieds du roi, qu'elle tenait embrassés; je la relevai, et j'aidai madame Élisabeth à la soutenir. Le roi, voulant mettre fin à cette scène déchirante, leur donna les plus tendres embrassements, et eut la force de s'arracher de leurs bras.

— Adieu! adieu! dit-il, et il rentra dans sa chambre. »

En retrouvant l'abbé de Firmont, il se laissa tomber sur une chaise, et lui dit :

— Ah! monsieur, quelle entrevue que celle que je viens d'avoir! Faut-il donc que j'aime, et que je sois si tendrement aimé! Mais c'en est fait, oublions tout le reste pour ne penser qu'à l'unique affaire de notre salut; elle seule doit en ce moment concentrer toutes mes affections et mes pensées.

Alors commença l'entretien intime avec le confesseur, qui se prolongea bien avant dans la nuit. Engagé par M. de Firmont à prendre un peu de repos, Louis consentit à se coucher. Cléry, l'ayant déshabillé, voulut lui rouler les cheveux comme à l'ordinaire; il lui répondit :

— Ce n'est pas la peine.

Ce mot est affreux.

A cinq heures, au bruit que fit Cléry pour allumer le feu, comme le roi le lui avait ordonné, ce dernier tira les rideaux, et lui dit :

— J'ai bien dormi; j'en avais besoin, la journée d'hier m'avait fatigué.

Il se leva. Cléry avait préparé un autel sur une commode. Les municipaux avaient permis qu'on apportât les ornements sacerdotaux. L'abbé de Firmont les revêtit, célébra la messe que lui servit Cléry, et donna la communion à Louis XVI. Après cette cérémonie, il dit à M. de Firmont :

— Mon Dieu! que je suis heureux d'avoir conservé mes principes! sans eux, où en serais-je maintenant? Mais avec eux, que la mort va me paraître douce! Oui, il existe en haut un juge incorruptible qui saura bien me rendre la justice que les hommes me refusent ici-bas.

Il se passa encore une heure, pendant laquelle Louis XVI fit ses dernières dispositions avec le même sang-froid.

— Vous remettrez ce cachet à mon fils, dit-il à Cléry, cet anneau à la reine; dites-lui bien que je le quitte avec peine. Ce petit paquet renferme les cheveux de toute ma famille; vous le lui remettrez aussi. Dites à la reine, à mes chers enfants, à ma sœur, que je leur avais promis de les voir ce matin, mais j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation si cruelle; combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassements!

Il demanda des ciseaux. On s'enquit de ce qu'il en voulait faire.

— C'est pour que Cléry me coupe les cheveux, dit-il.

Les ciseaux furent refusés.

Un mouvement extraordinaire se faisait entendre dans les cours du Temple.

— C'est probablement la garde nationale qu'on rassemble, dit le roi.

L'instant d'après, on entendit distinctement le pas des chevaux. Il continua avec la même tranquillité :

— Il y a apparence qu'ils approchent.

A neuf heures, Santerre, escorté de gendarmes et de municipaux, se présenta. Jacques Roux et Jacques Bernard, anciens prêtres, étaient du nombre, ainsi que l'avait voulu Hébert. Le roi sortit aussitôt de son cabinet, et s'adressant à Santerre :

— Vous venez me chercher? dit-il.

— Oui, répondit celui-ci.

— Je vous demande une minute, repartit le roi.

Il rentra dans son cabinet, ferma la porte, et se jetant à genoux devant l'abbé de Firmont, il lui dit :

— Tout est consommé, monsieur ; donnez-moi votre dernière bénédiction, et priez Dieu qu'il me soutienne jusqu'à la fin.

Rentrant ensuite dans la salle, le roi s'adressa à Jacques Roux, qui était le plus en avant, et lui présentant son testament :

— Je vous prie, lui dit-il, de remettre ce papier à la reine, ma femme.

— Cela ne me regarde point, répondit Roux. Je suis ici pour vous conduire à l'échafaud.

Le roi s'adressant de nouveau à Gobeau, lui répéta :

— Remettez, je vous prie, ces papiers à ma femme; vous

pouvez en prendre connaissance; il y a des dispositions que je désire que la Commune connaisse.

Cléry se préparait à lui donner sa redingote.

— Je n'en ai pas besoin, dit-il, donnez-moi seulement mon chapeau. Messieurs, continua-t-il, je désirerais que Cléry restât près de mon fils, qui est accoutumé à ses soins; j'espère que la Commune accueillera ma demande.

Se tournant alors vers Santerre, il lui dit :

— Partons.

A l'entrée de l'escalier, il rencontra Mathey, concierge du Temple ; envers qui il avait eu quelques jours avant un mouvement de colère.

— J'ai eu un peu de vivacité avant-hier envers vous ; ne m'en veuillez pas, dit-il.

A l'entrée de la seconde cour était une voiture de place. Le roi y monta avec son confesseur. Deux gendarmes occupèrent le siége du devant. Ces deux gendarmes, munis de poignards, assure-t-on, devaient tuer Louis XVI si l'on tentait avec quelque chance de le soustraire à l'échafaud; mais les démonstrations des royalistes se bornèrent à la tentative du baron de Batz, à la hauteur de la porte Saint-Denis, qui parvint seulement à rompre la haie de soldats établie sur toute la route que devait parcourir le roi. Quatre cents royalistes devaient se trouver là en armes; vingt-cinq tout au plus furent présents au rendez-vous.

Dès le commencement du chemin, l'abbé de Firmont avait offert son bréviaire à Louis XVI. Celui-ci ne cessa de lire les prières des agonisants. Arrivé à la place de la Révolution, la voiture s'arrêta dans un espace vide autour de l'échafaud, dont

une nombreuse artillerie défendait les abords. Un des bourreaux ouvrit la portière, et le roi, appuyant sa main sur le genou de l'abbé de Firmont, leur dit :

— Messieurs, je vous recommande monsieur que voilà; ayez soin qu'après ma mort il ne lui soit fait aucune insulte; je vous charge d'y veiller.

Aussitôt qu'il fut descendu de voiture, trois bourreaux s'approchèrent de lui pour lui ôter ses habits; il les repoussa, et se déshabilla lui-même. Il ôta sa cravate, et arrangea son col. Les bourreaux alors voulurent lui lier les mains.

— Que prétendez-vous? leur dit le roi en retirant ses mains avec vivacité...

— Vous lier, répondit un des bourreaux.

— Me lier, repartit le roi d'un ton d'indignation. Non, je n'y consentirai jamais. Faites ce qui vous est commandé. Mais vous ne me lierez pas.

Les bourreaux insistèrent, et le roi, jetant un regard sur l'abbé de Firmont, comme pour le consulter, celui-ci lui dit en sanglotant :

— Sire, dans ce nouvel outrage je ne vois qu'un dernier trait de ressemblance entre votre majesté et le Dieu qui va être sa récompense.

Le roi leva les yeux au ciel, comme pour y chercher la résignation qui l'avait abandonné, et répondit :

— Assurément il ne faut rien moins que son exemple pour que je me soumette à un pareil affront.

Et se tournant vers les bourreaux :

—Faites ce que vous voudrez, leur dit-il; je boirai le calice jusqu'à la lie.

Les marches de l'échafaud étaient très-roides; le roi s'appuya, pour les monter, sur le bras de son confesseur, qui craignit un instant que son courage ne vînt à faiblir. Mais, arrivé sur l'échafaud, Louis, par un brusque mouvement, se dégage de ceux qui le tiennent, s'avance d'un pas ferme et rapide sur le bord de l'échafaud, et s'écrie d'une voix vibrante :

— Je meurs innocent de tous les crimes que l'on m'impute; je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France! Puissent les Français.....

A ces mots, le roulement des tambours couvre sa voix, qui ne peut plus se faire entendre. Les bourreaux s'emparent de lui, et, au moment où le coup fatal est donné, l'abbé de Firmont, ayant séché ses larmes, s'écrie :

« Fils de saint Louis, montez au ciel! »

Le corps de Louis fut déposé au cimetière de la Madeleine, entre les sépultures des citoyens morts lors de la fête donnée en 1770, en l'honneur de son mariage, où il périt tant de monde, et celles des Suisses tués à la journée du 10 août. Les journaux révolutionnnaires ont remarqué que le jour de la mort du roi était l'anniversaire de la grande fête qui lui fut donnée sur la place de Grève le 21 janvier 1782.

La nuit suivante, du 22 au 23 janvier, l'abbé du Puget, qui se cachait dans Paris, vint mystérieusement bénir la fosse où reposait le corps de Louis.

L'exécution eut lieu à dix heures dix minutes du matin. Louis XVI était âgé de trente-neuf ans cinq mois et trois jours; il avait régné dix-huit ans; il avait été en prison cinq mois et huit jours.

Tel fut le grand acte accompli par la Convention nationale, telle fut la mort subie par un roi de France. D'après ce que nous avons dit dans le courant de notre récit, il est aisé de voir que, dans les circonstances où se trouvait la France, dans la voie où la Convention s'était engagée, la mort de Louis XVI, tôt ou tard, avec des formes plus ou moins légales, plus ou moins acerbes, plus ou moins douces, était inévitable; comme il est aisé de voir aussi que les fautes des partisans de Louis XVI, leurs trahisons, leurs conspirations depuis le premier jour de son règne jusqu'au dernier de sa captivité, l'ont surtout conduit à l'échafaud. Ce monarque sembla n'avoir jamais mieux compris sa situation que lorsqu'il expliqua à sa famille le mot de l'énigme du *Mercure*. *Sacrifice*, en effet, était l'énigme de sa vie et de sa mort. Ce fut du reste le seul reproche qu'il adressa à son parti, assez fou pour croire que les baïonnettes étrangères feraient trembler la France, et qu'une invasion, eût-elle eu lieu, pourrait anéantir un principe. Des siècles d'oppression avaient pesé sur la France, des tyrans et de mauvais rois s'étaient assis sur le trône, le prédécesseur de Louis XVI avait deshonoré la couronne, et les écrivains lui avaient enlevé son dernier prestige : la royauté était impure et souillée comme la terre lorsque le fils de Dieu y apparut. Victime volontaire et dévouée aux vengeances célestes, Jésus monta sur la croix pour racheter par son sang les péchés des hommes. Victime traînée de force à la mort et désignée aux vengeances populaires, Louis monta sur l'échafaud pour racheter par son sang les fautes et les crimes des rois. Louis XVI fut le Christ de la royauté. Quant à sa mort en elle-même, que nous avons décrite sans commentaire et avec toute la vérité possible, de même que sa

captivité, elles ont excité l'une et l'autre plus d'une fois les reproches de l'histoire. Louis XVI est mort en prêtre et non en roi, a-t-on dit : cela est vrai. Entre la mort politique et la mort chrétienne, il a préféré la dernière, et toute sa captivité s'en est aussi ressentie. Ce qu'il y a de remarquable dans cela, c'est que sa faiblesse pour les prêtres l'a surtout perdu, et que dans cette même faiblesse il a trouvé la force de mourir avec courage ; cette conviction lui a fait dire à l'abbé de Firmont, la nuit qui précéda sa mort : « Où en serais-je si j'avais perdu mes principes ? » Et pourtant, malgré cette résignation sublime qu'on admire d'abord dans Louis XVI, on voit qu'il manque quelque chose à cette captivité et à cette mort, légèrement empreintes de l'égoïsme du prêtre. On regrette qu'un roi, même dans les fers, s'il avait la conviction que le nouvel ordre de choses ne ferait pas le bonheur de ses sujets, n'ait pas protesté avec énergie. Sa protestation eût été vaine, dit-on ; mais elle serait du moins restée monument des devoirs d'un roi, inséparables de ceux d'un chrétien. On regrette de ne pas le voir s'occuper davantage du sort de sa famille pendant sa détention, du sort qu'il lui laisse après sa mort. Son testament contient onze articles sur la religion, les croyances, les dogmes, le pardon des injures; il en contient à peine un pour son fils ! il se borne à recommander sa famille à Dieu, et dans ses derniers entretiens avec l'abbé de Firmont, il lui parle sans cesse de l'état du clergé, de quelques prêtres, et s'occupe de faire faire des excuses à l'archevêque de Paris pour ne pas avoir répondu à une lettre qu'il a reçue de lui quelques jours avant le 10 août. Puérilité dogmatique et non religieuse dans un homme qui va mourir; humilité ridicule dans un roi qui ne doit jamais porter si haut la

couronne que sur l'échafaud. Ah! certes, elle eût été plus belle et plus sublime cette mort, qui l'est déjà, si, alliant le courage de la ferme croyance à la dignité du trône, le roi de France eût montré sur le lieu du supplice la majesté du chrétien, du père et du monarque. Louis XVI dut ressentir lui-même cette nécessité: sa lettre à M. de Malesherbes, que nous avons citée, en est la preuve. Mais il était trop tard pour protester devant ses juges par un noble et majestueux silence, il était trop tard pour en appeler à la France. Sur l'échafaud même, ses derniers mots, étouffés par le roulement du tambour, annonçaient les paroles d'un roi adressées à son peuple; mais il était aussi trop tard pour que sa mort fût empreinte de l'auréole royale.

Il était trop tard!... nous le répétons encore, c'est l'histoire des malheurs qui commencèrent ce règne; les folles démonstrations d'un parti, le principe qui devait tout dévorer, les propres hésitations du roi, c'est l'histoire de ceux qui le terminèrent.

VI

Comment la famille royale apprend la mort du roi. — Objets soustraits au greffe par Toulan. — Habits de deuil accordés à la famille. — Toulan et Lepitre. — Leur ruse pour être de service ensemble. — Romance de Lepitre chantée par le jeune prince. — Premier projet d'évasion. — On ferme les barrières. — Il échoue. — Second projet. — La reine refuse par un billet au chevalier de Jarjayes. — Toulan et Lepitre dénoncés. — Projet de Dumouriez de faire enlever du Temple Louis XVII. — Détails inconnus jusqu'à ce jour. — Billet de madame Élisabeth à Turgy. — Prédiction du *livre admirable*. — Troisième projet d'évasion. — Le baron de Batz. — Son adresse. — Ses ramifications. — Son audace. — Le projet avorte encore. — Folie de la femme Tison. — Nouvelle enquête de la Commune. — Le jeune prince est séparé de sa famille. — Désespoir et délire de la reine. — Traitements de Simon envers le prince. — La reine est transférée à la Conciergerie. — Madame Élisabeth y est transférée aussi. — Visite de Robespierre à madame Royale. — Triste état du prince. — Le 9 thermidor leur apporte des adoucissements. — Rapport de Cambacérès à la Convention. — Relation de la visite d'Harmand de la Meuse à la tour. — Maladie et mort du prince. — Madame Royale est échangée contre des prisonniers et se rend à Vienne.

La tour du Temple, par la mort de Louis XVI, se trouva veuve d'un de ses habitants. Il en devait être ainsi des trois autres, et des cinq prisonniers que nous y avons vus entrer, un seul a survécu à cette captivité, c'est madame Royale, aujourd'hui duchesse d'Angoulême, qui vit encore à l'étranger, dans le troisième exil de sa famille.

Le jour de la mort de Louis XVI, la famille royale s'était levée à six heures. La reine avait passé la nuit toute habillée sur son lit. A six heures, on vint chercher un livre de messe pour celle qu'allait entendre Louis XVI. La famille s'attendait à chaque instant à être appelée auprès de lui; mais les heures s'écoulèrent lentes et cruelles, et ce ne fut que vers les onze heures que les salves d'artillerie et les cris redoublés du peuple apprirent à la reine qu'elle était veuve, et aux enfants qu'ils étaient orphelins. Au milieu de sa morne douleur, Marie-Antoinette réclama plusieurs fois la présence de Cléry. Ce fidèle serviteur avait assisté aux derniers moments de son maître, et la reine devinait qu'il devait lui avoir confié pour elle et pour ses enfants quelque mission particulière. Elle apprit en effet qu'il l'avait chargé de lui remettre son anneau, les cheveux de sa famille, et à son fils son cachet. Mais ces objets, saisis par les commissaires, avaient été mis sous scellé. La reine regrettait surtout cet anneau, auquel elle attachait un si grand prix. Touché de sa douleur, Toulan que nous connaissons déjà, brisa un jour les scellés, et apporta ces objets à la reine. On crut au Temple qu'ils avaient été volés, à cause de leur valeur d'or et d'argent. Marie-Antoinette et madame Élisabeth confièrent ce dépôt au chevalier de Jarjayes, dévoué à leur malheur, avec lequel elle avait pu se mettre en rapport; et ces objets furent apportés par lui à *Monsieur*, depuis Louis XVIII.

Marie-Antoinette réclama pour elle et pour sa famille des vêtements de deuil, qui lui furent accordés. Dès le jour de la mort du roi, elle refusa de descendre dans le jardin, disant qu'elle éprouverait trop de peine à passer devant l'appartement qu'avait occupé son époux. Craignant pourtant pour la santé

de ses enfants, elle demanda à faire ses promenades sur les tours, et l'obtint facilement.

Quelques jours après la mort du roi, la surveillance de la Commune devint moins sévère au Temple, et les commissaires se trouvèrent quelquefois des gens dévoués à cette famille. Lebeuf, Moile, Vincent, Jobert, et surtout Toulan et Lepitre, devenus municipaux, cherchèrent à apporter quelque adoucissement à son infortune. La première fois que la famille put voir sans témoin Toulan et Lepitre, elle se livra sans contrainte à son désespoir et à ses larmes. Puis son avide douleur les interrogea sur les moindres détails de la mort de Louis XVI. Ceux-ci satisfirent à leurs questions, et leur remirent les journaux. Cette commotion sembla apporter du calme dans leur malheur. La reine et madame Élisabeth continuèrent à s'occuper de l'éducation des enfants. Pour cela on leur accorda, quoiqu'on en ait dit, les livres qu'elles demandèrent. Les ordres de la Commune au nommé Baron, garde de la Bibliothèque, en font foi.

Toulan et Lepitre, souvent de garde ensemble au Temple, s'y prenaient de cette manière pour être de service la nuit, où il pouvaient être plus libres; ils étaient trois commissaires : un de jour, deux de nuit. Ils devaient tirer au sort l'époque de leur service. Toulan écrivait les trois bulletins sur lesquels il mettait *jour*, et faisait tirer le confrère étranger le premier. Celui-ci amenait naturellement jour. Alors Lepitre et Toulan prenaient les deux autres papiers, ne se donnaient pas même la peine de les lire, disant qu'ils étaient de service la nuit, avaient l'air d'en murmurer, et se hâtaient d'anéantir ces bulletins. Ils avaient soin aussi de faire prendre à Tison et à sa femme du tabac préparé avec un narcotique.

Outre ces ruses dont usaient les partisans de la famille royale, la Commune, occupée de plus graves difficultés, négligeait à tel point le service du Temple, qu'il arrivait souvent que les officiers y passaient plusicurs jours, n'étant pas relevés et ne pouvant sortir que lorsqu'on venait les remplacer. Alors, sauf la sortie du Temple, les princesses jouissaient de toute la liberté qui pouvait leur être accordée. A cette époque, Lepitre fit une romance où il mettait dans la bouche du jeune enfant tout ce que l'espérance et la résignation pouvaient inspirer. Madame Cléry, bonne musicienne, avait composé de la musique sur ces paroles, et ayant loué en face un appartement, venait souvent exécuter son air. A ce signal, les prisonnières répondaient elles-même, et un jour que Toulan et Lepitre étaient de service, la reine les entraîna dans la chambre de madame Élisabeth, où était son clavecin, et là fit chanter au dauphin la romance que madame Royale, sa sœur, accompagnait.

Mais ces deux serviteurs ne voulurent pas s'en tenir là, et conçurent avec la famille un plan d'évasion. Ils s'entendirent pour cela, par ordre de la reine, avec le chevalier de Jarjayes, qui approuva tout. La reine et madame Élisabeth devaient sortir, déguisées en officiers municipaux, avec des cartes d'entrée qui leur seraient procurées. L'évasion des enfants était plus difficile, mais on vint pourtant à bout de la combiner. On avait remarqué que l'homme qui allumait les quinquets au Temple, amenait toujours avec lui deux enfants du même âge que madame Royale et le prince. On se procura des vêtements semblables, et Toulan gagna un commis qui consentit à revêtir le costume de l'allumeur et à emmener les enfants hors du Temple. Tout était prêt enfin, lorsque la nouvelle de la défection

de Dumouriez parvint à Paris, et y excita le plus grand tumulte.

En même temps l'article de Marat sur les craintes de la famine entraîna le peuple à une émeute, et, par suite, les barrières furent fermées et les passe-ports supprimés. On vit par là échouer ce projet. On le renoua plus tard d'une autre manière. Si on ne pouvait plus faire évader les enfants, il y avait du moins toute possibilité de faire évader la reine; mais la veille du jour fixé, elle écrivit au chevalier de Jarjayes ce billet, qui nous a été conservé par M. de Guguelat :

« Nous avons fait un beau rêve, voilà tout; mais nous y avons beaucoup gagné, en trouvant dans cette occasion une nouvelle preuve de votre entier dévouement pour nous. Ma confiance en vous est sans bornes; vous trouverez toujours en moi du caractère et du courage; mais l'intérêt de mon fils est le seul qui me guide. Quelque bonheur que j'eusse éprouvé à être hors d'ici, je ne peux consentir à me séparer de lui. Je ne pourrais jouir de rien sans mes enfants, et cette idée ne me laisse pas même un regret. »

Marie-Antoinette était moins résignée que Louis XVI, mais elle aimait davantage ses enfants.

Cependant Toulan et Lepitre avaient été remarqués par leurs collègues pour leur complaisance avec la famille royale. Ils avaient malgré eux commis des imprudences. Toulan avait montré à plusieurs personnes une petite boîte d'or que lui avait donnée la reine. Les soupçons de Tison et de sa femme, surveillants impitoyables, avaient été excités; les deux commissaires furent dénoncés à la municipalité. Hébert, procureur-syndic, proposa le bulletin épuratoire à leur égard; ils furent écartés,

ne revinrent plus au Temple, et le dernier projet d'évasion échoua.

Nous dirons à ce propos, une fois pour toutes, que nous ne concevons pas la déclamation des écrivains royalistes à l'égard de la surveillance du Temple, quelque sévère qu'elle fût, toutes les fois qu'elle n'arrivait pas à l'outrage. Le parti révolutionnaire, qui tenait en prison la famille de Louis XVI, prenait toutes les mesures pour ne pas la laisser évader, pour qu'elle n'eût pas de communication au dehors. C'était son droit, c'était plus, c'était son devoir; et malgré la rigueur de ces précautions que l'on a tant blâmées, cinquante projets d'évasion furent conçus et avortèrent, et la famille royale eut constamment des communications au dehors de la tour. Ces précautions n'étaient donc nullement blâmables, et n'étaient que trop légitimées dans le sens de la Commune.

Le projet conçu par Dumouriez, de faire enlever Louis XVII de sa prison, par exemple, n'était ni une fable, ni une fausse crainte, comme on l'a dit. L'un de nous en a eu la preuve sous les yeux.

Le marquis de Fregeville, mort à Paris, lieutenant-général, il y a quelques années, était à cette époque colonel du régiment de hussards de Chamboran, et servait dans l'armée de Dumouriez. Il reçut de ce général la mission hardie et dangereuse d'enlever de force Louis XVII du Temple. Pour cela, il devait s'approcher à petites journées de Paris, sous prétexte de ravitailler son régiment. Une fois à portée de cette ville, il devait y pénétrer à marches forcées, courir au Temple, y entrer de force, enlever le jeune roi et le conduire à l'armée de Dumouriez, échelonnée sur la route de Paris jusqu'aux frontières. Ce

projet reçut un commencement d'exécution. Arrivé avec son régiment à la première ville française, le colonel devait communiquer à ses officiers l'ordre écrit et signé de son général pour cette entreprise. C'est ce qu'il fit en effet, et ils se préparaient tous à obéir, lorsqu'ils entendirent crier sur la place publique *la grande défection de Dumouriez et de ses aides de camp*. Le colonel s'arrêta à ces mots, et après s'être convaincu que la nouvelle était vraie, et que Dumouriez était passé à l'ennemi, il brûla, devant tous ses officiers, l'ordre qu'il avait reçu et qui aurait pu compromettre tant de monde, et renonça à ce projet que le chef abandonnait le premier. Outre le récit que nous a fait souvent ce brave et vieux général de ce que nous venons d'écrire, nous avons vu entre ses mains une lettre de Dumouriez concernant cette affaire, et une autre de Louis-Philippe, alors duc de Chartres, qui s'y était associé.

Les soupçons de la Convention et de la Commune n'étaient donc pas si dénués de fondement, et malgré le changement des commissaires Toulan et Lapitre, la famille royale continua ses correspondances au dedans et au dehors, et fut instruite de tout ce qui se passait.

Turgy était toujours resté pour le service des repas, et ce fut lui qui s'entendit avec la famille. Il nous a conservé, dans ses mémoires, plusieurs instructions qui lui étaient données. Nous en allons citer une qui fera connaître de quelle manière les prisonniers étaient parvenus à s'entendre par signes avec lui, et à désigner les diverses personnes sous des noms convenus. Le billet que nous transcrivons est de madame Élisabeth.

« Y a-t-il une trêve? relevez votre col. Nous demande-t-on aux frontières? la main droite dans la poche de l'habit. Appro-

visionne-t-on Paris? la main sur le menton. Le général Lamorrière est-il parti? la main sur le front. Les Espagnols cherchent-ils à rejoindre les Nantais? frottez les sourcils. Croit-on que nous serons encore ici au mois d'août? mouchez-vous sans vous retourner.

» Après souper allez chez *Fidèle* (Toulan), demandez-lui s'il a des nouvelles de *Produse*(le prince de Condé). S'il en a d'heureuses, la serviette sur le bras droit. S'il n'en a pas, la serviette sur le bras gauche. Dites-lui que nous craignons que la dénonciation lui ait procuré des désagréments. Priez-le, lorsqu'il aura des nouvelles de *Produse*, de vous le dire. Vous nous en instruirez par les signes convenus.

» Ne pourriez-vous pas, s'il survient quelque chose de nouveau, nous le mander en écrivant avec du citron sur le papier qui sert de bouchon à la carafe où l'on met la crême, ou bien dans une balle que vous jetterez chez ma sœur, un jour que vous serez seul?

» Emparez-vous du papier des bouteilles (12) lorsque je me moucherai en sortant de chez moi; quand vous les aurez, appuyez-vous sur le mur en baissant votre serviette lorsque je passerai. Si ce que je vous demande présente quelque danger pour vous, faites-le savoir en passant votre serviette d'une main à l'autre.

» Si les Suisses déclaraient la guerre, le signe serait un doigt sur le menton. Les Nantais sont-ils à Orléans? Deux doigts lorsqu'ils y seront. »

Cette lettre, tout en prouvant le génie inventif des prisonniers, prouve encore les espérances qu'ils conservaient dans leur prison. Ils étaient instruits en effet d'une circonstance qui

devait frapper les Bourbons, dont le caractère a presque toujours été superstitieux et fataliste.

Il y avait à la Bibliothèque royale un ouvrage intitulé *Mirabilis Liber* (le Livre admirable), qui contenait le recueil de diverses prophéties; une d'elles, attribuée à saint Césaire, évêque d'Arles, portait en latin : « Le jeune prisonnier qui recouvrera la couronne des lis, étant rétabli sur son trône, détruira les enfants de Brutus. » Cette prédiction avait aussi frappé bien des gens, et une foule de monde courait la lire à la Bibliothèque. La Commune ne vit dans cela qu'un encouragement aux espérancs du parti royaliste, et cette circonstance, jointe aux dénonciations de Tison et de sa femme, amenèrent une surveillance plus rigoureuse. On fouilla tout dans les chambres des prisonniers sans trouver rien de suspect, on doubla la garde, on fut plus difficile sur le choix des commissaires, on éleva un nouveau mur dans le jardin et on mit partout des jalousies; et pourtant ce redoublement de précaution n'empêcha pas une dernière tentative qui faillit à réussir.

Le baron de Batz, qui avait déja manqué son coup à la porte Saint-Denis, le jour de la mort de Louis XVI, était l'objet de poursuites incessantes; mais, intrépide et ferme dans ses desseins, infatigable dans les ressources qu'il savait se créer pour échapper à la police du comité et de la Commune, il conspirait sans cesse et voulait en arriver à la délivrance de la famille royale. Il était déjà parvenu à s'attirer la protection de quelques membres de la Commune et de la Convention en cas de succès, et il avait surtout acquis un ami qui lui donnait un asile assuré où l'on ne pensa jamais à le chercher. C'était Cortey, épicier, rue Richelieu. Ce Cortey, entièrement dévoué au baron de

Batz, était à son tour le protégé du fameux Chrétien, juré au tribunal révolutionnaire, dont l'influence était immense. A l'aide de cette influence, Cortey avait été nommé capitaine de la force armée de la section Lepelletier, et avait fait obtenir à cette même section la faveur d'être du petit nombre de celles qui faisaient la garde du Temple à leur tour de rôle. Le municipal Michonis, qui n'avait pas passé au scrutin épuratoire, et qui était également ami de Cortey et de Batz, s'entendait avec eux. Cortey comprit plusieurs fois de Batz, sous un nom supposé, dans le nombre de ceux qu'il amenait au Temple pour la garde de cette prison; là le baron eut le temps d'étudier les localités et les habitudes, et, après s'être assuré d'une vingtaine d'hommes auxquels il ne dit que la moitié de ses projets, il résolut de tenter l'évasion. Il attendit pour cela que Cortey, Michonis et lui fussent tous trois de service au Temple. Ce jour arriva. Cortey et de Batz avaient tout préparé pour que les vingt hommes sur lesquels on pouvait compter fussent de garde de minuit à deux heures du matin. Michonis s'était arrangé de manière à être seul auprès des princesses; de larges redingotes avaient été apportées comme supplément par plusieurs hommes; on devait en recouvrir les princesses, qui, l'arme au bras, seraient sorties faisant partie d'une patrouille au milieu de laquelle on aurait facilement dissimulé sous d'amples capotes les deux enfants. Cortey, en sa qualité de capitaine, aurait commandé cette patrouille, devant laquelle les portes extérieures du Temple devaient s'ouvrir à sa voix. A l'extérieur, tout était prêt pour cette évasion, qui n'aurait été découverte qu'au jour. Et déjà minuit était sonné; les hommes étaient à leur poste, on n'attendait que le moment probable où les municipaux de

garde dans la salle du conseil seraient profondément endormis, après avoir soupé en conséquence, lorsque la porte extérieure du Temple s'ouvre avec fracas, et on voit paraître le municipal Simon, porteur d'ordres de la Commune et escorté de soldats. Il entre, et voyant Cortey qui, dissimulant son trouble, vient au-devant de lui :

— Si je ne te voyais pas ici, je ne serais pas tranquille, dit-il.

Cortey se rassure, mais Simon lui dit que la Commune a eu avis d'un complot, que Michonis en est le chef, et qu'il est envoyé, lui, Simon, pour le remplacer et le faire emmener à la Commune, où il rendra compte de sa conduite. En même temps il monte à la prison des princesses pour arrêter Michonis. Il y eut un moment d'hésitation de la part du baron de Batz, qui entendit cette conversation; il voulait frapper Simon, qui seul déjouait tous les projets; mais il fut retenu par Cortey, qui lui fit observer que s'il se portait à cette extrémité, les autres gardes, qui n'étaient pas dans le secret, voudraient venger cette mort; qu'on en viendrait aux mains, que le bruit des armes à feu ameuterait tout Paris, empêcherait de nouveau l'évasion, et ferait redoubler la rigueur de la captivité des prisonniers. De Batz céda; Michonis fut envoyé à la Commune, et la présence de Simon empêcha de plus rien entreprendre le reste de la nuit.

Toutefois ce complot avorté, dont les circonstances ne furent pas entièrement connues par la Commune, devait attirer de plus grands malheurs sur les prisonniers.

La folie de la femme Tison donna d'abord à réfléchir. Cette femme, qui avait dénoncé plusieurs fois la famille royale, depuis sa dernière déclaration semblait en proie au désespoir;

on la privait depuis quelque temps de voir sa fille, parce qu'elle devait être traitée comme une prisonnière pendant toute la captivité de la famille, ce qu'elle avait accepté, et cette privation redoublait son irritation. Souvent on la vit des larmes dans les yeux pendant qu'elle considérait la reine qui embrassait ses enfants; d'autres fois, au milieu d'une humeur farouche, elle accablait les prisonniers de reproches, prétendant qu'ils étaient la cause de tous ses maux. Enfin, un jour, elle se jeta tout à coup aux pieds de la reine, embrassa ses genoux, et, se traînant tour à tour devant tous les prisonniers, leur demanda pardon de sa conduite à leur égard, s'accusa de leurs malheurs, prédit leur mort dont elle serait cause, et tomba roide au milieu de la chambre, étouffée par les sanglots. La femme Tison était folle. Cette scène fit impression sur la famille royale, qui lui prodigua les premiers soins, et lui témoigna, autant qu'elle le pouvait dans sa position, l'intérêt que cette catastrophe lui avait inspiré. La femme Tison fut bientôt transportée à l'Hôtel-Dieu, et le mari resta seul dans la tour pour continuer son service.

Mais ces espèces de remords, poussés jusqu'à la folie, donnèrent lieu à divers commentaires : on fit surveiller cette femme à l'Hôtel-Dieu, et on recommença des enquêtes sur ses déclarations. Plusieurs conventionnels portèrent le plus vif intérêt à cette affaire; l'enquête révéla avec plus de clarté la certitude des projets d'évasion, et l'on apprit bientôt un nouveau complot, qui était d'enlever le jeune prince et de le présenter au peuple, la constitution de 1791 à la main. Les conventionnels qui s'intéressaient à tout ce qui se passait au Temple étaient prêts à seconder la réussite de ce plan; ils s'en vantèrent plus

tard. Au Temple même on disait que la famille traitait le jeune prince en roi, le faisait asseoir le premier à table, l'appelait Louis XVII : circonstances puériles, mais qui, rendues publiques dans l'état des choses, avaient pourtant de la gravité. Saisi de cette affaire, le comité de salut public, qui était depuis peu de temps en fonctions, ordonna, par un arrêté sanctionné plus tard par la Convention, la séparation du jeune prince et de sa famille. Cet arrêté fut rendu le 1er juillet et exécuté le 3 à dix heures du soir.

A peine la famille en fut-elle instruite par les municipaux qui venaient à cet effet, que le plus violent désespoir éclata de toute part : le prince se jeta au cou de sa mère, et la baignant de ses larmes, la supplia de le garder auprès d'elle et de le défendre contre ceux qui venaient le chercher. La reine, séchant ses pleurs à cet appel de son fils, l'étreignit dans ses bras et déclara d'une voix ferme qu'on la tuerait plutôt que de lui arracher son enfant. Madame Élisabeth et madame Royale supplièrent. Mais tout était inutile, il fallait que l'arrêté fût exécuté. Alors la reine, dans le délire et l'énergie du désespoir, poussa des cris, proféra des menaces, et parut résolue à défendre sa proie jusqu'à la mort. Les commissaires parlaient d'aller chercher main forte, et de faire enlever le jeune prince de force. Madame Élisabeth et madame Royale, craignant de plus grands malheurs, finirent par décider la reine, qui ne consentit à se séparer de son fils qu'à condition qu'on obtiendrait de la Commune qu'elle pût le voir au moins une fois tous les jours : la permission lui fut plus tard refusée.

Cette scène fut une des plus tristes qui se passèrent dans ces sombres murs. Cette famille désolée crut en être arrivée à

l'apogée de ses souffrances; mais tout n'était pas fini encore. A dater de ce moment pourtant, les trois princesses acquirent la liberté de la douleur. On les délivra des commissaires qui les gardaient à vue, et on se borna à les enfermer.

Quant au prince, on le conduisit dans la chambre de son père, où on l'enferma seul et on lui donna Simon pour gardien.

Ici commencerait la série des traitements barbares que ce gardien lui fit subir; ils sont trop connus et trop apocryphes pour que nous les répétions en détail. Nous ferons surtout observer qu'il ne nous reste sur ces détails que des écrits royalistes, et que l'exagération domine à chaque page. Simon, tout féroce qu'il fût, ne pouvait faire souffrir au jeune prince un régime odieux sous les yeux des commissaires de la Commune sans que ceux-ci s'en aperçussent; il résulterait de là que tous les commissaires, et ils étaient nombreux, auraient partagé la férocité de Simon. C'est ce que nous ne pouvons pas admettre. Ainsi, Simon, maltraitant sans cesse cet enfant, se serait fait un plaisir atroce de sa cruauté envers lui. C'étaient tantôt des chansons contre son père et sa famille qu'il l'aurait forcé à chanter; tantôt des cris de mort qu'il l'aurait obligé, sous peine de coups, à proférer contre elle, jusqu'au moment où il l'aurait contraint à signer une déposition contre sa mère, dont on voulut faire usage au tribunal révolutionnaire dans le procès de cette dernière. Cet enfant, né, assure-t-on, avec les dispositions les plus heureuses, aurait été abruti de corps et d'esprit par ces infâmes traitements. Simon l'aurait revêtu d'une carmagnole et d'un bonnet rouge; il l'aurait fait boire outre mesure et jusqu'à lui faire perdre la raison. Dans le principe, le prince aurait résisté avec énergie; mais son jeune courage aurait été bientôt vaincu;

la terreur se serait emparée de cette âme devenue plus timide dans un corps débile, et il serait devenu une victime obéissante et passive, une machine à souffrances.

Il est difficile de penser qu'une pareille barbarie exercée sur un enfant pût être partagée par plus de soixante commissaires, qui venaient tour à tour faire le service au Temple; il est plus difficile de penser que Simon pût tellement les soustraire à tous les yeux, qu'il les infligeait en cachette. Ne prenons donc, pour l'honneur de l'humanité, de toutes ces cruautés si infâmes et si lâches, que ce qui peut se concilier avec la rudesse de cette époque, la brutalité du geôlier, et la responsabilité de la Convention et de la Commune (13). Un fait certain, c'est que, lorsqu'il fut las de cette surveillance, Simon accepta les fonctions de municipal, qui étaient incompatibles avec celles qu'il exerçait. Alors on relégua cet enfant dans un réduit où personne n'entrait jamais, où l'obscurité régnait même en plein jour. Un tour fut établi par lequel on lui faisait passer sa nourriture, et on ne s'occupa de lui qu'une fois par jour, pour lui apporter à manger. L'idée de ce traitement qui serre le cœur est assez forte sans chercher au delà. Nous retrouverons plus tard cet enfant; retournons maintenant aux prisonnières.

Elles s'informaient souvent de lui, mais on était muet à cet égard. Ayant appris qu'il allait quelquefois se promener sur les tours, et pouvant en apercevoir le sommet d'une de ses tourelles, la reine passait sa journée entière à regarder de ce côté, et parvenait quelquefois à l'apercevoir; cette triste consolation était à la fois pour elle une source de joie et de désespoir.

Louis XVI, nous l'avons démontré, suivit dans les diverses phases de ses malheurs les phases dans lesquelles les ennemis

de la France, ses partisans et le parti révolutionnaire se trouvèrent. Il en fut de même de Marie-Antoinette.

La France était dans cette position : au nord, l'armée autrichienne s'emparait de Condé, de Valenciennes, et de plusieurs autres places; Caen et les villes de l'ouest, soulevées par les députés proscrits au 31 mai, ne reconnaissaient plus la Convention; la Vendée était en feu; dans le midi, Bordeaux faisait entendre des menaces et proscrivait ses députés; Lyon mettait hors la loi les Montagnards, et Toulon était livré aux Anglais. A cette situation menaçante, la Convention répondit par un décret qui traduisait la reine devant le tribunal révolutionnaire.

Le 2 août, à deux heures du matin, des municipaux entrèrent dans la prison des princesses. Ils lurent à la reine le décret de la Convention, et lui dirent de les suivre pour être transférée à la Conciergerie. La reine obéit sur-le-champ sans murmurer et sans verser une larme. L'enlèvement de son fils semblait avoir épuisé ses douleurs. Elle embrassa sa fille, recommanda ses enfants à sa sœur, et suivit les municipaux, sans oser pourtant jeter un dernier regard sur celles qu'elle quittait, de peur que sa fermeté ne l'abandonnât. En descendant, elle passa, pour la première fois depuis la mort de son époux, devant la prison où il avait été enfermé, et où était maintenant son fils. Elle détourna la tête pour ne pas voir la porte, et dans ce mouvement elle se heurta violemment au guichet. On lui demanda si elle s'était fait mal :

— Oh ! non, répondit-elle; rien maintenant ne peut plus me faire mal.

Ce furent aussi ses dernières paroles dans la tour du Temple.

De là elle se rendit à la Conciergerie. La fin de son histoire appartient à cette prison.

Restées seules, les deux princesses furent longtemps en proie à une douloureuse incertitude sur le sort de la reine. Le 8 octobre, on les fit descendre séparément pour les interroger. Leurs dépositions devaient servir dans le procès de la reine. Quelque temps après, elles apprirent par des colporteurs sa condamnation ; mais elles ne crurent pas que la reine eût été exécutée. La duchesse d'Angoulême s'exprime ainsi à ce sujet dans la relation de sa captivité :

« Nous ignorions, ma tante et moi, la mort de ma mère, quoique nous eussions entendu crier sa condamnation par un colporteur. L'espérance, si naturelle aux malheureux, nous fit penser qu'on l'avait sauvée. Nous refusions à croire à un abandon général. Il y avait des instants où, malgré notre espoir dans les puissances, nous avions de vives inquiétudes pour ma mère en voyant la rage de ce malheureux peuple contre nous tous. Je suis restée dans ce cruel doute pendant un an et demi; alors seulement j'ai appris mon malheur et la mort de ma respectable mère. »

Les prisonnières continuèrent à vivre ainsi, voyant régulièrement trois fois par jour les municipaux qui venaient visiter les barreaux des croisées et faire des perquisitions, et qui ne leur adressaient pas les trois quarts du temps la parole. Turgy, Toulan, Lepitre et tous les autres avaient disparu. Elles ne pouvaient avoir des nouvelles du jeune prince. Seulement, le 19 janvier 1794, elles entendirent beaucoup de bruit dans son appartement, regardèrent par le trou de la serrure, et virent emporter des effets. Elles crurent alors qu'il quittait le Temple,

et se livrèrent à de nouvelles conjectures. Elles s'étaient trompées : c'était Simon qui déménageait.

Rien, du reste, ne vint troubler la sombre captivité des prisonnières jusqu'au 9 mai, jour auquel on vint à dix heures du soir chercher madame Élisabeth pour la conduire à la Conciergerie, et de là au tribunal révolutionnaire. Madame Élisabeth suivit ses gardiens avec la résignation de son frère, embrassa sa nièce, lui recommanda l'amour de Dieu, le souvenir de ses parents, et quitta avec une espèce d'indifférence sa prison pour marcher à la mort.

De ce moment jusqu'après le 9 thermidor, madame Royale essuya tous les malheurs d'une captivité solitaire. Elle croyait pourtant toujours à l'existence de sa mère et de sa tante, et toutes les fois qu'elle en trouvait l'occasion, elle réclamait la faveur d'être réunie à elles.

C'est pendant ce temps qu'elle reçut, à ce qu'elle croit, la visite de Robespierre. L'inconnu qu'elle prit pour lui, et qu'on traitait avec respect, entra dans sa chambre, la regarda longtemps, examina ses livres, qui étaient tous des livres de piété, et sortit sans avoir proféré une parole. C'est sans doute cette visite accréditée dans le temps qui a donné naissance au bruit absurde d'un projet de mariage entre lui et madame Royale.

Du reste, plus malheureux qu'elle, son jeune frère, entièrement abandonné depuis le départ de Simon, était réduit à se servir lui-même, à balayer sa chambre, à faire son lit, enfin à se donner tous les soins que nécessite l'existence, et le prince n'avait pas neuf ans.

Manquant d'air et de lumière, toujours couvert des mêmes habits, couchant dans les mêmes draps, portant le même linge,

il en était arrivé à cet excès de malpropreté qui détruit la santé et abrége la vie. D'ailleurs, en proie à un marasme naturel dans cette situation, après avoir passé d'abord ses journées dans les larmes, il les passa ensuite dans un abattement et une apathie voisine de l'idiotisme. Le 9 thermidor mit fin à cette dure captivité du frère et de la sœur. Le lendemain, Barras, revêtu de ses insignes, se présenta au Temple, et visita les deux captifs; il eut des paroles polies pour madame Royale, et témoigna de la pitié au prince. Il paraît que la malpropreté de cet enfant avait fait naître quelques plaies sur son corps. Son lit, infesté d'insectes, exhalait une odeur fétide; enfin tout était dégoût dans son triste réduit. Au bout de quelques jours, Laurent fut préposé à la garde des deux prisonniers, et plus tard on lui adjoignit Gomin. Ces deux hommes, remplis d'humanité, soulagèrent autant qu'il fut en leur pouvoir la position de la sœur et du frère. On donna à la première tous les adoucissements que réclamait son âge, tels que livres, papiers, plumes, aiguilles, tapisseries, pinceaux; et au frère les véritables remèdes que nécessitait sa position. On démolit le tour, on aéra sa chambre, on pansa ses plaies, on le fit changer de vêtements, on lui donna des meubles convenables, de la lumière pendant les soirées, et des fleurs à cultiver. Seulement on avait ordre de ne laisser, sous aucun prétexte, le frère communiquer avec la sœur, et on exécuta cette consigne. Gomin surtout passait des heures entières auprès du prince, et le forçait souvent à sortir pour prendre l'air au haut des tours; mais le prince commençait à trouver de la fatigue et du malaise à ces promenades, car ses membres se nouaient déjà, et le marasme qui était dans son âme gagnait petit à petit son corps.

Cependant le sort des prisonniers, et surtout celui du prince, appelé Louis XVII par le parti royaliste, n'était pas encore fixé par la Convention. Plusieurs fois on avait agité la question de savoir ce qu'on en devait faire, et toujours des discussions plus ou moins vives n'avaient amené aucun résultat. La majorité de la Convention était loin à cette époque des principes qui avaient établi la terreur; mais elle était peut-être plus loin encore des principes de la royauté légitime. C'était ce qui rendait la question du prince si difficile à résoudre. Enfin, le 22 janvier 1795, Cambacérès, un des membres de la Convention, qui avait les opinions les plus modérées et les plus raisonnables, fit le rapport suivant au nom des comités de salut public, de sûreté générale et de législation :

« Jusqu'ici, dit-il, la prudence avait écarté la question dont il s'agit; aujourd'hui les circonstances paraissent exiger qu'elle soit examinée, autant pour déjouer les espérances criminelles que pour fixer irrévocablement l'opinion du peuple. En retenant les individus dont il s'agit, vous pouvez craindre qu'ils ne soient au milieu de vous une source intarissable de désordres et d'agitations. S'ils sont bannis, au contraire, n'est-ce pas mettre entre les mains de nos ennemis un dépôt funeste qui peut devenir un sujet éternel de haines, de vengeances et de guerres? Si le hasard des événements ou le succès des armes eût mis entre vos mains le fils ou l'héritier du dernier des rois, qu'eussiez-vous fait de ce rejeton? L'auriez-vous rendu? Non, sans doute : l'ennemi est bien moins dangereux lorsqu'il est en notre puissance que lorsqu'il passe aux mains de ceux qui soutiennent sa cause ou qui ont embrassé son parti. Lors même qu'il aura cessé d'exister, on le retrouvera partout, et

cette chimère servira longtemps à nourrir de coupables espérances. C'est donc sur la raison autant que sur l'intérêt public qu'est fondé l'avis de vos comités. Il y a peu de danger à tenir en captivité les individus de la famille Capet, il y en a beaucoup à les expulser. »

Cet avis était parfaitement rationnel dans l'état des choses; il fixait le sort du prince et de sa sœur, et leur captivité continua, mais cette fois humaine et supportable.

Pourtant l'état de santé du prince empirait de jour en jour. Ses membres étaient entièrement noués; il refusait de marcher, et un silence presque absolu rendait cet état de choses encore plus effrayant. La municipalité en prévint le comité de sûreté générale à la fin de février 1795, et le comité députa auprès du prince, pour le visiter et lui faire un rapport, trois de ses membres, Mathieu, Reverchon, et ce même Harmand de la Meuse, dont nous avons déjà fait connaître la visite à Louis XVI avec Manuel. Nous ferons de même cette fois en rendant compte de la relation qu'il nous a laissée de sa visite au prince.

« Le prince, dit-il, était assis auprès d'une petite table carrée, sur laquelle étaient éparses beaucoup de cartes à jouer; quelques-unes étaient pliées en forme de boîtes et de caisses, d'autres élevées en châteaux; il était occupé de ces cartes, et ne quitta pas son jeu. Il était couvert d'un habit neuf à la matelotte, d'un drap couleur ardoise; sa tête était nue, la chambre propre et bien éclairée. Le lit se composait d'une couchette en bois sans rideaux; le coucher et le linge nous parurent beaux et bons.

» Je m'approchai du prince; nos mouvements ne semblaient faire aucune impression sur lui. Je lui dis que le gouverne-

ment, instruit trop tard du mauvais état de sa santé et du refus qu'il faisait de prendre de l'exercice et de répondre aux questions qu'on lui faisait à cet égard, ainsi qu'aux propositions qu'on lui avait faites d'employer quelques remèdes, et de recevoir la visite d'un médecin, nous avait envoyés près de lui pour nous assurer de tous ces faits, et lui renouveler nous-mêmes en son nom toutes ces propositions; que nous désirions qu'elles lui fussent agréables; mais que nous nous permettrions d'y ajouter le conseil et le reproche même, s'il persistait à garder le silence et à ne vouloir point prendre d'exercice; que nous étions autorisés à lui procurer les moyens d'étendre ses promenades, et à lui offrir les objets de distraction et de délassement qu'il pourrait désirer, et que je le priais de vouloir bien me répondre, si cela lui convenait.

» Pendant que je lui adressais cette petite harangue, il me regardait fixement sans changer de position, et il m'écoutait avec l'apparence de la plus grande attention, mais pas un mot de réponse.

» Alors je repris mes propositions comme si j'eusse pensé qu'il ne m'avait pas entendu, et je les lui particularisai à peu près en ces termes :

» Je me suis peut-être mal expliqué, ou peut-être ne m'avez-vous pas entendu, monsieur; mais j'ai l'honneur de vous demander si vous désirez un cheval, un chien, des oiseaux, des joujoux de quelque espèce que ce soit, un ou plusieurs compagnons de votre âge, que nous vous présenterons avant de les installer près de vous. Voulez-vous dans ce moment descendre dans le jardin ou monter sur les tours? Désirez-vous des bonbons, des gâteaux?

» J'épuisai en vain toute la nomenclature des choses qu'on peut désirer à cet âge; je n'en reçus pas un mot de réponse, pas même un signe, un geste, quoiqu'il eût la tête tournée vers moi, et qu'il me regardât avec une fixité étonnante qui exprimait la plus grande indifférence. »

Harmand alors, haussant le ton, lui fit quelques reproches sur son obstination à ne vouloir pas répondre; il n'en obtint pas davantage. Il persista, et le menaça de lui ordonner de répondre. Même silence. Espérant en obtenir davantage par ce moyen, il s'approcha de lui, et lui dit de lui tendre sa main :

« Il me la présenta, ajoute-t-il, et je sentis, en prolongeant mon mouvement jusque sous l'aisselle, une tumeur au poignet et une au coude, comme des *nodus;* il paraît que ces tumeurs n'étaient pas douloureuses, car le prince ne le témoigna pas.

» — L'autre main, monsieur. »

» Il la présenta aussi; il n'y avait rien.

» — Permettez, monsieur, que je touche vos jambes et vos genoux.

» Il se leva; je trouvai les mêmes grosseurs aux deux genoux, sous les jarrets.

» Placé ainsi, le jeune prince avait le maintien du rachitisme et d'un défaut de conformation; ses jambes et ses cuisses étaient longues et menues, les bras de même, le buste très-court, la poitrine élevée, les épaules hautes et resserrées, la tête très-belle dans tous ses détails, le teint clair, mais sans couleur, les cheveux longs et beaux, bien tenus, châtain-clair.

» — Maintenant, monsieur, ayez la complaisance de marcher.

» Il le fit aussitôt, en s'en allant vers la porte qui séparait les deux lits, et il revint s'asseoir sur-le-champ.

» — Pensez-vous, monsieur, que ce soit là de l'exercice? et ne voyez-vous pas au contraire que cette apathie seule est la cause de votre mal et des accidents dont vous êtes menacé? Ayez la bonté d'en croire notre expérience et notre zèle; vous ne pouvez espérer de rétablir votre santé qu'en déférant à nos demandes et à nos conseils. Nous vous enverrons un médecin, et nous espérons que vous voudrez bien lui répondre. Faites-nous signe au moins que cela ne vous déplaira pas.

» Pas un signe, pas un mot.

» — Monsieur, ayez la bonté de marcher encore un peu, et un peu plus longtemps.

» Silence et refus; il resta sur son siége, les coudes appuyés sur la table; ses traits ne changèrent pas un seul instant; pas la moindre émotion apparente; pas le moindre étonnement dans les yeux, comme si nous n'avions pas été là, et comme si je n'eusse rien dit. J'observe que mes collègues ne parlèrent pas.»

En ce moment on apporta le dîner du prince. Sa nourriture était mauvaise. Les commissaires donnèrent des ordres pour qu'elle fût changée à l'avenir, et voulurent qu'on lui apportât à l'instant des fruits, et surtout du raisin. Ils revinrent auprès du prince, et le lui annoncèrent. Il ne répondit pas davantage. On mit le raisin devant lui; il le mangea sans rien dire. Enfin, les commissaires sortirent sans en avoir pu obtenir une parole.

Harmand prétend que les gardiens lui ont assuré que le mutisme du prince durait depuis le jour où Simon l'avait forcé de faire une déposition contre la reine, sa mère. Cette assertion

nous paraît un peu forcée; Eckart la combat dans ses *Mémoires sur Louis XVII*, et assure que le prince savait parfaitement distinguer ceux qu'il voulait accabler *du silence de son mépris*, comme ennemis de sa famille, et ceux qui s'intéressaient à elle et avec lesquels il se plaisait à causer. Évidemment les deux écrivains royalistes, qui se contredisent, ont plus cherché les besoins de leurs livres que la vérité. Harmand avait besoin de ce mutisme éternel que l'enfant se serait imposé pour rendre son récit plus dramatique. Eckart avait besoin qu'il pût parler quelquefois pour mettre dans sa bouche les mots touchants qu'il lui fait prononcer. La résolution héroïque qu'Harmand invoque, et celle plus intelligente qu'Eckart met en avant, nous paraissent également impossibles dans un enfant de neuf ans, qui, déjà débile, avait éprouvé tant de souffrances morales et physiques. Nous pensons, nous, que ce mutisme éternel n'a jamais existé, et nous en avons pour preuve tout ce qui a été écrit à cette époque. Sans contester le récit d'Harmand dans tout ce qu'il a vu, nous croyons, non comme Eckart, que l'intelligence de l'enfant le guidait au point de comprendre que des conventionnels et des membres de la Commune étaient ses ennemis et ceux de sa famille, mais que la vue de ce costume, de cette écharpe tricolore, qu'on lui avait appris à détester, dont on lui avait dit que tous ceux qui en étaient revêtus étaient les bourreaux de son père, lui inspiraient un tel effroi, une telle répulsion, que, soit crainte, soit entêtement, il refusait de répondre quand des individus de cette sorte lui adressaient la parole. C'était l'instinct de l'enfance uni au caprice et à l'abattement du marasme, et pas autre chose; et s'il fallait une preuve de plus, nous la puiserions dans le récit même

d'Harmand, qui trouvait dans le prince tout *le maintien du rachitisme.*

Du reste, quelle qu'ait été la cause de cet état de choses, il est à déplorer sincèrement, et l'on ne peut sans être attendri lire la narration que nous venons de rapporter.

Harmand fit aussi à la princesse une visite, dont il a également rendu compte, mais qui ne nous apprend rien de nouveau. Il fut envoyé peu de jours après en mission à Brest, et le rapport qu'il fit sur les prisonniers n'eut pas les conséquences qu'il aurait dû avoir. On ne s'occupa pas assez activement de la santé du prince.

Le 31 mars 1795, Laurent fut remplacé par un nommé Losnes, aussi bon, aussi humain que lui. Il prodigua tous les soins au prince, lui procura des distractions, chercha à le ranimer enfin; mais tout fut inutile; le mal empirait de jour en jour davantage; le marasme, l'épuisement, et le défaut de conformation, mirent sa vie en danger.

« Heureusement sa maladie ne le faisait pas beaucoup souffrir, dit la duchesse d'Angoulême : c'était plutôt un abattement, un dépérissement, que des douleurs vives. »

Les comités envoyèrent auprès de lui, dans le courant de mai, le fameux chirurgien Dessaut. Celui-ci commença à lui donner des soins avec intérêt et assiduité, et sans beaucoup d'espoir. Le malade se montra docile, mais Dessaut mourut le 1er juin. Il fut remplacé par MM. Pelletan et Dumangin, dont le zèle et la science ne purent lui conserver la vie. Il mourut le 8 juin 1795, à deux heures de l'après-midi, sans souffrances et sans agonie.

La nouvelle en fut portée sur-le-champ à la Convention, dont

le président envoya sur l'heure son secrétaire au Temple, pour s'assurer des faits. Le lendemain, 9, quatre membres du comité s'y transportèrent aussi, et donnèrent des ordres pour l'inhumation; mais comme on faisait observer que la garde ne laisserait pas sortir la bière du Temple sans l'ouvrir, les commissaires firent monter les officiers, sous-officiers et soldats de la garde montante, pour reconnaître le corps du prince. La plupart l'avaient vu déjà et le reconnurent, ce dont il fut dressé procès-verbal. Le même jour, MM. Pelletan et Dumangin procédèrent à l'autopsie. Il résulte du procès-verbal qui en fut dressé, que : « Tous les désordres dont ils donnent le détail sont évidemment l'effet d'un vice scrofuleux, existant depuis longtemps, et auquel on doit attribuer la mort de l'enfant. »

Le même jour aussi, le député Sevestre fit, au nom des comités, son rapport à la Convention sur cet événement.

Le 10, à huit heures du soir, le commissaire Dusser, suivi de deux commissaires civils, se rendit au Temple, où il procéda à l'enlèvement du corps, qu'il fit mettre en sa présence dans la bière, et transporter au cimetière Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine, où il fut enterré dans la fosse commune, sans aucune espèce de cérémonie.

Le fils de Louis XVI avait dix ans et deux mois.

Cette mort est peut-être la plus triste que nous ayons à enregistrer dans cet ouvrage. A coup sûr, il ne se trouva jamais de prisonnier plus innocent.

Madame Royale resta donc seule de sa famille, dans cette tour où ils étaient entrés cinq personnes, dont quatre avaient déjà quitté la terre.

Sa captivité s'améliorait sensiblement, tant à cause de la situation de la France que de la moindre importance qu'on attachait à sa personne.

Elle avait la liberté de se promener plusieurs heures de la journée dans les cours et dans le jardin du Temple, ce qui rétablissait sensiblement sa santé. Elle avait élevé une chèvre qui la suivait en tous lieux, et dont la société devenait pour elle une distraction. Bientôt on lui permit de recevoir des visites. Madame de Marsan, sa première gouvernante, madame Laurent, sa nourrice, et surtout mesdames de Tourzel, mère et fille, obtinrent le droit de venir la consoler. Elles partageaient même souvent ses repas. Ce fut dans une de ces visites que madame de Tourzel apprit à la fille de Louis XVI les malheurs de sa famille, qu'elle ignorait encore, et la mort de tous ses parents. On juge des larmes qui furent versées. Dès ce moment le séjour de la tour devint plus odieux que jamais à l'orpheline, à tel point que sa santé, qui avait commencé à revenir, s'altérait visiblement. Mais bientôt après l'annonce de ces funestes nouvelles, elle recouvra la liberté. Ce fut un des premiers actes du Directoire. Il consentit à l'échange de sa prisonnière contre les représentants du peuple Quinette, Camus, Bancal, Lamarque, livrés par Dumouriez au prince de Cobourg; Drouet, autre représentant du peuple, fait prisonnier sur les frontières de Flandre, Maret et Semonville, ambassadeurs de la république française, arrêtés en Italie par les Autrichiens, contre le droit des gens.

Madame Royale fut conduite un soir par le ministre de la guerre, qui lui donnait le bras, jusqu'à une chaise de poste qui l'attendait en face de l'Opéra, aujourd'hui la Porte-Saint-Mar-

tin; elle y monta avec le fidèle Hue, madame de Soucy, et Gomin, et partit avec eux pour la cour de Vienne.

Madame Royale sortit du Temple à minuit, le 19 décembre 1795, jour anniversaire de sa naissance; elle n'avait alors que dix-sept ans.

VII

Babeuf et Fouché. — Conspiration. — Babouvistes. — Registre d'écrou du Temple. — Son état matériel. — Sidney Smith. — Wreigth. — John Bromley. — Ses amours avec la fille du concierge. — Évasion du commodore et de Wreigth. — Circonstances curieuses. — Travestissement. — Faux. — Wreigth est repris. — Son suicide à la tour du Temple. — Conspiration de Grenelle. — L'égalité observée à l'égard de quarante-quatre prisonniers. — Suicide de François Bonbon. — Conspiration du 18 fructidor. — Journalistes emprisonnés. — Régime du Temple. — Madame et mademoiselle la Jollais. — Motifs de détention. — Le sacristain confesseur. — L'accusateur public. — L'agent de police. — Les trois geôliers. — Les citoyens turcs. — L'ambassadeur de Portugal. — Les otages. — La veuve Barras. — Coriolis, femme d'amour. — Anne Mégalie, dite Aspasie.

Au commencement de 1796, vers les dix heures du soir, deux hommes étaient assis, silencieux et recueillis, dans un modeste salon qu'un grand feu éclairait seul de sa flamme. C'était dans la maison située rue Saint-Honoré, n° 29, au

deuxième étage. Des papiers épars, des livres à demi ouverts sur tous les meubles, des épreuves à moitié corrigées, annonçaient l'admirable désordre dans lequel l'écrivain sait si bien se reconnaître. Le maître de la maison, âgé de trente-deux ans seulement, portait sur ses traits les rides du travail ; dans ses yeux, l'énergie des passions violentes, et sur son front, large et gracieux à la fois, la méditation la plus profonde. C'était Caïus Gracchus Babeuf, rédacteur en chef du journal *la Tribune du Peuple ou la Défense de la Liberté de la Presse.* L'autre, au front non moins large, mais plus bombé, au regard fauve, aux traits d'une spirituelle laideur, était son ami, Fouché de Nantes, depuis duc d'Otrante.

Il y avait plus de deux heures que les deux amis causaient ensemble d'un sujet qui semblait les intéresser vivement, et, las de ne pouvoir se convaincre ni l'un ni l'autre, ils avaient cessé de parler pour ne pas entamer de nouveau une discussion inutile ; il était pourtant aisé de voir, à l'air de Fouché, qu'il n'en était pas arrivé à ses fins, et qu'il ne comptait pas en rester là, tandis que Babeuf, qui avait dit son dernier mot, semblait vouloir parler de toute autre chose. Mais Fouché, comme devinant son désir, et ne voulant pas lui en laisser le temps, rompit le premier le silence à un mouvement que fit Babeuf.

— Ainsi tu refuses? dit-il.

— Oui, répondit Babeuf d'un ton bref.

— Et rien ne pourra te faire revenir?

— Non.

— Mais que peux-tu espérer encore?

— Tout.

— Mais enfin?

— Je ne désespérerai jamais de la liberté et du bonheur de la France.

— Ceci est une grande phrase que nous avons tous répétée, alors même que nous n'en pensions pas un mot.

— Moi, je le dis et je le pense.

— Toi, tu sais te singulariser en tout; pourtant ce que je viens t'offrir au nom du Directoire...

— Ne me convient pas, je te l'ai dit, et si tout autre que toi fût venu me faire une proposition pareille, je l'aurais pris pour un corrupteur ou un espion.

— Je ne savais pas que la place de ministre des finances fût si mal sonnante à tes oreilles.

— Tu n'es donc plus le même homme qui, répondant aux reproches qu'on lui faisait de l'amitié qu'il me portait, m'a honoré du haut de la tribune de ces paroles : « *Je ne rougirai jamais d'aimer la vertu.* »

— Si fait; et je suis prêt à le dire encore, répondit Fouché en serrant affectueusement la main de Babeuf; mais avec la vertu, reprit-il d'un ton incisif, je t'accordais l'adresse, ce qui n'est pas incompatible et devient indispensable par le temps qui court.

— Eh quoi! tu voudrais...

— Ne te révolte pas à l'avance, et laisse-moi finir. On te propose la place de ministre des finances, fonction délicate, difficile, dans les circonstances où nous sommes, et qui doit nécessairement tomber entre les mains d'un fripon, vu l'immense majorité de cette classe privilégiée. Tu es un honnête homme; tu dois empêcher le mal en acceptant; c'est là de la vertu.

— Mon ambition n'est pas seulement d'empêcher le mal, mais de faire le bien.

— Dieu lui-même n'a pas fait le monde en un jour, quoiqu'il en eût la puissance ; et toi, tu n'es qu'un homme. Une fois que tu seras ministre, tu mettras en avant ton système et tes idées...

— Qu'on repoussera.

— Que tu feras accepter peu à peu.

— C'est impossible.

— Tout est possible, quand un homme tel que toi a affaire aux hommes qui nous gouvernent; avec du temps, de l'énergie et du talent, et tu as toutes ces qualités, on vient à bout des imbéciles. C'est la situation actuelle : accepte et agis; c'est ce ce que j'appelle de l'adresse.

— Dans tes principes. Dans les miens, c'est de l'hypocrisie, et je ne m'y soumettrai jamais.

— Alors que veux-tu? que demandes-tu?

— Mais on le sait assez, j'imagine ; il y a longtemps que j'ai mis en tête, pour épigraphe de mon journal, le résumé de mon système : « *Le but de la société est le bonheur commun.* »

— C'est d'autant plus facile à écrire, qu'on n'a qu'à le copier sur Jean-Jacques Rousseau ; mais c'est moins facile à exécuter. Et quelles ressources as-tu pour cela?

— La raison humaine et le temps.

— Je fais fort peu de cas de ta première ressource, et, au fond de l'âme, je suis sûr que tu penses comme moi. Quant à la seconde, elle s'écoule de jour en jour et tu n'es pas avancé.

— Peut-être plus que tu ne penses.

A ces mots, Fouché lança sur Babeuf un regard interro-

gateur que celui-ci soutint d'un air impénétrable; puis il reprit :

— Prends garde!

— Qu'ai-je à craindre? ce gouvernement est trop faible pour m'arrêter dans mon essor.

— Il commence à s'asseoir; tâche de ne pas lui servir de marche-pied.

— S'il s'appuyait sur mon cadavre, les exhalaisons de mon corps le pourriraient au cœur.

— Voilà une phrase qui rappelle l'ancien temps. Serais-tu devenu terroriste?

— Moi? Tu oublies donc ma brochure contre Carrier (14), mes attaques à la Convention, et ma captivité?

— Non; mais c'est précisément parce qu'on semble prendre le régime contraire, que je ne vois pas pourquoi tu te plains.

— Sous la terreur, c'était trop; sous le Directoire, c'est trop peu.

— Tu es comme l'espèce humaine; jamais content.

— Parce que c'est ce qu'il y a de plus mauvais dans l'espèce humaine qui gouverne.

Il se fit encore un moment de silence; et comme l'heure avançait, Fouché se leva, et, prenant de nouveau les mains de son ami, il lui dit :

— Tu ne veux pas accepter la propositon que j'étais chargé de te faire? soit, n'en parlons plus; mais ne te fie pas à la bonhomie et à la clémence du Directoire, je te le conseille, tu pourrais t'en fort mal trouver.

— Quand on est aussi fort que moi, on ne compte sur la bonhomie de personne; on marche franchement à son but; on

abat les obstacles par tous les moyens, on arrive et l'on use de clémence envers les vaincus, si on le juge nécessaire, au lieu d'implorer celle des autres.

— Mais marche-t-on franchement à son but quand on conspire?

Babeuf s'arrêta à ce mot et regarda Fouché pour l'interroger; mais celui-ci, impénétrable à son tour, soutint ce regard avec une étonnante impassibilité.

— Et qui te dit que je conspire? reprit Babeuf lentement.

— Tout. Un homme de ta trempe qui a osé élever la voix sous la terreur, quand il refuse une alliance convenable avec le gouvernement qui nous régit, ose plus encore sous ce gouvernement faible et déjà déconsidéré; il conspire avec une aveugle espérance, comme tu le fais.

— Eh bien, oui, je conspire; mais au grand jour, devant tous, et sans rien craindre; car, mes complices, ce sont mes lecteurs, mes adeptes, mes disciples. Mon poignard, c'est ma plume, qui tue le système actuel, au lieu de tuer les hommes. Mon but, c'est, comme je le dénonce hautement dans mon journal, le bonheur de tous.

— Ces moyens sont trop faibles, et tu as trop d'énergie et pas assez de patience pour t'en tenir là; tu n'arriverais jamais, et tu veux arriver.

— L'opinion a déjà fait le mot *Babouviste*, dans peu elle fera la chose.

— Je n'ai aucun motif de forcer ta confiance. J'admire ton système et ne l'approuve pas, parce que je méprise les hommes. Mais je t'aime, précisément à cause de ta candeur, et je te donne un conseil dont je t'engage à profiter. Cochon, notre ministre

de la police, est un homme adroit; les rouages de son administration sont mis en mouvement par des révélateurs.

Cela dit, Fouché, sans ajouter autre chose, sortit d'un pas rapide de chez Babeuf.

Celui-ci était resté en proie aux réflexions que les derniers mots de Fouché lui avaient inspirées. Puis, prenant dans une armoire secrète un assez volumineux cahier écrit tout en chiffres, il se mit à le parcourir et à l'annoter à mesure. Deux heures sonnèrent à sa pendule; ce bruit produisit sur lui une certaine sensation. Un fiacre s'arrêta en même temps à la porte de la rue. Babeuf se promena pendant quelques minutes, pensif et sombre, dans sa chambre. Prenant enfin sa résolution, il mit son chapeau, s'enveloppa d'un large manteau et descendit dans la rue. Là il dit au cocher de fiacre qu'il n'avait plus besoin de lui, le paya et gagna rapidement les quais. Il les suivit et ne rencontra personne pendant la route. Il arriva bientôt sur la place de la Révolution, s'enfonça dans les Champs-Élysées et se dirigea du côté du carré Marigny. A quelques pas en avant, dans une petite allée, il vit un homme qui s'avançait vers lui et fit un signe auquel Babeuf le reconnut.

— Ils vous attendent depuis longtemps, dit cet homme, qui était Pelletier de Saint-Fargeau, frère de celui qui avait été assassiné.

— Je n'ai pu venir plus tôt, répondit Babeuf. Sont-ils nombreux?

— Datché, Drouet et Buonaroti sont les seuls qui soient encore venus.

— Les autres ne viendront pas sans doute. Si par hasard ils

se présentaient, ne les laissez pas arriver jusqu'à nous, et dites-leur qu'on leur fera savoir à domicile ce qui aura été décidé. Nous avons besoin d'être seuls.

— Il suffit.

Babeuf eut bientôt joint les trois personnes que nous venons de nommer.

— Il y a des indiscrets parmi nos adeptes, leur dit-il, le Directoire soupçonne ce qui se passe.

— Qui te l'a dit? s'écria Drouet.

— Un ami auquel je puis me fier, qui ne partage pas nos principes, mais qui m'est attaché; Fouché de Nantes.

— C'est pour t'effrayer, dit Datché.

— C'est pour tout apprendre, dit Buonaroti.

— Envers d'autres, c'est possible; mais non pas envers moi.

— Enfin, il paraît qu'il a réussi à te faire peur, comme dit Datché, car te voilà tout découragé, répliqua Drouet.

— C'est dommage, dit Buonarotti, car j'ai reçu de nombreuses adhésions de mon pays (15), et les bras ne nous feront pas défaut.

— Et moi j'ai déjà sondé plusieurs membres de l'ancienne Convention, qui sont tous prêts, dit Drouet.

— Moi, dit Datché, je me suis occupé de la réorganisation des sociétés populaires, et j'ai de bonnes espérances.

— Eh bien! reprit Drouet après un moment de silence, tu ne dis plus rien. A quoi penses-tu donc?

— A réussir, répondit Babeuf. Depuis deux heures que je suis instruit de cette nouvelle, j'ai revu mon travail, j'ai rectifié, j'ai cherché, et je n'ai pas encore trouvé le moyen.

— Veux-tu que nous t'aidions? dit Datché.

— Non, répondit Babeuf. La solitude m'inspire mieux. Retirez-vous; laissez-moi. En me promenant sur la place de la Révolution, je trouverai le moyen de nous rendre libres.

— Quand nous verrons-nous? dit Drouet.

— Je vous le ferai savoir, répondit Babeuf.

Ils se séparèrent sans être inquiets les uns des autres; trois jours après le plan que voici était conçu et adopté.

Un directoire secret devait être choisi pour diriger toutes les opérations. Douze agents, qui ne se connaissaient pas entre eux, devaient seuls savoir les noms des quatre directeurs, au nombre desquels étaient Babeuf, comme on le pense bien, et Drouet, membre actuel du conseil des Cinq-Cents. Ces douze agents, chargés de réorganiser dans tous les quartiers de Paris les sociétés populaires, devaient faire croire qu'ils agissaient au nom d'une autorité mystérieuse et suprême, instituée pour diriger les vues et les efforts des membres de la société vers le *bonheur commun*, dont ils développaient les principes. Par ce moyen, en effet, les fils de la conspiration étaient insaisissables. Un des douze agents arrêtés, les autres étaient toujours inconnus, et continuaient d'agir. Ils eurent bientôt tout organisé sur ces bases, et chaque jour ils faisaient des progrès. Ils songèrent alors à s'adjoindre d'anciens membres de la Convention, et y réussirent aussi. Dès lors la conspiration était mûre, et il ne restait plus qu'à combiner la manière dont elle devait éclater. Pour cela le Directoire secret s'était mis en communication avec les principales villes de France où la révolution devait éclater simultanément avec Paris. Les conjurés devaient partir de leurs quartiers, portant un drapeau sur lequel seraient inscrits ces mots : *Liberté, égalité, constitution de* 1793, *bonheur commun.*

On devait mettre à mort les cinq directeurs, le général de l'armée de l'intérieur, quelques membres du conseil des Cinq-Cents, désignés d'avance; s'emparer du Luxembourg, de la trésorerie, du télégraphe, des arsenaux et du dépôt d'artillerie; obliger les habitants riches à recevoir et nourrir à leurs frais les hommes qui auraient coopéré à l'insurrection, et les boulangers et les marchands de vin à fournir au peuple des aliments et des boissons, moyennant l'indemnité que leur accorderait la république. On s'était occupé ensuite d'attirer l'armée, en promettant à chaque soldat d'immenses avantages. Enfin, on avait déjà gagné en partie l'armée de l'intérieur, et nommé en qualité de chef militaire de l'insurrection le général Rossignol. Ce vaste plan, à la puissance duquel Babeuf et ses collègues croyaient de toute leur conviction, étant entièrement formé, on fixa l'époque dans le mois où l'on venait d'entrer. Mais Fouché avait dit vrai : les moyens de police du ministre Cochon lui firent tout soupçonner, par les révélations d'un officier de l'armée de l'intérieur auquel des propositions avaient été faites. Ce ministre dissémina au sein de toutes les sociétés des agents provocateurs qui agirent suivant ses ordres, jusqu'au moment où ils purent lui faire connaître toutes les ramifications du complot. Il s'ensuivait de là que plus les conspirateurs avançaient, plus ils acquerraient de sécurité et d'espérance, et plus le gouvernement était rassuré de son côté. Le Directoire, qui naviguait dans un calme plat, sentait le besoin d'une agitation violente qui lui permît de faire connaître sa force, en même temps que des projets sanguinaires qui devaient effrayer tout homme las des secousses que la France avait éprouvées pendant tant d'années. La conspiration Babeuf le

servait à souhait, et il était de sa politique de ne l'arrêter qu'au moment, pour qu'elle parût d'autant plus terrible. De leur côté, les babouvistes, voyant leurs forces imposantes, croyait à l'ignorance du gouvernement, et à l'ardeur souvent simulée des conjurés, acquéraient chaque jour plus d'audace.

Un événement faillit à renverser les plans des uns et des autres, si les conspirateurs eussent été moins aveugles et moins confiants dans leur puissance. La légion de police, qui faisait le service des gendarmes des tribunaux, était entièrement acquise aux conjurés. Elle se mutina avant l'heure, et fut dissoute par le Directoire. Mais cette circonstance passa inaperçue aux yeux des conspirateurs; ils se bornèrent à recueillir dans leurs rangs ces soldats licenciés, et crurent au contraire devoir avancer le jour de la *délivrance;* c'était ainsi qu'ils appelaient le jour de l'insurrection.

Le 20 floréal (9 mai), une dernière réunion des chefs et des principaux agents devait avoir lieu dans la soirée chez un menuisier de la rue Bleue. La conspiration étant parvenue à son apogée, et le ministre voyant qu'il n'en saurait pas davantage par ses agents, ne voulant pas d'ailleurs que l'insurrection éclatât, crut devoir y mettre fin sur l'heure. En conséquence, des hommes de police adroitement disséminés aux abords de la maison et dans la maison même, arrêtèrent tous les chefs. Babeuf fut saisi un des premiers, et amené devant le ministre de la police, qui espérait de lui des révélations; mais il se trompait. Quand Babeuf parut en sa présence, il était tranquille et résolu. Interrogé par le ministre, il ne nia pas conspirer la perte du Dirctoire; mais il répondit à peu près ce qu'il avait répondu à Fouché sur l'influence de son journal.

Le ministre sourit, et lui demanda le nom de ses complices. Babeuf dit n'en pas avoir. Le ministre le pressa, et Babeuf répondit avec une hauteur et une suffisance qui firent supposer à Cochon qu'il se croyait seul arrêté.

— Vous méconnaissez votre position, lui dit-il. Nous sommes instruits. Darthé et Saint-Fargeau sont arrêtés comme vous, et tous vont l'être de même.

En ce moment un officier de police se présenta à la porte, et voulut se retirer.

— Entrez, dit le ministre; déclarez-moi tout haut ce que vous avez à me dire, et ordonnez à vos camarades d'agir de même quand ils arriveront.

— Je viens d'arrêter les citoyens Didier et Massard, dit l'officier; puis il se retira.

— Vous voyez, dit le ministre, ce sont deux de vos agents.

— Je ne les connais pas, dit Babeuf.

— Je viens d'arrêter les ex-conventionnels Laignelot, Vadier et Amar, dit un nouvel officier qui entrait.

— Trois complices plus importants, dit le ministre à Babeuf.

— Je ne les connais pas, reprit froidement celui-ci.

— Les citoyens Ricord et Chaudieu, l'ex-membre de l'Assemblée législative, sont entre les mains de mes gens, dit encore un officier.

— Votre cause est perdue, dit le ministre. Pourquoi, par un aveu sincère, ne pas mériter l'indulgence du Directoire?

— Je ne connais pas ces gens-là.

— Le citoyen Drouet et le Piémontais Buonaroti sont dans votre antichambre, accourut dire un autre officier.

— Drouet était presque votre égal dans la conspiration. On va autoriser sa mise en jugement. Vous y êtes à temps encore. Ce n'est plus votre tête que je vous dis de sauver, c'est votre femme, votre enfant, qui vous attendront vainement ce soir, et qui demain vous verront passer pour aller à l'échafaud.

Babeuf fit un mouvement involontaire Cochon se leva, et marchant rapidement à lui, lui dit à demi-voix :

— De tous ceux qui vous ont arrêté, un seul vous connaît. Entrez dans ce cabinet ; vous y trouverez de quoi écrire; si vous craigniez de le faire, mon secrétaire, auquel vous pouvez vous fier, viendra recevoir vos aveux. Après, une chaise de poste vous attend; elle vous conduira où vous voudrez avec votre famille, et les millions de la France.

— Est-ce que le Directoire n'a pas de prison moins affreuse que celle-ci? dit Babeuf d'une voix tonnante, en regardant autour de lui. Est-ce qu'il n'a pas de geôlier moins impudent que vous? ajouta-t-il en regardant le ministre.

Cochon, dans la plus grande fureur, sonna violemment aussitôt; les officiers de police parurent, et il leur dit ces mots :

— Tous à l'Abbaye!

Babeuf marcha d'un pas ferme, et précéda ses gardes jusqu'à la voiture qui l'attendait. Le même soir il coucha à l'Abbaye avec ses complices.

C'était le 9 mai au soir, 1796. A la date du 22 du même mois, on lit sur le registre d'écrou du Temple :

« Nous, André Gérard, juge du tribunal civil et directeur du jury d'accusation du canton de Paris, département de la Seine, séant au Palais de Justice.

» Attendu qu'il peut importer à la sûreté publique que

parmi les individus détenus en la maison d'arrêt de l'Abbaye en exécution d'arrêtés du Directoire exécutif, du 19 floréal dernier (8 mai) et jours suivants, comme prévenus de conspiration tendante au renversement de la constitution et du gouvernement, plusieurs soient transférés dans une autre maison, jusqu'à ce que l'immensité des travaux auxquels vous forcent la nature de l'affaire dans laquelle ils sont impliqués, nous permettent de procéder à leurs interrogatoires,

» Disons que les nommés Gracchus Babeuf, Auguste-Alexandre-Joseph Datché, Jean-Baptiste Didier, Philippe Buonaroti, Guillaume-Gilles-Aimé Massard, etc., etc.,

» Seront transférés sous bonne et sûre garde, de la maison de l'Abbaye où ils sont en arrestation, en la maison d'arrêt du Temple, pour y être détenus jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. »

Suit l'écrou de Babeuf et des autres, rédigé dans les mêmes termes :

« Du 3 prairial an IV (22 mai 1796) de la république française une et indivisible, dix heures et demie du soir, le nommé Gracchus Babeuf, du présent détenu dans la maison d'arrêt du Temple, âgé de trente-quatre ans, natif de Saint-Quentin, département de l'Aisne, journaliste, demeurant à Paris, rue Honoré, 29, section des Champs-Élysées, prévenu d'être un des auteurs d'une conspiration tendante au renversement de la constitution et du gouvernement, au rétablissement de la constitution de 1793, à la destruction des deux corps législatifs et du pouvoir exécutif, d'armer les citoyens les uns contre les autres, et au pillage des propriétés, délit prévu par l'article 1er de la loi du 27 germinal de la présente année; par moi,

écroué et recommandé en la prison de céans, dite maison de la tour du Temple, comme maison d'arrêt à son égard, et laissé à la garde du citoyen Losne, concierge, gardien de ladite maison, en vertu de mandat d'arrêt décerné contre lui, cejourd'hui, par le citoyen Gérard, l'un des directeurs du jury d'accusation du canton de Paris, département de la Seine; par moi, Jean-Louis Mariancheau, huissier-audiencier près lesdits directeurs soussignés. MARIANCHEAU. »

Drouet seul fut excepté de cette mesure, et resta à la prison de l'Abbaye, d'où il s'évada quelques jours après. On prétendit que le Directoire avait prêté les mains à cette évasion; et Drouet, pour démentir ce bruit, publia une brochure dans laquelle il donnait les détails de sa fuite, qui avait eu lieu par une cheminée. Babeuf et ses complices furent traduits à Vendôme, devant une haute cour nationale, instituée tout exprès pour les juger. Ce fut des prisons du Temple que Babeuf, toujours inébranlable dans son système, et dans la conviction que sa conspiration lui survivrait, écrivit au Directoire la lettre suivante, qui est devenue célèbre.

« Je suis une puissance, leur disait-il; ne craignez donc pas de traiter avec moi d'égal à égal. Je suis le chef d'une secte formidable que vous ne détruirez pas en m'envoyant à la mort, et qui après mon supplice n'en sera que plus irritée et plus dangereuse. Vous n'avez qu'un seul fil de la conspiration; ce n'est rien d'avoir arrêté quelques individus; les chefs renaîtront sans cesse. Épargnez-vous de verser du sang inutile; vous n'avez pas encore fait beaucoup d'éclat, n'en faites pas davantage; traitez avec les patriotes; ils se souviennent que vous fûtes autrefois des républicains sincères; ils vous pardonneront si

vous voulez concourir avec eux au salut de la république. »

Le Directoire méprisa cette lettre, et continua l'instruction de l'affaire.

Le 12 fructidor de la même année, deux mois et demi après, Babeuf et ses complices furent transférés à Vendôme. Ils quittèrent tous le Temple à trois heures du matin. Ils étaient au nombre de soixante-cinq. Ce procès, qui traîna en longueur, puisqu'il ne fut jugé qu'en vendémiaire an v, fixa les yeux de la France entière. Babeuf en soutint les débats avec beaucoup de supériorité. Sommé de nouveau de déclarer ses complices, il répondit :

— On me connaît bien mal si on me croit assez lâche pour devenir le dénonciateur des amis de la patrie.

La sentence étonna tout le monde. Babeuf fut déclaré innocent de conspiration, et fut condamné à mort, ainsi que Datché, sur une question incidente. Il se poignarda immédiatement pour se soustraire à l'échafaud; mais il ne put l'éviter pour cela, et on exerça à son égard les plus atroces cruautés. On le fit languir vingt-quatre heures avant son exécution, et on lui laissa le poignard dans la plaie. Il souffrit cette agonie avec courage, répétant que tout ne mourrait pas avec lui, qu'on tuait un homme sans atteindre un système.

Babeuf avait dit vrai : la secte des babouvistes n'est pas éteinte de nos jours. Elle a traversée l'empire et les deux restaurations; elle a levé la tête après la révolution de juillet, et si aujourd'hui elle n'existe pas en société permanente et réglée, elle compte plus d'un adepte dans le monde.

L'ordre d'écrou concernant Babeuf et ses complices se trouve au second feuillet du premier registre du Temple, qu'on a bien

voulu nous permettre de consulter aux archives de la préfecture de police (16). Ce sont les seuls documents authentiques que nous ayons pu découvrir sur cette prison depuis la sortie de la duchesse d'Angoulême, le 19 mai 1795.

Il est certain que, pendant la captivité de Louis XVI et de Marie-Antoinette au Temple il n'y a pas eu de prisonniers étrangers, mais nous ignorons s'il y en a eu pendant la captivité des enfants. Depuis la sortie de la duchesse d'Angoulême jusqu'à l'époque du premier écrou que nous avons trouvé, et qui est du 19 mai 1796, quatre mois et demi après, nous sommes assurés qu'il y a eu au Temple des prisonniers, et, cette preuve, nous la trouvons dans le registre même. En effet, ce registre comme les suivants de la même prison n'a pas d'*en tête*. Le premier feuillet contient purement et simplement l'écrou d'un nommé *Charles Germain*, dans la même forme que celui de Babeuf. En outre, ce premier feuillet, qui porte le numéro un aujourd'hui, portait autrefois le numéro trente-huit, qui est effacé, et ce feuillet collé avec des pains à cacheter. Cela suppose trente-sept feuillets qui devaient être remplis; et tout nous porte à croire qu'ils étaient d'abord remplis par les écrous de la famille royale, car on trouve écrit sur le plat intérieur du registre, au-dessous de l'adresse imprimée du papetier, ces mots qui ont l'air d'avoir été mis là comme une note : « 23 *mai l'an* II *de la république et la première de la mort du tyran.* » Le dernier membre de phrase est effacé, on ne sait pourquoi. Évidemment il n'était écrit là que parce qu'on ordonnait au concierge de prendre cette nouvelle formule sur les écrous, et c'est sans doute pour se la rappeler qu'il l'a tracée rapidement sur le revers du registre. D'ailleurs ces trente-sept

pages, arrachées ou perdues, on ne sait par quelle cause, ne pouvaient contenir que des écrous, puisqu'elles faisaient partie du registre devenu le livre spécial, et que la date que nous venons de mentionner prouve qu'il était antérieur à 1796. Losne, qui était concierge durant la captivité de la duchesse d'Angoulême, l'était encore dans l'année où commence le registre, et c'est à lui que s'adressaient tous les ordres. Il n'est donc pas douteux pour nous que le Temple n'ait reçu des prisonniers avant l'époque à laquelle commencent les écrous ; mais il n'est pas douteux non plus que tous ces prisonniers étaient sans importance, car, malgré nos recherches, nous n'en avons trouvé mention nulle part.

Durant la période du Directoire, qui se réduit pour nous à trois ans et cinq mois, on a emprisonné au Temple huit cent une personnes, d'après le relevé que nous en avons fait sur les registres. A la vérité, nous devons faire remarquer que, sur ces huit cent un prisonniers, il y en eut plus d'un tiers fourni par les trois événements qui agitèrent le plus le Directoire, et qui sont d'abord l'affaire de Babeuf, que nous venons d'écrire ; ensuite la conspiration du camp de Grenelle, qui fournit à elle seule cent trente-cinq prisonniers ; enfin celle du 18 fructidor.

Nous allons parler des prisonniers les plus intéressants de cette époque, et rendre compte ensuite de l'intérieur et du régime de la prison du Temple.

Le premier prisonnier en date qui nous arrive est le fameux Sydney Smith, commodore anglais, et son secrétaire John Weslay Wreigth et John Bromley, domestique du commodore, qui n'est pas le moins curieux des trois. Leur écrou est du 15 messidor an IV (3 juillet 1796).

Plus bas, on lit la pièce suivante :

« Paris, le 11 frimaire an v (1er décembre 1796) de la république française une et indivisible.

» Le Directoire arrête que Sydney Smith, Anglais, et les autres individus qui ont été arrêtés avec lui au Havre, à l'instant où ils se préparaient à incendier le port, seront interrogés par le juge de paix de la section de la place Vendôme, tant sur ce fait que sur les autres attentats au droit des gens, dont Sydney Smith est prévenu de s'être rendu coupable envers la république française, depuis le commencement de la guerre actuelle.

» Le présent arrêté ne sera pas imprimé.

» *Signé* : P. BARRAS.

» *Contresigné* : LAGARDE, secrétaire

» *Certifié* : MERLIN, ministre de la justice. »

Ce second écrit indique suffisamment les motifs de captivité de Smith. C'est qu'on aurait vainement cherché en effet un plus implacable ennemi des Français que ce commodore. Homme intrépide, marin instruit, il avait fait ses premières campagnes en Suède, et était à Constantinople lorsqu'il apprit que la guerre était déclarée entre son pays et la France. Il accourut aussitôt et réclama la faveur de faire partie des diverses expéditions. Sa haine contre les Français le fit bientôt distinguer, et ce fut lui qui reçut de lord Hood la triste mission d'incendier l'arsenal de Toulon et les vaisseaux de la rade, quand les Anglais furent contraints par la force des armes d'évacuer cette ville que la trahison leur avait livrée. Il accomplit cette mission avec rage, et dès ce jour son nom fut en exécration à la France. Mais Sydney Smith ne s'en tint pas là :

à dater de ce moment il n'est pas d'expédition téméraire qu'il ne tentât contre nous; il croisait sur les mers, guettait nos vaisseaux, et, avec un courage intrépide, leur présentait le combat. Il contribua puissamment à la prise de la frégate *la Révolutionnaire,* dont la défense mémorable est devenue un titre de gloire pour nos marins. Bientôt, n'ayant plus l'occasion de rencontrer au large des vaisseaux français, il résolut de les attaquer jusque dans les rades de nos ports, dont il ne quittait plus les eaux. En 1795, croisant devant Brest, il eut l'audace de se faire débarquer à terre, et de parcourir, déguisé, le port dont il leva le plan. Il parlait très-purement le français et n'avait aucune espèce d'accent, ce qui lui servit beaucoup dans ses expéditions aventureuses. Enfin, un jour qu'il était venu jusque dans la rade du Havre avec son vaisseau *le Diamant,* il prit un petit corsaire français. Il le monta immédiatement avec son secrétaire et voulut l'emmener dans un port d'Angleterre; mais, surpris par un calme plat, il ne put sortir de la rade. Alors, un des matelots français ayant coupé la corde qui liait le corsaire au vaisseau anglais, celui-ci, plus léger, fut immédiatement entraîné par les eaux de la Seine, sans que l'autre pût le rejoindre. On aperçut bientôt de la côte le drapeau britannique qui flottait sur la prise; les cris et les signaux des matelots français appelèrent à leur secours; des barques canonnières furent lancées à l'instant, entourèrent le corsaire, et Sydney Smith, son secrétaire, son domestique et douze matelots anglais furent pris et conduits à Rouen; de là à Paris, à l'Abbaye d'abord, et enfin les trois personnes dont nous parlons furent écrouées au Temple.

Cet événement fut considéré par la France comme une vic-

toire, par l'Angleterre comme une défaite. Cette dernière puissance proposa l'échange du capitaine de vaisseau Bergeret et d'autres prisonniers contre Sydney Smith seul; mais le Directoire refusa. On fit de nouvelles propositions; elles furent toutes rejetées. Smith était considéré comme un ennemi d'autant plus redoutable qu'il était plus facile sur le choix des moyens. Lié d'intelligence avec les émigrés, les Vendéens et les nobles de l'armée de Condé, il avait attaché son nom à tout ce qui était funeste à la France. C'est dans ce sens que le Directoire voulait instruire contre lui pour en tirer tous les renseignements possibles, et avait résolu de le traiter d'abord comme espion. Il renonça plus tard à ce projet, qui se borna à une instruction commencée, et traita le commodore comme un prisonnier de guerre.

Le jour même où le commodore fut conduit au Temple, son domestique, John Bromley, qui y entra en même temps, fut séparé de lui. John avait beaucoup de peine à s'exprimer en français. Il comprenait assez bien ce qu'on lui disait, mais il ne pouvait se faire comprendre. La nuit arrivée, il fit grand tapage dans sa chambre. Les gardiens accoururent, et celui-ci finit par leur faire entendre qu'il désirait monter à la prison de son maître pour le déshabiller, comme son service l'exigeait. Les gardiens rirent beaucoup du langage et de la colère de John, et lui dirent que cela ne se pouvait pas tant qu'ils étaient au secret. Le commodore, de son côté, réclamait les soins de son domestique. On fit part de ces diverses demandes au Directoire, qui, avant d'accorder cette faveur, voulut que John subît un interrogatoire. On le conduisit devant le juge de paix, qui y procéda dans les formes; mais John ne cessait de

répondre en anglais qu'il ne comprenait pas les questions qu'on lui adressait. Le juge de paix fit venir un interprète, qui traduisit les demandes et les réponses, et il résulta de l'interrogatoire que John était un de ces Anglais aussi lourds de corps que d'esprit, parfaitement ignorant et innocent des faits qu'on reprochait au commodore, bornant toute sa science, toute son intelligence et tous ses devoirs, à le coiffer le matin, le déshabiller le soir, et le servir dans la journée. Il renouvela sa demande, d'être réuni à son maître pour le servir, et le lendemain cette demande fut accordée. John monta donc triomphalement à la prison du commodore, qui avait été mis dans la chambre qu'avait occupée la reine. Il retrouva son maître avec bonheur, se jeta à ses pieds, baisa ses mains, et lança un déluge de paroles anglaises, dont la volubilité et les sons étranges divertirent beaucoup les geôliers; mais à peine les deux prisonniers furent-ils seuls, que s'asseyant familièrement à côté du commodore, John lui dit en très-bon français :

— Grâces au ciel! nous voilà réunis.

— Je le désirais autant que vous, mon cher comte, répondit le commodore, et je n'ai cessé de vous réclamer. J'avais peur à chaque instant qu'oubliant le rôle difficile que vous vous êtes imposé, vous ne finissiez par vous trahir.

— Ah! j'y ai porté trop d'attention pour cela. Vous venez d'en avoir un échantillon. Hier, devant le juge de paix, ç'a a bien été autre chose. J'ai fait rire jusqu'à l'huissier. Mais que je vous remercie; car vous m'avez sauvé la vie.

Cela était vrai; car John Bromley, domestique du commodore, n'était autre que le comte de Tromelin, officier de marine, émigré, Vendéen, qui, ayant voulu prendre part à l'expé-

dition du *Diamant*, se trouvait avec Smith Wreight et les douze matelots à bord du corsaire français quand ils avaient été faits prisonniers. Dans cette position, s'il avait été reconnu pour Français et émigré, il aurait été fusillé. Le commodore convint sur-le-champ avec Wreight et les matelots de faire passer le comte de Tromelin pour son domestique John Bromley, qui était à bord du *Diamant*, et dont il prit le nom et les allures. Le secret avait été si bien gardé, et la comédie si bien jouée par tout le monde, et surtout par Tromelin, que la ruse n'avait pas éte découverte.

Heureux d'être réunis, ils convinrent de se tenir sur leurs gardes, et Tromelin chargea encore son rôle d'Anglais inepte et ignorant, afin qu'excitant moins de soupçons, il pût apprendre plus de chose. Il parvint en effet à se faire considérer comme un être si nul, à faire tellement croire qu'il n'entendait pas un mot de français, que bientôt il eut la faculté d'aller et de venir librement dans la prison, sans qu'on fît aucune attention à lui. Une seule personne sembla le remarquer; c'était la fille du concierge Boniface, âgée de seize à dix-sept ans, brune piquante et vive, qui ne cessait de l'agacer en toute occasion.

Tromelin répondit dans son langage à ces agaceries, afin de voir si par ce moyen il pourrait parvenir à s'évader, ainsi que Smith et Wreigth. En conséquence, il passait tous les jours une heure avec cette jeune fille, qui avait la prétention de lui apprendre à parler français. Il se montrait élève parfois docile, parfois rebelle, selon les occasions, et lui faisait toutes les protestations d'amour que l'on peut exprimer dans toutes les langues. La jeune fille coquette et pleine de respect pour la posi-

tion d'un valet de chambre britannique qui lui montrait toujours de l'or plein ses poches, provenant, disait-il, de ses gages, se laissait aller à ce premier sentiment qui bourdonnait dans sa tête plus qu'il n'atteignit son cœur. Tromelin sut par elle tout ce qu'il pouvait savoir, et finit par être convaincu que quand bien même il oserait lui confier son secret, elle ne pourrait le servir en rien dans une évasion de la tour, qui, avec les précautions et la surveillance ordinaire, était impossible. Il communiqua avec douleur toutes ces observations à Sydney Smith, qui lui dit avec le flegme des gens de sa nation :

— Eh bien! puisque nous ne pouvons arranger une évasion du dedans, il faut l'arranger du dehors.

— Mais comment? Je ne communique avec personne.

— Il faut que vous soyez mis en liberté.

— Moi? c'est impossible.

— Vous vous trompez. Je l'ai demandé bien des fois, et hier j'ai écrit une dernière lettre sur laquelle je compte beaucoup.

— Jamais le Directoire ne consentira.

— Pourquoi cela? D'abord, comme mon domestique, vous ne pouvez être raisonnablement impliqué dans l'affaire d'espionnage qu'on instruit contre nous. D'ailleurs je crois que le Directoire y renonce maintenant, et va nous considérer comme des prisonniers de guerre. Or, vous pouvez encore moins être considéré comme tel; et puis vous vous êtes posé d'une manière si adroite, ils sont si loin de soupçonner qui vous êtes, ils vous croient si peu dangereux, qu'ils consentiront sans peine à vous mettre en liberté.

— Je n'ose espérer tant de bonheur; mais si cela arrivait

jamais, je n'aurais pas un moment de repos que vous ne fussiez libre à votre tour d'un manière ou d'une autre.

— C'est bien ainsi que je l'entends.

Quelques jours après cet entretien, on annonça au commodore que John allait être transféré de brigade en brigade jusqu'à Dunkerque, où on le ferait embarquer pour l'Angleterre. La joie de Tromelin fut grande, et celle de Smith aussi. Ce dernier lui remit ses dépêches pour Londres, et lui dit de s'entendre avec le ministre anglais pour son échange ou sa délivrance. Tromelin, reconnaissant du service que lui avait rendu le commodore, jura de nouveau de le délivrer à tout prix, et se disposa à partir. Tout le monde dans la prison était joyeux de cet événement, excepté une seule personne, la fille du concierge. Elle aborda Tromelin en pleurant, et lui dit qu'il allait l'oublier; celui-ci protesta du contraire dans son mauvais français, et lui promit de la faire venir à Londres pour l'épouser et l'élever au rang de femme de chambre d'une pairesse d'Angleterre. La fille du concierge n'eut pas trop l'air d'y croire, et Tromelin partit, comme cela avait été décidé par le Directoire, à la date du 20 messidor an VI; son extraction est constatée sur le registre d'écrou, qui ne contient que le nom de John Bromley.

Parvenu en Angleterre, Tromelin se rendit auprès des ministres, leur raconta son aventure, et voulut les intéresser à Sydney Smith. Il n'eut pas besoin de réchauffer leur zèle, et ce fut d'eux qu'il apprit toutes les tentatives infructueuses d'échange qu'ils avaient faites. Ils en proposèrent encore une dernière plus avantageuse que les autres; elle ne réussit pas mieux. Alors Tromelin, muni de sommes considérables, se décida à partir

secrètement en France, et à venir à Paris tenter un dernier effort.

Il était depuis quelques jours dans cette ville, rôdant sans cesse aux abords des tours du Temple, et cherchant avec prudence des moyens de communication dans l'intérieur, lorsqu'il aperçut, sortant de prison, un homme qu'il crut reconnaître à sa tournure. Étonné, il presse le pas; plus il approche, plus il croit être sûr de son fait; il le devance, se retourne, et, stupéfait et heureux, se trouve en face de Sydney Smith, qu'il voit libre, et marchant seul dans la rue. Sydney lui tend aussitôt la main, et Tromelin, d'une voix étouffée par l'émotion, s'écrie :

— Enfin, vous êtes donc libre, et nous n'en savions rien!...

— Oui, je suis libre pendant une heure, et enchanté de vous rencontrer. J'attendais de vos nouvelles de jour en jour.

— Me voilà; cela vaut mieux.

— Maintenant, vous allez donc agir?

— Cela sera facile. Vous m'avez évité la besogne la plus difficile en sortant du Temple; prenons une voiture, et dans une heure une bonne chaise de poste...

— Dans une heure, je serai rentré au Temple.

— Que voulez-vous dire?

— Qu'à force d'or et sur ma parole, j'ai obtenu du concierge Boniface la permission de sortir librement dans Paris, pourvu que je ne passe pas les barrières, et que je sois rentré à sept heures. Je ne passerai pas les barrières, et ce soir j'irai, en me constituant prisonnier, reprendre ma parole que je ne veux pas laisser en gage, passé l'heure convenue.

— Eh quoi! le Cerbère a consenti...

— Oui, j'ai eu de la peine ; il m'a d'abord fait escorter par un gendarme ; ensuite il l'a supprimé, s'en fiant entièrement à moi. Je lui laisse beaucoup d'argent pour cela, mais je lui laisse aussi une chose beaucoup plus précieuse : ma parole.

— Comment ! vous vous feriez scrupule...

— Certainement.

— Une parole donnée à un geôlier.

— N'importe ! Elle ennoblit celui qui la reçoit.

— Ainsi, vous êtes assez fou pour ne pas vouloir...

— Je suis assez fort pour ne pas trahir un serment, même au prix de ma liberté. Et Wreight ? voulez-vous que je le laisse aussi ? Ce n'est pas possible. N'en parlons plus, et prenez d'autres moyens.

— Lequel ?

— C'est votre affaire.

— Mais si vous refusez de vous entendre avec moi ?

— A présent, oui ; car ce serait un abus de confiance envers le concierge, qui compte sur moi ; mais demain, non, car à dater de demain je ne sortirai plus, je serai gardé comme les autres prisonniers, et alors tout ce que nous pourrons faire au dedans et au dehors sera de bonne guerre. Et maintenant, je vous quitte sans vouloir vous en dire davantage. Adieu ; je vais prendre un bain, et je tiens à y rester le plus longtemps possible.

Et Smith quitta Tromelin, qui, combattant contre sa patrie, ne pouvait comprendre la loyauté et l'honneur attachés à une parole, sans la taxer d'originalité et de folie. Il courut répéter ce qui s'était passé aux affidés qu'il s'était déjà faits. Parmi eux étaient Loiseau et le Picard de Phelippeaux, officier d'artille-

rie, camarade et rival de Bonaparte à l'école militaire, et qui avait la prétention de continuer ce rôle dans le monde. Émigré et chef de chouans, il s'était déjà fait un nom dans la Vendée, avait pris la ville de Sancerre, et, deux fois emprisonné, s'était deux fois évadé. Hardi, entreprenant, ambitieux, ami de Smith, qu'il avait connu lorsque ce dernier débarquait des munitions sur la côte de Bretagne, il était propre surtout à un coup de main comme celui qu'on méditait. Mais la force était impossible dans une pareille occasion. Ils résolurent d'employer la ruse. Ils convinrent de leurs plans, et le lendemain Tromelin commença à les mettre à exécution.

Au coin de la rue du Temple, sur le boulevard, était un magasin de lingerie renommé dans Paris. Là, Tromelin stationnait dès sept heures du soir. Au bout de quelque temps, il en vit sortir une jeune fille; il courut après elle, l'arrêta, et celle-ci se retournant, s'écria avec une joie naïve :

— Monsieur John!...

C'était la fille du concierge qui venait travailler dans ce magasin, et s'en retournait tous les soirs coucher au Temple. Tromelin, dans le mauvais français qu'il reportait, lui témoigna tout son amour et lui dit qu'il avait tenu sa promesse, en revenant en France pour l'épouser et l'emmener ensuite dans son pays. Que dans son impatience il n'avait pas attendu les démarches nécessaires pour obtenir la permission de séjourner à Paris, qu'il y était sous un nom supposé; qu'il ne s'était exposé à ce danger que pour la revoir, et que si elle en parlait il était perdu. La jeune fille, touchée au dernier point de ces marques d'amour, et croyant à un avenir qui flattait son ambition et sa coquetterie, promit le secret. et le garda scrupuleusement. Alors,

ils convinrent des moyens de se revoir tous les jours, et de passer ensemble une partie des jours de décade. Tromelin procura à sa maîtresse tous les plaisirs qui pouvaient la flatter, lui donna tous les chiffons qui pouvaient lui plaire, et la rendit ainsi docile à toutes ses fantaisies. Sous prétexte de l'attachement qu'il portait à son ancien maître, il l'accablait de questions sur lui, et il apprit par elle que Smith ne sortait plus sur parole, au grand désappointement de Boniface, à qui il payait chèrement ces complaisances. Il la questionna alors adroitement sur le parti qu'on pourrait tirer de son père en lui donnant une forte somme pour l'évasion du commodore, et apprit avec étonnement que si Boniface était intéressé, il était incorruptible. Il essaya de la mettre dans ses intérêts, mais il s'aperçut qu'il n'y pouvait réussir, et se vendrait inutilement. Il se borna donc à se servir d'elle comme d'un instrument. Il lui apprit à prononcer une phrase anglaise à laquelle il donna une signification tout autre que celle qu'elle avait réellement. Quand elle sut la bien prononcer, il l'engagea à la répéter devant Smith, pour jouir de sa surprise, l'assurant qu'elle en aurait certainement un cadeau, pour le seul plaisir qu'elle lui ferait en lui parlant la langue de son pays. La jeune fille y consentit, et tint sa promesse. Cette phrase indiquait au commodore que Tromelin s'occupait de lui. Le commodore devina tout en l'entendant, et fit en effet un cadeau à la petite. Quelques jours après, Tromelin dit à sa maîtresse qu'il avait trouvé dans la même maison une place pour elle et pour lui. C'était dans celle d'un pair d'Angleterre ; mais pour cela il lui fallait une attestation qu'il avait été au service du commodore. Il la pria de vouloir bien lui remettre en cachette une lettre par laquelle il lui de-

mandait cette attestation, et de la lui rapporter. Cela seul devait faire leur bonheur et assurer leur sort. La jeune fille se chargea de la lettre écrite en anglais, et dont Tromelin lui lut la traduction qu'il fit à sa manière. Elle lui rapporta deux jours après le soi-disant certificat qui était la réponse dont Tromelin avait besoin. Dans cette réponse, le commodore annonçait qu'il était, ainsi que Wreigth, considéré comme un prisonnier de guerre. Dès ce jour Tromelin ne cessa de faire des questions à la jeune fille sur la manière dont s'opéraient les transferts des prisonniers, sur les heures auxquelles ils se faisaient d'habitude, sur les ordres qu'on apportait, etc. Quand il fut bien au courant, Phellipeaux se chargea de se procurer, par le moyen d'un Dalmate nommé Viskowith, dans l'intimité de Barrras et de Rewbell, un blanc-seing sur papier, à tête du ministre de la marine, et un *entête* d'arrêté du Directoire. En même temps, Loiseau, très-lié avec un danseur de l'Opéra, nommé Boisgirard, put disposer d'une garde-robe entière de costumes de toute espèce sans exciter les soupçons. Tromelin, qui craignait d'abuser de la correspondance avec le commodore, apprit de nouveau à la jeune fille une phrase anglaise qu'elle promit de répéter à Smith. Cette phrase le prévenait de ne s'étonner de rien, et de le laisser faire.

Un jour, le 24 avril 1798, Tromelin donna rendez-vous à mademoiselle Boniface, à une heure de la journée, sur la place du Palais-Royal. Il fit guetter sa sortie du Temple, jusqu'au moment où il fut certain qu'elle était arrivée au lieu du rendez-vous. L'instant d'après, un fiacre s'arrêta à la porte du Temple. Un chef de bataillon de la place de Paris et deux gendarmes en descendent; ils pénètrent dans la prison, et demandent

à parler au concierge en particulier. Boniface se présente, et les conduit dans une pièce particulière Là, le chef de bataillon lui dit qu'il a la mission d'enlever secrètement Sidney Smith et Wreigth, son secrétaire. Le concierge lui demande ses ordres. L'officier les exhibe, et Boniface veut les garder :

— A quoi bon? dit l'officier; ces ordres sont ma garantie.

— Il faut que je les envoie au ministre de la police, répond Boniface, en lui faisant mon rapport.

— Il est inutile de faire un rapport, dit le chef de bataillon; lisez la lettre du ministre de la marine, qui se charge de lui en donner avis.

— N'importe! je dois le donner aussi, et transmettre ces ordres qui me sont adressés.

— Eh bien! les voilà. Faites venir les prisonniers.

— Un moment. Toutes les formalités ne sont pas encore remplies. Il faut que je transcrive tout ceci sur mon registre, et que vous y apposiez votre signature pour la certifier conforme, et me donner décharge des prisonniers.

— Soit! dit l'officier; mais dépêchons, car on pourrait venir, et je vous le répète, tout ceci est secret.

Le chef de bataillon était Phellipeaux, et les deux gendarmes, Loiseau et Tromelin, déguisés par d'épaisses moustaches; Boniface transcrivit avec la plus grande bonne foi les ordres fabriqués par les émigrés, que nous copions nous-mêmes sur ce registre où le faux matériel existe.

« Paris, le 5 floréal an VI de la république une et indivisible.

» Le ministre de la marine et des colonies au citoyen Boniface, préposé à la garde du Temple.

» Le Directoire exécutif ayant ordonné, par son arrêté du 23 ventôse ci-joint, la réunion de tous les prisonniers de guerre anglais, sans distinction de grade, je vous charge, citoyen, de remettre sur-le-champ, sous la garde du citoyen Étienne Armand Auger, porteur du présent ordre, le commodore Sydney Smith, et le sieur Wreight, prisonnier de guerre anglais, pour être transférés au dépôt général du département de Seine-et-Marne, à Fontainebleau.

» Il vous est enjoint, citoyen, d'observer le plus grand *secret* dans l'exécution du présent ordre, dont j'avertis le ministre de la police générale, afin d'empêcher toute tentative d'enlever ces prisonniers en route.

» Le ministre de la marine et des colonies,

» *Signé* : PRÉVILLE LAPELYE. »

— Vous voyez que tout est prévu, dit Phellipeaux, qui croyait les formalités terminées, et qui brûlait d'en finir; ainsi les prisonniers...

— Je vois, répondit Boniface, que cette lettre ne peut pas suffire à ma responsabilité, car enfin je ne reçois des ordres de mise en liberté que du ministre de la police.

— Pour les prisonniers ordinaires; mais pour les marins prisonniers de guerre, ils sont sous l'autorité du ministre de la marine.

— Je ne dis pas le contraire. Mais le ministre de la police. Ici on ne connaît que ça.

— Et ne connaissez-vous pas non plus les arrêtés du Directoire?

— Je ne dis pas.

— Eh bien! puisque le ministre de la marine vous en envoie un!

— C'est juste, dit Boniface après avoir lu l'arrêté; et il copia ce que nous copions encore sur son écriture.

« Arrêté du 23 ventôse an VI (13 mai 1798).

» Le Directoire, sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, arrête : Article premier : « Tous les prisonniers de guerre anglais seront incarcérés de même. Ces représailles auront lieu jusqu'à ce que le gouvernement anglais, rendu à des principes d'humanité conformes au droit des gens, agisse envers les prisonniers de la république d'une façon analogue à celle qui a toujours été observée entre les nations policées. Les cautionnements seront supprimés, et le Directoire se réserve d'accorder cette faveur à ceux des prisonniers qui par leur conduite mériteront d'en jouir. »

— Ça ne vous paraît-il pas juste? dit Phellipeaux au concierge, qui répétait tout haut la dernière phrase.

— Si fait.

— Et quel style! comme c'est écrit! ajouta Phellipeaux pour lui faire oublier la signature qu'il allait lui demander.

— Oh! sans doute cette écriture est beaucoup plus belle que la mienne. Mais laissez-moi continuer.

— Je croyais que vous aviez fini.

— Pas encore

— Donnez, je vais vous dicter pour que ce soit plus tôt fini.

— Non; je comprends mieux quand je copie.

Et il continua à écrire :

« Article 2. Le Directoire exécutif a approuvé la disposition faite par le ministre de faire la révision des prisonniers dans

les dépôts de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aisne et Loiret

» Article 3. Au moyen des dispositions portées en l'article précédent, celle de l'article du 16 de ce mois qui concerne la translation des prisonniers de guerre dans des communes à moins de quinze lieues de la frontière, est rapportée.

» Article 4. Le présent arrêté sera imprimé au *Bulletin des Lois*; les ministres de la marine et de la guerre sont chargés de son exécution.

» *Signé* : MERLIN, président;

» LAGARDE, secrétaire. »

— Pour copie conforme à l'original, ajouta Boniface; et présentant la plume à Phellipeaux, il lui dit :

— Signez.

Celui-ci prit la plume, et commença à tracer ces mots *pour cop*... puis il s'arrêta voyant que cela était déjà écrit, et effaça ce qu'il venait de tracer.

— On voit bien que vous n'avez pas l'habitude d'écrire sur les registres d'écrou, dit Boniface. Et, en effet, c'est la première fois que je vous vois. Il n'y a pas longtemps que vous êtes à Paris, sans doute?

— J'arrive de l'armée.

— Ça se voit... Tenez, signez là, ajouta-t-il en désignant la place avec son doigt au-dessous de la dernière ligne.

Phellipeaux écrivit d'une main assez lisible, mais extrêmement rapide, ce mot *Auger*, qui était le nom qu'il s'était donné dans la lettre du ministre, et l'entoura d'un énorme paraphe. Puis il posa la plume; mais Boniface reprit :

— Et vos qualités; est-ce qu'il ne faut pas les inscrire aussi. Un nom ne signifie rien sur mon registre.

Phellipeaux reprit la plume, et commença à écrire dans le paraphe *chef*.

— Plus bas, plus bas, qu'on puisse lire, dit Boniface.

Phellipeaux écrivit au-dessous du paraphe *chef de bataillon* (17).

— A la bonne heure! dit Boniface; on voit bien que vous n'êtes pas un homme de lettres, et que vous maniez mieux le sabre que la plume.

Ensuite, après avoir minutieusement couvert la signature de poudre et serré avec soin les ordres originaux, il alla querir lui-même les prisonniers. Ils se présentèrent devant les trois émigrés; et quand ils apprirent qu'on allait les conduire au dépôt de Fontainebleau, ils refusèrent d'obéir. Phellipeaux et les autres, embarrassés de ce nouvel obstacle, voulurent les calmer; mais ils menacèrent de faire résistance, et Boniface fut à l'instant chercher le poste, leur fit lier les mains à tous deux, fit entrer la voiture dans la cour et les fit jeter dedans. Il proposa alors au chef de bataillon de lui prêter main forte pour escorter les prisonniers; mais Phellipeaux, qui avait eu le temps de se remettre, lui dit :

— Merci; nous sommes assez nombreux pour les contenir : et d'ailleurs, ajouta-t-il tout bas, vous savez que la police veille...

— C'est vrai; je l'avais oublié. Bon voyage, et au revoir!

La voiture sortit de la cour, et le cocher, qui n'était autre que le domestique de Loiseau, les conduisit rapidement dans une maison rue Croix-des-Petits-Champs, où une chaise de poste les attendait.

Quand ils furent hors de portée des Tours, Tromelin et

Phellipeaux, ôtant leurs moustaches, s'écrièrent à la fois :

— Vous ne nous avez donc pas reconnus?

— Il paraît que j'ai bien joué mon rôle, dit le commodore, puisque vous m'adressez cette question.

— A merveille! nous y avons été pris, dit Tromelin

— Tâchons de ne pas nous laisser reprendre, ajouta Phellipeaux, et déposant les habits qu'ils avaient préparés dans la voiture, ils firent comme ils le purent une nouvelle toilette, et se couvrirent de vastes lévites, malgré la chaleur qui commençait.

Ils avaient fini de changer de vêtements lorsqu'ils arrivèrent à la rue Croix-des-Petits-Champs. La voiture s'arrête. Loiseau et Phellipeaux descendent les premiers. Smith et Wreight les suivent. Tromelin s'élance le dernier ; mais en ce moment un cri est poussé dans la rue, une personne s'élance et l'arrête : c'était la fille de Boniface.

Lasse d'attendre au rendez-vous que lui avait donné Tromelin pour qu'elle ne se trouvât pas au Temple au moment de leur expédition, elle revenait tristement, lorsqu'elle l'aperçut descendant de voiture, et le reconnut, quoiqu'il eût entièrement changé de costume.

— Vous voilà donc enfin! lui dit-elle. Que vous est-il arrivé? où allez-vous dans cette maison?

En ce moment le domestique de Loiseau, sortant de la maison et s'adressant à Tromelin sans apercevoir la jeune fille, lui dit, de manière à être entendu d'elle :

— Venez, monsieur le comte, on n'attend plus que vous.

A ces mots, la jeune fille tressaillit et le regarda fixement.

— Monsieur le comte? reprit-elle.

— Oui, ma chère enfant, dit Tromelin très-distinctement; je ne dois plus rien vous cacher maintenant. Je suis un ci-devant auquel vous avez rendu, sans vous en douter, un éminent service.

— C'est affreux! dit la jeune fille en pleurant.

— Qui fera tout pour le reconnaître, et qui vous donne les premières arrhes du marché.

En même temps Tromelin mettait dans la main de la jeune fille une poignée de guinées, et ajoutait :

— Vous aimez la toilette, voici un petit à-compte pour acheter quelques chiffons.

Ébahie à la vue de tant d'or, à une époque où il était encore si rare, la jeune fille resta muette et tremblante. Tromelin continua :

— Mais je réclame un autre service, c'est de garder le silence sur tout ceci, principalement envers votre père, pendant au moins une décade. Au bout de ce temps, vous recevrez la récompense que je vous ai promise, et vous pourrez parler. Adieu.

Et il s'élança dans la maison. La jeune fille tendit machinalement le bras vers lui en versant des larmes. Une chaise de poste qui sortit de la même maison la força à se reculer. Elle aperçut encore Tromelin, qui lui fit signe de la main, et reconnut à ses côtés Sidney Smith. Elle ne pouvait expliquer sa présence dans cette voiture, et commença à se douter du mystère et à deviner la cause du secret que Tromelin lui avait recommandé. Elle reprit lentement le chemin du Temple en essuyant du revers de la main ses larmes qui coulaient encore. Mais, en traversant la place des Victoires, elle aperçut un beau

magasin de modes fort en vogue à cette époque; elle s'arrêta, contempla les belles choses qui étaient en montre, pressa le bouton de la porte et entra. On ne s'apercevait déjà plus des traces de ses larmes; le sourire du plaisir animait seul en ce moment sa coquette physionomie. Elle acheta tout ce qu'elle trouva de plus à son goût, s'en para sur-le-champ et se plut à se regarder dans les longues glaces; elle courut aussitôt au Palais-Royal, où elle fit des emplettes pareilles en bijoux de toute espèce et regagna rapidement les tours du Temple. Quand son père la vit ainsi parée, il lui demanda l'explication de toutes ces emplettes. La jeune fille refusa de le dire sur-le-champ, promettant de tout déclarer plus tard; le père insista, se fâcha; la fille pleura, mais ne dit pas un mot qui pût faire soupçonner la vérité.

Cependant, rigoureux et exact dans son service, Boniface avait fait, dès le jour même, au ministre de la police son rapport sur la translation de Sidney Smith et de son secrétaire, et lui avait transmis les pièces originales. Ce rapport ne fut ouvert que le lendemain, et bientôt la fausseté de l'arrêté et de la lettre du ministre fut constatée. On se transporta au Temple, on vérifia, on interrogea et on se convainquit de l'audacieuse évasion du commodore. Aussitôt la colère se porta sur Boniface, qui fut arrêté. On envoya sur la trace des fugitifs et on publia dans le *Moniteur* le signalement des prisonniers; mais toutes ces précautions furent vaines. Les mesures avaient été bien prises et les prisonniers avaient de l'avance. Ils arrivèrent sur la côte, où des chaloupes les reçurent et les conduisirent à bord d'un léger bâtiment qui les jeta bientôt sur la rive anglaise. Smith fut reçu dans le pays avec des acclamations de joie.

L'histoire de son évasion l'avait rendu un héros. Il demanda aussitôt du service actif contre les Français qui faisaient l'expédition d'Egypte. Bonaparte était à la tête, et Phellipeaux, toujours poussé par sa haine et par sa jalousie, eut l'aveuglement de croire qu'il pouvait dignement être opposé à son génie. Il suivit à son bord Sydney Smith, qui eut le commandement de l'escadre; il fut employé dans cette guerre contre ses compatriotes, en qualité de commandant d'artillerie. Il soutint le siége de Saint-Jean d'Acre, que les Français furent obligés de lever au bout de quelque temps. Le ciel regrettant sans doute les succès qu'il lui avait permis contre sa patrie, lui envoya la mort, à l'âge de trente et un ans, sur cette côte d'Egypte, devenue pour lui celle de la Thébaïde.

Smith continua la guerre et put bientôt devenir autre chose que le soutien d'émigrés qui portaient les armes contre la France, en nous combattant partiellement de nation à nation. Quand à Wreight, rapidement nommé capitaine, il fit constamment servir son bord à des expéditions clandestines sur nos côtes, et servit surtout à y débarquer les chouans et les fauteurs de la machine infernale. Fait prisonnier avec quinze autres Anglais sur la corvette *le Vencego*, il fut de nouveau écroué au Temple, le 28 mai 1804. Il fut appelé à servir de témoin dans le fameux procès de Georges et de Moreau, dont nous rendrons compte. Il ne se soumit à cette formalité qu'avec la plus vive résistance. On fut obligé de le lier et de le traîner au tribunal, où il refusa de rien avouer. Il continua son séjour au Temple, vomissant en toute occasion contre le premier consul des torrents de malédictions et d'injures. Enfin, ayant appris la défaite de Mack sous les murs d'Ulm, il s'emporta contre lui,

le traita de lâche et de traître, et, dans un paroxysme de colère, se coupa la gorge avec un rasoir.

Le registre du Temple, à la date du 4 brumaire an XIV (26 octobre 1805), porte la mention suivante :

« Le sieur John Wesley Wreight, capitaine anglais, entré dans cette maison par ordre de M. le conseiller d'état Réal, en date du 30 floréal an XIV (28 mai 1804), s'est suicidé dans sa chambre et dans son lit, la nuit du 4 brumaire an XIV, en se coupant le col avec un rasoir. »

Lorsque la décade, à dater du jour du départ de Smith et du comte de Tromelin fut expirée, un inconnu se présenta à la tour du Temple et s'enquit de la fille de Boniface, qu'on lui indiqua bientôt. Parvenu auprès d'elle, il lui dit :

— Voilà un rouleau de deux cents louis que je suis chargé de vous remettre de la part du commodore Smith et du comte de Tromelin ; ils vous remercient de tout ce que vous avez fait pour eux, et vous font dire que vous êtes libres de révéler le secret qu'ils vous ont confié.

La jeune fille courut aussitôt trouver son père. Elle le rencontra qui sortait de prison, après avoir été relâché sur une instruction préalable, mais destitué de ses fonctions.

— Mon père, mon père, s'écria-t-elle toute joyeuse, je puis vous dire aujourd'hui d'où me viennent les belles parures que vous m'avez vues à la décade dernière.

— Parle, dit Boniface.

La jeune fille lui raconta alors avec naïveté toute son intrigue avec Tromelin, et lui avoua ce qu'elle savait depuis dix jours.

— Il est bien temps de parler ! dit le concierge destitué. Puis prenant le rouleau de louis, il le glissa dans sa poche. La jeune

fille n'ayant plus de quoi acheter des bijoux et des chiffons, se prit de nouveau à penser à Tromelin, et à le regretter de toute sa tendresse.

Après l'écrou que vient de nous fournir cette histoire, celui qui mérite le plus d'être mentionné est en date du 24 fructidor an IV (24 août 1796). C'est celui provenant de la conspiration dite *du camp de Grenelle.* Les historiens ne s'accordent pas sur la vérité de cette conspiration. Les uns prétendent qu'elle fut sérieuse, d'autres affirment que ce ne fut qu'un piége provocateur du Directoire pour affermir son pouvoir. C'est un jeu auquel le gouvernement joue quelquefois. Quoi qu'il en soit de cette question que nous n'avons pas mission de résoudre, nous en allons constater le résultat.

A la date précitée, on lit les écrous de *cent trente-cinq personnes*. Une commission militaire permanente fut établie au Temple même pour les juger. En moins de deux mois la besogne fut faite. Trente-deux furent fusillés, vingt-neuf condamnés à la déportation, un à trois ans de fers, vingt-huit à la prison ou détention, et quarante-quatre furent mis en liberté. La manière dont cette mise en liberté eut lieu mérite d'être rapportée, car elle est inouïe dans les fastes des prisons, et prouve qu'à cette époque la légalité était encore respectée.

Ces quarante-quatre prisonniers avaient été condamnés par le conseil militaire, leur arrêt fut cassé par le tribunal de cassation. Nous trouvons sur les registres à la date du 9 floréal an V la signification, par le ministère de l'huissier Imbert, de ce jugement, et la sommation au sieur Losnes, préposé à la garde du Temple, de les mettre en liberté, s'ils ne sont valablement détenus pour autre cause, le rendant passible de tous

dommages, intérêts et actions criminelles, dans le premier cas. A cela, Losnes répond que, comme ils sont renvoyés devant un autre jury, il ne peut les relâcher. L'huissier insiste, et demande le nouvel écrou. Losne, à son tour, demande un délai que l'huissier lui accorde *pour bien se pénétrer du jugement*. Losnes va trouver le ministre de la police, l'accusateur public, le président du jury, qui le renvoient tous aux dispositions de l'article 228 de la loi concernant les geôliers. Cet article portait : « Nul gardien ne peut recevoir ou retenir aucune personne qu'en vertu d'un mandat d'arrêt, d'une ordonnance de prise de corps, d'un décret d'accusation, ou d'un jugement de condamnation à prison ou détention correctionnelle, et sans que la transcription en ait été faite sur les registres. »

En conséquence, *attendu qu'il n'y a rien, mandat d'arrêt ou écrou contre les requérants*, depuis le jugement du tribunal de cassation, Losnes consent à les mettre en liberté, mais en exigeant, pour sa responsabilité personnelle une caution, qu'ils se présenteront en justice quand ils en seront requis. Le sieur Leyemerie, leur défenseur, veut bien se porter caution pour eux, *sans entendre pour cela donner plus d'extension à la loi*, et les quarante-quatre prisonniers sortent du Temple.

Nous terminerons l'affaire de Grenelle par l'écrou suivant, remarquable par son annotation :

« François Bonbon, âgé de cinquante-quatre ans, natif d'Orléans, département du Loiret, cordonnier, condamné à mort par jugement rendu par le conseil militaire séant au Temple, le 18 vendémiaire an V (9 octobre 1796). — Il s'est jeté du haut en bas de la tour au moment de partir pour subir ledit jugement, le 19. »

Enfin, nous arrivons à la date du 18 fructidor (4 septembre 1797), où chaque nom qui est tracé sur l'écrou a acquis à cette époque une certaine célébrité.

La journée du 18 fructidor a été racontée dans toutes les histoires sur la révolution. Nous devons peu de détails à nos lecteurs.

Une conspiration royaliste, dont le général Pichegru était l'agent principal, en fut la base. Autour de ce noyau qui n'avouait pas ses intentions véritables, se groupèrent les mécontents du Directoire, les jacobins et les ambitieux. Réunis ensemble, les représentants des diverses nuances d'opinions tenaient leurs séances à Tivoli, et y établirent un club qui prit le nom de *Clichyens*. Mais cette fois il ne s'agissait plus d'opérer une révolution par la force et par le sang, la révolution parlementaire devait précéder celle de la force. Ils s'assurèrent la majorité dans le conseil des Anciens et surtout dans celui des Cinq-Cents, dont la plupart des conjurés étaient membres, et commencèrent à agir. Ils comptaient outre cela de puissants auxiliaires dans les ministres, et jusque dans le Directoire, dont ils avaient acquis deux membres, Barthélemy et Carnot. L'armée seule leur échappait, mais ils ne la craignaient pas, parce que, d'après la constitution, elle ne pouvait franchir les limites constitutionnelles établies au delà de Paris. Ce fut pourtant sur cette dernière que le Directoire s'appuya pour résister à cette conspiration que les conjurés voulaient revêtir des formes légales. Instruit de tout ce qui se préparait, surtout par l'envoi de la part de Bonaparte de la correspondance de Pichegru avec les princes et les étrangers, il prit de son côté d'énergiques mesures. Les troupes du général Hoche furent bientôt

campées sur la limite constitutionnelle, prêtes à se rendre en quelques heures à Paris au moindre signal. En outre, le général Augereau, connu par sa fermeté et son énergie, fut envoyé par Bonaparte au Directoire, qui le nomma commandant de la division de Paris. A cette résistance, qui était significative, les Clichyens opposèrent le projet de réorganisation de la garde nationale, sur laquelle ils croyaient pouvoir compter. A tort ou à raison, le Directoire s'en effraya, et les deux partis marchaient encore avec des chances égales. Mais comme les Clichyens avaient résolu de s'appuyer sur la majorité qui rendait la révolution légale, le Directoire fut contraint de s'appuyer sur la force et sur un coup d'état, pour écraser cette conspiration qui détruisait la base du gouvernement, la liberté. Ainsi la journée du 18 fructidor présenta le spectacle étrange de la liberté conservée au moyen de l'arbitraire.

Le 17 fructidor au soir, tout était prêt de la part des Clichyens pour éclater le lendemain. Dans la nuit, le général Augereau fait cerner les Tuileries, où se tenaient les séances, et somme Ramel, commandant la garde du corps législatif, de se rendre. Celui-ci, au nombre des conjurés, refuse; mais il est abandonné par ses troupes, arrêté, et conduit au Temple. Une fois qu'Augereau est maître des lieux, il laisse pénétrer les députés, membres des commissions, qui tous faisaient partie de la conspiration et qui accouraient à leur poste, et les fait arrêter et conduire au Temple. On marche au Luxembourg, pour en faire autant de Carnot et de Barthélemy. Le premier parvient à s'échapper par une petite porte du jardin; le second est pris. Ses collègues voulant le faire évader, il refuse, et est conduit au Temple comme les autres. En même temps, les membres des deux conseils atta-

chés au Directoire sont convoqués, et se rassemblent à l'École de Médecine. Ils annullent des élections qui leur enlevaient la majorité, puis ils condamnent ou acquittent législativement leurs collègues à diverses peines, dont nous allons voir le résultat sur la liste d'écrous. Ils en usent de même envers les journalistes et les conspirateurs royalistes, réservant au Directoire le choix du lieu de la déportation.

Voici le relevé de l'écrou, qui se trouve sur le registre du Temple, à la date des 18 et 22 fructidor.

« Cejourd'hui, à neuf heures du matin, en vertu de l'arrêté du Directoire exécutif, ont été écroués par le citoyen Verdier, général de brigade, commandant la place de Paris, d'ordre du ministre de la police générale, après s'être concerté avec le général en chef, commandant la 17e division militaire, les nommés, etc.

» Tous les individus ci-dessus, prévenus d'avoir pris part à la conspiration royale qui a été découverte, et qui ont été trouvés cette nuit rassemblés dans la salle des inspecteurs du conseil, ont été écroués à la tour du Temple, le 18 fructidor an V. »

Nous donnons maintenant la liste de tous les prisonniers, avec l'annotation qui est sur le registre même :

» Delarue, membre du conseil des Cinq-Cents, déporté le 23 fructidor,

» Descourtils, *idem*, mis en liberté le 20.

» Jarry Desloges, des Anciens, *idem*.

» Rovère, des Cinq-Cents, déporté le 23.

» Fayole, *idem*, mis en liberté le 20.

» Perrée, *idem*. *idem*.

» Damby, des Cinq-Cents, mis en liberté le 20.

» Tupigner, *idem*, *idem*.

» Desmare, *idem*, *idem*.

» Bourdon de l'Oise, *idem*, déporté le 23.

» Willot, général de division, *idem*.

» Pichegru, ex-général, *idem*.

» Aubry, des Cinq-Cents, *idem*.

» Lafont-Ladebat, des Anciens, *idem*.

» Maillard-Rollin, des Cinq-Cents, mis en liberté le 21.

» Goupil de Prefeln, des Anciens, *idem*.

» Ramel (Pierre), commandant de la garde du Corps législatif, déporté le 23.

» Barbé-Marbois, des Anciens, *idem*,

» Tronçon du Coudray, *idem*, *idem*.

» Lannois, des Cinq-Cents, mis en liberté le 20.

» Lesurinaie, des Anciens, déporté le 23.

» Dossonville, ex-inspecteur général de police, *idem*.

» Barthélemy, ex-directeur, *idem*.

» Brottier, conspirateur royaliste, *idem*.

» Laville-Heurnois, *idem*, *idem*.

» Gilbert Desmolières, des Cinq-Cents, déporté le 21 frimaire an VI. »

Sur les vingt-six prisonniers du Temple, dix, comme on le voit, furent acquittés et seize condamnés à la déportation. On envoya les quinze déportés, le 23 fructidor, à Synnamary, où étaient déjà Collot d'Herbois et Billaud Varennes. Un seizième, déporté volontaire, se trouve sur la liste : ce fut Letellier, domestique de Barthélemy, qui lui donna la marque de dévouement de l'accompagner dans l'exil ; marque de dévouement en

effet, car le lieu de la déportation était mortel, et on l'avait déjà éprouvé. Aussi six d'entre eux, Lesurinaie, Bourdon de l'Oise, Tronçon du Coudray, de Laville-Heurnois, Rovère et Brottier y trouvèrent une mort misérable. Ramel, Pichegru, Barthélemy, Dossonville, Aubry, Delarue, Willot et Letellier n'y échappèrent qu'en s'enfuyant de cette terre empoisonnée. Ils parvinrent à s'évader, gagnèrent la colonie hollandaise de Surinam, et vinrent débarquer à Londres, un an jour pour jour à dater de leur départ de Rochefort. Là Pichegru recommença ses intrigues et ses conspirations, qui le ramenèrent au Temple, où il vint finir ses jours, comme nous le verrons plus tard.

Pichegru avait eu aussi pour prison la chambre de la reine, d'où l'on avait fait sortir Sydney Smith. Sachant l'envoi des papiers qui le perdaient par Bonaparte, et la part que ce dernier avait prise, quoique de loin, au 18 fructidor, il avait tracé sur les murs l'inscription suivante que nous traduisons du mauvais anglais dans lequel il l'avait composée.

« *Pichegru*, le précurseur de *Bonaparte* dans la carrière de la gloire, a été renfermé dans ces murs et condamné à la déportation sans être entendu et sans aucune forme de procès, et cela au nom de cette liberté pour laquelle il avait remporté tant de victoires. Bonaparte a fait cela pour fonder une république qui se constituât libre comme celle d'*Alger*, par la violence militaire. »

L'affaire du 18 fructidor était finie avec les députés et les agents royalistes, mais pas encore avec les journaux : le Directoire ne laissa pas inactive dans ses mains l'arme que les conseils lui avaient donnée contre la presse. Le 27 fructidor, Isidore Langlois fut écroué au Temple ; le 23 frimaire, ce fut Per-

let, rédacteur du journal de ce nom; le 17, Joseph-Alexandre de Ségur, *rentier* et redacteur du journal *le Thé*; enfin, le 9 pluviôse an VI, ce fut Crappart, imprimeur du *Mémorial*, déporté à l'île d'Oleron.

Au milieu de cette sévérité, le Directoire se montra juste dans une circonstance. Il avait fait enfermer au Temple, le 1er frimaire an VI (21 novembre 1797), le nommé Auvray, âgé de vingt et un ans, l'un des rédacteurs du *Courrier républicain*. Sur sa réclamation, le Directoire rendit un arrêté qui, se fondant sur ce que le citoyen Auvray n'était employé dans ce journal qu'à la rédaction des séances du Corps législatif, la loi du 22 fructidor ne lui était pas applicable; en conséquence il fut élargi sur-le-champ. Cet arrêté généralisait tous les rédacteurs des séances des chambres. Il y avait au moins de la bonne foi dans cette distinction.

Du reste, le régime établi au Temple par le Directoire était très-doux et très-convenable, et les prisonniers n'avaient à souffrir que lorsqu'ils étaient au secret, par la solitude qui s'établissait autour d'eux. Nous trouvons sur le registre des ordres qui prouvent l'humanité et la sollicitude de l'administration. Ainsi, à la date du 25 brumaire an VI, il en existe un du ministre de la police, qui autorise à faire enlever les abat-jours qui pourraient intercepter la circulation de l'air. Il était défendu au concierge de tenir ce qu'on appelle la *cantine* et de rien fournir aux prisonniers. Ceux-ci, pour leur argent, faisaient venir ce qu'ils voulaient pour leurs repas, et l'administration s'assurait que le tout était à bon compte et de la meilleure qualité. Ce qu'on appelle *la pistole* était aussi supprimé; les prisonniers avaient la faculté de se meubler ainsi qu'ils l'entendaient, et

lorsqu'il en existait dont la fortune ne pouvait subvenir à tous ces frais, le gouvernement les faisait sans parcimonie.

Lorsque quelqu'un était malade, on lui prodiguait tous les soins que nécessitait son état. Lajolais, sa femme et sa sœur furent écroués au Temple le 26 fructidor an v. A la date du 27 du même mois, nous trouvons la lettre suivante :

« Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que vous gardiez à la tour l'enfant de la citoyenne Lajolais, à condition néanmoins qu'elle ne sortira pas et n'aura aucune communication aves les autres prisonniers.

» D'après le rapport qui nous a été fait par l'officier de santé sur la situation de la citoyenne Lajolais, nous vous recommandons de lui donner tous les secours que son état exige. Nous vous autorisons même à placer auprès d'elle une femme, à la charge qu'elle ne sortira pas et n'aura aucune communication. Nous nous en rapportons à vous sur le choix de cette femme.

» Salut et fraternité.

» LIMODIN. »

L'humanité était poussée quelquefois plus loin. Un nommé Poussaint et sa femme furent écroués au Temple le 14 nivôse an VII. Poussaint tomba malade; il fut autorisé à se faire transporter chez lui. Sa femme, dont les soins lui étaient nécessaires, l'y suivit, et tous deux y restèrent jusqu'à parfait rétablissement du mari, sous la garde d'un agent aux frais de l'état. Un autre prisonnier, nommé Marsh, est autorisé, à la même époque, à sortir six fois, quatre heures chaque fois, pour aller voir sa femme en couches.

Le 4 ventôse an VII, on trouve cette décision : « Le citoyen Dupuis, commissionnaire, détenu au Temple, est autorisé, vu

son état d'infirmité, à rester à son domicile sous le gardien qui l'accompagne et auquel il est confié, jusqu'à la décision du Directoire exécutif. »

Le 25 ventôse an VI, on lit cette autre :

« Mandons à l'agent d'exécution chargé du présent mandat de se transporter à la maison d'arrêt du Temple, à l'effet d'en extraire le nommé Abbott, Turc de nation, pour l'accompagner, sous sa responsabilité, partout où il pourra avoir besoin, soit pour louer sa place à la diligence, soit pour se procurer les fonds nécessaires pour son voyage, soit enfin pour mettre ses effets en ordre, et ledit agent le réintégrera au Temple jusqu'au moment où il devra partir. »

Le 21 frimaire an VII, nous lisons : « La citoyenne Clémentine Procacci, Italienne, détenue du présent dans la maison d'arrêt du Temple, est autorisée, pour faire les préparatifs de son voyage, à sortir pendant huit jours avec un gendarme qui ne la devra pas quitter. »

Enfin, le 11 pluviôse an VII, dix détenus sont autorisés à sortir trois heures par jour, escortés de deux gendarmes, pour *vaquer à leurs affaires*.

Ces permissions étaient si facilement accordées qu'on en avait rédigé la formule en ces termes :

« Nous,... juge de paix, ordonnons au citoyen ... d'extraire de la maison d'arrêt du Temple le nommé ....., de le garder et suivre partout pendant le temps accordé, et de le réintégrer chaque soir. »

Nous ne saurions trop appuyer sur ces faits pour la conséquence de notre ouvrage. La plupart des détenus du Temple étaient des prisonniers politiques, et c'était aussi sur eux seuls

que s'étendaient ces mesures d'humanité et ces complaisances.

Le gouvernement, à peine assis à cette époque, était entouré de conspirations permanentes, et vivait dans un désordre inséparable de son récent établissement; pourtant il n'est pas d'exemple qu'un prisonnier politique ait même tenté de s'évader pendant qu'il usait de la liberté qu'on lui donnait de sortir pour *vaquer à ses affaires*, ou aller voir *sa femme en couches* et embrasser son enfant. Il est triste de penser que ces exemples d'humanité et de noble confiance n'ont pas été suivis, comme on le verra dans la suite, par des gouvernements plus forts et mieux organisés.

La généralité des motifs exprimés sur les registres d'écrou était celui-ci : *conspiration*, ainsi qu'on l'a vu. Le Temple était toujours désigné comme maison d'arrêt, et les prisonniers en sortaient, pour la plupart, après avoir été jugés. On ne le considérait pas comme une prison d'état. Cependant il y a eu dérogations aux deux cas, et nous allons citer des exemples curieux.

« Du 4 vendémiare an VI (27 septembre 1797). — Gaspard Mollines, prévenu de tenir un entrepôt pour la correspondance établie entre les émigrés d'Angleterre et les ennemis du gouvernement résidant en France.

Du 2 brumaire an VI. — Lépée, prévenu d'escroquerie et de vendre des places dans les bureaux du ministre de la police générale.

» Du 9 brumaire. — Debonnaire Quevreux, se disant fabricant, prévenu d'avoir fait contribuer des personnes pour leur procurer la radiation définitive.

» Du 21 brumaire an VI. — Louis Futaine, maître de poste

de Dormant, prévenu d'avoir refusé des chevaux de selle au courrier d'Allemagne. »

L'exécution de la loi sur les prêtres insermentés a amené un incident curieux au Temple :

Le 7 brumaire an VII (30 octobre 1799), un nommé Michot, ex-sacristain de l'église de Saint-Côme, est écroué au Temple sous la prévention d'avoir, *en cette qualité*, entendu plusieurs personnes en confession, sans avoir prêté le serment exigé par la loi du 26 décembre 1790. Le sacristain s'adresse au ministre de la justice, et réclame énergiquement. Alors intervient un arrêté du Directoire, qui ordonne sa mise en liberté, attendu que *le fait d'avoir entendu quelques personnes en confession dans un édifice non public, ne constitue pas nécessairement l'exercice des fonctions de prêtre catholique.*

Parmi les écrous curieux, nous citerons encore celui du nommé Besné, accusateur public près le tribunal criminel des Côtes-du-Nord, en date du 5 nivôse an VII ; celui du citoyen Folbarbe, agent secret près le ministre de la police générale, en date du 11 pluviôse, et enfin celui du fameux Fauconnier, concierge éternel du Temple, en date du 29 vendémiaire an VII, prévenu de contravention à la loi relative aux préposés à la garde des détenus.

Les deux premiers prisonniers, par une bizarrerie ou une justice du sort, se trouvaient mêlés avec ceux qu'ils avaient fait enfermer, et le dernier se trouva à son tour sous les verrous qu'il avait tant de fois tirés sur les autres.

Carabeux et Doublet, gardiens sous les ordres de Fauconnier, furent aussi détenus avec lui, et impliqués dans la même affaire. Mais, par jugement en date du 14 novembre suivant,

ils furent acquittés par le jury d'accusation de Paris et réintégrés dans leurs fonctions. Fauconnier les conserva longtemps et passa du Temple à Vincennes.

Nous avons vu que la tour du Temple avait enfermé quelques étrangers, et entre autres un Turc. En voici deux autres auxquels les registres d'écrou donnent généreusement la qualité de *citoyens*.

Le 8 ventôse an VII (26 février 1799), *le citoyen* Abucaya, natif d'Alger, envoyé du dey d'Alger, et, le 14 floréal, *le citoyen* Jacob Cohen-Bacry, négociant, également natif d'Alger.

L'emprisonnement dont on frappa l'envoyé du dey d'Alger s'étendit aussi sur l'ambassadeur de Portugal. Voici la pièce curieuse qui le constate :

« Paris, le 8 nivôse an VI (28 décembre 1797) de la république française.

» Le Directoire exécutif, en vertu de l'art. 145 de la constitution, et considérant que M. d'Aranjo d'Azévédo, ci-devant ministre plénipotentiaire de la reine de Portugal en France, est prévenu, pendant son séjour en France, d'avoir conspiré contre la sûreté de l'état, et notamment d'avoir ourdi une trame à la faveur de laquelle on voulait perdre les membres du gouvernement ;

» Arrête que ledit d'Aranjo d'Azévédo sera mis en état d'arrestation ; que les scellés seront mis sur tous ses papiers, effets, or ou argent, après destruction de ceux desdits papiers ou effets qui pourraient paraître suspects, et qui seront sur-le-champ adressés au ministre de la police générale.

» *Signé* : BARRAS.

» *Certifié* : LAGARDE. »

Comme complément de cet arrêté, on lit plus tard sur les registres :

« Du 17 fructidor an VIII (3 septembre 1799).

» Le concierge de la maison d'arrêt du Temple recevra du citoyen Deguigné, officier de paix, les ci-après nommés pour y rester, *comme otages*, conformément à la décision du Directoire exécutif, laquelle nous a été transmise le 11 de ce mois par le ministre de la police générale : Carraccioli, ex-chargé d'affaires du roi de Naples, à Paris, et Batistessa, négociant napolitain. »

Parmi les huit cent un prisonniers du Temple, sous le Directoire, on compte soixante-dix femmes. La plupart étaient les épouses ou les parentes des prévenus, telles que les dames la Jolais; les autres étaient des domestiques qu'on envoyait bientôt aux Madelonnettes. Nous avons remarqué les trois écrous suivants :

Marie-Thérèse-Ursule, veuve Barras, parente du directeur, écrouée pour avoir donné asile à MM. Morel et Chappus de Forcalquier, émigrés (18).

Charlotte Cariolis, femme d'amour, dénoncée par le ministre de la police comme émigrée; et Anne Migelie, dite Aspasie, condamnée à mort, transférée de Saint-Lazare, le 17 fructidor an IV, au Temple, d'où elle sortit le 19 pour aller à la Conciergerie.

L'histoire de cette dernière, célèbre dans les fastes révolutionnaires, appartient à la prison de Saint-Lazare.

Telle a été, sous le Directoire, la physionomie de la tour du Temple.

VIII.

Le Temple sous le Consulat et sous l'Empire. — Formes générales d'écrou. — Barruel-Beauvert. — Sa lettre au premier consul. Mesdames de Turenne, de Sommery, de l'Hôpital. — Les nobles prisonniers. — Le petit Coblentz. — M. de Bourmont. — Prisonniers pour la machine infernale. — Manière de correspondre de M. de Bourmont. — Ses guinées. — Hommes de lettres emprisonnés. — Bertin, Marsollier, Fiévée, Michaud, etc. — Divers écrous. — Signalements. — Sortie de Barruel-Beauvert. — Montbrun à Sainte-Hélène. — Fauche-Borrel et l'abbé David. — Repas au concierge et aux guichetiers. — Violent mal de dents. — Orgie. — Évasion de Fauche. — Repris dix-huit heures après. — Conspiration de Georges Cadoudal. — Pichegru et Moreau ses complices. — Débarquements des conjurés. — Révélations. — Arrestation de Moreau. — Tentative d'évasion. — Arrestation de Pichegru. — Son suicide. — Détails. — Circonstances. — Arrestation de Georges et de tous ses complices. — Registre particulier d'écrou. — Instruction. — Débat. — Arrêt. — Grâce à MM. de Polignac, de Rivière et Moreau. — Départ de ce dernier pour l'Amérique. — Exécution de Georges et de ses onze complices. — Les tours du Temple cessent d'être prison d'état. — Elles sont démolies.

Nous avons dit dans notre prospectus que l'histoire des prisons était celle des mœurs, des lois et des révolutions des peuples : rien ne peut mieux le prouver que la période qu'il nous reste à parcourir jusqu'au moment où les tours du Temple cessèrent de servir de prison.

Dès le commencement du Consulat, le désordre continua à régner sur les écrous du Temple, et les divers ordres furent

donnés tantôt par les uns tantôt par les autres. Le nom de Bonaparte figure même sur l'un d'eux; le voici :

« Au quartier général de Paris, le 3 pluviôse an VIII (23 janvier 1800).

» Lefebvre, commandant la division, au concierge du Temple.

» D'après les ordres du consul Bonaparte, vous laisserez entrer dans la prison le citoyen Riou, capitaine rapporteur du 2e conseil de guerre, afin qu'il puisse interroger le nommé Toutain, accusé d'espionnage et d'embauchage. »

C'est à cette époque qu'eut lieu la conspiration Céracchi et l'explosion de la machine infernale, qui fournirent des pensionnaires au Temple.

La première mesure d'ordre qui fut prise fut celle-ci. Il fut stipulé au bas de chaque ordre de mise en liberté que l'élargi devrait faire la déclaration du lieu où il se retirerait, de la personne qui répondrait de lui, et il devait, en outre, se rendre le lendemain à la préfecture de police.

Le Consulat commençait à s'asseoir. Cependant les motifs d'arrestation étaient tous les mêmes que sous le Directoire; mais à dater de 1801, on ne prenait que rarement la peine de les exprimer. Presque tous les mandats étaient conçus en ces termes laconiques et signés du préfet de police :

« Le préfet de police mande et ordonne au concierge de la maison du Temple de recevoir et de garder jusqu'à nouvel ordre le nommé... Le préfet de police,

» *Signé* : DUBOIS. »

La prison d'état commençait à exister d'une manière déguisée à cette époque.

Plus tard, en 1803, ce fut Réal, conseiller d'état, « spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la sûreté de l'intérieur de la république, » qui signa les mandats d'arrêt. Quelques ordres d'extradition le furent par le général Moncey, inspecteur général de la gendarmerie nationale. Plus tard encore, et surtout dans l'affaire de Georges, Moreau et Pichegru, ce fut le grand juge Regnier. Enfin ce fut Fouché, ministre de la police générale; et depuis longtemps on pratiquait cette formule d'écrou : *Détenu par mesure de sûreté générale*. La prison d'état existait au grand jour depuis ce moment; l'Empire français ne fit qu'en régulariser le mode et le régime. N'oublions pas de dire aussi que sous le Consulat un registre spécial d'écrous fut ouvert pour la conspiration Georges, Pichegru et Moreau. Ce registre est le mieux tenu de tous et le plus soigneusement écrit : nous en dirons la cause.

A mesure que l'ordre s'établit au Temple, la liberté des prisonniers fut plus restreinte. On usait d'abord du secret dès leur entrée, et quelquefois on le prolongeait assez longtemps. Cependant, en général, la captivité était supportable et humaine pour les soins matériels de la vie et pour l'entourage des prisonniers; mais plus d'exemples de cette complaisance du Directoire pour les prisonniers politiques. Ils ne pouvaient plus sortir que sur un ordre de mise en liberté ou quand ils étaient conduits au ministère de la police. Le reste du temps, ils étaient gardés avec toutes les précautions possibles, ce qui n'empêcha pas quelques évasions dont nous rendrons compte.

Le Temple renferma depuis le 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799) jusqu'au 3 juin 1808, que durèrent le Consulat et le commencement de l'Empire, huit cent vingt-neuf pri-

sonniers. La majeure partie n'était là que de passage, attendant son jugement ou son transférement dans d'autres prisons; mais le reste était prisonnier d'état dans toute l'acception du terme.

Les registres d'écrous de la prison du Tempte marquent, comme on le voit, le progrès de l'affermissement du Consulat et de l'Empire.

Toutefois on aurait tort d'en tirer cette conséquence que ce fut un des moyens dont se servit Napoléon pour arriver au trône. Ces mesures, toutes acerbes qu'elles puissent paraître, étaient la plupart motivées et quelques-unes indulgentes; seulement elles n'étaient pas légales. Napoléon a dit à Sainte-Hélène, qu'au contraire des autres rois de l'Europe qui faisaient grand bruit des conspirations ourdies contre eux, il étouffait celles dirigées contre sa personne et les couvrait du plus grand silence. De là le nombre excessif des prisonniers, l'absence de tout motif sur l'écrou ou la désignation banale que nous avons indiquée; de là cette violation de la légalité par une indulgence coupable dans le chef de l'état, qui ne traduisait pas devant les tribunaux tous ces conspirateurs incorrigibles, tant pour sauver leur tête que pour ne pas mettre au grand jour des attentats contre sa personne, dont l'exemple pouvait devenir contagieux. Nous avons dit indulgence coupable, et nous persistons; car par là l'empereur se dépouillait de ce droit de grâce, précieux fleuron de la couronne dont il a souvent usé avec noblesse après la condamnation légale. De plus, habitué, ainsi que son gouvernement, à la facilité d'étouffer dans une prison d'état les crimes ou les complots qui devaient être frappés par des juges, il a donné lieu à des reproches d'arbitraire et de tyrannie que

quelquefois l'erreur, les passions de son entourage ou sa propre volonté ont rendus justes. Les souverains sont hommes comme les autres. Plus soumis que nous aux faiblesses de la vie que les flatteurs caressent et satisfont, ils doivent marcher dans une plus grande défiance d'eux-mêmes et des autres, et opposer une barrière devant laquelle ces faiblesses viennent se briser. Cette barrière, c'est la légalité. L'histoire fait à Napoléon le reproche de ne pas l'avoir instituée; et ce reproche est d'autant plus remarquable dans le sujet que nous traitons, que c'est en partant d'un principe d'humanité et d'indulgence qu'il est arrivé parfois à l'injustice et à l'arbitraire.

Du reste, malgré tout ce qu'on en a dit, on aurait peine, dans le principe, à lui faire ce reproche pour les prisonniers du Temple. Durant tout le Consulat et le commencement de l'Empire, Napoléon a constamment marché entre deux volcans, la république et la légitimité. En vain il a mis de l'ordre dans les affaires; en vain il a gagné des batailles, conclu des traités de paix, rétabli le culte, donné des codes, appelé autour de lui tout ce qu'il y avait d'éminent et d'honnête; les complots ont constamment menacé sa personne et son gouvernement, car déjà le gouvernement c'était lui. Onze conspirations furent ourdies; trois seulement ont été jugées, les autres se sont ensevelies dans les prisons et dans les cartons de la police. Nous pouvons en parler d'une manière certaine aujourd'hui; ce qu'on niait alors est de nos jours un fait acquis à l'histoire depuis que par le retour des Bourbons les complots et les détentions, pour cause de conspiration, sont devenus des titres de gloire. Les écrits royalistes ont fait les révélations les plus précieuses à cet égard. C'est à cette source non équivoque que

nous puiserons tous nos faits pour cette période, et ces divers aveux démontrent clairement que, premier consul ou empereur, Napoléon n'avait pas tant de tort de poursuivre les conspirateurs qui en voulaient à sa vie et à son gouvernement. Les royalistes, en publiant ce qu'ils appellent leurs preuves de dévouement et de courage, ont justifié pleinement sa conduite.

Un des premiers prisonniers qui se présente sous le Consulat est le comte de Barruel-Beauvert, qui n'a pas grande importance par lui-même, mais qui, ayant publié des Mémoires sur sa captivité au Temple, nous a fourni des détails assez curieux sur la vie intime des prisonniers (19).

Opposé, dès le principe, à la révolution, Barruel-Beauvert, colonel d'infanterie, marqua dans Avignon et dans Orange à la tête de la garde nationale de Bagnols, dont il était commandant, et enleva des prisons vingt-trois personnes. Revenu à Paris, il se présenta au 20 juin et au 10 août en uniforme aux Tuileries. Député plus tard par la ville de Nantes, il vint solliciter auprès des sections la liberté de la duchesse d'Angoulême. Il se cacha dès cette époque à Paris et aux environs, ayant des relations incessantes avec les émigrés, l'armée de Condé et les Vendéens. M. de Bourmont était le petit-fils de sa première femme, et tous ses liens d'amitié et de famille tenaient à la cause royaliste. A Paris, il fit reparaître, seul, le fameux journal *les Actes des Apôtres*, abandonné par Pelletier, et fut proscrit par la loi du 18 fructidor, sous le Directoire. Le Consulat arriva, et Barruel-Beauvert continua ses intrigues et ses écrits. Le premier consul proclama que les proscrits des 18 et 19 fructidor cesseraient d'être recherchés; mais il en excepta plusieurs, et le comte Barruel fut du nombre. Alors celui-ci publia un écrit

intitulé : *Lettre d'un proscrit au citoyen Buonaparte, étranger, chef suprême de la république française.*

Cette lettre se terminait ainsi : « L'appareil de la grandeur
» que vous affectez sur les débris et les ruines de la fortune pu-
» blique, ce luxe insolent de satrape, cette espèce de cour com-
» posée d'anciens laquais ou d'hommes de sang, ne nous impo-
» sent point. Votre garde, votre or, vos chevaux, vos palais,
» tout cela n'est point vous, ni à vous, et ne vous convient
» nullement. *Quelque brave habitant de Paris prouvera peut-*
» *être, et bientôt, mais sans bruit, sans explosion, et sans qu'on*
» *sache quelle main immole le tyran, qu'il n'a point oublié les mas-*
» *sacres du vendémiaire.* »

La violence de cet écrit, qu'on n'a pas besoin de caractériser, fit rechercher le comte de Beauvert plus rigoureusement encore. Le sieur Paques, inspecteur général de la police, connu par sa grande habileté à cette époque, le découvrit. Il fut arrêté, conduit au Temple, et écroué le 22 pluviôse an VIII (10 février 1800) sous la double qualité de militaire et d'homme de lettres, prévenu de correspondance avec les chouans et de conspiration.

Il fut mis au secret dans le haut d'une des tours rondes, et ne vit pendant neuf jours d'autres personnes que le concierge Fauconnier et le guichetier, qu'il essaya en vain de corrompre.

Le dixième jour, il fut conduit à l'hôtel de la police ; et interrogé pendant sept heures par un juge nommé Fardel, il soutint cet interrogatoire avec force, et entendit, quand on le ramena au Temple, ce même Paques, qui l'avait arrêté, dire à son camarade :

— Ce royaliste sent le plomb.

Six jours après il subit un nouvel interrogatoire, et au bout de quelque temps le secret fut levé, et il put communiquer avec les autres prisonniers et voir deux fois par semaine sa femme et ses amis. On le mit cette fois dans la chambre de la reine avec un ancien garde du corps nommé Saint-Aubin, qui ne tarda pas à recouvrer sa liberté. Barruel-Beauvert alors resta seul. Cette chambre avait été précédemment habitée par Sidney Smith et par Pichegru, ainsi que nous l'avons dit.

Pendant les cinquante jours que Barruel-Beauvert était resté au secret, la comtesse de Turenne et la marquise de Sommery furent emprisonnées au Temple par suite de son arrestation. Sa seconde femme, la comtesse de Béthune, fut envoyée à la Force. Ces dames, au reste, ne firent pas long séjour dans ces deux prisons, car lorsque Barruel-Beauvert eut la levée du secret, elles étaient déjà mises en liberté. La marquise de l'Hôpital remplaça la comtesse de Turenne, madame Talon, madame de Sommery. Vint ensuite madame Mercier, veuve d'un fermier général.

« C'est, dit Barruel-Beauvert, la dernière personne de son sexe et de bonne compagnie qu'on transféra dans notre prison. »

Les prisonniers dont il fit sa société intime étaient les plus considérables par leurs noms et leur position. C'étaient le prince de la Trémouille, le comte Becdelièvre, le chevalier de Monthozon, le marquis de la Marque, le comte de Narp, le chevalier de Coigny, le prince de Léon, le comte de Juigné, le chevalier de Jouglard, M. de Kervallant, M. Boucherot, l'abbé de Malaret, ancien vicaire général du diocèse de Paris, et l'abbé de Sooz, ancien aumônier du comte de Provence.

Toutes ces personnes pensant de même, emprisonnées pour la même cause, se trouvaient heureuses dans leur captivité d'être ainsi réunies. Elles se rassemblaient du matin au soir dans la chambre de Barruel-Beauvert, la plus grande et la plus propre.

« Nous y prenions nos repas, dit Barruel lui-même, et nos femmes, nos parents, ceux de nos amis qui avaient la permission de venir nous voir, dînaient quelquefois avec nous. Les prisonniers avec lesquels nous n'avions aucun point de contact que le malheur, appelaient ma chambre *le Petit Coblentz*. Mais c'est parce qu'elle n'était pas le véritable Coblentz, ajoute Barruel-Beauvert, que nous ne pouvions ni ne devions y recevoir tout le monde. »

Ainsi l'aristocratie, qui avait été cause d'une révolution et de tant de sang répandu pour abolir ses priviléges et sa fierté, rétablissait ses priviléges et conservait sa fierté dans les fers. Elle ne voulait pas même reconnaître le niveau du malheur.

M. de Bourmont était, comme je l'ai dit, petit-fils de la femme du comte de Barruel-Beauvert; voici ce que ce dernier révèle à son sujet :

« Le comte de Bourmont, qui, en qualité de chef dans la Vendée, avait fait la paix avec le gouvernement, *et qui voyait souvent Bonaparte, même qui lui inspirait de la confiance*, venait quelquefois nous visiter. Nous eûmes l'espoir qu'il employerait *son crédit* pour obtenir enfin la liberté de plusieurs d'entre nous; mais il gâta ses propres affaires par une confidence mal placée. »

Le reste des Mémoires n'explique pas quelle était *la confidence mal placée*. Mais le comte de Bourmont ne tarda pas à

venir dans la tour du Temple, non comme visiteur, mais comme prisonnier. Ce fut à propos de la machine infernale.

L'histoire de cette conspiration appartient à une autre prison; nous rappellerons seulement que la machine infernale éclata le 3 nivôse an IX (21 décembre 1800). On sait la manière miraculeuse dont Bonaparte fut sauvé; le nombre des personnes mortes s'éleva à sept, et celui des blessés à trente-deux, victimes innocentes d'un complot aussi lâche que cruel, et à qui la voix du peuple, toujours si juste dans ses appréciations, donna un nom qui rappelait son origine, l'enfer! Bonaparte et les siens crurent d'abord que ce crime était l'œuvre des jacobins. Dans cette idée, le premier consul ordonna que le jugement de la conspiration du 10 octobre précédent fût pressé pour faire un exemple. Ceux qui étaient compromis dans cette affaire passèrent aussi au Temple. C'était Aréna, celui qui, Corse comme Bonaparte, avait voulu déjà le poignarder au 18 brumaire; Topino-Lebrun, peintre d'histoire; Detry, Demerville, Diana, Ceracchi, Lavigne et la fille Fumey. Ils furent tous écroués au Temple, venant de diverses prisons, et n'y passèrent pas plus d'un mois. Ils en furent extraits le 23 frimaire, pour être transférés, tous les hommes, à la Force, où nous les retrouverons, et la Fille Fumey aux Madelonnettes.

Mais de l'enquête et des rapports qui arrivèrent de toutes parts, il résulta que la machine infernale était l'œuvre des royalistes. Saint-Régent et Carbon avaient dirigé l'entreprise. Tous deux étaient affiliés d'une manière étroite au parti de Georges Cadoudal, dont le premier était aide de camp. Dès lors une infinité de royalistes, de chouans, de Vendéens,

furent compromis dans cette affaire et arrêtés par la suite.

Quand la nouvelle de l'explosion, qui fut entendue au Temple par les prisonniers, fut parvenue aux chefs de la prison, on priva les détenus pendant quelques jours de recevoir des visites. Puis ils virent arriver successivement un grand nombre de nouveaux compagnons.

Ce furent, à diverses époques, le chevalier d'Andigné, le marquis de Prevalaye, le comte de Laurencie, le marquis de Pontevès de Gien, le comte de Boiredon, le vicomte de Lardenoy, le comte de Falaiseau, les chevaliers de Coëtus, du Mesnil, de Courobert, de Rivoire, de Roubaud, de Saint-Martin, de Damaiseau, la vicomte de Montauzier-Crussol, Annibal d'Agout, de Caylus, de Blangis, de Gruel, de Montureux, le marquis de Fontette, le baron de Montchenu, le marquis de Montbrun, le comte d'Augier, le vicomte de Rivarol, de Saint-Christol, le comte de Montlozier, enfin le comte et l'abbé de Montgaillard, « qu'aucun honnête homme ne pouvait voir, dit Barruel-Beauvert, et qui disaient à haute voix des infamies l'un de l'autre : je les croyais tous les deux. »

Il y avait une infinité d'autres personnes de la même trempe, qu'il serait trop long de citer. Chacun de ces prisonniers mériterait peut-être une mention dans ces pages, mais l'espace et le temps nous manquent pour cela.

Barruel-Beauvert avait appris que les chefs vendéens allaient être conduits au Temple; il devina alors que M. de Bourmont serait du nombre. Il se tint toute la journée aux abords du greffe pour s'en assurer et lui parler s'il le pouvait. En effet, vers le milieu du jour, il vit arriver M. de Bourmont avec son beau-frère, M. de Vezins, et le comte de Suzannet. Pendant

qu'on rédigeait l'écrou des prisonniers, il s'approcha du premier, et lui dit rapidement :

— Vous allez être mis au secret; mais les cachots sont sur le haut de la tour : je me promènerai au-dessous. Jetez-moi quelque chose par la meurtrière qui me fera connaître le lieu où vous serez enfermé. Ce soir, à sept heures, vous mettrez en lanières chemises, mouchoirs et cravates pour en faire une espèce de corde qui descendra directement à la fenêtre du premier étage, si vous avez l'attention d'attacher au bout de ces lanières un objet pesant. J'aurai soin tous les jours, à la même heure, de correspondre avec vous.

» Je profite de la confusion qui régnait dans l'intérieur, écrit Barruel-Beauvert, pour engager MM. de Vezins et la Nougarède à faire le tour de la prison comme si nous nous promenions seulement dans le jardin. De temps à autre je levais les yeux pour tâcher d'apercevoir le signal du comte de Bourmont qui nous indiquerait son cachot. Une foule de jeunes émigrés se promenaient aussi dans le jardin : tout à coup un petit paquet ou plutôt un petit rouleau pesant tombe à mes pieds, et peu s'en fallut qu'il ne me tombât sur la tête. Je m'empresse de le ramasser. Un ancien officier du régiment de la reine, infanterie, M. de Bostonney, s'écrie involontairement :

» — Mais que vous jette-t-on d'en haut?

» — Rien, monsieur, lui répondis-je d'un ton sec. Apprenez que tout est coupable dans une prison d'état. C'est moi qui m'amuse à jeter et à recevoir ce petit paquet.

» M. de Bostonney, en homme de sens, comprit qu'il avait fait une indiscrétion, et il passa son chemin. MM. de Vezins,

de la Nougarède et moi, charmés de connaître le cachot de notre ami, nous nous rendons aussitôt dans ma chambre pour examiner la nature du signal que nous avions reçu. C'était un rouleau de guinées, qui l'aurait compromis et dont il se débarrassa prudemment. »

Le soir même Barruel-Beauvert se rendit à la chambre qui était au-dessous de la prison de M. de Bourmont, et à sept heures du soir il vit descendre, en effet, des lanières de linge au bout desquelles étaient attachés deux écus de six francs qui les entraînaient par son poids. La correspondance s'établit de cette manière avec M. de Bourmont pendant tout le temps qu'il fut retenu au secret, ce qui ne fut pas très-long. Il jouit bientôt des libertés du Temple comme les autres prisonniers, et eut une chambre commune avec MM. de Suzannet, d'Audigné et d'Ingand. Cette chambre était située à côté de celle que Barruel-Beauvert occupait seul alors, et qui était l'ancienne cellule de Cléry. M. de Bourmont passa quatre mois au Temple. Au bout de ce temps, il fut transféré avec M. d'Ingand dans la citadelle de Besançon. Prévenu à l'avance de ce voyage, il avait demandé à Barruel-Beauvert un morceau d'opium que ce dernier tenait d'un Anglais, pour endormir les gendarmes en route et essayer une évasion : mais il paraît qu'il ne put y parvenir. Ce ne fut que plus tard qu'il s'échappa de la citadelle avec M. d'Ingand.

Ce fut encore pendant la captivité de Barruel-Beauvert que plusieurs hommes de lettres furent conduits au Temple.

Le premier que nous trouvons est un nom devenu célèbre dans le journalisme, et qui a continué depuis cette époque de briller dans le même journal, redevenu *Journal des Débats* de

Journal de l'Empire qu'on lui avait ordonné d'être. C'est le nom de *Bertin*. Voici son écrou :

« 22 messidor an VIII (11 juillet 1800).—Louis-François Bertin, natif de Paris, y demeurant, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 35, homme de lettres, trente-trois ans trois mois, prévenu d'espionnage et de correspondance avec les ennemis extérieurs. Il sera mis au secret jusqu'à nouvel ordre.

» *Signé* : FOUCHÉ. »

Joseph Fiévée y fut également écroué le 18 frimaire an IX (9 décembre 1800), et mis en liberté le 25 ventôse suivant (14 mars 1801).

Benoît-Joseph Marsollier lui succéda le 20 ventôse an IX (11 mars 1801). Enfin Michaud, Montjoie et l'abbé Guillon figurent aussi sur le registre.

Parmi les écrous qui nous ont frappé, nous avons remarqué ceux-ci :

« Du 5 frimaire an IX, James Edward Hamilton, Irlandais, prévenu d'être sans passe-port, d'avoir affiché une affiche contraire au gouvernement, et d'être sans moyens d'existence connus.

» Du 10 frimaire, la veuve Allard, trente ans, femme de l'émigré Allard, arrêtée comme ayant voulu se jeter à l'eau, transférée huit jours après à l'hospice de l'Humanité (Hôtel-Dieu).

» Du 14 floréal an X (4 mai 1802), Gabriel Donadieu, vingt-quatre ans, natif de Nismes, chef d'escadron au 12e dragons, prévenu de conspiration; il sera au secret. Le 29 thermidor (16 septembre 1802), transféré à l'infirmerie de la grande

Force, pour, à raison de ses anciennes blessures, être baigné et saigné.

» Du 18 plairial an x, Augustin Rapatel, vingt-six ans, capitaine au 16e régiment de chasseurs à cheval, et aide de camp du général Simon, prévenu de distribution d'écrits provoquant les troupes à la sédition.

» Du 28 thermidor an x (28 août 1802), Henri Thomas, vingt ans, secrétaire du quartier-maître de la gendarmerie d'élite, prévenu de vol d'une caisse publique.

» Du 21 pluviôse an xii, Louis Adjutor Damonville, cinquante-trois ans, rentier, prévenu de manœuvres contre la sûreté de l'état et la personne du premier consul. »

En marge de cet écrou sont écrites ces lignes, dont nous conservons l'orthographe :

« Le nommé ci-contre est *décédé* dans cette maison, en se pendant dans sa chambre, le 22 pluviôse présent mois, et a été *hinumé* le 25 courant. »

Et à la date du 25, en effet, se trouve la mention suivante :

« Le nommé Louis Adjutor Damonville, entré dans cette maison par ordre de M. le conseiller d'état Réal, en date du 21 courant, s'est suicidé le 22 dans sa chambre, à neuf heures du matin, en se pendant. Ce suicide a été constaté par le citoyen Dussert, commissaire de police de la division du Temple, et le citoyen Soupé, officier de santé de cette maison, dans le procès-verbal en date dudit jour.

» Il a été enterré (sans doute l'homme et non le procès-verbal) aujourd'hui 25, ainsi qu'il appert par le registre de la municipalité du sixième arrondissement.

» Laforest, gardien. Fauconnier, concierge. »

C'étaient les seules traces que laissaient en mourant les prisonniers du Temple : des fautes d'orthographe et des amphibologies.

Enfin, et pour juger de la manière dont on inscrivait les signalements sur le livre d'écrou à cette époque, nous avons copié le suivant :

« Ulliac Kervellant, trente-huit ans, natif de Rennes en Bretagne, rentier. Taille d'un mètre soixante-six centimètres ; cheveux et sourcils châtain-gris foncés, front élevé, yeux grands et gris verdâtres, nez ordinaire, pincé du haut, large des narines et pointu du bout ; bouche petite, menton plat, visage rond, et joues un peu creuses, portant de longues nageoires. Un signe à la joue droite. »

Le comte de Barruel-Beauvert obtint sa liberté le 10 juillet 1802, mais à condition qu'il se rendrait en exil à l'île d'Elbe, où étaient déjà MM. Bertin, de Borel, l'abbé Mazel, et autres. Il obtint cependant la révocation de cette mesure, et fut même employé par le *tyran*, mais il n'accepta cette place que pour ne pas désobliger l'impératrice Joséphine, qu'il avait connue quand elle était encore madame de Beauharnais, et dont il avait déjà éprouvé les bienfaits, en acceptant à sa sortie de prison une pension de 500 francs par mois sur sa cassette. Le comte de Barruel-Beauvert témoigne dans son livre toute sa reconnaissance à l'impératrice, et ne croit rien devoir à *l'ogre de Corse Buonaparte*, contre lequel il a écrit des phrases à l'instar de celles que nous avons citées. Nous ne contesterons pas ces capitulations de conscience, nous contesterons seulement la rigueur de la captivité dont il se plaint sans cesse, et nous le ferons en le citant lui-même.

« La veille de mon départ (présumé pour l'île d'Elbe), le 27 juillet 1802, dit-il, ma femme mit au monde mon second enfant, mon fils aîné, auquel je donne le surnom de *Temple.* »

Le comte de Beauvert avait passé vingt-neuf mois au Temple.

Il y a deux choses remarquables dans ce que nous venons d'écrire, et qui révèlent dans un coin du tableau la puissance d'en haut sur les plus grands et les plus forts de la terre, toutes les fois qu'ils ont abusé de leur pouvoir pour toucher au bien que l'homme tient directement de Dieu, la liberté.

L'île d'Elbe, lieu d'exil désigné par Bonaparte à quelques Français, devint plus tard son étroite prison, et le baron de Montchenu, que nous avons cité parmi les prisonniers du Temple (écroué le 26 mai 1801, en liberté le 12 août suivant), remplit quatorze ans après les fonctions de commissaire représentant les Bourbons à Sainte-Hélène. Mais la justice de Dieu est parfaite, et tout en mettant sous les yeux de Napoléon son ancien prisonnier pour gardien, elle a aussi placé le nom de ce dernier à côté de celui de sir Hudson Lowe.

Il nous reste à parler de l'affaire de Georges Cadoudal, Moreau et Pichegru. Nous allons à cette occasion raconter une évasion qui, si elle eût mieux réussi, eût probablement empêché toute l'affaire.

Fauche-Borrel, imprimeur à Neufchâtel, était un des meneurs les plus actifs du parti royaliste. Hardi, entreprenant, courageux, fin et rusé, il avait toutes les qualités d'un agent conspirateur. Les nombreux services qu'il a rendus aux Bourbons à cette époque sont consignés dans des mémoires qu'il a publiés. Il a été de tous les projets, de toutes les entreprises, de toutes les conspirations, de tous les complots. Il s'était

rendu à Paris vers le milieu de l'année 1802, lors du projet de Georges Cadoudal, et sa mission consistait principalement à réunir Pichegru et Moreau. C'était donc auprès de ce dernier qu'il était chargé de faire des démarches dont il transmettait les résultats à Londres, où étaient Pichegru et le reste des conjurés.

Au milieu de ses négociations, dans lesquelles il avait réussi en partie, il fut arrêté et conduit au Temple. L'abbé David, prêtre breton, son ami, lié depuis longtemps au parti royaliste, lui succéda et continua les négociations commencées. Mais arrêté à son tour à Calais, au moment où il allait s'embarquer pour l'Angleterre, il fut conduit également au Temple, et réuni à Fauche-Borrel. Ces deux prisonniers ne firent aucune révélation, et continuèrent même à avoir des relations avec Moreau, par le moyen de Witel, neveu de Fauche; Moreau eut même l'adresse de retirer des mains de l'abbé David quelques lettres qui pouvaient le compromettre. Les prisonniers étaient donc tranquilles, sachant que la conspiration continuait, et espéraient sur son heureuse issue. Mais au milieu de leur sécurité, Querelle, un de leurs complices les plus actifs, fut arrêté, mis en jugement, et le bruit se répandit dans la prison qu'il faisait des révélations. Cette nouvelle troubla les deux prisonniers; ils voulurent en savoir davantage; mais Querelle était au secret le plus rigoureux, et personne ne pouvait le voir. On savait seulement qu'il était souvent extrait de la prison pour être conduit au ministère de la police ou ailleurs. Fauche et David gagnèrent un guichetier, qui leur dit qu'au retour du ministère de la police Querelle était toujours fort ému, que souvent il versait des larmes, et qu'on l'entendait prononcer les noms de Georges,

Pichegru et Moreau. Connaissant le caractère faible de Querelle, Fauche fut alors convaincu qu'il faisait des révélations, et ayant appris par les relations qu'il avait conservées à l'aide de son neveu, que le dernier départ des conjurés de Londres devait avoir lieu incessamment, il résolut de se rendre libre pour les prévenir de ce qui se passait. Il prit les moyens suivants pour arriver à son but.

Pendant le séjour au Temple du prince Pignatelli, arrêté pour conspiration, on avait permis à la princesse de prendre un appartement près du greffe. Plusieurs prisonniers avaient obtenu du concierge Fauconnier la permission d'aller dîner chez elle. A l'abri de cet antécédent, Fauche-Borrel obtint à son tour la permission de dîner au greffe même, avec quelques amis, parmi lesquels étaient l'abbé Sicard, Gérard, homme de lettres, et deux ou trois dames de la connaissance du concierge, qui venaient souvent visiter l'abbé David. Witel, le neveu de Fauche, s'y trouvait aussi. Ce premier dîner, auquel Fauconnier assista en partie, fut très-gai; les convives voulurent à toute force le renouveler une fois par semaine, et en demandèrent l'autorisation à Fauconnier, qui y consentit, et fixa le jour au vendredi. Les prisonniers et les convives prirent alors toutes les mesures pour l'évasion de Fauche-Borrel. Son neveu, Witel, qui était de la même taille que lui, fit faire en forme de masque l'empreinte en cire de sa figure, qui était d'une ressemblance frappante, et la fit essayer plusieurs fois à son oncle pendant ces repas.

Le jour de l'an approchait, et il ne tombait pas un vendredi. Les prisonniers sollicitèrent de faire une dérogation et de pouvoir se réunir à leurs convives pour commencer l'année : cela

leur fut encore accordé. Ils avaient choisi exprès ce jour pour avoir un prétexte, afin d'envoyer du vin et de l'eau-de-vie à tous les gardiens ; ils comptaient déjà sur ce premier moyen pour favoriser l'évasion, qu'ils fixèrent au 1er janvier 1804.

Ce jour-là, en effet, sous prétexte de faire faire les préparatifs du repas, Fauche-Borrel fit distribuer aux geôliers et porte-clefs, dès le matin, quantité de vin et de viandes froides pour leur déjeuner. Il pria ensuite Fauconnier et tous les membres de son état-major qui ne seraient pas d'un service indispensable pendant le repas de leur *faire l'honneur* de dîner avec eux, se réservant de dédommager au moment même ceux qui veilleraient aux portes et aux guichets. Ces conditions furent acceptées.

A cinq heures, quelques prisonniers d'élite qui étaient dans le secret des convives, parmi lesquels on comptait M. Guichard, auteur de fables et de chansons, qui se promettait d'égayer la société, cinq dames et Fauconnier avec ses acolytes, étaient réunis dans la salle du greffe devant une table richement servie : mais un convive se faisait attendre, c'était Witel. Les autres murmuraient déjà contre son inexactitude, lorsqu'on entendit sa voix dans l'escalier. Tout le monde se porta au-devant de lui pour lui faire des reproches ; mais les geôliers eux-mêmes n'en eurent pas le courage quand ils virent le triste état dans lequel il était. Enveloppé dans un vaste manteau, il avait la tête à demi emmaillotée, et tenait son mouchoir sur sa bouche, souffrant, disait-il, horriblement de douleurs de dents qui ne lui laissaient pas un instant de répit.

— Tu aurais mieux fait de ne pas venir, dit Fauche-Borrel.

— Je me serais bien gardé de manquer une si belle occasion

de commencer l'année, répondit Witel; surtout puisque je devais me trouver en si aimable compagnie.

— Vous avez raison, dit Fauconnier, qui prit le compliment pour lui et pour les siens; le dîner vous remettra.

— Je l'espère.

— Mais voyons votre mal. C'est singulier! votre joue n'est pas du tout enflée.

— C'est pour cela qu'elle me fait tant souffrir. L'enflure fait disparaître la douleur.

— C'est juste. Tenez-vous bien chaudement, et à table!

— A table! répétèrent tous les convives.

— Permettez auparavant que je me débarrasse de mon manteau dans l'antichambre.

— Voulez-vous que je vous aide? dit Fauconnier.

— Du tout, je ne le souffrirai pas. Veillez au dîner.

— Allons, je vous laisse, puisque vous le voulez.

Witel passa dans la première pièce, et y déposa le masque de cire qu'il recouvrit artistement de son manteau; puis, rentrant dans la salle en feignant d'éprouver des douleurs aiguës, il alla se placer auprès de son oncle, auquel il indiqua où tout était déposé.

Bientôt tout le monde se mit joyeusement à table et s'acquitta le mieux possible de ses fonctions. Ce dîner était vraiment curieux. Fauconnier, en l'honneur duquel il semblait être donné, paraissait là comme pour recevoir les hommages de tout le monde, et contenait du regard les employés subalternes, dont la joie tentait à chaque instant d'éclater par des cris et des paroles appropriées à l'état. Ces employés, à cet ordre de leur

chef, devenaient guindés et traitaient presque avec respect des prisonniers qui paraissaient si riches. Fauche-Borrel s'aperçut du manége de Fauconnier qui le contrariait; car plus il y aurait eu de tumulte et d'entrain, et plus il devait trouver de facilité à s'évader. Alors il excita lui-même les geôliers et parvint à les mettre à leur aise. Il fut admirablement servi dans cela par M. Guichard, qui avait composé pour cette circonstance une chanson intitulée *la Ronde des Geôliers*, qu'il leur chanta pour le coup du milieu. Cette chanson produisit son effet. Le refrain fut répété en chœur, et le concierge lui-même, livré aux trois dames qui l'accablaient d'agaceries, ému par leur présence et par le vin qu'il avait déjà bu, se laissa aller comme les autres. Dès ce moment le repas sembla dégénérer en orgie. Pour exciter davantage, Fauche-Borrel but à la santé de ses gardiens une bouteille entière de champagne.

— Vous vous griserez, dit tout bas Witel à son oncle.

— Non, répondit celui-ci de même; mais il n'est pas mal que Fauconnier le croie; car si mon évasion manque, je rejetterai tout sur mon ivresse.

Dès lors il commença à prendre les manières d'un homme étourdi par le vin, et il espérait que ses convives, qui avaient bu plus que lui, seraient bientôt gris à leur tour; mais il se trompait : la première qualité de l'état pour être bon geôlier, c'est de savoir supporter le vin, et tous les convives étaient d'excellents geôliers. Ils rirent beaucoup des lazzis que faisait Borrel pour leur persuader son ivresse, et la joie et les libations continuèrent, interrompues seulement par les plaintes que faisait entendre Witel, et qui étaient accueillies par des plaisanteries de toute espèce.

En même temps Borrel n'avait pas oublié les gens de service. Il leur avait envoyé à mesure tout autant de mets à manger et de vin à boire qu'il en avait donné aux autres.

Vers les neuf heures, les convives quittèrent la table et on leur servit le café. Les geôliers et Fauconnier lui-même commençaient cependant à être gris, et Fauche-Borrel, en se levant, eut l'air d'avoir de la peine à se tenir sur ses jambes. Les geôliers l'entourèrent avec des éclats de rire bruyants, tandis que Borrel, voulant jouer tout à fait l'homme ivre, leur soutenait avec l'entêtement naturel dans cet état qu'il ne l'était pas. Cette plaisanterie durait encore au moment où on allait prendre les liqueurs, et Borrel, croyant l'instant favorable, voulut sortir sous un prétexte pour aller dans sa chambre, et se dirigea en chancelant vers la porte; mais Fauconnier, l'arrêtant brusquement, le retint par le bras et lui dit :

— Halte-là, mon prisonnier! c'est assez rire comme ça. Parlons maintenant de choses sérieuses.

— Que voulez-vous dire?... répondit Borrel un peu déconcerté.

— Je veux dire que vous ne pouvez sortir avant que nous ayons accompli notre devoir, et notre devoir, le voici : j'ai voulu attendre la fin du repas pour ne rien troubler et que nous soyons arrivés à la liqueur. Or, comme nous y sommes, comme c'est la plus forte boisson qu'on puisse avaler, et qu'on dit que plus la liqueur est forte, plus tôt le souhait est exaucé, j'ai cru choisir ce moment et l'eau-de-vie pour boire à votre liberté.

Borrel se sentit plus à l'aise en entendant ces paroles, et dit joyeusement :

— Le moment est, en effet, bien choisi. J'accepte vos vœux du plus profond de mon cœur.

— A la liberté de M. Borrel ! s'écrièrent aussitôt les geôliers et les convives avec des éclats de voix qui faisaient trembler la salle.

— A la liberté de M. Borrel ! répétèrent trois ou quatre voix du dehors qui avaient entendu le toast d'en haut, et qui étaient celles des geôliers de service auxquels on venait de distribuer une copieuse portion d'eau-de-vie.

Lorsque cette cérémonie fut terminée, Fauche-Borel manifesta le désir de monter dans sa chambre pour un motif impérieux. Mais il semblait avoir encore plus de peine à marcher ; aussitôt on s'offrit à le conduire. Witel s'élança le premier, toujours son mouchoir sur la joue, et dit que lui seul, prenant la moindre part à la fête à cause de ses souffrances, devait se déranger et accompagner son oncle, auquel il donna aussitôt le bras. Les convives les laissèrent aller en leur recommandant de marcher doucement, et l'oncle et le neveu sortirent de la salle du festin. Aussitôt qu'ils furent dans l'antichambre, Borel mit le masque de cire, s'empaqueta la tête, revêtit le manteau de son neveu, et tous deux s'acheminèrent vers l'escalier. Là ils firent le dialogue suivant, assez haut pour être entendu des guichetiers qui devaient ouvrir la première porte.

— Mon cher oncle, disait Witel, excusez-moi de me retirer si tôt; mais je souffre tant que je ne puis rester davantage.

— Eh bien, soit ! va-t'en, mon neveu, disait Borrel ; mais ne fais pas l'enfant. Cours te faire arracher ta dent ce soir même, je t'en prie, et reviens me voir demain. Laforest !

cria-t-il au geôlier de garde, ouvrez à mon neveu, qu'il reste le moins possible à l'air.

Laforest, qui avait entendu la conversation, quitta l'eau-de-vie qu'il buvait à pleins verres, et prenant la mine la plus piteuse du monde, marcha au-devant de Fauche-Borrel, qui parut enveloppé du manteau de son neveu, tenant son mouchoir sur la figure. Il lui tendit sans dire un mot une carte d'entrée qu'il s'était procurée des mains d'un ancien visiteur; mais Laforest n'y jeta pas même les yeux, ouvrit le guichet, et lui dit avec cette tendresse que donne le premier degré de l'ivresse :

— Monsieur Witel, pour l'amour de moi, faites arracher votre dent!

Borrel répondit par un gémissement sourd, passa la porte, et traversa la première cour avec une telle rapidité, que lorsqu'il se présenta devant le guichet de la seconde, l'autre n'était pas encore fermée. C'est ce que voulait Borrel. Le guichetier vit, en effet, son camarade qui fermait sa porte et s'empressa d'ouvrir. Borrel présenta de même son laisser-passer en poussant un nouveau gémissement, et le guichetier plaignit encore de bon cœur le neveu d'un homme qui régalait si bien; il passa de même la seconde cour et arriva à la porte de sortie sur la rue. Là il eut un moment de crainte, appréhendant d'être oblige de se présenter dans la loge du portier. C'était pourtant le poste auquel il avait fait distribuer exprès le plus de vin et d'eau-de-vie. Au milieu de la cour, il s'écria effrontément :

— Le cordon!

Le portier parut au vasistas de sa loge, une lumière d'une main et un verre d'eau-de-vie de l'autre. Il regarda le survenant, s'inclina profondément en lui criant :

— A votre santé aussi, monsieur Witel !

Il tira le cordon et avala l'eau-de-vie. Fauche-Borrel se trouvait dans la rue.

Il prit aussitôt sa course vers le boulevard, monta dans un fiacre, et se fit conduire au café Chinois, où un de ses amis prévenu de tout devait l'attendre. Mais il ne s'y trouva pas. Cet ami, voyant le temps s'écouler, crut que l'évasion était manquée, et rentra chez lui. Fauche-Borrel se dirigea alors rue des Lombards, où cet ami demeurait, et comme il était occupé à chercher le cordon de la sonnette, il vit accourir son neveu qui sortait lui-même du Temple, et qui avait pu fuir au moment où l'évasion avait été découverte.

Peu après la sortie de Fauche-Borrel, Witel était rentré dans le salon, et à la question que lui fit Fauconnier, où il avait laissé son oncle :

— Dans sa chambre, où il avait besoin d'être seul, répondit-il tout bas.

L'abbé David avait commencé une histoire fort amusante, au récit de laquelle tout le monde prêtait la plus vive attention. Quand elle fut terminée, M. Guichard débita quelques fables; mais voyant que cela ne captivait que médiocrement l'attention de Fauconnier et de ses acolytes, il proposa de chanter de nouveau la chanson qu'il avait composée en l'honneur de la fête. Tout le monde approuva, et Fauconnier tout le premier, avec cette restriction seulement qu'il fallait attendre Fauche-Borrel, et là-dessus il fit la réflexion que son absence se prolongeait beaucoup.

— Il est peut-être incommodé, dit un des guichetiers.

— Bath! il dort plutôt, dit l'abbé David. Dans ce cas ne

troublons pas son sommeil. Après votre dernier toast, il rêve la liberté; ce serait une cruauté de le réveiller.

— Mais s'il est malade, reprit Fauconnier. Va voir, dit-il à un de ses gens.

Le porte-clefs sortit aussitôt, et revint l'instant d'après dire que Borrel n'était pas dans sa chambre. Aussitôt l'inquiétude se peignit sur le visage du concierge et des siens. Ils se levèrent tous spontanément, et coururent à la chambre. Pendant ce temps, Witel, plus alerte et plus prudent que les autres, se présenta à la porte du guichet pour sortir. Laforest, étonné, recula en le voyant, et lui dit au milieu des fumées de l'ivresse qui commençaient à agir :

— Il me semblait que je vous avais ouvert pour sortir?

— Cela est vrai, répondit Witel, mais je suis rentré.

— Pas possible!

— Vous ne vous souvenez donc pas du conseil que vous m'avez donné?

— Lequel?

— De me faire arracher une dent pour l'amour de vous.

— Oui, oui, c'est vrai, je me le rappelle.

— Eh bien! je l'ai suivi. Voyez, je n'ai plus rien sur la figure, je ne souffre pas. Je me la suis fait arracher, et je suis venu finir la soirée avec nos convives.

— A la bonne heure! c'est ce qui s'appelle savoir vivre, s'écria Laforest en ouvrant la porte.

Witel passa sans obstacle les autres guichets en montrant sa carte. Le premier était le plus difficile à franchir.

Cependant Fauconnier et les porte-clefs avaient parcouru

toutes les chambres sans trouver Fauche-Borrel. Troublés et inquiets, ils descendirent au premier guichet, où, sur les réponses de Laforest, ils constatèrent les deux prétendues sorties du neveu. Il leur fut démontré alors que Borrel s'était évadé. Cette nouvelle les dégrisa subitement. Fauconnier, furieux, remonta dans le salon, où tous les convives étaient dans l'anxiété et n'avaient pas osé faire comme Witel; il s'emporta contre eux, et retint dans la tour tous les visiteurs qu'il mit au secret, de même que les prisonniers. Courant ensuite au ministère de la police, malgré l'heure avancée, l'oreille basse et le ton désespéré, il fut faire sa déclaration. Tout fut en émoi à ce ministère lorsqu'on y apprit cette nouvelle. Fauche-Borrel était un prisonnier fort important dans les circonstances où on se trouvait. Mais comme il avait des liaisons avec tous les affidés de Georges, la police, qui les surveillait, étendit sur eux son invisible réseau. Paques et Comminges, les deux policiers de l'époque les plus adroits, mandés au milieu de la nuit, se mirent à la recherche du prisonnier.

Celui-ci n'avait pas perdu de temps. Dix-huit heures après il avait arrêté sa place, s'était procuré de faux passe-ports, et avait fait prévenir Moreau de sa visite. Il allait prendre ses commissions pour l'Angleterre, et l'instruire de la nouvelle qu'il allait porter aux conjurés pour empêcher le dernier départ. Tout lui avait réussi. Son ami alla lui chercher un fiacre. Borrel y monta, et ordonna de toucher au boulevard du Mont-Parnasse, où Moreau devait l'attendre, en recommandant d'aller vite. Cette recommandation fut suivie; le fiacre partit au grand galop, étonnant tout le quartier; mais au lieu de tourner vers le pont, il prit la route contraire. Fauche-Borrel, voyant

qu'il se trompait de chemin, commença à crier, et mit la tête à la portière pour être mieux entendu. Un pistolet, qu'un gendarme qui galopait à cheval lui mit sur la figure, le fit rentrer sur-le-champ. Il se précipita de l'autre côté ; un autre pistolet lui fut présenté. Il voulut néanmoins ouvrir la portière pour tenter un effort désespéré ; il ne put y parvenir, elle était cadenassée, et au milieu des efforts qu'il faisait, la voiture passa sous une grande porte qui se referma aussitôt. Il était dans la première cour du Temple ; Paques était le cocher qui l'avait conduit si rapidement. Quelques heures après, son neveu, arrêté par Commingue, vint lui tenir compagnie. Dès lors Fauche-Borrel n'eut plus aucun moyen de prévenir Georges et ses complices. Ils débarquèrent en France ; leur complot, déjà découvert, manqua entièrement, et leur procès eut lieu comme nous allons le voir.

Les registres d'écrou du Temple, beaucoup plus concis que nous ne l'avons été, rapportent en deux phrases l'évasion et la réintégration dont nous venons de faire l'histoire.

En marge du premier écrou de Fauche-Borrel, en date du 18 messidor an x (17 juillet 1802), est écrit de la main de Fauconnier :

« Le nommé ci-contre s'est évadé le 10 nivôse an XII (1er janvier 1804), sous un travestissement. Repris le 11 nivôse an XII (2 janvier 1804), avec Witel son neveu. Voir le deuxième écrou. »

A la suite du deuxième écrou, on voit chaque jour des procès-verbaux d'extraction et de réintégration de Fauche-Borrel, qui prouvent les nombreux interrogatoires qu'il subit. On ne put pourtant parvenir à le faire figurer dans la conspiration de

Georges, quoiqu'il y eût trempé, parce qu'on n'en eut aucune preuve. Ces preuves ont été acquises depuis le retour des Bourbons, où les écrits royalistes et les mémoires ont fait tant de révélations, comme nous l'avons déjà dit.

Witel sortit peu après du Temple. Fauche-Borrel fut transféré à la Force le 23 prairial an XII (12 juin 1804); il fut mis en liberté au commencement de 1805, sur les sollicitations du roi de Prusse. Ce dernier trouva cette nouvelle assez importante pour la rendre publique dans une lettre en forme de proclamation, adressée aux autorités de Neufchâtel le 26 février 1805.

Fauche-Borrel se retira dans son pays, où il vécut pauvre, ruiné, et en butte à une surveillance incessante. La rentrée des Bourbons en France ne lui procura d'autre avantage que celui de publier ses mémoires, imprimés par tout autre que par lui, car son commerce d'imprimerie était perdu; mémoires dans lesquels, après avoir décrit ses dangers, son dévouement et ses souffrances, il se plaint hautement de l'ingratitude des Bourbons, qui ne donnèrent pas même du pain à celui qui risquait sa vie pour leur donner un trône. Telle est la récompense des services rendus aux princes.

La conspiration de Georges, Pichegru et Moreau avait donc continué. Or voici, en résumé, comment elle avait pris naissance et où elle en était arrivée.

Georges Cadoudal, fils d'un meunier, était devenu un des chefs de chouans les plus redoutables. Infatigable dans la guerre, il l'avait rallumée plusieurs fois, et notamment après la pacification de la Vendée par le général Hoche. Terrible et sans miséricorde, même pour les gens de son parti qu'il ne

croyait pas assez fanatiques ou qui le contrariaient dans ses mesures, il avait fait mettre à mort, en dictateur, tous ceux qui ne lui convenaient pas. Il en avait donné la preuve envers l'évêque d'Andais, le juge de paix de Montmarc, M. Becdelièvre, beau-frère de M. de Bourmont, Duchatelier et autres. Qu'on juge d'après cela de la vengeance qu'il tirait de ses ennemis. Réduit pourtant par le général Brune à faire la paix, il la signa en 1799 et se rendit à Paris.

« Georges était un *bestia ignorante*, a dit l'empereur. Il avait du courage et c'était tout. Après la paix avec les chouans, je cherchai à le gagner parce qu'il m'eût été fort utile, et je désirais ardemment calmer tous ces partis. Je l'envoyai chercher et lui parlai pendant longtemps. Son père était meunier, et lui-même n'était qu'un ignorant. Cette conversation ne fut suivie d'aucun résultat, et quelques jours après il partit pour Londres. »

Georges s'était imaginé, disent plusieurs historiens, que le premier consul le traiterait presque d'égal à égal. Il n'en fut pas ainsi : et Bonaparte connaissait trop sa dignité pour l'avilir à ce point. Parvenu à Londres, Georges trouva un accueil bien différent. Le comte d'Artois lui donna de sa main le cordon rouge et le nomma lieutenant général. Ces marques de considération l'exaltèrent. Il ne discontinua pas dès lors de conspirer la perte du premier consul et le rétablissement des Bourbons. Il envoya à Paris des affidés qui fomentèrent les mille complots toujours prêts à éclater. Celui de la machine infernale eut lieu sous ses auspices, quoiqu'il l'ait désavoué. Saint-Régent était son lieutenant. Enfin, à Londres, une conspiration plus vaste et plus raisonnable fut conçue de concert avec l'Angleterre. Pichegru y

résidait, récemment évadé de Sinnamary. Ses liaisons avec les princes français, déjà découvertes, continuèrent; il se réunit à Georges, et cherchant tous deux un troisième chef, ils jetèrent les yeux sur Moreau, alors en disgrâce volontaire auprès du premier consul, qui ne cessait de l'attirer. Moreau était surtout fort important. C'était un grand général qui avait commandé les deux tiers de l'armée avec gloire; c'était un nom à opposer à celui de Bonaparte. Cette conquête était un garant de succès. Il devait à Pichegru son premier grade de général : ils s'étaient brouillés depuis. On chercha à les rapprocher, ce qui était facile pour une cause si majeure. On députa auprès de Moreau Fauche-Borrel et l'abbé David, comme nous l'avons vu; puis le général Lajolais, Bouvier de Lozier et d'autres. Moreau promit. Sur ces assurances, quatre débarquements s'effectuèrent sur la falaise de Béville : ils étaient composés de plus de soixante conjurés, dont nous verrons plus tard les écrous. Ils avaient des affidés sur la route : ils entrèrent à Paris et s'y cachèrent. En même temps, le gouvernement anglais avait fait réunir le corps des émigrés à Offembourg, ce qui même amena la catastrophe du duc d'Enghien, ainsi que nous l'avons écrit dans *le Donjon de Vincennes*. Outre cela, l'Angleterre prodiguait son or et ses espions; les princes français se préparaient à venir en France, et le général Willot devait soulever la Vendée et le Midi. Trois entrevues eurent lieu entre Pichegru et Moreau. Georges assista à la première, qui se passa à la Madeleine, sur le boulevard. Il n'assista pas aux autres, qui se passèrent chez Moreau même. Dans ces trois entrevues, Moreau se montra plein d'hésitation, et n'osait pas, pour ainsi dire, exprimer sa pensée. Georges pourtant parut la saisir du premier coup. Il s'emporta devant

L'arrestation de Moreau était une chose grave. Bonaparte tint pour cela un conseil privé aux Tuileries, l'arrestation fut résolue. Elle eut lieu le lendemain, 16 février. Moreau était depuis la veille à Gros-Bois, terre qu'il avait acquise de Barras. Il revenait à Paris, lorsqu'il rencontra sur la route le colonel de gendarmerie. Celui-ci lui dit la mission dont il était chargé. Après l'avoir entendu, Moreau sourit, et se laissa paisiblement conduire au Temple, où il fut écroué le même jour. Voici l'ordre qui le concerne :

« Paris, le 25 pluviôse an XII (15 février 1804).

» Le grand juge et ministre de la justice ordonne au concierge du Temple de recevoir le général Moreau, et de le retenir au secret jusqu'à nouvel ordre.

» *Signé* : REGNIER.

» Pour copie conforme,

» HENRY, chef d'escadron de la légion d'élite. »

Nous n'avons pas vu que le secret eût été levé pour le général Moreau. Seulement quelques jours après son arrestation, il paraîtrait qu'on aurait essayé une tentative d'évasion du général par les mêmes moyens employés pour Sidney Smith. Mais Fauconnier, déjà instruit par l'exemple de son prédécesseur Boniface, et d'ailleurs plus que jamais sur ses gardes depuis l'évasion de Fauche-Borrel toute récente, refusa de laisser pénétrer les personnes déguisées et munies de faux ordres. Il en rendit compte à Réal, qui lui répondit la lettre suivante consignée comme instruction sur les registres :

« Paris, le 4 ventôse de l'an XII de la république (25 février 1804).

» J'ai reçu, citoyen, votre lettre du 30 du mois dernier, qui m'annonce que vous avez refusé l'entrée de la maison confiée à votre surveillance, à un officier se disant de l'état-major, qui s'est présenté pour y faire sa ronde. J'approuve votre conduite dans cette circonstance. Jusqu'à présent les officiers dans leur ronde n'ont pas fait l'inspection de ce poste. Il y avait conséquemment lieu de craindre que la personne qui s'est présentée ne fût pas un officier de l'état-major, et que sa démarche eût pour but de s'introduire dans cette prison pour y enlever quelque détenu.

» Je vous salue.

» *Signé* : Réal. »

Voici le signalement du général Moreau, devenu une pièce précieuse :

« Moreau (Victor), natif de Morlaix, département du Finistère, âgé de quarante-un ans, demeurant à Paris, faubourg Saint-Honoré, n° 922, officier-général au service de la république, taille de 1 mètre 78 centimètres, cneveux et sourcils châtain-clair, front haut, et yeux bleus, nez long et gros du bout, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, plein et coloré, marqué légèrement de petite vérole. »

Moreau, interrogé le jour même par le grand juge, nia toute participation à la conspiration, et déclara n'avoir pas vu Pichegru, et ne pas connaître Georges. Le premier consul avait donné ordre au grand juge de tâcher que Moreau demandât à le voir, et de le lui amener dans ce cas. Mais il paraît que M. Regnier ne fut pas assez adroit pour remplir sa mission. Au second interrogatoire, Moreau nia plus fortement encore, et sur l'offre

d'une entrevue avec le premier consul, il la repoussa avec hauteur. Enfin on lui parla de Fresnières, son secrétaire; il le crut arrêté, et convint que des ouvertures lui avaient été faites. On lui dit les aveux de Lajolais, arrêté en même temps que lui; on le confronta avec Rolland et Couchery, qui avaient assisté à ses entrevues avec Pichegru, et il avoua qu'il en avait eu deux avec lui, parce qu'on les avait mis en face l'un de l'autre par surprise. Il nia constamment la première du boulevard de la Madeleine.

Mais bientôt l'instruction régulière de cette affaire commença. Le gouvernement avait demandé au corps législatif et au sénat l'institution d'une haute cour nationale pour juger les conspirations contre la personne du premier consul. Cette loi fut rendue; elle suspendait le jury, et laissait à des magistrats seuls le droit de juger. M. Thuriot, nommé juge-instructeur, se présenta au Temple pour interroger Moreau dans cette nouvelle qualité. Quand ce général apprit la mesure qu'on venait d'adopter, il demanda un sursis de vingt-quatre heures pour écrire au premier consul avant de répondre au juge-instructeur. Ce délai fut accordé, et Moreau écrivit à Bonaparte une lettre dans laquelle il disait :

« Qu'ayant traversé la révolution et la guerre exempt du moindre reproche d'incivisme ou d'ambition, et étranger à la conspiration actuelle, il ne pouvait attribuer qu'à ses anciennes liaisons avec Pichegru l'accusation dont il était l'objet. »

Il ajoutait n'avoir vu Pichegru que pour négocier son retour en France, et avoir regardé comme des insignes folies toutes les ouvertures qui lui avaient été faites pour le changement du gouvernement; il aurait constamment répondu que le sénat

était l'autorité à laquelle les Français ne manqueraient pas de se rallier en cas de trouble, et qu'il serait le premier à suivre ses ordres. Il terminait en demandant au consul de prononcer lui-même « afin, écrivait-il, de lui épargner l'humiliation d'aller devant les tribunaux déclarer qu'il n'était pas un conspirateur, et appeler à l'appui de sa justification une probité de vingt-cinq années et la gloire qu'il avait acquise. »

Les choses étaient trop avancées pour que Bonaparte pût rien prendre sur lui. Il se borna à renvoyer la lettre de Moreau au dossier du procès, et l'instruction continua. Elle était désormais complète ; Pichegru et Georges étaient arrêtés.

« Pichegru fut victime de la plus infâme trahison, a dit Napoléon à Sainte-Hélène ; c'est vraiment la dégradation de l'humanité. Il fut vendu par son ami intime. Cet homme que je ne veux pas nommer (c'était le sieur Leblanc), tant son crime était hideux et dégoûtant, ancien militaire, vint offrir de le livrer pour cent mille francs. Il raconta qu'ils avaient soupé ensemble la veille. La nuit venue, lui, fidèle ami, conduisit les agents de police à la porte de Pichegru, leur détailla la forme de sa chambre, ses moyens de défenses. Pichegru avait des pistolets sur sa table de nuit; la chandelle était allumée ; il dormait ; on ouvrit doucement la porte avec de fausses clefs qu'on avait fait faire exprès ; on renversa la table de nuit ; la lampe s'éteignit, et l'on se colleta avec Pichegru réveillé en sursaut. Il était très-fort; il fallut le lier et le transporter nu ; il rugissait comme un taureau. »

Ce récit est de la plus exacte vérité. Pichegru fut arrêté à trois heures du matin, le 8 ventôse (28 février 1804), rue Chabannais. Il blessa un gendarme en se défendant. Conduit devant

Réal, il fut longtemps hors d'état de parler, par la fureur qui le dominait. Enfin il répondit aux diverses questions qu'on lui fit, nia absolument tout, et s'indigna de ce qu'on l'accolait à un homme tel que Georges. Témoin d'une partie de la résistance de Pichegru, M. Réal avait ordonné qu'il fût gardé à vue par les gendarmes. Ce fait est consigné sur le registre, qui porte :

« Du 8 au 9 ventôse (30 janvier au 1er février).

» En vertu des ordres du conseiller d'état Réal, le nommé Pichegru (Charles) a été conduit en cette maison, mis au secret et gardé à vue. »

Voici aussi le signalement de Pichegru :

« Pichegru (Charles), âgé de quarante-trois ans, natif d'Arbois, département du Jura, ex-général, taille de 1 mètre 79 centimètres, cheveux et sourcils bruns foncés, front bas, nez long, yeux gris-bleus, bouche moyenne, menton rond, visage plein et brun. »

Réal retourna l'interroger le lendemain. Il avait reçu de Bonaparte cette mission : « Revoyez Pichegru ; avant de trahir son pays, il l'a servi avec gloire; causez avec lui de Cayenne; voyez ce qu'il serait possible de faire de cette colonie. Je me fierais à lui ; il y serait sur un bon pied. Toutefois ne promettez rien, ne vous engagez à rien. » Réal accomplit sa mission. Un témoin de la scène, Desmarets, l'a rapportée dans ses *Témoignages historiques*. Pichegru conçut quelque espérance de cette conversation, et parut si résigné et si calme, que Réal n'hésita pas à le débarrasser de la présence des deux gendarmes qui le gênaient horriblement.

« Rapport du citoyen Fauconnier, etc.

» Le conseiller d'état Réal, accompagné du citoyen Desmarets, est venu faire prêter interrogatoire à l'ex-général Pichegru, et a donné l'ordre de retirer les gendarmes qui étaient auprès de lui. »

Ce fait est important dans le récit que nous allons faire.

Les affaires de M. Réal l'empêchèrent de revoir Pichegru, et, le 10 germinal (2 avril), ce dernier parut devant le juge instructeur, où les preuves l'accablèrent et où il apprit l'arrestation de Georges. Alors il dit tristement : « Je vois bien que M. Réal a voulu m'amuser avec ce qu'il m'a dit de Cayenne. » Il rentra dans sa prison découragé, et se voyant perdu, il demanda plusieurs livres et entre autres Sénèque. Le 16 germinal (7 avril), son gardien, en entrant chez lui le matin pour allumer son feu, le trouva mort dans son lit. Le livre de Sénèque était à côté de lui, ouvert et marqué à l'endroit où il peint avec des couleurs si vives la mort de Caton. On écrivit en marge de l'écrou, comme on en avait l'habitude : « Le nommé ci-contre s'est suicidé, le 16 germinal an XII, dans son lit, dans la nuit, ayant mis une cravate de soie noire à son cou, qu'il a tortillée *avec un bout de bois*, jusqu'à ce qu'il soit mort. Son cadavre a été transporté dans la grande salle du Palais de Justice, par ordre des juges du tribunal criminel. »

Il est à remarquer que, dans ce procès-verbal, les mots *avec un bout de bois* ont été ajoutés au-dessus de la ligne.

L'effet produit par cette nouvelle fut déplorable. Les ennemis du premier consul répandirent le bruit qu'il l'avait fait assassiner. Nous n'entrerons pas profondément dans cette question, aujourd'hui jugée à l'avantage de l'empereur ; nous dirons

seulement qu'à la nouvelle de cette mort les autorités, les membres de la haute cour se transportèrent sur-le-champ à la prison du Temple, et firent l'enquête la plus minutieuse sur les lieux; que plus de cent personnes virent le cadavre du général et le reconnurent; que six chirurgiens procédèrent à la recherche de la cause qui avait occasionné la mort, et qu'ils déclarèrent dans leur procès-verbal « qu'ils estimaient, d'après la position dans laquelle ils avaient trouvé le corps et les observations qu'ils avaient faites, que l'individu dont ils avaient visité le cadavre et que le concierge leur avait dit être celui de l'ex-général Pichegru, *s'était étranglé lui-même;* » que tous ces procès-verbaux furent imprimés et publiés, et que pour donner encore plus de publicité, le tribunal, après avoir fait faire l'autopsie, de laquelle il résulta que Pichegru n'était pas mort du poison, fit exposer son corps dans la salle des Pas-Perdus. Nous ajouterons que, si un pareil crime eût été commis, il eût fallu mettre dans la confidence toutes les personnes qui signèrent sur les déclarations ou sur les procès-verbaux. Enfin, quant à l'intérêt que le premier consul pouvait avoir à se défaire de cette manière de Pichegru, nous répéterons le mot que lui dit M. Réal en entrant lui annoncer cette nouvelle : « Nous avons perdu notre plus belle pièce de conviction contre Moreau. »

Napoléon, quoique intéressé dans la question, nous paraît l'avoir résolue de la manière la plus digne.

« Tout simplement, dit-il, c'est que Pichegru se vit dans une situation sans ressource; son âme forte ne put envisager l'infamie du supplice; il désespéra de ma clémence ou la dédaigna, et se donna la mort (21). »



LE CADAVRE DE PICHEGRU

Exposé dans la Salle des Pas Perdus.

IL

Georges, grâce à ses affidés et fidèles Bretons, ne fut en effet arrêté que le dernier, dix jours après Pichegru, le 9 mars. On lui avait procuré un nouvel asile au prix de 8,000 fr. pour une nuit. Il partait pour s'y rendre le soir. Georges monte dans un cabriolet, conduit par le jeune Lérident, son compatriote, qui l'attendait près du Panthéon. Aussitôt les agents embusqués à cet effet courent après la voiture; deux l'atteignent au bas de la rue Monsieur-le-Prince, carrefour de l'Odéon. Le premier met la main sur la bride du cheval, le second court au marchepied. Le premier tombe mort d'un coup de pistolet au front; le second, blessé, tombe en poussant des cris et signale de la main Georges, dont il dit le nom. Un garçon boucher s'élance et le saisit à bras-le-corps. Le monde s'amasse, les agents arrivent, et le conspirateur est conduit à la préfecture au milieu d'une foule qui pousse des cris de mort.

Georges, sans être le moins du monde ému ou déconcerté, répond avec aisance à toutes les questions. Il avoue tous ses projets, sans cependant compromettre personne. A la question de la machine infernale, il répond :

— J'ai envoyé de mes officiers pour se défaire du premier consul, ce que je croyais nécessaire, mais sans leur prescrire de moyens d'exécution. Ils ont choisi celui de l'explosion, qui est blâmable puisqu'il sacrifiait des innocents.

A cette autre question s'il comptait se défaire du premier consul par un assassinat, il en repousse le projet avec fermeté, et répond :

— Je voulais attaquer le premier consul de vive force, mais avec des armes égales à celles de son escorte.

Enfin à cette dernière interrogation si la marque gravée sur

la lame de son poignard n'est pas anglaise, il répond en souriant :

— J'ignore; ce que je puis assurer, c'est que je ne l'ai pas fait contrôler en France.

Après cela Georges fut conduit au Temple, où on lui donna, sur son écrou, la qualité de *chef de brigands*.

Ce fut plus tard qu'on ouvrit le registre particulier dont nous avons parlé, et qui ne paraît l'avoir été que pour la régularité de la procédure. On craignit, en effet, de commettre la moindre illégalité, la moindre nullité dans l'instruction d'une pareille affaire, qu'on savait d'avance devoir aller au tribunal de cassation; aussi les écrous de ce registre sont-ils bien différents des autres : empreints de toutes les formes légales, ils donnent au Temple la dénomination de *maison de justice*. Cette dérogation nous a paru assez remarquable pour rapporter l'écrou en entier.

Voici la tenue du premier qui sert de modèle aux quarante-cinq autres.

« Du 22 floréal an XII (12 mai 1804) de la république française une et indivisible.

» A la requête du commissaire du gouvernement près le tribunal criminel et spécial du département de la Seine, pour qui domicile est élu dans son parquet.

» En vertu du mandat d'arrêt décerné contre le ci-après nommé, cejourd'hui vingt-deux floréal présent mois, par le citoyen Thuriot (Jacques-Alexis), juge au tribunal, commis par ordonnance du président, daté du 16 ventôse dernier, à l'effet d'instruire contre Georges Cadoudal, le général Moreau et autres prévenus.

» Le nommé Georges Cadoudal, sans état et sans domicile en France, s'étant d'abord dit de Brest et ensuite de la commune de Vannes (Morbihan), âgé de trente-cinq ans, taille de 1 mètre 73 centimètres, cheveux et sourcils châtains-bruns, front découvert, nez droit et épaté, yeux gris-bleus, bouche moyenne, lèvre supérieure relevée, menton rond et gros, *prévenu de conspiration tendante à troubler la république par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, et contre l'exercice de l'autorité légitime.*

» A été par moi, Didier Nicolas, huissier, demeurant, etc., écroué et *recommandé* sur le présent registre de la maison du Temple.

» Duquel acte d'écrou, ensemble du mandat d'arrêt susdit, j'ai laissé copie audit Georges Cadoudal, en parlant à sa personne, étant au greffe en ladite maison de justice du Temple, en présence de..., etc. »

Voici l'ordre dans lequel les prisonniers ont été écroués de cette manière sur le registre :

Bouvet de Lozier, Russillon, Rochelle, Armand de Polignac, Jules de Polignac, d'Hozier, de Rivière, du Corps, Léridant, Picot, Couchery, Rolland, la Jollais, général Moreau, David (curé), Roger, Hervé, le Noble, Coster Saint-Victor, Rubin la Grimaudière, Deville, Armand Gaillard, Noël du Corps, Joyaux, Datry, Burban, le Mercier, Pierre-Jean Cadoudal (jardinier), Lelan, Even, Mérille, Troche fils, Troche père, Monnier, dame Colasse, sa femme; Denand, Sophie Duval, sa femme; Verdet, Catherine Owast, Spin, Dubuisson, Madeleine Lambotte, sa femme; Caron, Gallais, Jeanne Guerrard, sa femme, et Marie Hizay.

Toutes les femmes furent transférées le jour même de l'écrou aux Madelonnettes. Caron fut envoyé à l'Abbaye; Gallais à la Force : nous ignorons pour quel motif. Les autres prisonniers restèrent au Temple, où l'instruction continua. Dans la nuit du 4 au 5 prairial (24 au 25 mars), ils furent tous transférés à la Conciergerie *pour y demeurer pendant l'instruction publique du procès, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné*, porte l'ordre de transfert. Le 8 prairial les débats publics commencèrent.

Les accusés étaient au nombre de quarante-six. Les royalistes, Georges en tête, furent introduits les premiers. Ils avaient affecté une certaine recherche dans leurs toilettes, et se présentèrent l'air rempli d'assurance et de fermeté. Cette attitude excita d'abord dans l'assemblée des murmures qui furent réprimés aussitôt par l'arrivée du général Moreau, qui, vêtu le plus simplement possible, vint s'asseoir à la place qui lui était désignée.

Nous ne rendrons pas compte des détails de ce célèbre procès, qu'on trouve partout. Georges parla avec une noble franchise, sans compromettre personne, quelquefois avec dignité, et toujours avec esprit. Moreau éluda presque toutes les questions, et répondit toujours aux faits qu'on lui précisait par ses antécédents glorieux. Tout l'intérêt et toutes les sympathies s'attachaient à lui. Les avocats et les accusés le sentirent si bien, que le plan de défense fut combiné de manière à le disculper pour faire naître les sympathies du public et ouvrir pour tous les coupables une voie d'indulgence de la part des juges. Plusieurs accusés affaiblirent les résolutions faites à son égard. Pichegru manquait aux débats. Moreau avait coloré les deux

entrevues qu'il avait eues avec ce général chez lui. Les accusés se rétractèrent sur la plus significative, celle de la Madeleine, où Georges était présent. La Jolais, pressé de questions, laissa échapper l'aveu qu'il avait vu Moreau et Pichegru ce jour-là se promenant à la même heure, chacun d'un côté du boulevard, mais qu'il ignorait s'ils s'étaient rejoints. Moreau, interpellé de nouveau, éprouva quelque embarras, et finit par nier; mais, comme l'a dit Napoléon, *le vainqueur de Hohenlinden n'était pas habitué au mensonge, et la rougeur lui monta sur le front.*

Les débats se prolongèrent durant onze jours. Le douzième, dans la nuit, à quatre heures du matin, la sentence fut prononcée. Elle condamnait à la peine de mort Georges Cadoudal, Bouvet de Lozier, Russillon, Rochelle, Armand de Polignac, d'Hozier, de Rivière, du Corps, Picot, la Jolais, Roger, Coster, Deville, Armand Gaillard, Joyaut, Burban, le Mercier, Jean Cadoudal, Lelon et Merille;

A deux années de prison, *attendu qu'il résultait des débats des circonstances qui les rendaient excusables*, le général Moreau, Jules de Polignac, Rolland et la fille Hisay. Les autres étaient acquittés.

Le résultat de la sentence était donc vingt condamnés à mort, cinq à deux ans de prison, et vingt-un acquittés.

Les condamnés furent réintégrés au Temple, et se pourvurent pour la plupart en cassation. Moreau ne les imita pas. L'arrêt fut confirmé le 4 messidor (25 juin). Tous les accusés alors, à l'exception de Georges, formèrent un recours en grâce auprès de Napoléon; car dans l'intervalle de l'instruction à la sentence, le premier consul était devenu empereur. Napoléon

commua la peine de huit d'entre eux en une prison perpétuelle. Ce furent Bouvet de Lozier, Russillon, Rochelle, Armand de Polignac, d'Hozier, le marquis de Rivière, la Jollais et Armand Gaillard. Le recours en grâce des autres fut rejeté. Ils avaient presque tous pris part au complot de la machine infernale.

Moreau éprouva aussi la clémence de l'empereur. Sur une lettre que lui écrivit madame Moreau, pour lui demander que son mari pût se retirer en Amérique, Napoléon accorda cette grâce; il y joignit celle de permettre à sa famille d'aller l'y joindre, et de vendre les biens que ce général avait en France. L'empereur en fut lui-même l'acquéreur, par l'entremise de Fouché. Leur vente s'éleva à 800,000 francs. Napoléon donna Gros-Bois à Berthier, et l'hôtel de la rue Saint-Honoré à madame Bernadotte.

La dernière trace de Moreau sur le registre du Temple est celle-ci :

« Paris, le 2 messidor an XII de la république.

» Le grand juge, ministre de la justice, ordonne au concierge du Temple de tenir à la disposition de l'officier de gendarmerie, porteur du présent ordre, Victor Moreau, lequel sera réintégré s'il y a lieu.

» *Signé* : RENIER.

» Je soussigné, chef d'escadron de la gendarmerie d'élite, reconnais avoir reçu le général Victor Moreau, le 9 thermidor an XII.

» *Signé* : HENRI. »

Le général Moreau partit en effet sous la conduite de ce seul officier, et fut dirigé sur l'Espagne, où il s'embarqua pour

l'Amérique. On n'entendit parler de lui qu'en 1813, à la bataille de Dresde, où il fut tué par un boulet de canon dans les rangs des ennemis de la France. Sa conduite à cette époque dut rassurer la conscience de ses juges, s'ils n'avaient déjà été convaincus de l'indulgence de leur sentence à son égard.

Le 23 juin, les douze condamnés à mort furent exécutés. Ils marchèrent à l'échafaud avec la plus grande fermeté, se glorifiant de mourir pour une cause qu'ils trouvaient sainte et belle. Le marquis de Rivière, qui avait sollicité et obtenu sa grâce, eut la maladresse de dire en les voyant passer :

— La place d'honneur aujourd'hui est à la Grève.

Coster plaça sous sa langue une des nouvelles pièces d'or qu'on venait de frapper à l'effigie de Napoléon, « afin, dit-il, que la tête de l'empereur tombât avec la sienne. »

Il ne se passa plus rien au Temple qui mérite d'être rapporté. Nous avons déjà fait connaître ce que fut cette prison sous l'empire.

Le 3 juin 1808, les dix-sept prisonniers qui restaient au Temple, parmi lesquels étaient l'abbé David, les deux Polignac et Couchery, furent transférés au donjon de Vincennes, et les tours du Temple cessèrent d'être prison d'état. Elles restèrent pourtant debout plusieurs années encore, monument informe du moyen âge, souvenir triste et menaçant pour la liberté. En 1811, Napoléon les fit abattre, et deux ans après il fit bâtir à la place un hôtel pour le ministère des cultes. En 1814, cet hôtel fut converti en couvent, dont mademoiselle de Conti fut la première abbesse. Ce couvent existe encore de nos jours, et de tout ce que nous venons d'écrire, il ne reste aujourd'hui

debout que la rotonde du Temple, que peuplent tous les revendeurs de Paris, la seule chose utile qui mérite en effet de survivre. Le temps et la liberté ont balayé jusqu'aux derniers vestiges des tours.

FOR-L'ÉVÊQUE.

I

Prison ecclésiastique de l'Évêché. — Justice épiscopale. — Traité entre Philippe-Auguste et l'évêque de Paris. — Vingt livres parisis à l'évêque, et cinquante sols au chapitre. — Fondation du For-l'Évêque. — Origine de ce nom. — Emplacement de cette prison. — Sa description. — Conflits judiciaires. — L'évêché de Paris érigé en archevêché. — Le premier archevêque fait reconstruire le For-l'Évêque. — Second traité avec Louis XIV. — Le duché-pairie de Saint-Cloud. — Le For-l'Évêque prison séculière. — Arbitraire des ordres du roi. — Prisonniers pour dettes. — Tapageurs. — Comédiens. — Maximilien de Bavière. — Cartouche et ses complices. — Évasion de trois abbés.

Le For-l'Evêque a eu deux époques bien distinctes. La première fut celle pendant laquelle la juridiction ecclésiastique de l'évêque de Paris régna dans cette prison. Cette époque peu connue est presque oubliée dans l'histoire. La seconde fut celle où les rois s'étant fait céder cette prison, la remplirent au gré de leurs caprices. Une partie de cette seconde époque est très-

connue, et la physionomie de cette prison devient alors presque joyeuse; car à ce nom de For-l'Évêque viennent se mêler ceux des comédiens, des célèbres actrices, des journalistes, des viveurs endettés, des mousquetaires de toutes les couleurs, qui battaient le guet, décrochaient les enseignes, cassaient les réverbères dans les endroits où Paris en possédait. Là un débiteur, duc régnant alors, devenu roi depuis, a donné des fêtes; là Fréron a écrit des pamphlets, Lekain a déclamé, Vestris a dansé, Clairon a aimé; là enfin s'est réfugiée *la poésie du despotisme*. Tout cela est vrai; tout cela est arrivé; tout cela nous le dirons. Heureux si notre tâche se bornait à peindre ce petit coin de l'arbitraire, où le caprice des rois et des grands ne faisait verser que des larmes de dépit. Mais nous devons la vérité sur cette prison comme sur les autres, et la vérité est loin de la seule tradition qui nous soit restée du For-l'Évêque.

Et d'abord, il n'existe aucune histoire particulière de cette prison. Quelques courts articles, qui ne sont pas même des notices, se trouvent seuls épars dans les écrivains de nos jours. Les contemporains en parlent comme nous parlons de la Conciergerie, que tout le monde voit et connaît. Nous avons dû nous livrer à un travail long et sérieux pour arriver à un résultat, et nous pensons y être parvenus.

Les évêques de Paris et le chapitre métropolitain exerçaient dans cette ville le droit de haute et basse justice sur les terres qui leur appartenaient. Cette juridiction temporelle était fort redoutable, et posait déjà les bases de l'inquisition. En 1161, l'évêque Maurice de Sully, qui fit construire sur une ligne parallèle à Notre-Dame de Paris le palais épiscopal, n'oublia pas les édifices nécessaires à sa juridiction temporelle, dont il

se montrait jaloux, et qui prenait tous les jours de l'accroissement. Il fit bâtir au-dessus d'une double chapelle une haute tour pour contenir les cloches. Les étages voûtés de cette tour devinrent les prisons ecclésiastiques; les caveaux de l'église furent convertis en cachots. Dès lors il étendit sa juridiction temporelle, et par les ressources que l'Église seule possède, atteignit partout où il le désirait tous les Parisiens qu'il voulait frapper comme justiciables de son tribunal. Louis le Jeune, qui régnait alors, vit avec indifférence ce donjon s'élever et cette juridiction s'étendre; mais Philippe-Auguste, son successeur, plus jaloux de l'autorité royale, comprit les dangers de ces empiétements, et résolut d'y mettre un terme. Trois évêques s'étaient succédé depuis Maurice de Sully; c'étaient Eudes de Sully, Pierre II de Nemours, et Guillaume II de Seignelay. Tous trois, et le dernier surtout, avaient soutenu les droits de justice qu'ils *avouaient n'être écrits nulle part, mais résulter de la tradition et de l'usage immémorable des temps*, et enfin venir directement de Dieu. Philippe-Auguste ne reconnaissait pas parfaitement cette origine, et cherchait de son côté à diminuer l'autorité du prélat au profit de la couronne. L'enclos, ou culture de l'évêque, se composait alors, outre celui de l'évêché, du bourg ancien de Saint-Germain, du clos Bruneau, formant aujourd'hui les quartiers Saint-Honoré, Saint-Germain l'Auxerrois, Saint-Eustache, etc. La juridiction de la tour du Louvre, qui touchait aux terres de l'évêque, excitait à chaque instant des conflits. D'abord ce furent les tailles que le roi et l'évêque se disputèrent; ensuite les amendes et la confication des biens; enfin le sang et la vie des hommes. Quand ils en furent arrivés à cette dernière question, Philippe-Auguste crut triompher faci-

lement de l'évêque en lui opposant ce principe : « *Ecclesia abhorret a sanguine* (l'Église a horreur de verser le sang). » Mais monseigneur de Seignelay éluda la question, en déclarant qu'il satisferait au précepte en ne faisant pas mettre à mort sur les terres épiscopales. En effet, il commença à faire exécuter ces sentences dans la banlieue de Paris, soutenant qu'il ne violait pas le principe, parce que le sang ne souillait pas les terres de l'Église. De longues contestations suivirent cette interprétation hypocrite; mais enfin, en 1222, un accord fut fait entre le roi et l'évêque. Cet accord, contenu dans des lettres-patentes signées à Melun, fut nommé par les deux parties *charta pacis*, traité de paix.

Dans ce traité, on restreignait les limites des terres de l'évêque, à cause du château du Louvre et de ses dépendances. On réservait au roi la connaissance des rapts et des meurtres, et on laissait à la justice de l'évêque celle de l'homicide et de toutes les autres affaires criminelles ou civiles, au bourg Saint-Germain et au clos Bruneau. Les sentences de mort devaient être exécutées dans la banlieue de Paris, et les autres peines corporelles entraînant l'effusion du sang hors de la culture de l'évêque. Ce qui prouve que les interprétations de monseigneur de Seignelay furent adoptées. On composa la juridiction temporelle d'un prévôt spécial et de plusieurs officiers de justice. Et « pour indemniser l'évêque et le chapitre métropolitain, disait le traité, de leurs autres droits et prétentions, le roi accorde à l'évêque *vingt livres parisis*, et au chapitre *cinquante sols parisis*, à prendre chacun an sur la prévôté de Paris. »

Ce traité une fois conclu, l'évêque Seignelay voulut établir son prévôt et ses officiers de justice au sein de la culture la

plus considérable. Il choisit pour cela l'emplacement qui lui parut le plus favorable, et le plus à portée de bien déterminer les limites du château du Louvre, dont l'envahissement était le plus à craindre pour lui. Il jeta les fondements d'un château qui devait contenir les logements de son prévôt, les salles de justice, les prisons et les cachots de ses justiciables, dans l'espace contenu entre la rue Saint-Germain-l'Auxerrois et le quai de la Misère, aujourd'hui le quai de la Mégisserie. Telle est l'origine du For-l'Évêque. Guillaume de Seigneley mourut le 23 novembre 1223, avant que le For-l'Évêque fût entièrement construit. Barthélemy III lui succéda, et termina son œuvre.

Maintenant que nous connaissons l'origine de la fondation, il nous reste à faire connaître celle du nom. For-l'Evêque vient évidemment de *Forum Episcopi*, place, enclos, culture de l'évêque. Outre l'opinion d'un grand nombre d'auteurs avec lesquels nous sommes d'accord, nous en avons pour preuve ce que nous venons d'écrire. Adrien de Valois est d'avis au contraire qu'on écrivait *Four-l'Évêque*, de *Furnum Episcopi*. Mais rien ne légitime cette opinion, pas même celle d'un four banal de l'évêché établi sur ces terres, ou dans le château. On n'a pas plus de raison pour l'appeler *Fort-l'Évêque*, orthographe qu'on ne lui a jamais donnée dans les chartes, et il n'avait aucun des caractères d'une citadelle.

« Le For-l'Évêque, dit Lebeuf, n'était ni un *four* ni un *fort*, mais un lieu à plaider. » De ces trois opinions que nous avons formulées, nous adoptons la première comme la plus vraisemblable.

Ce château était principalement construit sur l'emplacement de la maison de la rue Saint-Germain l'Auxerrois qui porte

aujourd'hui le n° 65, et s'étendait, comme nous l'avons dit, jusque sur les bords de la Seine. La porte principale était sur la rue. Lebeuf nous en a laissé la description.

« On y voyait, dit-il, au-dessus, en relief, un évêque et un roi en face, agenouillés devant une Notre-Dame, symbole du traité fait entre Philippe-Auguste et l'évêque de Paris. Les armes de France sont à fleurs de lys sans nombre, traversées d'une crosse droite; à l'autre coin sont, en relief, un juge en robe et en capuchon, des assesseurs, et un greffier vêtu comme un homme d'église. »

On voit que les évêques avaient voulu éterniser le pacte passé avec le roi de France, qu'ils traitaient d'égal à égal. Rien, du reste, n'avait été négligé pour rendre cette demeure digne de la juridiction cruelle qui s'y exerçait. Les prisons étaient étroites et sombres, et les cachots avaient pris le nom d'*oubliettes*, parce qu'on y oubliait les malheureux qui y étaient jetés. Ces cachots, profondément creusés dans le sol, s'étendaient au-dessous de tout le bâtiment, et pouvaient être comparés, par leur disposition et leur horreur, aux *cachots blancs* de Bicêtre. On en voit encore des restes dans ce qui forme les caves de la maison n° 65 de la rue Saint-Germain l'Auxerrois. Il y avait encore une salle de torture artistement confectionnée. La torture appliquée faisait rarement jaillir le sang, et les évêques restaient toujours dans l'observation de leur règle. Ils avaient poussé cette observation jusqu'au ridicule. Ainsi, toutes les fois qu'on condamnait un homme à avoir les oreilles coupées, sentence fort en honneur à cette époque, on le conduisait à la *croix du trahoir*, aujourd'hui l'extrémité de la rue de l'Arbre-Sec vers la rue Saint-Honoré, et là on exécutait la sentence, pour que le

L'avarice vint se joindre à la jalousie du pouvoir et la lutte

la [illegible], et là on exécutait la sentence, pour que le

sang qui coulait ne tombât pas sur les terres de l'église, puis on ramenait le patient dans les oubliettes, où il expirait lentement, à moins que la torture ne mît plus tôt fin à ses jours. Infâme hypocrisie! comme si les larmes ne valaient pas le sang, comme si l'agonie cruelle ou prolongée n'était pas pire que la mort!

De toutes les victimes obscures et ignorées qui furent dévolues à la juridiction ecclésiastique, la plus cruelle de toutes, car l'inquisition a été calquée sur elle, il ne nous reste pas un nom qui mérite d'être cité. Les sentences, les instructions de ces temps, la plupart secrètes, ont disparu à la révolution, où elles furent anéanties soit par la fureur du peuple, soit par les prêtres eux-mêmes, qui brûlèrent ces vieilles chartes, comme des actes d'accusation contre eux. Les dernières traces sérieuses que nous en aurions pu retrouver ont été emportées par les flots de la Seine, lors du pillage de l'archevêché, en 1831, et nous sommes heureux de n'avoir à consigner dans ce livre que le fait certain de ces cruautés sans être forcés d'en donner les détails.

Cependant, malgré le traité de 1222, les conflits continuèrent entre la justice royale et la justice ecclésiastique. Ils furent tels que François I[er] formula une ordonnance qui posait une barrière aux envahissements de la juridiction épiscopale; mais il n'osa jamais le publier. Le nombre d'arrêts du conseil du roi et du parlement rendus à cet égard est incalculable. Le roi et l'évêque se disputaient les victimes; car, ainsi que nous l'avons dit, outre l'acte d'autorité qu'on faisait en infligeant une punition, on imposait des amendes, on confisquait des biens. L'avarice vint se joindre à la jalousie du pouvoir et la lutte

augmenta encore. Sur ces entrefaites, l'évêché de Paris, jusqu'alors suffragant de l'archevêché de Sens, fut érigé lui-même en archevêché, le 20 octobre 1622, en faveur de Jean-François de Gondi, oncle du cardinal de Retz. Le nouvel archevêque, fier du titre qui lui était conféré, ne pensa qu'à consolider et augmenter sa puissance temporelle. Mais le cardinal Richelieu, qui régnait à cette époque, le maintint avec sa main de fer dans les bornes de son autorité. Il le resserra même dans de telles limites que le For-l'Évêque fut quelque temps sans prisonniers, sans procès et sans sentences. Mais, à la mort de ce ministre, le nouvel archevêque, qui avait pour coadjuteur l'abbé de Gondi, commença à lever la tête. Les troubles de la fronde survinrent; l'archevêque profita de cette occasion pour étendre de nouveau son pouvoir temporel, et, tandis que son neveu, mêlé à toutes les intrigues du temps, était emprisonné à Vincennes, secondé par le chapitre métropolitain, il faisait démolir et reconstruire, dans la plus grande partie, son For-l'Évêque, dans les prévisions de la nouvelle puissance qu'il espérait. Cette reconstruction eut lieu en 1652. On avait ménagé des prisons plus nombreuses, plus étroites, plus solides, et on avait respecté les oubliettes, toujours utiles dans ces temps-là, et la porte sur laquelle étaient sculptés les droits de l'archevêché. Jean de Gondi mourut en 1654, après avoir vu s'élever la nouvelle prison, qu'il laissa en héritage à son neveu, le cardinal de Retz. On sait comment celui-ci donna sa démission. Pierre de Marca fut nommé par suite et eut pour successeur Hardouin de Péréfixe de Beaumont, précepteur de Louis XIV, qui mourut le 1er janvier 1671; alors le siége archiépiscopal de Paris fut occupé par François de Harlay de Champvallon.

Louis XIV gouvernait depuis longtemps par lui-même. Absolu et despote plus qu'aucun roi de la terre, il ne pouvait souffrir au milieu de sa bonne ville de Paris une juridiction égale en autorité à la sienne dans certains cas; une prison qui s'élevait orgueilleusement rivale de la Bastille, et qui échappait à son bon plaisir. Son ancien précepteur était archevêque de Paris, il n'osa le heurter de front, et se borna à lui faire pressentir le projet qu'il avait d'abolir sa juridiction temporelle. Celui-ci montra la plus vive résistance aux prétentions royales, et Louis XIV attendit sa mort pour agir. Cette mort étant arrivée, il supprima purement et simplement, par un édit de février 1674, la juridiction épiscopale et la réunit au Châtelet. Il s'empara en même temps du For-l'Évêque, qu'il déclara dès ce jour une prison séculière. Le roi avait pris cette mesure sans prévenir l'archevêque, alors monseigneur de Harlay, et avait confondu sa juridiction avec dix-huit autres ecclésiastiques, abbatiales, seigneuriales, qu'il avait aussi réunies par le même édit royal au Châtelet. Il avait voulu donner à cet acte le caractère d'une mesure générale, afin d'éviter toute résistance. Mais il n'y réussit pas cette fois. Les seigneurs se soumirent sans murmurer; les prêtres et les abbés protestèrent et menacèrent de déclarer la guerre si la mesure n'était pas révoquée. L'archevêque et le chapitre métropolitain surtout se levèrent avec énergie et montrèrent les sculptures de la porte du For-l'Évêque, qu'ils n'avaient pas laissé subsister sans raison.

Louis XIV a vaincu durant son règne tous les obstacles qui se sont opposés à sa volonté bonne ou mauvaise, excepté ceux qui lui furent suscités par les prêtres et par les femmes; les prêtres eurent le dessus dans cette occasion. L'archevêque prit

une attitude telle que le roi se trouva dans la même position que Philippe-Auguste lors du traité de 1222. Il fut obligé d'acheter par des concessions ce lambeau de puissance temporelle qu'il enlevait à la justice épiscopale, cette prison du For-l'Évêque qui lui était nécessaire parce que la Bastille et les autres prisons d'état devenaient trop étroites de jour en jour pour les prisonniers dont le grand roi les encombrait. Mais ces concessions ne pouvaient plus se réduire, comme en 1222, à *vingt livres parisis* par année. L'archevêque consentit à se laisser enlever d'une main ce qu'on lui restitua de l'autre. D'abord une seconde ordonnance, interprétative de la première, fut publiée en avril 1674. Cette ordonnance rendait le droit de haute et basse justice dans les églises, les cloîtres et les cours de la résidence, à l'archevêque, à l'abbaye Saint-Germain des Prés, à Saint-Jean de Latran et au grand prieur du Temple. Ensuite, par clause particulière avec l'archevêque, qui était le plus redoutable, Louis XIV érigea en duché-pairie pour monseigneur de Harlay et ses successeurs au siége archiépiscopal la terre de Saint-Cloud, à laquelle il réunit Maisons, Créteil, Osoir, La Ferrière et Armentières. « Ensemble, porte l'ordonnance, la justice de la temporalité de l'archevêché, pour en jouir, monseigneur de Harlay et ses successeurs, en tous droits, justice et juridiction de pairie, sous le ressort immédiat du Parlement, excepté les cas royaux. »

La même ordonnance stipulait le siége du duché-pairie dans l'archevêché.

Cet édit, qu'on peut appeler aussi un traité de paix, satisfit les deux parties. L'archevêque vit augmenter ses dignités, ses revenus et ses domaines. A la vérité, il perdait toute sa culture dans Paris, mais il en acquérait le double dans la banlieue,

et le prévôt de l'archevêché pouvait siéger encore dans cette tour, au-dessous de laquelle existaient toujours les profonds cachots qui servaient aux prisons ecclésiastiques. Ces cachots ne furent comblés qu'en 1793, lors de la démolition de la tour. Louis XIV anéantissait au sein de Paris une juridiction indépendante de son autorité royale, soumettait la nouvelle qu'il accordait hors de la capitale à son parlement, et devenait possesseur du For-l'Évêque. L'échange d'un manteau de pair contre les clefs d'une prison fut ainsi opéré.

Par la suite, en effet, le For-l'Évêque fut spécialement destiné aux comédiens, et ce n'est pas une des choses les moins bizarres de cette histoire que cette circonstance d'une prison élevée par des évêques qui devint celle de gens frappés alors d'excommunication.

Telles sont les diverses phases par lesquelles a passé le For-l'Évêque dans la première période; nous allons donner quelques détails sur la seconde.

On était en droit de croire, d'après les termes de l'édit, que le For-l'Evêque ne contiendrait que des prisonniers justiciables du Châtelet, mais il n'en fut pas ainsi. Cette prison, uniquement destinée au caprice du roi et des grands, fut remplie les trois quarts du temps de prisonniers arrêtés sans prévention, sans jugement, et qui n'en subirent aucun durant leur détention. Ce ne fut que beaucoup plus tard qu'elle fut spécialement affectée aux détenus pour dettes; encore en vit-on la plus grande partie emprisonnés sans sentence préalable. Alors furent jetés pêle-mêle dans ces murs les fils de famille, les comédiens, les hommes de lettres, les contrevenants aux ordonnances de police, etc. Le roi, les ministres, les gentilshommes de la

chambre, le lieutenant de police, disposaient de cette prison. Obtenir une lettre de cachet pour le For-l'Evêque était une simple formalité, un jeu, un amusement. Il n'y a jamais eu la moindre légalité dans cette prison, au mépris de l'édit de Louis XIV, qu'il fut le premier à transgresser. Un seigneur qui voulait se venger commençait par obtenir un ordre pour le For-l'Évêque. La captivité y était assez douce, et ne devait pas s'y prolonger indéfiniment; on ne craignait pas de l'accorder à la légère. Le seigneur qui tenait son ennemi sous les verrous persévérait, grossissait le crime, et l'autre n'étant pas là pour se défendre, le premier finissait toujours par obtenir le transfert dans une autre prison où la prolongation de la captivité était de droit. En un mot le For-l'Évêque était souvent l'antichambre de la Bastille.

Les registres d'écrou du For-l'Évêque ont disparu. On ne sait ce qu'ils sont devenus. Mais grâce à des recherches minutieuses, nous avons pu les remplacer en partie. Il existe aux archives de la Préfecture de police un répertoire des ordres du roi, dans lequel on trouve des indications précieuses. Ce répertoire, composé d'innombrables registres, quoique parfaitement incomplet, contient le résumé et les motifs des lettres de cachet. C'est là que nous avons puisé les renseignements qui concernent le For-l'Évêque. Le nombre des gens qui y ont été enfermés est incalculable. On en jugera par le premier échantillon que nous consignons ici. Nous avons ouvert au hasard, et voici ce qui nous est tombé sous les yeux pour un seul jour.

« 3 juillet 1724. — Le nommé Richer, qui insulte ses voisins, compose des chansons insolentes, et menace de les tuer, avec un couteau qu'il tire souvent; mis au For-l'Évêque.

» Dudit. — Le nommé Saint-Martin de Lanou, qui doit au portier de la porte des Carmes du Luxembourg, et qui a manqué de parole à la promesse qu'il avait faite de satisfaire son créancier de mois en mois.

» Dudit. — Le nommé Vincent Aubert, les deux nommés Lanne. Ces particuliers ont insulté les princes d'Ombre et d'Eu.

» Dudit. — Le nommé Henri Thierri, qui conduisait le carrosse de Valenciennes à Paris, dans lequel il a introduit des marchandises de contrebande, et emporté 150 fr., outre l'argent qui lui avait été confié pour sa route, et doit dans toutes les auberges.

» Dudit. — Le nommé Gouré, qui doit une somme de 12,000 fr. au sieur Barbier depuis 1720, depuis lequel temps il n'a pu s'en faire payer : ledit Gouré changeant d'habits, et se travestissant même en ecclésiastique.

» Dudit. — Nibault, rôtisseur; Enault, huissier. Le premier a eu l'insolence de faire assigner le sieur Desjardins, contrôleur de M. le comte de Charolais, comme ayant arrêté un mémoire de ce rôtisseur pour servir de certificat. Le second a suivi cette affaire comme huissier. »

En voilà huit le même jour; et qu'on ne croie pas que ce soit une mesure extraordinaire. Nous tournons quelques feuillets, et nous arrivons au 30 du même mois; nous trouvons :

« Le 30 juillet 1724. — Guillaume Fumier, Robert Corneille. Ces particuliers ont arraché et cassé des bancs aux Tuileries.

» Dudit. — Autre Fumier qui a donné des coups de canne au sieur Auger, marchand épicier, et l'avoir mis en sang à cause qu'il avait refusé de continuer à parier au jeu de la roulette.

beaucoup plus dans les autres, et à côté sont ceux que nous avons déjà vus, et d'autres dans ce genre :

« 7 mars 1720. — Madeleine Saunier, qui retient injustement une somme de 1,800 francs à sa mère.

» 21 mai. — Le sieur Bellamare, qui retient des sommes considérables à des particuliers, et qui médite une fuite frauduleuse, etc., etc. »

Tous ces gens étaient emprisonnés sans jugement, sans arrêt, sans sentence.

Ainsi le For-l'Evêque servait à cette sorte d'arbitraire; lorsqu'un homme niait une dette qu'il n'avait pas en effet contractée, ou qui n'était pas régulière, le crédit du créancier l'envoyait au For-l'Évêque, d'où il ne sortait qu'en payant ce qu'il ne devait pas.

Du reste, comme les prisons du despotisme, le For-l'Evêque. tout en atteignant les innocents, dérobait les coupables à la justice. En voici des exemples pris au hasard :

« 25 avril 1720. — Femme Berard, qui se mêle de faire donner des emplois moyennant rétribution. Liberté, le 19 mai suivant.

» 3 mai 1720. — Le nommé Bourguignon, qui a fait des malversations dans la commission qui lui avait été confiée.

» Dudit. — Le nommé d'Orléans, connu pour fripon, qui a enlevé un portefeuille de 12,000 francs à un particulier qu'il avait mené boire.

» 21 mai 1720. — Marguerite Boucher, accusée d'avoir volé de la frange d'or chez M. le comte de Toulouse.

» 28 août. — Mollard Leclerc, huissier au Châtelet, qui a

escroqué à une pauvre femme un billet de 1,000 francs, don il a abusé la confiance et l'ignorance.

» 21 juin 1724. — La veuve Heublin, qui a exposé une liquidation fausse de 8,000 francs.

» 28 juin 1727. — Greffier, Chrétien et sa femme, Baru, Petit, Bernard. — Ces particuliers ont été arrêtés pour avoir accusé faussement M. Makensie du crime de sodomie.

» Dudit. — L'abbé Forestier, surnommé *l'abbé Pain-Mollet*, mis au For-l'Évêque à cause des insultes qu'il a faites aux femmes dans les promenades publiques, etc., etc. »

Ainsi voilà autant de gens, accusés de délits ou de crimes, mis au For-l'Evêque, non *pour y être instruit leur procès*, l'ordre ne le mentionne pas, mais pour les soustraire à la justice. Et cette protection arbitraire s'étendait sur des personnes présumées coupables de corruption, de concussion, de vol et de faux; sur un huissier accusé d'escroquerie, sur des hommes accusés de faux témoignage, et sur un prêtre accusé d'indécence publique. A plus forte raison le gouvernement d'alors usait-il amplement de l'arbitraire pur et simple en emprisonnant au For-l'Évêque selon son bon plaisir, sur de vagues soupçons, souvent sans motifs, toujours sans preuves, sans jugement, sans instruction.

« Du 24 juillet 1724. — Le nommé la Martinière, qui a maltraité la dame Damien, sa fille, ainsi que deux autres particuliers, pour le soupçon qu'il a contre eux qu'ils ont déposé contre l'abbé Desrues et Merlier, qui sont au tribunal de l'officialité pour avoir séduit et abusé deux jeunes filles; mis au For-l'Évêque.

» Le nommé Douet, qui a commis des *impertinences* à l'Abbaye-aux-Bois. »

On ne dit pas lesquelles.

« La nommée Saint-Ange, ou la marquise de Cadigue, est une fille arrivée à Paris travestie en homme, et dont on n'a pu savoir les motifs de déguisement, etc., etc. »

Vraiment, à parcourir cette longue galerie de noms et de motifs, ne semble-t-il pas entendre les la Vrillière et les Sartines, s'écrier comme Potier, dans la taverne du *Bourgmestre de Saardam :* « Ambassadeurs, embaucheurs, grands seigneurs, honnêtes gens et voleurs, mettez-moi tout ce monde-là en prison; j'y verrai plus clair demain matin. »

Ces mots ont fait rire tout Paris; ceux des la Vrillière et des Sartines ont fait pleurer toute la France.

Cependant nous devons aussi montrer le For-l'Evêque tel que la tradition s'est efforcée de le présenter, c'est-à-dire prison de simple police pour les tapageurs, les mauvais sujets, les comédiens, et les détenus pour dettes. Ce fut en effet une de ses faces, et nous trouvons :

« Cinq juifs suspects, qui s'obstinent à rester à Paris sans permission.

» Vingt-quatre mendiants, dont neuf femmes, arrêtés dans les rues de Paris.

» Les nommés Parat, frères. Ce sont des tapageurs qui font des désordres la nuit et ont cassé des lanternes.

» Le nommé Édouard, tonnelier, qui a excité ses camarades à maltraiter des chiffonniers distribués pour tuer les chiens épars, et qui a insulté le commissaire Montcrif.

» Le sieur de Sabran, officier de dragons, et le chevalier de Borgues, lieutenant d'infanterie, pour avoir causé du désordre à la Comédie-Française.

» Jean-Baptiste Remy, cocher insolent, qui, au lieu de mener le secrétaire de l'ambassadeur de Portugal dans l'endroit où il le désirait, l'a mené chez son maître, où il l'a maltraité.

» Le nommé Norcroff, pirate écossais.

» Jacques Collet et la demoiselle Dorsigny. Le premier a enlevé ladite demoiselle de la maison de son père pour vivre en débauche à Paris.

» Le nommé Chassé, acteur de l'Opéra; mis au For-l'Evêque, avec injonction au geôlier de le remettre au sieur Duval, commissaire du guet, les jours de représentation. »

Aux noms qui précèdent, nous ajouterons un nom royal, c'est celui de Maximilien, alors duc régnant des Deux-Ponts, et depuis roi de Bavière, mort sur le trône. Il fut mis au For-l'Evêque par ses créanciers, et y subit sa captivité comme lord Mazereau et M. Ouvrard à la Conciergerie, et l'Américain *Swan* à Sainte-Pélagie. Nous retrouverons les nobles lords et le riche banquier dans ces diverses prisons.

Il est une dernière mention sur les ordres du roi, que nous devons consigner ici; c'est celle de Cartouche et de quelques-uns de ses complices. Nous avons omis ce détail à dessein, en faisant son histoire dans Bicêtre, afin de le consigner ici.

Cartouche et ses complices, arrêtés le même jour que lui, furent d'abord enfermés au For-l'Évêque. Le choix du lieu fut motivé par la solidité et la profondeur des cachots. Il demeura là le temps nécessaire à préparer la prison spéciale dans laquelle il fut jeté au Châtelet. L'ordre du roi qui concerne Car-

touche, et qui est du reste mêlé avec tous les autres, est remarquable par sa rédaction. Il est ainsi mentionné.

« 16 mai 1721. — Le nommé Cartouche, *qui a assassiné le sergent Hurot*, lieutenant de robe courte, et le nommé Touloi; mis au For-l'Évêque.

» Le nommé Cartouche Cadet, *soupçonné*, et mis au For-l'Évêque, et les nommés le Chevalier *le Craqueur*, Fertin du Mouchi, Paul Genetê, Ferret, *dit Lorrain*, également *soupçonnés*, et mis au même lieu.

» 12 juin. — Christophe Guelain, *associé de Cartouche*, mis au For-l'Évêque.

En marge de la mention de Cartouche est écrit ce seul mot :

« *Rompu.* »

En marge de celle de Genetê, ceux-ci :

« *Envoyé aux colonies, le 4 novembre* 1721. »

Ce qu'il y a de bizarre dans le relevé que nous venons de donner, c'est que Cartouche n'est mentionné que comme assassin du sergent Hurot, ses complices comme soupçonnés d'y avoir pris part, tandis que le dernier emprisonné est qualifié d'associé. L'arbitraire s'était tellement incrusté dans la plume de ceux qui écrivaient les lettres de cachet, qu'ils repoussaient la légalité la plus apparente.

Il n'existait au For-l'Evêque aucune espèce de règlement. Cette prison, bien que réunie à la juridiction du Châtelet, appartenait à tous les gouvernants de la France. Les juges y faisaient écrouer des accusés, les ministres des prisonniers d'état, le lieutenant de police ses administrés, les gentilshommes de la chambre les comédiens, les créanciers leurs débiteurs, et les grands seigneurs leurs ennemis. Soumis à tant de

maîtres, les geôliers n'en écoutaient aucun, et le caprice servait seul de règle. Howard, qui a visité cette prison, prétend que le geôlier se faisait vingt mille livres de revenus. Nous n'avons pas de peine à le croire. Les bonnes aubaines ne manquaient pas à cet homme. Il faisait payer au poids de l'or aux mauvais sujets de bonne maison, aux débiteurs fripons, et aux comédiens, les complaisances qu'il avait pour eux. Il y avait quelques chambres assez bien meublées et assez commodes, qu'il laissait aux prisonniers riches moyennant une forte rétribution ; le reste de la maison était horrible, mal tenu, humide et insalubre. Ce n'était pas sans motif qu'on avait appelé quai de la Misère (aujourd'hui quai de la Mégisserie) l'endroit où le For-l'Évêque était situé. Aussi était-ce la prison qui contenait le plus grand nombre de malades.

La garde du For-l'Évêque était rigoureusement faite ; cependant il y eut quelques évasions. Nous n'en connaissons que parmi les abbés. Nous en avons indiqué deux dans le relevé des écrous. La troisième est celle de l'abbé Dubuquoit, que nous avons racontée dans *la Bastille.*

Ce que nous venons d'écrire suffit pour bien faire apprécier le genre de cette prison ; nous allons à présent parler des prisonniers qui nous paraissent mériter le plus d'intérêt.

II

Fréron. — *L'Année littéraire.* — Les auteurs et les acteurs. — La politique sur Cayenne. — La colère d'un ministre. — Fréron au For-l'Évêque. — Quatrain de Voltaire. — Mademoiselle Clairon. — Excommunication des comédiens. — Mademoiselle Arnoux. — Portrait de mademoiselle Clairon par Fréron. — *Le Siége de Calais.* — Dubois et sa fille. — Refus des acteurs de jouer avec lui. — Tumulte à la Comédie-Française. — Mademoiselle Clairon arrêtée. — Où il n'y a rien le roi perd ses droits.

L'année 1763 finissait en France sans aucun événement pour la littérature et le théâtre. Pas de livres qui méritassent la critique, pas de pièces nouvelles, un silence absolu de Voltaire et des gens de lettres envers Fréron; plus de visites clandestines des comédiens à ce dernier; plus de cadeaux de la part de certaines actrices, plus de sottises de la part de certaines autres; plus de menaces et de haines de la part des encyclopédistes. Fréron était désespéré. *L'Année littéraire*, journal qu'il faisait avec tant de méchanceté et d'esprit, journal unique à cette époque, ennemi de toutes les doctrines nouvelles, de tous les hommes nouveaux, critique acerbe et parfois brutal, seul op-

posé à tous avec courage, ce journal menaçait de devenir pâle et insignifiant, car le grand talent de Fréron était surtout la réponse au lieu de l'attaque. Cette réponse, quand il ne pouvait la faire directe, il en trouvait le motif dans la moindre chose. Un homme de lettres disait un mot contre lui, c'était un sujet d'article dans son journal. Voltaire se levait une heure plus tard qu'à l'ordinaire, c'était le prétexte d'un pamphlet. Mademoiselle Clairon reprenait un rôle qu'elle avait joué cent fois avec éclat, il ravalait le talent de la grande actrice. Enfin tout devenait pour lui un prétexte d'article; mais ce prétexte réel ou déguisé, il le lui fallait, car son esprit était ainsi fait; il n'était pas inventif, et sur un grain de sable il aurait bâti un monde. Sa dernière guerre avec mademoiselle Clairon avait fini brusquement. Cette actrice avait pour protecteur en titre un prince russe fort amoureux d'elle, qui, disait Fréron, *se contente de lui baiser la main, et l'on assure que c'est ce qu'il peut faire de mieux,* tandis que le chevalier de Valbelle était son amant secret. Ce dernier était passé chez Fréron pour lui faire une visite de politesse, et, ne l'ayant pas trouvé, lui avait laissé son nom, à la suite duquel il avait mis : « *s'est présenté chez M. Fréron pour lui donner quelque chose.* » Fréron avait vu et compris cette carte. Dès ce jour il avait cessé de parler des affaires de ménage de l'actrice; mais il l'attendait à son premier rôle, et elle n'en créait pas. Aucun propos contre lui ne lui revenait de sa part ni de celle d'autres personnes, aucune épigramme n'était colportée, aucun motif enfin pour échauffer sa bile ne lui apparaissait; Fréron semblait oublié dans le monde littéraire et dramatique; on l'aurait dit mort; la postérité commençait pour lui, et la postérité c'était l'oubli. Si ce moyen eût

en effet été employé par ses ennemis les plus acharnés, il eût certainement réussi, et Fréron et *l'Année littéraire* eussent été enterrés de leur vivant. Mais l'amour-propre et le dépit des hommes de lettres et des comédiens ne pouvaient y tenir, et ils ne s'apercevaient pas que, tout en répondant aux attaques de Fréron, ils donnaient de l'importance à son journal, et lui fournissaient des armes. C'est le secret de l'existence de beaucoup de feuilles aujourd'hui; c'était le secret de l'existence de *l'Année littéraire* d'alors; et Fréron, homme froid, et qui voyait juste, se désespérait de ce calme plat qui l'arrêtait tout court et qui n'était que l'effet du hasard plutôt qu'une combinaison raisonnable.

Le jour où le trente-quatrième numéro de *l'Année littéraire* allait paraître approchait, et Fréron n'avait pas de quoi remplir sa feuille. En vain il avait essayé d'en revenir à Voltaire, à Jean-Jacques, à Thomas, aux encyclopédistes, aux comédiens, aux auteurs; tout ce qu'il avait écrit lui avait paru faible et sans couleur; il n'avait trouvé sous sa plume que ce qu'il avait publié cent fois; il craignait d'autant plus de se répéter qu'on lui aurait appliqué le mot du perruquier de Voltaire (22). Ce journaliste, ordinairement calme et réfléchi dans ses méchancetés et dans ses injures, éprouvait pour la première fois de sa vie une impatience qui lui fit jeter sa plume de rage. En ce moment on lui apporta une lettre d'une écriture inconnue. C'était une famille qui se rendait à Cayenne sous la protection du ministère pour y faire partie de la nouvelle colonie. Elle restait en route dans la plus profonde misère, abandonnée par le gouvernement, qui mentait à ses promesses et la laissait mourir de faim. Cette lettre lui était adressée pour avoir de la

publicité ; elle était écrite avec la verve du désepoir. Fréron la lut deux fois, en corrigea quelques mots, l'augmenta, la commenta et l'envoya à l'imprimerie.

» Cette fois, dit-il, on ne m'accusera ni de méchanceté ni d'injustice ; je plaide la cause des malheureux, je fais une bonne action, et cette lettre complète mon journal. »

Mais le métier que faisait Fréron d'insulter tout le monde était moins dangereux à cette époque que celui de dire la vérité. Le trente-quatrième numéro parut et fut lu avec une avidité extraordinaire, comme toujours. On fut surpris d'y trouver cette lettre qui fit grand bruit, et l'on ne savait à quoi attribuer la nouvelle conduite du journaliste, qui, cette fois du moins, ne déchirait pas d'un bout à l'autre de son journal.

L'Année littéraire était reçue à la cour ; Louis XV la parcourut, et, n'y voyant que peu de méchanceté, la jeta en passant la lettre. Peu importait à ce roi que ses sujets mourussent de misère. Mais elle fut lue dans les bureaux du ministère et dénoncée au duc de Choiseul.

« Ce ministre étant à table, disent les *Mémoires secrets*, entend parler de cette feuille. — Ce gueux, s'écrie-t-il, s'avise de parler de Cayenne ! Qu'on m'apporte le numéro trente-quatre. »

Aussitôt on va chercher le journal ; le duc de Choiseul se le fait lire ainsi qu'à ses convives pendant le souper ; il écoute attentivement le récit des souffrances de cette famille, qu'il laissait mourir de faim, et transporté de colère en entendant cette lecture, il dit aussitôt : « Fréron couchera ce soir au For-l'Évêque. »

A son front courroucé, à son air d'indignation, les convives s'attendaient peut-être à une autre sentence envers les vrais

coupables. Mais le duc de Choiseul, un des ministres les moins mauvais de Louis XV, ne pouvait supporter qu'on dévoilât ainsi les fautes et les perfidies de son administration. S'il fut un moment ému pendant son splendide repas, ce fut de colère contre l'écrivain audacieux qui divulguait la vérité. La misère et les souffrances de la famille si indignement trompée ne lui firent pas *perdre un coup de dent*.

Les lettres de cachet en blanc remplissaient les cartons des ministres; le nom fut bientôt écrit, un exempt mandé et Fréron arrêté chez lui.

Il était onze heures du soir lorsque l'exempt pénétra dans sa chambre pour exécuter l'ordre du ministre. Le journaliste avait soupé ce soir-là outre mesure et avait bu de même; Fréron avait contracté l'habitude de *noyer ses chagrins dans le vin*, comme on le disait à cette époque, et, ce jour-là, il paraît qu'il en avait beaucoup. On eut de la peine à le réveiller, et, quand on en fut venu à bout, il balbutia quelques mots et retomba sur son oreiller. L'exempt le secoua en vain plusieurs fois rudement, le sommeil de l'ivresse l'emportait toujours. Enfin, impatienté, l'officier s'écria qu'il allait chercher main forte pour le faire emporter au For-l'Évêque, en exécution de la lettre de cachet. A ce mot terrible et nouveau pour lui, Fréron se mit sur son séant, frotta ses yeux, secoua ses oreilles et répéta d'une voix très-distincte : « Une lettre de cachet pour le For-l'Évêque!... » Ce mot l'avait entièrement dégrisé. Il demanda à voir l'ordre du roi, qu'on lui présenta par grâce spéciale, et sur lequel il lut la cause de son arrestation, qu'on avait bien voulu consigner, encore par grâce spéciale.

A cette vue, il sourit d'abord d'un air de satisfaction, car sa

première pensée fut celle-ci : L'affaire aura de l'éclat et va faire parler de moi et de mon journal. Mais à ce premier rayon de joie succéda un air soucieux et rêveur, car sa seconde pensée fut celle-ci : M. de Choiseul est irrité contre moi, il m'envoie peut-être au For-l'Évêque pour me faire conduire plus tard à la Bastille. A cette idée la terreur s'empara de son âme, et, se rappelant les motifs qui l'avaient guidé en insérant cette lettre, s'écria :

— Eh quoi! traité ainsi pour avoir écrit la vérité!

— Voilà ce que c'est que de dévier de sa route, répondit l'exempt; tôt ou tard il en arrive malheur.

Ébahi à cette réplique, Fréron fixa son interlocuteur d'un air qui témoignait sa surprise de trouver un homme d'esprit dans un exempt, et ne songea pas à lui répondre. Il se leva avec la plus grande soumission, s'habilla et se laissa conduire au For-l'Évêque, où, grâce à beaucoup d'or, il obtint une chambre convenable. Son premier soin fut d'écrire au duc de Choiseul; sa lettre fut d'abord caustique et vive; il la relut et la déchira en réfléchissant que le premier ministre n'était ni un comédien ni même un Voltaire soumis à sa férule. Il en fit une autre; celle-ci était amère, mais digne en même temps. Il la relut et la déchira en se rappelant ce que lui avait dit l'exempt, qui lui paraissait plein de bon sens. Il en écrivit une troisième; celle-là était hypocrite et basse. » Il lui représentait d'une façon pathétique, disent les *Mémoires secrets*, combien peu il avait lieu de s'attendre à un traitement aussi injuste de la part d'un ministre qui l'avait honoré de sa protection. » Il relut cette lettre et la trouva tout à fait convenable dans sa situation; il la cacheta et l'envoya. Cependant, pour l'écrire,

il avait été obligé de faire violence à son caractère, et de maîtriser sa plume qui distillait habituellement du fiel. Il voulut s'en venger sur l'heure en prenant sa revanche sur ceux qu'il pouvait insulter impunément. Commençant alors le trente-cinquième numéro de son *Année littéraire*, il passa le reste de la nuit à écrire tout ce que pouvait lui inspirer la rage, l'envie et la haine. Il avait trouvé le prétexte qui pouvait exciter sa verve bilieuse, et les pages entières se remplissaient sans rature sous sa plume rapide. Quiconque l'eût vu cependant n'aurait jamais cru que Fréron composait un pamphlet où il jetait tant de colère. Froid et calme dans toute son attitude, il avait plutôt l'air d'un homme occupé de la dissertation la plus grave que de la question la plus irritante. C'est que Fréron était un de ces hommes qui, méchants par nature, aiguisent à froid le poignard dont ils frappent leurs ennemis, calculent les coups qui portent, conservent le sang-froid au milieu des actes les plus inouïs de violence, et font de la haine et de la colomnie métier et marchandise.

Il put voir le lendemain les personnes qui se présentèrent au For-l'Évêque. Après sa femme, un seul individu demanda à lui parler, car Fréron n'avait pas d'amis. C'était son *coureur*, celui qu'il payait pour recueillir les nouvelles qui pouvaient l'intéresser, et dont il remplissait son journal. Celui-ci entra dans la prison d'un air radieux; jamais il n'avait recueilli tant de faits. L'arrestation de Fréron était le sujet de toutes les conversations, de tous les commentaires. Les uns laissaient éclater leur joie; les autres, par une pitié hypocrite, faisaient semblant de la plaindre. Les comédiens surtout étaient heureux de cet événement, et mademoiselle Clairon avait proposé de voter des remercîments

à M. de Choiseul, qui s'était chargé de la vengeance commune. Fréron écoutait tous ces détails avec la plus grande attention et prenait des notes à mesure qu'on prononçait des noms propres.

— Et Voltaire, dit-il, on ne sait rien, on ne dit rien de lui?

— Je le réservais pour la bonne bouche, répondit le commis. Voici le quatrain qu'il a envoyé sur vous à mademoiselle Clairon, et que cette dernière faisait déjà répandre hier dans tout Paris au moment où on vous arrêtait.

Et il lui remit le quatrain suivant :

> Un jour, loin du sacré vallon,
> Un serpent mordit Jean Fréron;
> Savez-vous ce qu'il arriva?
> Ce fut le serpent qui creva.

Un sourire amer effleura les lèvres de Fréron, mais aucun signe de colère ne se manifesta en lui. Il prit cette nouvelle attaque comme une nécessité de sa position, ou plutôt comme une chose qu'il attendait avec impatience, et se mit à écrire avec le plus grand calme un article contre Voltaire, se réservant de payer plus tard sa dette à mademoiselle Clairon, afin de le faire avec éclat.

Le lendemain, il reçut de M. de Choiseul une longue lettre en réponse à la sienne. C'était certes, à cette époque, une dérogation extraordinaire, qu'un ministre daignant répondre à la lettre d'un prisonnier; mais ce prisonnier faisait un journal, et quoiqu'il suffît d'un simple ordre pour supprimer *l'Année littéraire*, ce qui arriva plus tard, la puissance de la presse commençait à jeter ses racines. Dans sa missive M. le duc de Choiseul démontrait à Fréron *quel crime politique c'était de dévoi-*

ler ainsi la négligence et l'inattention du ministère. Il révoquait en doute la vérité du fait, et finissait par promettre de parler à M. de Sartines, comme s'il rejetait sur lui l'arrestation du journaliste. Fréron ne laissa pas cette lettre sans réponse. Encouragé par l'espèce de condescendance que lui montrait le ministre, il lui écrivit une lettre pleine d'éloges et de flatteries pour lui, dans laquelle il lui assurait qu'il était étrangement abusé.

« Toute cette correspondance, disent encore les Mémoires secrets, est des plus risibles; elle est aussi indécente d'une part que de l'autre. »

Enfin Fréron obtint son élargissement le 15 décembre, cinquième jour de sa captivité. Il s'empressa de se rendre chez le duc de Choiseul et chez M. de Sartines, pour les remercier de *la grâce* qu'ils lui avaient accordée en le rendant à la liberté. L'un et l'autre lui défendirent d'un ton sévère de jamais parler dans son journal d'aucune mesure du gouvernement, sous peine de le voir supprimer. Fréron le promit, et s'y conforma, résolu à faire porter le poids de sa vengeance à tout ce qui était auteur ou comédien, dont il avait fait sa *gente corvéable à merci*. Il renonça à attaquer les grands et à se plaindre de leur injustice, laissant en cela la tâche entière à son fils. Ce fils, qui, encore dans les bras de sa mère, avait pleuré en voyant son père prisonnier au For-l'Evêque, n'oublia pas les larmes qu'il avait versées. Quand il fut en état de comprendre et d'agir, cette circonstance gravée dans sa mémoire lui apparut entachée de tout l'arbitraire du despotisme. Ce fut le germe de sa haine contre les rois et les grands. Aussi ardent à les poursuivre que son père l'avait été à poursuivre les hommes de lettres et les acteurs, il se fit un nom égal en célébrité à celui

de son père. Le journaliste a écrit le sien avec du fiel, le conventionnel avec du sang (23).

Du reste, la politique qu'on défendait alors à Fréron dans son journal littéraire, sous peine du For-l'Évêque ou de la Bastille, est aussi défendue de nos jours aux mêmes feuilles, sous peine de cent mille francs de cautionnement ou du mont Saint-Michel.

D'après les dispositions dans lesquelles nous avons laissé Fréron, on peut juger si la guerre fut rude envers tous ceux dont il avait à se plaindre. Il en avait fait minutieusement la liste, et n'avait oublié personne. Il mit une année entière à régler ses comptes avec eux, et au bout de ce temps il ne lui restait plus qu'un seul créancier, le plus important de tous, car c'était mademoiselle Clairon.

Cette actrice était à cette époque à l'apogée de son talent, qu'une vocation irrésistible et une profonde étude avaient développé. Fille d'une pauvre femme, mademoiselle Clairon portait cependant un nom noble; elle s'appelait *Leyrie de Latude*; mais malgré ce nom, devenu sa propriété par un concours de circonstances trop longues à rapporter, elle en était, comme tant d'autres, à la recherche de la paternité, interdite depuis longtemps en France par nos lois, et pour cause. Maltraitée par sa mère, pour laquelle elle n'était qu'un fardeau, elle se décida à la quitter, et ayant été conduite au spectacle, elle sentit se révéler en elle un goût irrésistible pour la scène. Elle parvint à débuter à la Comédie-Italienne dans *l'Ile des Esclaves*, de Marivaux, par un rôle de soubrette; mais malgré tout l'éclat de son début, elle fut forcée de quitter ce théâtre, par des tracasseries de coulisse. Elle parcourut alors la province, et joua suc-

cessivement sur les théâtres du Havre, de Lille, de Gand, de Dunkerque et de Rouen. Ce fut pendant qu'elle était attachée à ce dernier théâtre, qu'ayant repoussé avec hauteur l'amour d'un de ses camarades, nommé Gaillard de la Bataille, celui-ci s'en vengea en publiant contre elle un libelle intitulé : *Mémoires de mademoiselle Frétillon*, où, au milieu de choses vraies, mais considérablement envenimées, de mensonges et de calomnies, l'actrice était si bien désignée qu'on ne pouvait s'y méprendre. Ce libelle obtint un succès de scandale et les honneurs de plusieurs éditions, sous le nouveau titre d'*Histoire de mademoiselle Cronail* (anagramme de Clairon), *dite Frétillon*, imprimée à La Haye.

Cet ouvrage outragea d'autant plus l'actrice, que, dans ses rêves de gloire future, elle avait juré, si elle arrivait jamais à la hauteur où son instinct et son talent la poussaient, de réhabiliter les comédiens dans le monde, en reconquérant la place de citoyen qu'ils avaient perdue. Cette circonstance, en la blessant profondément, ne fit qu'augmenter son courage et ses résolutions. Mademoiselle Clairon s'était essayée dans tous les genres, cherchant encore celui qui lui convenait le mieux. Elle dansait, elle chantait, elle déclamait, et elle jouait la comédie. Elle possédait une de ces voix fortes et graves, fort à la mode dans ces temps-là ; cette qualité lui valut un ordre de début à l'Académie royale de Musique, où elle créa plusieurs rôles avec bonheur. Mais dans l'intervalle elle sentit son talent se révéler secrètement à elle, et, avec cette persévérance qui fait surmonter tous les obstacles par la conviction du succès, elle obtint au bout de peu de temps, à l'aide de pressantes sollicitations, un nouvel ordre de début à la Comédie-Française. Chose étrange

et bizarre, l'ordre portait, malgré ses objections, qu'elle devait doubler mademoiselle Dangeville dans les soubrettes. Elle se soumit à ces conditions pour arriver sur la scène française; mais elle obtint cependant, ce que tout le monde regarda comme une chose dérisoire, qu'elle pourrait remplir parfois, *les petits jours*, les grands rôles tragiques. Elle arriva bientôt à faire exécuter pour la première fois cette clause de son engagement, au grand étonnement de ses camarades, qui se crurent obligés de lui passer cet acte de folie. Elle débuta par le rôle de *Phèdre*. Ce rôle était le triomphe de mademoiselle Dumesnil. Mademoiselle Clairon la fit oublier. Jamais applaudissements plus frénétiques, jamais enthousiasme pareil, n'avait éclaté comme à cette représentation. Le public, transporté, la salua par des bravos unanimes, et tout le peuple des grands seigneurs, qui envahissait alors les coulisses, la conduisit en triomphe à sa loge, où, écrasée sous le poids de son succès, elle perdit connaissance. La tragédienne venait de se révéler au grand jour. Dès ce moment elle prit rang parmi les grands talents de la Comédie-Française, et bientôt, par ses études, son travail, et ses brillantes créations, elle arriva au premier. Mademoiselle Clairon était petite, mais belle et imposante dans son maintien, majestueuse dans son geste, vive et brillante dans sa diction.

Tout jusqu'à l'art chez elle a de la vérité.

a dit Dorat dans son *Poëme sur la Déclamation*. On s'accorde généralement à reconnaître cette vérité proclamée par un contemporain. Mademoiselle Clairon ne se bornait pas à mettre tout son talent dans ses rôles, elle employait encore le fruit de ses études à ramener l'ensemble de la mise en scène à la vérité.

C'est elle qui, de concert avec Lekain, fit au théâtre la première réforme des costumes et des décorations que Talma a continuée de nos jours. Une fois qu'elle fut arrivée à cette position de talent et de fortune qu'elle avait rêvée, elle songea à réaliser le projet dont nous avons parlé, et qui présentait tant de difficultés.

Elle attira d'abord chez elle tout ce que la cour et la ville avaient de plus haut placé. Les hommes y affluèrent facilement; mais cela ne lui suffisait pas; elle voulait aussi établir chez elle un cercle de grandes dames. Elle voulait les recevoir, et en être reçue. Elle eut plus de peine à y parvenir. Cependant elle put se lier d'amitié avec quelques-unes, entre autres avec madame de Souvigny, femme de l'intendant de Paris. Cela ne la fit cependant pas avancer vers son but. Toutes les fois qu'elle était reçue dans le monde, elle voyait la plupart des dames s'écarter d'elle après l'avoir considérée avec curiosité, et la maîtresse de la maison la priait toujours de déclamer un morceau pour payer son admission dans les salons. Mademoiselle Clairon refusait avec fierté, et sortait de la maison, brouillée avec les dames. Elle avait plusieurs fois consulté mademoiselle Arnoux, son amie, et son ancienne camarade de l'Opéra, cette bonne fille si rieuse et si philosophe, et dont les bons mots les plus saillants portaient toujours un fond de bon sens et de raison. Une chose tourmentait surtout mademoiselle Clairon, c'était la conduite des actrices.

— Je crains, avait-elle dit à son amie avec ce ton de dignité qu'elle mettait dans les choses les plus intimes, je crains que les femmes honnêtes ne répugnent à nous voir à cause des désordres dont on nous accuse.

— D'abord, où prends-tu les femmes honnêtes? répondit mademoiselle Arnoux, qui avait conservé avec elle ce ton délibéré et sans façon qu'elle employait envers tout le monde, et qui ne se formalisait nullement de ce que son amie ne la tutoyait pas; est-ce à la cour de notre bien-aimé Louis XV?

— Je sais que ce n'est pas là qu'il faut chercher l'exemple de la vertu et des mœurs. Je sais que chaque dame a un ou plusieurs amants; mais c'est reçu, c'est adopté, souvent c'est secret, et l'on en parle moins que de nos intrigues. Nous, au lieu de se borner à la vérité, on augmente, on ajoute, et on colporte des listes...

— Tant mieux! Cela nous met en réputation. As-tu vu la mienne, par hasard?

— Oui, ma chère, et l'on vous donne jusqu'à mille amants.

— Il ne faut jamais croire que la moitié de ce qu'on dit.

— Vous plaisantez toujours.

— Je n'ai jamais parlé plus sérieusement.

— Enfin, ces dames peuvent nous en vouloir de leur enlever leurs maris.

— Nous en vouloir!... Nous remercier, au contraire. Ils sont si amusants leurs maris?... S'ils sont comme cela avec nous, qu'est-ce qu'ils doivent être avec leurs femmes? Oh! sur ce point je ne te crois pas, et j'en ai pour preuve mon propre exemple. Quand j'ai rompu avec M. de Lauraguais, qui est-ce qui nous a fait raccommoder? Sa femme! et je n'y ai consenti que par compassion pour elle, qui est excellente. Eh bien! elle aurait essuyé toute la mauvaise humeur de son mari pour notre rupture. Dans le principe, jusqu'à ce qu'il eût fait une autre maîtresse, elle l'aurait eu toute la journée auprès d'elle, et il

n'est pas d'être plus ennuyeux au monde. Aussi quand M. Bertin est venu au nom de madame de Lauraguais me supplier de le reprendre, quand il m'a fait le tableau de ce que cette pauvre petite femme aurait à souffrir, malgré moi je me suis laissé attendrir... Je suis si bête, que rien que cette idée m'a fait pleurer; alors je me suis noblement sacrifiée, et en revoyant M. de Lauraguais, je lui ai dit, les yeux encore mouillés de larmes : Vous êtes bien heureux d'avoir une si bonne femme; sans elle, je ne vous aurais revu de ma vie... Eh bien! vois-tu, ces dames sont toutes de même. Outre qu'elles ont besoin d'être libres d'un côté, de l'autre elles sont bien aises de se venger de nous en nous rendant les victimes de leurs maris, comme je le suis de M. de Lauraguais.

— Je vous ai vue par instants raisonnable dans vos folies, ma chère amie; mais ce n'est pas aujourd'hui. Vous traitez avec trop de légèreté une question à laquelle est attaché tout l'honneur des comédiens. Parmi nous il y a des gens de cœur, de talent, de génie même; pourquoi se fait-il que ces personnes soient déshéritées de l'estime du monde? Pourquoi, lorsque vous, Lekain, moi, paraissons sur la scène et tenons pendant des heures entières la foule esclave de tous les sentiments que nous voulons lui inspirer, redevenons-nous à notre tour esclaves du préjugé que cette même foule étend sur nous en sortant du théâtre? Pourquoi celle qui peint sur la scène de nobles sentiments ne serait-elle pas appelée à les justifier par ses actions dans le monde? Pourquoi ne trouverait-on pas parmi nous de bonnes mères, des épouses fidèles, d'honnêtes gens et de loyaux citoyens?

— Je ne m'y oppose pas, ma chère Clairon; et moi, telle

que tu me vois, j'aurais été une épouse très-chaste... Eh! mon Dieu, oui! j'étais née, je le sens, pour faire le bonheur d'un seul homme. Le sort m'a forcée de faire celui de plusieurs... bien malgré moi, car ça donne bien plus de mal..... Arrange les choses de manière à ce que celles qui nous succéderont puissent se marier légitimement, soigner leurs ménages et leurs maris, et avoir beaucoup d'enfants; tu les réhabiliteras aux yeux du monde, et tu les délivreras du casse-tête des amoureux.

— Oui, oui, s'écria Clairon, comme frappée d'une idée subite, et prenant dans sa pose l'attitude d'une méditation profonde. Oui, vous avez raison; c'est là le moyen. Je vais y réfléchir de nouveau, consulter Lekain et Brizard, qui me comprennent aussi... Oh! je savais bien qu'en causant avec vous on apprenait toujours quelque chose.

— Ma foi! je ne me croyais pas assez savante pour te rien apprendre, répondit mademoiselle Arnoux en riant.

A l'issue de cette conversation, mademoiselle Clairon manda chez elle Lekain et Brizard, et leur fit part des réflexions que lui avait suggérées la réponse de mademoiselle Arnoux. Ces réflexions et le projet qu'elles inspirèrent ont été ridiculisées à cette époque; mais elles prouvaient cependant que ces trois artistes comprenaient leur valeur, se sentaient dignes de tenir dans la société une place honorable, et qu'ils étaient prêts à tous les sacrifices afin de la conquérir pour eux et leurs successeurs. Cette idée était noble et grande, et il est à déplorer qu'au lieu de l'avoir encouragée, ceux qui tenaient de plus près au théâtre, les écrivains, l'aient traversée de tout leur pouvoir et flétrie de leurs sarcasmes.

Mademoiselle Clairon et ses deux camarades avaient jugé avec beaucoup de raison que le meilleur moyen de réhabiliter les comédiens était de les introduire petit à petit dans le monde, afin que, récompensés d'un côté par les nouveaux avantages dont ils jouiraient, ils pussent de l'autre rendre la société témoin de leur conduite, de leur utilité dans la grande famille, et mériter son estime et son intérêt. Le préjugé de la soumission au public leur paraissait devoir s'effacer du moment que des alliances honorables pourraient s'établir. Ainsi dès qu'une actrice aurait épousé un homme étranger au théâtre, à l'abri de son nom et de sa famille, elle pouvait voir s'ouvrir devant elle les portes du monde; il en devait être de même du comédien qui trouverait une épouse au sein de la société; et par la suite la fusion des gens de théâtre et des autres classes devait s'opérer, et éteindre ce préjugé qui était dans toute sa vigueur. Une actrice honnête serait respectée; un comédien homme d'honneur serait estimé et à l'égal de tous. C'était bien en effet le conseil de mademoiselle Arnoux, traduit d'une autre manière, et développé dans tous ses détails; mais pour en arriver là il fallait commencer par détruire la source du préjugé. Or cette source résidait dans l'excommunication. Dès le jour, en effet, où les comédiens avaient été frappés des foudres de l'Église, à une époque où les papes les étendaient jusqu'aux rois, le monde les avait rejetés de son sein. Plus tard, le préjugé religieux s'était affaibli, mais le préjugé moral était resté. La conduite des comédiens, l'habitude des grands de les prendre à leurs gages, le caprice du public, ne rencontrant que la souplesse et la soumission, et *ce droit qu'à la porte on achetait en entrant*, avaient surtout contribué à l'éta-

blir. L'excommunication, de laquelle découlaient tous ces inconvénients, était donc une chose d'autant plus grave, que les prêtres tenaient alors les registres de l'état civil, et que, refusant d'admettre les comédiens au sein de l'Église, il n'y avait plus pour eux, qu'avec les plus grandes difficultés, les mariages légitimes, les enterrements et les baptêmes. Cette guerre acharnée et perpétuelle avait surtout causé les désordres qu'on reprochait aux derniers ; ils n'avaient aucun intérêt, aucune récompense, à se bien conduire, et quand cela arrivait, le monde se refusait à le reconnaître, ou la calomnie taxait d'hypocrisie les mœurs les plus pures. Le conciliabule ne trouva donc pas de meilleur moyen pour arriver à son but que celui de rentrer dans le monde en passant par l'Église. Il existait une circonstance bizarre. Les acteurs de l'Opéra, intitulé comme aujourd'hui *Académie royale de Musique,* n'étaient pas sous le poids de l'excommunication, parce qu'on ne regardait pas, disait-on, les chanteurs comme des comédiens. Il s'ensuivait de là que l'Église excommuniait le mot et non la chose. Le vrai motif de cette misérable interprétation était que les rois et les papes tiraient les chanteurs de leur chapelle de l'Opéra, et qu'il fallait bien leur accorder l'entrée de l'Église; mais comme le mot *comédien* paraissait seul frappé des foudres du pape, on résolut de le faire disparaître, pour faire disparaître l'excommunication avec lui. L'Église alors se trouvait prise dans ses propres filets. Pour cela, mademoiselle Clairon eut l'idée de demander au roi pour la Comédie Française le titre d'*Académie royale de Déclamation.*

Cette idée fut adoptée, et la requête fut rédigée et envoyee sur-le-champ. Brizard se chargea de faire part à tous ses camarades des démarches qui étaient faites, et de les engager à

seconder le projet par leur conduite. Dès que cette pétition et les conséquences qu'on y attachait furent connues dans Paris, tout le monde se leva contre. Mademoiselle Clairon fut accusée d'orgueil et d'impudence, et des démarches furent faites pour s'opposer à ses vœux, par tous les grands seigneurs, et surtout par les gentilshommes de la chambre, qui croyaient voir les coméniens français échapper à leur pouvoir despotique. Mademoiselle Clairon accepta la lutte, et la soutint avec courage. Le hasard lui fournit même une circonstance de faire une tentative significative, et elle se garda de la laisser échapper. Crébillon mourut le 18 juin 1762. Mademoiselle Clairon fit décider par la Comédie Française qu'elle ferait célébrer à ses frais un service solennel pour le repos de l'âme de cet auteur dramatique, et que tous les comédiens y assisteraient. L'archevêque de Paris, prévenu de ce projet, fit défense à toutes les paroisses de déférer à la demande des excommuniés. La Comédie Française s'adressa à l'église de Saint-Jean de Latran, située dans l'enclos du Temple, et qui, relevant du chapitre de l'ordre de Malte, échappait à la juridiction épiscopale. Le curé de Saint-Jean de Latran consentit à faire ce service. Il fut donc célébré le 6 juillet, avec toute la solennité et la pompe possible. On fit d'abord dire des messes de mort de demi-heure en demi-heure, depuis huit heures du matin jusqu'à midi. A dix heures la grand' messe fut chantée. Les comédiens avaient invité à cette solennité l'Académie Française, qui y envoya une députation. Tous les comédiens italiens et français étaient présents. Ces derniers étaient en costume de deuil. Mademoiselle Clairon, enveloppée d'un long manteau noir et de crêpes argentés, se rendit à l'offrande la première, et jeta cent louis

dans le plateau. Le soir on fit relâche au théâtre, et le lendemain on rouvrit par *Rhadamiste et Zénobie.* Cette cérémonie, que les auteurs contemporains traitent de *farce*, en y signalant la présence de l'Arlequin de la troupe italienne, fit le plus grand bruit dans Paris, et excita surtout la colère de l'archevêque et des grands seigneurs. Mademoiselle Clairon commençait à triompher; les comédiens avaient été reçus dans une église, et elle espérait que ce premier pas amènerait à d'autres plus importants; mais l'archevêque, furieux d'avoir vu braver son autorité, porta plainte au chapitre des chevaliers de Malte. Ceux-ci, tout en réservant les droits qu'avait leur église de se soustraire à la juridiction épiscopale, reconnurent le curé de Saint-Jean de Latran coupable d'avoir donné *canoniquement un scandale dans l'église de Paris, en communiquant avec des histrions foudroyés tous les jours au prône sous le bras ecclésiastique*, et le condamnèrent en conséquence à deux mois de séminaire et à deux cents francs d'amende envers les pauvres.

Cette condamnation affaiblissait l'espérance des comédiens; mais mademoiselle Clairon, loin d'être découragée, n'en poursuivit qu'avec plus d'ardeur le nouveau titre qu'elle sollicitait, et pour lequel elle n'avait pas encore de réponse. Elle usa de tout son crédit, de tous ses protecteurs, fit de nombreuses démarches, et était enfin parvenue à faire formuler un projet d'après lequel sa cause aurait triomphé; il était question de donner l'hôtel Conti à la Comédie Française pour y faire une belle salle, et d'établir dans l'ancienne une *École royale de Déclamation*, pour former des élèves. Soit exprès, soit par hasard, Fréron choisit ce moment pour consigner dans son journal un article terrible contre cette actrice, pour se venger des griefs

qu'il avait contre elle. Toutefois, retenu encore par la crainte d'une nouvelle carte de visite de M. de Valbelle, il eut soin de ne pas nommer mademoiselle Clairon, et d'écrire d'une manière assez détournée pour nier au besoin. Pour cela, voici comment il s'y prit. Favart avait adressé le madrigal suivant à mademoiselle Arnoux :

Pourquoi, divine enchanteresse,
Me troubles-tu par tes accents?
Tu me fais sentir une ivresse
Qui ne va pas jusqu'à tes sens.
Peut-être que dans ma jeunesse
Mon bonheur eût été le tien!
Je t'aime, et le temps ne me laisse
Que le désir... désir n'est rien.
Tais-toi... mais non... non... chante encore;
Qu'avec ces sons voluptueux
Mon reste d'âme s'évapore,
Et je me croirai trop heureux.

Fréron publia ce madrigal dans son journal, numéro deux du mois de janvier, et fit, à la suite, un portrait de mademoiselle Arnoux, connue par sa galanterie, et qu'il mit en parallèle avec celui d'une autre actrice qu'il ne nomma pas, à laquelle on reprochait moins de désordre, et qui en avait beaucoup plus commis. Cette actrice était mademoiselle Clairon, désignée d'une manière si positive qu'on ne pouvait la méconnaître. Il exhumait pour plus de sûreté les *Mémoires de Frétillon*, dont nous avons déjà parlé; donnait plusieurs extraits de ce libelle, et terminait en voulant surenchérir. Cet article était cruel et infâme : cruel, en ce qu'il disait, assure-t-on, quelques vérités presentées avec perfidie; infâme, en ce qu'il n'osait attaquer en face et blessait non-seulement l'actrice, mais la femme, dont la vie privée n'appartenait pas au journaliste.

A la colère qu'éprouva mademoiselle Clairon d'être aussi lâchement traitée se joignit le désespoir d'être aussi violemment attaquée dans le moment où elle sollicitait une réforme, et où on lui opposait pour principal motif la conduite des comédiens. Désolée et furieuse, elle courut chez M. de Duras, gentilhomme de la chambre, de service à la Comédie Française, qui la protégeait spécialement, et, l'abordant avec toute l'émotion du désespoir et de la colère, elle lui dit :

— Monseigneur, quand Sa Majesté a voulu mettre ses comédiens ordinaires sous l'autorité immédiate des gentilshommes de sa chambre, a-t-elle eu l'intention de leur donner seulement des maîtres et non des protecteurs?

— L'un et l'autre, répondit le duc.

— Eh bien! monseigneur, c'est à ce dernier titre que je viens auprès de vous. Ce misérable Fréron, dans son dernier numéro, a fait de moi un portrait infâme où il m'attaque par des calomnies, par des mensonges, par un tissu d'horreurs et d'iniquités.

— Voilà son dernier numéro que je viens de lire, et je n'ai pas vu qu'il fût question de vous.

A ces mots l'actrice demeura interdite, soit que ce fût la malice, soit que ce fût la candeur qui eût dicté cette objection à M. de Duras. Mais, faisant un effort que toute son attitude exprima, elle reprit aussitôt :

— Je sais que, n'étant pas nommée, j'aurais le droit de ne pas me reconnaître; je sais qu'en me reconnaissant, je laisse à mes ennemis le droit de dire que je m'avoue coupable de toutes les infamies dont ce lâche folliculaire m'accuse; mais je n'hésite pas cependant. Je dis tout haut que c'est moi que Fréron a

voulu peindre dans cet article, parce que tout haut aussi je le déclare un calomniateur, et j'en demande vengeance.

— Vous savez, ma belle dame, tout l'intérêt que je vous porte, vous savez l'affection bien sincère que je vous ai toujours montrée, et mon extrême désir de vous être agréable; mais, vraiment, je vois avec peine que, pour une si petite chose, vous attachiez tant d'importance...

— Quoi! monsieur le duc! lorsqu'il s'agit de mon honneur de femme, lorsque ce misérable a fait revivre un pamphlet qui a déjà fait le malheur de ma vie, lorsqu'il m'avilit, me flétrit aux yeux de tous, vous appelez cela une si petite chose?... Et dans quel moment encore vient-il ainsi distiller son venin sur moi? dans celui où, ne cessant de solliciter notre réhabilitation, j'ai enfin l'espérance de l'obtenir; c'est pendant que je demande entrée dans le monde qu'il me peint si impure que le monde se voit forcé de me repousser de son sein!... Oh! c'est perfide, c'est lâche, c'est infernal!... Monseigneur, justice! Je la réclame; me l'accorderez-vous?

— Sans doute, si vous y tenez absolument; mais le mépris seul devrait vous la faire.

— Le mépris!... Depuis longtemps il en est couvert.

— Eh bien! on le fait traiter comme ces gens-là méritent de l'être, et quelques coups de bâton bien humiliants et bien forts...

— Il en a reçu, et vous voyez qu'il n'est pas corrigé.

— Mais alors que voulez-vous qu'on fasse?

— Qu'on l'envoie au For-l'Évêque.

— Au For-l'Evêque?

— Sans doute ; vous nous y envoyez bien, nous. Pourquoi n'irait-il pas?

— Il y a déjà été, mais c'était pour un motif très-grave.

— Je le sais ; pour l'honneur des ministres. Croyez-vous que le mien ne vaille pas le leur?

— Mais un ministre...

— Un ministre est tout-puissant, je le sais ; il a droit aux respects et à la soumission de tous. Mais, des ministres, on en trouve partout. Vous pourriez le devenir demain, monseigneur ; tandis qu'une actrice comme Clairon, vous la chercherez peut-être longtemps, et si, dans le temps qu'il faut pour expédier les ordres, ce gueux de Fréron n'est pas au For-l'Évêque...

— Eh bien?

— Je me retire du théâtre, je donne ma démission ; vous vous arrangerez comme vous voudrez pour la Comédie Française.

— Vous êtes folle, belle dame ; vous ne feriez pas cela. Songez à l'embarras dans lequel vous nous mettriez.

— Songez à l'affront que je reçois.

— La Comédie ne pourrait marcher sans vous.

— Et je ne marcherai pas sans un ordre pour le For-l'Évêque.

— Mais cependant...

— Mais, monseigneur, vous êtes bien long à vous décider. Avec nous autres, pauvres comédiens, vous n'y faites pas tant de façons. Tenez, je vois sur votre bureau des lettres de cachet signées en blanc pour cette prison ; voulez-vous en remplir une?

— Un moment! un moment! Elle ne serait pas valable. Je n'ai le droit de les remplir que pour vos camarades.

— Ou pour moi.

— Vous n'en avez encore reçu aucune.

— Cela pourra venir, si M. Fréron en sollicite une; il a probablement des protecteurs plus puissants que moi et surtout plus bienveillants. On vous la ferait signer à vous-même, monseigneur.

— Pouvez-vous le croire!... Allons, mauvaise tête, vous seriez capable de nous quitter!

— En sortant d'ici, si je n'obtiens pas ce que je demande.

— Eh bien! vous allez l'avoir. J'écris à l'instant au duc de la Vrillère.

— Je me chargerai de la lettre.

— De la méfiance!... Vous savez pourtant que vous me faites faire tout ce que vous voulez.

Et le duc de Duras s'empressa d'écrire cette lettre, que mademoiselle Clairon lui arracha presque des mains, et qu'elle se hâta d'expédier. Elle revint triomphante à la Comédie Française, où elle annonça son succès. Fréron apprit en même temps le danger qui le menaçait. Comme nous l'avons dit, cet homme n'avait pas d'amis, mais il y avait des gens qui le craignaient et qui lui avaient offert leurs services au prix de son silence. Il eut recours à ces gens-là, qui voulurent contre-balancer le crédit de l'actrice, et qui obtinrent de prime abord un sursis, parce que le journaliste, atteint de la goutte, ne pouvait sortir de son lit, Pendant ce temps de repos, les deux partis manœuvrèrent, l'un pour faire exécuter l'ordre le plus promptement possible, l'autre pour le faire révoquer. Les gens de

lettres, par esprit de corps, passèrent du côté du journaliste contre l'actrice. Nous lisons dans les *Mémoires secrets :* « Toute la littérature impartiale crie contre une pareille mesure, d'autant plus grande que cette reine de théâtre, quoique parfaitement ressemblante, n'est point nommée. » Parmi eux, l'abbé de Voisenon écrivit au duc de Duras une lettre *très-pathétique* par laquelle il lui demandait la grâce de Fréron. Le duc lui répondit que c'était la seule chose qu'il croyait devoir lui refuser ; que cette grâce ne s'accorderait qu'à mademoiselle Clairon seule. Puis il fit part sur-le-champ de sa réponse à cette actrice, en lui disant : « Vous m'avez accusé d'avoir mis de la tiédeur dans votre affaire; vous voyez que je vais plus loin que vous ne l'espériez. Je vous ménage l'humiliation d'une grâce envers votre ennemi. » Mais à la communication de la lettre de M. de Duras, Fréron avait répondu de son côté : *« Qu'on me ramène aux Carrières.»*

L'affaire paraissait alors décidée, et Fréron, à son rétablissement, qui approchait malgré lui, devait aller au For-l'Évêque, lorsque, faisant jouer tous les ressorts qui étaient en son pouvoir, il finit par intéresser la reine en sa faveur. Celle-ci, obscure et oubliée par la conduite que tenait son mari, faisait rarement usage de son crédit. On ne sait par quel motif elle voulut en user dans cette circonstance. Toutes les fois qu'elle protégeait quelqu'un et que les maîtresses de Louis XV n'y mettaient pas obstacle, celui-ci se faisait un devoir de déférer à ses désirs. Craignant, dans cette circonstance où il s'agissait d'une actrice, qu'on n'eût plus de pouvoir qu'elle aux yeux de son époux, elle s'adressa directement au duc de Choiseul et lui demanda la grâce de Fréron. Le ministre n'eut garde de la lui refuser, et l'ordre d'arrestation fut révoqué.

A cette nouvelle, mademoiselle Clairon, profondément piquée d'avoir été vaincue, écrivit une lettre à messieurs les gentilshommes de la chambre, où, exécutant la menace qu'elle avait faite à M. de Duras, elle demandait à se retirer. « Je vous prie de témoigner à sa majesté tous mes regrets de ce que mes talents ne lui sont plus agréables, écrivait-elle; j'ai le droit de le présumer du moins, puisqu'on me laisse avilir impunément. » Cette lettre vint à la connaissance du roi, qui, sans s'enquérir du fond de l'affaire, qu'il jugeait pourtant assez grave, d'après ce qu'il en entendait bourdonner à ses oreilles, ordonna à M. de Choiseul de l'arranger. Ce ministre manda mademoiselle Clairon chez lui, et tâcha de la faire revenir sur sa détermination. Mademoiselle Clairon persista plus que jamais, et reprocha au duc de ne pas vouloir revenir sur la sienne à l'égard de Fréron. Alors le ministre, voyant qu'il perdait sa peine et blessé de ce qu'une actrice résistait à sa prière, lui dit :

— Mademoiselle, nous sommes, vous et moi, chacun sur un théâtre; mais avec la différence que vous choisissez vos rôles et que vous êtes toujours sûre des applaudissements du public. Il n'y a que quelques gens de mauvais goût, comme ce malheureux Fréron, qui vous refusent leurs suffrages. Moi, au contraire, j'ai ma tâche, souvent très-désagréable; j'ai beau faire de mon mieux, on me critique, on me condamne, on me hue, on me baffoue, et pourtant je ne donne pas ma démission. Immolons, vous et moi, nos ressentiments à la patrie et servons-la de notre mieux, chacun dans notre genre. D'ailleurs, la reine ayant fait grâce, vous pouvez, sans compromettre votre dignité, imiter la clémence de sa majesté.

Ce persiflage indigna l'actrice ; elle sortit de chez le premier ministre sans répondre un mot, se rendit à la Comédie, et raconta à ses camarades la manière dont elle, avait été traitée. Les premiers talents prirent parti pour elle, et déclarèrent au duc de Duras, qui se trouvait présent à la scène, qu'ils demanderaient tous à se retirer si mademoiselle Clairon n'obtenait pas réparation de l'outrage que Fréron lui avait fait. Le duc de Duras, effrayé de cette menace, courut à son tour chez le duc de la Vrillère pour l'instruire de cette situation. Le ministre de Paris, qui avait eu souvent affaire aux comédiens, partagea l'effroi du gentilhomme, et ils convinrent tous deux de faire leurs efforts pour détourner le coup qui menaçait la Comédie Française, la chose la plus importante alors pour les grands seigneurs et les Parisiens. Mais ils ne purent réussir. On se borna à donner un délai au ministre pour prendre un parti, traitant avec lui de puissance à puissance. Pendant ce temps, les partisans et les ennemis de mademoiselle Clairon s'étaient levés de part et d'autre. Ils combattaient avec un acharnement sans exemple. Garick, le fameux acteur anglais, qui avait vu mademoiselle Clairon lors de ses débuts, avait deviné et prédit son talent. Apprenant la lutte qu'elle avait à soutenir, il fit dessiner un médaillon qu'il répandit à Paris. Ce médaillon représentait mademoiselle Clairon avec tous les atributs de la tragédie, un de ses bras appuyé sur une pile de livres au revers desquels on lisait les noms de Racine, Corneille, Crébillon, Voltaire, etc. Melpomène la couronnait. Au-dessus étaient ces mots : « *Prophétie accomplie.* » Au bas, ces quatre vers, qui, pour être d'un Anglais, n'en sont pas plus mauvais :

J'ai prédit que Clairon illustrerait la scène,
Et mon espoir n'a point été déçu :
Elle a couronné Melpomène;
Melpomène lui rend ce qu'elle en a reçu.

Aussitôt que cette gravure fut connue à Paris, on institua l'*ordre du médaillon*, et l'on fit frapper à profusion des médailles que ses partisans portèrent comme un ordre à leur boutonnière. On vit de ces nouveaux chevaliers paraître à la cour ornés de cette décoration; en un mot, les démonstrations les plus folles étaient faites chaque jour, et cette discussion du journaliste et de l'actrice devint la grande affaire de l'époque. Le duc de la Vrillière écrivait « que l'affaire devenait d'une si grande importance que, depuis longtemps, matière aussi grave n'avait été agitée à la cour; qu'elle était divisée, et que, malgré son profond respect pour les ordres de la reine, il ne savait s'il ne serait pas obligé de prendre ceux du roi. »

La lettre du duc de la Vrillière était du 24 février. Or, dès le 13 du même mois, mademoiselle Clairon avait obtenu nouveau triomphe dans la création du *Siége de Calais*, tragédie de Du Belloy. Cet auteur devait surtout son succès à cette actrice, qui s'était déclarée sa protectrice. Déjà, en 1762, elle avait fait recevoir et représenter à la Comédie Française *Zelmire*, tragédie en cinq actes, que cet auteur avait composée et qui avait assez bien réussi. Du Belloy, poussé vers le théâtre, avait abandonné la carrière du barreau pour se faire comédien, suivant les conseils de Lekain, son ami. Depuis, il avait cessé de jouer des rôles, se sentant la force d'en faire. Protégé par mademoiselle Clairon, dont il avait compris les projets mieux qu'un autre, il les secondait de tout le pouvoir de sa plume. Celle-ci, en revanche, lui avait aplani les difficultés

qu'un auteur trouve à chaque pas au théâtre, s'était fait la patronne du *Siége de Calais*, avait donné ses conseils, mis de l'ensemble, excité le zèle de ses camarades, et, auteur et actrice, avaient obtenu un de ces succès dont les exemples sont rares dans les annales dramatiques. Outre les beautés de la pièce et le jeu des acteurs, il y avait un puissant élément dans cet ouvrage; c'était la lutte entre l'Angleterre et la France, au profit du patriotisme de cette dernière. Il est triste pour notre époque de penser que cette pièce, dont on défendrait la représentation aujourd'hui, *relativement à l'Angleterre*, fut jouée à Versailles devant Louis XV et toute sa cour. Dans ce temps-là, si l'on comprimait le peuple dans ses libertés, on lui permettait du moins, on encourageait même l'élan national et patriotique, sans craindre que les échos vinssent réveiller la susceptibilité de nos voisins d'outre-mer. L'enthousiasme avait été si grand à la cour, pour les acteurs et pour l'ouvrage, que le duc de Brissac avait dit à Brizard : « Tu peux être malade quand tu voudras, je jouerai ton rôle. » Seul, le duc d'Ayen avait critiqué la pièce, et avait répondu au roi, qui lui avait dit en plaisantant que ce n'était pas être bon Français que de ne pas aimer cette tragédie: «Ma foi, sire, je voudrais que les vers de cette pièce fussent d'aussi bons Français que moi. » Mademoiselle Clairon, Lekain, Molé, Brizard, principaux acteurs de cette pièce, avaient été fêtés à l'envie, avaient reçu des compliments du roi et de la cour, et, comme ils étaient tous du parti de Clairon, ils supposaient que l'affaire qui les intéressait tournerait à leur avantage. Quelques jours après on avait ordonné de donner *le Siége de Calais* au gratis; le peuple avait témoigné aux acteurs une espèce de fanatisme; il avait crié : *Vive le roi et M. Du*

Belloy! et lorsque mademoiselle Clairon avait paru entre les deux pièces avec Molé pour jeter de l'argent dans la salle selon l'usage, il avait crié : *Vive Clairon! vive notre grande actrice!*

Ce jour-là, mademoiselle Clairon était rentrée dans le foyer, heureuse et pleine d'espérance dans ces cris qu'on avait poussés pour la première fois. Le duc de Duras avait choisi le moment où il y avait le plus de monde au foyer, pour remettre à Du Belloy, de la part du roi, une médaille dramatique, frappée depuis trois ans, et qui devait être donnée à la meilleure pièce. On avait choisi *le Siége de Calais*. Cet envoi était accompagné d'un bon de mille écus et de lettres de la ville de Calais, qui octroyait à Du Belloy le titre de citoyen. Le délire du bonheur brillait sur les traits de l'auteur; mais, au milieu de ce sentiment, il n'oublia pas celui de la reconnaissance, et, mettant un genou en terre devant mademoiselle Clairon, il lui dit :

— C'est à vous que je dois tous ces honneurs; permettez-moi de vous en faire hommage.

Mademoiselle Clairon le releva aussitôt et lui dit :

— Secondez-moi dans mon grand œuvre, et je vous devrai à mon tour de la reconnaissance. Avouez tout haut que vous sortez de nos rangs, que vous avez été comédien, et coopérez à la réhabilitation de vos camarades, comme vous avez su vous réhabiliter vous-même; que l'Académie royale de Déclamation soit adoptée; que Fréron soit puni pour ses infamies, et notre triomphe vaudra le vôtre.

— Oh! je jure d'y dévouer ma vie, dit Du Belloy; vous me trouverez toujours prêt à combattre à vos côtés.

Ces diverses circonstances semblaient hâter le succès de tout ce que voulait mademoiselle Clairon, lorsqu'une dernière cir-

constance vint tout renverser et la conduire au For-l'Évêque, à la place de Fréron, qu'elle voulait y envoyer.

Il y avait au nombre des comédiens français un acteur assez médiocre nommé Dubois; il n'était parvenu à faire partie de la troupe que grâce aux sollicitations et aux complaisances de sa fille, jeune et jolie personne, qui, par excès d'amour filial, était devenue la maîtresse du duc de Fronsac, fils du maréchal de Richelieu, qui exerçait déjà la charge de son père en survivance. Cette fille, si dévouée, avait jusque-là maintenu son père dans l'emploi qui est désigné au théâtre sous le nom de *grandes utilités*, et, en argot de coulisse, de *bouche-trous*, nom beaucoup plus significatif. Le consentement de Dubois aux manéges dont il tirait profit prouve ce qu'était un pareil homme. Il joignait à cela une inconduite personnelle dont une maladie assez grave fut la suite. Il se fit soigner par un médecin qui le rendit à la santé; mais lorsque celui-ci réclama son salaire, Dubois fit la sourde oreille et prétendit enfin s'être acquitté envers lui par à-comptes. Le médecin lui fit un procès. Dubois parut au tribunal, soutint son dire, sans pouvoir toutefois déterminer la quotité des à-comptes, et demanda que le serment lui fût déféré pour jurer qu'il ne devait rien. Le médecin fit aussitôt un mémoire dans lequel, prouvant en quelque sorte le mensonge du débiteur, il l'accusait de contradiction, puisque, d'une part, il ne pouvait dire le chiffre des à-comptes, et que de l'autre, il était prêt à jurer qu'il avait tout payé. Ce mémoire lui déniait ensuite le droit d'être admis au serment en sa qualité de comédien. Ce mémoire, répandu avec profusion, fit une véritable explosion dans Paris. Les écrits périodiques l'accueillirent avec tous les sarcasmes possibles contre la Comédie Fran-

çaise ; on traitait l'honneur de la troupe de *l'honneur de Pasquin ;* on écrivait que *l'honneur ne repoussant pas comme les ongles,* il ne pouvait revenir chez les comédiens, qui l'avaient perdu depuis si longtemps, etc. Mademoiselle Clairon et ses camarades, qui espéraient plus que jamais la réussite de leur projet, calculèrent la portée du mal que cela pouvait faire à leur cause. La question de l'admission du comédien au serment eût été sans doute résolue en leur faveur, mais il y avait danger à la soulever, surtout à l'égard de Dubois, connu par sa mauvaise foi et sa conduite peu estimable. On résolut, pour arrêter le scandale, de prier les gentilshommes de la chambre d'éclairer l'affaire, afin que si Dubois devait se parjurer, la Comédie l'abandonnât à l'avance, ou le soutînt de toute sa puissance dans le cas contraire. Mademoiselle Clairon fut chargée de présenter cette requête au gentilshomme de service. C'était alors le maréchal de Richelieu. Celui-ci l'écouta avec l'indifférence de l'homme blasé sur toutes choses, et, refusant de se mêler de rien, lui dit que c'était une *affaire de vilains*, et qu'il laissait aux comédiens seuls le droit de la décider *en lavant leur linge sale en famille*. Mademoiselle Clairon fut ravie de cette réponse, toute impertinente qu'elle était, et se hâta d'assembler ses camarades, auxquels elle annonça qu'ils avaient plein pouvoir. Toutefois, pour plus de sûreté, elle obtint du duc de Duras qu'il présiderait la séance où Dubois serait appelé à comparaître. Au jour fixé, Dubois se présenta, assisté d'un de ses camarades, nommé Blinville, qu'il amenait comme témoin. Ils soutinrent tous deux, l'un avoir donné de l'argent, l'autre l'avoir vu remettre ; ils le jurèrent même solennellement ; mais quelques jours après ils se dédirent. On les fit venir de nouveau

devant le comité, où ils furent cette fois convaincus de parjure et de faux serment. Alors, indignés d'une telle conduite, les comédiens, d'une commune voix, les chassèrent de leur sein, et adressèrent leur délibération aux gentilshommes de la chambre, qui firent expédier les ordres du roi pour leur retraite. Mais, à cette nouvelle, Dubois, alarmé, courut chez sa fille et la supplia de faire révoquer l'ordre et réparer cet affront par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. Parmi les affronts, Dubois établissait une distinction, comme on le voit. La fille ressentit vivement l'injure faite à son père, et s'empressa de lui donner de nouvelles preuves de son respect et de son amour filial. Elle courut elle-même chez son amant, le duc de Fronsac, pour lui demander une réparation éclatante; le duc, embarrassé par la décision de son père et les ordres qu'on était en train d'expédier, hésita d'abord et chercha à calmer sa maîtresse. Mais celle-ci, coquette et rouée, connaissant tout le pouvoir que peut tirer une femme de la nouveauté d'un caprice qu'elle inspire à un libertin, insista, commanda, et finit par dire que, si le duc de Fronsac n'était pas assez puissant ou assez fort pour obtenir ce qu'elle exigeait, elle irait le demander à tout autre gentilhomme de la chambre, qu'elle avait repoussé pour lui. L'amour-propre, plutôt que la jalousie, serra vivement le cœur du jeune duc à ces paroles; il tomba aux pieds de sa maîtresse, lui jura qu'il l'adorait, qu'il ferait tout pour la conserver, et promit la réparation demandée. Mademoiselle Dubois, en maîtresse fine et rusée, lui répondit majestueusement que, jusqu'à nouvel ordre, il ne pourrait franchir la porte de chez elle qu'en lui apportant cette réparation; et, comme le duc trouvait cette condition aussi injuste que cruelle, elle lui dit :

— Nos ennemis invoquent le point d'honneur contre nous, je le sais; moi, je l'invoque pour vous, monsieur le duc. Vous ne pouvez sans honte faire votre maîtresse de la fille d'un homme déshonoré.

Elle s'échappa aussitôt de ses bras et se rendit chez elle, où elle consigna sévèrement tout le monde, excepté son respectable père.

Mademoiselle Dubois avait pris le bon moyen pour assurer et surtout pour hâter la réussite de cette affaire. Le duc parla au maréchal son père de sa situation. Si le père et la fille Dubois s'entendaient parfaitement sur l'article de la débauche, le père et le fils Richelieu s'entendait mieux encore. Le vieux maréchal sourit en entendant son fils lui raconter les menaces de mademoiselle Dubois; il était lui-même gentilhomme de la chambre, comme on le sait, et n'avait pas renoncé encore à toutes prétentions au libertinage. Pourtant il ne les poussa pas jusqu'à vouloir supplanter son fils dans cette circonstance, et il lui promit franchement tout son crédit pour arriver au résultat qui devait le raccommoder avec sa maîtresse. Le duc de Fronsac ne s'en tint pas là, et, impatient de se faire ouvrir les portes de l'appartement de mademoiselle Dubois, il se rendit le soir même à la Comédie Française, où il vit les autres gentilshommes de la chambre, qu'il mit tous de son parti, excepté le duc de Duras, qui resta fidèle à Clairon. Instruite par la rumeur publique et par lui, cette dernière rassembla de son côté tous ses protecteurs. On se livra de part et d'autre plusieurs escarmouches; d'innombrables écrits furent publiés en peu de jours sur tout cela; c'était le sujet de toutes les conversations à la ville comme à la cour, où cette grave question

occupa aussi Louis XV, et cette seconde affaire fit oublier celle de Fréron, qui resta en suspens.

Mademoiselle Clairon et les comédiens avaient certainement raison. La question d'honneur et même de légalité, d'après la première décision du duc de Richelieu, et la seconde du duc de Duras, était pour eux; mais mademoiselle Clairon avait passé la première jeunesse, et s'en tenait au seigneur russe et au chevalier de Valbelle, qui parlait de l'épouser. Dans la réforme qu'elle voulait tenter, elle s'était entourée plutôt d'admirateurs et de partisans que d'adorateurs. Mademoiselle Dubois était jeune, coquette, agaçante, maîtresse de l'homme le plus libertin de France après son père; elle était entourée de tous les gentilshommes débauchés de l'époque; Louis XV était roi, madame du Barry favorite. La cause de mademoiselle Clairon et des comédiens était noble et juste, celle de Dubois dégoûtante et sale, Dubois devait l'emporter. Au bout de quelques jours, le duc de Fronsac franchit le seuil de la chambre à coucher de mademoiselle Dubois, en lui remettant un ordre du roi pour son père, afin qu'il reprît le rôle de Mauny, qu'il avait créé dans *le Siége de Calais*, et qui avait été donné à Bellecour depuis cette affaire.

Ce coup d'état consterna les comédiens. Ils se rendirent aussitôt en masse chez mademoiselle Clairon, pour aviser à ce qu'ils avaient à faire. Ils décidèrent d'envoyer auprès du duc de Duras, leur protecteur dans cette lutte, afin de lui faire des remontrances à l'instar des parlements, et le prier de s'employer à soutenir leur cause.

« Les députés, dit Collé dans ses mémoires, après avoir ennuyé monseigneur pendant une heure et demie, ne rapportè-

rent à leur sénat d'autre réponse que les gestes de monseigneur, qui signifiaient que monseigneur était bien fâché, mais qu'il ne savait que dire, et qu'il fallait obéir. »

— Il nous abandonne aussi, s'écria mademoiselle Clairon. Eh bien! nous marcherons sans lui. Il faut maintenir notre décision. Dubois est un malhonnête homme; nous forcer à le recevoir parmi nous, c'est nous rabaisser à son niveau; en est-il un parmi nous qui veuille y consentir?

— Non, sans doute, répondit Lekain; nous sommes unanimes sur ce point.

— Mais s'il rentre dans nos coulisses par ordre du roi? dit Dauberval.

— Si nous ne pouvons l'en chasser, chacun de nous lui tournera le dos sans lui adresser la parole.

— Très-bien! dit Molé. S'il vient aux assemblées?

— Nous nous lèverons et refuserons de siéger. D'honnêtes gens doivent fuir un fripon comme un pestiféré.

— Mais si on nous ordonne de jouer avec lui?

— Nous désobéirons.

A ce mot de mademoiselle Clairon, il y eut un moment d'hésitation et de silence. Les comédiens, comme les soldats, habitués à une obéissance passive, à une sujétion passée dans leurs mœurs, n'envisageaient pas sans effroi une révolte ouverte envers le roi de France, et envers cet autre roi, plus puissant à leurs yeux, le public. Mademoiselle Clairon, devinant tous leurs scrupules, reprit de nouveau :

— Eh quoi! c'est au moment où nous sommes prêts d'atteindre notre réhabilitation tant désirée, et qui nous aura coûté

tant de peines, que vous reculez devant un dernier effort qui doit tout décider en notre faveur? C'est parce que nous sommes soumis en esclaves aux gentilshommes et au public qu'on ose nous traiter ainsi, qu'on ose nous dénier le droit de faire un serment en justice, en nous assimilant aux gens infâmes et flétris. Nous devons au roi et au public respect et obéissance, nous leur devons nos talents et nos veilles; mais nous ne leur devons pas notre honneur, et c'est d'une question d'honneur qu'il s'agit ici, et non d'une question d'obéissance; c'est une question qui touche à l'homme et non au comédien. Agissez donc comme des hommes, si vous voulez qu'on vous traite comme tels, et faites voir que sous votre fard et sous vos mouches il existe un front que la honte peut faire rougir. Le public n'est que trop instruit de l'affaire qui nous occupe. Il attend notre décision, il attend une lâcheté; donnons-lui un acte de courage honorable. Il ne peut se méprendre à notre refus; il en connaîtra les causes, il les comprendra; il les approuvera, et pour la première fois peut-être nous lui ferons sentir l'homme sous le costume de *Pasquin*, puisqu'il nous flétrit de ce nom. C'est le premier coup porté au préjugé; songez-y. Pour moi, je le déclare ici, dussé-je être la seule parmi vous tous, aucune puissance humaine ne me forcera à reconnaître Dubois pour mon camarade, et si l'on m'affiche avec lui, quoi qu'il en doive arriver, je ne jouerai pas.

— Non, vous ne serez pas seule, s'écria Lekain; j'imiterai votre exemple, et nos camarades aussi. Ce que vous venez de dire nous décide. Nous en faisons tous le serment, et celui-ci est plus sincère que celui de Dubois.

— Oui, oui, s'écrièrent tous les comédiens; et après s'être

félicité de leur résolution, ils se séparèrent, et laissèrent mademoiselle Clairon heureuse et satisfaite.

Le lendemain, 15 avril, on afficha *le Siége de Calais*. Tous les acteurs qui jouaient dans la pièce, Lekain, Molé, Dauberval, Brizard, et mademoiselle Clairon elle-même, se rendirent au théâtre dans l'après-midi, et demandèrent lequel des deux, de Bellecour ou de Dubois, jouait le rôle de Mauny. Il leur fut répondu que c'était Dubois, et on leur montra l'ordre du roi qui l'ordonnait. Alors, l'un après l'autre, ils rendirent leurs rôles, déclarèrent ne pas vouloir jouer avec lui, et se retirèrent.

L'heure du spectacle approchait, l'affluence était considérable, car le succès de la pièce n'avait fait qu'augmenter, et le semainier ne savait quel parti prendre en l'absence de messieurs les gentilshommes et en présence d'un public aussi nombreux. Bientôt, au milieu de ces tergiversations et de ces plaintes, le public inonda la salle; l'heure de commencer sonna, et des cris d'impatience se firent entendre. Tous les acteurs, excepté ceux qui avaient refusé de jouer, s'étaient rendus au théâtre, et étaient dans une agitation extrême, ne sachant que résoudre et que faire sans leurs supérieurs. Dubois seul, revêtu du costume de Mauny, se promenait tranquillement dans les coulisses, entendant les malédictions de ses camarades, auxquelles les cris du public faisaient une compensation. Lui, ni sa fille, n'étaient étrangers à ce tumulte de la salle. Enfin, arriva par hasard sur le théâtre le duc de Biron, général des gardes-françaises, qui n'était pas gentilhomme de la chambre, mais dont les soldats faisaient la garde à la Comédie. Les comédiens, qui cherchaient quelqu'un sur qui ils pus-

sent s'étayer, l'entourèrent à l'instant, et le consultèrent. M. de Biron, voulant avant tout faire cesser le tumulte, conseilla aux comédiens d'offrir un autre spectacle au public. Le sieur Bourette s'avança sur le théâtre pour faire le compliment quotidien, et commença par ces mots :

« Messieurs, nous sommes au désespoir... *Point de désespoir,* s'écria une voix, *Calais*. Ce cri fut aussitôt répété par toute la salle pendant quelques minutes, au bout desquelles Bourette, saisissant un moment de silence forcé, fit part de la défection de ses camarades, et proposa de substituer *le Joueur* au *Siége de Calais*. A l'instant des huées et des sifflets éclatèrent de toutes parts. *Molé, Brizard, Lekain, Dauberval, au For-l'Évêque!* répétait-on de tous côtés. *Frétillon à l'hôpital!* criait-on avec fureur, en appliquant ce nom à mademoiselle Clairon. La garde était sur le point de sévir au milieu de ce tumulte, mais le duc de Biron lui envoya l'ordre de laisser le public libre. Il conseilla de nouveau aux acteurs de faire lever le rideau, et de commencer *le Joueur*, espérant que cela pourrait commander le silence; mais Préville et madame Bellecour entrèrent vainement en scène. Le public, plus furieux, redoubla ses cris; le parterre se leva en masse, menaçant d'envahir le théâtre, et les acteurs furent obligés de rentrer dans la coulisse. Alors le duc de Biron fit paraître un sergent, qui, haranguant le public au nom de son général, lui annonça qu'on allait rendre l'argent. Le public, peu satisfait de ce dénouement, fit mine de refuser de quitter la salle; mais les gardes la firent évacuer peu à peu. Une foule de personnes qui avaient donné ordre à leurs voitures de venir les prendre à la sortie du spectacle, furent obligées d'attendre jusqu'à dix heures sous le péristyle, tandis que

des groupes nombreux se formaient aux abords de la salle, et ne cessaient de s'entretenir de l'insolence des comédiens, et de pousser contre eux au dehors les mêmes cris de vengeance qu'ils avaient poussés au dedans. Ce fut l'événement de la soirée, dont la nouvelle parvint le même soir à Versailles. Plusieurs seigneurs quittèrent subitement la cour pour se rendre à Paris, et les uns se rendirent chez mademoiselle Dubois, les autres chez mademoiselle Clairon, qui, sauf la mauvaise humeur du public désappointé, et des gens envoyés par Dubois et sa fille, vit augmenter ses partisans.

Aussitôt que la salle fut évacuée, Préville et l'autre semainier se rendirent chez M. de Sartines pour lui rendre compte de ce qui venait de se passer. Ce magistrat leur témoigna ses regrets de l'obligation dans laquelle on le mettait de punir cette désobéissance, et annonça qu'il allait le faire. Préville courut en prévenir tous ses camarades. Lekain, Molé, Brizard et Dauberval prirent la fuite pour éviter la prison. Mademoiselle Clairon resta et attendit de pied ferme. Quand Préville se rendit chez elle pour lui annoncer cette nouvelle, il la trouva entourée d'un cercle nombreux et brillant. Derrière le fauteuil de l'actrice, debout, immobile et silencieux comme une statue, était le seigneur russe, qui se bornait à la regarder respectueusement, tandis que le chevalier de Valbelle, donnant le bras à Du Belloy, qui sanctionnait par sa présence le refus de jouer sa pièce, lui faisait des signes imperceptibles. Un groupe d'officiers, qui semblait là de service, allait et venait de l'hôtel de mademoiselle Clairon au Palais-Royal, et apportait des nouvelles. Ces nouvelles peignaient de plus en plus l'exaspération du public. Un officier qui venait d'entrer se permit quelques observations à

mademoiselle Clairon sur sa résolution, qu'il croyait devenir dangereuse pour elle :

— Comment, messieurs! répondit vivement l'actrice, n'en agiriez-vous pas de même dans votre corps? Si quelqu'un avait commis une bassesse, ne le chasseriez-vous pas? et si, par extraordinaire, la cour voulait vous forcer à garder un infâme, ne quitteriez-vous pas les rangs où il serait?

— Sans doute, madame, reprit l'officier; mais ce ne serait pas *un jour de siége*.

C'est dans ce moment que Préville entra dans le salon et annonça la résolution de M. de Sartines. Tout le monde s'en indigna et en parut étonné. Mademoiselle Clairon seule n'en fut pas surprise,

— Je m'y attendais, dit-elle, et suis prête à tout braver.

— Madame, dit respectueusement le seigneur russe, s'il m'était permis de vous donner un conseil, je vous donnerais celui d'écrire à M. de Sartines et d'abandonner une cause...

— Taisez-vous, interrompit Clairon, ne prenant pas même la peine de se tourner vers le prince, qui reprit son attitude immobile; ma cause est juste, je ne céderai pas; je la soutiendrai au nom de tous, je la soutiendrai jusqu'au bout, quoi qu'il en doive arriver.

— Mais la prison peut-être, reprit Préville.

— J'irai en prison, interrompit mademoiselle Clairon.

— Je ne dois pas vous laisser ignorer que Lekain et nos camarades ont déjà quitté Paris pour s'y soustraire.

— Madame, dit le prince russe en s'inclinant profondément derrière son fauteuil, je suis possesseur d'un vaste château, de six villages et dix mille paysans dans ma patrie; suivez-moi en

Russie, et vous régnerez sur tout cela comme vous régnez sur mon cœur.

— Moi fuir! s'écria mademoiselle Clairon; fuir devant des menaces, devant une persécution qui m'honore!..... Oh! jamais! C'est aussi *mon jour de siége;* et, suivant l'avis de messieurs les officiers, je ne le choisirai pas pour déserter mon drapeau.

Le prince russe baissa la tête en signe de soumission, et reprit son immobilité et son silence.

— D'ailleurs, dit mademoiselle Clairon, fuir ce serait m'avouer vaincue, et je ne le suis pas, je ne veux pas l'être; ce serait avouer que j'ai tort, et je sais que j'ai raison.

En ce moment tout le monde entoura l'actrice, et tout en l'admirant et lui jurant de rester fidèle à sa cause, lui fit diverses observations dans son intérêt. Les uns lui présentaient la captivité comme longue et pénible peut-être; les autres lui faisaient craindre la disgrâce du roi et son avenir compromis. D'autres la pressaient de renoncer au théâtre et de se marier, car le prince et Valbelle aspiraient tous deux à sa main.

Au milieu de ce tumulte on lui apporta une lettre qu'on disait très-pressée. Elle en brisa le cachet; et ayant demandé le silence, lut tout haut ce qui suit :

« Ma belle dame, nous sommes assemblés en conseil chez » M. le lieutenant de police. Je n'ai pu éviter le coup qu'on vous » porte, mais vous pouvez l'éviter vous-même. Un mot de vous » par lequel vous consentirez à jouer avec Dubois, et tout est » arrangé. Je retiendrai les lettres de cachet jusqu'à ce que » j'aie votre réponse, que j'attends sur-le-champ; sinon, d'heure » en heure vous pouvez être arrêtée. Duc de Duras. »

— Faites répondre à M. le duc, dit mademoiselle Clairon, que je le remercie de sa sollicitude, mais que je n'ai rien à écrire et que j'attends.

Se tournant aussitôt vers le prince, elle lui dit :

— Veillez à ce qu'on serve vite le souper. Il est triste d'aller à jeun en prison; et pour la dernière fois peut-être que je reçois aussi brillante société, je veux lui faire les honneurs.

Le prince sortit, et l'instant d'après on annonça à mademoiselle Clairon qu'elle était servie. Le repas fut gai et animé. Mademoiselle Clairon semblait oublier ce qui l'attendait, mais les convives le lui rappelèrent en proposant de rester à table ou auprès d'elle, jusqu'au moment où on viendrait l'arrêter, afin de lui faire au moins un cortége d'honneur jusqu'à sa prison.

— Si aucun de nous, dit Du Belloy, n'a le droit ni le pouvoir de s'opposer aux ordres du roi, tous réunis nous pouvons du moins protester par notre présence auprès de madame de la sympathie que nous donnons à la femme, et de notre admiration pour la grande actrice. Nous nous mettrons aux portières de son carrosse, et nous ne le quitterons que lorsqu'on nous l'ordonnera.

Cet avis fut reçu avec enthousiasme. Plusieurs convives se levèrent, et furent prévenir d'autres amis de Clairon, de sorte que le nombre grossissait, et il y avait réellement foule dans son hôtel.

Le jour avait déjà paru, et les convives étaient encore à table. Ils se levèrent, entraînés par la maîtresse de la maison, qui avait fait dresser des tables dans ses salons, et se mirent à jouer, pendant que la matinée s'avançait. Mademoiselle Clairon, heu-

reuse et fière en voyant la constance de ses amis, voulut se retirer dans son boudoir pour y prendre quelques instants de repos. Elle y pénétra en cachette; mais quel fut son étonnement lorsqu'elle y trouva un homme tranquillement assis, qui se leva aussitôt qu'elle parut et la salua profondément.

— Que faites-vous ici, monsieur? lui dit mademoiselle Clairon, et comment vous y êtes-vous introduit?

— Mon état est de m'introduire partout où on me l'ordonne, répondit l'inconnu. Quant à ce que je fais ici, vous le voyez, madame, je vous attends avec impatience, comme tous ceux qui ont le bonheur de pénétrer dans ce sanctuaire; mais je vous attends... pour vous communiquer les ordres du roi.

— Ah! vous êtes exempt?

— J'ai cet honneur, madame; pour vous servir, si j'en étais capable.

— Et pourquoi ne pas entrer dans les salons, et au milieu de tout le monde?...

— Je n'ai pas voulu troubler la fête. J'étais sûr que vous viendriez ici tôt ou tard. Deux heures de plus ou de moins... M. le lieutenant de police saura toujours retrouver son compte.

— Monsieur, s'écria mademoiselle Clairon, choquée du ton que prenait l'exempt avec elle, vous êtes payé pour m'arrêter, sans doute, et non pour faire de l'esprit : cela est défendu aux gens de votre sorte.

— Madame, reprit alors l'exempt d'un ton emphatique et sérieux, en vertu de la lettre de cachet que voilà, je vais avoir l'honneur de vous conduire au For-l'Évêque, si vous voulez bien obéir aux ordres de sa majesté.

— Monsieur, répondit Clairon d'un ton de reine, je suis



Marckl. del. *Audibran sc.*

Melle CLAIRON

Où il n'y a rien, le roi perd ses droits.

prête à obéir. Dites à ceux qui vous envoient que le roi a tous droits sur ma personne, sur mes biens, sur ma liberté, sur ma vie, mais qu'il ne peut rien sur mon honneur.

— Madame, dit l'exempt en s'inclinant plus profondément que jamais, vous avez raison : là où il n'y a rien, le roi perd ses droits.

— Insolent! s'écria Clairon en lui tournant le dos et rentrant rapidement dans le salon, où l'exempt la suivit sans se troubler le moins du monde.

— Messieurs, s'écria-t-elle, on vient m'arrêter pour me conduire au For-l'Évêque.

Tout le monde se leva à ces mots, et les deux premiers qui se trouvèrent aux côtés de mademoiselle Clairon furent le seigneur russe et le chevalier de Valbelle, qui lui offraient simultanément la main.

— Mon carrosse vous attend, dit le prince en lançant un regard de défiance au chevalier.

— Je me suis inscrit le premier pour conduire madame, et j'ai fait venir une voiture, répondit Valbelle.

— Mais, monsieur, j'ai des droits que personne, je pense, ne songe à contester ici.

— Aujourd'hui, monsieur, tous les droits sont égaux devant l'infortune de madame; et les miens...

— Eh bien! les vôtres? s'écria le Russe devenu furieux...

— Doivent le céder aux miens, dit l'exempt en s'avançant tranquillement au milieu des deux rivaux, dont la jalousie allait éclater. Madame n'ira au For-l'Évêque ni dans le carrosse du prince ni dans celui du chevalier; elle s'y rendra dans le fiacre de la police que j'ai amené exprès.

— Un fiacre! un fiacre! s'écria madame de Souvigny en embrassant mademoiselle Clairon..... Monsieur, dit-elle à l'exempt, je suis l'épouse de l'intendant de Paris; j'espère que vous me permettrez de conduire mon amie au For-l'Évêque dans ma voiture.

— Madame l'intendante, répondit l'exempt, j'ai vu vos gens à la porte. Vous n'avez qu'un vis-à-vis où il ne peut tenir que deux personnes, et comme je ne puis me séparer de ma prisonnière, il serait difficile...

— Je prendrai mademoiselle Clairon sur mes genoux, dit madame de Souvigny, et vous vous asseoirez à nos côtés, si vous le voulez.

— J'accepte, dit l'exempt, j'aime la bonne compagnie.

— Venez, venez, mon amie, dit l'intendante de Paris; que mes regrets, mon affection, mon estime, deviennent pour vous un témoignage public. Messieurs, vous nous suivez?

— Nous ne quitterons mademoiselle Clairon qu'au For-l'Évêque, si on nous en refuse l'entrée, dit Du Belloy.

— O mes amis! s'écria mademoiselle Clairon, vous tournez la honte qu'on voulait m'imposer en triomphe. Merci de ces démonstrations dont je suis fière; à ce prix je voudrais tous les jours marcher en prison. Monsieur, nous sommes à vos ordres, dit-elle à l'exempt.

Celui-ci ouvrit la marche; ils descendirent dans la cour, où le vis-à-vis de madame de Souvigny les attendait. Cette dame monta la première, et prit en effet mademoiselle Clairon sur ses genoux, ayant soin d'ouvrir toutes les glaces pour être vue de tout le monde. L'exempt, en s'asseyant, murmura tout bas à l'oreille de l'actrice :

— La présence d'esprit est pourtant utile, même chez un exempt. Si j'en avais manqué, où en seraient en ce moment le prince russe, M. de Valbelle et vous?

C'était le même exempt qui avait arrêté Fréron.

La voiture se mit en marche, suivie de toutes celles de la société. Cette longue file, que rien ne put rompre, traversa ainsi Paris jusqu'au For-l'Évêque, au milieu de la population qui s'arrêtait sur son passage, et à laquelle les partisans de l'actrice jetaient ces paroles du haut des portières :

— C'est l'inimitable Clairon, qu'on conduit au For-l'Évêque parce qu'elle n'a pas voulu se déshonorer.

On arriva enfin devant la porte de la prison. Tous les jeunes gens s'empressèrent de sauter de leur voiture pour offrir la main à mademoiselle Clairon. Le prince russe et M. de Valbelle se rencontrèrent encore les premiers devant les portières; mais l'exempt, les faisant éloigner, leur dit :

— Moi seul ai maintenant le droit de donner la main à madame, car je suis sur mes terres; personne ne peut plus nous suivre. Il n'est qu'un ordre de M. le lieutenant de police qui puisse faire franchir cette porte.

Mademoiselle Clairon embrassa madame de Souvigny, salua de la main tout le monde, entra dans le For-l'Évêque, et la lourde porte se referma sur elle.

III

Mademoiselle Clairon au For-l'Évêque. — Mademoiselle Arnoux chez M. de Sartines.— Un seul homme, une seule femme. — Tour joué à M. de Sartines. — Lekain, Molé, Brizard, Dauberval, prisonniers. — Soirées et fêtes au For-l'Évêque. — Excuse des comédiens. — Le grand Vestris. — Dernière tentative auprès de Clairon. — Elle refuse encore. — Sa maladie. — Elle sort de prison. — Sa requête au roi. — Elle n'est pas admise. — Mademoiselle Clairon quitte le théâtre. — Lekain et les autres sortent de prison. — Registre particulier de M. de Sartines. — Madame Molé. — Correspondance curieuse. — Abolition du For-l'Évêque comme prison. — Sa démolition.

Tous ceux qui avaient accompagné mademoiselle Clairon au For-l'Évêque s'étaient dirigés chez M. de Sartines pour obtenir la permission de voir l'actrice ; mais quelque diligence qu'ils fissent, quelque insistance qu'ils missent auprès des huissiers, ils ne furent admis qu'après que l'exempt fut entré par la porte secrète et eut fait son rapport. M. de Sartines fut piqué de la démonstration publique qu'on venait de faire, et voulait en punir à la fois l'actrice et ses amis ; mais il sentait qu'il ne pouvait le faire en cette circonstance en employant des moyens rigoureux.

— Si monseigneur me permettait de lui donner un conseil, dit l'exempt, je donnerais celui-ci.

— Parlez, dit M. de Sartines, qui connaissait l'homme auquel il avait à faire.

— Le meilleur moyen de punir tout ce monde-là est de lui refuser la permission de voir la prisonnière.

— Sans doute ; et puis l'isolement et la solitude réduiraient bientôt cette mauvaise tête de Clairon et l'amèneraient à faire ce que nous voudrions. Mais trop de gens s'intéressent à elle pour que je puisse la tenir au secret. Je serai débordé malgré moi.

— Monseigneur le peut, du moins pendant quelques jours, et je le lui conseille, en attendant qu'il soit forcé d'ouvrir les portes du For-l'Évêque à tous les partisans de mademoiselle Clairon, comme c'est d'usage pour les comédiens, et de ne permettre qu'à deux personnes seulement d'aller la visiter ; un ami et une amie intime qu'elle sera obligée de désigner. De cette manière, monseigneur force mademoiselle Clairon à se prononcer entre le prince russe et le chevalier de Valbelle, car elle ne peut choisir qu'entre eux deux, et ce n'est pas le moindre embarras qu'elle peut éprouver sous les verroux.

— Oui, j'aime assez cela.

— Quant à l'amie intime qui devra aller voir mademoiselle Clairon...

— Ce sera moi, dit une femme qui entra tout à coup dans le cabinet du lieutenant de police.

— Mademoiselle Arnoux ! s'écria M. de Sartines étonné.

— Oui, c'est moi, dit celle-ci. Oh ! vous avez fait en vain fermer votre porte des deux côtés ; je connais les entrées se-

crèles, vous le savez. Souvent je les ai franchies pour venir souper entre nous autres hommes; aujourd'hui que j'avais un motif plus puissant, j'étais plus sûre d'arriver. Je me suis jetée au cou de votre Cerbère, et pendant qu'il m'embrassait, je l'ai fait pirouetter sur lui-même et je suis entrée.

— La méthode est nouvelle, dit M. de Sartines.

— Taisez-vous, vilain monseigneur! N'avez-vous pas de honte de faire emprisonner cette pauvre Clairon parce qu'elle veut faire de nous des femmes honnêtes?... C'est que ça ne vous irait pas du tout à vous, n'est-ce pas? Mais enfin je veux la voir, puisque vous le permettez à son amie intime. Donnez-moi l'ordre, car je suis pressée.

— Mais je ne sais si je dois...

— Accordez, monseigneur, dit l'exempt; madame l'intendante en mourra de dépit.

— Eh bien! soit, reprit M. de Sartines; voilà l'ordre pour vous; et vous direz à mademoiselle Clairon de m'écrire quel est l'homme qu'elle désire voir, et je le permettrai aussi. Passé cela, personne.

— Un seul homme!... Que voulez-vous qu'elle en fasse?

— Ce qu'elle voudra.

— Mais vous n'avez pas le droit de lui interdire...

— J'ai le droit de tenir au secret tous les prisonniers.

— Soit. Mais les prisonnières, je vous en défie. Le secret et les femmes... Vous voulez donc faire des miracles, monseigneur? Allons, mettez-vous un moment à la place de cette pauvre Clairon, et songez si l'on ne vous permettait de recevoir qu'une seule femme, et si c'était la vôtre encore, que diriez-vous?... Je sais bien qu'à la place de Clairon...

— Oh! vous, c'est différent... mais pour elle, c'est décidé. Ainsi n'en parlons plus.

— Eh bien! c'est de l'arbitraire, monseigneur; vous êtes un tyran, voilà tout. Et combien de temps va durer ce régime?

— Je n'en sais rien... D'abord tâchez de la calmer, de la ramener, de lui faire reconnaître ses torts. Si elle cède, elle sortira sur-le-champ.

— Ce n'est pas ce que je vous demande. Je veux savoir si votre intention est de la traiter longtemps d'une manière aussi barbare.

— Je vais m'entendre avec les gentilshommes de la chambre, et prendre les ordres de la cour... Les autres prisonniers sont en fuite; quand ils seront au For-l'Évêque nous verrons...

— Clairon est-elle coupable de leur fuite, elle qui a refusé d'en faire autant?... Mais je m'amuse à vouloir vous convaincre, comme si vous n'étiez pas tout convaincu de votre injustice. Je perds mon temps auprès de vous, tandis que je pourrais le si bien employer auprès d'elle en la consolant... Adieu, monseigneur. Les lieutenants de police sont comme les femmes et les chevaux; capricieux comme les unes et entêtés comme les autres.

Et, sans attendre de réponse, mademoiselle Arnoux sortit en courant et se rendit au For-l'Évêque. Pendant ce temps, M. de Sartines donna audience aux nombreux amis de Clairon, et annonça la résolution qu'il avait prise. Quelques personnes en furent intimidées, et craignirent qu'on ne traitât de rébellion et de révolte la conduite de leur amie, et que l'affaire n'acquît une certaine gravité. A l'annonce de la permission donnée à mademoiselle Arnoux, madame de Souvigny parut en effet toute dépitée, et à celle qui concernait l'*ami* que Clairon désignerait,

tous les regards se tournèrent vers Valbelle et le Russe, et eux-mêmes s'envisagèrent avec colère pour la troisième fois. M. de Sartines, ayant pris sa revanche, congédia tout le monde, et s'occupa avec les gentilshommes de la suite de l'affaire à l'égard de la Comédie Française.

Mademoiselle Arnoux arriva haletante au For-l'Évêque ; elle jeta sa permission au concierge, et se fit conduire immédiatement auprès de son amie. Elle la trouva occupée à prendre des arrangements dans l'espèce d'appartement qu'on lui avait donné; c'était le moins laid et le moins incommode de la prison. Il se composait de trois pièces dont elle voulait faire une antichambre, un salon et une chambre à coucher. Le concierge, sachant à qui il avait à faire, avait été rempli de complaisance pour elle, et lui avait procuré tout ce qui était en son pouvoir. Il n'y avait pas plus de deux heures que mademoiselle Clairon était en prison, et déjà elle éprouvait l'ennui de la solitude et le vide de l'abandon. Les minutes lui avaient paru des heures ; elle trouvait que ses amis avaient eu vingt fois le temps d'obtenir la permission de la voir ; puis, dans son impatience, elle avait cassé l'éventail qu'elle tenait encore à la main en sortant de chez elle, et avait senti des larmes involontaires s'échapper de ses yeux ; honteuse de cette faiblesse, elle les avait rapidement essuyées, et avait cherché à s'étourdir en prenant les dispositions au milieu desquelles son amie la trouva. Aussi, dès que la prisonnière aperçut la visiteuse, elle courut à elle et lui dit :

— Oh ! merci, merci, ma bonne amie ! vous n'étiez pas chez moi à ma fête, et vous voilà ici dans ma prison.

— Si je n'étais pas à ta fête, ce n'est pas ma faute ; une af-

faire importante que je ne pouvais remettre, un rendez-vous avec un page... car je commence à donner dans les pages... c'est sans conséquence, et c'est si gentil..... mais je te conterai ça plus tard. Dis-moi quel est l'homme que tu veux voir aujourd'hui.

— Tous mes amis.

— Tu es absolument comme moi ; je l'avais dit au lieutenant de police ; mais cela ne se peut pas... on ne te permet d'en voir qu'un seul, et c'est à toi de choisir.

— Qui a dit cela ?

— Eh ! mon Dieu ! M. de Sartines, de chez qui je sors, et qui m'a accordé à moi la permission de te voir ; car tu ne peux voir aussi qu'une seule femme... je me suis donné la préférence...

— Mais on me traite donc comme un criminel d'état ?

— Il paraît. Écoute donc, tu veux renverser le monde... tu veux que les comédiennes soient chastes, les comédiens hommes d'honneur...

— Oh ! de grâce, trêve aux plaisanteries ; dans ce moment je ne pourrais pas les supporter. Tant d'efforts, tant de combats, tant de justice, et succomber !

— Tu n'as pas lutté à armes égales. Tu as opposé la vertu au vice, la franchise à l'intrigue, l'Église au Parc-aux-Cerfs... Tu devais être vaincue. Le plus simple maintenant, c'est de te résigner, et de sortir d'ici le plus tôt possible, en cédant et avouant que tu as eu tort.

— Jamais. Je ne l'ai pas voulu faire avant d'entrer ici, je ne le ferai pas maintenant que j'y suis entrée.

— Alors je ne connais qu'un seul moyen de triomphe pour toi,

c'est de renoncer au théâtre et de faire la fin la plus triste que puisse faire une femme... de te marier... ce qui serait, je crois, assez dans tes goûts... la sainte vie du pot au feu...

— Taisez-vous donc!

— Oh! tu te fâches. Au fait, ce n'est peut-être pas d'un exemple assez édifiant, et tu voudrais peut-être te faire religieuse.

— Religieuse! répéta mademoiselle Clairon d'un air rêveur.

— Oh! l'un vaut l'autre; le mariage ou le cloître, c'est toujours un tombeau. Mais c'est égal, religieuse!... Sais-tu que ce serait original, la belle Clairon, la grande actrice prenant le voile? Il y aurait plus de monde à cette cérémonie qu'à aucune de tes représentations.

— Folle, qui riez de tout et donnez en riant les conseils les plus nobles! Oui, ajouta mademoiselle Clairon après un moment de silence, j'ai songé quelquefois qu'il serait beau à celle qui a été maudite et repoussée par l'Église d'aller finir sa vie au sein de l'Église, d'y devenir un modèle, de prouver aux hommes qu'au théâtre tout germe de vertu ne s'éteint pas en nous, et que cette excommunication dont on nous brûle ne nous empêche pas de toucher à l'autel. Peut-être l'actrice-religieuse parviendra-t-elle à ouvrir aux comédiens les portes de l'Église! Oui, cela serait un beau spectacle..... mais cette action sérieuse demande plus de dévouement et d'abnégation que je n'en ai... Il faudrait se donner à Dieu... à Dieu seul, et je ne l'aimerai jamais assez pour cela.

— Il ne faut répondre de rien. Si Dieu se faisait homme une seconde fois, tu l'aimerais sûrement.

— Allons, il est impossible de causer avec vous.

— C'est que tu veux monter au ciel et que nous sommes encore sur la terre. Parlons d'elle et de ses habitants, c'est plus sûr.

— A-t-on des nouvelles de Lekain et de nos autres camarades?

— Aucune.

— La Comédie Française, que fait-elle?

— Relâche. On ne peut composer un spectacle sortable sans vous, et l'on craint du tumulte le jour de la réouverture; alors on ne rouvre pas.

— Ah! mon emprisonnement ne passe donc pas inaperçu?

— Tout le monde en parle, c'est la nouvelle du jour; on attend, on s'inquiète; amis, ennemis sont tous en émoi : les femmes en négligent leurs amants.

— Vous me rendez heureuse et fière : du sein de ma prison je puis triompher encore. La Comédie Française ne se soumettra pas, je pense?

— Je n'en sais rien.

— Oh! c'est impossible. Tous nos camarades, qui voient ce que nous souffrons pour notre cause, ne seront pas assez lâches pour la déserter, eux qui sont libres, n'est-ce pas?

— Ma chère amie, j'ai l'habitude de ne répondre que de moi, quand je peux. Mais rien ne sera décidé aujourd'hui, et tu coucheras ici ce soir. Comme tu es mal!... comme c'est triste! comme c'est laid!... Oh! il faut absolument dissimuler ces murs affreux, ces gros barreaux, ces vilains plafonds... Laisse-moi faire.

— Que voulez-vous dire?

— Qu'il te faut de la distraction ici, et que je t'en procurerai.

Jusqu'à ce que Lekain et les autres se soient rendus au For-l'Évêque, tu ne pourras voir que moi et l'ami que tu désigneras. Moi, je viendrai le plus que je pourrai; mais j'ai deux obstacles : les répétitions de ma pièce nouvelle et les séances d'ennui auprès de M. de Lauraguais, et je ne veux pas que tu restes seule; cela fait mal et rend triste, je le sais. Ainsi dépêche-toi de me dire quel est l'heureux mortel que tu admets en ta présence de préférence à tout autre.

— Il n'en est qu'un que je désire voir : c'est le chevalier de Valbelle.

— Maladroite!... et le prince?

— Il m'ennuie.

— Je le sais. Mais que pensera-t-il?

— Ce qu'il voudra. Je suis lasse de toutes ces contraintes. Valbelle est l'homme que j'aime; je veux le voir.

— Le prince a de l'amour argent comptant, et quand il saura cela, après ce qui s'est passé hier...

— Eh! que m'importe? Sais-je comment je sortirai d'ici?

— C'est pour cela qu'il faut te ménager une retraite en Russie.

— Je veux voir Valbelle.

— Tu disais que j'étais folle tout à l'heure.

— Je veux voir Valbelle.

— Eh bien, tu le verras. Je cours chez M. de Sartines, et je t'amènerai Valbelle : ne t'impatiente pas.

Et mademoiselle Arnoux sortit en courant de la prison, et se rendit chez M. de Sartines. Quelques amis de mademoiselle Clairon n'avaient pas encore quitté son hôtel, espérant être reçus de nouveau et obtenir la permission de la voir. Parmi

eux étaient le prince et Valbelle. Mademoiselle Arnoux, qui entra par la grande porte cette fois, annonça qu'elle venait de voir la prisonnière, qu'elle apportait au lieutenant de police le choix de l'ami qu'elle désirait voir et qu'elle refusa de faire connaître. Puis, prenant à part le chevalier de Valbelle, elle l'entraîna dans une embrasure de croisée, lui parla bas, de très-près, lui serrant mystérieusement les mains, le quitta avec un signe d'intelligence, et entra chez M. de Sartines. Valbelle disparut aussitôt. Les assistants, témoins de cette scène, ne doutèrent pas qu'il ne se rendît au For-l'Évêque comme ayant été désigné par mademoiselle Clairon, et regardaient le prince, qui témoignait par ses gestes sa colère et son humeur. Enfin du Belloy, qui était resté un des derniers, se prit à dire :

— Il est inutile de demeurer ici plus longtemps; le choix de mademoiselle Clairon n'est plus douteux : allons-nous-en.

Et tous se dirigèrent vers la sortie, lorsque la porte du cabinet de M. de Sartines s'ouvrit, et l'huissier appelant le prince par son nom, lui dit :

— Mademoiselle Clairon désire vous voir au For-l'Évêque, voici la permission que vous fait remettre monseigneur.

Tous les assistants s'arrêtèrent étonnés à ces mots. Le prince, ravi de son triomphe, prit à l'instant la permission des mains de l'huissier, reçut les félicitations de tout le monde, et s'élança dans son carrosse, chargé des vœux et des sympathies de tous.

Lorsque le concierge monta annoncer à Clairon la visite de celui qu'elle avait demandé, l'actrice courut au-devant de lui pour se jeter dans ses bras. Étonnée à la vue du prince, elle recula, et ce fut à son tour de demeurer immobile. Mais le prince s'étant trompé à ce mouvement qu'il avait cru sincère et qu'il

surprenait dans l'actrice pour la première fois, ne se possédait pas de bonheur et de joie. Il tomba à ses pieds, lui fit les protestations les plus vives, s'accusa de l'injustice de ses soupçons envers Valbelle, en demanda pardon, les détesta, et offrit plus que jamais sa fortune, sa vie et son nom. Il était encore dans cette position, lorsque mademoiselle Arnoux revint et les surprit.

— Ne vous dérangez pas, dit-elle; je suis entrée en indiscrète ; mais j'avais tant de hâte de revenir rendre compte à mon amie de ce dont elle m'avait chargé...

— Après la manière dont vous avez rempli mes intentions, dit mademoiselle Clairon d'un ton significatif, vous auriez pu vous dispenser de revenir.

— Oui, je vois que j'ai choisi un mauvais moment; aussi ai-je eu du moins la prudence d'entrer seule ici et de laisser dans l'escalier celui qui m'a accompagné.

— Comment! M. de Sartines a permis que quelqu'un...

— Oh! c'est sans conséquence pour toi, attendu que cela ne te regarde pas. C'est mon amant.

— M. de Lauraguais?

— Non.

— Je croyais que M. de Lauraguais avait le bonheur... dit le Russe.

— Je le croyais aussi, interrompit mademoiselle Arnoux; je le crois encore quelquefois; mais ce n'est pas pour lui que M. de Sartines m'a donné l'autorisation.

— Et pour qui donc?

— Je vous l'ai dit, pour mon amant; et le lieutenant de police, qui a très-bien compris que ne pouvais pas être constam

ment seule par voie et par chemin sans être accompagnée d'un protecteur, n'a pas commis l'indiscrétion de me demander son nom, que, du reste, je ne lui aurais pas dit; car vous comprenez que c'est un grand mystère, et si M. de Lauraguais que l'on croit mon amant, et qui le croit aussi, venait jamais à l'apprendre...

— Vous pouvez compter sur notre discrétion, dit le prince.

— C'est surtout de la vôtre que j'ai besoin, mon prince, car Clairon connaît déjà mon secret et protége nos amours.

— En vérité, dit le prince, je ne m'en serais jamais douté.

— Cela prouve sa discrétion et sa prudence.

— Moi, dit Clairon étonnée, je connais...

— Allons, allons, dit mademoiselle Arnoux, puisque je consens à ce que le prince sache tout, il est inutile de dissimuler davantage devant lui. Du reste, je vais lui montrer à l'instant le mot de l'énigme.

Elle courut à la porte de l'antichambre, l'ouvrit, et Valbelle se présenta.

La surprise étrange qui parut sur la figure de mademoiselle Clairon et du prince était puisée dans deux sentiments bien opposés. Mademoiselle Arnoux jouit un instant de leur étonnement; puis tirant le prince à part pour laisser aux deux amants l'occasion d'échanger quelques mots, elle lui dit :

— Je ne veux pas répéter cela tout haut devant Clairon et Valbelle, mais convenez, mon prince, que vous y avez été pris.

— A quoi? dit le prince.

— Au plus vilain défaut des hommes : au soupçon, à la jalousie.

— C'est vrai. C'est que le chevalier était si assidu auprès d'elle.

— Pour lui parler de moi, pour lui dire des choses qu'elle me rapportait et qui étaient nécessaires à notre intrigue.

— C'est que j'ai cru surprendre un jour un billet de lui entre les mains de mademoiselle Clairon.

— Vous ne vous êtes pas trompé. Ils se sont écrit cent fois... toujours pour moi.

— Elle m'a juré que cela n'était jamais arrivé.

— Je la reconnais bien là. C'est une amie si sûre et si discrète...

— Le jour même où j'ai surpris ce billet, elle me l'a arraché des mains et l'a brûlé.

— Bonne Clairon!... s'exposer à vous perdre pour moi!... oh! quelle femme!

— Aussi je disais ce billet est bien de M. de Valbelle; j'avais vu la signature. Je savais bien que je ne m'étais pas trompé.

— Est-ce qu'on peut tromper un homme comme vous?

— Et ce matin encore il paraissait aussi désolé que moi de ce qui arrive... il parlait de ses droits...

— Il en avait : ceux d'un ami. Que vouliez-vous qu'il devînt sans Clairon? comment notre intrigue eût-elle pu continuer? Il tenait à la conduire ici, précisément pour prendre d'autres mesures qu'il ne pouvait confier à personne. Certainement j'aime bien Clairon, je lui suis toute dévouée, après ce qu'elle a fait pour moi; mais mon principal but en venant ici était de pouvoir y amener Valbelle, afin que le comte de Lauraguais...

— Ce pauvre M. de Lauraguais, il ne se doute de rien?

— Comment pourrait-il se douter de quelque chose?

— Il est donc bien facile à tromper?

— Il n'est pas le seul, allez.

Et ne pouvant y tenir plus longtemps, mademoiselle Arnoux se prit à rire de si bon cœur, que, gagné par son exemple, le prince se mit à en faire autant; puis s'avançant vers les deux amants que cette gaieté avait interrompus, il leur dit en mots entrecoupés :

— Nous rions de la crédulité de ce pauvre comte de Lauraguais...

Valbelle et mademoiselle Clairon éclatèrent aussitôt, et tous quatre, saisis d'un fou rire, se livrèrent quelques instants à cet exercice joyeux.

M. de Sartines apprit plus tard cette aventure, et répéta ce qu'il avait dit bien des fois : « Tant que la police sera faite par des hommes, elle sera battue, si les femmes veulent bien s'en mêler. »

Dès le soir même tous les amis de mademoiselle Clairon, prévenus par mademoiselle Arnoux, avaient envoyé au For-l'Évêque des meubles, des tentures, des tableaux, des glaces, tout ce qu'il y avait de plus riche et de plus élégant pour garnir la prison. Mademoiselle Clairon, heureuse de ces attentions, obtint du concierge des hommes de peine et des tapissiers, pour décorer son appartement avec tout le luxe possible. Elle s'amusa à clouer elle-même avec son amie, Valbelle, et le prince, qui étaient toujours là, les tentures qui devaient dissimuler les tristes murs de la prison, les vastes rideaux qui devaient en cacher les barreaux de fer. Le lendemain, elle avait autour d'elle tout le luxe et toute l'élégance qui brillait dans son hôtel. Molé, Brizard, Lekain et Dauberval, ayant appris que

leur camarade était arrêtée, se rendirent d'eux-mêmes au For-l'Évêque pour partager son sort. Dès ce jour mademoiselle Arnoux réclama de M. de Sartines la promesse qu'il lui avait faite. Ce dernier, obsédé, assailli de tous côtés par les nombreux partisans de l'actrice, se vit contraint de céder, en ouvrant les portes du For-l'Évêque à tous ceux qui voudraient la visiter. Dès cet instant le triomphe de mademoiselle Clairon recommença. A chaque heure du jour et bien avant dans la nuit, elle recevait de nombreuses visites. Son domestique put pénétrer dans le For-l'Évêque pour la servir; elle donna des soupers et des fêtes; elle reçut dans sa prison, comme elle avait reçu dans son hôtel. Les carrosses encombrèrent tellement les abords, qu'on fut obligé de mettre une garde permanente dans les rues, pour éviter les accidents.

Un trait de caractère de mademoiselle Clairon fut celui-ci : elle exigea que les personnes qu'elle recevait tous les soirs jouassent très-gros jeu. Elle-même et madame de Souvigny, qui était une des plus assidues auprès d'elle, se mettaient au jeu et l'animaient autant que possible. L'argent qui était perdu dans la soirée servait à délivrer un prisonnier pour dettes, et si la somme n'était pas assez forte, l'actrice faisait elle-même une quête dans la société, pour arriver au chiffre exigé. Aussi ces fêtes, dont on voyait les apprêts dans la prison, dont on entendait le bruit et les éclats, étaient pour quelques prisonniers, au lieu d'un contraste douloureux, une espérance certaine.

Mademoiselle Clairon, dont le courage n'avait pas été abattu au moment où elle semblait abandonnée, sentit redoubler son énergie quand elle se vit si noblement entourée de ses amis et

de ses camarades prisonniers comme elle. Dans les divers conciliabules qu'ils avaient tenus, elle les avait décidés à ne pas céder qu'ils n'eussent obtenu justice. La Comédie Française continuait à faire relâche, soit qu'elle voulût par là soutenir l'actrice, soit que son répertoire fût réellement entravé. Mais cet état de choses ne pouvait durer : il y avait déjà trois jours que les portes de la Comédie Française étaient fermées au public; les gentilshommes et M. de Sartines voulaient qu'elles fussent ouvertes le quatrième. Cette ouverture devait se faire avec toute la solennité commandée à cette époque. Les comédiens, disaient-ils, avaient manqué au public et à l'autorité; l'autorité les punissait en les retenant au For-l'Évêque, le public devait les punir en leur imposant des excuses.

Ces excuses devaient être faites par un des délinquants. On voulut donc rouvrir le Théâtre-Français par la même pièce qui n'avait pas été représentée, et faire faire des excuses par l'un des prisonniers. On leur signifia de se préparer à jouer pour le 18 *le Siége de Calais*. Mademoiselle Clairon déclara qu'on pourrait la traîner de force sur le théâtre, mais qu'on ne saurait la contraindre à parler, et qu'elle refusait toute espèce de service, tant que Dubois ferait partie de la Comédie Française. Les prisonniers firent la même déclaration. On ne s'arrêta pas devant ce refus. On fit préparer les affiches, et donner l'ordre aux exempts de conduire le lendemain les prisonniers au théâtre pour les réintégrer en prison après leur service, et M. de Sartines leur envoya le discours qui contenait les excuses qu'ils devaient apprendre par cœur pour les débiter au public, et que le lieutenant de police avait rédigé avec messieurs les gentilshommes. A la lecture de cette pièce si humi-

liante et si basse, mademoiselle Clairon et ses camarades furent pénétrés d'indignation, et cette dernière déchira avec colère le discours de M. de Sartines, et refusa plus que jamais d'obéir.

— Ce serait m'avilir à mes propres yeux, dit-elle; aux yeux de mes amis, à ceux du public lui-même, que de permettre qu'on dise en mon nom de pareilles choses. Ils perdront mon avenir, ils m'enlèveront ma fortune et ma liberté, mais ils ne pourront m'ôter l'estime de moi-même.

— Prenez garde, ma chère amie, lui dit madame de Souvigny, l'affaire devient très-grave. Vous savez si j'ai approuvé votre conduite; mais maintenant la lutte est trop inégale. Vous vous briserez contre la cour, qui prend parti pour les gentilshommes. Ce que vous avez fait est déjà beaucoup, vous avez tracé la route aux autres; qu'ils vous imitent, et bientôt vous en serez arrivée au point où vous voulez. Mais, au nom de tous vos amis, au nom de vos camarades eux-mêmes, cessez un combat dans lequel vous êtes vaincue par la force brutale, ne vous exposez pas à devenir seule victime...

— Quand on devrait me faire brûler à petit feu dans ce monde, comme on me menace de le faire dans l'autre, dit mademoiselle Clairon...

— Son idée fixe est de faire de la comédie une religion, interrompit mademoiselle Arnoux; voilà qu'elle en veut être le premier martyr.

— Je veux tout subir, tout souffrir, plutôt que de faire des excuses pareilles, plutôt que de reparaître avec Dubois dans *le Siége de Calais*.

— Vous n'avez plus cela à craindre, belle dame, s'écria du

Belloy en entrant. Quand j'ai appris le projet de messieurs les gentilshommes, je me suis rendu au théâtre, et j'ai retiré ma pièce, droit que j'avais encore. Elle ne peut plus être jouée.

— Ah! c'est bien, c'est bien, dit Clairon transportée en lui serrant vivement les mains; un auteur qui renonce à sa gloire...

— Pour conserver celle de sa protectrice, plus précieuse et plus grande, ne fait que son devoir, dit l'auteur.

— Du Belloy, embrasse-moi, s'écria mademoiselle Arnoux en lui sautant au cou.

Ce nouvel incident avait compliqué la situation. Les gentilshommes furent obligés de renoncer au *Siége de Calais;* mais ils ne renoncèrent ni à l'ouverture du théâtre, ni aux excuses dans lesquelles ils engageaient même les acteurs du For-l'Évêque. On afficha pour le 18 *le Chevalier à la Mode* et *le Babillard*, pièces dans lesquelles aucun des comédiens détenus ne jouait; et on força Bellecour à venir débiter au public, à la place du compliment habituel, la harangue de M. de Sartines, que ce dernier écoutait de la salle, et qui nous a été conservée :

« Messieurs, dit Bellecour, c'est avec la plus vive douleur que nous nous présentons devant vous; nous ressentons avec la plus grande amertume le malheur de vous avoir manqué. Notre âme ne peut être plus affectée qu'elle l'est du tort réel que nous avons. Il n'est aucune satisfaction qu'on ne vous doive. Nous attendons avec soumission les peines qu'on voudra bien nous imposer, et qui ont été déjà imposées à plusieurs de nos camarades. Notre repentir est sincère; ce qui ajoute encore à nos regrets, c'est d'être forcé de renfermer au fond de notre cœur les sentiments de zèle, d'attachement et de respect que

nous vous devons, qui doivent vous paraître suspects dans ce moment-ci. C'est par nos soins et par les efforts que nous ferons pour contribuer à vos amusements, que nous espérons vous ôter jusqu'au moindre souvenir de notre faute, et c'est des bontés et de l'indulgence dont vous nous avez tant de fois honorés, que nous attendons la grâce que nous vous demandons, et que nous vous supplions de nous accorder. »

Quand Bellecour rentra dans la coulisse après avoir débité cette humiliante harangue, il avait deux larmes de rage qui roulaient le long de ses joues.

Pendant que cette scène se passait au Théâtre-Français, mademoiselle Clairon, entourée d'une société nombreuse et brillante à laquelle ses trois chambres suffisaient à peine, recevait les hommages et les encouragements de tous. Elle était assise entre madame de Souvigny et mademoiselle Arnoux, et avait devant elle une volumineuse correspondance que les deux amies l'aidaient à décacheter. Ces lettres lui venaient de Paris et de la province; elles étaient de ses partisans, qui lui témoignaient tout l'intérêt qu'ils lui portaient. Ces trois dames s'amusaient à lire tout haut ce qui leur paraissait le plus saillant. Mademoiselle Arnoux venait de donner lecture d'une lettre d'un provincial qui n'avait jamais vu mademoiselle Clairon et qui lui envoyait une déclaration d'amour des plus énergiques, lorsque madame de Souvigny s'écria :

— Voici des vers charmants sur le médaillon qu'on va frapper pour vous.

En effet *les chevaliers du médaillon* de Garrick, dont nous avons déjà parlé, avaient fait briser les coins pour rendre plus précieux ce portrait de l'actrice, et, depuis toutes ces affaires, ceux qui

n'étaient pas décorés de cet ordre avaient résolu de faire frapper une nouvelle médaille sur le beau portrait de mademoiselle Clairon, que le fameux Vanloo avait peinte dans le rôle de Médée, par ordre du roi. C'étaient les vers suivants, composés en faveur de cette circonstance, dont madame de Souvigny donna lecture :

Sur l'inimitable Clairon
On va frapper, dit-on,
Un médaillon.
Mais quel éclat qui l'environne,
Si beau qu'il soit, si précieux,
Il ne sera jamais aussi cher à nos yeux
Que l'est aujourd'hui sa personne.

Tout le monde applaudit à ces vers, excepté mademoiselle Arnoux, qui, continuant à décacheter les lettres, se prit à rire de toutes ses forces après avoir lu la dernière. Étonnée de cet accès de gaieté, mademoiselle Clairon lui en demanda la cause. Mademoiselle Arnoux refusa de la lui dire en serrant le papier et devenant tout à coup sérieuse. Mademoiselle Clairon insista.

— Non, non, disait mademoiselle Arnoux ; cela te ferait de la peine ; tu n'es pas faite à cela comme moi...

— Je veux voir cette lettre.

— Tu ne la verras pas. C'est une sottise.

— Raison de plus pour que je la voie.

Et elle arracha la lettre des mains de son amie, la lut, rougit de colère et resta quelques minutes immobile et rêveuse. Voici ce qu'elle avait lu :

De la fameuse Frétillon
A bon marché se va vendre le médaillon ;
Mais à quel prix qu'on nous le donne,

Fût-ce pour douze sous, fût-ce même pour un,
Il ne pourra jamais se rendre aussi commun
Que le fut jadis sa personne.

Cette parodie, œuvre de M. de Sainte-Foix, était de l'écriture de Fréron, qui lui rendait le quatrain de Voltaire qu'elle avait fait déposer chez lui, et qui lui était parvenu au For-l'Évêque. Ces vers rappelaient à l'actrice sa lutte avec le journaliste, qu'elle avait presque oubliée. Elle se vit, elle, dans la même prison où elle avait voulu l'envoyer, et cette pensée redoubla l'amertume de son chagrin. Le chevalier de Valbelle, qui, à l'abri de mademoiselle Arnoux, se trouvait toujours auprès de mademoiselle Clairon, se pencha vers elle pour s'enquérir de son trouble; mais, dans ce moment, des éclats de rire se firent entendre dans l'antichambre, et la foule des hommes amena presque en triomphe devant l'actrice un petit homme frisé, musqué, pincé, marchant sur la pointe des pieds, qui, saluant respectueusement l'actrice dans les trois positions voulues, releva enfin la tête et lui baisa respectueusement la main. C'était cet être fameux, qui ne reconnaissait que trois grands hommes dans le monde : lui, M. de Voltaire et le roi de Prusse, en un mot c'était Vestris, *lé diou dé la danse.* Dissimulant aussitôt sa peine sous un gracieux sourire, mademoiselle Clairon lui dit :

— Soyez le bienvenu dans ma prison, mon cher Vestris; je suis fort sensible à la visite que vous voulez bien me faire.

— C'est oune bésite forcée, répondit celui-ci avec son accent italien; zé souis embouyé en prison commé bous.

— Quoi! le grand Vestris, s'écria mademoiselle Arnoux. Il n'y a donc rien plus de sacré au monde?

— Mais pour quel motif? demanda mademoiselle Clairon.

— La reyna abait oune enbie dé femme enceinté de mé boir danser uné noubelle courante; céla né mé surprend pas... ni bous non plus; ma z'abais mal à la tête et zé né poubais *tricoter* les zambes. Elle n'a zamais boulu croire qué lé mal à la tête poubait donner mal aux pieds, et, par uné lettré dé cachet, ellé m'a poliment inbité à bénir prendre mon logement et mes répas au For-l'Ébêque. Z'en souis fâcé pour moi et pour elle. C'est la premièré fois qué la maison Vestris a quelque chose à démêler avec la maison dé Bourbon, et la maison dé Bourbon n'a pas lé beau rôle.

— Mais, mon cher Vestris, voilà la condition qu'on nous fait dans le monde, dit Clairon; on nous traite comme des esclaves. Qui dit comédien...

— Parlez pour bous, répondit Vestris. Zé zouis dé l'Acadé- royalé dé danse; bous n'êtes qu'oune trazédienne, tandis qué zé souis oun dansour !... Du reste zé crois qu'on bient régler votre affaire, car z'ai rencontré en bas monseigneur lé lieutenant dé police et monseigneur dé Douras, qui m'ont dit qu'ils bénaient chez bous.

— Eux! dit Clairon.

— Eux-mêmes; les boilà qui entrent.

En effet, M. de Sartines et le gentilhomme de la chambre s'avançaient au milieu de la double haie qui se formait devant eux et se refermait par derrière pour les suivre, curieuse de connaître ce qui allait se passer.

Mademoiselle Clairon s'était levée à leur approche, et se tint debout ayant à ses côtés les autres prisonniers. Dans cette position, elle avait imprimé tant de majesté et de grandeur à son air et à ses manières, que messieurs de Sartines et de Duras,

quoique habitués à la voir, ne purent s'empêcher de l'admirer un instant malgré eux. Ce fut M. de Sartines qui prit le premier la parole et dit :

— Messieurs, et vous surtout, mademoiselle, qui êtes à la tête de tout ceci, M. le duc et moi, par l'intérêt personnel que nous vous portons à tous, avons voulu faire une dernière démarche officieuse pour vous ramener à votre devoir, avant d'user de toute la rigueur qui nous est prescrite envers vous.

— Messieurs, répondit mademoiselle Clairon, notre devoir, nous l'avons rempli avec courage, avec noblesse, en agissant comme nous l'avons fait, en souffrant encore ce que vous nous faites souffrir.

— Pourtant les choses ne peuvent durer ainsi plus longtemps, dit le duc de Duras.

— C'est mon opinion aussi, dit mademoiselle Clairon; je trouve même qu'elles se sont trop prolongées pour votre honneur, messieurs, et pour votre justice.

— Nous ne voulons ni ne devons discuter avec vous, dit M. de Sartines d'un ton bref; ce que nous avons fait, nous devions le faire avec plus de rigueur peut-être, et nous en assumons toute la responsabilité. Nous venons seulement vous demander si vous voulez jouer demain à la Comédie Française, comme c'est votre devoir.

— M. Dubois en est-il chassé, comme cela a été légalement délibéré par nous, en votre présence, monseigneur de Duras, et approuvé par le roi lui-même?

— La question n'est pas là.

— Pour moi, il n'y en a pas d'autre.

— Vous comprenez, dit le duc de Duras, que sa majesté n'a

pu, en présence de la mutinerie de quelques acteurs, révoquer l'ordre de réintégration donné à Dubois. Ce serait une faiblesse impardonnable...

— Pour nous, si nous consentions à reparaître aux côtés d'un camarade reconnu pour un fripon et chassé comme tel. Car le roi avec toute sa puissance ne peut faire qu'il soit honnête homme, et c'est ce qu'il faudrait pour nous déterminer. Oh! je sais que par l'habitude que vous avez prise de traiter les comédiens comme les valets du public et les vôtres, de tels sentiments vous paraissent exagérés; une telle résistance vous paraît hardie; mais, vous le savez, messieurs, je ne suis pas la première qui ait senti la noblesse de mon état, sans doute, mais je suis la première qui ait voulu la faire sentir au monde. Je suis la première qui ait trouvé assez de force au fond de mon cœur, assez de probité, assez de conscience pour être relevée de cette bassesse qu'on attache à mon titre de comédienne. J'ai appelé mes camarades autour de moi; ils sont accourus coopérer au grand œuvre, parce que, comme moi, ils avaient aussi la force, la probité et la conscience. Voilà pourquoi nous ne voulons pas jouer avec Dubois, voilà pourquoi nous ne voulons à aucun prix faire au public les basses excuses que vous avez voulu nous imposer, quand notre conduite doit être un brevet d'honneur à ses yeux.

— Les excuses sont déjà faites, dit le duc de Duras; ne nous occupons plus de cela.

— Les excuses sont faites? s'écria mademoiselle Clairon; faites telles qu'on nous les a présentées?

— On s'est bien gardé d'y changer un mot, dit M. de Sartines, piqué dans son amour-propre d'auteur.

— Quoi! continua l'actrice, on a trouvé un comédien, un homme assez lâche pour les prononcer, un public assez vil pour les entendre?

— Madame, dit M. de Sartines dont la colère éclatait malgré lui, ces excuses ont été faites aussi en votre nom, vous y avez votre part.

— Je la renie, je la désavoue de toute l'indignation de mon cœur! je la renierai, je la désavouerai publiquement. Oui, messieurs, oui, je consens à jouer demain, ce soir, à l'instant même si vous voulez, car j'ai besoin de parler au public, moi aussi; j'ai besoin de lui dire : Dans l'hypocrite et sale parade qu'on a jouée devant vous, je n'étais pour rien, ni moi ni mes camarades qu'on verrouillait au For-l'Évêque pendant qu'on nous faisait parler ici. Nous désavouons ces paroles, car ces paroles sont un langage bas et méprisable que nous n'avons jamais parlé; ces paroles sont un langage de police.

— Madame! dit M. de Sartines avec fureur.

— Voilà ce que je dirai, monseigneur, si vous voulez me laisser reparaître; et après cela, je quitterai cette scène que j'ai illustrée et que vous avez trop avilie pour que j'y remonte jamais.

Mademoiselle Clairon avait dit ces derniers mots avec un calme apparent, empreint de toute la majesté qui brillait en elle, tandis que dans ce qui avait précédé elle avait parlé avec un ton de colère et d'indignation tel qu'elle ne l'avait jamais trouvé au théâtre. Tous les assistants de cette scène étaient restés muets et pleins d'admiration, n'osant par un mot ou un geste interrompre l'actrice qui se perdait, mais qui les tenait sous le charme. Vestris seul avait pu recouvrer la parole, et avait dit à ses voisins :

— Quel dommaze qué cetté trazédienne ait quitté la danse! Nous avons tant bésoin d'oune danseuse nouble à l'Oupéra.

Quant à M. de Sartines, furieux de ce qu'il venait d'entendre, il entraîna le duc de Duras, et sortit sur-le-champ avec lui, suivi de la majeure partie des assistants, qui essayaient en vain de le calmer.

Restée seule avec peu de monde, mademoiselle Clairon, au lieu de se remettre, continua d'éclater avec plus de violence. Ni les supplications de Valbelle, ni les prières de madame de Souvigny, ni les mots de mademoiselle Arnoux, ne purent la calmer. Elle proférait sans cesse des paroles de colère, les yeux fixes, le sein haletant, les lèvres tremblantes. Bientôt le délire commença à percer dans son langage. Elle déclama d'une voix vibrante les imprécations de Camille, les termina par ce rire nerveux qu'elle avait trouvé la première au théâtre. Mais ce rire, au lieu de s'arrêter à la fin de la tirade, continua plus fort et plus rapide. Dans cet état, l'actrice était sublime de désordre et effrayante de folie. Enfin, épuisée, elle cessa tout à coup et se laissa tomber immobile et mourante sur le parquet. On s'empressa autour d'elle, on la transporta sur son lit, on lui donna tous les soins; son évanouissement continuait toujours. Le seigneur russe monta dans sa voiture, et courut chercher son médecin, qui la rendit à la vie par une saignée abondante; mais la plus grande faiblesse succéda à ce mouvement fiévreux, et le délire continua chez la malade. Le médecin annonça que cet état pouvait présenter du danger, et défendit que l'actrice vît du monde. Dès le lendemain cette nouvelle fut répandue dans Paris. Chacun l'interprétait à sa manière· mais l'intérêt qu'inspirait mademoiselle Clairon redoubla chez tout

le monde. D'heure en heure des personnes de la ville et de la cour se transportaient au For-l'Évêque pour se faire inscrire et savoir des nouvelles. La journée se passa sans autre accident. Le 20, on signifia à Molé et à Brizard l'ordre de venir jouer *le Glorieux* et *Zénéide*. Les acteurs tinrent conseils entre eux sur ce qu'ils avaient à faire. Ils furent obligés de se passer de l'avis de mademoiselle Clairon, dont l'état alarmant continuait à donner des inquiétudes, et ils se décidèrent à obéir dans la situation des choses, ce qu'ils crurent plus prudent. En conséquence, le soir de ce jour ils furent remis chacun entre les mains d'un exempt qui ne les quitta ni dans leur loge ni sur le théâtre, et qui leur permit à grand peine d'entrer seuls en scène, de peur qu'ils ne parvinssent à s'échapper. Le public les vengea de cette humiliante surveillance en les couvrant de bravos toutes les fois qu'ils paraissaient, et les redemandant à la chute du rideau. Après le spectacle ils furent reconduits au For-l'Évêque et rétablis dans leur prison. Ils continuèrent à agir ainsi les uns et les autres jusqu'au 9 mai suivant, jour de leur mise en liberté.

Il n'en fut pas de même pour mademoiselle Clairon. Sa maladie faisant des progrès qui présentaient du danger, M. de Sartines consentit, malgré sa grande colère, à ce qu'elle fût transportée chez elle pour y être soignée. Seulement il borna le nombre des personnes qu'elle pouvait voir à cinq : son médecin, le prince russe, M. de Valbelle, madame de Souvigny, et mademoiselle Arnoux, et il plaça deux exempts dans son hôtel, pour faire exécuter la consigne. Ce fut encore mademoiselle Arnoux qui obtint cette concession.

Grâce aux soins éclairés qu'elle reçut, mademoiselle Clairon

commença à se rétablir. Aussitôt l'affaire interrompue par sa maladie fut remise sur le tapis. On espérait cette fois qu'il n'y aurait plus de difficultés pour s'entendre avec elle. Durant sa maladie on avait définitivement refusé le titre d'*Académie royale de Déclamation* qu'elle avait sollicité, et ses camarades avaient repris leur service à la Comédie Française, quoique Dubois fît toujours partie de la troupe. Mais lorsque les nouveaux négociateurs firent part à mademoiselle Clairon de ces circonstances, cela ne parut rien changer à sa résolution primitive : « Ce que je voulais avant d'être malade, dit-elle, était juste ; la maladie ne peut l'avoir rendu injuste, je le veux donc après. J'ai dit que je ne reparaîtrais pas sur le théâtre que la retraite de Dubois ordonnée par nous ne fût reconnue et maintenue; je répète ce que j'ai dit. De plus, on m'annonce qu'on a refusé le titre d'*Académie royale de Déclamation*, cela ne me décourage pas davantage. Je voulais arriver à la réhabilitation du monde par la réhabilitation de l'Église; je change l'ordre des choses : j'arriverai à faire lever l'excommunication religieuse en faisant lever d'abord l'excommunication sociale. En nous punissant de la prison au mépris de tout droit, de toute loi, par un usage qui remonte au temps où l'art n'était pas sur le théâtre, usage que les mœurs et la raison repoussent aujourd'hui ; en nous soumettant au caprice des gentilshommes, du lieutenant de police, du premier venu qui porte plainte, on nous ravale au rôle des histrions d'autrefois, on nous avilit aux yeux du public, on nous enchaîne, on nous force d'obéir à des ordres injustes, comme on y a forcé Lekain et les autres. Si on avait jugé notre cause, nous l'eussions certes gagnée; mais on n'a pas fait de la justice, on a fait de la violence. J'en ai été

moi-même la victime. Je ne veux pas rentrer dans une classe de la société soumise à tant d'arbitraire et d'humiliations. J'exige des garanties. Je vais adresser une requête au roi. S'il y fait droit, si Dubois est chassé, je reprendrai mon service avec plus de zèle que jamais. Si l'on me repousse encore, j'exigerai ma retraite; si on me la refuse, je m'en irai. Je ne consentirai pas à reparaître sur le théâtre sans une réhabilitation personnelle qui doit rejaillir sur tous, dussé-je passer ma vie dans mon lit, dussé-je la passer au For-l'Évêque ou à la Bastille. »

Mademoiselle Clairon adressa en effet au roi une requête qui contenait sa double demande. La menace de sa retraite embarrassait fort messieurs les gentilshommes. Ils étaient à bout de leurs moyens. On ne pouvait recommencer la captivité du For-l'Évêque envers mademoiselle Clairon. On voyait que cela n'avait pas réussi, et que cela ne réussirait pas encore et deviendrait odieux; d'ailleurs celle-ci avait un parti imposant à la ville comme à la cour. D'un autre côté, se dépouiller de ce droit, qui n'était pourtant écrit nulle part, mais qui existait par l'usage, de traiter les comédiens comme des esclaves, au caprice de messieurs les gentilshommes et du lieutenant de police, leur paraissait un attentat à leurs priviléges. Et puis, la retraite de Dubois, malgré sa fille toujours coquette et galante avec messieurs les gentilshommes, c'est-à-dire toujours puissante et redoutée, était un autre obstacle. Et cependant si mademoiselle Clairon quittait la Comédie Française, il était des gens qui regardaient le théâtre comme perdu, malgré le talent de mademoiselle Dumesnil, qui ne pouvait pas jouer tous ses rôles, qui ne pouvait seule satisfaire le public et les auteurs. En un mot, cette affaire, qui était dans toutes les bouches, qui

occupait tout le monde, bien plus que la politique de la France, dont la situation n'était pourtant pas brillante, était compliquée de beaucoup plus de difficultés qu'au premier jour, malgré tout ce qu'on avait fait, et paraissait de plus en plus insoluble. On résolut pourtant de donner les honneurs de la discussion au conseil à la requête de mademoiselle Clairon, en ce qui concernait l'emprisonnement des comédiens, pour avoir l'air de traiter les choses en conscience. Une fois cela acquis, ses partisans se remuèrent avec tant d'ardeur qu'un moment la nouvelle courut dans tout Paris que la requête avait été admise, et que l'actrice ferait sa rentrée avec le titre de femme de chambre de la reine. Ordre fut donné en même temps aux gentilshommes d'arranger l'affaire de Dubois, de manière à satisfaire mademoiselle Clairon, sans trop humilier ce dernier. Mademoiselle Dubois recommença ses démarches, M. de Sartines et les gentilshommes leurs intrigues, et le parti de Clairon triompha un instant. Mais ce triomphe fut de courte durée. Le 9 mai le conseil du roi rejeta la requête. En même temps on maintint la retraite de Dubois; mais, grâce aux sollicitations de sa fille, on lui accorda une pension de quinze cents livres; et comme, aux termes des règlements, il n'avait droit à cette pension qu'au bout de trente années de service, et qu'il n'en avait que vingt-neuf, on décida qu'il resterait encore un an au théâtre, où il jouirait de la part de sociétaire, mais sans jamais jouer. On lui accordait en outre cinq cents livres de pension extraordinaire, comme ayant fait un élève, sa fille. On signifia cette résolution aux comédiens détenus au For-l'Évêque, qui, moyennant la retraite de Dubois, de quelle manière qu'elle s'opérât, consentirent à reprendre librement leur service. En consé-

quence, on les élargit sur l'heure. On se transporta ensuite chez mademoiselle Clairon, à laquelle on signifia aussi l'arrangement qui concernait Dubois et le rejet de sa requête. Persistant dans sa résolution, elle demanda aussi sa retraite. Mais le duc de Richelieu, qui était chargé de lui apprendre ces nouvelles et de traiter avec elle, ne voulut pas la lui accorder, et lui annonça qu'elle serait affichée dans deux jours. Mademoiselle Clairon usa alors du moyen qu'elle avait menacé d'employer, et se mit dans son lit, se disant malade. Le duc tint bon de son côté, et ce manége continua avec un égal entêtement de part et d'autre, jusque vers la fin de juin. Pourtant l'actrice l'emporta cette fois, et, ainsi qu'elle l'avait juré, ne reparut plus sur la scène française. Un congé lui fut accordé, sous le prétexte d'aller rétablir sa santé à Genève. Elle fut le passer à Ferney, auprès de Voltaire; et au mois d'avril 1766, on fut contraint de lui permettre de se retirer.

On n'a pas généralement assez apprécié les motifs honorables qui dictèrent à mademoiselle Clairon sa noble retraite au moment où elle était à l'apogée de son talent. On les a principalement rejetés sur son amour-propre excessif, sur sa rivalité avec mademoiselle Dumesnil, enfin sur son orgueil. Il n'en est rien, comme nous venons de le prouver par notre récit. Mademoiselle Clairon était un de ces êtres privilégiés chez lesquels la noblesse des sentiments est à la hauteur d'un talent immense. La réhabilitation des comédiens, qui, à cette époque, étaient dans une position si humiliante, fut le rêve de sa vie. Elle y consacra tous ses efforts. Elle crut l'acheter pour ses successeurs par le sacrifice de son avenir et de sa fortune; mais personne n'imita son exemple. Depuis l'époque de sa re-

traite, elle eut soin d'étudier tellement sa manière de vivre qu'on n'eût aucune action à lui reprocher. Elle voulait prouver par là qu'elle était digne de ce droit de cité et d'estime qu'elle avait réclamé pour la comédienne. Ruinée sous le ministère de l'abbé Terray, elle partit en 1773 pour l'Allemagne, afin de se rendre auprès du margrave d'Anspach et Bareuth, qui lui donna plus tard la place de gouvernante de ses enfants. Elle jouit d'un grand crédit à cette petite cour, menant le train d'un ministre, et s'appliquant à faire bénir le règne du margrave. De retour en France en 1786, elle perdit de nouveau sa fortune à la révolution, et vécut modestement d'un secours de 2,400 francs, qu'elle dut au ministre Chaptal. Elle mourut à Paris, en 1803, à l'âge de quatre-vingts ans.

Tel fut l'événement le plus remarquable qui se passa au For-l'Évêque, relativement aux comédiens. Nous avons trouvé les ordres qui concernent tous ces prisonniers sur un registre qui contient mois par mois les ordres particuliers donnés par M. de Sartines. Nous avons copié au mois d'avril 1765 la mention suivante :

« Lekain, Molé, Dauberval, Brizard, demoiselle Clairon; comédiens arrêtés pour avoir fait manquer la Comédie Française. Libres le 9 mai. »

Plusieurs autres comédiens furent encore enfermés au For-l'Évêque, mais cette captivité, comme on le voit, n'avait rien de bien cruel pour eux. Ce qu'il y avait de plus ridicule était l'importance qu'on attachait à ces sortes d'actes, où les gentilshommes voulaient jouer au despotisme. Il nous a été révélé une correspondance officielle (24) assez curieuse à cet égard. Elle concerne madame Molé. Cette actrice ayant encouru la disgrâce

du duc de Villequier, gentilhomme de la chambre, fut envoyée au For-l'Évêque. Amelot, secrétaire d'état de la maison du roi, écrivit à ce sujet la lettre suivante au lieutenant de police Lenoir. Cette lettre est à la date du 22 octobre 1778.

« J'ai présumé, monsieur, que, suivant l'usage, vous chargeriez un officier d'aller chercher la dame Molé au For-l'Évêque pour la conduire à la Comédie toutes les fois qu'elle jouera, et pour la reconduire après le spectacle. Mais l'ordre du roi que je vous ai adressé ce matin contre cette actrice étant plus rigoureux que ceux qui s'expédient ordinairement contre les acteurs que l'on veut punir, vous pourriez penser qu'il lui est défendu d'aller jouer; c'est pour cette raison que j'ai l'honneur de vous prévenir qu'elle peut sortir pour aller remplir ses rôles, en la faisant accompagner à l'ordinaire.

» J'ai l'honneur, etc. »

Le lendemain, 23 octobre, nouvelle lettre datée encore de Marly et adressée par M. des Entelles à M. Lenoir.

« M. le duc de Villequier vient de prendre de nouveau les ordres du roi au sujet de la dame Molé; sa majesté a demandé qu'elle fût mise ce soir, après avoir joué, au For-l'Évêque.

» Il paraît qu'elle y restera jusqu'à demain soir, Molé devant jouer demain *le Joueur*, et le roi ayant dit que s'il jouait bien, et qu'il demandât la grâce, on pourrait la lui accorder. C'est M. le duc de Villequier qui me charge d'avoir l'honneur de vous écrire, ne le pouvant, étant au lever du roi.

» Je suis, etc. »

On peut juger par là des soins minutieux qu'on mettait dans ces sortes d'affaires. Celle-ci paraissait si importante et si pres-

sée au duc de Villequier, qu'il ne crut pas pouvoir attendre que le lever du roi fût terminé pour écrire à M. Lenoir, et qu'il en chargea M. des Entelles. De son côté, le lieutenant de police y attachait la même gravité. Voici le rapport que lui fit le sieur Marais, inspecteur de police :

» Monsieur,

» Après avoir reçu vos intentions au sujet des ordres décernés contre la dame Molé, j'ai été au For-l'Évêque prévenir le concierge de permettre au sieur Molé, son mari, d'y passer la nuit avec elle; qu'elle se rendrait dans ladite prison sur les neuf heures du soir, à la suite de la comédie; et, de fait, elle s'y est rendue hier à ladite heure; le greffier desdites prisons m'en a donné son reçu en bas desdits ordres du roi. »

Enfin, une dernière lettre à M. Lenoir, en date du même jour, clôt cette correspondance.

« Monsieur le duc de Villequier me charge d'avoir l'honneur de vous prier de vouloir bien faire sortir tout de suite madame Molé du For-l'Evêque

» Des Entelles.

Molé avait probablement bien joué et demandé la grâce de sa femme.

Telle était la manière dont la cour et le gouvernement d'alors traitaient ces sortes d'affaires, oubliant pour ces niaiseries la situation de la France, si cruelle dans le présent, si menaçante pour l'avenir. Cependant un ministre était venu, qui avait émis aux conseils du roi quelques idées libérales et philanthropiques; c'était Necker. Il s'était appliqué entre autres choses à con-

naître l'état des prisons. Il n'eût pas osé toucher encore à la Bastille et à Vincennes, mais il avait visité le For-l'Evêque et le petit Châtelet. Il s'était convaincu surtout que la première prison, construite pour renfermer des criminels, était trop incommode et trop cruelle pour les prisonniers qu'on y mettait le plus ordinairement et qui étaient des détenus pour dettes ou des comédiens. Le For-l'Évêque était outre cela malsain et humide. Sur un rapport dans lequel Necker signalait tous ces inconvénients, Louis XVI rendit une ordonnance, à la date du 30 août 1780, par laquelle il supprimait les prisons du For-l'Évêque et du petit Châtelet, et ordonnait le transfert des prisonniers à l'hôtel de la Force, qu'il venait de faire disposer le plus commodément possible pour sa nouvelle destination. Nous donnerons tous les détails qui concernent cette prison quand nous en écrirons l'histoire. Nous devions seulement fixer, quant à présent, l'époque à laquelle le For-l'Évêque cessa de recevoir des prisonniers. Ce bâtiment resta encore quelques années sans destination spéciale, et fut entièrement démoli au commencement de ce siècle; il n'est resté, comme nous l'avons dit, que les caves de la maison n° 65 de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, qui formaient autrefois les oubliettes, sur l'emplacement desquelles le For-l'Évêque était bâti en grande partie.

L'histoire de la prison des comédiens n'est pas finie; nous allons la continuer à la Force; mais celle de la prison épiscopale est terminée. La révolution française, entre autres résultats immenses, nous a légué celui-ci, qu'ayant aboli la juridiction temporelle ecclésiastique, elle a ramené le prêtre à la mission de paix, de consolation et d'espérance, la seule qu'il doive ambitionner sur la terre, la seule qui lui soit dévolue par Dieu.

Pourtant, loin d'être satisfait de ce partage, le plus beau qu'il y ait dans le monde, le clergé de nos jours semble parfois jaloux d'une autorité qu'il a perdue. Mais la dernière pierre du For-l'Évêque a écrasé en tombant le dernier germe de la juridiction ecclésiastique temporelle, et le principe de la loi civile s'est élevé sur ses débris pour l'anéantir à jamais.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

NOTES.

LES TOURS DU TEMPLE

(1) Dupuis, Fleury, Velly, Vertot, Munster, Grouvelle, Raynouard, Michelet, etc.

(2) *Captal* vient du mot *capitalis*, chef principal. (Glossaire de Ducange, au mot *Capitalis.*)

(3) Autant que possible nous avons cherché à dialoguer toutes ces scènes pour les rendre plus vives. Tous les mots que nous faisons dire sont rapportés par divers écrivains. Nous ne les avons pas inventés, mais copiés. Nous nous sommes bornés à les coudre ensemble. Nous agirons de même dans tout cet ouvrage.

(4) Matthieu de la Varenne.

(5) Récit des événements arrivés au Temple, depuis le 13 août jusqu'à la mort du dauphin Louis XVII.

(6) *Louis XVI et ses vertus*, par l'abbé Proyart.

(7) Voir pour plus de détails la relation de Goguelat dans la collection des Mémoires sur la révolution.

(8) *Histoire de la Révolution du 10 août.*

(9) *Correspondance secrète de plusieurs grands personnages illustres à la fin du dix-huitième siècle.* 1802. Cet ouvrage est fort curieux.

(10) « Paris, le 11 décembre 1792. J'ai été deux fois appelé aux conseils de celui que vous allez juger dans le temps que cette fonction était ambitionnée par tout le monde; je lui dois le même service lorsque bien des gens trouvent cette fonction dangereuse. » Du reste nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit dans Bicêtre, puisque nous en sommes aux citations, que nous devons beaucoup de renseignements précieux à la complaisance de M. Ménétrier, si fécond en souvenirs et en faits révolutionnaires dont il a fait la principale étude de sa vie.

(11) Correspondance publique et confidentielle inédite de Louis XVI.

(12) C'étaient les carafes de lait d'amande toujours recouvertes de papier, sur lequel on écrivait avec du jus de citron, dont l'écriture, comme on sait, ne se voyait qu'en la présentant au feu. Quand les princesses étaient privées de cette ressource, elles traçaient des lettres avec des épingles.

(13) Ce que nous avançons est d'autant plus probable que M. Eckart, dans ses *Mémoires historiques de Louis XVII*, publiés en 1818, et dédiés à la duchesse d'Angoulême, ce qui en dénote l'esprit, dit que sur les réclamations de Simon on fit apporter au jeune prince, pour le distraire, une cage organisée, tirée du Garde-Meuble, où un oiseau à ressort chantait l'air de *la Marche du Roi;* qu'en outre le prince élevait des canaris qu'il avait apprivoisés. Ces sujets de distraction lui furent enlevés, mais ce ne fut pas par le fait de Simon. Comment concilier ces traitements si barbares avec la conduite de Simon, révélée par un royaliste qui maudit sa cruauté à chaque page?

(14) *De la dépopulation, vie et crimes de Carrier.*

(15) Il était Piémontais.

(16) Nous adresserons de nouveau des remercîments à M. le préfet de police et à M. Labat, archiviste, comme nous l'avons fait dans notre ouvrage du *Donjon de Vincennes*, que les recherches que ces messieurs ont bien voulu nous permettre ont rendu si complet. Nous avons profité, pour le livre actuel, des documents précieux que M. Labat a bien voulu nous communiquer, et nous dirons une fois pour toutes que

par sa complaisance et son intelligente direction il nous a rendu le travail aussi facile qu'agréable et curieux.

(17) Telle est en effet la physionomie de la signature sur le registre du Temple, n° 1, feuillet 180.

(18) La marquise de Forbin Janson, parente de Barras, nous a dit avoir entendu citer au directeur cet exemple de sévérité dans sa propre famille. Du reste, la veuve Barras ne fit pas long séjour en prison.

(19) Nous avons dû nous défier beaucoup de tous les récits du comte Barruel-Beauvert, par l'exagération qu'il met dans tout ce qu'il raconte. Nous prévenons ceux qui l'auraient lu que ce livre nous a surtout servi à nous mettre sur la trace, et à nous indiquer des sources que nous avons vérifiées avec soin, et que, sans nous donner la peine de contester ce qu'écrit le comte Barruel, et qui est loin d'être prouvé, nous n'avons écrit nous-même que ce que nous avons trouvé être vrai et sérieux. Du reste, nous pouvons donner un échantillon de ses opinions et de son style dans le morceau suivant, qui, écrit sérieusement et sans rire, tombe dans la bouffonnerie; il parle de *Buonaparte*, empereur, et dit : « *Cet aventurier, athée, renégat, incestueux, parricide, assassin, spoliateur, monopoleur, traître, charlatan, sans honneur, sans probité, sans bonne foi, sans courage, sans humanité, sans politique, sans génie, sans esprit, sans grâce, sans tournure, mais petit, mal fait, ayant le visage plat, le menton saillant, l'œil sec et chaud comme celui du tigre*, etc. »

(20) Nous n'avons pas cru devoir indiquer les sources où nous avons puisé cet historique. On les trouve dans la procédure, soit parmi les aveux des accusés, soit parmi les dépositions des témoins, et dans tous les écrits royalistes.

(21) Voir pour plus amples détails les procès-verbaux que nous citons, le *Journal du Commerce* de l'époque, les *Témoignages historiques* de M. Desmarets, etc. La manie d'accuser Napoléon de l'assassinat au Temple a été poussée si loin, que ce même Sydney Smith, de retour en France en 1814, fit faire une enquête sur le suicide de son secrétaire Wreigth, que nous avons constatée, et de laquelle il résulte que ce fut encore Bonaparte qui le fit assassiner. Cette inculpation ne mérite pas qu'on s'y arrête. Mais ce qui le mérite davantage peut-être, c'est l'insolente inscription que Smith fit graver sur le tombeau de Wreigth qu'on lit encore au cimetière du Père-Lachaise.

FOR-L'ÉVÊQUE.

Les écrivains que nous avons consultés sont *Lebœuf, Jaillot, Hurtot-Magny, Sauval, Delamarre, Guelle*, etc., etc., qui tous contiennent des faits épars que nous avons cousus ensemble, et dont il eût été trop long et trop fatiguant pour le lecteur d'indiquer la source à mesure.

(22) On sait que le perruquier de Voltaire composa une tragédie qu'il le pria de lire. Le poëte écrivit à chaque page en grosses lettres : *Faites des perruques*. Le perruquier ne trouva dans cela qu'une seule réflexion à faire : « M. de Voltaire baisse, dit-il; il se répète. »

(23) Fréron fils est connu par son vote sur la mort du roi et sa conduite comme représentant du peuple dans le Midi.

(24) Cette correspondance fait partie de la collection d'autographes de M. Villeneuve. Madame Valdor l'a déjà publiée dans *le Monde dramatique*.

FIN DES NOTES.

TABLE.

LES TOURS DU TEMPLE.

IV

V

VI

VII

FIN DE LA TABLE.

Imprimerie DONDEY-DUPRÉ, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

TABLE.

LA CONCIERGERIE.

I

II

III

DEUXIÈME ÉPOQUE.

TROISIÈME ÉPOQUE.

SUITE DE LA TROISIÈME ÉPOQUE

FIN DE LA TABLE.

Imprimerie DONDEY-DUPRÉ, rue Saint-Louis, 46, au Marais.